This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Arc 18.1

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

FROM THE FUND OF
CHARLES MINOT
CLASS OF 1828

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

NOUVELLE SÉRIE

Juillet à Décembre 1865.

XII

Digitized by Google

PARIS. IMPRIMERIE DE PILLET FILS AINÉ

5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS.

Digitized by Google

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES
FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

et accompagnés

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

NOUVELLE SÉRIE

SIXIÈME ANNÉE. — DOUZIÈME VOLUME

PARIS

AUX BUREAUX DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE — DIDIER et Ce

QUAI DES AUGUSTINS, 35.

1865

Digitized by Google

PARIS. IMPRIMERIE DE PILLET FI

3, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS

Digitized by Google

Digitized by Google

Arc 18.1

HARVARD COLLEGE LIBRARY

1875, June 19.
Minot Fund.

Digitized by Google

Digitized by Google

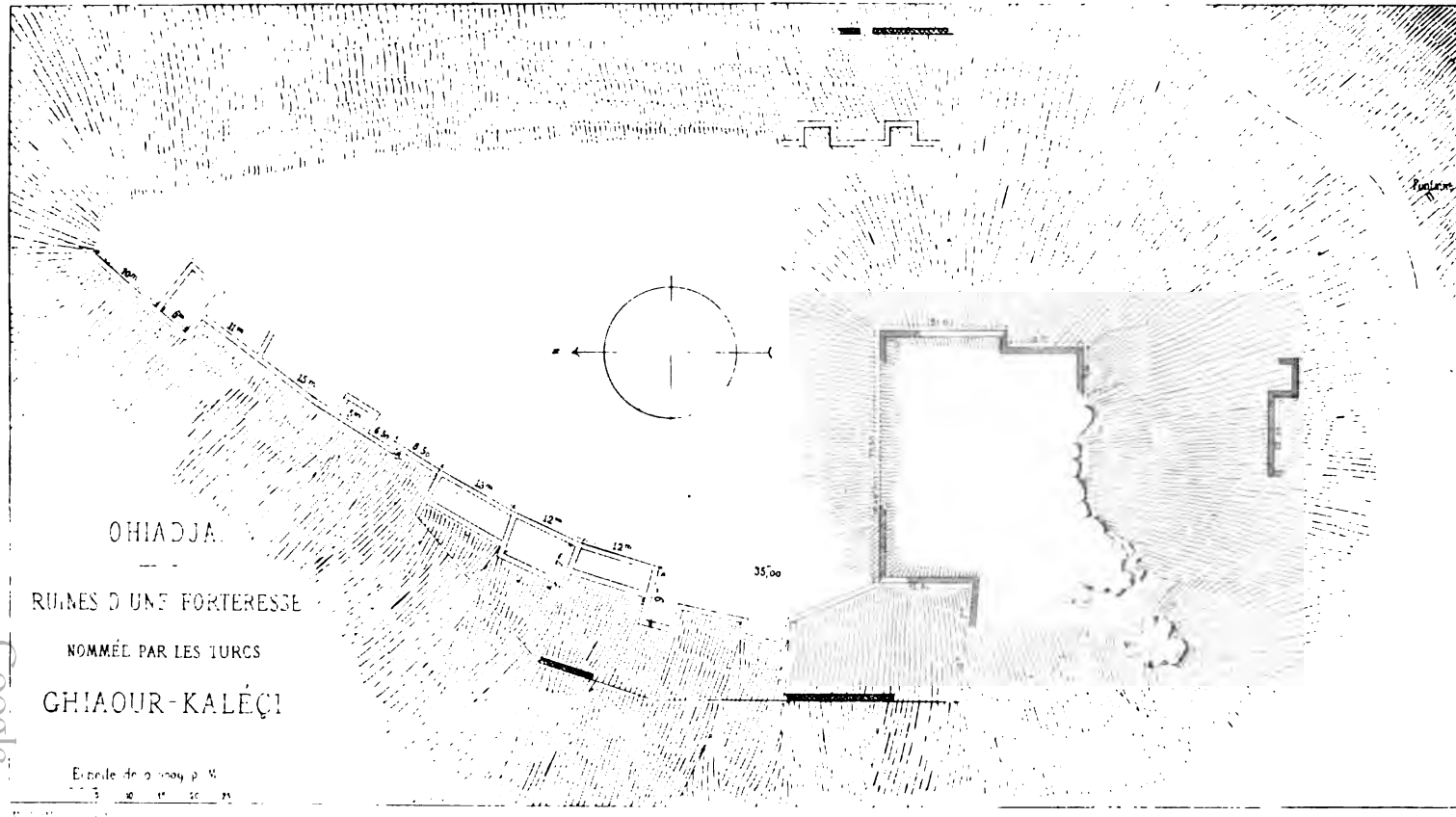

Digitized by Google

Imp. Lemercier Paris

GHIAOUR-KALÉ-SI

SES MURAILLES CYCLOPÉENNES

SES BAS-RELIEFS TAILLÉS DANS LE ROC

Dans le cours de la mission que nous avons remplie en Asie-Mineure, nous avons, au mois de septembre 1861, visité dans la province d'*Haïmaneh*, à neuf heures au sud-ouest d'Angora (l'ancienne Ancyre), des ruines de style tout primitif et purement asiatique; ces ruines, situées près du petit village d'*Hoïadja*, sont connues des paysans qui habitent ce district sous le nom de *Ghiaour-Kalé-si*, « la forteresse des infidèles. » Ces monuments n'ayant pas été encore, nous ne dirons point dessinés et décrits, mais même signalés par aucun autre voyageur, nous avons cru qu'il pouvait être intéressant pour les lecteurs de la *Revue* que nous leur fissions connaître ce reste d'un passé certainement très-reculé, ce débris d'une civilisation et d'un art évidemment antérieurs à la civilisation et à l'art grecs. Le plan et la vue pittoresque qui accompagnent cet article nous aideront à faire comprendre ce dont une description ne peut jamais, quoi qu'on fasse, donner qu'une idée très-imparfaite et très-confuse : la disposition des lieux et le style de la sculpture.

Ghiaour-kalé occupe le sommet d'un haut mamelon à silhouette quadrangulaire, qui domine une gorge assez creuse, où jaillit une source, et où passe une des routes les plus fréquentées de l'Haïmaneh, celle peut-être qui allait autrefois d'Ancyre à Pessinunte, par Gordion. C'est pour fermer ce chemin et commander à tout ce district que cette forteresse a dû être construite à une époque qu'il est impossible de déterminer.

Digitized by Google

La partie la plus élevée du mamelon forme une sorte de réduit ou donjon de forme à peu près rectangulaire (quarante-six mètres sur trente-quatre); une muraille faite de gros blocs assemblés sans ciment et de la manière la plus irrégulière entoure tout cet espace, hormis au sud-ouest, où l'escarpement du rocher forme une défense suffisante. En arrière de ce réduit s'étend un plateau allongé, long d'environ cent vingt-cinq mètres, et de forme à peu près triangulaire; on ne distingue plus que les arrachements, au niveau du sol, de la muraille qui paraît avoir enveloppé toute cette plate-forme. Des traces de maisons, qui se remarquent sur la face occidentale, n'ont pas plus de saillie. Ce qui a conservé plus de relief, c'est une seconde muraille, du même caractère que la première, qui ne subsiste que par places, mais qui semble avoir régné au moins tout autour de la partie méridionale du château, au milieu de la pente; l'intervalle qui la sépare de celle qui couronne la crête varie de dix à trente mètres. L'appareil de cette double muraille est moins énorme que celui de plusieurs enceintes de la Grèce, de Tirynthe, par exemple, et même de Mycènes en Argolide, de Samicon en Triphylie; les blocs sont pourtant encore très-grands. Une pierre d'angle a un mètre quatre-vingt-dix-huit centimètres d'un côté, un mètre vingt centimètres de l'autre. Les joints latéraux et la face extérieure des blocs ont été dressés, mais les assises ne sont point horizontales et les joints se croisent dans toutes les directions. Cette enceinte appartiendrait donc à ce que l'on a appelé quelquefois le troisième système polygonal (1). Nous n'avions encore rencontré en Asie-Mineure aucun exemple de cette construction, connue sous le nom de *cyclopéenne ou pélasgique;* nous devions bientôt en trouver d'autres restes sur la rive droite de l'Halys, en Cappadoce, dans ces ruines de Boghaz-keuï, qui répondent, selon toute apparence, à cette cité des Ptériens qu'Hérodote mentionne comme détruite par Crésus (2).

Mais ce qui, bien plus que ces murailles, fait l'intérêt de ces

(1) Dans la double enceinte de cette forteresse, l'épaisseur moyenne des murailles est de un mètre. — Les parties de murs qui ont conservé plus on moins de relief sont teintés en noir sur le plan; celles qui sont rasées au niveau du sol sont laissées sans hachures. — Les fondations de ces murs ne doivent pas être profondes, car, sur le plateau, le rocher perce partout le sol, et l'on a dû trouver bien vite, sans creuser profondément, une assiette solide pour ces puissantes murailles. — Les murs qui entouraient le plateau ont dû appartenir à un mode de construction rectangulaire disposé par assises plutôt qu'au système polygonal, car ce qui reste de ces murs offre, au niveau du sol, un arasement parfaitement horizontal.

(2) Hérod. I, 76. Perrot et Guillaume, *Exploration archéol. de la Galatie*, pl. 34.

Digitized by Google

ruines, ce qui leur imprime un cachet d'antiquité reculée et d'étrange originalité, ce sont deux grandes figures, hautes d'environ trois mètres, sculptées sur le rocher, à gauche de l'entrée de la forteresse. Elles représentent deux guerriers; ils sont de même

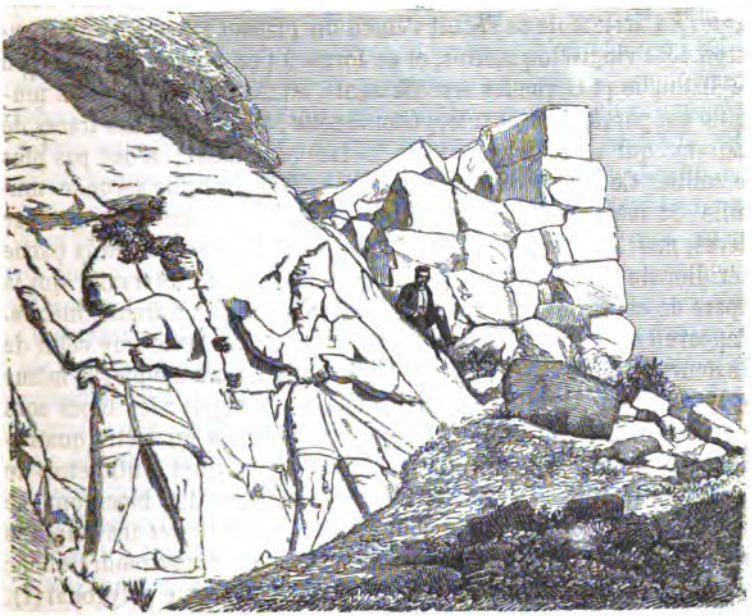

taille, mais, à ce qu'il semble, d'âge différent. Celui des deux personnages qui marche le premier est imberbe, l'autre a une longue barbe qui lui tombe sur la poitrine. Les deux personnages ont, à peu de chose près, la même coiffure: c'est une tiare conique à laquelle se rattache une pièce d'étoffe, ou peut-être de cuir, qui tombe sur les épaules et protége le cou; dans l'une des deux figures, celle que distingue une longue barbe, la partie antérieure de la tiare porte au-dessus du front un ornement qui ressemble à l'uréus égyptien. Le costume se compose d'une tunique courte, serrée au-dessus des hanches, et qui descend jusqu'au genou; de la ceinture pend une courte et large épée. Au bas de ce vêtement court une bande saillante qui figure probablement une bordure dont la couleur différait de celle du reste de l'étoffe. Les jambes paraissent nues. Les pieds sont chaussés de souliers dont la pointe se relève un peu, comme celle des souliers à la poulaine. L'attitude des deux guerriers est la même; l'un et l'autre sont debout et marchent dans le même

Digitized by Google

sens. Le bras gauche, replié devant la poitrine, semble, au moins chez l'un des deux, tenir quelque chose; quoi? c'est ce que nous n'avons pu distinguer. Quant au bras droit, à demi fléchi, il s'allonge dans la direction de l'Occident; à l'une des figures la main a été cassée; à l'autre elle se porte en avant, continuant le mouvement du bras (1).

En présence de ces figures anonymes, que n'accompagne aucune inscription, auxquelles ne se rapporte aucune tradition historique, la première question qui se pose, c'est de déterminer quels souvenirs elles éveillent, quelles ressemblances on y remarque avec d'autres monuments dont l'origine est mieux connue, enfin à quelle époque et à quel art on peut les rattacher sans manquer à la vraisemblance. Or ici, dans le caractère de la physionomie, dans le dessin du profil, quoique ce soit là une des parties que les siècles ont le moins respectées, on reconnaît ces traits fortement accentués, ce nez aquilin, cette barbe abondante et taillée en pointe, tout ce type enfin qui se trouve dans les sculptures assyro-médiques, et qui ne saurait être confondu avec nul autre. Par le caractère et les détails du costume et des armes, par la disposition des plans, par la manière dont est comprise et rendue la forme humaine, par l'ensemble enfin du style, ces monuments se rapprochent sensiblement de ceux de l'ancienne Cappadoce, des figures qui couvrent les rochers de Boghaz-keuï, l'ancienne cité des Ptériens; quant aux bas-reliefs d'Euïuk, dans cette même province, ils semblent avoir un caractère à part qui justifierait moins le rapprochement.

La tiare de nos personnages n'est point la tiare assyrienne, qui rappelle les toques de nos magistrats, et qui, plus large à son sommet qu'à sa base, est surmontée d'un apex ou pompon droit; ce n'est pas non plus la tiare persane, sorte de calotte basse et ronde à bords relevés; ce n'est aucune de ces nombreuses variétés de tiares et de casques que nous présentent les monuments de Persépolis, et surtout ceux

(1) Dans le célèbre bas-relief de Nymphi, le mouvement de la figure est identiquement le même que celui des figures de Ghiaour-Kalé; seulement la main qui est portée en avant tient une lance. On pourrait, au premier moment, être tenté de chercher ici le même accessoire, ou d'en attribuer la disparition aux ravages du temps. Il faut pourtant, croyons-nous, renoncer à cette pensée. La surface du rocher, devant les deux personnages, n'a point été assez profondément rongée pour que les lances, si elles ont existé, aient pu disparaître sans laisser de trace. D'ailleurs la main du personnage antérieur est bien conservée, et là où restent les doigts on retrouverait certainement quelques vestiges de l'arme qu'ils serraient, si jamais cette arme avait été indiquée sur le roc.

Digitized by Google

de Ninive (1). Pour en trouver l'analogue, c'est à Nymphi (2), c'est aux bas-reliefs de la Cappadoce qu'il faut s'adresser (3). On est tenté de retrouver ici la coiffure que décrit Hérodote en parlant des Saces ou Scythes qui servaient dans l'armée de Xercès : « Ils avaient, dit-il, sur la tête des bonnets qui se terminaient en pointe et qui se tenaient droits (4). »

La tunique courte que nous voyons ici se retrouve et dans la figure de Nymphi et chez la plupart des personnages des bas-reliefs de Boghaz-keuï. On la rencontre souvent dans les bas-reliefs de Ninive et de Persépolis; mais en Assyrie comme en Perse, elle paraît n'être portée que par des personnages secondaires, par des soldats, des serviteurs ou des prisonniers; les dieux et les génies, les rois et ceux qui semblent les personnages les plus considérables de leur cour et de leur armée, ont toujours des vêtements amples et longs. Dans les bas-reliefs d'Asie-Mineure, on paraît avoir suivi un autre usage. A Nymphi et à Ghiaour-kalé, ce ne sont pas, suivant toute vraisemblance, des personnages inférieurs, de simples soldats qui ont été représentés sur le rocher; ce doit être plutôt le conquérant lui-même qui s'y est fait sculpter dans son costume de guerre. Ce qui le prouve, c'est qu'à Boghaz-keuï, dans le bas-relief principal, l'un des deux personnages les plus importants, celui auquel aboutit toute la file de gauche, et qui s'avance porté sur la tête inclinée de deux hommes,

(1) Nous ne voyons qu'une coiffure qui ressemble fort, dans les bas-reliefs de Ninive, à celle que nous trouvons plus fréquemment sur nos monuments d'Asie-Mineure; elle se rencontre dans un bas-relief de Nimroud, sur la tête de personnages qui se trouvent, par une frappante coïncidence, avoir aux pieds les souliers à pointes saillantes et recourbées sur lesquels nous appellerons plus loin l'attention. Voir Layard, *Monuments of Nineveh*, pl. 40 et 41 Certains couvre-chefs que portent surtout des archers dans les bas-reliefs de Nimroud rappellent aussi de loin les bonnets qui nous occupent, mais ils ont une silhouette un peu différente; la ligne sinueuse qui en dessine le contour indique que ce sont des casques de bois ou de métal.

(2) Voir plus loin, p. 6.

(3) Voir Perrot et Guillaume, *Exploration archéologique de la Galatie*. pl. 39, 40 41, 43, 49, 52.

(4) Περὶ τῇσι κεφαλῇσι κυρβασίας ἐς ὀξὺ ἀπιγμένας ὀρθὰς εἶχον πεπηγυίας (VII, 64). Les lexicographes définissent κυρβασία par τιάρα ὀρθή, tiare droite, celle, disent-ils, qu'en Perse les rois seuls avaient le droit de porter. (V. *Thesaurus*, éd. Didot, s. v.). Il est évident pourtant que le haut bonnet pointu que décrit ici Hérodote n'est pas la même chose que la tiare droite des rois Achéménides. Sur les monuments de Persépolis, les rois ont tantôt une tiare basse en forme de calotte, tantôt une tiare en forme de toque d'avocat, assez haute, mais plus large au sommet qu'à la base, et qui est probablement *la tiare droite*. Denys d'Halicarnasse (*Ant. rom.*, 370) donne une définition plus exacte de la κυρβασία. Les Saliens à Rome portaient, dit-il, πίλους ὑψηλοὺς εἰς σχῆμα συναγομένους κωνοειδές, οὓς Ἕλληνες προσαγορεύουσι κυρβασίας.

Digitized by Google

n'est vêtu que de la tunique collante et courte. Celui qui marche derrière lui, porté sur deux sommets de montagne, et qui doit être aussi, on le reconnaît à ce détail et à la place qu'il occupe dans la procession, le premier après le roi, a le même costume. Il y a donc, à cet égard, ressemblance frappante entre ces sculptures situées sur divers points de la péninsule, tandis que toutes s'écartent de la tradition des monuments assyro-médiques, qui donnent aux rois la longue robe et le manteau. Ajoutons une remarque qui porte sur un détail de costume. A Ghiaour-Kalé, chez le personnage barbu, la manche forme au-dessous du coude une pointe, une sorte d'appendice que l'on remarque aussi dans plusieurs figures de Boghaz-keuï (1).

La courte dague que portent ici nos deux figures se retrouve ailleurs, mais avec des différences. Ainsi à Ninive il n'y a pour la saisir et la manier qu'une espèce de boule ou de bouton, comme une pomme de canne, tandis qu'ici elle s'élargit en demi-lune. Cette forme caractéristique se retrouve également à Nymphi, à Ghiaour-kalé et à Boghaz-keuï (2).

Un trait qui mérite de fixer notre attention, c'est la forme particulière de la chaussure, ce sont ces souliers à pointe relevée et recourbée en arrière qui rappellent ce que l'on nommait au quinzième siècle les souliers à la poulaine. Cette chaussure, on la remarque en Cappadoce, aux pieds de tous les personnages des bas-reliefs de Bogaz-keuï et d'Euïuk : on s'en assurera en parcourant les planches de notre *Exploration archéologique de la Galatie.* A Nymphi, auprès de Smyrne, on la retrouve dans cette figure où l'on avait d'abord cru reconnaître, sur la foi d'Hérodote, un guerrier égyptien, monument du passage de Sésostris (3); un examen plus attentif a conduit à croire que, s'il y avait là quelque prétention à imiter l'Égypte, quelque velléité de donner au personnage représenté l'aspect d'une figure de Pharaon, rien ici n'était égyptien, ni le style, ni le costume, ni le cartouche. Ce dernier n'est point composé de signes qui appartiennent à l'alphabet hiéroglyphique, et il ne se prête point à une explication régulière (4).

Cette même particularité de costume se rencontre encore dans

(1) V. *Exploration archéologique de la Galatie*, pl. 42 et 43.

(2) Ibid. Pl. 44, 47, 50. — (3) II, 106.

(4) Voir un article de M. Kiepert dans *Archæologische Zeitung*, I, 33, et ce qu'y ajoute M. Gerhard d'après une communication de Rosellini; l'article est accompagné d'un dessin exécuté par M. Kiepert. Cf. Texier, *Asie Mineure* (Univers pittoresque), pp. 261, 262, et pl. I. Il y a aussi une représentation du guerrier de Nymphi, dessinée sur bois d'après une photographie, dans le *Voyage de Constantinople à Éphèse*,

Digitized by Google

plusieurs autres monuments qui appartiennent à la péninsule et qui ont un caractère assez marqué pour qu'on ne puisse les mettre purement et simplement au compte de l'art grec. Ainsi, dans ce bas-relief d'Iconium à qui M. Texier a donné le nom de *Guerrier Lycaonien* (1), aux pieds de plusieurs des figures féminines qui décorent un monument lycien trouvé à Xanthos, et que l'on connaît sous le titre de *Tombeau des Harpies*, les souliers présentent cette même saillie, cette même courbure de la pointe; seulement, dans ces derniers bas-reliefs, ce trait est moins marqué, la courbure est moins forte qu'à Ghiaour-kalé, à Nymphi, à Boghaz-keuï ou à Euïuk (2).

Cette chaussure, avec ce qu'elle a de caractéristique et de singulier, paraît donc avoir été en usage, à une époque assez reculée, d'un bout à l'autre de la péninsule. Ce n'est point de l'Assyrie ou de l'Iran que venait cette forme, puisque, dans les nombreux bas-reliefs qui nous ont été conservés soit à Ninive, soit à Persépolis, les pieds sont presque toujours nus comme dans les statues grecques, ou chaussés de simples sandales. Le soulier à pointe recourbée se trouve pourtant sur les monuments assyriens, mais exceptionnelle-

par M. A. de Moustier (*Tour du monde*, t. IX, p. 266). M. Lebas (*Voyage archéologique*, pl. 59) donne de Nymphi une vue où la figure est à une si petite échelle qu'il est impossible d'y distinguer aucun détail. La figure a des proportions bien plus courtes, bien plus ramassées dans le dessin de Kiepert que dans celui de Texier; elle a l'air plus assyrienne dans le premier, plus égyptienne dans le second. La photographie rappelle plutôt le dessin de Texier que celui de Kiepert; mais il faut remarquer qu'elle ne paraît pas avoir été prise de face ni d'un point placé sur le même niveau que le bas-relief. Il y a donc eu une déformation dont il faut tenir compte, et qui a pu changer tous les rapports. N'ayant point vu nous-mêmes la figure, nous ne pouvons trancher la question de style ni prononcer entre deux reproductions qui diffèrent sensiblement. Il y a d'ailleurs tout lieu de croire que c'est bien là le bas-relief qu'a vu Hérodote; mais il ne savait pas lire les hiéroglyphes, et il se sera laissé tromper par les renseignements qu'on lui avait donnés dans le pays et par certains détails où l'imitation égyptienne est flagrante. On voit pourtant que le costume l'avait un peu étonné, puisqu'il nous donne comme explication que c'est un costume moitié égyptien, moitié éthiopien. On voit aussi que l'origine égyptienne de cette figure n'était pas universellement acceptée, puisque plusieurs auteurs, nous dit Hérodote, y avaient vu une statue de Memnon, c'est-à-dire d'un prince assyrien.

(1) *Asie Mineure* (Univers pittoresque), p. 653 et pl. 5.

(2) Le monument de Xanthos a été reproduit plusieurs fois; ainsi dans les recueils suivants : *Archæologische Zeitung*, I. 48, et pl. 4; *Institut de correspondance archéologique*, Monuments, t. IV, pl. 3; Falkener, *Museum of classical antiquities*, p. 253. C'est dans la planche de l'Institut de correspondance archéologique qu'est le plus nettement indiquée la forme des souliers et la courbure de leur extrémité antérieure. Quelques-uns de ces groupes, ceux où se trouve le détail en question, ont été aussi figurés dans l'ouvrage de Layard, *Nineveh and its remains*, t. II, p. 293.

Digitized by Google

ment. Dans plusieurs bas-reliefs représentant des combats, des chasses ou des marches triomphales, on voit figurer des soldats ou des écuyers chez qui une guêtre lacée, qui monte jusqu'au mollet, semble s'ajuster à un soulier dont la pointe se relève d'une manière sensible (1). Cette courbure se marque plus nettement encore chez des prisonniers enchaînés qui, dans un bas-relief de Khorsabad, se prosternent devant un roi assyrien (2), chez des prisonniers ou des députés de peuples soumis qui, dans un bas-relief de Nimroud, apportent le tribut (3); dans ces dernières figures la courbure de la pointe est au moins aussi accusée que dans les bas-reliefs cappadociens.

En Perse, dans les sculptures qui décoraient les palais où l'on a reconnu, avec toute vraisemblance, les édifices de cette cité royale des Achéménides que les Grecs désignaient sous le nom de Persépolis, cette chaussure n'apparaît aussi que fort rarement; nulle part on ne l'aperçoit ici, pas plus que dans les monuments assyriens, aux pieds des dieux et des génies, ou du roi, ou des grands officiers de la couronne; mais on la reconnaît, dans la longue procession qui se déroule sur les rampes du grand escalier du palais, chez des serviteurs conduisant des chevaux ou des chameaux, et chez des personnages qui représentent des peuples soumis apportant des présents (4). Le même détail se retrouve chez plusieurs de ces figures d'esclaves ou de peuples vaincus qui supportent sur leurs bras et leurs têtes le trône du roi (5).

(1) Voir Botta et Flandin, *Monuments de Ninive*, architecture et sculpture, pl. 123-133. Cf. Layard, *Nineveh and its remains*, t. II, pp. 137, 184, 337, 393, 433; du même auteur, *Monuments of Nineveh*, f° pl. 60. La plupart des personnages qui sur les dessins présentent cette particularité, paraissent être des conducteurs de chevaux ou de chameaux.

(2) Botta, t. I, pl. 81.

(3) Layard, *Monuments of Nineveh*, f°, pl. 40 et 41. Ces personnages portent des bonnets qui se rapprocheraient tout à fait de ceux que nous rencontrons à Nymphi, à Ghiaour-kalé, ainsi qu'à Boghaz-keuï, s'ils n'étaient plus arrondis au sommet. Nous serions disposés à reconnaître dans ces personnages des habitants de l'Asie Mineure, s'ils ne conduisaient des singes, animal qui fait songer plutôt à l'Asie centrale, et si, par leur costume, ils ne semblaient être parents du peuple qui, sur l'obélisque de Nimroud, amène l'éléphant, le rhinocéros, le chameau à deux bosses. Il faudrait admettre alors que le soulier à pointe relevée aurait été en usage, pendant le cours des âges qui nous occupent, à la fois dans l'Asie Mineure, où nous le montrent de nombreux monuments, et dans l'Asie centrale, d'où proviennent les animaux qu'accompagnent et que viennent présenter au roi les figures qui se signalent à Nimroud par ce détail de costume.

(4) Coste et Flandin, *Voyage en Perse*, f°, Perse ancienne, pl. 105, 107, 108.

(5) Pl. 155 et 156. Les personnages qui ont cette chaussure dans ces bas-reliefs

Digitized by Google

Par une singulière coïncidence, cette chaussure que nous trouvons ainsi adoptée, à une époque aussi reculée, dans toute la péninsule de l'Asie Mineure, nous la rencontrons également dans les monuments d'une origine toute différente, dans des œuvres qui appartiennent à l'Occident et que nous a léguées la civilisation étrusque. Dans la plus ancienne probablement de toutes les grottes funéraires qui aient été ouvertes en Toscane, dans les sculptures et les peintures, aujourd'hui déposées au Louvre, de cette sépulture d'Agylla ou Cæré qui nous a donné le célèbre tombeau généralement connu sous le nom de tombeau lydien, tous ceux des personnages représentés, hommes ou femmes, qui n'ont pas les pieds nus portent un brodequin lacé sur le pied et se terminant par une pointe recourbée en arrière, comme dans nos bas-reliefs d'Asie Mineure. Si, comme le veut la tradition classique, tradition que l'érudition moderne tend à accepter et à appuyer sur de nouvelles inductions, les Étrusques sont venus de Lydie, on comprendrait qu'ils eussent apporté d'Asie Mineure l'habitude de cette singulière chaussure (1).

portent différentes coiffures; chez quelques-uns d'entre eux on croirait voir un bonne de laine, comme celui de nos pêcheurs, rabattu sur la nuque; ce pourrait être le même bonnet que dans les bas-reliefs de l'Asie Mineure, seulement posé d'une manière différente, rejeté en arrière. C'est ainsi que les marins de l'archipel portent le fez tout autrement que les Albanais ou les Turcs, quoiqu'il n'y ait là que des variétés d'une même coiffure qui appartient également à toutes les populations de la Grèce et de la Turquie.

(1) Voir, sur la question des origines étrusques, le bel ouvrage de M. Noël Des Vergers, l'*Étrurie et les Étrusques ou Dix ans de fouilles dans les Maremmes toscanes*, Paris, Didot, 1862-1864. On trouvera là (2e partie, ch. 1) discutés tous les textes anciens relatifs à l'origine des Étrusques, examinées avec une sûre critique toutes les théories modernes qui ont été construites sur ces étroits fondements. M. Des Vergers montre d'abord que l'antiquité presque tout entière s'est accordée à rattacher les Étrusques à l'Asie Mineure; puis il cherche surtout la solution du problème dans l'étude des monuments figurés de tous ces débris de la plastique étrusque qui nous ont été fournis par les nécropoles toscanes. C'est en suivant cette voie qu'il arrive à reconnaître la vérité de la tradition qu'Hérodote nous a transmise en la chargeant de détails évidemment apocryphes et fabuleux. Voir, pour la description du tombeau dit lydien, trouvé dans la nécropole d'Agylla ou Cæré, les *Cataloghi del Museo Campana*, classe IV, série IX; ce même monument est figuré dans les *Monuments inédits* (Institut de correspondance archéologique), t. VI, p. 59.

Serait-ce de chez les Étrusques que cette chaussure aurait passé chez les Latins leurs voisins, pour y être adoptée au moins dans quelques cités? Ce qui semblerait l'indiquer, c'est que la Junon lanuvienne aurait eu, d'après Cicéron, une chaussure tout à fait analogue à celle que nous décrivons : Juno sospita cum pelle caprina, cum hasta, cum scutulo, cum calceolis repandis. » *N. D.*, I, 27. C'est d'après cette phrase qu'a été restaurée une belle Junon du Vatican, dont les pieds étaient brisés. Visconti, *Museo Pio Clementino*, t. II, pl. 21.

Digitized by Google

Nous ajouterons un dernier fait, dont peuvent témoigner tous ceux qui ont voyagé en Orient, c'est que le soulier à pointe saillante et repliée sur elle-même y est encore d'un usage général dans certains pays et surtout chez certains peuples. C'est le *zarouk* albanais, et on peut en trouver dans tous les bazars de la Grèce et de la Turquie. Cette forme ne paraît pas moins usitée en Perse; nous ne saurions dire quel nom porte cette chaussure à Ispahan; ce qui est certain, c'est qu'on la voit souvent représentée dans les sculptures et les peintures modernes de la Perse aux pieds de personnages des deux sexes (1). On a là une curieuse preuve de la persistance avec laquelle, à travers toutes les révolutions religieuses, politiques et sociales, certains détails de costume peuvent se conserver obstinément pendant des milliers d'années, dans cet Orient surtout qui change si lentement, et où le présent diffère si peu du passé.

L'attitude, le mouvement des deux personnages de Ghiaour-kalé se retrouvent, sans variantes notables, dans la plupart des figures de Boghaz-keuï. C'est de même le corps porté en avant, les jambes assez écartées, un bras étendu, avec la main plus ou moins levée, l'autre replié devant la poitrine, de manière à ce que l'avant-bras forme avec le bras un angle aigu et dessine une ligne à peu près parallèle au sol. C'est ainsi que se présentent notamment toutes ces figures armées qui, à Boghaz-keuï, soit dans la grande enceinte, soit dans le couloir voisin, exécutent une sorte de danse ou de marche militaire (2).

A part toutes ces concordances d'attitude et d'ajustement, il y a comme un air de famille entre ces figures et celles des bas-reliefs cappadociens. La ressemblance avec les figures assyriennes, quoique moins frappante au premier abord et plus lointaine, ne saurait être contestée; elle serait sans doute plus sensible encore si les bas-reliefs sculptés au flanc des rochers de l'Asie-Mineure n'étaient pas incomparablement moins bien conservés que ceux qui ont été retrouvés sur les rives du Tigre. Tandis que les premiers, exposés au froid, au vent, à la pluie, ont subi ainsi une action qui a émoussé tous les contours et enlevé au modelé tout ce qu'il pouvait avoir de finesse et de détail, les autres se sont gardés sous le sable

(1) Coste et Flandin, *Voyage en Perse*, Perse moderne, pl. XXIX. Il s'agit des bas-reliefs sculptés auprès de Téhéran, et qui représentent, accompagné des princes ses fils, Feth-Ali-Shah, le second roi de la dynastie des Kadjars aujourd'hui régnante.

(2) *Exploration archéologique de la Galatie*, pl. 39, 40, 43, 44, 47, 52.

Digitized by Google

tiède et sec comme des bijoux dans un écrin. Autant que l'on peut juger aujourd'hui du style de figures si frustes, il y a ici la même simplicité que dans la sculpture assyrienne, le même art d'indiquer les choses largement et par grandes masses. Avant que des milliers d'hivers eussent usé les saillies et effacé les détails, à Ghiaour-kalé comme à Boghaz-keuï et à Euïuk, il devait, à ce qu'il semble, y avoir ici un peu de dureté et quelque chose de trop accusé dans certains mouvements des muscles et des draperies, mais point cette froideur hiératique qui caractérise en général les monuments de l'art égyptien.

Maintenant, comment se trouvent et que font ici ces deux figures colossales? A quelle époque et avec quelle intention les a-t-on sculptées dans cette roche, sous la puissante enceinte à qui elle servait d'indestructible fondation? Quelles générations les ont laissées là comme la marque ineffaçable de leur passage? Nous ne savons, et en l'absence de toute inscription et de tout document historique, il ne nous paraît pas que personne puisse répondre à ces questions. Veut-on des hypothèses? Voici la première qui nous était venue à l'esprit, en face de ces personnages dont la coiffure rappelait d'une manière frappante le *kulah* persan; ce bonnet de feutre ou de fourrure, de forme haute et pointue, est aujourd'hui, pour tous les enfants de l'Irak-Adjemi, la partie la plus invariable et la plus nécessaire du costume national; peut-être l'usage en remontait-il, dans l'Iran, à une très-haute antiquité.

Dans ces longues guerres entre les rois de Lydie et les rois de Kédie, sur lesquelles Hérodote ne nous donne malheureusement que si peu de détails, les rois mèdes franchirent l'Halys et s'avancèrent au-devant de leurs ennemis (1). Peut-être, nous disions-nous, fût-ce dans le cours de l'une de ces campagnes que les Mèdes fortifièrent cette hauteur; comme prise de possession et comme pour marquer cette terre de leur sceau, ils auraient alors taillé dans le roc, à la porte de leur citadelle, l'image de deux généraux ou princes mèdes, du roi peut-être et de son fils et successeur désigné; l'absence de barbe chez un personnage revêtu d'ailleurs du costume militaire ne peut guère indiquer que l'extrême jeunesse du personnage. Il semble que la main droite des deux guerriers, étendue vers l'Occident, montre les vastes plaines qui se déploient à perte de vue de ce côté et en promette la conquête. Quoi qu'il faille penser de cette interprétation, si, comme nous l'avions cru, c'était le costume de l'Iran que l'on dût

(1) Hérodote, I, 16, 74.

Digitized by Google

reconnaître ici, nous aurions sur ces rochers la signature de quelque conquérant venu de l'Orient, de Ninive ou Babylone, ou plutôt encore d'Ecbatane ou de Suze.

Malheureusement pour cette conjecture, nous n'avons trouvé ni dans les textes anciens, soigneusement étudiés, ni dans un attentif examen de tout ce que l'Assyrie, la Médie et la Perse nous ont conservé de monuments, l'indication des détails de costume qui sont ici les plus caractéristiques. Ainsi, les historiens nous l'apprennent, les Mèdes tenaient dans l'empire le premier rang après les Perses, avec qui, en Occident, on les confondait ordinairement; des officiers, des grands seigneurs mèdes figurent certainement dans les bas-reliefs de Persépolis; or on n'y voit aucun des personnages de quelque importance, aucun des princes ou chefs qui entourent le roi, revêtu de la tunique courte, coiffé du haut bonnet pointu, chaussé du soulier à la poulaine que nous avons remarqués dans nos figures de Ghiaour-kalé; il y a donc tout lieu de croire que le costume de nos figures n'a rien de commun avec le costume médique; aucune induction fondée sur des analogies scientifiquement constatées ne nous conduit à reconnaître des Mèdes dans les deux guerriers sculptés au seuil de l'antique citadelle.

Au contraire, tous les traits que nous cherchons en vain à Ninive et à Persépolis se reproduisent, avec de très-légères variantes, dans des sculptures que séparent d'assez vastes espaces, mais qui appartiennent pourtant toutes à la péninsule : nous retrouvons ces traits en Lydie, à Nymphi; en Phrygie, à Ghiaour-kalé; en Cappadoce, à Boghaz-keuï; malgré de plus notables différences, on en reconnaît encore quelque chose en Lycaonie, à Konieh, chez cette figure de guerrier encastrée dans le mur de la ville. La constatation de toutes ces ressemblances nous amène à trouver plus vraisemblable une autre hypothèse que nous suggère l'illustre voyageur le docteur H. Barth, aussi remarquable par son grand tact archéologique que par la calme intrépidité dont il a fait preuve dans tant de lointaines explorations. D'après lui, ce serait à des conquêtes poussées de l'Occident vers l'Orient qu'il faudrait attribuer ces monuments destinés à rappeler le passage d'une armée et d'un prince victorieux. Alyattes avait déjà fait la guerre aux Mèdes; mais il était, à ce qu'il semble, resté plutôt sur la défensive, et ce fut Crésus qui, le premier des princes de sa race, sortit en conquérant de la Lydie proprement dite, et étendit jusqu'à l'Halys le domaine de la royauté lydienne. « Il subjugua, dit l'historien, toutes les nations en deçà du fleuve Halys, excepté les Ciliciens et les Lyciens, savoir : les Phrygiens, les Mysiens, les Ma-

Digitized by Google

riandyniens, les Chalybes, les Paphlagoniens, etc. (1). » Cette forteresse aurait pu être élevée par le monarque lydien, dans l'expédition qui lui soumit la Phrygie, et les deux grandes figures auraient été alors sculptées par son ordre sur le rocher. L'une d'elles représenterait le roi, l'autre ce fils Atys que le roi chérissait si tendrement, et qui, pendant toute la première partie de son règne, l'avait accompagné ou remplacé à la tête de l'armée (2). S'il faut, comme il paraît naturel de le croire, attacher quelque importance à la direction des figures, au point de l'horizon qu'elles regardent, on peut penser qu'arrivé au terme de sa course victorieuse, le conquérant se faisait représenter dans l'attitude du retour, et déjà en marche pour cette capitale dont il reprenait le chemin avec son butin et ses captifs. C'est ainsi, à en croire M. Texier, qu'est figuré le guerrier de Nymphi; il est tourné non vers Smyrne et ses fertiles plages, non vers la mer et ces îles grecques que les Lydiens convoitèrent et que les Perses conquirent, mais vers l'est, vers l'intérieur du continent. Si l'on avait quelques autres exemples analogues, si quelque texte historique venait confirmer ces inductions, il y aurait donc lieu de voir dans les remparts et dans les figures de Ghiaour-kalé les monuments d'un vainqueur qui s'était avancé de l'ouest à l'est; or, Crésus étant le seul des conquérants asiatiques que l'histoire nous montre poussant ses succès et étendant sa domination de ce côté, ce serait à Crésus qu'il conviendrait, en l'absence de toute donnée positive, d'attribuer la vieille citadelle de l'Haïmaneh et ses gardiens de pierre.

Ce qui rend d'ailleurs ici la conjecture plus incertaine encore, c'est que nous ne savons rien de l'art lydien et de la manière dont il comprenait et rendait la forme humaine. Tout ce qui, sur le sol de l'ancienne Lydie, paraît appartenir à la civilisation lydienne, ce sont des restes de murailles ou de tombeaux, de frustes débris qui ne nous renseignent guère sur le génie de cette nation et sur le caractère de sa plastique. L'hypothèse de l'origine lydienne de ces sculptures reste donc une pure conjecture qui ne peut s'appuyer sur aucune comparaison, sur aucune analogie décisive. Ce qui ne paraît pas douteux et ce qu'il importe de constater, c'est la ressemblance marquée, c'est l'air de famille que nous avons signalé entre des sculptures situées toutes dans la péninsule, quoique les unes soient à l'est, et les autres à l'ouest de cet Halys qui la divisait dans l'antiquité en deux régions habitées par des peuples de races différentes. Que ces

(1) Hérodote, I, 73.
(2) Hérodote, I, 27.

Digitized by Google

sculptures taillées dans le roc se trouvent en Lydie, en Phrygie ou en Cappadoce, nous y avons trouvé assez de traits communs pour être conduits à leur attribuer peut-être une même origine, ou tout au moins à les regarder comme les produits d'un même art, que l'on pourrait appeler lydo-phrygien ou de tel autre nom que l'on voudrait, mais qui mériterait d'être classé à part et étudié de près. Cet art, branche secondaire de l'art assyrien, aurait été le véritable intermédiaire entre la Grèce et l'Assyrie, et c'est lui surtout qui aurait transmis des traditions, offert des modèles dont les Grecs ont tiré le parti que l'on sait.

G. Perrot — E. Guillaume.

Digitized by Google

Digitized by Google

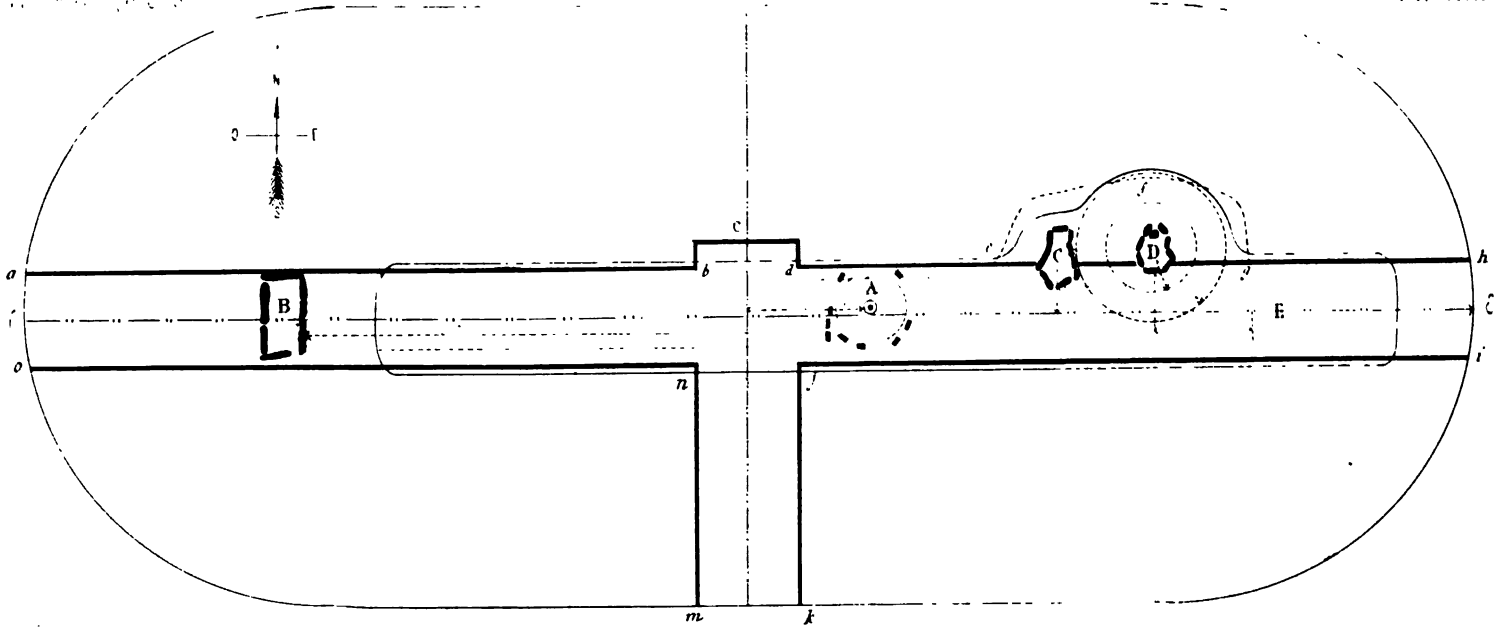

FIG. 3

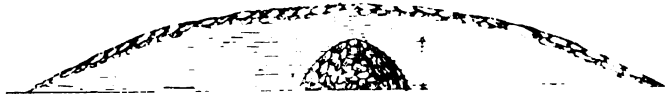

FIG. 2

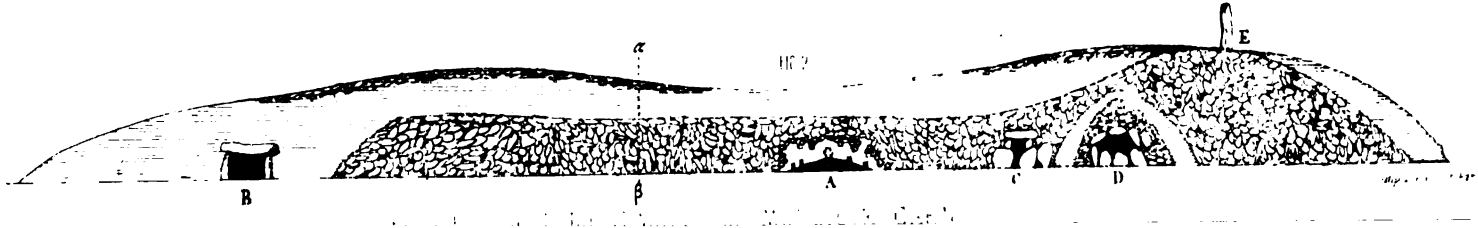

Digitized by Google

FOUILLES

DU

TUMULUS DU MOUSTOIR CARNAC

RAPPORT A LA COMMISSION DE TOPOGRAPHIE DES GAULES

Les résultats inattendus de la fouille du Mané-Lud, à Locmariaquer, m'inspiraient un vif désir d'explorer un second monument semblable. Un fait scientifiqne isolé a toujours, en effet, besoin d'une confirmation; mais c'en est une précieuse que de prévoir ailleurs un autre fait analogue, et de reconnaître que la réalité vérifie cette prévision : l'hypothèse prend, dès lors, le caractère d'une loi.

Je n'ai pas eu longtemps à attendre l'occasion que je cherchais.

A trois kilomètres de Carnac, sur l'ancienne route qui relie ce bourg célèbre à la charmante petite ville d'Auray se groupent, autour d'une chapelle, les chaumières d'un petit village nommé *Le Moustoir*, et qu'il faut avoir soin d'appeler *Le Moustoir-Carnac*, sous peine de le confondre avec un très-grand nombre de lieux portant le même nom, parce qu'ils dépendaient autrefois d'un fief abbatial.

Mais au *Moustoir-Carnac* on doit bien s'attendre à trouver encore autre chose qu'un clocher à jours et un souvenir monastique : ce nom de famille, nom illustre en archéologie, qu'il nous faut ajouter à l'autre pour caractériser cet endroit, évoque nécessairement la pensée d'un sombre dolmen, d'un menhir hardiment dressé, ou d'un gigantesque tumulus. Or, par chance singulière, nous allons rencontrer ici, réunis et formant un seul tout monumental, ces trois éléments de l'énigme funèbre léguée, par nos ancêtres, à nos méditations.

Digitized by Google

Au nord et tout près du village, au bord-même de la route, s'allonge une grande butte sur laquelle s'élève une étroite pierre de granit.

On ne pouvait, là, méconnaître un tumulus surmonté d'un menhir, et nous avons voulu trouver le dolmen qu'il devait renfermer.

La commission de la topographie des Gaules a bien voulu, sur la proposition de son savant secrétaire, M. Alexandre Bertrand, mettre à ma disposition les fonds nécessaires pour cette recherche, et j'ai accompli ce nouveau travail avec un plein succès, grâce aux conseils éclairés de M. Charles de Fréminville et à l'infatigable concours de MM. Louis Galles, Alphonse Mauricet, et de Cussé.

Parmi nos tumulus attribués à l'époque celtique, les uns s'élèvent en forme de cône sur une base à peu près circulaire; les autres, édifiés sur un plan limité par une courbe très-allongée, ont été comparés, avec beaucoup de justesse, à la moitié d'un œuf coupé suivant l'un de ses méridiens. La tombelle du Moustoir appartient à cette seconde catégorie, comme le Mont-Saint-Michel, dont elle est voisine, et comme le *Mané-Lud*, avec lequel ses formes extérieures comme ses dimensions lui donnent une ressemblance extrême.

L'ovale de la base tend vers l'ellipse, et la courbe enveloppante de la trace, aujourd'hui irrégulière, suivant laquelle les pentes du tumulus coupent le sol naturel, se trouve figurer à peu près un rectangle que deux demi-cercles termineraient dans le sens de sa plus grande longueur. Celle-ci, dirigée de l'est à l'ouest, mesure quatre-vingt-cinq mètres, tandis que la largeur moyenne n'est que de trente-six mètres (pl. XIII, fig. 1). La hauteur du monticule varie; elle est de cinq mètres à peine au-dessus du pôle occidental de la figure que nous venons de tracer, tandis qu'elle atteint largement six mètres au-dessus du pôle oriental (pl. XIV, fig. 2 et 3).

C'est sur ce dernier sommet que se dresse le menhir, haut de deux mètres quarante centimètres, large de soixante centimètres sur trente, et dont la base était si faiblement engagée dans le sol, que le dérangement d'une seule des pierres qui le calaient a suffi pour amener sa chute. Nous avons dû, en effet, pour opérer notre fouille, renverser ce monolithe; nous l'avons ensuite rétabli, mais forcément dans un équilibre beaucoup plus stable, notre adresse, en le posant, n'ayant pu égaler celle des premiers architectes.

L'occupation romaine, absorbée par ses pensées politiques et guerrières, a-t-elle soupçonné le but et la nature de ces monuments? En tout cas, elle s'en est servi comme de points d'observation fort utiles au milieu des peuplades énergiques auxquelles elle imposait

Digitized by Google

Digitized by Google

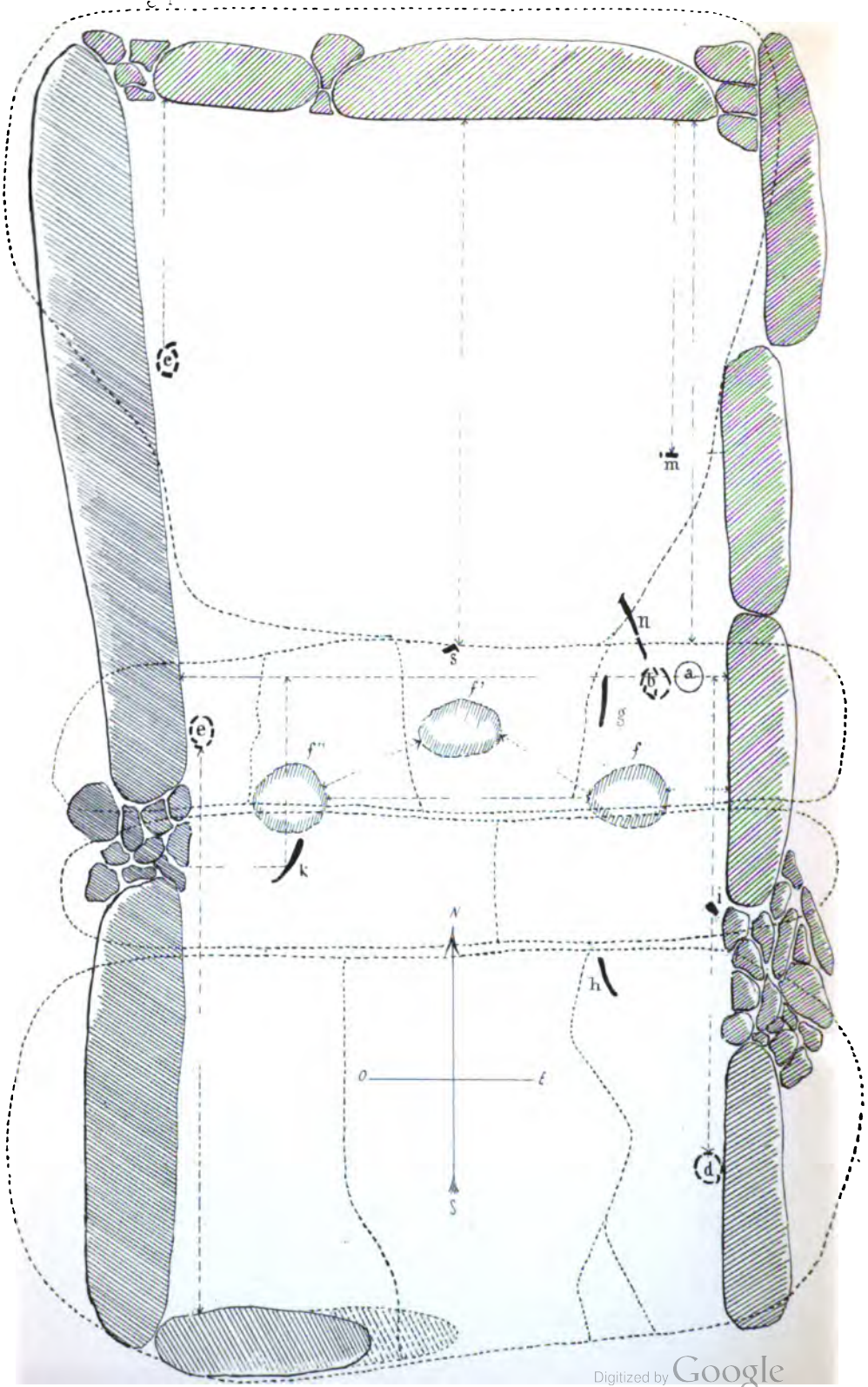

Digitized by Google

PLAN DU DOLMEN MONTRANT LA DISPOSITION DES OBJETS

un joug impatiemment supporté : ici, comme au *Mané-er-h'roëk*, nous trouvons les traces caractéristiques du conquérant; des tuiles à rebord ont croulé au pied de notre butte funéraire, et plusieurs même se sont glissées à travers les couches supérieures des pierres qui forment une partie de sa masse.

A vingt-deux mètres à l'ouest de l'extrémité occidentale de la tombelle, et précisément sur le prolongement de son axe, était autrefois planté un autre menhir, de forme assez régulière, de trois mètres vingt-cinq centimètres de hauteur, et qui gît aujourd'hui renversé. Nous trouvons ainsi toujours un ou plusieurs menhirs placés près de nos tumuli, dont ils sont évidemment une dépendance : ces pierres levées accompagnant les tombes portent en Auvergne le nom bien significatif de *plourouses* (pleureuses). Seraient-elles là, ainsi posées, pour représenter les survivants qui gémissaient sur le mort dont le dolmen recevait les restes vénérés?

La similitude presque complète, quant aux formes extérieures, du tumulus du Moustoir avec le *Mané-Lud* nous faisait supposer, tout d'abord, que ces analogies extérieures se reproduisaient dans l'intérieur du monument; nous attendions, en conséquence, un dolmen à l'ouest, quelque chose au centre, quelque chose encore à l'extrémité orientale. Le centre était déterminé ; c'est donc vers ce point certain que nous avons voulu tendre, avant tout, au moyen d'une tranchée perpendiculaire au grand axe. Ce système avait l'avantage de nous donner une connaissance plus parfaite du mode de construction de la tombelle, que si nous nous étions bornés à une simple tranchée longitudinale. D'ailleurs, nous pouvions ensuite établir, pour creuser cette dernière, deux ateliers de travailleurs explorant simultanément les deux régions opposées, en s'éloignant du centre et en écoulant leurs déblais par ce premier passage ouvert.

La coupure centrale, ainsi dirigée du nord au sud, a mis tout d'abord en évidence la composition intérieure du tumulus, dont la fig. 3 de la pl. XIII donne fidèlement l'image. Elle montre un noyau de pierres sèches entassées, dont la surface s'arrondit en berceau cylindrique, et qui occupe, au milieu et tout le long du tumulus, la place que la moelle d'une tige de sureau remplit au milieu du tube ligneux qui l'enveloppe.

Ce galgal allongé va renfermer les différents vestiges funéraires; l'enveloppe de vases desséchées qui le recouvre est là, nous le savons, pour empêcher les eaux pluviales de s'introduire, et cette enveloppe elle-même se trouve, à son tour, protégée par une troisième et dernière couche composée de pierres mêlées avec de la terre végétale.

Digitized by Google

Le galgal a trois mètres de hauteur, et sept mètres de largeur à la base; la couche superficielle qui recouvre le tumulus n'a que deux mètres en moyenne au sommet, mais elle s'élargit jusqu'à quinze mètres en touchant le sol naturel : les vases remplissent enfin tout le reste du volume de la tombelle.

Ajoutons qu'ici, comme au *Mané-Lud*, le sol que surmonte le tumulus montre partout la roche soigneusement et scrupuleusement dénudée.

Nous n'avons pas rencontré la sépulture centrale que nous cherchions; mais à huit mètres du centre du monticule *actuel* nous est apparue, sous le galgal, au milieu d'une grande quantité de charbon entouré de terreau fortement noirci, une grande jatte en terre cuite, brisée, et dont les fragments étaient mélangés avec *des ossements d'animaux*.

Autour de la trace incontestable du foyer qui avait été établi en cet endroit, en A, on remarquait, irrégulièrement disposées, j'allais dire comme des siéges, une série de pierres debout (nous en avons compté neuf) hautes de cinquante centimètres environ (pl. XIII, fig. 1).

A force de patience et d'adresse, M. de Cussé a pu reconstruire le vase dont nous venons de parler, et qui, non tourné mais modelé à la main d'une terre grossière et assez bien cuite, ne jauge pas moins d'une douzaine de litres. Cette grande jatte est pourvue d'une petite anse ou putôt d'un *mentonnet* semblable à celui des bombes de notre artillerie et par lequel passait sans doute un lien qui allait rejoindre un support semblable placé, à peu près symétriquement, de l'autre côté, mais faisant partie d'un morceau que nous n'avons pas trouvé (pl. VI, n° 8) (1).

Remarquons, dès à présent, que le point où nous avons retrouvé ce foyer, ce vase et ces ossements, était probablement en réalité beaucoup plus rapproché du centre vrai de la tombelle que notre fouille ne semble l'indiquer; le tumulus est, en effet, borné à l'est par un chemin qui a dû nécessairement en supprimer une partie dont on peut évaluer la longueur à cinq ou six mètres au moins.

Partant de la coupure centrale, notre fouille s'est dirigée simultanément vers chacun des bouts de la colline funéraire; nous allons suivre d'abord la tranchée qui chemine vers l'ouest, c'est-à-dire vers le point où nous devinons un dolmen.

Le galgal s'est continué, sans se modifier, jusqu'à une distance de vingt-deux mètres du centre, puis il a cessé tout à coup, et nous

(1) Voir le numéro d'avril.

Digitized by Google

n'avons plus trouvé qu'une agglomération de vases de marais desséchées. Il en avait été de même au *Mané-Lud*, nous approchions donc du but; en effet, nos travailleurs n'avaient pas marché plus de quatre mètres cinquante dans cette pâte terreuse et durcie, que leurs pioches rencontraient la paroi orientale d'un beau dolmen qui, peu à peu, s'est dégagé de son enveloppe, sous la forme d'une vaste chambre rectangulaire, allongée du nord au sud, c'est-à-dire perpendiculairement à l'orientation du tumulus (pl. XIV). Cette crypte a deux mètres de largeur, sur un peu plus de quatre mètres de longueur. Quatre tables rocheuses la recouvraient à une hauteur de deux mètres vingt centimètres ; mais nous avons trouvé cette lourde toiture fort bouleversée, et il nous a été facile de reconnaître la cause de ce désastre.

La maîtresse table qui recouvre l'extrémité nord de la crypte a été choisie un peu trop étroite en l'un de ses bouts, pour la largeur de celle-ci. Elle a pu, cependant, se poser d'abord appuyée légèrement sur les supports latéraux, et portant d'ailleurs solidement sur ceux du fond; puis, les trois autres tables ont achevé de recouvrir le reste de l'antique monument. Mais, lorsqu'on a enseveli le dolmen sous les vases de la tombelle, le poids de celles-ci a enfoncé l'extrémité sud de la grosse table entre les supports, qui, de leur côté, se sont légèrement écartés, de sorte qu'elle a basculé autour de l'appui énergique que lui donnait la paroi nord du dolmen; et comme toutes les tables se touchaient, la seconde et les deux autres, violemment chassées par cet énorme poids et scellées d'ailleurs dans les vases compactes qui les entouraient, n'ont pu céder à cette poussée qu'en se brisant. Elles ont encombré de leurs débris la partie sud de la chambre, que les vases ont en même temps envahie, et le vide ne s'est maintenu que sous la grande table, qui est restée et reste encore suspendue inclinée, portant sur les supports de la paroi septentrionale, et enclavée seulement entre les supports latéraux.

Pour procéder avec ordre au milieu de ce chaos, nous avons pénétré, en nous introduisant par une ouverture que laissaient entre eux les supports du fond, dans le vide fort restreint que l'éboulement et l'envahissement du dolmen par les vases de la tombelle avaient laissé sous la partie la plus élevée de la table; puis nous avons procédé au déblaiement, en marchant du nord au sud.

Aprés avoir ainsi enlevé les tables brisées, puis la vase, où rien de de particulier ne pouvait se rencontrer, nous avons facilement distingué la couche horizontale de terreau commune à toutes les

Digitized by Google

sépultures dites *celtiques* que nous avons eu l'heureuse chance de découvrir; elle avait ici cinquante centimètres de profondeur, et au-dessous d'elle existait encore un pavage informe, mais continu sur toute la superficie de la chambre.

Sur ce dallage étaient posés les objets suivants, que nous allons énumérer dans l'ordre où nous les avons découverts, c'est-à-dire en partant de la paroi du nord, et en avançant vers celle du sud. La figure de la pl. XIV en indique d'ailleurs exactement les positions respectives.

En C se trouvaient les débris d'un vase en terre rouge dont M. de Cussé a pu rétablir les formes bizarres et inattendues. Mesurant un diamètre de quinze centimètres, sur une hauteur de six centimètres seulement, ce vase forme une coupe assez élégante, bien qu'imparfaitement arrondie, dont le fond est très-sensiblement bombé en dedans, comme celui de nos bouteilles modernes; cette coupe est d'ailleurs munie d'un socle aplati qui en fait le tour. Le pied ainsi formé porte, *en-dessous*, des dessins qui nous avaient fait d'abord retourner cet objet, faisant la coupe de son pied, et celui-ci du vase lui-même; mais deux petits trous existant dans la partie supérieure d'un fragment qui fait évidemment partie du bord supérieur nous ont donné la raison d'être de ces dessins. Le vase était destiné à être suspendu, comme ces lustres d'été que l'on emploie dans nos serres, pour mettre des plantes à feuillage retombant. La paroi extérieure de la coupe du Moustoir porte d'ailleurs quatre côtes saillantes qui la partagent en quartiers à peu près égaux, et elle est parcourue dans tout son pourtour par une ligne sinueuse gravée en creux (pl. VII, fig. 7) (1).

Au point M du dallage était placé un objet singulier et que nous rencontrions aussi pour la première fois. C'est une olive en serpentine, longue de cinquante-cinq millimètres, large aux deux bouts de seize millimètres et au milieu de vingt-deux. Chacune des extrémités est creusée en trou conique de quinze millimètres de profondeur, comme si on avait voulu percer l'olive dans toute sa longueur, et qu'on eût renoncé à cette tentative. L'un des bouts est en outre perforé perpendiculairement à l'axe par un petit trou dont la paroi la plus rapprochée du milieu de l'objet se présente en biseau, en débouchant dans le cône évidé que nous venons de décrire (pl. XV, fig. *m*). Il nous a été impossible de reconnaître le but de cet objet, dont la taille, assez compliquée, indique cependant une intention

(1) Voir le numéro d'avril.

Digitized by Google

précise. Il paraît s'en être échappé, en le maniant, une parcelle de substance résineuse; mais nous ne sommes nullement certains que cette matière ne s'y soit pas introduite depuis que nous l'avons retiré du dolmen.

Tout près de cette olive était une petite rondelle en jaspe bleuâtre *m'*, percée en son centre et pouvant s'appliquer exactement sur l'extrémité de l'olive, dont elle a précisément le diamètre.

En N se trouvait un couteau en silex, brisé en deux morceaux, et dont la pointe manque (longueur, vingt-cinq centimètres).

En A, M. de Cussé a réussi, à grand'peine, à retirer, sans le briser, des terres qui l'englobaient, un second vase fort curieux et parfaitement entier. Haut de quinze centimètres, il mesure vingt-deux centimètres de diamètre au bord supérieur; il est mince de parois, soigneusement fait, bien poli, surtout à la surface extérieure, légèrement cambré en se rétrécissant vers l'orifice, et complétement arrondi en bombe par le fond (pl. VI, fig. 13) (1). Ce vase, çà et là noirci par le feu, porte, d'un côté seulement, quatre petites saillies formant une ligne droite longue de six centimètres et parallèle au bord, dont elle est distante de la même longueur; il contenait une certaine quantité de terre que nous avons soigneusement recueillie pour être analysée.

Juxtaposée à ce précieux objet, en B, s'en trouvait un autre de même nature, mais complétement brisé, et dont nous n'avons pu que recueillir les fragments.

En G, nous avons relevé un couteau en silex entier de cent-quatre-vingt-cinq millimètres; puis en S, un autre très-mince et fort tranchant, de soixante-dix millimètres seulement.

En E gisaient encore les débris d'un quatrième vase en terre.

F, F', F'' sont trois plaques de débris osseux, formant gâteaux et très-adhérentes aux dalles sur lesquelles nous les trouvons appliquées : un tissu inextricable de racines, enchevêtrées avec les ossements, complète la solidarité de chacune de ces masses, qui étaient d'ailleurs parfaitement *isolées et séparées l'une de l'autre*. On remarquera que ces ossements occupaient, de l'est à l'ouest, la région du milieu de la crypte. M. le docteur Alphonse Mauricet s'est chargé de leur examen, et nous exposera les résultats de l'étude qu'il en a faite.

En K était placé un couteau en silex de cent soixante-cinq millimètres; et en H un dernier de cent vingt millimètres; le premier était brisé en trois morceaux (2).

(1) Voir le numéro d'avril. — (2) On peut voir tous les objets au Musée de Vannes.

Digitized by Google

En I (pl. XIV et pl. XV, fig. *i*), tout près de la muraille orientale, nous avons relevé un petit celtæ, le seul que renfermât le dolmen : long seulement de quarante-quatre millimètres, et large de trente-cinq millimètres à la base, il forme un triangle isoscèle bien régulier dont la pointe manque; il est très-plat et percé d'un trou près du sommet. Nous croyons important de remarquer que la matière dont est fait cet objet est une serpentine que l'action du feu paraît avoir rendue tellement tendre, que le tranchant du celtæ peut à peine rayer le sapin, et qu'il s'émousse sur le chêne, en y laissant, sans l'entamer, la trace que ferait un crayon.

En D s'entassaient les débris d'un cinquième et dernier vase.

Enfin, dans les terres extraites de la crypte, nous avons recueilli, mais sans pouvoir préciser l'endroit où elle était déposée, une boule un peu aplatie, en tuffau, de soixante-quinze millimètres de diamètre, et percée, au centre, d'un trou, large à l'un des bouts de vingt-cinq millimètres, et à l'autre de vingt millimètres seulement (1).

Notre inventaire terminé, nous avons enlevé les dalles du dolmen: elles étaient séparées du roc dénudé par une couche de terreau rapportée, qui ne paraît avoir été ainsi interposée que pour recouvrir les aspérités de la roche, et donner au pavage une certaine horizontalité.

La chambre se trouvant ainsi complétement vidée, nous avons pu en dessiner exactement la forme et les parois.

La muraille du nord est formée de deux supports verticaux; celle de l'est de quatre supports, dont les deux derniers, vers le sud, laissent entre eux, à leur base, un vide fermé par un mur en pierres sèches; celle de l'ouest est également formée par deux pierres debout; mais l'une de ces pierres, celle du nord, au lieu d'être dressée sur un de ses petits côtés, s'allonge sur un des plus grands, de sorte qu'il a fallu la surmonter d'une maçonnerie de pierres sèches pour atteindre la table, ce qui n'a pas peu contribué au mouvement de bascule opéré par celle-ci.

La paroi sud, enfin, ne compte qu'un support à l'ouest, de manière à laisser, vers l'est, une ouverture large environ d'un mètre, et qui forme ainsi. en côté, l'entrée du dolmen.

En dehors de cette paroi, à travers l'ouverture, apparaissait, noyée dans les vases de la tombelle, une table extérieure brisée, qui nous a fait d'abord supposer qu'une allée couverte précédait la chambre

(1) Au musée de Vannes.

Digitized by Google

vers le sud; mais la fouille, poussée de ce côté, a prouvé qu'il n'en était rien, et que notre dolmen, au contraire de celui du Mané-Lud, était un dolmen sans galerie. La table dont il s'agit reposait simplement par chacun de ses bouts sur deux amas de pierres.

Disons encore que notre tranchée longitudinale, poussée au delà du dolmen jusqu'au bord occidental de la tombelle, n'a plus rencontré rien de particulier; et nous allons rejoindre nos travailleurs de l'est, qui continuent leur coupure dans la région orientale du tumulus.

De ce côté, le galgal paraît se prolonger jusqu'au bout du monticule; mais il ne faut pas oublier que l'extrémité est de celui-ci a été supprimée, de sorte qu'en réalité le noyau de pierres est bien symétriquement établi par rapport au milieu du monument; leur centre est le même, et c'est précisément en ce point central que se trouvait, en A, la grande jarre aux ossements d'animaux.

A vingt mètres de ce point, notre tranchée a mis à découvert une nouvelle crypte, dont la forme et le système de construction présentent une certaine bizarrerie (pl. XIV, fig. 1).

Que l'on imagine une enceinte de pierres debout, longue de trois mètres vers le nord, et formant de ce côté une sorte de cabinet large de soixante-dix centimètres seulement, sur une profondeur de un mètre; tandis qu'en avant, vers le sud, elle s'élargit jusqu'à plus de deux mètres. Le cabinet seul est couvert en partie par une table, en partie par la pierre même qui forme la paroi verticale du fond, et qui se recourbe horizontalement en dedans. Le reste de l'enceinte est complétement découvert, et les pierres du galgal y ont librement pénétré.

Au milieu du cabinet (fig. 1), en C, se trouvait un silex tranchant; aux points A et B du parvis qui le précède, nous avons relevé deux vases brisés, dont le premier seulement était accompagné de quelques traces osseuses.

Enfin, parmi les pierres encombrant l'enceinte on a trouvé un fragment que nous ne présentons qu'avec une certaine méfiance; c'est la moitié brisée d'un petit tore en verre, d'un centimètre de diamètre intérieur, de huit millimètres d'épaisseur, et sillonné par une ligne jaunâtre opaque disposée en zigzag : nous avons la conviction que cet objet n'a pas été trouvé au lieu précis qu'il occupait; il nous paraît d'une tout autre époque que ceux renfermés dans le sein du tumulus, et nous sommes convaincu qu'il y est descendu pendant la fouille, provenant des couches superficielles (pl. XV, fig. 3).

Digitized by Google

La crypte contenait quelques morceaux de charbon, et elle renfermait, superposée à un dallage, une couche de terre où nous n'avons rien rencontré de particulier.

A cinq mètres de ce lieu, toujours en marchant vers l'est, nous avons découvert une seconde cellule de deux mètres carrés environ de superficie, de forme arrondie, et offrant dans le coin oriental de la paroi du nord un enfoncement étroit. Cette nouvelle crypte est très-irrégulièrement recouverte, non pas de grandes tables, mais de simples pierres plates de faibles dimensions, rappelant un peu le système de voûte de la sépulture centrale du *Mané-Lud*, mais beaucoup plus irrégulièrement disposées et n'offrant pas les assises bien distinctes et placées en échelon que nous avons signalées à Locmariaquer (pl. XV, fig. 2).

Ici encore, nous avons trouvé un lit de terre, puis un dallage; mais les recherches les plus opiniâtres et les plus minutieuses ne nous ont fait découvrir aucune autre chose.

Et cependant cette dernière crypte semble avoir été l'objet d'une sollicitude toute particulière. Sa voisine est simplement englobée dans le noyau général de pierres sèches de la tombelle; ici, au contraire, nous reconnaissons d'abord un galgal particulier (pl. XIII, fig. 2) qui recouvre spécialement la cellule, puis une couche de vases; et enfin, au dessus de celle-ci, les deux éléments du grand tumulus, qui se sont relevés pour faire place à tout ce système tumulaire : on dirait un petit tumulus bien complet renfermé dans le grand.

Les deux cellules que nous venons de décrire ne sont pas placées sur l'axe de la tombelle; mais très-sensiblement au nord de cette ligne.

Ajoutons que c'est à six mètres vers l'est de la dernière crypte que se trouvait planté le menhir, au-dessous duquel il n'existait d'ailleurs rien de particulier.

Tel est le tumulus du Moustoir-Carnac.

Surmonté d'un menhir, il renferme : à l'ouest, un grand dolmen sépulcral; au centre, un vase, des ossements d'animaux, les restes d'un foyer considérable; à l'est, deux cellules évidemment funéraires.

Nous devons constater, en outre, que dans notre exploration nous avons trouvé çà et là plusieurs dents de cheval.

La solution de l'intéressant problème posé par notre fouille du Mané-Lud trouve ici une confirmation nouvelle : savoir, que les tombelles allongées recouvrent, en outre d'une ou plusieurs sépultures, le terrain sur lequel se sont accomplies les cérémonies funèbres.

Digitized by Google

FIG 2

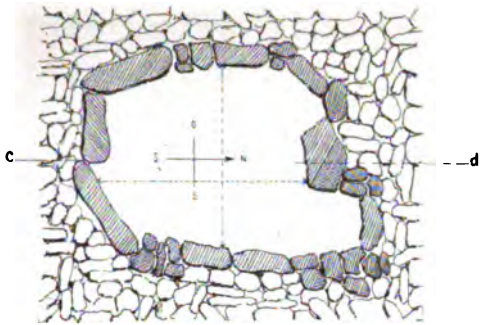

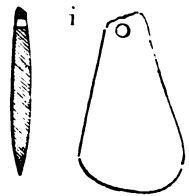

FIG 1

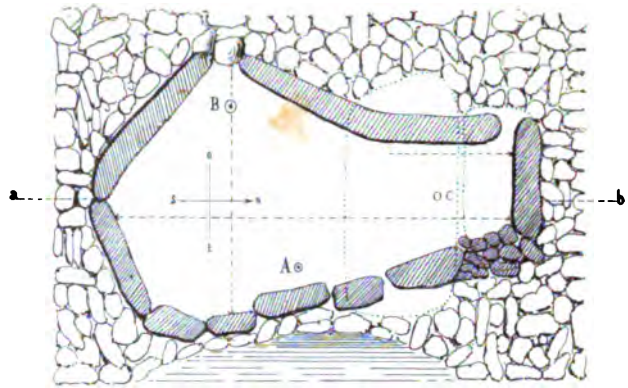

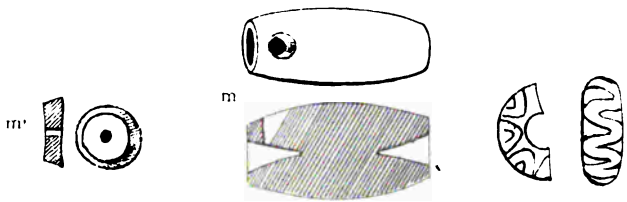

FIG 3

Imp. Lemercier Paris

1,2. CRYPTES DE LA PARTIE ORIENTALE DU TUMULUS

Fig. 3, m. [illegible] trouvés dans les cryptes

Digitized by Google

Digitized by Google

Mais ici, comme partout où j'ai sondé le mystère de nos grandes tombes, je me borne à dire exactement ce qui est, sans risquer l'aventure d'exposer un système : j'ai pour but de préparer des matériaux certains pour de plus habiles et de mieux autorisés, qui sauront bien féconder mon travail.

Mon seul rôle est d'être clair, vrai, méthodique, et de ne pas imiter ce chercheur maladroit qui, trouvant une inscription en mozaïque, mit pêle-mêle dans un sac tous les petits cubes qui la formaient, et s'en fut remettre le tout à un savant, en lui demandant ce que celà voulait dire.

RENÉ GALLES.

Octobre 1864.

NOTE DE M. LE DOCTEUR ALPHONSE MAURICET

Le système sépulcral du tumulus du Moustoir rentre dans la généralité de nos tombes celtiques du Morbihan, M. René Galles l'a démontré. Mon rôle, aujourd'hui, est bien simplifié, je n'ai pas à exposer ici des ossements à caractères tranchés, évidents, comme au Mané-Lud et à Kergonfals : ce que cette fouille nous a donné, le voici ; puisse l'avenir le fertiliser !

Au centre du galgal se trouvaient une grande jarre en terre cuite et des débris d'ossements d'animaux.

Dans un rayon plus ou moins étendu autour de ce centre, il a été découvert quelques dents de cheval.

A l'extrémité ouest, dans le dolmen, nous avons à étudier trois masses osseuses.

A l'extrémité est, dans une première crypte, quelques ossements.

Dans la seconde crypte, une terre humide et grasse au toucher que nous avons soigneusement recueillie et analysée.

Les dents de cheval trouvées autour du centre du galgal sont en bien petit nombre ; placées ça et là sous des pierres, elle ne nous étaient signalées que par hasard, rien ne pouvait faire prévoir leur présence là où elles étaient.

Au centre même se trouvaient :

1° Un fragment de maxillaire ou mieux, dans une gangue terreuse, la couronne de quelques dents d'animal ;

2° Quelques fragments des os du crâne d'un animal.

Les formes, les proportions de ces ossements, ne nous permettent pas de rien affirmer sur l'animal auquel ils ont appartenu.

Évidemment, ils ne peuvent provenir que d'un animal de la force du chien de taille moyenne, mais on ne peut en assurer davantage.

3° Enfin, une masse aréolaire très-légère, contenant de vastes cellules de forme cubique, sans plans et sans lignes déterminés. — C'est un fragment d'os calcinés.

Dans le dolmen, MM. Galles, de Cussé et moi, avons enlevé trois couches osseuses, *trois gâteaux osseux*, pour me servir de l'expression pittoresque employée par ces Messieurs en les découvrant. Ces masses étaient situées aux points marqués sur le plan F, F', F''.

Ils occupent les trois sommets d'un triangle, laissant complétement libres entre eux

Digitized by Google

des espaces de soixante-dix centimètres à la base et de quarante centimètres sur chacun des côtés.

Ces gâteaux, suivant des coupes faites dans tous les sens, nous présentent du tissu soit d'os plats, soit d'os longs, des fragments de charbon, des tiges et des racines de végétaux. Celles-ci enveloppent tout le reste comme un tissu feutré ; la face supérieure libre, en rapport avec les terres éboulées dans l'intérieur du dolmen, la face inférieure fortement adhérente aux dalles de la tombe, nous présentent, l'une et l'autre, un chevelu de racines végétales admirablement tissé. Ce n'est qu'à la cassure que l'on aperçoit le tissu osseux, sillonné, enlacé par les mêmes radicules. C'est un gazon sacré, première sépulture de celui, peut-être de ceux, à qui on allait élever une sépulture impérissable.

Cet amas osseux s'est-il formé ici par tassement avec des plantes consacrées, ou le tout, dans cet état, y a-t-il été enseveli? — Aux faits nouveaux à nous l'apprendre.

J'ai disséqué, sculpté ces masses dans tous les sens, leur demandant, avec une avide curiosité, un os ayant évidemment appartenu à l'homme. Mes recherches ont été vaines et je ne puis en présenter un seul bien caractérisé.

Si l'on ne peut pas démontrer que ce sont des ossements humains, il est au moins aussi difficile de démontrer le contraire. Il me sera donc permis de faire un rapprochement entre les ossements trouvés au Moustoir-Carnac et ceux trouvés au Mané-Lud et à Kergonfals. Dans ces fouilles, nous avons démontré, os en main, qu'ils appartenaient à l'espèce humaine. Pourquoi ceux-ci, trouvés dans les mêmes conditions, ne lui appartiendraient-ils pas?

Ne puis-je dire, sans être taxé de prévention, que ce sont là des ossements humains ensevelis dans des conditions nouvelles?

On n'a pas mis dans cette tombe un cadavre nous donnant aujourd'hui un squelette; on y a mis ce qui forme aujourd'hui ces gâteaux, ce gazon osseux, et il fallait qu'il renfermât des reliques bien chères pour qu'on élevât à sa mémoire un semblable monument (1).

Je rappellerai ici qu'à côté de ces ossements se trouvaient des poteries assez bien cuites et bien conservées, des objets en serpentine; olive, celtæ, parfaitement travaillés et de grands couteaux de quinze à vingt centimètres en silex taillés par percussion.

Dans la première crypte de la région orientale, les fragments osseux ne disent encore rien au point de vue anatomique, mais ils ont pu être analysés et, dans un instant, nous reviendrons sur les caractères chimiques de ces ossements. — Avec eux se trouvaient aussi des fragments de poteries et des silex tranchants.

Enfin, dans la deuxième crypte orientale, si remarquable par sa construction, nous n'avons trouvé que de la terre.

L'analyse chimique a démontré à M. Rigout, préparateur de chimie à l'École des mines, ancien préparateur à la Faculté de médecine, qu'aucun des ossements trouvés dans le dolmen et dans la première crypte de l'est n'était incinéré.

« Je m'en suis assuré de la manière suivante : Après avoir séparé, le plus possible, « les os des matières terreuses qui les imprégnaient, je les ai lavés à l'eau, puis à « l'eau acidulée par l'acide chlorhydrique, puis à l'eau pure jusqu'à expulsion com- « plète de l'acide.

(1) Nous laissons à l'auteur de cette note l'entière responsabilité de son opinion. (*Note de la rédaction.*)

Digitized by Google

« J'ai introduit alors les résidus, avec un peu d'eau, dans des tubes en verre bou-
« chés aux deux extrémités et j'ai chauffé vers cent degrés, pour transformer la ma-
« tière animale en gélatine. J'ai alors filtré et évaporé avec précaution chacun des
« liquides, et tous m'ont donné un résidu noircissant à la calcination avec odeur de
« matières animales brûlées. »

Les ossements d'animaux trouvés au centre ont, au contraire, subi l'action du feu. Cette masse aréolaire, que nous rencontrons ici pour la première fois, « a été évidem-
« ment calcinée, elle présente le vernissé, le boursouflement des os calcinés. — Avec
« ce fragment, j'ai pu décolorer la teinture de tournesol, et en traitant une portion de
« l'échantillon par de l'acide chlorhydrique étendu, j'ai eu une liqueur précipitant
« par l'ammoniaque, signe de la présence du phosphate de chaux. »

Telles sont les propres paroles de mon ami M. Rigout et elles nous permettent de tirer une conclusion certaine :

Au centre de ce monument, il y a eu un bûcher, on y a brûlé des animaux. — Les ossements trouvés dans les cryptes n'avaient pas été soumis à l'action du feu, ils y avaient été inhumés.

Dans la troisième crypte, la plus orientale, nous n'avons trouvé que de la terre. M René Galles a exprimé notre surprise en ne trouvant rien sous ce petit tumulus interne si remarquablement construit.

Dans ces derniers temps, deux de nos collègues de la Société polymatique, à propos de fouilles opérées sous le tumulus de Crubelz et sous les menhirs de la lande de Lanvaux, se basant sur ce que les terres soumises à l'action des acides chlorydrique et nitriqne étendus puis traités par l'ammoniaque donnaient un précipité abondant gélatiniforme de phosphate de chaux, soutenaient que ces terres avaient contenu une sépulture et s'en disaient *aussi certains que s'ils avaient tenu dans les mains la poussière osseuse.*

Je tentai l'expérience, d'après le procédé que M. le docteur Fouquet avait suivi et qui est celui décrit par M. Malagutti dans son traité intitulé *Petit cours de chimie agricole à l'usage des écoles primaires;* le voici tout au long :

« Pour apprécier la présence de l'acide phosphorique dans un sol, on prend cin-
« quante grammes de terre que l'on a criblée, pulvérisée et desséchée au bain-marie.
« On la chauffe dans un têt, de façon à détruire toutes les matières végétales. Cela
« fait, on met la terre dans un ballon avec trois fois plus d'eau et on ajoute quinze
« grammes de cristaux de soude. — On fait bouillir, pendant environ trente minutes,
« en ayant soin d'ajouter de l'eau pendant que la première s'évapore; puis on versera
« sur un filtre et on réduira, en le faisant bouillir de nouveau, le liquide à un demi-
« verre environ. Alors on y verse de l'acide chlorhydrique et, lorsqu'il ne se mani-
« feste plus d'effervescence, on ajoute quelques gouttes de sel d'Epsom (sulfate de
« magnésie), enfin on ajoute un peu d'alcali volatil. Si la terre que l'on essaye contient
« des phosphates, il se fera dans le liquide un précipité plus ou moins abondant,
« en raison de la plus ou moins grande quantité de phosphate qu'il contient. »

Je fis l'expérience dans le même laboratoire, avec les mêmes réactifs que mon confrère, et j'eus un précipité très-abondant, je puis même dire aussi abondant que les siens, de phospate ammoniaco-magnésien.

Il y aurait donc eu là une sépulture, comme à Crubelz, comme au Mané-er-h'roëk, comme enfin sous les menhirs de la lande de Lanvaux.

Mes collègues et moi avons agi de la même façon, je suis arrivé au même résultat qu'eux, j'ai donc aussi prouvé que la troisième crypte du Moustoir avait contenu une sépulture.

Malheureusement, le procédé que notre habile chimiste de la faculté de Rennes

Digitized by Google

décrit, dans un cours des plus élémentaires, me semblait admirablement adapté au but qu'il se proposait : permettre à tout agriculteur de reconnaître si la terre contient assez de phosphate de chaux pour faire pousser son grain. Mais de là à dire qu'il y avait eu un corps inhumé parce que le précipité était plus ou moins abondant...??

Je soumis toutes mes objections à M. Rigout.

« *Vous avez raison*, me répondit-il, *il ne suffit pas d'employer le procédé que vous « m'indiquez pour être certain de la présence du phosphate de chaux dans une terre « en assez grande quantité, pour en conclure la présence d'os dans cette terre.*

« Le phosphate de chaux n'est décomposé qu'incomplétement par ébullition avec « un alcali carbonaté et en supposant qu'on attaque une suffisante quantité de phos- « phate par ce procédé, il n'est pas prouvé que l'on ne dissolve pas en même temps « une certaine portion de la silice qui se trouve dans la terre, et cette silice sera pré- « cipitée par l'ammoniaque dans l'expérience finale.

« Je suppose qu'on sait que, pour précipiter l'acide phosphorique dans une liqueur, « il faut employer, après avoir saturé la liqueur par l'ammoniaque, une dissolution « claire de sulfate de magnésie, de chlorhydrate d'ammoniaque et d'ammoniaque, et « qu'il ne faut point (comme vous le dites) verser dans la liqueur chlorhydrique du « sulfate de magnésie et enfin de l'ammoniaque. Il faut encore, une fois le précipité « obtenu, s'assurer qu'on a bien affaire à du phosphate ammoniaco-magnésien.

« L'aspect de la terre doit en dire beaucoup plus que l'expérience conduite comme « vous l'indiquez. N'est-il donc pas possible de trouver dans cette terre des traces « blanches, de petits amas blancs de phosphate de chaux, dont il serait facile de « déterminer la nature? Dans le cas contraire, il me semble qu'il serait convenable « de faire des expériences comparatives sur la terre où l'on suppose qu'il y ait eu « inhumation et sur une autre terre où l'on serait certain qu'il n'y en a pas eu; » *chercher dans des échantillons bien connus les quantités de phosphate! ... et en- « core!!...* »

Malheureusement, dans la crypte du Moustoir comme à Crubelz et sous les menhirs de Lanvaux, on ne trouve ni traces blanches, ni amas blancs de phosphate de chaux. Il n'a pas été fait d'analyses quantitatives; quant aux analyses comparatives, à qu'elles terres s'adresser? Ne savons-nous pas, à propos de la terre sur laquelle nous avons opéré, que le granit contient du phosphate de chaux, comme l'indique Dufrenoy (Minéralogie, 2e édition, t, II, p. 400), comme M. de Limur m'en a montré de nombreux échantillons pris dans les carrières du Morbihan (1)? Connaissons-nous, surtout, la richesse de ces terres en phosphates aux temps reculés où elles ont été déposées dans ces cryptes, et pouvons-nous leur comparer nos terres actuelles appauvries par la culture? Maintenant que l'on a sous les yeux les éléments de cette discussion importante au point de vue archéologique, je conclus :

Pas plus dans la crypte orientale du Moustoir-Carnac, qu'à Crubelz, qu'au Manéer-h'roëk, que sous les menhirs et les tombelles fouillés en ces derniers temps dans la lande de Lanvaux, on n'a obtenu des résultats assez précis et assez concluants pour qu'on puisse *affirmer* que là était une sépulture.

Arrivé au terme de cette étude, il nous est permis de nous demander si cette

(1) Le Phosphate de chaux à l'état de cristal hexagonal ou annulaire se trouve, dans le Morbihan, dans les carrières de *Kerboulard*, *Plumériau*, *Port-Louis*, *la ville d'Er*, etc. Dans ce département, les phosphates de plomb et d'alumine sont encore plus nombreux et l'on peut dire que le phosphate de fer se trouve partout dans ces granits.

Digitized by Google

fouille, qui couronne nos travaux de l'année, a amené des idées nouvelles sur ces monuments dits celtiques de notre pays. Je ne crains pas de répondre affirmativement.

Dans sa réponse à M. de Caumont, la Société polymatique du Morbihan, au mois de décembre 1863, admettait cette proposition : La sépulture par incinération s'est rencontrée plus fréquente que la sépulture par inhumation, dont nous ne connaissons, jusqu'ici, qu'un exemple, Tumiac; cette observation est en désaccord avec celle de M. Alexandre Bertrand, qui avance que les chambres funéraires des tumulus de l'ouest renferment plus souvent des corps ensevelis que des corps incinérés.

M. Rigout a démontré, en faisant l'analyse des ossements trouvés dans la sépulture de Kergonfals qu'une grande portion de la matière organique des os peut disparaître sans qu'on puisse en attribuer l'absence à une calcination antérieure.

Nous avons trouvé, dans la fouille du Mané-Lud, pour un des squelettes, des ossements portant des traces de l'action du feu, mais la matière organique des os n'avait pas été complétement détruite par cet agent, l'autre squelette était bien évidemment *inhumé*.

Au Moustoir, malgré l'aspect cendré, bleuâtre des os, leur mélange intime à des fragments de charbon, ils n'ont pas été soumis à l'action du feu.

Tous ces faits sont suffisamment démontrés par les analyses de M. Rigout.

Les sépultures par inhumation l'emportent donc aujourd'hui, comme le disait M. Alexandre Bertrand.

Un autre fait certain et démontré aujourd'hui, pour le Mané-Lud comme pour le Moustoir, c'est la présence d'ossements d'animaux bien réellement calcinés et incinérés.

Cette cause d'erreur, qu'il faudra maintenant avoir soin d'éviter, est, par ces deux faits, suffisamment signalée.

Docteur Alphonse MAURICET.

Digitized by Google

OSTRACA INÉDITS

DU

MUSÉE IMPÉRIAL DU LOUVRE

27.

(*Young*, pl. 53, 4, — *Franz*, Corpus 4882)

Ζήνων Ἡρακλείδ(ου) μισθ(ωτὴς) ἱερᾶς πύλ η]-
ς Σοήνης, διὰ Σαραπίωνος βοηθ(οῦ).
Διέγραψ(εν) Πάνυπτις Πετόρζμηθ(ις)
μητρὸς Σενπελλίας ὑ(πὲ)ρ λογ(ραφίας) τοῦ
195. η' L Ἀντωνείνου Καίσαρος
τοῦ κυρίου, ἀργυρ(ίου) δραχ(μὰς) δεκαεπτὰ
δεσμο(ῦ) · L ιζ'. ὁ α(ὐτὸς) ἀπ(έχω).....
ἰνδ..... ἀνακεχρ..... (?)
L θ' Ἀντωνένου (*sic*)
200. τοῦ κυρίου, Θὼθ θ'.

Zénon, (fils) ***d'Héraclide, fermier de Syène, porte sacrée*** (de l'Égypte), (donne ce reçu écrit) ***par Sarapion, son auxiliaire. Panyptis***, (fils) ***de Pétorzméthis*** (et) ***de sa mère Senpellia, a payé dix-sept drachmes de dîme, en argent, pour la capitation de la 8e année du seigneur César Antonin.*** || 17 || . (Moi) ***le même j'ai reçu..... L'an 9 du seigneur Antonin, le 9 Thoth.***

28.

(*Young*, pl. 53, 7. — *Franz*, n. 4883)

Παπρεμίθ(ης) πράκ(τωρ) ἀργ(υρικῆς) Ἐλεφαντίνης

194. Σενπελλία, voir l. 6. 121 (Θινπλεῖς). 173, 203 (Θινπελέα).

Digitized by Google

Digitized by Google

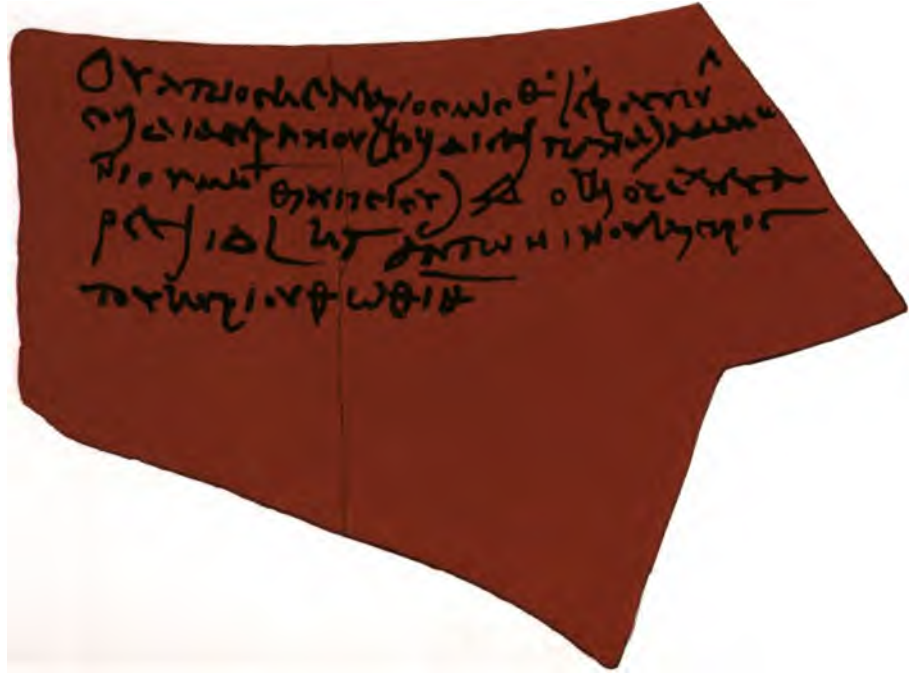

OSTRACON GREC

DU MUSÉE IMPÉRIAL DU LOUVRE.

Digitized by Google

σὺν Βινωχί. Διέγ(ραψεν) Πάνιδις Πε-
τορζμήθου μητ(ρὸς) Θινπελέας μερισμ(όν),
θ' L 'Αντωνίνου τοῦ κυρίου, δραχ(μὰς)
205. πέντε, ὀ(βο)λ(οὺς) γ̄. L θ', Παχὼν ε̄.

Paprémithès étant percepteur des contributions pécuniaires à Éléphantine avec (son collègue) *Binochi, Panibis,* (fils) *de Pétorzméthès* (et) *de sa mère Thinpéléa, a payé un à-compte de cinq drachmes trois oboles; la 9e année du seigneur Antonin. An 9, le 5 Pachon.*

29.

(*Young*, pl. 53, 5. — *Franz*, n. 4884)

Ζήνων Ἡρακλε(ίδου μισθ(ωτὴς)
ἱερᾶς πύλ(ης) Σοήνης, διὰ Πα-
χόμψαχις βοηθ(οῦ). Διέγρα(ψεν)
Πάνυβδις Πετορζμήθου
210. μητ(ρὸς) Θινπέλας (?) ὑπ(ὲ)ρ χειρω(ναξίου),
θ' L 'Αντωνείνου Καίσαρος
τοῦ κυρίου, ἀργυρ(ίου) δραχ(μὰς) εἴκοσι,
ὀβολ(οὺς) δύο. Μεσορὴ κα.

Zénon (fils) *d'Héraclide, fermier de Syène, porte sacrée* (de l'Égypte), (donne le présent reçu écrit) *par son auxiliaire Pachompsachis. Panybdis,* (fils) *de Pétorzméthès* (et) *de sa mère Thinpéla, a payé, pour la taille industrielle,* 20 *drachmes d'argent, deux oboles. L'an* 9 *du seigneur César Antonin, le* 21 *Mésoré.*

30.

(Inédit)

Δομίτιος ὁ φύ[λαξ]
215. καὶ πρά(κτ)ω(ρ) σὺν 'Ακαρα.....
Διέγραψεν Πετόρζμιθις
ὁ καὶ Πετιωσοροὴρ μητ(ρὸς)
Σενπετόρζμιθις μερ(ι)σ(μὸν) L δ'
μ(...?)ω. ιθ' L 'Αντωνείνου Καίσ(αρος)
220. τοῦ κυρίου ἡ(μῶν). δραχ(μὰς) τέσ-
σαρες (*sic*) L δ'. Τυβὶ ιθ'.

Domitius étant caissier et percepteur avec Acara [.....], *Pétorzmi-*

203. Θινπελέα, voir l. 6, 121, 173, 194, 203, 210, 305.
217. Le nom propre Πετι-ωσορ-οὴρ renferme celui du dieu Sarapis (*Asar-Hapi*, Osiris-Apis).

Digitized by Google

this, autrement dit Pétiosoroër, (fils) *de sa mère Senpétorzmithis, a payé un à-compte de 4 drachmes..... La douzième année de notre seigneur César Antonin. Quatre drachmes.* ‖ 4 ‖ . *Le* 19 *Tybi.*

31.

(*Young*, pl. 55, 22. — *Franz*, Corpus 4886)

Δομίτιος. . . . . .

. . . . . .

Ἀντονίνου (*sic*) Καίσαρος τοῦ κ(υρίου)

225. Παχὼν α'.

Domitius [étant caissier et percepteur, un tel a payé sa contribution, l'année...] *du seigneur César Antonin, le* 1er *Pachon.*

32.

(Inédit)

Τιθοητίων καὶ οἱ σὺν αὐτῷ ἐπι-
τηρηταὶ ἱερᾶς πόλης Σοήνης, διὰ
Μάρκου Ἀννίου Ἀμμωνιανοῦ ἀπαι-
τητοῦ· Σμήρης Ἐπειανάπωτις
230. Ἀμμωνίου δ(πὲ)ρ γν δλ(κῶν) μυροβ(αλάνων)
γενημάτ(ων, *sic*) ιϛ L. Ὀνόματ(ι)
Πετεπτέτην Ἐπουηρέως τοσοῦ[το.....]
Βαγλονσοὶ μέρος. L ιγ' Αὐρηλίου
Ἀντωνίνου Καίσαρος τοῦ κυρίου,
235. Φαμενὼθ ς'.

Tithoëtion et ses collègues, gardes de Syène, porte sacrée (de l'Égypte), (donnent le présent reçu écrit) *par le percepteur Marcus Annius Ammonianus. Smérès*, (fils) *d'Epianapo* (et) *d'Ammonios* (a payé) 12 *drachmes pour* 53 *pesées de myrobalanes. Le nommé Pétéptéten*, (fils) *d'Epouëris*, [a payé] *autant, Baglonsoï sa part* (?). *L'an* 13 *du seigneur César Empereur Antonin, le* 6 *Phaménoth.*

33.

(Inédit)

Ἰούλ(ιος) Σερῆνος πράκ(τωρ) ἀργ(υρικῆς) Ἐλεφ(αντίνης) καὶ Ἀντώ-

226. *Letronne*, Recherches, p. 454, mentionne un nom égyptien Τιθοήτους.
229. Ἐπειανάπω, voir ma note l. 91.
231. γενημάτων avec un simple ν se trouve aussi dans les Septante (*Sturz*, p. 129).

Digitized by Google

νιος Ἀμωνίου (*sic*) καὶ Οὐαλερίων μη(....?)
μερῶ(ν) ἀναδοθ(έντων) εἰς κλῆρο(ν) ἀντὶ ἀρρα(....?).
Διέγραψ(εν) Πετόρζμηθιν
240. Πάτραν Σνοῦφις ὁ(πὲ)ρ μερισμῶν
ιη' L, ὑ(πὲ)ρ πρ(αιτ)ουρίου περὶ Φοίνικ(ας) καλο[ύ]-
μενον (*sic*) Σενδάντηξι δραχ(μὰς)
δεκατέσσερες (*sic*) ὀβολ(ὸν) ἡμιόβλην
δίχαλκον. L ιθ'. Τυβὶ θ'
245. Ἰούλ(ιος) Σερῆνο(ς) συγ(γράφω) ἀπέχ(ω).

Julius Sérénus, receveur des contributions pécuniaires à Éléphantine, et Antonius (fils) *d'Ammonios, et Valérion* (comptables?) *des sommes distribuées après tirage au sort* (?). . . . — *Pétorzméthin,* (fils) *de Patran Snouphis, a payé un à-compte* (de la capitation) : 18 *drachmes, pour le navire prétorien stationnant en Phénicie* (et) *appelé Sendantexi : 14 drachmes, 1 obole, 1/2 obole, 1 dichalcos. L'an 19, le 9 Tybi.* (Moi) *Julius Sérénus, j'écris* (la quittance et) *j'ai reçu* (lés sommes).

34.

(*Young*, pl. 55, 23. — *Franz*, Corpus 4890)

Ἰού(λιος) Σερῆ(νος) πράκ(τωρ) ἀργ(υρικῆς) Ἐλεφ(αντίνης) καὶ Οὐ-
αλέριης (*sic*) καὶ Ἀπολλώ(νιος) Ζμήτους
πράκ(τορες) καρ(πῶν) ἀπέ(χομεν). Διέγραψεν Θινε-
σεπησήταπις Ἰζμή(θους?) δημω-
250. σίου (*sic*) Φένικος νησι(...?) L η'. Ὀαλ[εν]-
τηνίου Βάσσου ..... καὶ .....
ἀπὸ Θεοδώρου Κάρβας τὸ καθ' ἑαυτ[ὸν
μέρος. L ιθ'. Παχὼν ε',
Ἰούλ(ιος) Σερ(ῆνος). ἑπτὰ δραχ(μάς).

Nous, Julius Sérénus, percepteur des contributions pécuniaires à Éléphantine, et Valérius et Apollonios (fils) *de Zmétis, receveurs des*

237. Ἀμωνίου. Pour la consonne simple voir *Sturz*, dial. Alexandr. p. 129.

241. πρ(αιτ)ουρίου pour πραιτωρίου, comme l. 112, 167. ω et ου sont souvent confondus dans la grécité égyptienne, p. e. Πουλίων au lieu de Πωλίων, Ὀννωφρις au lieu de Ὀνούφριος.

243. δεκατέσσερες, voir ma note l. 4.

ἡμιόβλην (c'est-à-dire ἡμιόβολιν) pour ἡμιωβόλιον. Voir ma note l. 38.

252. Le nom Κάρβας se rencontre aussi sur une stèle sépulcrale du Musée égyptien du Louvre. *Froehner*, Catalogue des inscriptions grecques, n. 184.

Digitized by Google

contributions en nature, donnons le présent reçu. Thinésépésétapis, (fils) *d'Izméthis, Phénicien de nation. . . . . , a payé* 8 *drachmes. ..... de Valentinius Bassus.... et* [*nous avons reçu*] *la part personnelle de Théodoros Karbas. An* 19, *le* 5 *Pachon. Julius Sérénus. Sept drachmes.*

35.

(*Young*, pl. 55, 21. — *Franz*, Corpus 4881)

255. Πάννυχος πράκ(τωρ) διὰ Πάνυβτ[ις .
Πετόρζμηθ(ις) μητ(ρὸς) Πεννενύας (?) ὑ(πὲ)ρ.....
x' L 'Αντωνείνου Καίσαρος τοῦ κυρίου
..... (?) Φαρμουθὶ ς'.

Pannychos, percepteur, (donne cette quittance écrite) *par* (son greffier) *Panybtis. Pétorzméthis* (fils) *de sa mère Pennenya* (?) [a payé] *pour* [sa part telle somme]. *La* 20me *année du seigneur César Antonin*, ..., *le* 6 *Pharmouthi.*

36.

(Inédit)

Στλάκκιος μισθ(ωτὴς) ἱερ[ᾶς πύλης Σοήνης]
260. διὰ Σερήνου βοηθοῦ. Δ[ιέγραψεν .....
μητ(ρὸς) Μερβάει[δος ..... δραχμὰς δεκα-]
οκτὼ ιη'. L x' 'Αντω[νίνου Καίσαρος τοῦ]
κυρίου. Μεσορὶ ιγ'.

Stlaccius, fermier de Syène, porte sacrée (de l'Égypte), (donne le présent reçu) *par son auxiliaire Sérénus. Un tel*, (fils) *de sa mère Merbaeis, a payé* ..... 18 *drachmes. L'an* 20 *du seigneur César Antonin, le* 13 *Mésori.*

37.

(Inédit)

Στλάκκιος μισθ(ωτὴς)
265. ἱερᾶς πύλ(ης) Σοή(νης), διὰ Σερήνου
βοη(θοῦ). Διέγρ(αψεν) Μηνόφειλος μειτ(ρὸς)
'Ορβάειδος Μητίσατις, ὑ(πὲ)ρ λαο-

266. μειτρὸς, voir l. 272, 322.

267. 273 on lit λασκαρ(φία), l. 289 λαωκρ(αφία), l. 279 λαγρ(αφία). La première forme est une de ces métathèses très-fréquentes, à propos desquelles on peut comparer *Lobeck*, Pathologie, I, 492 et suiv.

Digitized by Google

καρ(φίας) δραχ(μὰς) ὀκτώ L η'. L κα'
Ἀντωνίνου Καίσαρος τοῦ κυρίου
270. Παχ(ὼν) γ'

Stlaccius, fermier de Syène, porte sacrée (de l'Égypte), (donne le présent reçu) *par son auxiliaire Sérénus. Ménophilos,* (fils) *de sa mère Orbaeis Métisatis, a payé huit drachmes* || 8 || *pour la capitation. La* 21me *année du seigneur César Antonin, le* 3 *Pachon.*

38.

(*Minutoli*, pl. 32, 18. — *Franz*, Corpus 4884, B)

Στλάκκιος μισθ(ωτὴς) ἱερᾶς πύλ(ης) Σοή(νης)
διὰ Σερήνου βοη(θοῦ). Διέγρ(αψεν) Μηνόφειλος μειτ(ρὸς)
Ὀρβάειδος Μητ[ισ]ατις ὑ(πὲ)ρ λαοκαρ(φίας) δραχ(μὰς) ὀκτώ || η'.
L κα' Ἀντωνίνου Καίσαρος τοῦ κυρίου, Παϋνὶ δ'.

Stlaccius, fermier de Syène, porte sacrée (de l'Égypte), (donne le présent récépissé écrit) *par son auxiliaire Sérénus. Ménophilos,* (fils) *de sa mère Orbaeis Métisatis, a payé huit drachmes* || 8 || *pour le cens. L'an* 21 *du seigneur César Antonin, le* 4 *Payni.*

39.

(*Fr. Lenormant*, Revue archéologique, 1851, p. 464)

275. Στλάκκιος μι(σθωτὴς) ἱερᾶς πύλης Σουήνης,
διὰ Σερήνου βοη(θοῦ). Διέγρ(αψεν) Παμαῦτ
Ἀμμωνίου μη(τρὸς) Θίνμησις
ὑ[πὲρ .....] καὶ ὑ[πὲρ τῆς] κα'
λα(ο)γρ(αφίας) δ(ραχμὰς) γ' καὶ ἥμισυ. L κα' Ἀντωνείνου
280. Καίσαρος τοῦ κυρίου, Ἀθὺρ κ'.

Stlaccius, fermier de Syène, porte sacrée (de l'Égypte), (donne ce reçu écrit) *par Sérénus, son auxiliaire. Pamaut,* (fils) *d'Ammonius* (et) *de sa mère Thinmésis, a payé* 3 1/2 *drachmes pour ..... et pour le* 21me (?) *cens. L'an* 21 *du seigneur César Antonin, le* 20 *Athyr.*

40.

Inédit (*Voir la chromolithographie*)

Οὔλπιος Κελεάριος μισθ(ωτὴς) ἱερᾶς πύλ(ης)

275. Σουήνη, voir l. 79.

281. Cet Οὔλπιος Κελεάριος est probablement le même qui, sur les ostraca n. 42 et 43, s'appelle Οὔλπιος Κερεᾶλις. Le scribe grec (*Sérénus*) confond les lettres liquides,

Digitized by Google

Σοή(νης), διὰ Σερήνου βοη(θοῦ). Διέγρ(αψεν) Πάναρ Ἀμμω-
νίου μητ(ρὸς) Θίνησις, ὑ(πὲ)ρ δ(εσμοῦ) ὀβλοὺς τέσσα-
ρες (*sic*) || δ'. L κγ' Ἀντωνίνου Καίσαρος
285. τοῦ κυρίου, Θὼθ ιθ'.

Ulpius Céléarius, fermier de Syène, porte sacrée (de l'Égypte), (a donné le présent récépissé écrit) *par son auxiliaire Sérénus. Panar,* (fils) *d'Ammonios* (et) *de sa mère Thinésis, a payé quatre oboles pour la dîme* || 4 || . *La* 23*me* *année du seigneur César Antonin, le* 19 *Thoth.*

41.

(Inédit)

[Στ]λάκκιος μισθ(ωτὴς) ἱερᾶς
[πύ]λ(ης) Σοή(νης), διὰ Σερήνου βοη(θοῦ). Διέγρ(α)ψ(εν)
Πάτραν Σνοῦφις μητ(ρὸς) Πάναρ,
ὑ(πὲ)ρ λαωκρ(αφίας) ἐπιγρ(αφόμενος) δραχ(μὰς) ἑπτὰ τριώβολ(ον)
290. L ζ' γ'. L [..?] Ἀντωνείνου Καίσαρος
τοῦ κυρίου, Παχ(ὼν) ιγ'. Μεσσορὴ κδ'
[ὁ] αὐτὸς διέγραψεν ἡμιδραχ(μὰς) τέσσαρες (*sic*),
L δ', διὰ Σερήνου νεωτ(έρου). Ὁ αὐτ(ὸς) δρ[αχμὰς κζ' διὰ .....]
αίου κζ' ὑ(πὲ)ρ λαο(γ)ραφ(ίας), Ὁ αὐτ(ὸς) ὁμοίως .....
295. Μεχεὶρ ιδ' ὑ(πὲ)ρ L ὀβ(ολόν). Ὁ αὐτ(ὸς) κ. .....
. . . . . .

Stlaccius, fermier de Syène, porte sacrée (de l'Égypte), (a donné le présent reçu écrit) *par l'auxiliaire Sérénus. Patran* (fils) *de Snouphis* (et) *de sa mère Panar, a payé sept drachmes, trois oboles, somme cotée* (dans mon registre) *pour la capitation* || 7, 3 || . *L'an .... du seigneur César Antonin, le* 13 *Pachon. — Le* 22 *Mésoré, le même a payé quatre demi-drachmes* || 4 || *par Sérénus le Jeune. — Le même,* 27 *drachmes pour la capitation,* (entre les mains de) *....aeos. — Le même également....., le* 14 *Méchir, une obole. — Le même,* 20...

42.

(Inédit)

Οὔλπιος Κερεᾶλις μισθ(ωτὴς)

tandis que le scribe égyptien (*Pachnoubis*) conserve la vraie forme romaine *Cerealis.*

283. ὀβλοὺς, comme plus haut l. 175, 182. La suppression de la voyelle brève rappelle les noms romains Δέκμος *Decimus*, Λέντλος *Lentulus*, Βύβλος *Bibulus*, etc. L. 243 on lit même ἡμιόβλην.

295 ὑπὲρ manque de régime. Il faut suppléer λαογραφίας.

Digitized by Google

ἱερᾶς πύλ(ης) Σοήνης, διὰ Πάχνουβ(ις)
Πετόρζ(μηθις) βοηθ(οῦ). Διέγραψ(εν) Σεραπίων Ἀμ-
μωνίου μητ(ρὸς) Σενπ[ε]τόρζ(μηθις) ὁ(πὲ)ρ λαογρ(αφίας)
300. δραχ(μὰς) δεκαεπτὰ ὀβολ(ὸν), L ιζ'. — L γ'.
Ἀντωνείνου καὶ Οὐήρου
Καισάρων τῶν κυρίων
σεβαστῶν, Παϋνὶ γ'.

Ulpius Céréalis, fermier de Syène, porte sacrée (de l'Égypte), (a donné ce reçu écrit) *par son auxiliaire Pachnoubis* (fils) *de Pétorzméthis. Sérapion*, (fils) *d'Ammonios* (et) *de sa mère Senpétorzméthis, a payé* 17 *drachmes, une obole pour la capitation* || 17 ||. *L'an* 3 *des seigneurs Augustes Césars Antonin et Vérus, le* 3 *Payni.*

43.

(*Young*, pl. 55, 26. — *Franz*, Corpus 4885)

Οὔλπιος Κερεᾶλις μισθ(ωτὴς) ἱερᾶς πύλ(ης) Σο(ήνης), διὰ Πά[χνουβις].
305. Διέγρ(αψεν) Πατάκης Πετόρζ(μηθις) μ(η)τ(ρὸς) Θινπ-
ελέας. ὑπ(ὲρ) δραχ(μῶν) ι' ὀβολ(οῦ), κατ' (*sic*)
υἱοῦ μητ(ρὸς) Τηπούαρις
δέκα || ι'.

Ulpius Céréalis, fermier de Syène, porte sacrée (de l'Égypte), (donne ce reçu écrit) *par Pa*[*chnoubis*]. *Patakès*, (fils) *de Pétorzméthis* (et) *de sa mère Thinpéléa a payé.* (Quittance délivrée) *pour* 10 *drachmes, une obole*, (données) *par* (?) *le fils de Tépouaris, sa mère. Dix.* || 10 ||.

44.

(*Young*, pl. 55, 19. — *Franz*, Corpus 4888)

Οὐα..ρης Σερῆνος καὶ . . . . . .
310. πρ(ά)κ(τορες) ἀργ(υρικῆς) Ἐλεφα(ντίνης), διὰ Πετόρζμ(η)θ(ις) βοηθ(οῦ).
Παπρ. . . . . [Διέγρ(α)ψ(εν)
. . . . . [εἴ]κοσι || κ'. L ε'
Ἀντωνίνου καὶ Οὐήρου Καισάρων τῶν
κυρίων, Παϋνὶ ς'.

..... *Sérénus et* ....., *receveurs des contributions pécuniaires à Éléphantine*, (ont donné ce reçu écrit) *par l'auxiliaire Pétorzméthis. Papr..... a payé vingt drachmes* || 20 || ..... *L'an* 5 *des seigneurs Césars Antonin et Vérus, le* 6 *Payni.*

Digitized by Google

45.

(Inédit)

315. Σκάφη.
Παναίοτις ἀσύμβο(λος)
Παρμίθης τὰ νοτό(θεν σκάφη)
Νικόλαως (*sic*).

Barques :
Panaiotis (Panaitios?) ***sans payer d'octroi.***
Parmithès, les barques venant du midi.
Nicolaos.

46.

(Inédit)

	Λογγείναν	β'
320.	Ἀντωνίλλῃ	α'
	τῇ ὀρθαγογαίῳ	β'
	Μένειτι	β'
	Ἀλεξανδρέᾳ	β'
	Διδαροῦτι	β'
325.	Θινούλαπις	α'
	Παχνο[υμά]χαν	α'
	Πεντει[νίθ]	α'
	Ἡραΐδι ὀ[ρθ]αγογαίῳ	α'
	θυγατρὶ [Ἀβασ]χάντ[ου]	α'
330.	ἀδελφῇ [Λό]γγου	α'
	Καμιες	ΒΙ α

(Donné) *à Longina* 2 (drachmes); *à Antonilla* 1; (dépensé) *pour le limier* 2; *à Ménis* 2; *à Alexandréa* 2; *à Didarous* 2; *à Thinoulapis* 1; *à Pachnoumacha* 1; *à Pentéinith* 1; *pour le limier Héraïde* 1; *à la fille d'Abascantos* 1; *à la sœur de Longus* 1; .. .. (?)

315. Cet ostracon servait apparemment de carnet à l'employé des douanes d'un port, chargé de noter les arrivages. Il me rappelle l'inscription hiératique, si savamment expliquée par *M. Devéria* (*Lettre à M. Cailliaud* sur un ostracon égyptien, 1859. Mémoires des Antiq. de France, t. 25), document qui contient un reçu donné aux pêcheurs par le percepteur du droit de pêche.

319. *Carnet de dépenses* d'un Égypto-Grec. Tous les mots étant au datif, sauf les noms indigènes l. 325-327, il faut probablement corriger Λογγείνᾳ.

321. Τῇ ὀρθαγωγαίῳ; voir l. 328.

322. Μένειτι pour Μένητι (de Μένης), comme μήτειρ, *Corpus*, n. 4738, et μειτρὸς ici l. 266, 272.

331. Le mot Καμιες, parfaitement lisible, se refuse à toute interprétation. On s'attendrait à trouver ici la somme totale, τὸ κεφάλαιον, mais dans ce cas les chiffres ne s'accordent pas.

Digitized by Google

La division des impôts en contributions *directes* et *indirectes*, malgré le défaut de logique qu'on peut reprocher à cette nomenclature, paraît si naturelle qu'elle a servi de base à l'organisation financière de tous les pays et de presque tous les temps. Pour lever les impositions directes, l'État s'adresse à tous les contribuables inscrits sur un rôle nominatif, et leur demande soit une somme, soit une prestation proportionnelle à leur fortune. Les contributions indirectes, c'est-à-dire les droits de douane, de péage, d'octroi et autres, ne sont supportées que par certaines personnes à la suite de certains actes prévus par la loi.

Les ostraca que je viens de publier appartiennent à ces deux catégories d'imposition : les uns attestent le payement de la taille personnelle, les autres constatent l'acquittement de quelque droit de port ou de douane. Les textes eux-mêmes s'expriment à cet égard avec netteté : souvent ils donnent en toutes lettres ὑπὲρ λαογραφίας (l. 3. 15.), mot nouveau pour nos dictionnaires, quelquefois en abrégé ὑπὲρ λαγρ(αφίας), ou avec cette singulière métathèse égyptogrecque λαοκαρφία (*voir note* 267), qui jusqu'à présent a dérouté tous les interprètes. Si le mot est nouveau pour nous, la chose l'est moins. Nous savons que l'impôt personnel (*tributum capitis*, τὸ ἐπικέφαλον (1), φόρος τῶν σωμάτων) fut introduit par l'empereur Auguste dans toutes les provinces romaines. Pour l'Égypte, cet usage est spécialement confirmé par Flavius Josèphe, qui mentionne dans sa Guerre Judaïque (II, 16, 4), la καθ' ἑκάστην κεφαλὴν εἰσφορά. Nous savons de plus que la somme fixée pour chaque contribuable s'appelait en terme de finance le *simplum*, que les femmes n'en payaient que la moitié, enfin que la marche ascensionnelle du chiffre arrivait, vers la fin du IVe siècle, à une hauteur insupportable (2). Théodose Ier se vit forcé d'ordonner une réduction générale, qui, en Italie, durait encore sous la domination des Ostrogoths (3).

Ces détails sont intéressants, mais il importe de savoir quel était le montant de la taille. Était-elle uniforme pour toutes les per-

(1) Corpus inscript. graecarum, n. 2336. D'autres expressions de cette riche terminologie sont *capitatio humana, capitalis illatio*, φορολογία (Corpus, 4697, 12), etc.

(2) L'empereur Julien impose à chaque Gaulois *septenos* TANTUM (aureos) munera universa complentes (Ammien Marcellin, 16, 5).

(3) Même après les travaux de MM. *de Savigny* et *Huschke*, on consultera avec fruit le mémoire du chevalier *Baudi di Vesme* (des impositions de la Gaule dans les derniers temps de l'empire romain) traduit de l'italien par M. *Ed. Laboulaye* (Revue historique de droit français et étranger, 1861) et le livre de M. *Serrigny*, Droit public et administratif romain (Paris, 1862), tome II, 70 et suiv.

Digitized by Google

sonnes, ou variait-elle selon la fortune de l'individu? Il a été difficile jusqu'à ce jour de répondre à cette question avec quelque certitude; mais l'examen de mes ostraca nous fournit des éléments d'appréciation qui ne manqueront pas de conduire à un résultat sûr et indiscutable. Réunissons d'abord dans un tableau, les chiffres de capitation dont il existe des quittances, en éliminant toutefois les documents dont la leçon n'est pas assez garantie, et les sommes sur l'emploi desquelles il peut y avoir doute.

MES Nos	Années de l'ère chrétienne.	MOIS ET JOUR DU payement.	Somme de la capitation		
			drachm.	oboles.	
1	77	5 août	16	—	δραχμαὶ ἀργυρίου.
3	98		17	—	
7	120	2 décembre	17	—	
9	128	1 août	17	—	
10	129	17 janvier	16	—	8 ὑπὲρ μερισμοῦ πρήμου.
11	132		17	—	
13	139	28 juin	16	—	8 μερισμός.
21	142	28 mai	17,	1	
22	143	7 septembre	16,	1	
24	144	15 avril	20,	1	*bonne année.*
27	145	6 septembre	17	—	
33	156	4 janvier	18	—	appelées μερισμοί.
36	157	6 août	18	—	
42	163	28 mai	17,	1	
43	163		20,	2	10, 1 μερισμός.
44	165	31 mai	20	—	

Lorsqu'on parcourt la suite des sommes émargées, un fait saute aux yeux; c'est que dans l'espace de quatre-vingt-huit ans, il y a comme une marche progressive de seize drachmes à vingt. L'uniformité des chiffres nous frappe d'autant plus que ces contributions ont été payées par des individus différents, à deux endroits différents (à Éléphantine et à Syène), et durant plus de deux générations. A moins donc que le hasard nous ait conservé des quittances de personnes du même cens, il faut reconnaître qu'il y avait un taux de capitation fixe pour chaque *caput* de la province, sauf à répartir les autres charges parmi les habitants les plus aisés. L'augmentation de seize à vingt est sensible, mais lente et tout à fait en proportion avec la cherté croissante des marchés. Les petites fluctuations qu'on remarque dans mon tableau, s'expliquent facilement par l'état exceptionnel de l'Égypte, dont la prospérité dépend du caprice des eaux du Nil. En effet, chaque année lorsque l'inondation avait atteint son plus haut degré, l'empereur fixait de nouveau le taux de l'impôt par une délégation (*indictio*) adressée au préfet. Nous savons par les mé-

Digitized by Google

dailles, que les années 131, 144, 153, furent d'une fertilité très-grande (1), et nous connaissons même le chiffre élevé marqué alors par le Nilomètre. Une heureuse chance nous a transmis un ostracon de l'année 144 (*mon n.* 24), qui certifie que la capitation réclamée est supérieure de quatre drachmes à celle de l'année précédente.

Si cette argumentation a néanmoins son côté vulnérable, c'est que le mode de libération de l'impôt personnel agréé par les percepteurs romains, laissait comme chez nous certaines libertés. On n'était pas tenu de payer le montant du cens (τίμημα) en une seule fois; dans quelques provinces il n'était exigible que par tiers, les premiers janvier, mai et septembre. En Égypte, nous trouvons très-souvent que les contribuables s'acquittent au moyen d'à-comptes (μερισμοί); mais ces payements partiels étaient-ils réglés par une loi ou dépendaient-ils de la bonne volonté et surtout de la solvabilité des individus? C'est ce que je ne saurais dire. A l'aide des ostraca, on prouverait facilement l'un et l'autre. Lorsque le contribuable apporte huit drachmes (comme n. 8, 10, 13, 37, 38) ou dix drachmes, une obole (n. 43), nous sommes autorisés à croire qu'il payait la moitié de ce qu'il devait. Une fois même (n. 10), le percepteur constate expressément avoir reçu cette somme ὑπὲρ μερισμοῦ πρήμου (*en premier à-compte*). Ensuite lorsque ces μερισμοὶ ne sont que de quatre drachmes (n. 17, 26, 30) ou de cinq drachmes et trois oboles (n. 28), on est fondé à supposer une libération par quarts; mais si les sommes payées sont plus petites ou plus irrégulières (n. 19 : 7 et 4 drachmes; n. 20 : 7 drachmes; n, 34 : 8 et 7 drachmes; n. 39 : 3 1/2 drachmes), il y aurait témérité à vouloir rétablir le taux de l'année sur des données aussi capricieuses. Le contribuable du n. 25 ne paye que six oboles, celui du n. 40 en donne quatre, un autre (n. 41) fractionne ses payements à l'infini, preuve suffisante que le fisc romain accordait toutes les facilités possibles, pourvu qu'à la fin de l'exercice, on eût satisfait à ses requêtes (2). J'ai éprouvé comme un sentiment de peine à voir ces pauvres Égyptiens en prise avec la rapacité calculée des publicains étrangers.

Avançons d'un pas. La taille personnelle n'était pas la seule charge imposée à un pays aussi riche que l'Égypte. Il y en avait d'autres

(1) *Varges*, de statu Ægypti, provinciæ Romanæ, p. 59.

(2) Une fois le mot μερισμοὶ au pluriel (n. 33) semble signifier la totalité des à-comptes, c'est-à-dire la contribution entière. N° 23 μερισμοὶ se rapporte à plusieurs personnes, comme n. 34 τὸ καθ' ἑαυτὸν μέρος à une seule. Mais pour prononcer définitivement là-dessus, il faudrait des textes plus clairs.

Digitized by Google

plus lourdes encore et dont l'existence nous est révélée par nos textes d'Éléphantine. Je mets en première ligne l'obligation d'entretenir *la flottille du Nil*. Cette flottille déjà m'est complètement inconnue. Nous savions qu'une *classis Germanica* était établie sur le Rhin, une *classis Pannonica* et *Moesica* sur le Danube, mais la station d'Éléphantine, bien qu'on ait le droit de croire à sa présence, n'est mentionnée dans aucun autre texte; cependant les ostraca n. 5 et 23, des temps de Trajan et d'Antonin le Pieux, parlent des ποταμοφυλακίδες (mot également nouveau), c'est-à-dire des barques de surveillance du Nil, pour lesquelles on donne soit une forte somme d'argent, soit des provisions (ὀψῶνιν) pour vingt-neuf jours. Le même ostracon n. 23 appelle Éléphantine *une station*.

Il n'y a rien à ajouter à ces faits dont l'énoncé suffit.

Rappelons-nous seulement que l'île d'Éléphantine, située à l'entrée du pays, était de tout temps regardée comme position stratégique d'une haute importance. Même les Perses y avaient une garnison permanente; les Romains du temps de Strabon (17, 797) y maintenaient trois cohortes, et encore beaucoup plus tard, au cinquième siècle, les empereurs (*Notice de l'empire oriental* ch. 28) réunissaient là des forces considérables. Tacite (Annales 2, 61) proclame Syène et Éléphantine *la clef de l'empire* (claustra romani imperii). La police égyptienne était du reste, à l'époque des Ptolémées déjà, parfaitement organisée. Une espèce de gendarmerie indigène (φυλακῖται) avait été chargée de la sûreté publique et placée sous un chef qui portait le titre d'ἀρχιφυλακίτης (1).

Un détail plus curieux encore, c'est la contribution réclamée pour le « navire du préteur » (πλοῖον πρετώριον. 17, 23 et peut-être 33). De quel préteur? me demandera-t-on, car l'Égypte était gouvernée par un préfet, et personne n'admettra que les habitants d'Éléphantine aient payé une partie de l'entretien des deux flottes *prétoriennes* de Misène et de *Ravenne*. Il y avait une flotte romaine à Alexandrie (*classis Alexandrina*), mais celle-là, si nous ne nous trompons, portait le titre de *classis Augusta quarta*. Il ne reste donc qu'à chercher une explication en dehors du cercle de la terminologie officielle et consacrée. Probablement les Égypto-Grecs appelaient « barque prétorienne » le bâtiment réservé au service personnel du préfet. Ces fonctionnaires remontaient souvent le Nil, et visitaient la Haute-Égypte (τὴν ἄνω χώραν), tantôt pour les besoins de l'administration, tantôt pour admirer les merveilles du pays. Les touristes romains

(1) *Letronne*, Recherches, p. 312. Fragments inédits, p. 31.

Digitized by Google

avaient l'habitude de passer le solstice d'été sur la frontière éthiopienne. A Syène on montrait un puits sacré, au fond duquel on voyait, ce jour-là, le soleil couvrir exactement toute la superficie de l'eau jusqu'à la margelle. Le même jour les obélisques et les hommes d'Éléphantine perdaient leur ombre. On sait que le préfet avait à sa disposition une petite flottille richement dorée (θαλάμηγα); elle stationnait à Schedia, c'est-à-dire à une distance de deux cent quarante stades d'Alexandrie. Des scrupules religieux lui défendaient toutefois de voyager pendant la crue du Nil.

Une autre imposition — leur série est longue — se rattache à l'exercice des diverses professions. Cette institution remonte aux temps des Ptolémées, ainsi que l'indique le papyrus de Leyde (1), et les Romains se sont bien gardés de ne pas respecter en cela les vieilles habitudes du pays. Les ostraca mentionnent à plusieurs endroits ce genre de contribution indirecte (χειρωνάξιον), dont le montant devait varier selon l'importance et le revenu supposé de chaque métier. J'ai dans mes documents, cinq exemples de la taille industrielle :

N° 2,	an 77,	le 29 décembre	: 8	drachmes.		
5,	» 107,		7	»		
16,	» 140,	le 11 juin	: 20	»	2	oboles.
18,	» 141,	le 3 août	: 20	didrachmes,	2	»
29,	» 146,	le 14 »	: 20	drachmes,	2	»

mais l'uniformité des chiffres ne permet pas d'arriver à une conclusion, puisque les trois dernières quittances ont été livrées au même individu. Il doit d'ailleurs y avoir une méprise dans le n. 18, où il faut lire *drachmes* au lieu de *didrachmes;* cela prouve clairement combien la circonspection est nécessaire quand il s'agit d'établir des faits historiques sur d'aussi faibles bases.

La nature des professions ne se trouve nulle part indiquée sur les ostraca, à moins que mon n. 5 ne parle d'une auberge (καπηλεῖον). La fourniture de provisions pour la flottille s'accorderait assez bien avec les conditions d'un tel établissement.

Une nouvelle surprise nous est ménagée par le document suivant, mon n. 6, dont j'ai réussi le premier à déchiffrer les passages restés inintelligibles pour Charles Otfrid Müller. Il y est apparemment question d'un *droit de station* (τὸ ἐνόρμιον) dans le port de Syène, et sans que la somme soit déterminée, on indique le nombre des jours passés en rade (du 26 décembre au 27 mars). Cette circonstance me

(1) Voir *Strabon*, XVII, 787.

Digitized by Google

fait présumer que toutes les barques stationnant dans le port, étaient soumises à un tarif normal; elles payaient tant par jour et par conséquent il suffisait de constater sur les quittances les jours d'arrivée et de départ pour connaître le montant de la somme payée. Cet ostracon, écrit en forme de lettre, est adressé à un *gardeur d'oies* (χηνοτρόπος) égyptien qui a introduit à Syène des marchandises probablement éthiopiennes, si je comprends bien le terme de chancellerie ποιεῖσθαι τὰ ἀγώγια (c'est-à-dire ἀγώγιμα φορτία). Gardeur d'oies est certainement une qualification étrange, même pour l'antiquité; et il paraît difficile de nous faire une idée quelque peu claire d'un négociant gardeur de volatiles. Mais bien plus, χηνοτρόπος est un titre officiel; la *chénotropie* serait donc un emploi municipal? Je ne le crois pas; la garde des basses-cours (χηνοβοσκεῖα) (1) devait incomber à ceux qui en étaient les propriétaires. Mais malgré cette impossibilité apparente, il nous reste une ressource à laquelle je demanderais de préférence le mot de l'énigme. L'oie était un animal sacré, non-seulement chez les Romains, les Grecs, les Gaulois, mais surtout chez les Égyptiens. Symbole de la fécondité, elle devenait une des offrandes les plus communes qu'on déposât sur les autels des dieux. Les tables à libation représentent souvent une oie plumée; sur les bas-reliefs des temples de la Haute-Égypte, on rencontre des oies nourries par des personnes pieuses qui viennent invoquer leur secours (2). Je pense qu'il suffit de ces renseignements pour autoriser l'hypothèse d'un culte spécial de l'oie dans quelque temple de Syène, et ce serait alors à un χηνοτρόπος qu'on aurait confié le soin du troupeau sacré. Nous trouvons dans la mythologie romaine plusieurs analogies qui confirment la supposition d'un pareil usage. On se rappelle les oies de Priape dans un des plus amusants chapitres de Pétrone (c. 136). Les oies du Capitole, placées sous la protection de Junon, sont trop célèbres et trop vigilantes pour ne pas me prêter, dans un moment aussi critique, l'appui de leur témoignage; mais ce qui parle surtout en faveur de mon hypothèse, c'est que la nourriture de cette garnison capitoline était régulièrement affermée à des entrepreneurs, qui, sans aucun doute, regardaient ce bail comme un poste d'honneur, attendu qu'il constituait un des premiers actes officiels des nouveaux censeurs. Notre marchand égyptien Arpaësis était donc un des principaux citoyens du pays, pour qu'une charge aussi élevée que celle de nourrir les oies sacrées pût lui être conférée.

(1) *Chénoboscion* est le nom d'une ancienne ville égyptienne.
(2) Description de l'Égypte, III, pl. 14.

Digitized by Google

Χηνοτρόπος ne désigne pas un vil métier, c'est un titre des plus honorifiques.

Je passe sous silence une multitude de questions qui ne me sont pas encore claires, parce que les textes ne sont pas tous également lisibles, ni surtout également bien déchiffrés. Il vaut mieux attendre de nouveaux monuments qui ne tarderont pas à être publiés, que de dessiner de grandes esquisses avec un crayon obtus. Dans mes notes et dans mes traductions, j'ai eu l'occasion de signaler moi-même tous les défauts qui attendent leur correcteur. Il n'y a là qu'une question de temps. Je n'ai pas la prétention de comprendre tous les détails des ostraca, je crois seulement les avoir mieux compris que mes devanciers. Qu'il me soit donc permis, avant d'entrer dans le bureau même du percepteur, de toucher à une dernière question très-délicate, celle des *douanes*.

Les droits de douane constituaient pour les Romains une des principales ressources du trésor public. L'importation, l'exportation, le transit des marchandises et des objets de consommation (*edulia*), étaient frappés d'une taxe proportionnelle à leur valeur (1). Il s'entend que l'Égypte ne faisait pas exception à cet usage général, et les anciens auteurs en parlent eux-mêmes à plusieurs reprises. La bouche occidentale du Nil était fermée par une immense bascule de pont-levis qui ne permettait aux navires ni la sortie ni l'entrée qu'après l'acquittement des droits de douane et d'octroi. Dans les ports de la mer Rouge, les marchandises venant d'Arabie payaient 25 °/o.

Les ostraca ne mentionnent pas souvent cet impôt, et lorsqu'ils le font, l'obscurité des textes empêche d'approfondir ce sujet d'étude. Dans mon n. 32, Smérès paye douze drachmes aux épitérètes de Syène pour cinquante-trois pesées de myrobalanes. Ce fruit, qui renferme l'essence du baume, ayant été surtout cultivé dans la Thébaïde (2), il ne peut être question que d'un octroi local. Que ceux qui trouvent ma conclusion trop brusque, jettent un coup d'œil sur un autre document, mon n. 4, et ils y apprendront que, même à Hermonthis, au cœur de la Haute-Égypte, on payait des droits d'exportation (ἐξαγωγικὸν τέλος) pour les céréales (3). Cent cinquante artabes de blé, et huit artabes de lentilles, si j'ai bien saisi le sens de cette

(1) On appelle les droits de douane *portoria*, τέλη, τελώνια.

(2) *Pline*, Hist. nat. XII, 100-102.

(3) L'existence de la douane d'Hermonthis (aujourd'hui *Erment*), à l'époque des Ptolémées, est confirmée par un papyrus de Berlin. *Droysen*, Musée Rhénan, III 1832), p. 508.

Digitized by Google

grammaire barbare, étaient chargées sur un navire; mais malheureusement le taux réclamé n'a pas été inscrit sur la quittance. Je me borne à m'appuyer sur un second témoignage de l'existence d'octrois locaux, celui de Strabon (17, 813), qui affirme que la douane d'Hermopolis exigeait des droits de transit pour les marchandises passant de la Thébaïde à l'Heptanomide. Nous pouvons donc demeurer parfaitement convaincus à cet égard.

Ici je m'aperçois que les deux employés de port, celui d'Hermonthis (n. 4), et son collègue de Syène (n. 6), sont les seuls à ne pas exprimer dans leurs récépissés le montant de la contribution perçue. Ils sont aussi les seuls qui donnent à leur quittance la forme gracieuse d'une lettre adressée au contribuable, comme pour le dédommager de la perte qu'il vient d'essuyer. Cette coïncidence me paraît curieuse, car on voit qu'il ne s'agit pas, dans tout cela, d'un simple caprice de douanier, mais d'une habitude prise par la chancellerie. Les percepteurs d'impôts directs marquent toujours la somme payée; mais ils n'écrivent pas de lettre. Les fonctionnaires de port ont donc le défaut d'être moins exacts, tout en ayant le mérite d'être plus polis.

La levée d'un aussi grand nombre de contributions demandait naturellement un personnel considérable; les États anciens ne connaissant pas comme nous des employés permanents et à solde fixe, le mode normal de recouvrer les impôts était le bail à ferme. Le revenu annuel d'une province, calculé sur les registres du cens (*libri censuales* ou *polyptycha*) et sur des probabilités, était mis aux enchères publiques, et adjugé au plus offrant. La durée du bail était d'au moins trois ans.

Voyons si ces notions générales gagnent à être appliquées aux ostraca. Les quittances du temps de Vespasien jusqu'à Trajan ne mentionnent que le nom du percepteur ou plutôt celui de son secrétaire, sans y ajouter aucune qualification. C'est seulement sous le règne d'Adrien en 120, que nous trouvons le superbe titre de « *fermiers de la porte sacrée de Syène* » (μισθωταὶ ἱερᾶς πύλης Σοήνης). Le mot grec μισθωτὴς équivaut au latin *publicanus;* ensuite la porte de Syène n'est autre que celle qui servait d'entrée à la grande muraille séparant l'Égypte de l'Éthiopie (1). Syène elle-même est dans le sens figuré la porte sacrée de l'Égypte; on a donc eu tort de regarder ces μισθωταὶ comme fermiers des carrières de granit de Syène, en les comparant à un μισθωτὴς τῶν μετάλλων (de l'année 118) qui figure dans une inscription

(1) *Letronne*, I, 192.

Digitized by Google

grecque (1). Il est de toute nécessité qu'il y ait eu, dans les îles des cataractes, des bureaux de péage où les marchands éthiopiens acquittaient leurs droits d'entrée. Mais la perception des impôts indirects n'était pas la seule fonction des fermiers de Syène : les textes de nos ostraca démentent cette opinion; car ce sont les mêmes personnages qui prélèvent aussi la capitation. Loin de vouloir tirer d'un fait isolé des conclusions générales, je me contente d'insister sur l'autorité de mes textes : une aussi petite île ne devait avoir qu'un seul bureau de receveur.

Quant au nombre des fermiers de Syène, il nous est aujourd'hui impossible de le définir. En tête des quittances, nous lisons un ou deux noms, puis vaguement καὶ οἱ λοιποὶ μισθωταί *(et les autres fermiers)*. Faut-il en inférer qu'il existait une sorte de hiérarchie parmi ces fonctionnaires, et qu'on ne mentionnait sur les récépissés que les noms du chef et du sous-chef de bureau, ou bien qu'ils alternaient dans leur service? Une inscription découverte dans l'île de Philes (Corpus 4919), semble en effet confirmer ces suppositions, car elle parle d'un *second fermier de la Porte Sacrée de Syène* (2). En attendant de nouvelles révélations à ce sujet, voici la liste de ceux que nous connaissons jusqu'à présent :

An 120. Οὐαλαρίων (n. 8).
» 141—143. Ἡρακλείδης καὶ Ἰσίδωρος (n. 18, 21, 22).
» 145. 146. Ζήνων Ἡρακλείδου (n. 27, 29).
» 157. 158. Στλάκκιος (n. 36-39, 41).
» 160. 163. Οὔλπιος Κερεᾶλις (n. 40, 42, 43).
» ? Εὐτύχης, δεύτερος μισθωτής (Corpus, n. 4919).

On le voit, le bail n'était pas disputé par les indigènes; il n'y figure que des noms d'entrepreneurs grecs ou romains; mais ces seigneurs avaient mieux à faire que de donner les reçus eux-mêmes. Ils se servaient pour cela d'un secrétaire, βοηθός (3), qui souvent était Égyptien de naissance, et se tirait de l'orthographe grecque comme il l'entendait. Je n'ai pu recueillir que les cinq noms suivants :

An 141—143. 146. Παχόμψαχις (n. 18, 21, 22, 29).
» 145. Σαραπίων (n. 27).

(1) Corpus inscr. graec. n. 4713, f.

(2) [Τ]ὸ προσκύν[ημα] Εὐτύχου, δευτέρου μισθ[ωτοῦ ἱερ]ᾶς πύλης Σοήνης.

(3) Le Βοηθός (*adjutor*) paraît aussi dans l'administration byzantine. *Jean Lydus*, de Magistratibus, II, 18.

Digitized by Google

An 157. 158. 160. Σερῆνος (n. 36-41).
» 160 (?) Σερῆνος νεώτερος (n. 41).
» 163. Πάψνουδις Πετόρζμηθις (n. 42, 43).

Jusqu'ici tout est clair; mais plus nous pénétrons en avant, et plus les questions se compliquent. Quelques-uns de mes ostraca sont signés au nom d'une magistrature absolument inconnue, des ἐπιτηρηταὶ ἱερᾶς πόλης Σοήνης. *Gardiens* (ou littéralement *observateurs*) de la *Porte sacrée* est un titre officiel, et cependant ces employés exerçaient les mêmes fonctions que ceux qui, dans les autres documents, s'appellent fermiers. Ils reçoivent la taille personnelle, l'impôt industriel, les droits d'octroi, et se servent des mêmes scribes que les μισθωταί, car le Παχάψαχις de l'année 140 qui a signé mon n. 16, n'est autre que le Παχόμψαχις (de 141-146) qui travaillait pour les fermiers de Syène.

Le tableau des noms:

An 128. Λονγῖνος, Ἴξιμος (n. 9).
» 132. Ἀντίοχος καὶ Εὐκτήσιος (?) Πομπήϊος καὶ .... Μάξιμος (n. 11. Voir *Franz*, Corpus, III, p. 458).
» 140. Οὐαλέριος Μερίων (n, 16).
» 144. Ἰούλιος, Δομίτιος καὶ Διοσκουρίδης (n. 24).
» 148. Τιθοητίων καὶ Σ[τέ]φανος (Ostracon encore inédit du Louvre).
» 150. Τιθοητίων (n. 32).

date malheureusement d'années différentes de celles de notre catalogue des μισθωταὶ; aussi ne peut-on se défendre d'y voir des particularités caractéristiques, telles que l'énumération de trois noms, les formules καὶ οἱ λοιποὶ (9. 24), καὶ σύμπαντες (11) ou οἱ σύ(ν)παντες (16), καὶ οἱ σὺν αὐτῷ ἐπιτηρηταὶ (32), enfin le fait étrange d'une quittance de la main du premier receveur lui-même (n. 9); mais toutes ces considérations, quelque graves qu'elles paraissent, ne peuvent nous empêcher de conclure de l'uniformité de la charge et du bureau à l'identité des fonctionnaires. Les *gardiens* et les *fermiers* sont les mêmes personnes sous un titre différent. Pour prouver cette assertion, j'ai en réserve un argument qui doit l'emporter sur tout ce que mes lecteurs pourraient encore conserver de scrupules, c'est la liste des secrétaires. Nous trouvons :

An 132. Σπηώσπ (n. 11).
» 140. Παχάψαχις (n. 16).
» 144. Πέτορ (n. 24).
» 150. διὰ Μάρκου Ἀννίου Ἀμμωνιανοῦ ἀπαιτητοῦ (n. 32).

Digitized by Google

L'ἀπαιτητής *(exactor)* est sans contredit la personne chargée de procéder au recouvrement des impôts, c'est celui qui entre en relation directe avec le contribuable et qui prend de force ce qu'on ne lui donne pas de bon gré. Le célèbre édit de Tibère Jules Alexandre parle à plusieurs reprises (1) de ce mode d'exaction (ἀπαίτησις). Il n'y a donc pas lieu de diviser en deux ce qui, par la nature même des attributions, est un et indivisible.

De Syène transportons-nous pour un instant au rivage opposé de de la célèbre « île fleurie » d'Éléphantine (2).

Les percepteurs d'Éléphantine apportent de leur propre chef un nouvel élément à cette discussion. Ils s'intitulent πράκτορες ἀργυρικῆς καὶ σιτικῆς Ἐλεφαντίνης, *receveurs des contributions en argent et des prestations en nature.* La distinction entre les impôts pécuniaires et les redevances en vivres est si fréquente sur les monuments épigraphiques de l'Égypte, qu'il suffit de rappeler l'inscription de Rosette (3) et l'édit du préfet Jules Alexandre (sous l'empereur Galba, an 68), dont je viens de me servir pour confirmer une habitude claire par elle-même. Les Romains respectaient toujours cet usage ancien, et du temps d'Orose (commencement du ve siècle), les Égyptiens livraient encore à Constantinople un cinquième de leur moisson. Le titre de πράκτωρ remonte à l'époque des Ptolémées; l'employé auquel il incombait de recueillir la dîme chez les étrangers du canton de Memphis s'appelait ὁ τῶν ξενικῶν πράκτωρ (4); le contrôleur des vivres porte quelquefois le titre plus significatif de σιτολόγος. On sait que le bureau de ces fonctionnaires est le πρακτόρειον *(mansio)*, et comme il y avait en même temps une caisse à garder, l'un d'entre eux était revêtu du titre de *gardien* (φύλαξ). Le nom de ce dernier se trouve dans mes numéros 26 et 30.

Avant d'examiner ce que les quittances d'Éléphantine peuvent nous apprendre de curieux, je vais composer la liste des noms propres conservés par les ostraca :

An 129. Καλάσιρις (n. 10).
» 139. Σωτὴρ καὶ Παπρεμίθης (n. 13).
» » Φάνωφις (n. 14, 15).

(1) Lignes 50, 55, 58.

(2) Voir la description des deux localités dans *Cadalvène* et *J. de Breuvery*, l'Égypte et la Nubie, I, 362-368.

(3) Corpus, 4697, l. 11 : ἀνατέθεικεν εἰς τὰ ἱερὰ ἀργυρικάς τε καὶ σιτικὰς προσόδους; 15 : συντάξεις σιτικαὶ καὶ ἀργυρικαί, etc. En latin on les appelait *vectigal* ou *annona*. Pour les bas temps, voir *Marquardt*, Handbuch der römischen Alterthümer, III, 186.

(4) Papyrus de Turin, n. XIII.

Digitized by Google

An 141. Ἄνγιος Ἀμμωνιανὸς καὶ Σαραπ(ίων) Μεσσανός (? n. 17).
» » Ἄννιος Ἀμμωνιανὸς καὶ Σεππάχ(νουδις) (n. 19).
» 142. Σωτὴρ καὶ Παπρεμίθης (n. 20).
» 144. ..... καὶ Διόνυσος (n. 23).
» 145. Σωτὴρ καὶ Παπρεμίθης (n. 25).
» » Δομίτιος ὁ φύλαξ, Ἀππιανὸς καὶ Ρωμανός (n. 26).
» 146. Παπρεμίθης σὺν Βινωχί (n. 28).
» 149. Δομίτιος ὁ φύλαξ καὶ πράκτωρ σὺν Ἀκαρα..... (n. 30, 31).
» 156. Ἰούλιος Σερῆνος καὶ Ἀντώνιος Ἀμμωνίου καὶ Οὐαλερίων (n. 33).
» » Ἰούλιος Σερῆνος πράκτωρ ἀργυρικῆς Ἐλεφαντίνης, καὶ Οὐαλέριος καὶ Ἀπολλώνιος Ζμήτους, πράκτορες καρπῶν (n. 34).
» 157. Πάννυχος (n. 35).
» 165. Οὐα..ρης Σερῆνος καὶ ..... (n. 44).

Ce catalogue est rempli de détails intéressants. Remarquons tout d'abord le partage de la besogne : Jules Sérénus (en 156) est receveur des impôts en argent, tandis que ses collègues s'occupent de la perception des fruits. Le nombre de ces fonctionnaires n'est pas plus défini que celui des percepteurs de Syène; mais ici, à Éléphantine, nous trouvons pour la première fois des noms égyptiens. Les indigènes n'étaient donc pas légalement exclus des enchères, ainsi qu'on aurait pu conclure de la lecture des listes de Syène. Aussi devons-nous reconnaître que les mêmes noms occupent une longue série d'années. Paprémithès paraît de 139 à 146, Domitius de 145 à 149, le personnel ne changeait donc pas très-fréquemment. S'il nous était permis de supposer que la plupart des noms du personnel entre les années 139 et 146, c'est-à-dire des collègues de Paprémithès, nous ont été conservés, il s'ensuivrait que le nombre des receveurs s'élevait à douze. Mais il est peu croyable que le bail ait duré huit ans, tandis qu'on s'explique fort bien comment, dans une île d'aussi petites dimensions, il n'a pu se trouver qu'un nombre fort restreint de personnes en état de concourir pour le fermage des contributions.

Il y a comme un détail biographique dans ces textes secs et sobres, dépourvus de toute âme littéraire. Jules Sérénus, qui, en 156, est à la tête des receveurs d'Éléphantine, ne serait-il pas le père des deux jeunes gens dont nous avons vu les débuts administratifs comme simples secrétaires de perception à Syène? Leur écriture se

Digitized by Google

ressemble tant qu'on supposerait la même main; comment admettre cependant qu'un seul homme ait eu presque à la fois des emplois d'un grade si différent? C'est d'autant moins probable que Jules Sérénus (le père) figure lui-même (n. 23) comme secrétaire du bureau d'Éléphantine douze ans avant la date des ostraca qu'il écrivait (1) en qualité de percepteur.

La liste des secrétaires est peu complète. Nous avons seulement :

An 129. Τα ..... (n. 10).
» 141 (?) Πάνο(υϐις) Πετόρζμηθις (n. 19).
» 144. Σερῆνος καὶ Πάχ(νουϐις) (n. 23).
» 157. Πάνυϐτις (n. 35).
» 165. Πετόρζμηθις (n. 44).

Ces questions débattues, il ne me reste plus que très-peu de chose à dire. Je ne veux pas oublier de rappeler que les fermiers d'impôts se nommaient entre eux μέτοχοι (*copreneurs*, collègues), ainsi que l'ostracon n. 4 nous le prouve. La tentative de tirer certaines conséquences des *dates* de nos quittances a complétement échoué. Toutefois faut-il reconnaître que la grande majorité de ces dates tombe dans les premiers jours du mois.

Aller plus loin serait aller trop loin.

La forme des récépissés — on les appelait *apochae*, *cautiones*, *securitates* — a été prescrite par la loi. *Securitatibus nomen inferentis*, *dies*, *consul*, *mensis*, *causa et summa comprehenditur*, dit le code théodosien (l. 173 de decurionibus), et rarement passage d'un auteur ancien a obtenu d'aussi brillantes confirmations que celui-là. Nom du contribuable, jour du mois, année, cause du payement, montant de la somme, tout y est; et bien plus encore, puisque nous y trouvons les noms et titres des receveurs. Aussi paraît-il probable qu'un décret avait ordonné d'exprimer la somme payée en chiffres numériques et en toutes lettres; car ces désignations se trouvent presque invariablement l'une à côté de l'autre. Serait-ce trop demander, dans l'intérêt de ces études, que de prier à mon tour les antiquaires de me délivrer publiquement un *reçu* de ce mémoire, en l'accompagnant d'une forte *contribution* de critique et de nouvelles lumières?

FROEHNER.

(1) Ainsi le percepteur Ἄννιος Ἀμμωνιανὸς écrivait lui-même mon n. 17.

Digitized by Google

SUR

UNE INSCRIPTION ROMAINE

TROUVÉE EN 1864

A VIEUX, PRÈS CAEN

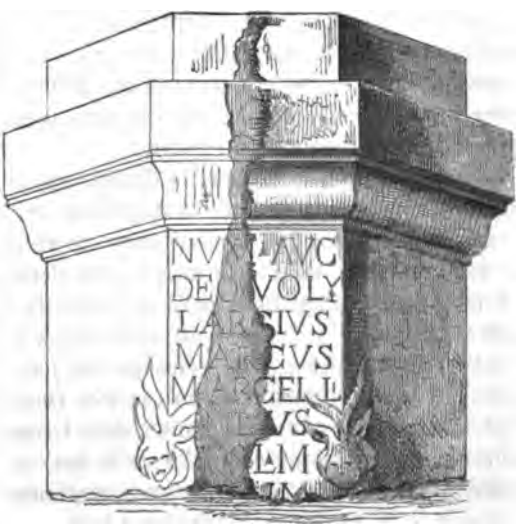

Ce monument provient de fouilles que la Société des antiquaires de Normandie a fait exécuter de ses propres deniers et avec l'aide de la Commission de la topographie des Gaules, qui a voulu y contribuer pour une somme de cinq cents francs. Vieux est, en effet, une loca-

Digitized by Google

lité dont l'exploration intéresse à un haut degré l'histoire et la géographie anciennes. C'est de là qu'est sorti, il y a près de trois siècles, le célèbre piédestal connu sous le nom de marbre de Thorigni, sur lequel sont inscrits des renseignements très-précieux pour l'histoire de l'administration romaine en Gaule. Par suite de cette première découverte, Vieux est considéré comme représentant le chef-lieu de la cité libre des Viducasses mentionnée dans l'inscription, et dont le nom est rappelé par la dénomination actuelle. D'un autre côté, une station à tourelles du nom d'*Araegenue* étant figurée dans la table de Peutinger, non loin d'*Augustoduro* qui est certainement Bayeux, et, en outre, Ptolémée nous faisant connaître que la ville des Βιδυκέσιοι s'appelait Ἀργένους (Αρηγενούα selon un des manuscrits), il y a tout lieu d'admettre qu'*Araegenua* était le nom propre de la ville des Viducasses, auquel l'usage aura substitué, vers le IVe siècle, celui du peuple même, *Viducasses* = Vieux, ainsi qu'il est arrivé pour nombre d'autres capitales gauloises; mais comme les chiffres de distance indiqués dans la table ne s'accommodent pas aisément aux positions géographiques, il reste, à l'égard de cette identification, un peu de doute qui ne pourra guère être levé que si l'on vient à trouver, sur le territoire de Vieux, un monument donnant le nom *Araegenua*. L'inscription nouvellement découverte n'a pas à beaucoup près cette importance, mais elle ne laisse pas que d'être intéressante comme monument religieux d'une époque qui peut bien remonter aux premiers temps de la domination romaine.

Il y a deux parties à distinguer dans le dessin que je donne ci-dessus : à droite le fragment que les Antiquaires de Normandie viennent de découvrir, à gauche la restitution de ce qui manque dans le sens de la largeur. Pour déterminer cette dernière partie, j'ai considéré, d'après les proportions de ce qui reste du monument, qu'il a dû être taillé sur le plan d'un octogone à faces égales d'environ dix-neuf centimètres, et en conséquence j'ai donné à la face antérieure, qui porte l'inscription, huit pouces romains = dix-neuf cent. sept millim. On a ainsi les limites dans lesquelles l'écriture était renfermée latéralement, excepté vers le bas où, de chaque côté, une figure en relief réduisait de quelques centimètres l'espace affecté aux lignes 6 et 7, et allait s'enchevêtrer dans les ligne 4 et 5. Cette figure est une tête d'animal fantastique surmontée de cornes et d'oreilles.

Ajoutons, pour arriver à rétablir l'inscription dans son entier, que la hauteur des lettres est de trois centimètres aux lignes 1, 2, 3, 6 et 7; qu'elle est de deux centimètres et demi aux lignes 4 et 5; enfin

Digitized by Google

que la largeur de ce qui reste du dé de l'autel, depuis le jambage qui limite le fragment en haut à gauche jusqu'à l'arête de droite, est de dix cent. trois millim., ce qui donne neuf cent. quatre millim. pour la partie manquante, et place l'axe de l'inscription au point séparatif entre AVG d'un côté, et un groupe de trois lettres à déterminer de l'autre.

La ligne 1 ayant donc six lettres, et la ligne 2 pouvant en avoir sept, comme on le voit sur le dessin, il en résulte la lecture plus que probable :

Num(ini)] Aug(usti)
Deo] Volk(ano)

formule bien connue dont voici quelques autres exemples :

Num(ini) Aug(usti) Deo Merc(urio)	*Orel.* 6080.
Numini Aug(usti) Deo Silvano	*Ibid.* 5216.
Numini Augustor(um) Deo Voliano	*Grut.* MLXIIII, 10.

Je remarque en passant, et ce ne sera peut-être pas hors de propos, que le prétendu dieu VOLIANUS de Gruter, aussi mentionné dans une inscription d'Orelli, n° 2071, n'est autre, selon toute apparence, que VOLKANVS dont le K aura été pris pour un I. Il arrive assez souvent en effet, dans l'épigraphie romaine, que les ailes du K sont très-courtes et gravées peu profondément : nous en avons un exemple remarquable dans cette ligne du marbre de Thorigny

P · XVII · K · IAN · PIO ET PROCVLO,

qui doit se lire

P(osita) XVII K(alendas) Ian(uarias) Pio et Proculo (consulibus)

et qu'on a lue pendant trois siècles

P(edes) XVIIII A(nnio) Pio et Proculo (consulibus),

parce que personne, avant M. Léon Renier, n'avait aperçu les ailes microscopiques qui arment le troisième I, et en font un K.

En ce qui concerne les lignes 3 et 4 de notre inscription, je me garderai bien d'être aussi affirmatif qu'à l'égard des deux premières. La ligne 3 ayant la même hauteur que la ligne 2, aura comme elle 7 lettres; mais elle pourra n'en avoir que 6 parce qu'elle est un peu

Digitized by Google

plus courte. Or, dépouillement fait des principaux recueils épigraphiques, je ne compte pas moins de quatre-vingts noms en *cius* formés de 6 ou 7 lettres, d'où l'on voit combien le problème est indéterminé. Si j'ai mis LARCIVS, c'est sans aucun motif sérieux de préférence. Quant à la ligne 4, de hauteur un peu moindre, je serais porté à lui donner 7 lettres au moins, si le surnom MARCVS ne me paraissait pas sollicité par le mot suivant, qui est fort probablement MARCELLI, le surnom du père de Marcus au génitif, de la même manière que dans l'autre monument de Vieux déjà cité, le Gaulois *Titus Sennius Sollemnis*, se trouve être le fils de *Sollemninus*. Il ne faut pas, d'ailleurs, s'étonner de me voir employer Marcus comme surnom, car il y en a plus d'un exemple: Voir Gruter, DCC, 8; DCCCLIX, 6; DCCCCLXXXVI, 5.

La restitution FILIVS de la ligne 6 est la conséquence des interprétations précédentes. Quoique les caractères soient ici plus grands et le mot resserré entre les têtes sculptées, la place ne manque pas pour ces six lettres, dont deux ne sont que de simples hastes.

A la sixième ligne, on reconnaît sans peine la formule usuelle V · S · L · M, *Votum Solvit Libens Merito*, qui s'emploie le plus souvent dans les dédicaces des autels votifs, et ordinairement termine l'inscription. Cependant nous voyons, au-dessous, deux restes de lettres dont on se demande quelle est la signification sinon probable au moins possible. Dans les cas rares où l'inscription se continue, c'est, la plupart du temps, pour exprimer la date consulaire, et je ne vois rien autre qui puisse bien s'adapter à ce que nous avons ici. Les lettres IM, dont il s'agit, ont pu appartenir au nom de l'un des consuls de l'an 11 avant Jésus-Christ. En adoptant cette solution, il y aurait eu :

MAXIMO
ET
TVBERONE
COS

Après cela, je ne vois plus rien de proposable que l'an 104 de Jésus-Christ, *Maximo II et Agricola II consulibus*, qui peut-être s'éloigne déjà trop de l'époque indiquée par le style du monument.

Général CREULY.

Digitized by Google

LE

ROI RHAMPSINITE

ET LE

JEU DE DAMES

Parmi les légendes que le père de l'histoire nous a transmises sur le roi Rhampsinite, le grand monarque, chef de la vingtième dynastie égyptienne, et fondateur du palais de Médinet-Habou à Thèbes, se trouve un récit très-remarquable. Il rapporte que, comme Orphée et l'Hercule des Grecs, ce roi descendit dans l'Enfer, où il joua aux dames avec la déesse Isis, la Proserpine de l'Égypte, reine des régions infernales et épouse d'Osiris. Il revint ensuite sur la terre, et le jour de son retour a été depuis célébré par une fête dans laquelle les Égyptiens accomplissaient des cérémonies particulières. Voici comment s'exprime Hérodote (1) :

« Le même roi, à ce que me dirent les prêtres, est descendu dans « la région que les Grecs appellent l'Hadès, où il joua aux dames « avec la déesse Déméter; tantôt il gagna et tantôt il perdit. Il revint « ensuite sur la terre, et rapporta une nappe d'or (χειρόμακτρον « χρύσεον), qu'il avait reçue de la déesse. C'est à cause de cette des- « cente aux Enfers et de son retour sur la terre que les Égyptiens « ont institué une fête qu'on célèbre jusqu'à nos jours. Mais je ne « puis pas déterminer si l'occasion de cette institution est réelle- « ment celle-ci ou quelque autre. Les cérémonies sont les suivantes : « En un certain jour les prêtres tissent un manteau, et ayant bandé « les yeux de l'un d'eux, ils lui mettent le manteau et l'entraînent « avec eux dans le chemin qui conduit au temple de Déméter; puis

(1) Hérodote, lib. II, c. 122.

Digitized by Google

« ils s'en vont et l'abandonnent à lui-même. Alors le prêtre, les yeux « ainsi bandés, est mené, dit-on, par deux loups au temple de Dé- « méter, qui est à vingt stades de la ville; là il s'arrête quelque « temps, et ensuite il est ramené du temple par les loups, qui le « laissent à l'endroit où ils l'ont trouvé. »

Tel est le récit d'Hérodote. On y peut reconnaître une légende tirée de sources purement égyptiennes, dont les idées prirent naissance dans la religion, et spécialement dans cette partie des croyances qui touchait à la destinée de l'homme après la mort, et à sa vie future dans l'Élysée du Karneter ou Hadès.

Dans le passage cité, l'auteur dit : κεῖθι συγκυβεύειν τῇ Δήμητρι, ce que les traducteurs ont rendu par « jouer aux dés »; mais ce jeu ne paraît pas avoir été usité en Égypte; du moins tous les dés trouvés dans les tombeaux ou autres lieux du pays sont de l'époque romaine (1), et ne remontent pas à l'époque reculée des Pharaons. Au contraire, le jeu de dames se trouve représenté dans les tombeaux de l'ancienne monarchie à Saqqarah, et formait déjà sous la cinquième dynastie l'un des passe-temps des grands seigneurs; il figure dans les tombeaux parmi les divertissements, comme la danse, la musique, les jongleries et autres jeux moins connus.

Suivant les traditions, c'était Thoth ou Hermès (2) qui avait inventé le jeu de dames ou κύβοι, car c'est sous ce nom que nous devons le reconnaître. Ce dieu avait joué avec la Lune ou Séléné, nom qu'il faut rapporter au dieu Chons, car, comme il n'y a pas de déesse qui préside à cet astre, ou le personnifie dans la mythologie égyptienne,on ne peut l'entendre de la déesse Isis, quoiqu'elle soit, dans un certain sens et suivant quelques mythologues, la même que la Lune. Le dieu Thoth lui-même personnifiait aussi la Lune et est souvent nommé dans les textes égyptiens Thoth-Aah, le Thoth ou l'Hermès lunaire.

Thoth ayant gagné la partie, obtint de la Lune cinq jours qu'il ajouta à l'année de 360 jours, et ces cinq jours connus par la désignation de *heru*, « supplémentaires », les Épagomènes des Grecs, ont ainsi complété les trois cent soixante-cinq jours de l'année vague. Cette tradition remonte à l'époque la plus ancienne, avant la période historique. Plutarque, qui parle de cette aventure (3), donne le nom de παίζοντα πεττεῖα à ce qui doit répondre au jeu de dames.

(1) Wilkinson, Mann. and Cust. II, 424.
(2) Platon, Phœdr. 274o.
(3) De Iside, § XII.

Digitized by Google

Une caricature antique conservée au Musée britannique (1), contient la représentation de deux animaux jouant aux dames. L'un est un lion, l'autre est une chèvre; ils sont assis sur des tabourets, et l'échiquier est placé entre eux deux sur une table basse. Chacun a quatre pièces sur l'échiquier, et en tient une cinquième dans sa patte. Il y a deux espèces de pièces, les unes à têtes coniques, les autres à têtes aplaties.

Cette parodie faisait-elle allusion à la tradition mythologique que nous venons de mentionner, et les dix pions du jeu représentaient-ils les cinq jours et les cinq nuits gagnés par Hermès? C'est ce qu'on ne saurait affirmer. Mais, dans tous les cas, elle nous rappelle les fables d'Ésope et les poëmes qui racontent les guerres des grenouilles et des rats d'Homère, ou celle des belettes et des souris d'Aristobule.

Les égyptologues acceptent généralement que Ramessès III, premier monarque de la xxe dynastie, est le roi Rhampsinite d'Hérodote, et le Ramphès ou plutôt Rhampsès (2) de Diodore. Les historiens grecs l'ont mal placé dans leurs systèmes chronologiques; mais les faits qu'ils ont empruntés soit aux interprètes et cicerones de l'Égypte, soit aux prêtres eux-mêmes, constatent l'identité de ce roi.

A Medinet-Habou (3), dans son palais, il s'est fait représenter jouant aux dames avec des femmes, qui, d'après certaines copies, semblent porter sur la tête les fleurs symboliques de l'Égypte supérieure et inférieure, comme les déesses du monde supérieur et inférieur, ou du ciel et de la terre. Cette dualité des déesses qui est indiquée dans les scènes religieuses et les textes sacrés par la réunion de Satis et Anoucis, Pasht et Bast, Isis et Nephthys, etc., me fait penser que les tableaux de Medinet-Habou peuvent avoir été considérés dans les légendes populaires comme offrant aux yeux l'allégorie de la scène du jeu de dames entre le roi et la déesse Isis, dont Hérodote a fait la Déméter égyptienne comme il a fait d'Osiris le Dionysos du même peuple. Malheureusement les murs de cette partie du palais de Medinet-Habou ne sont pas bien conservés, et on ne peut pas constater le nombre de pièces employées dans le jeu royal.

Le nom hiéroglyphique des pions est *abu;* le pion lui-même se

(1) Lepsius, Auswahl. Taf. XXIII.

(2) Lepsius, Einleit, 299.

(3) Rosellini, M. R. CXXII, fig. 2, 3. Cf. Champollion, *Not. descr.* p. 343. *Mon.* pl. 200, n. 4. Burton, *Excerpta hieroglyphica,* pl. XI. Wilkinson, *Mann. and Cust.*, vol. II, p. 242, n. 420-421. Lepsius, *Denkm.* III, Bl. 208, *a*.

Digitized by Google

trouve employé comme déterminatif phonétique dans le nom du bouc numidien (1), où il est représenté par une pièce conique à tête ronde. Ce mot se rattache à la racine (2) *ab* « ivoire » parce que les pièces étaient primitivement faites de cette substance. Dans les diverses collections des musées de l'Europe on trouve des dames d'ivoire; mais il y en a un plus grand nombre en bois, en porcelaine égyptienne et en verre. Quelques-unes sont ornées de têtes d'homme, de chacal, ou de chat, et une pièce très-remarquable porte les titres du roi Nechao tracés sur le devant.

Le damier s'appelle *sen-t* ou *sna-t;* le *t* final est seulement l'indication du féminin, car une autre variante que je vais citer l'omet tout à fait. Ce mot *sen*, ou *sena* comme le copte ⲥⲛⲏⲛⲓ, *ludere*, est en rapport avec beaucoup de racines hiéroglyphiques, entre autres avec le mot (3) *sen* « voler, ou voleur »; et une variante donne le mot *seni*, « passer, s'introduire en quelque lieu » (4). Ceci paraît indiquer que dans ce jeu égyptien, on doit voir le jeu Romain appelé *latrunculi*, ou de « voleurs », dont l'explication a tant intrigué les auteurs qui ont écrit sur les jeux anciens. Y a-t-il quelque rapport entre le récit populaire du vol du trésor de Rhampsinite et son jeu avec la déesse infernale? Je n'ose pas l'affirmer; mais le mélange bizarre de cette légende, qui ressemble plutôt à un conte des Mille et une Nuits qu'à un fait historique, permet tout au scalpel de la critique.

Le jeu de dames paraît pour la première fois dans le tombeau d'un fonctionnaire de la ve dynastie à Saqqarah (5). On voit là deux jeux dont l'un est celui de dames. Les deux joueurs sont assis sur leurs talons à terre, l'échiquier est devant eux. Chacun a six pièces; les

(1) Rosellini, M. C. XIX. 6, X, § M. C. XICII. Le signe que nous employons, faute de mieux, devrait avoir la tête ronde et non anguleuse.

(2) Lepsius, Auswahl. XII, 47.

(3) Champollion, *Dictionnaire*, 380; Lepsius, *Denkm.* Abth. 77 *a*.

(4) Chabas, *Papyrus d'Harris*, p. 232. Cf. Brugsch, *Géogr.*, n° 271; Champollion, *Grammaire*, p. 383.

(5) Lepsius, *Denkm.* Abth. II. Bl. 61 *a*.

Digitized by Google

pièces de l'un sont à tête pointue surmontée d'une perle, celles de l'autre purement coniques. Chaque joueur en enlève une; le champ est rempli par des inscriptions dont voici le sens :

Premièrement entre les joueurs (1) :

maa — voir

sen-t — le jeu (de dames).

Au-dessus de la tête du joueur à droite :

ar en — cela fait

shemt — trois

em — du

sen-t — jeu (de dames).

Au-dessus de la tête du joueur à gauche :

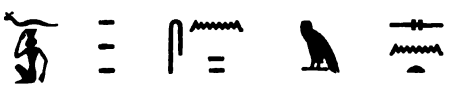

fa — Enlever

u

sen — deux

em — du

sen-t — jeu (de dames).

Il n'y a rien de plus difficile que l'explication des phrases de quelques mots inscrites dans les tombeaux pour expliquer les scènes qui y sont représentées. Quelquefois ces inscriptions s'adressent au lecteur, d'autres fois elles sont pour ainsi dire le titre du sujet. Mais très-souvent elles sont mises dans la bouche des personnages figurés pour rendre les tableaux plus piquants, ou pour expliquer le moment saisi par l'artiste. Dans les phrases qu'on vient de lire, la préposition *m*, affixée aux nombres, montre qu'ils se rapportent aux pièces prises par le joueur à son adversaire. Le mot *sen* ou *sen-i*, avec deux traits horizontaux, paraît incertain parce qu'il peut être le nombre *sen* « deux », ou le nom des pièces « voleurs ». Dans cette dernière hypothèse on pourrait lire : « Trois » ou « Deux pièces prises du jeu » ou « de l'échiquier », car la seconde phrase doit s'interpréter « cela fait trois de l'échiquier » plutôt que « nous faisons un jeu (de dames) ».

Il y a deux autres représentations du même jeu accompagnées d'inscriptions. Dans l'une on voit deux joueurs comme dans la pre-

(1) Lepsius, *Denkm.* Abth. II. Bl. 61 *a*.

Digitized by Google

mière, avec six pièces de chaque côté, de même forme et de deux couleurs différentes.

Au-dessous est écrit :

hab Jouer — *sas* six.

Comme chacun des deux joueurs emploie six pièces, on a prétendu que cela signifiait « le jeu de six » ; car dans la basse époque on n'avait que cinq pièces. Le mot *hab* signifie « jouer ». Il s'applique à un autre genre de jeu dans lequel les deux joueurs sont assis à terre ayant entre eux un damier rond avec des lignes concentriques, entre lesquelles des pièces, circulaires et plates comme nos dames, avancent jusqu'au centre. Un vase est attaché à cette table ronde, et ce jeu est désigné dans les hiéroglyphes qui l'accompagnent par les mots :

hab Jouer — *m* au — *han* vase. (1)

On ne peut comparer au mot *hab* que le copte ϩⲁⲃ ouvrir ou travailler.

Dans les tombeaux de la XIIe dynastie à Béni-Hassan, on voit une autre représentation de ce jeu. Les joueurs sont assis à terre ; devant eux est une petite table qui sert de damier. Le mot *aàsb* est écrit au-dessus de leurs têtes. Rosellini explique ce mot par « loisir » (2) ; mais, le mot qui veut dire « loisir » s'écrit *asf* et non *aàsb* en hiéroglyphes. Les groupes (3), (4), *asb-t* (5), *asb* « trône, chaise » : et *asbu* « grain » (6), n'expliquent pas celui qui est écrit au-dessus des joueurs. Il y a aussi

(1) Lepsius, *Denkm.* Abth. II. Bl. 61 *a*.
(2) *Mon. civ.* t. III, p. 315.
(3) Lepsius, *Denkm.* IV, 46 *a*, 40.
(4) Chabas, *Pap. d'Harris*, p. 208.
(5) Lepsius, *Denkm.* Abth. III, 153.
(6) Select. Papyri. Pl. V, l. 2.

Digitized by Google

le mot (1), (2), (3) *àsb* déterminé par une flamme, une épée et une langue, qui signifie « consumer », et qui peut s'appliquer à l'état du jeu ou de la partie d'un des joueurs, car la disposition des pions sur ce damier diffère beaucoup de celle des autres.

Maintenant, il me reste à discuter un passage du Rituel qui parle de ce jeu. Dans la rubrique du 17e chapitre (4), dont le sujet mystique a reçu une excellente explication, grâce à l'interprétation de M. de Rougé (5), il est dit, entre autres choses, que le mort passe du jour, ou suivant mon idée, de l'état actuel du monde à ce monde futur et invisible de l'Hadès. Puis le texte exprime ainsi les conditions dans lesquelles se trouve le défunt :

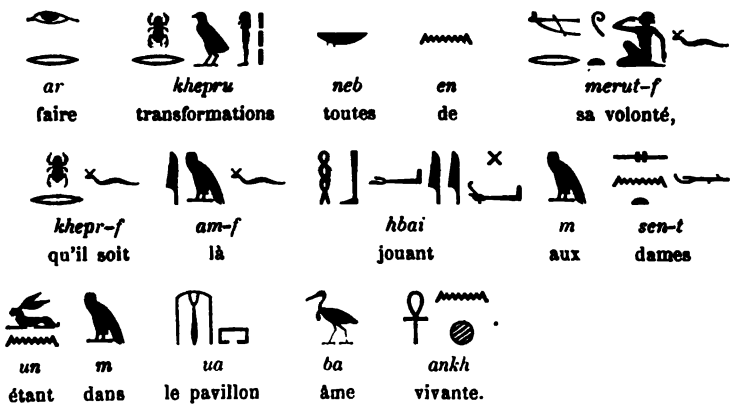

Dans la vignette du Rituel de Turin on ne voit que le mort assis sur une chaise tenant à la main un long bâton et ayant une table placée devant lui. Mais dans le Rituel de Clot Bey, papyrus dont les vignettes sont exécutées avec un soin merveilleux, et qui a été décrit par M. de Rougé, on voit le défunt Hunefer, surintendant des bestiaux du roi Séti I, assis dans son cabinet ou pavillon ayant devant lui une table sur laquelle est un damier portant quatre pions. Ce papyrus, qui a passé dans les collections du Musée britannique (6),

(1) Lepsius, Todt. VIII, c. 17, l. 40, 41.
(2) Lepsius, Todt. IX, c. 144, *b*.
(3) Lepsius, Todt. c. 144, *b*. *Pap. brit. mus.* 9900, in loco.
(4) Lepsius, Todt. Taf. viii.
(5) *Revue archéologique*, Nouv. sér. I, 1860, p. 234.
(6) N° 9901 de cette collection.

Digitized by Google

offre quelques variantes des premiers chapitres du Rituel, et entre autres du 17e :

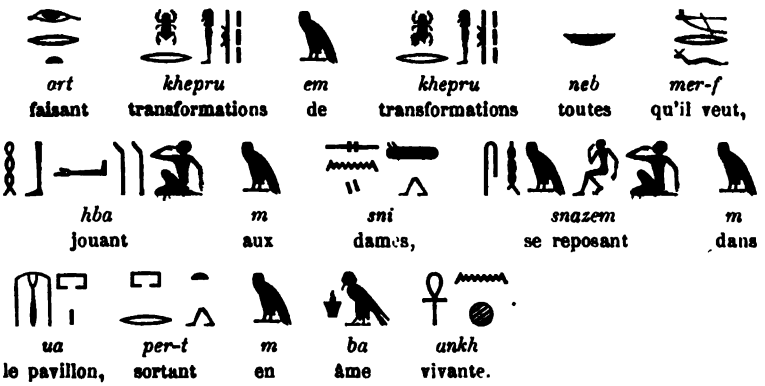

Dans le passage cité, il y a une variante très-importante *seni* qui ailleurs a le sens « de traverser », ou « ouvrir les portes ». Ce mot dans le sens de « s'introduire furtivement », peut avoir le sens secondaire de « voler », et remplacer l'expression *sna-t*, du Rituel de Turin. Quant au mot *hab* déterminé par deux doigts, hiéroglyphes qui indiquent les idées de toucher ou manier, il a évidemment le sens de « jouer ».

Tous les doutes qui pourraient subsister sur le sens du mot *sen-t* sont levés par la rubrique du 17e chapitre dans le papyrus Burton, préparé par un certain Nebseni (1). Là, le mot a pour déterminatif un damier de dix-huit cases; six dans un sens et trois dans l'autre, il porte six dames ou pions.

Voici le texte :

(1) N° 9900 de la collection du Musée Britannique.

Digitized by Google

C'est-à-dire qu'il (le défunt) peut faire ses transformations de toutes les transformations qu'il veut, qu'il peut jouer aux dames, qu'il peut se réjouir dans son pavillon, et que son âme vivante peut abandonner la terre. C'est pour obtenir ces béatitudes que ce chapitre mystique doit avoir été appris par le mort.

Quant au sens ésotérique du jeu de dames, on ne sait rien de plus. Les Égyptiens étaient-ils seulement passionnés pour cet amusement, ou lui avaient-ils donné de l'importance comme symbole des transmigrations et du départ final de l'âme pour le ciel? C'est ce que je ne saurais décider.

On remarquera que personne ne joue avec le mort qui est représenté seul dans le pavillon. Les ombres jouaient-elles ensemble, ou le mort jouait-il seul comme les enfants de nos jours au jeu du solitaire? Nous l'ignorons encore.

Pour en revenir à Rhampsinite, la merveille n'est pas sa descente aux enfers, mais bien son retour sur la terre; il a goûté le bonheur de l'Enfer, ou Paradis égyptien, et puis il en est sorti, et les Rituels présentent le meilleur commentaire du texte d'Hérodote.

Le Louvre, si riche en monuments égyptiens, possède deux damiers de l'époque pharaonique. Un autre a été publié par M. Prisse. Un côté de la boîte a dix petits carrés ou *mandra* des Romains, en long, et trois semblables dans la largeur de la boîte, faisant trente carrés et admettant deux rangs de dames de trois pièces pour chaque joueur. Mais l'autre côté de la boîte porte un autre damier d'une disposition entièrement différente; à un bout il y a douze cases, trois dans un sens et quatre dans l'autre; puis une ligne de huit cases dans le milieu de l'espace, faisant douze avec les quatre autres. On a cru voir dans cette ligne la ligne sacrée ou ἱερὰ γραμμὴ du πεττεῖα des Grecs. Le damier des Égyptiens n'offre pas autant de combinaisons que celui qui est usité en Europe; on croit généralement que ce jeu peut avoir servi de modèle au διαγραμμισμὸς des Grecs et au *Duodecim Scripta* des Romains. Il est évident cependant que c'était une autre espèce de jeu. Suivant les dernières recherches, on croit que le jeu du πεττεῖα des Grecs et les *Latrunculi* ou *Latrones* des Romains étaient joués avec une pièce, quelquefois faite de verre (3), contre un certain nombre d'autres, et on s'appuie sur un passage

(1) Cf. *aka*, entrer, le centre. Papyr. D'Orbiney, p. xi, 2. Lepsius, *Denkm*. Abth. III, Bl. 228; *makhai*, la balance. Chabas, *Inscr. des Mines d'or*. p. 24.

(2) Prisse, *Mon. égypt.*, texte p. 9.

(3) Martial, VII, 72, l. 8.

Digitized by Google

d'Aristote, auquel on a prêté, par une émendation critique, un sens tout à fait nouveau. On fait dire à cet auteur que l'homme non civilisé doit être chassé de la société comme la pièce solitaire, ἄζυξ, dans le jeu de dames (1). En effet, on croit que dans ce jeu il y avait une pièce « le voleur » *latro*, que les autres poursuivaient comme une troupe de gens d'armes. Cette ligne du jeu égyptien était-elle le chemin du « voleur, » ou y mettait-on une pièce en faction pour la défendre contre les pions de l'adversaire, ou bien encore le jeu était-il semblable à celui du renard et des canards?

Je m'arrête ici dans l'espoir d'avoir déterminé le sens d'un passage difficile du Rituel, et peut-être éclairci un récit très-curieux d'Hérodote.

S. Birch.

(1) Cette rectification est due à M. le professeur Forchammer. Les manuscrits portent, lib. I, c. 2, καὶ ὁ ἄπολις — ἅτε περ ἄζυξ ὢν ὥσπερ ἐν πεττοῖς, et non πετεινοῖς comme les textes imprimés.

Digitized by Google

SUR

UNE INSCRIPTION GRECQUE

EN VERS

DÉCOUVERTE A SALONIQUE

La veille de mon départ de Salonique, on me communiqua le fac-simile d'une inscription métrique. N'ayant pas le temps d'aller voir la stèle funéraire sur laquelle elle est gravée et dont on me proposait l'acquisition, je priai M. le consul de France de vouloir bien se charger de cette petite négociation. Quelques jours après, la stèle était mise à bord du transport de l'État venu pour chercher les marbres que j'avais découverts dans l'île de Thasos. Le fac-simile de l'inscription a été pris par une personne très-inexpérimentée; aussi est-il permis de croire que les erreurs nombreuses qu'on y remarque ne sont pas le fait du lapicide. C'est ce qu'il sera facile de vérifier lorsque le marbre sera arrivé à Paris. En attendant, comme la lecture que je propose me paraît certaine, j'ai cru pouvoir offrir aux lecteurs de la *Revue* cette inscription, dont les vers sont d'une bonne facture, et qui présente quelques particularités intéressantes. Je donne d'abord le texte tel qu'il m'a été communiqué. Ce texte occupe le haut de la stèle et au-dessus on remarque un génie avec une torche. N'ayant pas vu le monument, il m'est impossible d'en fixer l'époque; mais il me semble dater du temps de la domination romaine.

ΝΟΥΜΗΝΙΟΣΚΟΙΝΟΥ
ΗΜΑΤΙΛΙΓΝΓΕΝΟΜΗΝΩΙΚΛΙΚΛΥΤΟΕΟΣΑΠΟΛΝ
ΤΕΣΣΛΟΛΚΛΙΛΕΧΕΤΗΣΛΕΣΓΛΙΠΟΝΕΙΟΤΗΝ
ΛΥΤΝΛΩΙΓΕΝΟΜΗΝΣΛΝΟΝΗΜΛΤΙΤΗΝΙΚΛ
ΦΟΙΒΩΙΛΣΤΟΙΠΛΝΛΗΜΟΥΣΕΕΕΤΕ
ΛΟΥΝΟΥΣΙΛΣ

Digitized by Google

Voici maintenant la restitution que je propose :

Νουμήνιος Κοίνου.
Ἥματι μὲν γενόμην ᾧ καὶ κλυτότοξος Ἀπόλλων,
τεσσαρακαιδεκέτης δ' ἐξέλιπον βιότην·
ταυτῷ δ' ᾧ γενόμην θάνον ἥματι, τηνίκα Φοίβῳ
ἀστοὶ πανδήμους ἐξετέλουν θυσίας.

Numenius, fils de Cœnus (1).

« Je vins au monde le même jour [de l'année] que le célèbre archer Apollon, et je quittai la vie à l'âge de quatorze ans. Je mourus le même jour que celui où j'étais né, au moment où les citoyens faisaient des sacrifices publics à Phébus. »

Il s'agit maintenant de savoir dans quel mois et à quel jour on rapportait la date de la naissance d'Apollon. J'ai consulté à ce sujet les savants archivistes de Délos, MM. A. Maury et de J. Witte, qui me paraissent être du même avis. D'abord on sait qu'Apollon était né le 7 du mois; de là l'épithète d'ἑβδομαγέτης ou ἑβδομαγένης qui lui est donnée. On le disait aussi né dans le septième mois de l'année; de là le surnom d'ἑπταμηνιαῖος qu'il recevait parfois; mais d'autres l'entendent en ce sens que Latone n'était enceinte que de sept mois lorsqu'elle accoucha. D'un autre côté Plutarque, qui écrivait au temps de l'empire romain, nous dit positivement (*Quæst. gr.* § 9) qu'Apollon était né dans le mois delphique de Βύθιος. On s'accorde généralement à identifier ce mois du calendrier delphien avec le Thargélion attique et l'*Aprilis* des Latins. Ainsi on peut porter la naissance d'Apollon au 7 Thargélion, c'est-à-dire au 7 Avril. C'est à cette date effectivement qu'on fêtait Apollon à Delphes, mais tous les cinq ans seulement. En était-il de même à Thessalonique? Ce n'est pas probable. Dans cette dernière ville, la fête d'Apollon avait sans doute lieu tous les ans à la même époque, puisque Numénius est mort à l'âge de quatorze ans, au moment même de sa célébration. Autrement il faudrait admettre la coïncidence de cette quatorzième année avec le retour quinquennal de la fête en question, ce qui, au reste, n'est pas impossible. Tite-Live (XXV, 12) nous raconte l'origine des jeux et des sacrifices institués en l'honneur d'Apollon et qui étaient célébrés, chaque année, en partie aux frais du public, en partie aux frais des particuliers. C'est sans doute à cet usage que se rapporte celui qui était suivi dans la ville de Thessalonique. Mais la dénomination du mois Ἀπελλαῖος, usitée en Macédoine et

(1) Peut-être faut-il lire Κοίντου, *fils des Quintus*.

Digitized by Google

dans la Thessalie, mois qui correspondait à novembre-décembre, nous reporte à une autre époque de l'année. Il y a là un petit problème historique dont je laisse la solution à de plus habiles.

La lecture que je propose ne présentant aucune difficulté, je ne chercherai pas à la justifier : tout au plus permet-elle quelques rap prochements philologiques.

Les noms propres Numénius et Coenus sont très-connus. Le dernier était porté par le fils de Caranus, roi de Macédoine. C'était aussi le nom d'un des chefs de l'armée d'Alexandre.

V. 1. L'épithète κλυτότοξος est spécialement appliquée à Apollon. Le *Thesaurus* ne cite qu'Homère; Nonnus l'a aussi employée dans ses Dionysiaques (I, 501) : Μοῦνον ἔα κλυτότοξον. Sur la forme renversée τοξόκλυτος on peut voir le *Thesaurus*. Citons encore une inscription de Corfou (C. I, n. 1886) où on lit :

ἑπτακαιεικοσιέτους πνεῦμα λιπόντα βίου
ἵστορα παιδείας, ΤΟΞΩ ΚΛΥΤΟΝ,

vers que l'on peut comparer avec les deux premiers de notre inscription. Puis cette autre de Salonique (Ib. n. 1988) :

ἀλλ' ἔθανον τριακονταέτης βιότου μέτρα [λ]είψας.

V. 3. Sur le surnom de Φοῖβος (Phœbus), sans cesse donné à Apollon, voy. A. Maury, *Hist. des relig. de la Grèce antique*, t. I, p. 150.

V. 4. Πάνδημος θυσία est une expression employée par Symmaque dans sa traduction d'un passage du livre de Samuel (I, 20, 29). La restitution ἐξετέλουν θυσίας n'a pas besoin de justification. Lucien a dit (*de Dea Syria*, c. 44) : ΘΥΣΙΑΙ καὶ ἑορταὶ τῷ καινῷ θεῷ ΈΠΕΤΕΛΟΥΝΤΟ. Quant à ΟΥΣΙΑΣ pour ΘΥΣΙΑΣ, cette erreur repose sur la confusion perpétuelle des deux lettres O et Θ. Le petit trait ou point intérieur servant à désigner cette lettre étant très-peu apparent sur les marbres, elle a été prise très-souvent pour un O. La réciproque est plus rare. Voici un nouvel exemple de la première confusion :

Dans un catalogue de mystes, donné par une inscription de Samothrace, je lis (C. I, n. 2160, 14) : ΒΙΟΥΣ ΛΕΟΝΤΙΔΟΣ; ce que M. Bœckh restitue Βιοῦς Λεόντιδος. Le nom propre Βιοῦς est détestable et les lexiques onomatologiques ont bien fait de ne pas l'admettre. Il faut sans aucun doute lire ΒΙΘΥΣ c'est-à-dire Βίθυς. Ce dernier nom est très-connu; il était d'ailleurs usité dans l'île de Samothrace, comme le prouve une inscription inédite que je ne tarderai pas à publier.

E. Miller.

Digitized by Google

NOTE

SUR LES

INSCRIPTIONS HÉBRAIQUES

DE KEFER-BERE'IM

Nous devons à la plume savante de M. E. Renan un travail des plus intéressants touchant deux textes hébraïques copiés par lui sur des monuments antiques situés au village de Kefer-Bere'im, dans la haute Galilée. Ce travail, inséré dans le *Journal asiatique* (n° 16, décembre 1864, page 531 et suivantes), nous a enfin dotés de deux copies fidèles et d'une explication satisfaisante de ces inscriptions, qui jusqu'ici étaient restées lettre close pour tous ceux qui les avaient successivement vues ou copiées sur place, c'est-à-dire pour MM. Robinson, Thomson et Van de Velde. Aujourd'hui les estampages recueillis par M. Renan, et très-soigneusement reproduits par la gravure à la suite de son mémoire, nous permettent de contrôler et de compléter peut-être l'explication de ces deux textes importants; c'est ce que nous allons essayer de faire.

M. Carmoly, dans son précieux recueil d'itinéraires de la Terre-Sainte, des XIIIe, XIVe, XVe, XVIe et XVIIe siècles (Bruxelles, 1847), nous fournit quelques renseignements sur Kefer-Bere'im; ceux-ci n'ont pas échappé à M. Renan, qui en a tiré un excellent parti; mais il est possible, je crois, d'en profiter mieux encore. Ainsi, à la page 132, nous lisons dans l'*Itinéraire* de Rabbi Samuel-Bar-Simson, qui exécuta son voyage vers 1210 :

« Je me rendis seul avec le chef de la captivité à Kefer-Bere'im....
« Arrivés dans la ville, nous y découvrîmes une synagogue, l'une des
« synagogues que Rabbi Siméon, fils de Iochaï, fit construire, et
« dont le nombre s'élève à vingt-quatre. Elle est belle et agréable.

Digitized by Google

« Quant aux autres synagogues de Rabbi Siméon, fils de Iochaï, il y « en a qui sont détruites, d'autres existent encore. »

Ce renseignement, s'il peut être admis comme positif, est très-précieux en ce qu'il nous donne la date de construction de ce monument religieux. En effet, Rabbi Siméon, fils de Iochaï, fut disciple de l'illustre Rabbi Akiba, né, suivant les uns, un an avant l'ère vulgaire, et, selon les autres, l'an 41 de la même ère. Suivant les premiers, Akiba serait mort l'an 120, et selon les autres, en 61, à l'âge de cent vingt ans. Ces derniers doivent évidemment avoir raison, puisqu'Akiba, ayant embrassé le parti de Bar-Kaoukab ou Barcochebas, fut arrêté par les Romains et mis à mort à Césarée. C'est donc sous les premiers Antonins que Rabbi Siméon ben-Iochaï a dû faire élever les synagogues que lui attribue le Rabbi Samuel-Bar-Simson (1).

A la page 136, nous trouvons dans le récit de ce pèlerin un nouveau passage relatif à Kefer-Bere'im ; le voici :

« De cet endroit, nous allâmes à Kefer-Bere'im et nous y trou- « vâmes, dans la synagogue publique, le tombeau de Pinehas-ben- « Iaïr. Il est orné d'un grand monument en forme de moulin, au « milieu duquel il est debout. Au-dessus de ce monument, il y a une « très-belle synagogue dont les murs sont très-solides. Nous y trou- « vâmes une place où il y a une école, au-dessous de laquelle est « enterré Abdias, le prophète ci-dessus-mentionné, etc. »

A la page 380 du même recueil, nous lisons encore dans le Iichusha-tzadikim (ouvrage du XVIe siècle et de Gerson de Scarmela) :

« A Kefer-Bere'im, au sud du village, est le sépulcre de Rabbi Pi- « nehas, fils de Iaïr ; un monument est construit au-dessus.... Quant « au village, il renferme deux synagogues en ruines. »

Enfin, aux pages 455 et 456, nous trouvons un passage de Iichusha-abot (ouvrage composé par un anonyme en 1537, et revu par Uri de Biel), dans lequel il n'est pas question des synagogues de Kefer-Bere'im, mais bien des tombeaux que l'on vénère dans ce village.

De ces différentes citations il paraît naturel de conclure que si Kefer-Bere'im était célèbre au moyen âge, c'était par les tombeaux qu'on y visitait, beaucoup plus que par ses deux synagogues, qui ne sont pour ainsi dire mentionnées qu'en passant. De plus, la phrase reproduite plus haut : « Quant au village, il renferme deux synago-

(1) A propos de ces synagogues, M. Carmoly ajoute à son travail la note suivante, 85 : Il est remarquable que ni Benjamin de Tudele, ni Petachia de Ratisbonne ne parlent de ces synagogues ; tous les autres voyageurs en font mention.

Digitized by Google

« gues en ruines, » nous apprend très-explicitement que ces deux synagogues étaient dans le village même.

Le deuxième monument dont parle M. Renan est, dit-il, situé hors du village, au milieu des champs. Ce ne peut donc être une des synagogues ruinées du lichus-ha-tzadikim. Il est regrettable que notre savant confrère n'ait pas pensé à nous dire si cette ruine est au sud ou au nord du village. Cette indication, en effet, nous eût peut-être mis sur la voie pour identifier le monument en question avec l'un de ceux que signalent les différents écrits renfermés dans le recueil de M. Carmoly.

A propos de la synagogue de Meïron, citée par Rabbi Samuel-Bar-Simson, M. Renan a fait une remarque extrêmement ingénieuse, et que je crois très-fondée, sur une confusion commise par le pieux pèlerin, dans le récit de son voyage. Il aura, probablement de souvenir, dit qu'il avait lu à Meïron ce qui était réellement écrit à Kefer-Bere'im.

Il est grand temps, je pense, d'arriver aux deux inscriptions hébraïques qui font le sujet du mémoire de M. Renan.

La première se voit sous l'une des fenêtres de la synagogue antique encore debout dans l'intérieur du village. Voici ce qu'en dit l'auteur :

« On lit assez clairement

אלעזרבריתן.

« Avant l'א il y a quelques caractères tout à fait indécis, dont « le premier paraît être un ב. Par moments, on est tenté de lire « ישראל; mais je préfère voir dans les caractères qui forment « le milieu de l'inscription le nom d'Éléazar. Ce qui suit peut « être aussi lu בעיתן ou בריתו. Les deux premières lettres sont « peut-être une abréviation de Ben Rabi. En tout cas, cette inscrip- « tion ne se rapporte pas à la construction de la synagogue sur « laquelle elle se lit. C'est probablement l'œuvre de l'un des pèle- « rins qui sont venus à Kefer-Bere'im. Le ב, le י et ן final appar- « tiennent au caractère carré le plus pur. L'א, le ל, le ז, au con- « traire, ont de très-belles formes anciennes, qui surpassent en allure « monumentale toutes les formes de ces caractères que nous con- « naissions jusqu'ici par l'épigraphie. »

N'ayant pas été moi-même à Kefer-Bere'im, je ne puis naturellement parler de ce texte que d'après la gravure annexée au mémoire de M. Renan. La première lettre est incontestablement un ב, et avant l'initiale du nom Éléazar, je crois voir un ו, analogue à ceux

Digitized by Google

des monnaies judaïques; on peut donc soupçonner ici la présence du verbe בנה, construire, suivi du pronom relatif ו, régime de la troisième personne.

Pour moi, les deux lettres qui suivent le nom d'Éléazar constituent le mot בר, fils de, et ne peuvent guère être les initiales des mots בן רבי.

Quant au dernier groupe, si la gravure est fidèle, il y a impossibilité de lire יתן, car nous avons en réalité quatre lettres séparées formant le mot יפון, bien voisin de יפונה, nom très-connu. La deuxième lettre, en effet, est tout à fait semblable au פ du mot שקוף de la deuxième inscription.

En résumé, je propose de traduire : l'a bâti (ce monument) Éléazar bar Iefoun.

La deuxième inscription est gravée sur le linteau de la porte du monument placé hors du village, au milieu des champs.

M. Renan en a donné une transcription et une traduction des plus plausibles. Je dois cependant soumettre à mon savant confrère quelques observations de détail, qui m'ont paru mériter son attention.

Dans un certain groupe, il voit le nom José, sur lequel les hébraïsants ne sont pas parfaitement d'accord. José est-il une sorte d'abréviation de Joseph? Les uns disent oui; les autres disent non. Je me garderai bien de trancher cette question, et je me contenterai de faire remarquer que jamais, que je sache, le nom José ne s'est écrit que par un jod final, et non par un ה comme ici; première présomption qui ne me permet pas d'admettre la leçon José. D'ailleurs, la troisième lettre me semble bien plutôt un thet qu'un samech. Nous aurions donc un nom Jouthah, dont je ne me charge pas de justifier l'attribution à un homme, mais que nous trouvons appliqué à un village, celui de Jouthah, dont la dénomination signifie, on ne sait pourquoi, « l'inclinée. »

Quant à la date à laquelle on commence à trouver le nom José usité parmi les Juifs, il est facile de démontrer quelle est plus reculée que ne le pense M. Renan, dont je copie les paroles : « La forme « José était donc employée dans la deuxième moitié du premier siè« cle. Elle l'était peut-être dès la fin du premier siècle av. J. C., » etc.

Nous trouvons parmi les docteurs célèbres du judaïsme :

1° José ben Ioâzer de Zeredâ, qui fut naci deux cents avant J. C., et qui mourut dans un âge avancé, vers l'an 161, victime des persécutions des Syriens, pendant l'invasion de Bacchides en Judée;

Et 2° José ben Iokhanan, collègue du précédent, et vice-président du sanhédrin, sous le titre de père de la maison de justice אב בית דין.

Digitized by Google

La présence du nom José ne pourrait donc servir en rien pour fixer au deuxième siècle après J. C. la rédaction du texte hébraïque dont il s'agit.

J'ai bien de la peine à croire qu'il faille attribuer au mot שקוף le sens étroit de linteau superliminaire, et j'aime bien mieux le considérer comme ayant un sens identique avec celui du mot biblique משקוף, qui signifie indubitablement fenêtre ou baie, et vient naturellement du radical שקף « regarder », lequel n'a pas grand rapport, on en conviendra, avec un simple linteau de porte.

Quant à la formule finale, qui serait composée d'initiales seulement, elle est certainement très-bien trouvée, et je n'ose pourtant y croire d'une manière absolue.

Resterait à parler de l'âge probable de ces deux textes, mais c'est là une question fort difficile, et que je ne me sens pas de force à résoudre. Je dois donc me borner à dire que la première me semble plus ancienne que la seconde, et que pour la première, je m'en tiens à la date approximative que nous fournit le renseignement donné par Rabbi Samuel-Bar-Simson, c'est-à-dire à l'époque des Antonins.

Quoi qu'il en soit, M. Renan a rendu un véritable service aux épigraphistes hébraïsants, en recueillant et en publiant avec tant de soin les deux textes de Kefer-Bere'im.

F. DE SAULCY.

Digitized by Google

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE JUIN

Une lettre de M. Léon Renier datée de Rome, annonce plusieurs découvertes intéressantes. L'éminent académicien, après avoir constaté l'importance des découvertes de M. P. Rosa qui ont fait connaître la véritable topographie du mont Palatin et des lieux voisins, signale : 1° la découverte faite par M. de Rossi de l'entrée primitive et principale de la catacombe de Flavia Domitella, entrée extérieurement tout à fait semblable à celles des grands hypogées païens. Ce qui confirme la doctrine de M. de Rossi sur la *légalité* des cimetières des premiers chrétiens; 2° la découverte à *Ostia* d'un tombeau orné de peintures remarquables; 3° M. Renier termine par quelques mots relatifs à l'Hercule-Mastaï appelé ainsi du nom du pape régnant qui en a fait l'acquisition et sur la statue d'Auguste trouvée dans les ruines de la villa de Livie.

M. Brunet de Presle continue *ses observations sur la collection byzantine publiée à Rome.*

A la suite d'un rapport de M. de Longpérier, fait au nom de la commission nommée *ad hoc*, le prix de numismatique est accordé à M. John Évans pour son ouvrage intitulé : *The coins of the ancient Britons, arranged and described by* J. Evans, London 1864.

Le prix Gobert est décerné à M. Vallet (de Viriville) pour son histoire du règne de Charles VII roi de France, aujourd'hui complète. Le second prix est accordé à M. Challe, président de la société archéologique de l'Yonne, pour son histoire des guerres du calvinisme et de la ligue, dans l'Auxerrois et le Sénonais.

M. Vincent fait la seconde lecture de son mémoire sur l'année Alexandrine.

M. Noël des Vergers fait passer sous les yeux de l'Académie au nom de M. le comte Conestabile présent à la séance, une suite de dix-huit dessins coloriés, représentant les peintures récemment découvertes des deux cryptes fouillées par M. Golini dans les environs d'Orviéto, et qui vont être publiées par les soins de M. Conestabile, aux frais du gouvernement italien.

Ces fresques, à teintes plates, ont été exécutées sur un stuc qui recouvrait la paroi des cryptes et qui malheureusement est tombé en grande partie. Les peintures semblent remonter au IIIe siècle avant notre ère.

Les sujets se rapportent aux cérémonies funèbres de l'ancienne Etrurie. La fresque la plus remarquable nous offre assis sur des trônes, Pluton et Proserpine avec leurs noms grecs toscanisés et écrits en caractères étrusques. Aïta et Phersipnas, pour Ades et Perséphone ; l'existence de ces riches peintures à Orviéto, porte à croire que cette petite ville s'élève sur l'emplacement de l'antique Vulsinis, si connue par son amour pour les arts.

A. B.

Digitized by Google

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a fait connaître dans une de ses dernières séances, le résultat des concours pour le prix de numismatique et pour le prix Gobert. Le prix Gobert a été décerné à M. Vallet (de Viriville) notre colloborateur, pour *son histoire de Charles VII*. Le prix de numismatique à M. J. Evans pour son mémoire *sur les monnaies bretonnes*.

— Les fouilles commencées à Melun sur la place Notre-Dame deviennent fort intéressantes. Elles ont mis au jour, outre des débris d'inscriptions, tout un soubassement de mur, composé de fûts de colonnes, de chapiteaux et autres débris de grands édifices. Il est probable que parmi ces matériaux, enfouis au temps des invasions barbares, on trouvera comme à Saintes, à Sens et à Périgueux, de précieux fragments de l'architecture et de la sculpture gallo-romaine. Il y a lieu d'espérer aussi de nouvelles inscriptions.

— M. Ed. Dupont, qui continue ses explorations des cavernes de la Belgique, annonce dans une lettre communiquée à l'Académie des sciences par M. de Quatrefages, qu'il a trouvé dans les terrains quaternaires des grottes de Furfooz, près Dinant, le renne, le castor, le boucquetin, le chamois, le glouton, l'élan et l'ours brun. Des couteaux en silex, des os travaillés et des poteries grossières étaient mêlés à ces ossements. Mais ce qui est plus précieux, deux crânes humains entiers ont pu être retirés des mêmes brèches. M. Pruner-Bey à qui ils ont été communiqués, les considère tous deux comme appartenant au type brachicéphale. On ne peut douter, dit M. Dupont, de l'âge de ces débris, car cet ensemble quaternaire est surmonté dans les vallées par des alluvions récentes, sur les plateaux par la terre végétale et dans les cavernes, par un dépôt renfermant des débris d'origine romaine.

— Nous avons déjà parlé de l'atelier de moulages archéologiques établi rue de Seine 47, sous la direction de M. Abel Maître. Plusieurs collections sont complètes aujourd'hui, et une liste de prix des objets vient d'être publiée : nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en en donnant ici le résumé :

1° Collection des objets provenant des fouilles d'Alise-Sainte-Reine : 107

Digitized by Google

objets en fer, 4 en bronze, 6 en pierre; total 117, montant au prix de 658 fr pour le détail. — 550 francs la série entière.

2° Objets provenant de Halstadt (Autriche), appartenant au musée de Vienne; 41 pièces fer et bronze, or, ivoire et poterie, prix 324 francs au détail. La série 300 francs.

3° 21 pièces en fer appartenant au Musée de Zurich; 151 francs. Série entière, 120 fr.

4° Armes en fer de Saint-Etienne au Temple (Marne), appartenant au Musée de Saint-Germain; 20 pièces, 113 francs. Série entière 100 fr.

5° 13 armes et autres objets de fer, et 2 monnaies en bronze de la collection de M. Desor (habitations lacustres du lac de Neufchâtel); 103 fr. Série entière, 100 fr.

6° Pièces diverses; 1 en or, 10 en fer, 19 en bronze, soit 30. — 339 fr.

7° Objets trouvés à l'île Sainte-Marguerite, près Bude (Hongrie), appartenant au musée de Pesth; 5 en fer, 36 fr.

Quand on prend les séries entières, on les reçoit montées sur planches.

— Nous recevons le prospectus d'une société nouvelle, fondée à Paris sous le nom de *Société parisienne d'archéologie et d'histoire*. Cette société a pour but d'étudier les localités formant le territoire occupé autrefois par le *Parisis*. Le président de cette nouvelle société est M. Louis Le Guay, architecte, le secrétaire, M. Am. de Caix de Saint-Aymour.

— Nous avons reçu de M. l'abbé Bourgeois, une curieuse notice sur la caverne de la Chaise (Charente). Cette caverne paraît du même âge que la célèbre grotte d'Aurignac. Nous publierons cette notice dans notre prochain numéro. Nous comptons aussi donner bientôt un résumé succint des principales découvertes faites à cet égard en France, où le nombre des cavernes à ossements devient très-considérable. Des notes que nous devons à l'obligeance de M. Lartet, nous permettent d'en signaler déjà une cinquantaine. Il serait fort intéressant d'arriver à former une liste complète; nous prions ceux de nos correspondants qui s'occupent de ces questions, de nous faire connaître les grottes et cavernes à ossements qu'ils ont explorées. Voici la liste provisoire que nous désirons compléter : *cavernes à ossements de la France par départements*, suivant l'ordre alphabétique. Ariége, 8 grottes dans les communes de Bedeillac, L'Herm, Lombrives, Mas d'Asile, Massat (2 grottes, l'une dite grotte inférieure, l'autre supérieure de Ker), Niaux, Ussat. Aude, 2 grottes dans les communes de Bize et de Sallèles-Cabardès. Aveyron, 2 grottes dans les communes de X? (Grotte de Saint-Jean d'Alcos), et de Solzac. Charente, 3 grottes, grottes de la Combe Rolland, commune de? Grotte de la Roche Audry, commune de Grotte de la Chaise, commune de Vouthon. Côte-d'or, 1 grotte, commune de Balôt (grotte de la Baume). Dordogne, 11 grottes, communes de Bourdeilles, de Domme (Lacombe Granat), de Lacaneda (grotte du Pey de L'Azé), de Peyrac (grotte des Moutiers), de Tayac (grotte de la Gorge d'Enfer, des Eyzies, de Laugézie basse, et de Laugézie haute), de Terrasson (grotte de

Digitized by Google

Badegoule), de Turzac (grotte de Liveyre, et abri sous roche de la Madeleine). GARD, 3 grottes, grotte de Mialet, de Pondres et de Souvignargues. HAUTE-GARONNE, 1 grotte, grotte d'Aurignac. HÉRAULT, 4 grottes, communes de Baillergues, de Ganges (grotte de la Roque), de Minerve, de Saint-Pons (grotte de Pontil). LOZÈRE, 1 grotte, grotte de Nabrigas.

PYRÉNÉES (BASSES-), 2 grottes, commune d'Izeste, commune de Rébénac. PYRÉNÉES (HAUTES-), 2 grottes, commune de Bagnère de Bigorre (grotte de l'Elysée cotton), commune de Lourdes. SAÔNE (HAUTE-), 1 grotte, grotte de Fouvent. TARN, 2 grottes, commune de Penne (grotte des Batuts, grotte de Bruniquel). TARN-ET-GARONNE, 1, commune de Bruniquel. VIENNE, 10 grottes, commune de Charroux (4 grottes), commune de Gouex (grotte de la Buttière), commune de Lussac-les-Châteaux (2 grottes), commune de Nouaille (grotte de Pron), commune de Savigné (grotte de Chaffaud), commune de Saint-Pierre-les-Eglises. YONNE, 1 grotte, commune d'Arcy-sur-Cure (grotte des Fées); total 54. Nous sommes convaincu que cette liste peut être en peu de temps considérablement augmentée. Dès que l'on aura répondu à notre appel, nous publierons la liste complétée.

— Nous extrayons du dernier numéro de l'intéressante Revue de M. de Mortillet le passage suivant d'une lettre de M. Brouillet : « Ces jours-ci, j'ai eu l'occasion de voir chez M. Gaillard de la Dionnerie, procureur impérial à Civray, le résultat des fouilles qu'il a continuées après nous dans la caverne du Chaffaud. J'ai été réellement étonné de l'immense quantité d'objets trouvés par lui, et que l'on peut fixer à plusieurs milliers. Des couteaux magnifiques, des poinçons, des outils avec dessins, des aiguilles à coudre avec chas en os de renne, des dents d'animaux et de poissons percées pour collier, des sifflets d'appel, des pendeloques, etc., d'une parfaite conservation, et pourtant d'une authenticité incontestable et exempte de toute suspicion, offrent le plus grand intérêt. Mais jusqu'à présent *pas le moindre os à caractères.*

— M. Renan, de retour de son voyage en Asie-Mineure, assistait à la dernière séance de l'Académie des inscriptions.

ERRATUM :

Nous avons parlé, dans notre dernier compte rendu de l'Académie des inscriptions, d'un fragment de l'*Histoire* de Suétone sur les Jeux grecs, c'est de *son Traité* sur les Jeux grecs qu'il faut lire. Ce petit Traité n'était connu jusqu'ici que par des citations.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Vorschule der Volkerkunde und der Bildungsgeschichte. Eléments de l'ethnologie et de l'histoire de la civilisation, par Lorenz Dieffenbach. Francfort-sur-le-Mein. 1864.

Monsieur L. Dieffenbach, qui est l'un des premiers linguistes de l'Allemagne, a consenti à faire un livre pour tout le monde et à instruire les ignorants, excellente idée, s'il est vrai que les meilleures choses sont celles qui profitent au plus grand nombre. Nous ne possédons que trop de livres populaires rédigés à la hâte par ce qu'on appelle aujourd'hui des vulgarisateurs; mais lorsqu'un vrai savant, un homme qui a fait ses preuves, daigne écrire pour ceux qui, en dehors de sa petite église, s'intéressent aux résultats de la science, il faut l'en féliciter et lui en être reconnaissant. M. Dieffenbach était peut-être mieux que d'autres préparé à cette tâche qui a ses difficultés. On connaît, en France comme en Allemagne, ses nombreux travaux d'érudition, ses *celtica*, son lexique comparé de la langue gothique, son *glossarium latino-germanicum mediæ et infimæ ætatis*, précieux supplément de l'ouvrage de Ducange, ses *origines Europæ*; plusieurs de ces écrits ont été distingués par l'Institut. On sait moins dans notre pays, que cet esprit souple et aimable se délasse souvent de ces travaux sévères en écrivant, entre un lexique et une dissertation, une de ces nouvelles fines et délicates qui sont fort goûtées de l'autre côté du Rhin.

L'étude des langues a ouvert de nouveaux horizons sur l'origine et la filiation des peuples; aussi intéressante pour le philosophe que pour l'historien, elle éclaire les traits les plus saillants du caractère des nations, elle fait connaître les procédés de l'intelligence humaine à l'âge primitif, et permet d'en suivre d'époque en époque les développements, les progrès et les défaillances. A ce compte, l'examen des langues devait tenir une grande place dans cet ouvrage. Il en est le point de départ, et, quoique renfermé dans de justes limites, il en forme une partie considérable et abondante en faits et en aperçus curieux. Mais tous les autres phénomènes où se marquent à la fois la diversité et la parenté des peuples sont tour à tour étudiés par l'auteur, d'abord les caractères physiologiques des races, ces branches principales de la grande famille humaine, puis le climat, le sol, la nourriture, les vêtements, l'habitation, considérés dans la double influence qu'ils exercent sur le corps et sur l'âme des hommes. On arrive ensuite au grand et intéressant chapitre des mœurs et des institutions, tableau

Digitized by Google

comparé de la vie domestique et sociale chez les diverses nations du globe. On y voit quels ont été et quels sont parmi les hommes les rapports entre les deux sexes, entre les parents et les enfants, le maître et les serviteurs; sur quel pied se traitent les différentes classes de la société; quels sont les termes de politesse consacrés par l'usage; on y suit la marche des croyances religieuses et les institutions de droit; les variations de la puissance paternelle; les gradations des castes et des rangs. Plus loin, l'auteur examine ce qu'on peut appeler la vie active des hommes. Nous passons en revue les peuples chasseurs, pêcheurs, pasteurs, agriculteurs avec leurs caractères si bien marqués; nous voyons comment les hommes ont su détruire ou dompter les animaux, soumettre la nature, tirer parti de ses éléments et de ses forces par l'industrie et le commerce. Ici, comme dans tout le cours de l'ouvrage, les études particulières de l'auteur lui ont été très-utiles On sait en effet que les noms des animaux, des plantes, des minéraux, des produits de l'industrie fournissent souvent d'utiles renseignements à l'historien. Enfin, nous nous élevons à des sphères plus intellectuelles. Un aperçu sur l'histoire des lettres, des sciences, des beaux-arts, couronne ce vaste ensemble qui embrasse, on le voit, toutes les phases de l'existence humaine.

Après ce court résumé, disons un mot des qualités de l'ouvrage, qui sont ceux de l'auteur. Partout on se sent conduit par un guide sûr, digne de confiance, et chose qui s'allie rarement à une grande science, ce guide n'affirme guère, il porte dans tout ce qu'il dit une réserve extrême; l'une de ses plus constantes préoccupations est d'éviter les jugements trop absolus, de ne donner jamais comme sûr, ce qui est seulement probable ou possible. Et cet homme qui aime à étudier les origines du monde, est un homme de son siècle, ami des lumières, passionné pour le progrès, tout en appréciant équitablement les efforts, les tâtonnements de l'humanité. Cet érudit est un esprit aimable, il sourit volontiers, et l'aménité de son style, j'allais dire de ses mœurs, tempère le sérieux du sujet qu'il traite. X.

Description de disques en pierre de diverses qualités, par M. le docteur MARCHANT, brochure grand in-4 de 13 pages avec planche. Dijon, imprimerie J. E. Rabutot, 1865.

M. le docteur Marchant, déjà connu par plusieurs autres publications, sur l'âge de la pierre résume dans cet opuscule, tout ce que l'on sait jusqu'ici concernant les disques de pierre, qu'il regarde (et nous croyons qu'il a raison) comme des marques distinctives destinées à être suspendues à la poitrine des chefs. D'après le tableau qui accompagne la notice de M. le dr Marchant, treize disques sont jusqu'ici connus (nous ne parlons pas d'un quatorzième qui vient du Mexique). Ces disques se trouvent dans les collections suivantes : Docteur Marchant, à Dijon, Changarnier-Moissenet, à Beaune, musée de Saint-Germain-en-Laye, musée de Clermont-Ferrand, musée de Vannes, musée d'Avranches, collection de M. Zoepfell, à Colmar.

Digitized by Google

Quatre de ces disques proviennent de Corent (Puy-de-Dôme), deux de Ruffey-les-Echirez (Côte-d'Or), deux de la Lande de Beauvais, près Sartilly (Manche), deux de Herlisheim près Colmar (Haut-Rhin); les deux autres ont été trouvés, l'un à Volnay (Côte-d'Or), l'autre dans la chambre sépulcrale du Mané Lud, en Locmariaker (Morbihan). Espérons que ces renseignements précis en amèneront d'autres nouveaux, et que la question s'étendra peu à peu; elle est en bonne voie. Nous pouvons déjà ajouter aux indications de M. le docteur Marchant la suivante. Le second disque de la Lande de Beauvais (Manche), est dans la collection de M. Danjou, à Fougères, il n'y en a plus qu'un au musée d'Avranches. A. B.

Ouvrages dont il sera rendu compte prochainement:

La lengua de los trovadores estudios elementales sobre el lemosin-provenzal. Seguido de una traduccion de las « Rasas de trobar » y del « Donatz proensals, » per D. Pedro Vignau y Ballester, archivero-bibliotecario, Madrid 1865; in-8°.

Epigraphik von Byzantion and Constantinopolis, von den alsesten zeiten bis zum Jahre christi 1453, von dr P. A. Dethier und dr Mordunam. Erste halpse, mit 8 tafeln. In-4°, Wien 1864.

Essai sur l'histoire de Luzarches, par M. Hahn. Br. de 83 p., chez Ducrocq.

Description supplémentaire des médailles gauloises trouvées à Pionsat et à Bridiers, par A. Fillioux. Broch. in-8° de 61 p., avec pl. Guéret, 1865.

Digitized by Google

Digitized by Google

TOMBEAU ETRUSQUE APPARTENANT A Mr F. LENORMANT

Digitized by Google

DE

QUELQUES URNES SÉPULCRALES

DE VOLTERRA

DANS LESQUELLES ON CROIT RECONNAITRE LE MEURTRE

DE NÉOPTOLÈME PAR ORESTE

Le sujet de cette dissertation m'est fourni par une urne sépulcrale, inédite, autant que je puis croire, et que le hasard m'a fait rencontrer il y a peu de temps à Paris chez mon jeune et savant ami M. François Lenormant. Cette urne a été achetée à la vente de la collection Barrois, dont elle faisait partie. Elle offre sur sa face principale un bas-relief dans lequel on voit un guerrier, la tête casquée, le corps nu, sauf une chlamyde jetée sur les épaules, qui tue un autre héros sur l'autel même où il avait cherché refuge et salut. Ce dernier personnage est revêtu d'une tunique et d'une cuirasse, sa tête porte le bonnet phrygien (1). A droite de la scène que nous venons de décrire se montre un homme barbu, habillé d'une longue robe, qui est évidemment saisi d'épouvante et d'horreur à ce spectacle. A gauche une femme (dont la tête a disparu), vêtue d'une longue tunique, soulève en l'air une roue qu'elle semble arracher au guerrier près d'être tué, tandis que celui-ci la retient en lui résistant.

Au fond de la scène, et comme s'ils étaient accrochés à une muraille, se voient deux objets identiques entre eux, qui ressemblent à des

(1) La différence entre le bonnet phrygien de l'un et le casque de l'autre est encore plus marquée sur l'original que dans le dessin.

Digitized by Google

vases et qu'on est autorisé à supposer en relation directe avec l'autel, soit comme offrandes à la divinité à laquelle il était dédié, soit pour servir aux libations.

Nous pensons en examinant cette scène, souvent reproduite sur les urnes étrusques, que l'opinion de ceux qui croiraient reconnaître un héros grec dans le meurtrier, et dans sa victime un personnage appartenant à l'Asie Mineure, ne serait point à dédaigner. Et ce premier point admis, j'oserai proposer d'y voir le meurtre de Politès par Pyrrhus-Néoptolème sur l'autel de Jupiter Hercéus : autel sur lequel son malheureux père devait également périr de la propre main du fils d'Achille (1). J'emploie à dessein l'expression *j'oserai*, parce que, à propos de ce bas-relief, il me revient en mémoire ce qui a été dit par des archéologues éminents au sujet de cette composition, reproduite avec plus ou moins de variantes sur les monuments de Volterra (2); d'abord Raoul Rochette, étudiant un de ces exemples les plus complets de cette représentation (3), croit devoir s'éloigner de l'explication proposée par Gori et reconnaître avec certitude le meurtre de Néoptolème, dont Oreste punit le sacrilége dans le sanctuaire de Delphes (4); la peinture d'un vase de Nola, du cabinet Pourtalès (5), nous fait voir, en effet, l'ami de Pylade cherchant un refuge à ce même autel, et implorant la protection de la divinité sous le laurier sacré après avoir accompli son crime.

Cette interprétation a été adoptée par plusieurs savants éminents (6), notamment par Muller (7), et par l'illustre Cavedoni dans l'étude qu'il a publiée sur une urne du musée du Vatican.

Les urnes de la galerie de Florence (8) nous offrent des répétitions du même sujet, et nous le retrouvons encore sur un monument du même genre, placé au Campo Santo de Pise (9), comme aussi sur trois autres urnes récemment découvertes à Volterra, qui font partie

(1) *Æn.* II, 529-532, 550-553.

(2) Gori, *Mus. etr.*, II, CLXXI; *Museo Guarnacci*, XVI-XVII. Inghirami, *Gall. Omer.* Tav. CXCIV.

(3) *Mon. inéd.* pl. XXXIX, h. 298 et suiv. Cf. Gori, Op. cit. Tav. cit.

(4) Cf. Euripid. *Androm.*, v. 1099-1100 *Schol. ad Pind. Pyth.* V, 45. *Ann. Inst. di Roma*, II, p. 136. *Mon.* I, tav. 9. *Nouv. ann.* II, pl. B, p. 3. *Bull. Nap.* II, p. 112 *a*.

(5) R. Rochette, ibid. pl. XL, 2. Cf. Muller, *Handb.* § 416, 2, p. 719 (Welcker). Panofka, *Cabinet Pourtalès*, pl. VII, p. 37.

(6) Creuzer et Guigniaut, *Rel. de l'antiq.* Atl. n. 820, p. 392.

(7) *L. c.*

(8) *Gal. de Florence*, par Mongez et Vicar, pl. XLII, 3.

(9) Dennis, *The cities and cemeteries of Etr.* II, 90.

Digitized by Google

des cinquante-trois urnes disposées sur une banquette dans le tombeau rond d'Inghirami, mis au jour en 1861 (1).

Le plus ordinairement les personnages qui forment le groupe principal sont au nombre de quatre, comme dans l'urne de M. Lenormant; il s'en trouve plus rarement cinq, comme dans les urnes éditées par Raoul Rochette et par Gori. Parmi ces personnages, nous voyons toujours le héros qui doit succomber étreindre une roue, ainsi qu'il le fait dans l'urne dont nous nous occupons. Le motif de la présence de cette roue est fort diversement expliqué par les érudits, qui s'accordent d'ailleurs sur l'ensemble de la scène représentée. Raoul Rochette y voyait le κύκλος du trépied fatidique, embrassé par Néoptolème pour sa défense et que lui dispute la Pythie, intervenant personnellement dans l'événement, selon les traditions les plus accréditées à Delphes (2). Creuzer, d'accord avec Gori, voulait y voir la roue de Némésis (3); d'autres savants plus récents, suivant le récit d'Euripide (4), ont reconnu dans la roue que Pyrrhus saisit une des roues de char que les vainqueurs consacraient dans le pronaos du temple de Delphes (5).

Parmi les monuments étrusques de Pérouse conservés au *Palazzone*, j'ai moi-même publié un bas-relief où trois figures principales sont groupées et disposées de manière à rentrer dans le même type. Ayant pris acte de ce rapprochement, j'ai préféré à l'interprétation des savants français et allemands celle de Dennis, qui, d'accord avec l'opinion de Gori, y trouve la représentation de la mort de Polités (6). Mon opinion n'a pas paru suffisamment établie, et la particularité de la tête de cheval qui se montre derrière le personnage présumé de Polités ou Néoptolème, dont je n'avais pas tenu compte, était peut-être de nature à la faire rejeter. Je ne prétends point soutenir ici que je fus tombé juste en parlant ce cette urne, puisque mon explication n'a point été admise par mon ami le docteur Brunn (7), précisément à cause de cette tête de cheval. Mais la même particularité ne permettrait pas plus de substituer à mon interprétation celle de la mort de

(1) *Bull. Inst. di Roma*, 1862, p. 208-212.

(2) Cf. aussi de Witte, *Descr. de la coll. Beugnot*, p. 27. Brændsted, *Voyages et recherches en Grèce*, I, 116-118.

(3) *Wiener Jahrb.* LIV, p. 157. Cf. Creuz. et Guigniaut, *l. c.*

(4) *Androm.* 1122.

(5) Cf. Paus. II, 14, 3.

(6) Voir mes *Mon. Per.* III, p. 101-103. Tav. XXIV, n. 5. Dennis, II, 90, 486 et ailleurs.

(7) *Bull. Inst.* 1859. *Urne perugine*, p. 178-179.

Digitized by Google

Pyrrhus (à moins qu'on ne se décide à y reconnaître une intention purement symbolique), ainsi que me le suggérait l'illustre Cavedoni, ajoutant que ce dernier sujet devait avoir été préféré par les Étrusques, parce que la mort du fils d'Achille était tenue pour fatale, ce qui était plus conforme à leurs croyances. Nous nous contenterons donc de classer, avec M. Brunn, la scène du bas-relief de Pérouse parmi les monuments qui attendent encore leur Œdipe.

Revenons à notre urne, à laquelle le monument de Pérouse nous ramène tout naturellement; et en vérité, si mon interprétation ne s'appliquait pas exactement au bas-relief que je viens de rappeler, ne me sera-t-il pas permis de la proposer pour la scène sculptée sur l'urne Lenormant, et pour tous les monuments de la même espèce pour lesquels Raoul Rochette avait émis un avis différent, que nous avons rappelé plus haut? Selon nous, le savant français aurait dû tenir plus de compte, en étudiant ces monuments, des différences de costume et d'aspect que nous offrent entre eux le héros expirant sur l'autel et le guerrier qui le tue. Quoique cette diversité consiste principalement dans le bonnet phrygien, nous ne croyons pas qu'on puisse la trouver insignifiante. L'archéologue français, pour se débarrasser de cette difficulté, dont il connaissait la force, se contente de dire que le costume est presque toujours indifférent dans les monuments de l'art étrusque : « Que la mitre phrygienne, qu'on remarque « sur ce bas-relief comme un trait particulier du costume oriental, se « retrouve sur presque tous les monuments étrusques dont le sujet « est le plus manifestement grec; sans nul doute, comme un elément « du costume national, que les Étrusques avaient dû apporter avec « eux dans leur émigration de l'Asie (1). »

Je ne discuterai pas ici jusqu'à quel point cette dernière assertion est exacte, et s'il faut dans l'interprétation des monuments étrusques dédaigner les éléments que fournit le costume. Je crois la propositions de Raoul Rochette trop absolue et trop générale pour n'être pas hasardée, et je suis disposé à croire que le caractère et l'empreinte étrusque dans les sujets tirés de la mythologie grecque se manifeste plutôt dans le faire artistique, dans l'infiltration de certaines idées nationales, dans l'introduction de certaines figures ou de certaines individualités propres aux Toscans, qu'ils associent à ces faits, et par lesquelles ils impreignent ces sujets de leur symbolisme, particulièrement de leur symbolisme funéraire. Mais laissons cela de

(1) *L. c.* p. 209. Cf. aussi p. 256-257.

Digitized by Google

côté. Ce que je maintiens, c'est que toutes les fois qu'il s'agit des faits insignes de l'histoire héroïque de la Grèce, les Étrusques, en les reproduisant sur leurs monuments, ont soin d'y conserver quelques-uns des signes généraux et caractéristiques qui peuvent déterminer clairement le sujet qu'ils veulent représenter. Et bien qu'il puisse arriver qu'un artiste inexpérimenté et peu sûr de toutes les particularités relatives aux personnages qu'il voulait reproduire applique à l'un plutôt qu'à l'autre le signe distinctif spécial, je ne crois pourtant pas que le costume doit être qualifié d'insignifiant, quand même l'attribution en serait faite d'une façon erronée. Revenant d'ailleurs à nos bas-reliefs, qu'après examen je ne crois pas être tous calqués sur le même modèle, nous verrons que sur tous ces monuments l'artiste à donné le bonnet phrygien à quelques-uns des personnages; mais, de plus, cette particularité du costume oriental est toujours réservée au parti vaincu, au héros poignardé sur l'autel. Or, il me semble difficile de croire que ce soit sans intention et que, dans un bas-relief qui appartient certainement à une époque où les idées helléniques, les catastrophes de l'histoire grecque et les principes de l'art grec étaient connus et mis en pratique chez les Étrusques, on ait constamment usé d'une contravention aussi évidente au costume.

Il me semble que c'est à ce dernier point de vue qu'il faut envisager le bonnet phrygien mis sur la tête du fils d'Achille, auquel il ne convient en aucune manière (1), tandis que, d'autre part, rien ne s'oppose à ce qu'on le considère comme y ayant été placé pour exprimer la différence de nation entre les deux combattants, et que le bonnet phrygien peut très-bien se prendre, soit isolé, soit avec le reste du costume, comme l'indication de ce fait que le héros en question est un Troyen. Chacun de nos lecteurs sait cela, et M. Brunn a donné à cette opinion, dans un de ses écrits, la confirmation de sa grande expérience, si importante à nos yeux (2). Qu'il nous suffise de rappeler les deux groupes de la Table Iliaque du Capitole, et les figures de Priam, d'Anchise, d'Hélénus, etc., si multipliées sur les monuments figurés de tous genres et de toutes les époques, où elles se distinguent constamment de la même manière (3). Notre opinion

(1) Cf. la ciste Townley et l'explication de Gerhard pour le sujet de gauche, où il reconnaît la mort de Pyrrhus. R. Rochette, *Op. cit.* pl. LVIII, p. 334.

(2) Bruno, *l. c.* p. 155.

(3) Winckelmann, *Mon. inéd.* XIII. *Mus. cap.* IV, tab. 37. Inghirami, *Gall. Omer*, taw. LVI (p. 118, t. I), CCXXII, CCXXVI, CCXXVII. R. Rochette, *Mon.. inéd.* p. LI. LXVII. Gori, *Mus. étr.* tab. CLXXIV, Creuz. et Guign. Atl. n. 805 *b*.

Digitized by Google

ne devrait donc pas rencontrer une difficulté insurmontable à se faire admettre, par cela seul que l'empreinte phrygienne n'est indiquée que par la coiffure sur l'urne de M. Lenormant et sur quelques autres, ni parce qu'on pourrait rencontrer le bonnet phrygien associé à quelque autre détail de costume en désaccord avec lui. Les irrégularités, les erreurs de ce genre commises par les artistes, se rencontrent très-fréquemment dans les monuments du cycle troyen (1), et je crois inutile de m'y arrêter, tant cette difficulté devra paraître de peu de valeur aux lecteurs de la *Revue archéologique*.

En tout cas, nous croyons que cette particularité exclut absolument l'image de Pyrrhus, et révèle incontestablement dans le personnage qui l'offre à nos regards un caractère asiatique, tel qu'en fournissent de nombreux exemples les figures d'amazones, et que nous pouvons le déduire des représentations de l'art qui ont pour sujet la lutte entre Pélops et Œnomaüs, représentations où le bonnet phrygien passe souvent de la tête de Pélops et de son aurige, auxquels appartient tout spécialement (2), et par la tradition de l'art antique et à cause de leur origine, le costume lydo-phrygien, sur celles d'Œnomaüs et du perfide Mirtyle (3).

Il me paraît donc plus simple de supposer, comme je l'ai déjà dit, que le monument que nous examinons représente l'aventure du fils de Priam, quoiqu'elle se rencontre moins fréquemment que celle de Pyrrhus dans les productions de l'art antique. Je ne veux pas me laisser arrêter par l'objection que me faisait un de nos savants sur ce que le meurtre de Politès est moins connu, pour le voir retracé sur l'urne de Pérouse dont j'ai précédemment parlé. Le sacrilége ne fut que trop éclatant et odieux; et certes le personnage du roi troyen n'était pas d'une mince importance aux yeux des artistes (4). Raoul Rochette objecte que Politès fut tué dans la cour du palais, de sorte que le meurtre n'eut rien de commun avec l'autel de Jupiter Ercéus. Ceci est vraiment une querelle de mots plus que de faits. Chacun sait que le dieu suprême était sous cette dénomination le protecteur de la maison et de la famille, et que son autel et son image se trouvaient ordinairement placés dans la cour, près de la

(1) Voy. R. Rochette, *l. cit.* p. 256-257, pl. LI.

(2) Muller, *Handb.*. § 414, 4 (Welcker).

(3) Voy. par exemple, notre *Second spicil. étrus.* (Paris, 1863), § X. Micali, Atl. tav. 105-106. *Vase d'Archémore* dans Gerhard, *Mem. dell' Acad. di Berlino*, 1836, tav. I-IV.

(4) Cf. le vase *François* dans les *Ann. Inst. di Roma*, 1848, p. 327, *Mon.* IV, tav. LIV, LV.

Digitized by Google

porte d'entrée et du mur d'enceinte du lieu habité (1) : il est donc clair d'après cela que ce fut dans le voisinage de ce dieu que Politès fut égorgé, et rien de plus naturel par conséquent que le Priamide ait cherché un refuge dans l'immunité et la vénération attachées à ce lieu sacré, avant que, arraché de l'autel, il ne fût frappé du coup mortel dans l'enceinte de la cour.

Quant à la roue, je crois que, en tant qu'expression générale des décrets et de l'influence de Némésis sur les destinées de l'humanité, elle convient à merveille à l'interprétation à laquelle nous donnons la préférence, et qui nous amène à l'accomplissement des suprêmes décrets du Destin sur la monarchie troyenne, hautement coupable devant le même Jupiter par le mépris manifeste des lois du mariage et de l'hospitalité (2). Il ne nous semble pas que le costume dans lequel se présente sur les bas-reliefs susdits la femme qui tient la roue soit en désaccord, comme l'a dit Raoul Rochette, avec les représentations à nous connues de la déesse du Destin ; et lorsque l'éminent archéologue affirme, sans le prouver, que les Étrusques n'avaient pu connaître Némésis avec un symbole qu'elle n'eut chez les Grecs qu'à une époque beaucoup plus récente, son opinion nous semble absolument ruinée par les études et les découvertes postérieures sur l'origine asiatique de l'emblème de la roue, et sur sa très-ancienne consécration chez les Grecs à Vénus, dans la primitive identité de cette déesse avec la Fortune et avec Némésis (3), ce qui amènerait à admettre sans difficulté qu'une telle idée existait chez les Étrusques dès les temps les plus reculés, soit qu'elle leur eût été transmise directement avec d'autres importations orientales subsistant chez eux, soit par des rapports anciens avec la Grèce. Quoi qu'il en soit, je n'hésite pas à appliquer à la scène de notre urne l'opinion de Creuzer, qui, tout en admettant l'interprétation de Raoul Rochette et reconnaissant avec lui Néoptolème dans le héros qui frappe, est d'accord avec nous pour l'explication de la roue.

Que représente enfin le personnage à la tunique et barbu qui se trouve à droite sur l'urne de M. Lenormant, à gauche sur l'urne que Raoul Rochette a commentée, ainsi que sur quelques autres, et que nous voyons s'affliger manifestement, se désespérer du meurtre qui

(1) Cf. Creuzer et Guigniaut, *Op. cit.* II, p. 1284.

(2) Creuz. et Guigni. *Op. cit.* II, p. 570-571. Cf. Maury, *Rel. de l'ant.* III, 53. De Witte, *Descr. de la coll. Beugnot;* p. 28.

(3) Pind. *Pyth.* IV, 380 sqq. Lajard, *Rech. sur le culte de Vénus,* 1er mém., p. 76 sqq.

Digitized by Google

s'accomplit? Pour l'archéologue français, ce n'est qu'un ministre sacré, et naturellement il ne tient aucun compte de son bonnet phrygien. Pourquoi n'y reconnaîtrions-nous pas Priam, qui finit ses jours dans ce même lieu, et périt de la même main, immédiatement après l'égorgement de son fils ? Il ne manque pas de monuments avec lesquels puisse s'établir une comparaison, et sur lesquels l'art antique a représenté simultanément les deux crimes (1); et rien ne me paraît s'opposer à ce qu'on voie dans ce vieillard une image du malheureux monarque des Troyens.

Le bas-relief qui a servi de base à cette dissertation est surmonté d'un couvercle sur lequel repose une de ces figures ordinaires de femme voilée, revêtue d'une tunique avec une armilla au bras droit; l'inscription qui la désigne est en grande partie usée, mais elle confirmerait, par la forme des lettres et par le nom de famille, les suppositions que le bas-relief nous a suggérées, c'est-à-dire son origine *volterraine* (2); on n'y lit plus que les lettres suivantes :

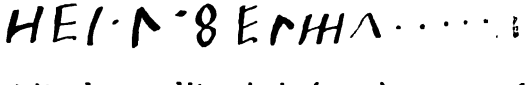

il faut peut-être la compléter ainsi : (VELUS)NEI ou CEIC(NEI) L FELMU(IAL).....U.

Cette inscription, pour le nom que je crois maternel, a des points de comparaison dans plusieurs monuments épigraphiques provenant tous de Volterra (3), et ils sont favorables à la restitution que nous proposons pour le premier nom : dans l'inscription de Lanzi *velusna felmuial;* dans celle que renferment les papiers d'Ingihrami....., *ceicna ls felmuial.*

En nous en tenant pour la restitution à l'inscription d'Inghirami, la légende a un caractère local encore plus complet. L'absence du prénom, moins rare dans les inscriptions féminines, n'est pas une difficulté. Nous traduisons donc : *Velonia* ou *Cecina Lartis* (*filia*) *Fulmoniæ* (*nata*).

Je ne saurais décider ce que signifie l'*u* final, ce ne peut-être

(1) Voy. M. Millin, *Peint. des vas.* I, XXV, *Tab. iliac.* dans le *Mus. Capit.* IV, 68, n. 105-106.

(2) Cf. R. Rochette, *Op. cit.* tav. LXVII, LI, LII (*Vaso di Bernay*, p. 279 del testo); Inghirami, *Gall. Omerica*, taw. CCXXIX-CCXXX; *Mus. Capit.* IV, 4; Winkelmann, *Mon. inéd.* XIII, et autres monuments cités ci-dessus.

(3) Lanzi, *Sag.* II, p. 315, n. 172, p. 273, n. 9; nos *Iscrip. étr. Fio.* p. 50, n. 55, p. 266, n. 38, Fabretti, *Gloss.* s. v. FELMUI.

Digitized by Google

l'*l* final du nom du mari, transcrit de façon à ressembler à un *u*, comme nous la rencontrons ailleurs (1) ; car la lacune est trop étendue ; peut-être est-ce la dernière lettre du mot bien connu : *lupu*, qui se rencontre souvent dans les légendes funéraires étrusques, et qu'on traduit généralement par le terme CINERARIUM, en lui donnant pour racine les mots grecs λοπὰς ou λείπω (2).

GIANCARLO CONESTABILE.

Pérouse, septembre 1864.

(1) Voy. Fabretti, *Gloss.* s. v. Mommsen, *Inscr. reg. Neap.* n. 3728.

(2) Fabretti, s. v. Cf. Maury, *Mém. sur la lang. étr.*, *Compte rendu de l'Acad. des inscr.* 1858, p. 170. *Giorn. Arcad.* CXIX, p. 330 ; Migliarini dans l'*Arch. st. Ital.* n. s. XII. Disp. 2, p. 11 ; Cf. Ellis, *The Armenian origin of the Etruscans* (London, 1861), p. 111.

Digitized by Google

NOTICE

SUR LA

GROTTE DE LA CHAISE

La grotte de la Chaise est située dans la commune de Vouthon (Charente) sur la propriété de M. Arthur de Bodard, qui a bien voulu nous la signaler et nous a prêté dans nos travaux d'exploration le concours le plus aimable et le plus intelligent. Elle est ouverte au nord-est, sur la rive gauche de la Tardoère, à huit mètres au-dessus du niveau normal des eaux, vers l'extrémité d'un petit promontoire jurassique dont les flancs sont masqués en amont par le diluvium à cailloux roulés, et le sommet recouvert par un sable limoneux, micacé, de couleur rouge. Une ouverture large de sept mètres et haute de quatre, laisse facilement pénétrer la lumière jusqu'au fond de la cavité, qui n'a que huit mètres de profondeur.

L'entrée était barrée en partie, jusqu'à la hauteur d'un mètre, par une petite colline de sable rouge identique au dépôt quaternaire supérieur qui couronne le plateau. Des portions de ce même sable sont encore adhérentes au pourtour interne et aux points les plus élevés de la voûte; ce qui suppose que la grotte en fut complétement remplie à une certaine époque.

Quelques objets travaillés par la main de l'homme ont été trouvés dans cette alluvion rouge; mais le véritable gisement était le foyer qui paraît avoir occupé la moitié antérieure de l'habitation. C'est là que nous avons rencontré dans un mélange de sable rouge, de limon jaune, de cendres, de charbon et de galets, les silex taillés, les os brûlés, fracturés, incisés, transformés en instruments et ornés de figures d'animaux. Sous ce rapport, il existe une identité complète

Digitized by Google

Digitized by Google

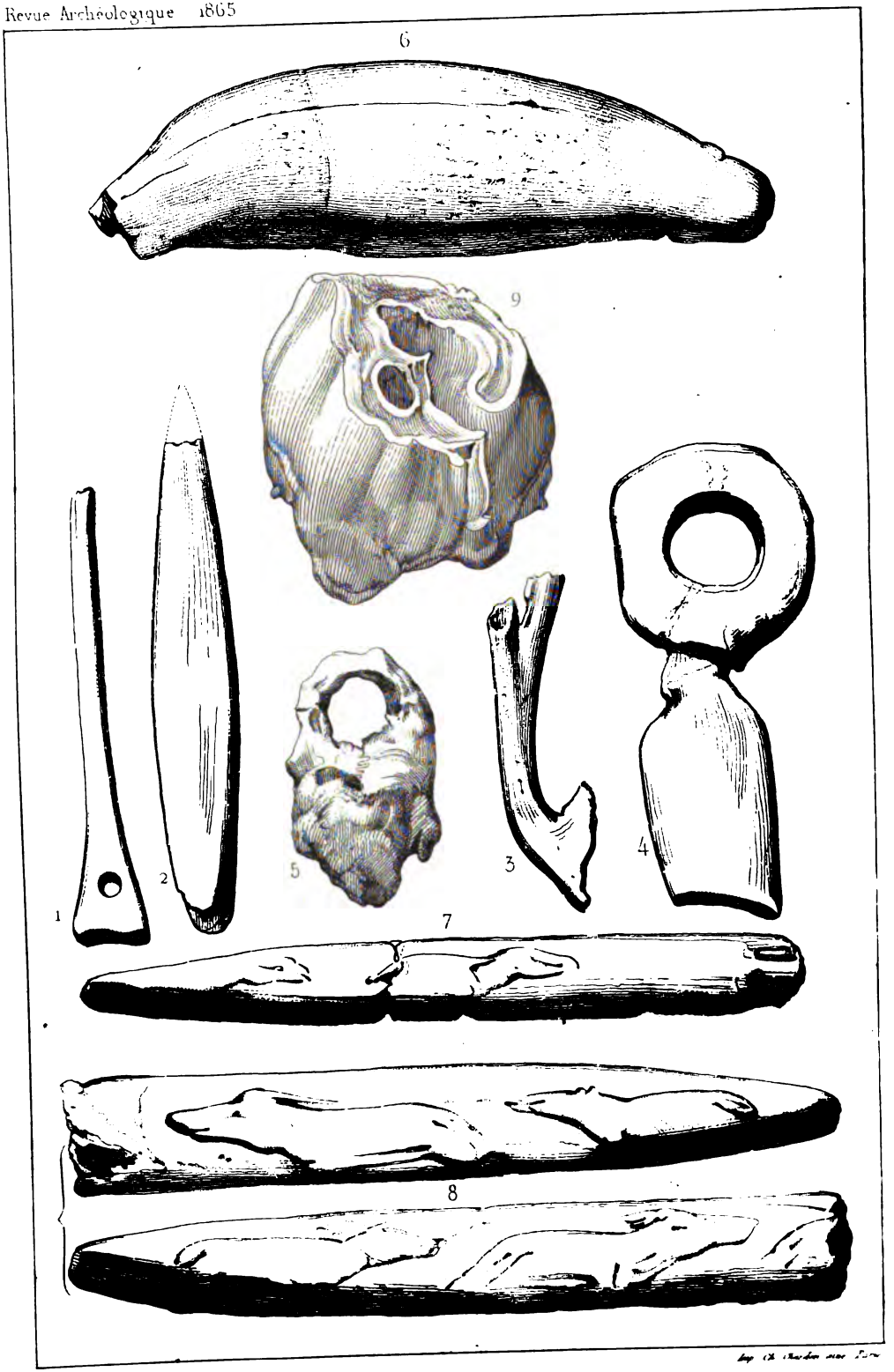

Oury sc.

OBJETS DIVERS TROUVÉS DANS LA GROTTE DE LA CHAISE.

(CHARENTE)

Digitized by Google

avec les foyers du Périgord. Comme dans la grotte des Eyzies, les débris des repas étaient sans doute jetés à l'écart sur l'un des côtés et vers le fond; car on y voit encore, jusqu'à la hauteur d'un mètre, des portions de cendre et des fragments d'os calcinés, qui ont été soudés au rocher par un ciment dû à l'infiltration des eaux calcarifères.

Les silex taillés, qui sont nombreux, se rapportent tous aux types ordinaires, tels que couteaux, grattoirs, etc. Le plus remarquable est une *hache* appartenant à une forme quaternaire incontestable. Nous n'avons trouvé que ce seul exemplaire (1).

Les os ont été fracturés, comme ceux d'Aurignac, par le choc d'un instrument contondant, qui a laissé des traces bien évidentes sur certaines portions de la diaphyse. Les incisions paraissent plus multipliées et plus profondes que sur ceux qui ont été recueillis par nous dans les cavernes du Périgord.

Les poinçons en bois de renne ou os d'oiseau sont courts et grossièrement travaillés.

La fig. 1 reproduit une aiguille rudimentaire qui est loin d'atteindre la délicatesse de celles que MM. Lartet et de Vibraye ont trouvées dans la grotte de l'Augerie-Basse (Tayac). L'extrémité dans laquelle a été percé le chas étant d'une largeur considérable, cet instrument ne pouvait servir qu'à conduire le fil dans des trous faits à l'avance par un poinçon.

Une défense de sanglier, présentant sur la courbure externe vingt-huit entailles transversales, était peut-être une marque de chasse.

Les têtes de flèche, sans ailerons ou barbes récurrentes, ne sont que des lames osseuses plates, lancéolées et fendues à la base pour faciliter leur adhérence à la tige (fig. 2). C'est le type demeuré jusqu'à ce jour propre à Aurignac.

Les peuplades primitives de l'Angoumois, qui se nourrissaient du produit de leur chasse, devaient également se livrer à l'exercice de la pêche; c'est pourquoi nous sommes tenté de considérer comme un hameçon l'instrument en forme de crochet que représente la figure 3. Il a été fait avec un os incisif de ruminant.

Nous parlerons avec plus d'incertitude encore d'un instrument en os percé d'un large trou, et dont nous ne pouvons mieux expliquer la forme qu'en le comparant à une monture de loupe qui serait composée d'une seule pièce (fig. 4). Il a été probablement dédoublé

(1) On peut voir des haches semblables figurées dans l'article de MM. Lartet et Christy, t. IX, 2e série, p. 239.

Digitized by Google

dans toute sa longueur, et la partie qui représente le manche, n'est plus entière.

Parmi les objets qui sans doute ont été portés comme amulettes, nous devons signaler un os détaché de l'appareil auditif d'un cheval (os du rocher), dans lequel on a pratiqué un trou de suspension, en agrandissant l'ouverture naturelle (fig. 5) (1). Une canine d'ours (Ursus spelæus?) (fig. 6, grandeur naturelle), paraît avoir eu la même destination superstitieuse. La racine a été amincie avec une intention manifeste, et la couronne, dépouillée artificiellement de presque tout son émail, a été tronquée de manière à ce que les deux extrémités de la cavité centrale, devenues visibles, permissent d'y introduire un fil. Monsieur Lartet, l'éminent paléontologiste qui nous a toujours aidé de ses lumières avec une obligeance dont nous aimons à le remercier ici, nous a montré deux objets parfaitement semblables, rapportés par lui de la station d'Aurignac.

La fig. 7 représente un fragment de bois de renne dont le biseau terminal imite celui d'un ciseau; deux animaux grossièrement dessinés sur l'un des côtés, dans la pensée de l'*artiste*, étaient peut-être des chevaux.

La pièce la plus intéressante est un instrument de même genre sur les deux côtés duquel ont été gravés des animaux avec l'attitude donnée au renne dans les figures du Périgord, c'est-à-dire le *nez au vent* et l'appendice frontal rejeté en arrière de la tête (fig. 8). Cet appendice, vu sa longueur, indique plutôt des cornes que des oreilles. Mais il est impossible de connaître avec certitude l'intention du *graveur*, car les formes sont loin d'être définies.

Sous le rapport de la faune, la grotte de la Chaise offre aussi une grande ressemblance avec celle d'Aurignac. Voici la liste des espèces que nous avons pu constater:

1° Hyène des cavernes (hyæna spelæa);
2° Grand ours des cavernes (ursus spelæus);
3° Rhinocéros à narines cloisonnées (rhinoceros tichorhinus);
4° Sanglier (sus scrofa);
5° Cheval (equus caballus);
6° Renne (cervus tarandus);
7° Aurochs (bison europæus);

(1) L'un de nous a trouvé dans la brèche osseuse de Vallières, près Pont-Levoy, avec le rhinocéros à narines cloisonnées, l'hyène et le grand chat des cavernes, plusieurs os d'oreille de cheval travaillés de la même manière.

Digitized by Google

8° Lièvre (lepus timidus);

9° Os d'oiseaux indéterminés.

Les espèces les plus communes sont le cheval, le renne et l'aurochs. Le grand ours et le sanglier ne sont représentés que par trois dents, l'hyène par deux seulement, et le rhinocéros par une dernière molaire supérieure (fig. 9, grandeur naturelle), et un astragale. Le lièvre, également très-rare, n'est représenté que par un bassin et un radius appartenant à deux individus.

Nous n'avons pas rencontré d'ossements du grand ours et du rhinocéros qui présentassent, comme à Aurignac, des incisions attestant la coexistence de l'homme et de ces espèces perdues; mais le degré d'altération, la densité, la couleur étant exactement les mêmes que dans les os incisés par les couteaux de silex, pour en détacher les chairs ou fracturés pour en extraire la moelle, il est naturel de conclure à la contemporanéité.

On peut se demander aussi quelles sont les relations chronologiques des objets trouvés dans la grotte avec l'alluvion quaternaire signalée plus haut. Devons-nous les considérer comme ayant été enfouis sous les matériaux charriés par le courant, ou bien ne dateraient-ils que d'une époque postérieure au déblaiement de la caverne? Nous inclinons pour la première hypothèse; car aux grottes de Montgodier situées à quelques kilomètres plus haut, sur la même rive de la Tardoère, nous avons trouvé dans la même alluvion rouge, évidemment non remaniée, le grand ours, le grand chat des cavernes (felis spelæa), le renne, l'aurochs, etc.; en un mot, la même faune, et enfin un péroné humain qui paraît avoir appartenu à un individu d'assez grande taille.

On ne peut supposer que la matière alluviale qui remplissait autrefois la grotte est venue du plateau supérieur en pénétrant par des fissures ou par l'entrée, comme le fait paraît avoir existé pour certaines cavernes du Périgord, entre autres celle du Moustier, car le roc, à l'intérieur, ne présente pas la moindre crevasse, et la pénétration par l'ouverture est physiquement impossible.

Aux preuves archéologiques et paléontologiques viennent donc se joindre les preuves stratigraphiques, pour démontrer que la grotte de la Chaise a été habitée à une époque plus reculée que celles du Périgord, et qu'elle est synchronique de la station d'Aurignac.

Les instruments *ornés* de figures d'animaux que nous faisons connaître au public, appartenant à la période la plus ancienne des monuments authentiques laissés par les habitants primitifs de l'Europe

Digitized by Google

occidentale, nous sommes naturellement amené à terminer par cette réflexion philosophique : Si haut que nous puissions remonter dans l'histoire de l'homme par la science, nous rencontrons avec l'idée de l'utile qui a produit l'industrie l'idée du beau qui a donné naissance à l'art. Les peuplades contemporaines du mammouth, comme celles qui ont taillé les silex de Saint-Acheul et d'Abbeville, n'étaient donc pas, sous le rapport intellectuel, aussi voisines du singe, aussi *pithécoïdes*, comme on dit aujourd'hui, que le voudrait bien l'école matérialiste. Entre le quadrumane anthropomorphe qui ne sait que chercher sa pâture et l'homme qui possède l'idée esthétique il existe un abîme.

BOURGEOIS ET DELAUNAY.

Digitized by Google

ÉTUDES
D'ARCHÉOLOGIE MÉDICALE
SUR
HOMÈRE

CONDITION DES MÉDECINS
ANATOMIE — PHYSIOLOGIE — CHIRURGIE — MÉDECINE

INTRODUCTION

Il semblerait naturel de commencer l'histoire des sciences médicales par l'histoire de la médecine, qui passe pour la plus ancienne, c'est-à-dire par la médecine des Hébreux et des Indiens, de laquelle on a voulu rapprocher la médecine des Colchiens, des Égyptiens, et parfois aussi celle des Chinois. Diverses raisons ne permettent pas de se conformer à cet usage : d'abord il n'est pas du tout certain que la médecine orientale (j'entends une médecine scientifique) soit plus ancienne que la médecine grecque; en second lieu, la médecine orientale n'est l'origine de rien; en effet, qui dit origine, entend un point de départ, un germe d'où quelque chose prend naissance et se répand : or, la médecine orientale, confinée et pour ainsi dire momifiée dans des castes, n'a exercé aucune espèce d'influence sur le développement de la science; elle-même n'a fait aucun progrès notable en vertu de ses propres forces; j'aurai l'occasion de le démontrer ailleurs. Tout, pour la médecine occidentale, je veux dire pour notre médecine, procède de la Grèce comme d'une source inépuisable. La puissance civilisatrice, personnifiée dans le mythe de Prométhée, commence chez les Hellènes aux extrêmes limites de l'histoire et couvre successivement le monde entier des produits les plus vivaces et les plus féconds. A aucune époque nous ne retrouvons cet état sauvage par lequel un médecin hippocratique veut que tous les hommes

Digitized by Google

aient passé avant d'arriver aux notions les plus élémentaires de la vie domestique. « Sans doute, dit l'auteur de l'*Ancienne Médecine* (1), dans les premiers temps l'homme n'eut pas d'autre nourriture que celle qui suffit au bœuf, au cheval et à tous les êtres en dehors de l'humanité, à savoir les simples productions de la terre, les fruits, les herbes et le foin. La nourriture dont on se sert de nos jours me semble une invention qui s'est élaborée dans le long cours des ans. » Il n'y a pas de proposition qui soit plus contraire à l'histoire et à la physiologie : à la physiologie, car nous n'avons ni les dents faites pour broyer le foin, ni l'estomac construit pour le digérer; à l'histoire, car cette espèce de sauvagerie, pire encore que celle de l'ancienne Amérique ou de l'Océanie, est tout imaginaire : nous savons ce que valent et ce que peuvent les vrais sauvages; jamais ils ne sortent de leur état primitif par la propre activité de leur esprit; le contact même prolongé de la civilisation suffit à peine pour leur faire franchir quelques degrés; le fétichisme a des racines trop profondes pour que jamais une idée médicale entre dans la tête du sauvage.

D'autres auteurs, loin de rabaisser l'homme comme le fait Hippocrate, cherchent les origines de notre science dans l'intervention directe de la divinité, et soutiennent que les premiers médecins furent des dieux ou des prêtres. De telles opinions, je n'ai pas besoin de le dire, ne peuvent être vérifiées ni par les textes ni par les monuments.

Quand s'ouvrent nos annales, c'est-à-dire au moment où le vieil Homère chante les luttes héroïques de l'Occident contre l'Orient, et quand déjà ont eu lieu les deux guerres de Thèbes et l'expédition des Argonautes, nous voyons l'art médical entre des mains expérimentées, non pas entre les mains des dieux, mais entre celles des hommes. Au siége d'Ilion, les Grecs et les Troyens ont leurs médecins, qui ne sont revêtus d'aucun caractère sacerdotal, et dont le poëte a dit qu'on doit les tenir pour les plus utiles des humains. Il y a bien aussi dans l'*Odyssée* des magiciens et des magiciennes, mais on ne voit les temples s'ouvrir pour les malades et le culte des dieux-médecins s'établir qu'à une époque comparativement récente, lorsque les prêtres ont pu apprendre des vrais médecins certains

(1) § 3, t. I, p. 575-77, éd. Littré. — Cf. Eschyle, *Prom.*, 442 et suiv. — Un poëte tragique, Moschion (*Incert. fab.* fragm. 7, éd. de Nauck), qui vivait peu de temps après Hippocrate, est du même sentiment. — Voy. aussi fragm. 1 d'un autre tragique, Critias (né vers l'an 456). — C'est un tableau tout contraire, mais aussi peu ressemblant, qu'Hésiode (*Op. et dies*, 90 sqq. et 112 sqq.) nous trace de la vie des premiers hommes. — Ainsi pour les uns, c'est l'âge d'or, et pour les autres, l'âge de fer par lequel commence l'humanité.

Digitized by Google

moyens de traitement, dont ils entremêlent à l'occasion leurs pratiques superstitieuses.

Puisque tout l'intérêt de l'histoire se concentre sur la médecine grecque, à quoi nous servirait de remonter avec Schulze (1) et Daniel Le Clerc (2) par delà le déluge pour retrouver les traces de la médecine de Tubalcaïn? D'un autre côté, quel attrait pourraient nous inspirer les textes de toutes provenances et de toutes dates accumulés avec une profusion stérile par Sprengel (3), pour édifier ses crédules lecteurs sur la science médicale de Prométhée, d'Hercule, de Bacchus, de Mélampe, d'Aristée, du Cabire Casmilus, du Phénicien Sydyk, du Scythe Toxaris, d'Isis, d'Osiris, et d'autres personnages encore moins célèbres, ou sur les vastes connaissances botaniques de Médée, d'Hécate et de Circé? Le faux Orphée, dans ses *Argonautiques* (4), a décrit minutieusement le jardin d'Hécate, et Sprengel (5) n'apporte pas moins de soin à commenter cette description; aussi Le Clerc et Sprengel n'ont-ils plus de place pour Homère, à qui ils accordent seulement quelques lignes.

Laissons donc de côté cette mythologie où la critique fait complétement défaut; l'histoire de la médecine n'a rien à y voir. La médecine égyptienne mérite un peu plus d'attention, grâce à de très-récentes découvertes; c'est une question à réserver pour le moment où la médecine grecque vient s'implanter sur le sol de l'Égypte; c'est alors qu'il importe de savoir si l'Institut médical d'Alexandrie doit quelque chose aux colléges des prêtres égyptiens, ou aux spécialistes qui couvraient le pays. Quant à la médecine ou plutôt à l'hygiène primitive des Hébreux, elle touche de si près à la théologie par le symbolisme dont elle est enveloppée; elle est d'ailleurs pendant longtemps si complétement isolée, qu'il y a tout profit à en différer l'étude jusqu'à l'époque où la suite de l'histoire permet de rapprocher le texte de la Bible de ses commentaires naturels, le Talmud et les Pères ou les Docteurs de l'Église. Autant que j'en puis juger soit par quelques mémoires fort intéressants, publiés en France ou en Allemagne dans ces dernières années, soit par les recherches des médecins anglais, soit enfin par la traduction du Sys-

(1) *Histor. medic. a rerum initio*, p. 1-64.

(2) Le Clerc, *Hist. de la médec.*, ne consacre pas moins de 74 p. in-4 d'un texte assez fin, à l'histoire de la médecine et de ses progrès pendant les vingt-huit premiers siècles du monde jusqu'au temps de la guerre de Troie!

(3) *Hist. de la médec.* (en allemand, éd. Rosenbaum), t. I, p. 30-84; 111-128.

(4) Vers 914 suiv., éd. G. Hermann.

(5) *L. l.* p. 41 suiv.

Digitized by Google

tème de médecine rédigé par *Susruta*, la vieille médecine indienne qui, dans sa seconde phase, a beaucoup emprunté à la Grèce, exige, pour être bien comprise, qu'on soit déjà au courant de la médecine grecque; et comme tous les principes de cette médecine sont réunis dans la collection hippocratique, je me propose de mettre plus tard sous les yeux de mes lecteurs le tableau ou plutôt l'exquisse de la science médicale des Indous en parallèle avec le tableau de la science médicale chez les Grecs.

Pour les Grecs, l'histoire authentique de la médecine théurgique, c'est-à-dire du charlatanisme exercé pour leur plus grand profit, et non pour celui des malades, par les desservants d'Esculape ou des autres divinités médicales, ne commence, comme je l'ai déjà fait pressentir, qu'après Homère; elle prend rapidement, et cela n'a rien qui doive étonner, d'immenses proportions; les temples se multiplient sur le sol de la Grèce, et les médecins trouvent partout une redoutable concurrence du côté des prêtres qui disposent de la puissance divine; du côté des philosophes qui se font magiciens; du côté de la foule qui a ses superstitions domestiques et ses recettes de bonnes femmes. C'est donc vers le temps d'Hippocrate qu'il faudrait placer le résumé de cette histoire du merveilleux, dont les éléments sont éparpillés dans les écrits des auteurs *profanes*, poëtes ou prosateurs, car les médecins n'y font que de rares allusions, et c'est grand dommage puisqu'ils sont, en pareille matière, les témoins les plus éclairés ou les meilleurs juges. Nos médecins d'aujourd'hui ne sont pas moins réservés, et pour ma part je les blâme sans détour de donner si peu de place en leurs écrits à l'histoire et à la critique des superstitions populaires, auxquelles il semble que personne ou presque personne n'ose disputer le haut du pavé.

Maintenant que nos positions sont prises, que nous avons fait justice des fables, que nous avons relégué au second plan la médecine orientale, et que nous savons où trouver les origines réelles de la médecine occidentale, franchissons par la pensée la première période de l'histoire, la période initiale, dont nous devons logiquement supposer l'existence, mais sur laquelle nous n'avons aucun renseignement de quelque valeur, et arrivons tout de suite à la seconde période, qui nous reporte avec Homère aux temps de la guerre de Troie (environ 1193-1184 avant J.-C.). Les poëmes homériques représentent une civilisation déjà avancée, plus avancée sans doute qu'elle ne l'était au temps même de la guerre de Troie; la richesse de la langue, et toutes sortes de précieux détails sur les mœurs et sur les arts, en portent témoignage. Néanmoins ces poëmes sont le plus ancien écho

Digitized by Google

des plus lointaines traditions, et à ce titre ils nous représentent la médecine primitive des Grecs.

Laissant de côté l'hygiène, où nous ne rencontrons guère que des questions d'histoire naturelle ou d'archéologie (1), nous avons à considérer dans Homère les *médecins*, l'*anatomie*, la *physiologie*, la *chirurgie proprement dite*, et la *médecine interne*.

I. — LES MÉDECINS.

Il est souvent question des médecins (ἰητήρ, *guérisseur*) dans les poëmes homériques et particulièrement dans l'*Iliade* (2). Deux sont désignés par leur nom : Machaon et Podalire, tous deux fils d'Esculape (3) et tous deux appelés *médecins habiles* (4). Cependant Machaon paraît le plus en vogue à l'armée des Grecs; Homère lui décerne volontiers l'épithète d'*excellent* (5) ; c'est lui qu'Agamemnon désigne spécialement pour panser Ménélas (6); et quand Machaon lui-même est blessé par Pâris, les Grecs sont saisis d'effroi à la seule pensée qu'il pouvait être tué (7). Idoménée excite Nestor, la gloire des Grecs, à transporter au plus vite sur son char rapide le fils d'Esculape. « Hâte-toi, dit-il, précipite les chevaux, car le médecin à lui seul vaut plusieurs hommes : »

Ἰητρὸς γὰρ ἀνὴρ πολλῶν ἀντάξιος ἄλλων.

Lorsque le char arrive auprès des vaisseaux, Achille, qui de loin croit reconnaître le blessé, se sent, malgré la colère qu'il nourrit dans son cœur, ému et troublé du malheur qui vient de frapper l'armée des Grecs dans la personne de Machaon ; il dépêche auprès du héros son ami Patrocle, car il ne peut supporter l'incertitude où il se trouve (8).

(1) Voy. Friedreich, *Realien in der Iliade und Odyssee*, p. 90 suiv. et p. 247 suiv. ; Brosin, *De coenis homericis*, Berol., 1861, et les *Faunes* ou *Flores* homériques.

(2) Le sujet de l'*Odyssée* ne prêtait pas comme celui de l'*Iliade* aux scènes médicales et celles qu'on y trouve semblent, pour la plupart, une réminiscence des descriptions de l'*Iliade*.

(3) II, 731-2 ; IV, 194 et 204 ; XI, 518 et 614 ; XIV, 2. — Voy. aussi Hésiode, fr. 179. — Quand il s'agit de l'*Iliade*, que j'ai l'occasion de citer dans ce travail beaucoup plus souvent que l'*Odyssée*, je me contente de renvoyer au *chant* et au *vers*. — Je me réfère toujours pour les *Poëmes homériques*, et aussi pour les *Cycliques* à l'édition qui fait partie de la *Bibliotheca graeca* de MM. Didot. — Il en est de même pour Hésiode, Asius, Antimaque. — (4) II, 732 : ἰητῆρ' ἀγαθώ.

(5) ἀμύμων. Voy. par ex. XI, 518. — Voy. sur la mort de Machaon, tué par Eurypyle, fragm. 7 de la *Petite Iliade*. — (6) IV, 193. — (7) XI, 506 suiv.

(8) Des discussions vives et savantes se sont élevées entre les critiques allemands sur l'authenticité du passage du xie livre de l'*Iliade* où se trouve l'*observation* de

Digitized by Google

Quand Eurypyle, blessé, implore le secours de Patrocle, il lui adresse ces paroles (1) : « De nos deux médecins, l'un, Machaon, gît blessé dans sa tente, ayant besoin lui-même d'un excellent médecin ; l'autre, Podalire, soutient encore dans la plaine le choc violent des Troyens. » A s'en tenir à cette phrase, et à voir, en effet, Machaon recevoir les soins de ses compagnons d'armes, on pourrait supposer qu'il n'y a que deux médecins pour toute l'armée ; mais dans quelques autres passages il est question de médecins anonymes qui ne sont évidemment ni Machaon, ni Podalire. Ainsi Idoménée fait venir *les médecins* pour un de ses compagnons blessé au jarret (2), et Patrocle, dans le dessein de vaincre la colère d'Achille, lui rappelle qu'Ulysse, Agamemnon et Eurypyle sont entre les mains de *médecins versés dans la connaissance des remèdes* (3). Or, nous savons par Eurypyle lui-même que Machaon était blessé et que Podalire se trouvait dans la mêlée.

Quelle était la condition de ces médecins anonymes? Sans doute la même que celle de Machaon et de Podalire, qu'Homère nous représente comme réunissant la double qualité de chefs de bandes et de médecins. Les guerriers venus de Tricca et de la rocailleuse Ithôme obéissaient à Machaon, ceux d'Œchalie à Podalire ; trente vaisseaux creux manœuvraient sous leurs ordres (4). Aussi Machaon est-il appelé *héros* et *pasteur des peuples* (5). D'une main les médecins, hommes libres et d'illustre origine, combattent contre les Troyens, et de l'autre ils pansent les blessures de leurs compagnons d'armes.

Tel est ce qu'on peut appeler l'organisation primitive du service de santé des armées grecques. Sans doute elle est insuffisante ; elle

Machaon. Schneidewin (*Rheinisches Museum*, t. V, année 1837, p. 405 et suiv.) semble avoir victorieusement réfuté les arguments mis en avant surtout par Hermann, contre l'authenticité de cette observation qui est justifiée de tous points. Duntzer (*Jahrb. f. class. phil.*, IIIe suppl. Band.; voy. particul., p. 868) croit comme Schneidewin, que du reste il ne nomme pas, à l'authenticité de la blessure de Machaon, mais il rejette les vers où il est dit que le Héros était médecin, et du même coup, pour rester fidèle à son système, il regarde comme appartenant à un autre auteur que celui qui a rédigé le poëme primitif, ou l'*Achilléide*, les chants III à VII, dans lesquels Machaon est considéré comme médecin.

(1) XI, 833-36.

(2) XIII, 213 : ἰητροῖς ἐπιτείλας.

(3) XVI, 28 : ἰητροὶ πολυφάρμακοι. — Sans doute les médecins étaient arrivés auprès d'Eurypyle après le départ d'Hector.

(4) II, 729-733 ; IV, 200-202.

(5) IV, 200 ; XI, 506, 598, 651.

Digitized by Google

témoigne cependant d'une remarquable sollicitude pour la vie des guerriers ; les Romains sous la république ne paraissent pas en avoir eu tant de souci, et plus d'une armée dans les temps modernes n'a pas été aussi bien pourvue. On verra plus tard, à l'époque des guerres médiques, ce service se régulariser et prendre de plus grandes proportions.

Podalire et Machaon représentent une école ou du moins une tradition médicale (1) ; ils sont, par Esculape leur père (2), élèves de Chiron, qui avait aussi donné des leçons au divin Achille (3), lequel à son tour avait instruit son ami Patrocle dans l'art des pansements. Tout à l'heure, en parlant du traitement des blessures, nous aurons l'occasion d'indiquer en quoi consistait la méthode de Chiron et de ses élèves, quels instruments et quels remèdes ils avaient à leur disposition.

En l'absence des médecins proprement dits, les héros se pansaient les uns les autres. Patrocle met le premier appareil sur la blessure d'Eurypyle, après avoir débridé la plaie avec son couteau pour en arracher le fer (4). Nestor emmène Machaon blessé ; il charme ses ennuis, lui recommande de boire du vin, et pressé de partir, il fait étancher le sang de la plaie par une esclave, la belle Hécamède (5), en attendant l'arrivée du médecin. Le Troyen Agénor bande lui-même la main de son ami Hélénus avec une fronde de laine (6); Sthénélus arrache un trait qui s'est fixé dans l'épaule de Diomède (7) ; Pélagon rend le même service à Sarpédon, blessé à la cuisse (8); les héros Mécisteus et Alastor emportent hors de la mêlée Teucer blessé par Hector, Teucer à qui Ajax avait fait un rempart de son bouclier (9). Les guerriers eux-mêmes, ne redoutant pas la terrible douleur, arrachent le fer de leurs plaies ;

(1) Comme l'a remarqué M. Malgaigne : *Chirurgie et médecine grecques avant Hippocrate* dans *Journal de médecine et de chirurgie*, 1846, p. 303 et 332.

(2) IV, 219. — Nous trouvons ici la première origine de ces familles médicales où la science se transmettait des pères aux enfants, et dont nous suivons les traces jusqu'à Hippocrate, même au delà.

(3) XI, 831-2.

(4) XI, 844 : ἐκ μηροῦ τάμνε μαχαίρῃ. XII, 1-2.

(5) XI, 829, 844-48.

(6) XIII, 595-600.

(7) V, 112.

(8) V, 694.

(9) VIII, 330-33 .

Digitized by Google

Diomède nous en offre un exemple (1); et sur les sommets de l'Olympe, Vénus, privée des soins de Pæon le médecin des dieux, implore le secours d'une autre déesse, de Dioné sa mère (2).

Puisque Achille ne dédaignait pas de faire la cuisine (3), Patrocle et les plus illustres guerriers devaient s'honorer de suivre les traces de Machaon et de Podalire, ces héros-médecins, tenus en si grande estime dans toute l'armée des Grecs. A l'époque de la guerre de Troie, la division du travail n'existait pas comme aujourd'hui; les ressources n'étaient pas aussi multipliées; les professions empiétaient les unes sur les autres, et chacun comprenait la nécessité de s'entr'aider aux moments difficiles ou périlleux; il n'est donc pas étonnant que les guerriers prissent soin sur le champ de bataille de leurs compagnons d'armes.

On ne trouve nulle part dans l'*Iliade* une allusion aux médecins chez les Troyens,mais ce n'est pas une raison de croire, avec M. Malgaigne (4), qu'aucun blessé de l'armée troyenne n'a reçu les secours de l'art; d'abord on voit qu'Hélénus, blessé à la main, est pansé par Agénor, et l'on peut bien supposer qu'Homère, plus occupé des affaires intérieures des Grecs que de celles des Troyens, n'a songé à faire mention ni de leurs médecins, ni de leur médecine. Il est difficile de croire qu'un peuple aussi avancé en civilisation ait abandonné tous ses guerriers aux tristes chances de la mort, surtout quand on sait que, chez les Troyens comme chez les Grecs, les plus grands efforts de la lutte se concentraient sur le corps des héros blessés ou tués, pour les arracher des mains ennemies. Évidemment il ne s'agit pas seulement de préserver les cadavres de souillures, mais aussi de conserver les guerriers qui ne sont pas atteints mortellement.

Les dieux, à l'imitation des hommes, avaient aussi leurs médecins: Pæon soigne d'après les mêmes principes que Podalire et Machaon, c'est-à-dire par les médicaments adoucissants, les Immortels blessés soit par les Grecs, soit par les Troyens (5); car les habitants de l'Olympe, quand ils descendaient dans la mêlée, n'étaient pas plus

(1) XI, 397-98. — (2) V, 416-17.

(3) IX, 205 sqq. Les héros tuent aussi les victimes pour les sacrifices ou les animaux qu'on va préparer pour les repas. Voy. par ex. *Od.* III, 448 et 454; *Il.* XXIV, 123-24.

(4) *Chirurgie et médecine avant Hippocrate*, p. 304-5.

(5) V, 401 et 899. — Hésiode (fragm. 101) le distingue d'Apollon avec lequel d'autres auteurs l'avaient confondu, et il dit de lui « qu'il connaît tous les remèdes. »

Digitized by Google

épargnés que le dernier des soldats ; ils n'avaient d'autre avantage que d'être à l'abri des atteintes de la mort.

Nous voyons, dès la haute antiquité, les femmes de la plus noble condition et les déesses disputer aux hommes la pratique de l'art de guérir ; mais dans Homère il ne s'agit guère que de magiciennes ; leurs préparations sont des *charmes* plutôt que des *remèdes*. Ainsi, à côté des médecins Machaon et Podalire, nous trouvons les enchanteresses Agamède, Polydamna, Hélène et Circé. Sur la blonde Agamède nous ne savons rien sinon qu'elle était fille d'Augéas l'Épéen, femme du vaillant Mulius, et qu'elle connaissait autant de remèdes magiques (φάρμακα) que la vaste terre en pourrait produire (1). L'Égyptienne Polydamna, épouse de Thon, est nommée dans l'*Odyssée* (2) comme ayant fourni à Hélène quelques-uns de ces médicaments qui poussent en si grande abondance sur le sol fécond de l'Égypte, et qui procuraient le salut ou donnaient la mort. Hélène l'Argienne, fille de Jupiter, la volage épouse de Thésée, de Ménélas, de Pâris, joue un rôle plus important: pour dissiper les ennuis de Télémaque et de Pisistrate, fils de Nestor, elle prépare et mêle à leur breuvage une substance merveilleuse, « propre à calmer la douleur et la colère (3) et qui fait oublier tous les maux. » Quiconque, ajoute Homère, a bu de ce breuvage ne verse pas une seule larme durant tout le jour, lors même que son père et sa mère seraient morts, quand même son frère et son fils chéri seraient égorgés avec l'airain, en sa présence et sous ses propres yeux (4). Quant à Circé, ce n'est qu'une horrible sorcière qui change en pourceaux, c'est-à-dire rend fous (*insania zoanthropica*), les compagnons d'Ulysse en mêlant quelque drogue inconnue à un breuvage composé de vin de Pramne, de fromage, de farine et de miel (5). Le *moly* (μῶλυ), que Mercure donne à Ulysse

(1) XI, 738-41.

(2) *Od.* IV, 228-30.

(3) φάρμακον... νηπενθές τε ἄχολόν τε. On a écrit des volumes sur ce mot νηπενθές. On y a découvert toutes sortes de plantes et toutes sortes de sucs qui n'ont probablement jamais existé que dans le cerveau des commentateurs. Νηπενθές n'est pas un nom de substance, mais une épithète, et probablement l'on ne saura jamais ce que contenait ce φάρμακον νηπενθές. Ce qu'on peut admettre de plus raisonnable, c'est qu'il s'agit de quelque drogue stupéfiante, comme sont l'opium ou le haschich. — On voit aussi par ce passage qu'il y a longtemps que la colère (*cholère*) était attribuée à la bile (χολή).

(4) *Od.* IV, 219-234. — Voy. Hérod., II, 115-116.

(5) *Od.* X, 234-240.

Digitized by Google

pour combattre les *charmes* et la puissance de la baguette de Circé (1), est une plante sur laquelle les conjectures abondent, mais dont on ignore la nature,

II. — ANATOMIE.

Les connaissances anatomiques d'Homère ne sont guère moins avancées que celles d'Hippocrate; Homère a dénommé presque toutes les parties importantes, internes ou externes, du corps, il a même signalé et limité certaines régions. La nomenclature de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* est restée la nomenclature scientifique des médecins grecs, et par eux elle est arrivée jusqu'à nous. Cette richesse de langage, ces notions quelquefois précises sur la place qu'occupent soit les viscères, soit d'autres organes, cette détermination exacte des régions dangereuses, cette habileté à diriger les coups de lance ou d'épée, ce discernement si juste des chances de salut ou des chances de mort, supposent une tradition médicale et une habitude de l'observation. Sans doute on ne disséquait pas au temps des rhapsodes, mais déjà on avait mis à profit tout ce que la vie domestique et le hasard des batailles peuvent révéler sur la structure des animaux et de l'homme.

Il n'y a pas lieu de s'étonner que l'anatomie ait fait peu de progrès entre Homère et Hippocrate, si grande que soit la distance qui les sépare. Tant que les dissections régulières n'interviennent pas, on ne peut ni distinguer les tissus, ni pénétrer dans l'intimité des organes, ni suivre les ramifications des vaisseaux et des nerfs. Si on en peut juger par les fragments qui nous restent des philosophes ou, pour parler plus exactement, des *physiciens*, qui ont écrit après Homère et avant Hippocrate, leurs ouvrages ne contenaient qu'une anatomie de fantaisie, comme est celle du *Timée* de Platon; même après Hippocrate, dans Aristote par exemple, la connaissance des tissus et des parties internes est encore à l'état rudimentaire; la véritable anatomie prend naissance quand commence à Alexandrie l'art des dissections.

C'est surtout par la description des blessures que nous sommes initiés aux connaissances anatomiques d'Homère; ce n'est cependant pas la seule source d'information, et nous trouvons ça et là des mots à recueillir ou des observations à noter qui complètent la nomenclature (2).

(1) *Od.* X. 303-306.

(2) Les détails techniques dans lesquels j'ai dû entrer pour déterminer le sens des termes d'anatomie employés par Homère, et le défaut de place, ne m'ont pas permis

Digitized by Google

III. — PHYSIOLOGIE.

Les notions d'Homère sur la science générale de la vie ne sont ni très-étendues ni toujours très-précises; on doit cependant les recueillir avec soin, car elles constituent les origines les plus reculées des théories que nous retrouverons plus tard dans les écrits des philosophes et dans la Collection hippocratique. C'est surtout par les expressions dont le poëte se sert pour peindre la mort ou la défaillance, laquelle est une mort apparente, que nous pouvons apprécier l'idée qu'il se faisait de la vie. J'ai relevé à ce sujet les textes les plus importants où il est question soit de la mort naturelle ou de la mort violente, soit de la défaillance, et je vais les rassembler sous les yeux du lecteur.

Dans les poëmes homériques trois mots servent généralement à exprimer la *vie* : θυμός (1), φρένες, ψυχή. Nulle part la vie n'est définie, mais en près de cent passages, il est dit que la mort est la perte de la ψυχή (*psyché*, — *âme*), ou du θυμός (*esprit*), ou des φρένες. Homère reconnaissait donc dans l'homme et dans les animaux, car sous ce rapport il n'établit aucune différence entre eux (2), deux principes (3) : d'un côté les membres et les viscères, et de l'autre un certain *souffle*, un certain *esprit* analogue à ce qu'on a appelé plus tard le πνεῦμα (4), qui anime le corps. Il n'existe, bien entendu, aucune distinction formelle entre ce que nous nommons aujourd'hui *matière* et *esprit*.

Recherchons donc d'abord quelle est l'essence et quelle est la demeure de cette *âme* ou de cet *esprit*. Ordinairement Homère, pour exprimer l'idée de *perte de la vie*, se sert de verbes dont la signifi-

d'insérer dans la *Revue* cette partie de mon travail. On trouvera, du reste, au chapitre suivant *sur la chirurgie* la série à peu près complète des termes anatomiques, traduits conformément aux principes que j'ai adoptés après un examen minutieux des textes.

(1) Je remarque que dans divers passages, notamment *Od.* XIV, 490 (νοόν ἐνὶ θυμῷ), θυμὸς semble pris au sens anatomique comme φρένες, en même temps qu'au sens physiologique.

(2) III, 294 : θυμοῦ δευομένους, en parlant des agneaux immolés; XVI, 469 : ἔπτατο θυμός, en parlant d'un cheval; XXIII, 880 : ἐκ μελέων θυμὸς πτάτο, en parlant d'un oiseau. — *Od.* III, 465 : λίπε δε ὀστέα θυμός, en parlant d'un bœuf.

(3) Καὶ γάρ θην τούτῳ τρωτὸς χρὼς ὀξέϊχαλκῷ, Ἐν δὲ ἵα ψυχὴ, θνητὸν δέ ἑ φασ' ἄνθρωποι, XXI, 569, en parlant d'Achille; Voy. aussi XXIII, 191.

(4) Ce mot ne se trouve même pas dans Homère.

Digitized by Google

cation est très-générale (1); mais en divers passages (2) il emploie des verbes dont le sens est caractéristique et précis : ἀποπνέω, ἐκαπύσσω, *exhaler*, et ἵπταμαι, *s'envoler;* ailleurs (3) il est dit, en parlant d'un sanglier, que la vie s'envola; enfin on voit dans l'*Odyssée* (4) l'âme (ψυχή) voltiger comme un songe. D'où l'on peut conclure que le poëte considérait la vie comme résultant de la présence dans le corps d'un certain *air* qui joue plus tard un grand rôle dans les théories physiologiques des philosophes. Ce principe de vie n'est pas très-différent de la respiration elle-même, puisque Achille dit quelque part (5) : L'âme (ψυχή) de l'homme ne peut ni revenir, ni être reprise ou ressaisie quand elle a franchi la barrière des dents. Le *souffle*, la *respiration*, l'*air*, sont encore pour nous les symboles mêmes de la vie. C'est aussi le *souffle* de Dieu qui anime l'homme dans la *Genèse*. Toute la physiologie antique est sous la domination de cette idée.

Ce principe vital, comme nous l'avons vu, s'appelait indifféremment ψυχή, θυμός, ou même φρένες. En réunissant les passages où ces mots se trouvent, et en les comparant entre eux, on ne remarque en général que des nuances légères dans la signification de ces mots quand ils désignent la vie (6); ils servent également à exprimer le courage, l'ardeur, l'intelligence, les passions, en un mot, tous les

(1) Par ex. : λύθη ψυχή τε μένος τε, V, 296; VIII, 315; ἔλιπε ψυχή, V, 696; ψυχῆς ὤκιστος ὄλεθρος, XX, 325; θυμὸν ἀπήυρα, XVI, 828; ὤλεσε θυμόν, VIII, 90; XI, 342; XVII, 616; XX, 412; λίπε θυμός, XVI, 410. On voit que les expressions encore consacrées de *lipothymie* et *lipopsychie* (λιποθυμία, λιποψυχία) ont une origine fort ancienne. — Un auteur hippocratique (*Affect. int.* § 25, t. VII, p. 236, éd. Littré) se sert aussi de l'expression *rendre l'âme :* ἀφῆκε τὴν ψυχήν.

(2) θυμὸν ἀποπνέων, IV, 524, et XIII, 654 (ce même verbe est employé dans deux autres circonstances où il ne s'agit plus de mort, VI, 182; *Od.* IV, 406, avec le même sens, c'est-à-dire *exhaler*); XVII, 856, Ψυχὴ δ' ἐκ ῥεθέων πταμένη ἀϊδόςδε βεβήκει; XXII, 362; cf. XVI, 469, ἔπτατο θυμός en parlant d'un cheval (de ce même cheval il est dit aussi, vers 468, θυμὸν ἀΐσθων, *expirant sa vie*, d'où l'on peut conclure qu'il y a ici une gradation entre les mots ἀΐσθων et ἔπτατο); XXIII, 880, en parlant d'un oiseau (ἀπὸ δὲ ψυχὴν ἐκάπυσσε); XXII, 467. Cf. *Batrach.*, 211 : *l'âme s'envole.*

(3) *Od.* XIX, 454 : ἀπὸ δ' ἔπτατο θυμός.

(4) *Od.* XI, 222. Voy. aussi au chapitre *Chirurgie* l'observation de la défaillance de Sarpédon.

(5) IX, 408-409. — Une idée analogue est exprimée dans le 325e frag. d'Euripide, éd. Wagner (φιλημάτων ὄχλῳ ψυχὴν ἐμὴν κτήσαιτο, *il prenait mon âme par la multitude de ses baisers*), et dans la 78e *épigramme* du ve chap. de l'*Anthologie palatine* (t. I, p. 76, éd. Dübner, collect. Didot) : Τὴν ψυχὴν, Ἀγάθωνα φιλῶν, ἐπὶ χείλεσιν ἔσχον. *Animam meam, Agathonem osculans, in labris habui.*

(6) Dans un passage de l'*Odyssée*, XI, 221-222, la mère d'Ulysse marque une

Digitized by Google

mouvements de l'esprit et des sens (1). Perdre le θυμός ou perdre la ψυχή c'est certainement la même chose dans un très-grand nombre de passages; cependant il faut remarquer que c'est toujours la *psyché*, l'*âme* (ψυχή) qui descend aux enfers, qui revient, qu'on interroge, qui donne des avis, qui prophétise, qui parle (2); c'est par l'âme et par les genoux qu'on implore (3); de sorte que l'âme est plus personnelle; elle représente l'être, elle le perpétue pour ainsi dire dans le monde souterrain; tandis que le θυμός ou les *phrènes*, plus impersonnels, semblent appartenir au courant général, au foyer commun de la vie, bien qu'ils soient plus spécialement le centre ou le siége des impressions morales ou intellectuelles et des déterminations actives auxquelles l'âme participe aussi (4). Comme ces impressions retentissent évidemment dans la poitrine (5) par les mouvements du cœur ou les sensations de l'épigastre, c'est précisément cette observation qui a fait si longtemps attribuer au cœur les fonctions du cerveau. Dans cette physiologie-psychologique tout est vague, incertain; les mots, par conséquent, n'ont pas plus de précision que les idées; tantôt ils sont synonymes et tantôt on marque entre eux une certaine différence, souvent très-difficile à saisir (6). Il y a du moins un point mis, je crois, hors de doute pour la *psyché*.

distinction très-nette entre le θυμός qui quitte les os blancs, et la ψυχή qui voltige comme une ombre après la mort et qui se rend dans les demeures de Pluton. — On peut noter également dans l'*Iliade* un passage (XXIII, 100 et 104) où il est dit que la ψυχή, l'image (εἴδωλον), descend aux enfers, mais que les φρένες n'existent plus (οὐκ ἐνὶ πάμπαν). Cf. aussi XVI, 504-505, et Malgaigne, *Anatom. et Phys. d'Homère*, p. 24.

(1) C'est ainsi qu'on dit d'Achille qu'il n'avait pas le cœur tendre, γλυκύθυμος, XX, 467. Je n'ai pas besoin d'insister sur ces divers sens qu'on trouvera aisément dans tous les lexiques. Avec la signification de courage, θυμός est placé volontiers dans la poitrine, où retentissent les émotions (cf. par ex. V, 208; XIV, 39-40).

(2) Voy. par exemple I, 3 et 4. — A propos de ces deux vers, Halbkart, dans une bonne dissertation qui a pour titre : *Psychologia Homerica*, etc., Züllichaviae, 1786, in-8 (p. 13), fait la remarque suivante : « Homerus cum de anima et corpore sermo est, illam nomine suo, hoc autem pronomine αὐτός (ψυχὰς Ἄϊδι προΐαψεν ἡρώων, αὐτοὺς δὲ ἑλώρια τεῦχε κύνεσσιν) denotat; tum quod illius aetatis homines, quae corporis magis, quam animi perficiuntur viribus, in iis maxime occupabantur..., id magis ad se pertinere arbitrabantur; tum quod sensibus, quorum vim tunc temporis maximam fuisse constat, corpus quidam cognoscebant, haud ita vero animam. » — XVI, 625; XXIII, 100; *Od.* XI, 65, 150. Voy. même *Batrach.* 239. — XXIII, 65; *Od.* X, 492; *Ib.* XI, 51, 84, 90. — XXIII, 221; XXX, 23; *Od.* XXIII, 251.

(3) XXII, 338.

(4) IX, 321-322.

(5) XIV, 39-40; θυμὸς ἐνὶ στήθεσσι.

(6) Voy. I, 193; II, 3; IV, 163; V, 406; VI, 671; VII, 447; IX, 321-22; XI, 334; XVI, 504-505; *Od.* I, 4-5; XI, 203-204; XXI, 154, 171. — Galien, *Dogm. Hipp. et*

Digitized by Google

Où résidait cet *air vital?* Ici encore Homère est le précurseur des physiologues qui, pour la plupart, ne reconnaissent pas de siége déterminé pour le principe de la vie, mais le considèrent comme répandu dans tout l'organisme. Ainsi la vie quitte les os, abandonne les membres, est arrachée des entrailles, ou, poussée, s'échappe à travers la blessure (1); elle suit la lance que Patrocle arrache de la poitrine de Sarpédon (2). Il y a aussi l'idée d'une séparation violente entre le corps et le principe vital dans cette expression, encore usitée de nos jours : *il lui arracha la vie* (3), et dans l'épithète θυμοραϊστής (*qui brise la vie*) donnée à la mort (4).

Pour peindre les phénomènes apparents de la mort, Homère a des images que j'oserais appeler pittoresques s'il s'agissait d'un autre sujet et qui prouvent une fois de plus son génie observateur : des ténèbres couvrent les yeux (5), une nuit noire, une nuit d'enfer voile les yeux (6), un brouillard s'étend sur la vue (7), la vue tourbillonne (8), des nuages sombres environnent le blessé (9), une mort

Plat. III, 2; éd. de Kuehn, t. V, p. 295 suiv., et III, 7, p. 342-43, veut démontrer, d'une part, par la citation de nombreux passages, qu'Homère a placé l'âme irascible, et l'âme rationnelle dans le cœur, ainsi que l'ont fait beaucoup de philosophes et de médecins, et de l'autre que l'âme concupiscente est mise dans le foie par le poëte; il invoque en preuve le supplice de Tityus (*Od.* XI, 573 suiv.), dont un vautour déchire le foie pour avoir voulu attenter à l'honneur de Latone; si le poëte parle du foie plutôt que d'un autre viscère, c'est pour bien marquer que le foie est, dit Galien, le siége des mauvais penchants! Avec de telles explications on va loin dans l'interprétation des textes.

(1) Γαστέρα τύψε μέσην, ἐκ δ' αἴνυτο θυμόν, IV, 531; λίπε δ' ὀστέα θυμός, XII, 386 (cf. *Od.* XI, 221); ὦκα δὲ θυμός ᾤχετ' ἀπὸ μελέων, XIII, 671-672 (Cf. *Batrach.* 215); ψυχὴ δὲ κατ' οὐταμένην ὠτειλὴν ἔσσυτ' ἐπειγομένη, XIV, 518-19.

(2) ἐκ χροὸς ἕλκε δόρυ · προτὶ δὲ φρένες (*vie*) ἀυτῷ ἕποντο, τοῖο δ'ἅμα ψυχήν (*âme*) τε καὶ ἔγχεος ἐξέρυσ' αἰχμήν, XVI, 504-505. — Φρένες est ici curieux à noter, car il semble qu'Homère se sert plus volontiers de ce mot quand il s'agit d'une blessure à la poitrine où se trouvaient les φρένες, à la fois partie organique centrale et synonyme d'intelligence, de vie, etc., comme θυμός et ψυχή.

(3) ἐξαίνυτο θυμόν, V, 55; XX, 459.

(4) ἀμφὶ δὲ οἱ θάνατος χύτο θυμοραϊστής, XIII, 544; XVI, 414 et 580.

(5) σκότος ὄσσε κάλυψεν, IV, 504 et 526; VI, 11; XIII, 575; XIV, 519; XVI, 316 (ici je n'oserais pas affirmer qu'il s'agit de mort; peut-être le poëte n'a-t-il voulu que marquer la défaillance, car Amphiclès est blessé seulement au mollet; toutefois il ne reparaît plus dans la mêlée) et 325; XXI, 181. Ces ténèbres sont aussi appelées στυγεροί, *horribles :* XIII, 672; XVI, 607. — Nous retrouverons plus tard cette épithète appliquée aux maladies.

(6) κελαίνη ou ἐρεβεννὴ νύξ, V, 310 et 659.

(7) κατὰ δ' ὀφθαλμῶν κεχυτ' ἀχλύς, XVI, 344.

(8) στρεφεδίνηθεν δὲ οἱ ὄσσε, XVI, 792.

(9) νεφέλη δέ μιν ἀμφεκάλυψεν κυανέη, XX, 417-18 : cf. aussi V, 68; XVI, 350.

Digitized by Google

empourprée se répand sur les yeux (1); ailleurs (2) il est dit qu'Iphidamas, tué par Agamemnon, dormit d'un sommeil d'airain (3). Le poëte n'a pas manqué non plus de noter le *collapsus* qui suit les grandes blessures ; il le désigne par deux formules qui reviennent souvent : les membres ou les genoux fléchissent et se dérobent (4).

Les signes de la mort sont très-bien décrits en quelques mots dans l'observation suivante : Sarpédon, mortellement blessé par Patrocle, après avoir harangué son cher compagnon Glaucus, est enveloppé par la mort, fin de tout; les narines n'aspirent plus l'air et les yeux ne voient plus la lumière ; il expire au moment où Patrocle montant sur sa poitrine, en arrache le fer meurtrier (5), sans doute par suite d'une violente hémorrhagie ou d'un rapide épanchement. Quand la mort était confirmée, les amis ou les proches fermaient les paupières et la bouche (6), et l'on prenait toutes sortes de soins du cadavre, soit pour lui faire honneur, soit même pour le préserver de la corruption; c'est ainsi qu'on remplit les plaies de Patrocle d'une huile de neuf ans, et que Vénus instile dans les narines du héros de l'ambroisie et du nectar (7). On voit que l'embaumement par injection date de loin.

La défaillance, la syncope sont représentées à peu près sous les mêmes traits que la mort; et il n'y a rien en effet qui y ressemble plus. Voici un tableau pris sur la nature: Sarpédon, blessé à la cuisse, *se trouve mal* aussitôt que le fer est arraché de la plaie; la vie (ψυχή) semble le quitter, ses yeux s'obscurcissent; mais bientôt la respiration renaît (ἀμπύνθη); le souffle de Borée qu'il aspire ravive son *esprit,* qui s'alimentait péniblement (8). — De même, lorsqu'Andromaque reconnaît le cadavre d'Hector, elle tombe en syncope: une nuit infernale couvre ses yeux (9); son âme (ψυχή) paraît s'exhaler;

(1) ὅσσε ἔλλαβε πορφύρεος θάνατος, V, 82-83: XVI, 333-34; XX, 476-77.

(2) XI, 241 : κοιμήσατο χάλκεον ὕπνον.

(3) Voy. aussi *Od.* II, 100, la mort qui couche l'homme tout de son long : τανηλεγέος θανάθοιο.

(4) λῦσε δὲ γυῖα, VII, 12; XI, 240; XVI, 400; XVII, 524; λύθεν δ' ὑπὸ φαίδιμα γυῖα, XVI, 805; ὑπέλυντο δὲ γυῖα, XVI, 341; ὑπὸ γούνατα δ' ἔλυσεν, XI, 579; XIII, 412.

(5) XVI, 502-504; cf. aussi sur cette expression, *la mort, fin de tout* (τέλος θανάτοιο κάλυψεν) XXII, 361.

(6) *Od.* XI, 426; 453.

(7) XVIII, 351; XIX, 38-39.

(8) περὶ δὲ πνοιὴ βορέαο ζώγρει ἐπιπνείουσα κακῶς κεκαφηότα θυμόν, V, 696-98. — Voy. plus haut p. 106, ce que j'ai dit sur l'essence de la vie.

(9) ἐρεβεννὴ νύξ. — Voy. plus haut p. 108, cette même expression pour la mort.

Digitized by Google

quand le souffle lui revient (ἄπνυτο), la vie (θυμός) se rassemble dans les *phrènes* (1).

Un auteur ancien (2) fait remarquer qu'Homère semble n'avoir reconnu que deux éléments : *la terre et l'eau*. Le passage auquel cet auteur fait allusion est, en effet, le plus ancien texte que nous possédions sur la théorie des éléments, et, quoique très-vague, il mérite d'être recueilli.

Les connaissances d'Homère en physiologie spéciale (3) se bornent à des notions un peu vagues sur quelques grandes fonctions. Il sait que la trachée est l'organe essentiel de la voix (4), que la nourriture et que la boisson passent par le gosier (5) que le cœur palpite (6); il semble tantôt confondre la *respiration* et la *vie*, et, comme l'ont fait plus tard quelques philosophes, placer la respiration dans tout le corps (7), tantôt considérer la poitrine comme le siége principal de cette fonction (8), qui s'accomplit par la bouche et par les narines (9). Homère a reconnu aussi que le sommeil prolongé est nuisible (10); cette proposition est devenue un *aphorisme* dans la collection hippocratique (VII, 72).

Enfin je veux signaler un dernier passage, le plus important de tous ceux qui regardent la physiologie spéciale, et auquel on semble n'avoir point fait attention : « Vénus est blessée à la main, et de cette blessure il s'échappe non du sang ordinaire, mais un sang immortel,

(1) XX, 466-67; 475-76. — Voy. au chapitre *Chirurgie* l'observation d'Hector blessé à la poitrine par Ajax.

(2) Pseudo-Galien (*Introd. seu medicus*, § 9, t. XIV, p. 696), à propos de ce vers, VII, 99 : ἀλλ' ὑμεῖς μὲν πάντες ὕδωρ καὶ γαῖα γένοισθε, *Atqui vos quidem omnes aqua et terra fiatis.*

(3) J'ai négligé ici la théorie des songes, qui, dans Homère, n'a rien de physiologique. — Ces songes sont des êtres, ou du moins des images d'êtres, envoyés par Jupiter, par la porte de corne ou par la porte d'ivoire, pour tromper ou pour donner un avis salutaire. Voy. Halbkart, *Psychol. homer.*, p. 23, suiv.

(4) XXII, 329. — Voy. au chapitre *Chirurgie* l'observation de la mort d'Hector.

(5) XXIV, 641-42. — Plusieurs physiologues et quelques médecins hippocratiques ont pensé que la boisson passait, au moins en partie, par la trachée. — Peut-être même on peut retrouver une trace de cette opinion dans les vers 347 et 384 du XIXe chant de l'*Iliade*.

(6) XIII, 438-445.

(7) Voy. ce que j'ai dit plus haut de l'*air vital*.

(8) Voy. plus haut les observations de défaillance chez Sarpédon et chez Andromaque.

(9) IX, 408-409; XVI, 502-503.

(10) *Od.* XV, 394 : ἀνίη καὶ πολὺς ὕπνος.

Digitized by Google

ichoreux, car un tel sang est propre aux dieux bienheureux, qui ne mangent point de pain et ne boivent pas le vin noir (1). » Certes on ne saurait mieux exprimer les conditions de la nutrition et le rôle des aliments pour la formation du sang rutilant (*hématose*) !

DAREMBERG.

(*La suite prochainement.*)

(1) V, 339-341 : Ρέε δ' ἄμβροτον αἷμα θεοῖο ἰχὼρ... οὐ γὰρ σῖτον ἔδουσ', οὐ πίνουσ' αἴθοπα οἶνον.—Daehne (*Med. homer.*, p. 10) signale bien ce passage, mais seulement pour montrer que les dieux, n'ayant pas de sang, ne sont pas exposés aux maladies; ce n'est pas la l'enseignement qui en ressort.

Digitized by Google

LES

TERRAMARES DU REGGIANAIS

PASSAGE DES

ÉPOQUES ANTÉHISTORIQUES AUX TEMPS HISTORIQUES.

IIe PARTIE

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Dans la première partie de ce travail, publié numéro d'avril de la *Revue archéologique,* j'ai donné une monographie fort détaillée des marières du Reggianais; il me reste à faire ressortir les conclusions qui découlent des faits exposés. Pour rendre ces conclusions plus générales, je les appuierai sur tout ce que l'on connaît des temps antéhistoriques en Italie. Je me permettrai même, au besoin, quelques excursions dans les Alpes et au delà.

Age de la pierre. — Jusqu'à présent, les traces de l'âge de la pierre sont peu nombreuses et fort disséminées en Italie. La découverte de M. Chierici, à Castelnovo di Sotto, est donc des plus intéressantes. Il serait important de faire dans cette marière de la pierre, la seule connue de cet âge, des recherches plus suivies et plus complètes.

A quoi peut-on comparer les objets trouvés à Castelnovo di Sotto?

Si on les présentait, sans étiquettes, à quelqu'un au courant des découvertes antéhistoriques, il n'hésiterait pas à les attribuer à la station lacustre de Moosséedorfsée, canton de Berne, si bien explorée par M. le docteur J. Uhlmann. C'est la même variété dans la nature des silex, la même rareté de grandes pièces, la même abondance de

Digitized by Google

tout petits instruments, les mêmes formes, couteaux, poinçons, grattoirs, les mêmes petits silex matrices ou nucléus.

La petitesse des silex matrices, qui étaient utilisés presque jusqu'à extinction, et le grand nombre de tout petits instruments, tient à ce que dans les deux localités les silex sont étrangers au pays. On employait des pierres roulées et encore fallait-il aller les chercher au loin.

Mais la similitude de formes provient bien d'une similitude de civilisation, d'une similitude d'usages et de mœurs. On peut donc admettre que la station découverte par M. Chierici, à Castelnovo di Sotto, est, sinon de la même époque, du moins du même degré de civilisation que les stations lacustres de Suisse de l'âge pur de la pierre.

C'est avec intention qu'au lieu de dire, d'une manière absolue, *de même époque*, je me suis servi du terme *de même degré de civilisation*. Les recherches antéhistoriques nous montrent que la marche de la civilisation a été à peu près uniforme partout; mais on ne peut pas en conclure qu'au même moment, le degré de civilisation ait été le même chez tous les peuples. Les faits, au contraire, prouvent que le progrès, plus lent sur un point, a été beaucoup plus rapide sur d'autres. Ainsi il est certain, pour moi, que l'âge de la pierre s'est continué en Scandinavie bien plus tard qu'en Italie. En Suisse, pays intermédiaire, l'usage de la pierre à pu aussi se maintenir plus longtemps que sur le versant sud des Alpes.

Mais entre ce fait et l'idée émise par M. le capitaine Angelo Angelucci, dans un travail tout récent (1), il y a une grande distance. M. Angelucci prétend que la civilisation en Italie a marché si rapidement que l'âge de pierre n'y a été que de fort courte durée. Il tire cette conclusion de ce que les objets en pierre italiens sont rares. Ce n'est qu'une rareté relative.

Dans la plaine du Pô, le dépôt des alluvions et le colmatage sont si actifs qu'ils ont profondément enterré les stations de l'âge de la pierre. Le sol romain lui-même se trouve déjà à plusieurs mètres de profondeur. M. Lopez, directeur du cabinet d'antiquités de Parme, donne la coupe suivante des fouilles qu'il a exécutées sur l'emplacement du théâtre romain:

1° Terre végétale;

2° Sable de la Parme, 1 mètre 13 centimètres;

(1) Angelo Angelucci, *Le armi di pietra donate da sua maestà il re Vittorio Emmanuele II al Museo nazionale d'Artiglieria*, 1865.

Digitized by Google

3° Terre noirâtre;

4° Amas des ruines de l'édifice et de débris brûlés, 1 mètre 30 centimètres.

Ancien sol.

Brignoli et Reggi donnent diverses coupes des terrains qu'il faut traverser pour arriver au sol romain de Modène. En voici une, prise au-dessus d'une voie romaine :

1° Terre végétale.....	1m,04
2° Argile de marais gris jaunâtre....	1m,17
3° Terre argileuse calcaire.....	1m,39
4° Terre d'alluvion mêlée de débris romains...	1m,89
Total : profondeur du pavé de la voie romaine..	5m,46

Les détails donnés par M. Zucchi, sur Brescello, montrent qu'en effet les objets en pierre sont profondément enfouis au-dessous des débris de toutes les autres époques, c'est ce qui fait qu'on les rencontre si rarement dans la plaine du Pô.

Il n'en est pas de même ailleurs; là où il n'y a pas de dépôts actuels en voie de formation, les objets en pierre sont assez abondants. Bien que l'attention du public n'ait été attirée sur eux que depuis fort peu de temps, on en cite déjà un très-grand nombre provenant de toutes les parties de l'Italie. En voici l'inventaire sommaire :

Piémont. Hachette en saussurite, colline de Langhe, province de Mondovi. Hache en saussurite parfaitement travaillée, dans un ravin du territoire de Belforte, mandement d'Ovada. Silex taillé, avec deux vases et un petit disque en terre, dans la tourbière de San Martino, près d'Ivrée. Pointe de flèche à San Germano, près de Verceil. Un couteau et plusieurs pointes de flèche en silex, au milieu d'éclats, dans un pilotage enseveli sous la tourbe, à Mercurago, près d'Arona. Une tourbière voisine, à Gagnago, a fourni aussi plusieurs pointes de flèche. Une hache au villar de Pellice, vallée de Lucerna.

Lombardie. Les pointes de flèche en silex abondent dans les stations lacustres du lac de Varèse; elles y sont associées à quelques couteaux et surtout à des scies également en silex et à de rares haches en pierre. Les tourbières voisines ont aussi fourni quelques pointes de flèche ou haches. On connaît également diverses pointes de flèche en silex des tourbières de Bosisio, dans la Brianza. Marteau-hache en serpentine, avec large trou pour emmenchure, de Laveno. Moitié d'un autre marteau-hache en euphotide, qui avait également un large trou, de Forte Fuentes, plaine de Colico, à l'extrémité du lac de Côme. Hache en porphyre gris et pointe de flèche en

Digitized by Google

silex des environs de Guidizzolo, près Solférino. Un couteau en silex, avec des débris de vase et du charbon, en construisant le chemin de fer, à Brescia.

Vénétie. Pointes de flèche en silex de Grezzano, près Vérone; de Villabella, non loin de Soave; du lit de la Cunetta, à Padoue; du mont Grumi, à Brendola; des environs de Trévise. Un marteau de porphyre, percé au milieu d'un trou rond, de San Giorgio, Véronnais. Deux haches en serpentine et des petits couteaux en silex, trouvés à San Vito du Tagliamento. D'autres rencontrés à Colà, près du lac de Garde. De nombreux débris de silex, parmi lesquels beaucoup de couteaux, avec des ossements cassés dans les grottes de Lumignano, Vicentin. Enfin des silex taillés et autres outils en pierre dans la station lacustre du lac Fimon, près de Vicence.

Emilie. Haches en roches diverses : de l'Apennin Plaisantin; de Scipione di Salso, de Lugagnano, de Bottone di Vignale près Traversetolo, deux de Ciano sur San Polo, Parmaisan; environs de Scandiano, Reggianais; du lit du Reno, entre Marzabotto et Vergato, et trois autres du Bolognais; quatorze des environs d'Imola. Le musée d'Imola contient, en outre, trois marteaux avec grand trou médian; quatre ou cinq silex grossiers, simplement dégrossis, dans le genre de ceux d'Abbeville et de Saint-Acheul; divers autres silex parmi lesquels quarante pointes de flèche. Autres pointes de flèche en silex : deux de Bottone di Vignale; deux des collines de Sassuolo, Modenais; une des collines de La Serra, près Castel-Bolognèse, et une autre des environs de Rimini. Il faut ajouter un marteau en euphotide à large trou médian trouvé dans la Bragance, près de Parme.

Toscane. Pointe de flèche en diaspre de la Spezia. Hache en quartz transparent de la vallée de la Magra. Pointes de flèche en silex des environs de Florence. Diverses pointes de flèche en silex et autres objets en pierre dans une caverne de Monte-Argentale, près Orbitello.

Centre de l'Italie. Pointes de flèche dans l'Ombrie, entre autres à Narni, auprès d'un squelette. Un assez grand nombre de pointes de flèche en silex dans la Campagne de Rome. Un couteau en silex à Monte San Giovanni, province de Frossinone. Les pointes de flèche sont aussi communes dans les Marches, surtout au Monte Oro, près Castelfidardo. On en cite de Bercaglione; de Capramontana, près Jesi; de Civitanova, Macerata. Hache en roche volcanique à Palestrina, quarante kilomètres de Rome. Diverses haches en pierre et pointes de flèche en silex d'Ascoli.

Digitized by Google

Napolitain. Une magnifique tête de lance en silex de Pelese, Terre de Lavours. Des pointes de flèche et couteaux aussi en silex de Castelluccio, Sora, Campoli, Alvito, Colle San Magno, Palazzolo, Aquino, Pontecorvo, San Pietro in Curulis, dans la Terre de Lavours; de Balsorano, San Vincenzo, Civita Antino, Luco dans l'Abruzze Ultérieure IIe; de Ruvo, Terlizzi, Cozato, collines entre Bitonto et Modugno, grotte de Palinure dans la province de Bari; de Salerne dans la Principauté Citérieure. A Ruvo se sont trouvées également de petites haches en pierre; on en cite aussi une de Colle San Magno.

Comme on le voit, l'époque de pierre est largement représentée en Italie. Malheureusement les observations ne sont encore ni assez nombreuses ni assez précises pour pouvoir retracer l'histoire de cette époque.

Aucun silex ou autre pierre taillé n'a encore été trouvé en place dans les assises quaternaires d'Italie. Les environs d'Imola ont, il est vrai, fourni quatre ou cinq grosses têtes de silex, taillées à grands éclats, affectant tout à fait la forme des silex taillés du quaternaire d'Abbeville et d'Amiens. Cette similitude de forme paraît entièrement fortuite, on ne peut pas en déduire la contemporanéité. En effet, j'ai visité, avec M. Scarabelli, qui le premier a signalé ces silex (1), la localité où ils ont été trouvés. Nous avons pu très-nettement reconnaître qu'au lieu de provenir d'assises anciennes, ils ont été rencontrés à la surface de pentes ravinées, qui présentent encore les blocs d'où on a tiré ces silex taillés et les débris de la fabrication. Ils sont donc relativement très-récents.

Les silex taillés, trouvés jusqu'à présent dans les grottes d'Italie, ne paraissent pas non plus appartenir aux premiers temps de l'âge de la pierre. Là encore il y a une lacune à combler (2). Du reste les fouilles dans les grottes italiennes en sont encore à leur début, on ne peut en citer que quatre ou cinq.

Celle de Monte Argentale, en Toscane, dont on peut étudier les produits au Musée de Pise. La beauté et le fini des pointes de flèche en silex, les poids de filet en cailloux percés ou en boules de terre cuite bien façonnées, etc., tout prouve que l'on est en présence d'objets de la fin de l'âge de la pierre.

Celle de Finale, sur la route de Gênes à Nice, explorée par M. A.

(1) Giuseppe Scarabelli, *Intorno alle armi antiche di pietra dura che sono state raccolte nel Imolese*, 1850, dans *Nuovi Annali sci. nat.*

(2) Je ne parle pas de la Sicile. Je n'ai pas pu la visiter. M. le baron d'Anca y signale des instruments en pierres volcaniques qui peuvent fort bien avoir une très-haute antiquité antéhistorique.

Digitized by Google

Issel (1), n'a fourni ni instruments en pierre, ni instruments en métal; mais les ossements montrent que cette grotte a été habitée depuis l'installation de la faune actuelle.

Celle du Rè Tiberio, près d'Imola, fouillée par M. Giacomo Tassinari (2), n'a rien fourni qui puisse même indiquer l'âge de la pierre.

Enfin celles de Lumignano, dans le Vicentin, étudiées par M. Paolo Lioy (3). Ce sont les plus intéressantes. Dans la grotte de Colle di Mura, les silex taillés étaient assez abondants, associés à des os cassés, à des instruments en os et à des disques en terre cuite percés. Cet ensemble ne dénote pas une très-haute antiquité antéhistorique. En face est la grotte du Chiampo, très-riche en ossements du grand ours fossile, *Ursus spelæus;* tellement riche qu'on voit évidemment qu'elle a servi de repaire à ces animaux. Il y a été trouvé aussi quelques silex taillés. Mais comme l'homme n'a pas pu habiter cette grotte en même temps que l'ours, il est probable que ces silex sont postérieurs; du moins rien n'établit leur contemporanéité avec les ossements d'ours.

Les assises quaternaires et les grottes laissent donc un vaste champ ouvert à l'activité scientifique italienne. Il reste à découvrir les vestiges des plus anciens habitants de la Péninsule.

Parmi les divers objets en silex taillé disséminés un peu partout à la surface de l'Italie, je n'ai pu constater, d'une manière bien certaine, qu'un seul grand atelier de fabrication. Il était situé à Ruvo, province de Bari. Il a été découvert par M. Bonucci, ancien inspecteur général des monuments historiques, et les principaux objets recueillis se trouvent au château de Dampierre, dans les galeries de M. le duc de Luynes.

Age de transition de la pierre au bronze. — Parmi les objets en pierre énumérés précédemment, il en est très-certainement un bon nombre qui appartiennent à l'époque de transition entre la pierre et le bronze. Le métal, d'abord rare et précieux, a dû dans le principe être l'apanage des chefs seuls; puis on l'a appliqué aux usages les plus importants; ce n'est que peu à peu qu'il s'est substitué à la pierre, qui, pendant de longues séries d'années, a été employée simultanément avec lui. Seulement pendant cette époque de transition les moyens de taille étant plus faciles, les produits ont dû

(1) A. Issel, *Di una caverna ossifera di Finale*, 1864, dans *Atti Soc. ital. sc. nat.*

(2) Giacomo Tassinari, *Fouilles dans la Grotta del Rè Tiberio*, 1865, dans *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, p. 484.

(3) Paolo Lioy, *Gazzetta officiale di Venezia*, décembre 1864, n° 285, et *Matériaux*, janvier 1865, p. 233.

Digitized by Google

être plus parfaits. Il est donc probable qu'une bonne partie des belles pointes de flèche en silex sont de l'époque de transition. Il doit en être de même de ces beaux marteaux, avec large trou cylindrique au centre.

Ce que je viens de dire des pointes de flèche n'est point une pure hypothèse. Les habitations sur pilotis de la tourbière de Mercurago et du lac de Varèse nous en fournissent une preuve très-nette, très-précise. Ces habitations sont, en effet, de l'âge de transition entre la pierre et le bronze.

A Mercurago, on a trouvé deux épingles et une lame de poignard en bronze, mêlés à plusieurs pointes de flèche en silex de forme diverses, mais en général d'un travail très-fini. On a aussi retiré un couteau-scie, et une grande quantité d'éclats de silex qui prouvent qu'on a fabriqué sur place.

Dans les stations lacustres de Varèse, qui ont fourni des pointes de flèche en silex par centaines, et des scies en assez grand nombre, on a aussi pêché trois épingles, deux lames de poignard, trois ou quatre hameçons et quelques autres petits objets en bronze. Là aussi les objets en silex ont été taillés sur place avec des pierres des bords du lac.

Tout ce que j'ai vu en fait d'instruments en pierre en Italie me paraît, quoi qu'on en ait dit, fabriqué avec des matériaux du pays. Je ne crois pas qu'on trouve la preuve d'un commerce étranger pendant l'âge de pierre. Ce qui tout au plus a pu arriver, c'est le transport dans la région de l'Apennin de roches provenant de la région des Alpes, et encore ce fait n'est-il pas bien établi.

Les pointes de flèche en silex trouvées à Mercurago se rapportent, par leur forme, aux autres pointes de flèche en silex trouvées disséminées sur toute la surface de l'Italie. Mais il n'en est point de même des pointes de flèche des stations lacustres du lac de Varèse. Dans ces stations, il n'y a que deux formes, mais elles sont bien caractérisées et bien distinctes de toutes les autres formes italiennes. Elles n'ont pas le moindre rapport avec les pointes de Mercurago ou de Bosisio, stations pourtant bien voisines, et même avec celles de la tourbière attenante au lac. A en juger par ces pointes de flèche, le lac de Varèse aurait été peuplé pendant l'époque de transition de la pierre au bronze, par une race d'hommes toute particulière, n'ayant rien de commun avec les populations voisines, avec la population générale de l'Italie.

C'est aussi à l'âge de transition de la pierre et du bronze que doivent être rapportés les quarante squelettes humains découverts, en

Digitized by Google

1856, à Cumarola, dans le Modenais (1). Chaque squelette avait à son côté droit, une pointe de lance en cuivre tournée en haut, et à son côté gauche, une pointe de flèche en silex. En outre, quelques-uns avaient au côté droit une pointe cunéiforme de bronze; d'autres, une pointe semblable en serpentine verte très-dure; d'autres, enfin, au-dessus de la tête, une massette de serpentine noirâtre, moins dure, terminée au côté opposé en forme de hachette. Un de ces squelettes, dont la lance était plus grande et mieux travaillée avait, dit M. Cavedoni, au-dessus de la tête un tube de fer. L'apparition du fer dans cette sépulture est entièrement anormal. Je n'en aurais pas parlé si M. Cavedoni, dans un travail récent, n'avait de nouveau avancé le fait (2). A l'époque où a eu lieu la découverte, la présence du fer n'avait rien qui dût attirer l'attention d'une manière particulière. M. Cavedoni a-t-il bien examiné le métal et n'aurait-il pas pris un tube mince en bronze oxydé, peut-être même un tube en bronze impur contenant accidentellement du fer, pour un tube en fer pur? M. de Gatti, propriétaire du terrain dans lequel a été faite la découverte, a dit à M. Gastaldi, qu'il n'est nullement certain que le tube soit bien un tube de fer (3). Alors on était bien moins rigoureux qu'aujourd'hui pour tout ce qui concerne l'observation des faits. C'est ainsi qu'on a montré à M. Gastaldi, comme provenant de cette sépulture, une hache en serpentine d'un vert obscur, en forme de croissant avec un large appendice au milieu. C'est évidemment là une forme péruvienne, et suivant toutes les probabilités, elle n'a pas été trouvée dans le Modenais.

Il me reste à parler de la très-intéressante station lacustre du petit lac Fimon, près de Vicence, explorée par M. Lioy (4). On y a trouvé des silex taillés, des instruments en pierre et en os, beaucoup de poteries, mais pas trace de métal. M. Lioy en conclut que c'est une station de l'âge de la pierre. Il la rapporte même aux temps les plus reculés de cet âge, admettant qu'il n'existait alors ni plantes cultivées, ni animaux domestiques. Sur ce point, je ne saurais être d'accord avec M. Lioy. Parmi les ossements d'animaux, il y en a de bœuf, de cochon, de chèvre; ce qui dénoterait bien une

(1) Cavedoni, *Ragguaglio archeologico* dans le *Messaggiere di Modena*, 24 décembre 1856.

(2) Cavedoni, *Cenni archeologici intorno alle terremare nostrane*, 1865.

(3) Bart. Gastaldi, *Nuovi cenni sugli oggetti di alta antichità trovati nelle torbiere e nelle marniere dell' Italia*, 1862, p. 10.

(4) Paolo Lioy, *Le abitazioni lacustri della età della pietra nel lago di Fimon*, 1865.

Digitized by Google

faune domestique. On n'a pas recueilli de blé, mais c'est là un fait négatif qui ne prouve rien. Les stations du lac de Varèse n'ont pas fourni de blé non plus; pourtant certainement à leur époque l'agriculture existait. Ce fait négatif est d'autant moins concluant que M. Lioy a retiré de la station de Fimon une pierre à broyer le grain. D'après lui, le blé aurait été remplacé par une graine qu'il rapporte à une renoncule. Cette graine, dont il a bien voulu m'adresser des échantillons, n'est autre que celle de la mûre, du fruit de la ronce, du *Rubus*. Son accumulation doit faire présumer que ce fruit était amassé pour la fabrication d'une boisson fermentée. Le liquide bu, on jetait le résidu à l'eau. Enfin parmi les objets trouvés à Fimon, il y a des rondelles ayant servi de poids de filet, ce qui suppose le tissage, ou du moins la confection de cordes. Les habitants de la station lacustre de Fimon connaissaient donc l'agriculture.

Bien plus la nature, les formes et les ornementations des poteries, dénotent un art tellement avancé, qu'on doit le reporter au commencement de l'âge du bronze; pour moi, la station de Fimon, comme celles de Mercurago et du lac Varèse, serait de l'époque de transition entre la pierre et le bronze.

Ce qui doit surtout attirer l'attention, ce sont les formes de ces poteries. Bien que mêlées à de nombreux débris et instruments en silex, les poteries de la station de Fimon affectent déjà les formes si caractéristiques des poteries des marières de l'Émilie. On y remarque ces anses typiques, désignées sous le nom d'anses lunulées. Il y avait donc un lien intime entre la population du Vicentin et celle de l'Émilie, tandis que les populations du pied des Alpes lombardes et piémontaises possédaient une toute autre industrie céramique. Les silex taillés de Fimon, surtout les pointes de flèche, ne sont pas du type général italien. Ne peut-on pas en conclure que le peuple de l'âge du bronze des marières de l'Émilie est venu de la Vénétie, où à l'âge de la pierre, il avait déjà son industrie propre.

Age du bronze. — L'âge du bronze pur a laissé de nombreuses traces de son existence disséminées un peu partout en Italie; mais c'est surtout au lac de Garde et dans l'Emilie qu'on peut étudier cet âge.

Le lac de Garde, à Peschiera (1), contient un pilotage de la plus belle époque du bronze. Les travaux pour le creusement du port de la forteresse, ont mis à découvert de nombreuses lames de poignard

(1) Ferdinand Keller, *Pfahlbau von Peschiera* dans *Pfahlbauten fünfter Bericht*, 1863, p. 12 à 15, pl. 4 à 6.

Digitized by Google

ou de lance, des épingles de forme très-variées, des aiguilles, fibules, colliers, ciseaux, harpons, couteaux, etc., le tout en bronze bien travaillé.

Dans l'Émilie, ce sont les marières qui ont fourni d'abondantes données sur l'âge du bronze. Grâce aux remarquables travaux de MM. Strobel et Pigorini (1), cet âge est maintenant parfaitement connu. C'est aussi à cet âge que se rapporte presque tout ce que j'ai dit des marières du Reggianais dans la première partie de ce mémoire. Je n'ai donc pas à y revenir ici. Je ferai seulement remarquer que cet âge a dû être fort long. En effet, pour ne citer qu'un exemple, à Parme, vers la porte San Michele, existait autrefois un petit lac ou étang. En pleine époque du bronze, on y construisit des habitations sur pilotis. Peu à peu les rejets de ces habitations s'accumulèrent autour des pilotis et firent refluer l'eau ; de sorte qu'on fut obligé de construire un nouveau pilotage. Les habitants n'en furent pas plus prévoyants, et les rejets ensevelirent les seconds pilotis comme les premiers. Le sol se trouva alors assez élevé pour être à sec. Le lieu continua à être habité et les dépôts de rejets à s'accumuler, de telle sorte que, même après un tassement considérable produit par le temps, ils ont encore cinq mètres dix centimètres d'épaisseur. Combien d'années, combien de siècles n'a-t-il pas fallu pour produire une pareille accumulation!..... Ce n'est pourtant point là un fait isolé. Sur de nombreux points de l'Émilie on trouve des accumulations à peu près aussi considérables se rapportant à la seule époque du bronze.

Premier age du fer. — Le fait le plus intéressant que nous présentent les marières de l'Émilie, c'est la transition du bronze au fer, et plus tard le contact des époques antéhistoriques avec les temps historiques.

L'introduction du fer chez le peuple des marières s'est faite d'une manière lente, calme, pacifique, sans soubresauts, sans catastrophe. En effet, dans certaines marières de l'âge du bronze, on voit le fer s'introduire peu à peu sans qu'il y ait le moindre trouble dans le dépôt. Les anciennes mœurs, les anciennes habitudes se sont continuées avec introduction d'améliorations et perfectionnements nouveaux.

Les principales améliorations qui sont arrivées avec le fer, sont

(1) Strobel et Pigorini, nombreuses publications diverses résumées dans *le Terremare e le palafitte del Parmense*, 1864. Pour les figures voir Gastaldi, *Nuovi cenni* 1862, et Strobel, *Avanzi preromani delle terremare dell' Emilia*, 1863-64.

Digitized by Google

l'introduction du tour à potier et du four pour cuire la poterie. De là grand perfectionnement dans la fabrication des vases en terre : leurs formes sont plus régulières, plus élégantes, et leur cuisson est meilleure. C'est de ce moment que date la poterie entièrement rouge à l'intérieur comme à l'extérieur.

Cette époque antéhistorique du fer, en Italie, a été relativement de de courte durée. Nous la voyons dans quelques marières recevoir insensiblement l'influence étrusque. C'est surtout dans la marière de San Polo que cette dernière influence s'est très-nettement montrée, comme on a pu s'en rendre compte en lisant la première partie de ce travail.

Les sépultures de l'âge du bronze nous sont à peu près inconnues. Le premier âge du fer au contraire nous a fourni de grands et intéressants cimetières. Celui de Villanova près de Bologne, et celui de Bologne même, tous les deux si bien étudiés par M. le comte Gozzadini ; celui de Golasecca, près de Borgo Ticino en Lombardie, signalé par Giani ; celui de Vadena dans le Tyrol italien ; et celui de Hallstadt, fouillé avec tant d'habileté par M. Ramsauer. A Marzabotto, vallée du Reno, en amont de Bologne, une vaste nécropole fournit, comme la marière de San Polo, très-nettement le passage de la première époque du fer à l'époque étrusque.

Le mouvement des populations, ou tout au moins leur mouvement commercial, différant dans les temps antéhistoriques et historiques, est parfaitement indiqué dans les marières du Reggianais. Pendant l'âge du bronze, et même le premier âge du fer, toutes les meules pour moudre le grain, qui n'étaient pas en macigno à gros éléments de l'Apennin, se trouvaient en roches granitiques provenant des Alpes ; le mouvement avait lieu du nord au sud. Mais dès que l'influence étrusque se fait sentir, les meules à moudre le grain sont en roches volcaniques, espèce de trachyte, provenant de l'Ombrie ; on reconnaît là le mouvement du sud au nord, le mouvement transapennin.

Ce qui caractérise les âges de la pierre et du bronze en Italie, comme en Suisse du reste (1), c'est l'absence complète de représentations d'objets organiques, soit en dessin, soit en gravure, soit en sculpture. On ne voit jamais ni plantes, ni animaux représentés en tout ou en partie. C'est l'extrême opposé des habitudes étrusques. Eh bien ! le premier âge du fer manque aussi à peu près complé-

(1) En France, c'est différent ; la sculpture et la gravure datent d'un temps très-ancien de l'âge de la pierre, de l'époque du renne, comme l'a fort bien établi M. Ed. Lartet.

Digitized by Google

tement de représentations organiques. Ces représentations ne s'y rencontrent que rarement, exceptionnellement, à l'état rudimentaire ou de reproduction mécanique au moyen d'un outil qui doit provenir d'ailleurs. C'est ainsi que dans toute la nécropole de Villanova, sur cent quatre-vingt-treize tombes explorées par M. le comte Gozzadini, on peut tout au plus signaler cinq ou six objets affectant d'une manière plus ou moins certaine des formes animales. A quoi il faut joindre quelques poteries sur lesquelles ont été imprimées en creux, au moyen d'une molette, des serpents, des canards ou de petits bonshommes. Il y a loin de là, à la profusion des figures sculptées, gravées ou dessinées, qui se trouvent dans les tombes vraiment étrusques. Le premier âge du fer dans la plaine du Pô et les Alpes est donc encore une époque tout à fait antéhistorique. L'influence étrusque ne s'est fait sentir que plus tard. C'est alors que les représentations organiques se sont réellement introduites et multipliées; c'est seulement alors qu'ont apparu, dans ces régions, l'écriture et la monnaie; alors aussi finissent pour le nord de l'Italie les temps antéhistoriques.

GABRIEL DE MORTILLET.

Digitized by Google

LA FOUDRE

ET

LE FEU SAINT-ELME

DANS L'ANTIQUITÉ

AVANT-PROPOS

§ 1. — *Objet de ce mémoire.*

Parmi les phénomènes lumineux de l'atmosphère, il n'en est aucun qui, à toutes les époques, ait excité plus vivement la curiosité que la foudre. Son apparition soudaine, son vif éclat, le bruit qui l'accompagne, ses effets redoutables et instantanés, forcent l'attention, en même temps qu'ils causent une crainte souvent déraisonnable par son exagération, et mesurée sur le bruit et l'éclat qui frappent l'imagination, plus que sur une appréciation judicieuse des chances de danger. « La foudre, en tombant, dit Sénèque (1), apporte du péril à un très-petit nombre, mais à tous de la crainte. »

En outre, les religions du polythéisme antique attachaient à ce phénomène naturel un intérêt superstitieux. Les Chaldéens croyaient que les tonnerres étaient les voix des puissances aériennes et que les foudres étaient les traces de leur vol ; telle paraît avoir été aussi en Grèce l'opinion des Pythagoriciens, et en Orient celle des disciples de Manès (2). La foudre, soit seule, soit dans les serres d'un aigle, ou dans la main d'un dieu, était représentée sur beaucoup de médailles de villes et de princes des diverses contrées de la Grèce, des colonies grecques et des pays conquis

(1) *De la clémence*, I, 8, § 4.
(2) Voyez ci-après, IIe partie, § 25 et 34.

Digitized by Google

par les Grecs (1), depuis Marseille, la Sicile et la Grande Grèce, non-seulement jusqu'à Sinope sur le Pont-Euxin, jusqu'en Egypte et jusque dans l'empire des Séleucides, mais jusqu'en Bactriane; elle était représentée aussi sur des médailles d'Albe dans le Latium, de Falérie en Etrurie, sur des médailles romaines des deux derniers siècles de la république et sur des médailles d'empereurs romains, sur des médailles des Catalauni dans les Gaules et de Carteia en Espagne (2). A Séleucie de Syrie, la foudre était même adorée comme une divinité, dont le culte avait été institué par le fondateur de cette ville, Seleucus Nicator (3), et voilà pourquoi, parmi les médailles de Séleucie sur lesquelles la foudre est représentée, quelques-unes la montrent posée sur un autel (4). Certains prêtres de Séleucie se nommaient *porte-foudres* (κεραυνοφόροι) (5), parce que sans doute ils portaient dans des cérémonies une image de la foudre. Dans toutes les contrées où la religion grecque avait pénétré, elle plaçait la foudre dans la main du maître des dieux; mais elle la mettait quelquefois aussi dans les mains de huit ou neuf autres divinités, comme des monuments de l'art le prouvent (6). Les Etrusques admettaient que neuf divinités pouvaient la lancer (7). Suivant la religion romaine, les foudres de jour venaient de Jupiter; celles de nuit venaient de Summanus, c'est-à-dire de Pluton (8). Les Romains avaient appris des Etrusques que la foudre annonce l'avenir des individus et des nations, et cette superstition avait beaucoup contribué à amener une observation attentive des circonstances de sa chute (9).

D'un autre côté, la philosophie grecque osa tenter d'expliquer par des

(1) Par exemple, sur des médailles d'Olympie, d'Elis, de Thessalie, des rois de Macédoine et d'Epire, des Ptolémées, des Séleucides et des rois grecs de la Bactriane, de Syracuse et de Messine en Sicile, d'Héraclée et du Brutium dans la grande Grèce et de la colonie phocéenne de Marseille. Voyez ci-après, *Appendice*, § 41-55.

(2) Voyez Appendice, § 41-55.

(3) Appien, *Affaires de Syrie*, ch. 58.

(4) Pellerin, *Médailles de villes et de peuples*, t. 2, pl. LXXX, nos 67, 68 et 69. M. Schweigger (*Einleitung in die Mythologie*, p. 170 et 207) signale d'autres médailles de Séleucie où la foudre est représentée aussi sur un autel et qui ont été publiées par Ezéchiel Spannhein, *De usu et præstantia numismatum antiquorum*, et par André Morell, *Specimen universæ rei nummariæ antiquæ*. Il reproduit (fig. 21) une figure de la foudre sur un autel d'après une pierre gravée du Musée de Stosch. Une contrée de l'Arcadie rendait aussi un culte aux éclairs et aux tonnerres. Voyez Pausanias, VIII, 29, § 1.

(5) Voyez le *Corpus inscriptionum græcarum*, no 4458, t. 3, p. 215. Comparez Borghesi, *Œuvres numismatiques*, Décade XIII, Obs. I, t. 2, p. 87-88.

(6) Winckelmann, *Hist. de l'art chez les anciens*, t. 1, ch. 3, 1re section, § 2, no 3, p. 149-150 de la trad. fr. (Paris, 1766, in-8).

(7) Voyez ci-après, 1re partie, § 12.

(8) Voyez ci-après, 1re partie, § 12. Comparez Burmann, *De Jove fulgeratore*, et Bulengerus, lib. V, *de terræmotu et fulminibus*, dans Grævius, *Thes. ant. rom.*, t. V, p. 522-528.

(9) Voyez ci-après, 3e partie, § 40.

Digitized by Google

causes naturelles ce phénomène, de même que tous les autres. Cette hardiesse scandalisa d'abord : Socrate l'enveloppa dans le blâme qu'il adressait à toutes les théories physiques (1). Il paraît que, sur les causes de la foudre, les pythagoriciens s'étaient abstenus de toute discussion, et qu'ils avaient même adopté, du moins ostensiblement, une opinion semblable à celle des Chaldéens (2). Mais toutes les autres principales sectes philosophiques, même celles qui, pour sauver la divination, admettaient que la foudre et les autres présages étaient ménagés et préparés par les dieux ou par des génies intermédiaires entre l'homme et la divinité (3), hasardèrent à l'envi leurs hypothèses sur les causes secondes de ce phénomène.

Quand les théories grecques furent venues se fondre avec les observations étrusques et romaines (4), on put croire que la matière était épuisée, et que, sur la question de la nature de la foudre et de ses causes, l'esprit humain ne pouvait pas aller plus loin. En effet, tant qu'on a suivi la même voie, tant qu'on s'est contenté d'observations grossières, sans pouvoir soumettre à l'expérimentation le principe même de la foudre, c'est-à-dire jusque vers le milieu du siècle dernier, on n'a guère dépassé les anciens en ce qui concerne la connaissance et la théorie de ce météore, sur lequel Descartes en savait moins que Sénèque.

Lorsque les physiciens de l'antiquité, de même que les modernes jusqu'au siècle dernier, avaient voulu découvrir les causes de la foudre, il est curieux de voir comment leur esprit ingénieux s'était trouvé emprisonné dans un cercle de fausses hypothèses comme dans un labyrinthe, d'où les physiciens du XVIIe siècle, de même que ceux de l'antiquité, n'ont pas pu sortir, et dont l'issue n'a été trouvée qu'à l'aide du fil conducteur préparé par Otto de Guericke, Wall, Hawkesby, Dufay, Wilcke, Æpinus, Richmann, d'Alibard, Nollet et autres, et achevé par Francklin (5). Il est curieux aussi de connaître sur ce phénomène les résultats des observations prolongées par les anciens pendant des siècles : elles rachètent un peu par la richesse et la diversité ce qui leur manque en esprit critique et en méthode.

Tant s'en faut que la foudre soit le seul phénomène marquant de l'électricité atmosphérique. Pour ne parler que des météores lumineux, seuls

(1) Xénophon, *Mémoires*, IV, 8, § 6. Comparez IV, 3, § 14. Saint Grégoire de Nazianze (*Discours* XXVIII, ch. 28, p. 519 A B. Bened.) pense comme Socrate sur la vanité des explications de la foudre.

(2) Voyez ci-après, 2e partie, § 25.

(3) Cicéron, *De divinatione*, I, 38, 52 et 53 ; Apulée, *De deo Socratis*, t. 2, p. 137 (Oudendorp et Bosscha, in-4), et Martianus Capella, II, § 151, p 205 (Kopp, in-4). Comparez Platon, *Banquet*, p. 202-203, et Plutarque, *Des oracles qui ont cessé*. ch. 29.

(4) Sénèque, *Quæst. nat.*, II, 50.

(5) M. Whewell, *Hist. of the inductive sciences* (London, 1847, in-8), vol. III, book XI, chap. 3, p. 9-20. Comparez Libes, *Hist. de la physique*, liv. III, chap. 10, t. 3, p. 182-210, et note XLVI, p. 301-302.

Digitized by Google

phénomènes électriques que les anciens aient pu rattacher à la foudre par des rapports réels, des physiciens de l'antiquité ont eu l'heureuse idée de lui comparer les aigrettes brillantes qui paraissent quelquefois sur les pointes, principalement sur les mâts des navires, et auxquelles les modernes ont donné le nom de *feu Saint-Elme*, nom dont nous dirons l'origine (1) : les anciens les nommaient *étoiles des Dioscures*. On avait aussi remarqué certains autres phénomènes lumineux qui, comme on le sait aujourd'hui, résultent de l'influence de l'électricité atmosphérique notamment sur le corps humain ; on y avait fait d'autant plus d'attention, que ces phénomènes étaient rares et qu'on y attachait une signification mystérieuse.

Sur tous ces phénomènes, mais principalement sur la foudre, nous réunirons d'abord, dans la première partie de ce travail, les observations des anciens, c'est-à-dire surtout des Grecs, des Etrusques et des Romains, sans négliger quelques petites données, les seules que nous possédions, sur les notions d'autres peuples.

Ensuite, dans la seconde partie, nous passerons en revue les théories dont ces mêmes phénomènes ont été l'objet dans l'antiquité.

Dans la troisième partie, nous étudierons les pratiques et les traditions des anciens concernant la foudre, et nous discuterons l'opinion d'après laquelle une science profonde de l'électricité serait attestée par quelques-unes de ces pratiques et de ces traditions, et aurait existé chez plusieurs peuples dès l'antiquité la plus reculée. L'histoire des superstitions antiques relatives à la foudre se trouvera comprise accessoirement dans ces trois parties et surtout dans la dernière.

Enfin, dans un appendice, nous expliquerons l'origine et la signification des images antiques de la foudre, et nous verrons que la notion des théories électromagnétiques, qu'on a voulu y chercher, n'y entre pour rien.

Nous espérons que cette étude sera utile, sinon à la science météorologique elle-même, du moins à son histoire et à celle de la philosophie ancienne. Nous espérons aussi que cette même étude sera utile à la philologie et à l'archéologie ; car, d'une part, elle éclaircira le sens d'un grand nombre de textes de prosateurs et de poëtes anciens ; d'autre part, elle fera mieux connaître certaines croyances, certains usages et certains monuments de l'antiquité qui concernent les phénomènes de l'électricité atmosphérique.

(1) 3e partie, § 35.

Digitized by Google

Ire PARTIE

OBSERVATIONS ET CROYANCES SUPERSTITIEUSES DES ANCIENS SUR LES PHÉNOMÈNES LUMINEUX DE L'ÉLECTRICITÉ ATMOSPHÉRIQUE

§ 2. — *La foudre était-elle plus intense et plus fréquente dans l'antiquité que de nos jours?*

Dans son excellente Notice *sur le Tonnerre*, publiée d'abord en 1837 dans l'*Annuaire du bureau des longitudes* pour 1838, et ensuite, plus développée, dans le recueil posthume de ses œuvres (1), M. Arago a réuni et discuté de nombreuses observations antiques et modernes. Pour ce qui concerne l'antiquité, sa collection de documents est très-incomplète. Il en est de même de celle qu'Ideler a donnée tant dans sa *Météorologie des anciens Grecs et Romains* (2), que dans son commentaire sur la *Météorologie* d'Aristote (3).

Nous allons réunir, aussi complétement que nous pourrons, les faits météorologiques, vrais ou inexacts, que les anciens ont notés sur la foudre et sur tout ce qui tient au même ordre de phénomènes. Dans la disposition de ces faits, comme dans leur appréciation critique, tout en faisant connaître fidèlement le point de vue des anciens, nous nous inspirerons de la science moderne de l'électricité atmosphérique, et c'est surtout à M. Arago que nous demanderons l'état présent de cette science, qui n'a fait aucun progrès bien important depuis sa mort (4).

Une première question se présente à résoudre d'après les témoignages antiques comparés avec les observations modernes; les phénomènes de l'électricité atmosphérique étaient-ils plus ou moins intenses dans l'antiquité qu'ils ne le sont aujourd'hui? M. Arago (5) paraît incliner à penser que l'intensité de la foudre était plus grande autrefois. En faveur de cette opinion, il remarque d'abord que d'après les témoignages anciens un grand nombre de personnages célèbres étaient morts foudroyés. Mais presque tous les exemples qu'il cite sont empruntés à la mythologie : Encélade, Typhon, Esculape, Sémélé, Salmonée, Capanée, Ajax fils

(1) *Notices scientifiques*, t. I, p. 1-404 (Paris, 1854, in-8). C'est à cette seconde édition que nous nous référerons.

(2) *Meteorologia veterum Græcorum et Romanorum* (Berlin, 1832, in-8), cap. VII (§ 32-38), *De electricis in atmosphæra phænomenis*, p. 154-174.

(3) *Aristotelis Meteorologicorum libri quatuor*, ed. Ideler (Berlin, 1834-1836, 2 vol. in-8), II, 9, t, 1, p. 613-620, et III, 1, t. 2, p. 239-268.

(4) Nous aurons recours aussi à M. Kæmtz, *Cours complet de météorologie*, traduit et annoté par M. Martins (Paris, 1843, in-12).

(5) *Sur le tonnerre*, ch. 32, 3e question (*Notices scient.*, t. I, p. 163-168).

Digitized by Google

d'Oïlée, et même Remulus Silvius ou Alladès, roi d'Albe (1), sont des êtres problématiques, dont certainement quelques-uns n'ont jamais vécu que dans la fable, et sur les autres on ne peut rien affirmer. Passons donc aux personnages vraiment historiques.

Entre autres miracles qui attestèrent la justice de la troisième *guerre sacrée* au IVe siècle avant notre ère, Diodore de Sicile (2) raconte pieusement que le sacrilége Phalæcus, général phocéen, réfugié en Crète, périt dans cette île, avec beaucoup de ses mercenaires, au siége de Cydonie, en voulant éteindre l'incendie de ses machines de guerre embrasées par la foudre. Mais sa bonne foi d'historien le force d'ajouter que, suivant d'autres auteurs, Phalæcus fut égorgé par un ennemi personnel, et Pausanias (3), après avoir raconté le sacrilége de Phalæcus, se contente de dire qu'il périt devant Cydonie, après avoir perdu une grande partie de ses troupes. D'ailleurs, Phalæcus n'est pas un personnage bien célèbre, et, même d'après le récit de Diodore, il n'aurait pas été frappé de la foudre. Il est, comme nous le verrons (4), plus que douteux que Tullus Hostilius ait été foudroyé. Le seul personnage un peu célèbre de l'antiquité pour lequel ce genre de mort soit bien constaté est Cneius Pompeius Strabo, père du grand Pompée (5). Quant aux autres personnages morts de la même manière, aucun n'a joué un grand rôle : la jeune Romaine tuée par la foudre l'an 638 de Rome (6) était fille d'un chevalier nommé Ælius ou Helvius ; Herennius (7) était un simple décurion; Villius (8) un simple chevalier; Vargunteius, peut-être le complice de Catilina (9). Quant à Jovianus, qui *tomba frappé de la foudre* dans l'armée de l'empereur Julien, c'était un simple soldat, *Jovianus nomine miles*, dit Ammien Marcellin (10), qui se serait exprimé autrement si, comme Vossius (11) le prétend, il s'était agi de celui qui fut, peu de temps après, l'empereur Jovien, successeur de Julien, *parmi les familiers* duquel, suivant l'expression d'Ammien Marcellin (12), *il tenait le premier rang* (*domesticorum ordinis primus*). D'ailleurs, si Vossius ne s'était pas trompé, Jovianus n'aurait pas été frappé mortellement par la foudre. Quelques auteurs attribuent ce genre de mort à l'empereur

(1) Voyez ci-après, IIIe partie, § 40.

(2) XVI, 63.

(3) *Phociques*, X, 2.

(4) IIIe partie, § 40.

(5) Appien, *Guerres civiles*, I, 68, et Plutarque, *Vie de Pompée*, ch. 1.

(6) Plutarque, *Questions romaines*, ch. 83; Orose, IV, 15, et Julius Obsequens, ch. 35 (97, cum suppl. Lycosthenis, ed. Oudendorp).

(7) Pline, II. 51, s. 52, n° 137, t. I, p. 155 (Sillig).

(8) Tite-Live, XXXIII, 26.

(9) Julius Obsequens, ch. 59 (122), et les notes de Scheffer et d'Oudendorp, p. 179 (Leyde, 1720, in-8). Il faut probablement lire *Pompeiis*, au lieu de *Pompeius*.

(10) XXXIII, 5, § 12.

(11) *De origine et progressu idololatriæ*, lib. 3, part. 1, c. 8, p. 767.

(12) XXV, 5, § 4.

Digitized by Google

Carus (1) et à l'empereur d'Orient Anastase Ier (2). Mais, suivant le récit de Vopiscus (3), appuyé par des documents authentiques, Carus mourut de maladie pendant un grand orage, et, pour ce qui concerne Anastase Ier, si des chroniqueurs du moyen âge prétendent que la foudre le frappa en punition de son hérésie, Procope (4), auteur plus ancien et qui devait être mieux informé, parle de la mort de ce prince sans dire un seul mot qui indique qu'elle n'ait pas été naturelle. D'ailleurs, d'après les récits mêmes de Zonaras et de Cedrenus, on n'aurait attribué cette mort au feu du ciel que par conjecture. C'est de même à tort que ce genre de mort a été attribué à un autre personnage *très-haut placé*, mais d'une autre manière qui pourrait rendre le fait vraisemblable, puisque la foudre frappe de préférence les objets élevés (5). Au ve siècle de notre ère, saint Siméon Stylite aurait été tué par la foudre, en Cilicie, sur le haut de sa colonne, s'il fallait en croire un moine byzantin postérieur de deux siècles et grand conteur de fables (6). Mais trois Vies du saint Anachorète (7), dont une est l'œuvre de son disciple Antoine, qui lui rendit les derniers devoirs, prouvent la fausseté de cette légende.

Parlons maintenant des personnes que la foudre avait touchées sans les tuer. Nous venons de voir qu'il ne faut pas ranger parmi elles l'empereur Jovien, bien distinct du soldat Jovianus, qui *tomba frappé de la foudre*, probablement pour ne plus se relever. Malgré le témoignage de Virgile (8), il n'est pas bien sûr que l'ancêtre prétendu de Jules César, le troyen Anchise, ait été touché de la foudre, qui, suivant Servius (9), lui aurait même crevé un œil pour le punir de s'être vanté de ses amours avec Vénus. Laissons là le trop indiscret Anchise, et passons à des personnages historiques. La légère blessure que la foudre avait faite à Quintus Fabius Eburnus (10), qui fut consul en l'année 116 avant notre ère (11), était con-

(1) Voyez Eutrope, IX, 18 (12); Sextus Aurelius Victor, *De Cæsaribus*, c. 38, et *Epitome*, c. 38. Comparez Vopiscus, *Carus*, c. 8-9.

(2) Paul Diacre, XVII, 4; Cedrenus, *Abrégé hist.*, p. 363 (Paris); Zonaras, *Annales*, XIV, 4. p. 57 (Paris); Ephrem, *Césars*, dans *Script. vet. nov. coll.* de Mai, t. 3, p. 28, et Jean Moschus dit Eucratas, *Prairie*, ch. 38 (*Biblioth. Patr.*, t. XIII, p. 1069, Paris, 1644, in-fol.).

(3) *Carus*, c. 8-9. — (4) *Guerre de Perse*, I, 11. — (5) Voyez ci-après, § 13.

(6) Jean Moschus surnommé Eucratas, *Prairie ou Nouveau paradis*, ch. 57 (*Bibl. Patr.*, t. XIII, p. 1078, Paris, 1644, in-fol.).

(7) Antoine, un anonyme et Siméon le Métaphraste, *Vies de S. Siméon Stylite*, dans les *Acta sanctorum* (Januarius, t. I, p. 268, 273 et 288, Anvers, 1643, in-fol.).

(8) *Æn.*, II, 648-649.

(9) *In Æn.*, I, 621, et II, 649, t. I, p. 482-483 et 567 (éd. Lion).

(10) Voyez Festus, au mot *Pullus*, p. 531 (éd. rom.).

(11) V. les *Fastes consulaires capitolins*. Vaillant (*Nummi antiqui familiarum romanarum*, f. Fabia, t. I, p. 411), Dacier (sur Festus) et Forcellini (*Lat. Lex.*, au mot *Ambustus*) ont eu tort d'attribuer à ce fait le surnom *Ambustus*, qui, plus de trois siècles auparavant, avait commencé à désigner les membres d'une branche de la

Digitized by Google

sidérée par les Romains comme une preuve de la faveur de Jupiter; car ceux que la foudre touchait sans les tuer étaient regardés comme des amis des dieux (1), et il en était de même de ceux dont elle frappait les tombeaux (2). La foudre avait blessé au front le terrible ennemi des Romains, Mithridate, encore enfant (3).

Chacun des récits précédents concerne un seul individu foudroyé. M. Arago (4) allègue d'autres récits, dont chacun est remarquable par le nombre des victimes ou par l'étendue des ravages matériels. Sans sortir de l'antiquité, nous allons augmenter de beaucoup le nombre des exemples. Suivant divers historiens, la foudre tua un grand nombre de soldats dans l'armée de Xercès en Troade (5), quelques soldats dans l'armée lacédémonienne d'Agésipolis II sous les murs d'Argos (6), et dans celle d'Alexandre le Grand en Béotie (7); un très-grand nombre de soldats (*plerosque*) dans celle d'Appius Claudius, préteur, commandant une armée romaine contre les Samnites, en l'an 295 avant notre ère (8); quelques soldats dans une armée romaine en Sardaigne pendant la seconde guerre punique (9); des soldats et des chefs dans l'armée des Bastarnes, alliés de Persée, roi de Macédoine (10); elle tua plusieurs personnages illustres dans l'armée de Cneius Pompeius Strabo, sous les murs de Rome, en même temps que ce général lui-même (11), en l'an 87 av. J.-C.; elle tua un grand nombre de Tarentins, qui, après s'être emparés de la ville de Carbina, s'y étaient conduits d'une manière cruelle et licencieuse (12); elle tua de même un grand nombre d'Iapyges sacriléges (13); elle détruisit deux des trente vaisseaux que les Samiens envoyaient au secours des Périnthiens attaqués par les habitants de Mégare (14). Suivant Pline, dans le Latium, près de Terracine, des tours furent renversées tant de fois par le feu du ciel, qu'on renonça enfin à les reconstruire (15), et la foudre brûla entièrement Volsinie, ville très-opulente des Étrusques (16). A Rome, sous le consulat de Cotta et de Torquatus, c'est-à-dire l'an 65 avant Jésus-Christ,

famille Fabia. Voyez Borghesi, *Nuovi frammenti de' Fasti consolari Capitolini*, part. 2, p. 7 (Milan, 1818-1820, in-4), et Tite-Live, IV, 52, 58; V, 35; VI, 22, 34, 36; VII, 11, 17, 18, 22, 28; VIII, 33, 38; IX, 7, etc.

(1) Voyez Festus, au mot *Pullus*. — (2) V. ci-après, § 18. — (3) *Id.*, *id.* — (4) *Sur le tonnerre*, p. 164-165.

(5) Voyez Hérodote, VII, 42. Comparez Xénophon, *Hellén.*, I, 3, § 1. Quant aux nombreux soldats d'un détachement de l'armée de Xercès qui périrent dans un orage près de Delphes, ils furent tués moins par la foudre que par des torrents et par des écroulements de rochers. Voyez Hérodote, VIII, 37, et Diodore de S., XI, 14.

(6) Xénophon, *Hellén.*, IV, 7, § 7, et Pausanias, III, 5, § 8. — (7) Pausanias, IX, 25, § 7. — (8) Tite-Live, X, 31, et Denys d'Hal., *Ant. rom.*, XVI, 1. — (9) Tite-Live, XXII, 1. — (10) Tite-Live, XL, 58. — (11) Appien, *Guerres civiles*, I, 68. — (12) Athénée, XII, 23, p. 522 (Casaubon). — (13) *Id.*, XII, 24, p. 523.

(14) Voyez Plutarque, *Questions grecques*, ch. 57.

(15) Pline, II, 55, s. 56, n° 146, t. I, p. 159 (Sillig). — (16) II, 52, s. 53, n° 139, p. 156.

Digitized by Google

la foudre, suivant la narration de Cicéron (1), frappa plusieurs objets dans le Capitole, renversa les statues de plusieurs dieux et de plusieurs personnages antiques, notamment de Romulus, et fondit l'airain des colonnes sur lesquelles les lois étaient gravées. En faisant le même récit, Dion Cassius (2) ajoute que plusieurs statues furent fondues aussi par la foudre, entre autres des statues de dieux, notamment celle de Jupiter placée sur une colonne (3), tandis que l'image de la louve avec Remus et Romulus ne fut pas renversée. Dix-huit ans plus tard, après la mort de Pompée, pendant le séjour de César en Egypte, il y eut à Rome un tremblement de terre, et la foudre tomba sur le Capitole, sur le temple de la Fortune populaire et sur les jardins de César, où elle tua un cheval de prix (4). Deux ans plus tard, peu après le meurtre de César, la foudre frappa le monument de sa fille Julie (5). Sous le second triumvirat, la foudre tombait, dit Appien (6), continuellement à Rome sur les temples et sur les statues (7). Sous le règne d'Auguste, pendant sa guerre contre les Cantabres, elle sillonna sa litière et tua l'esclave qui la précédait (8); une autre fois elle effaça la première lettre du nom de César dans l'inscription de la statue d'Auguste (9). Sous Caligula, elle frappa le Capitole de Capoue et le mont Palatin à Rome (10). Sous Claude, elle tomba sur les enseignes des prétoriens (11). Sous Commode, ce fut à elle qu'on attribua l'incendie du temple de la Paix (12). Sous Septime-Sévère, elle tua les trois principaux chefs d'une assemblée des Scythes réunie pour décider la guerre contre l'empire romain (13), et à Rome elle effaça trois lettres du nom de cet empereur dans l'inscription de sa statue (14). Sous Macrin, le théâtre des chasses à Rome fut complétement incendié par la foudre (15). Sous Constantin Ier, elle frappa l'amphithéâtre de Rome (16). Sous Valentinien Ier, elle brûla à Sirmium le palais impérial, une partie de celui du Sénat et une partie du Forum (17).

Arrêtons-nous ici dans l'énumération des faits particuliers, et examinons quelques assertions générales des anciens sur l'étendue des ravages de la foudre. Sénèque (18) dit que plus d'une fois des portions de villes et des forêts entières ont été incendiées par la foudre. Mais il faut remarquer que le feu allumé par elle sur un point peut se propager très-loin, lors même que le foyer primitif aurait été très-petit. Une vaste contrée de la

(1) *Catil.*, III, 18, § 11, et *De divin.*, I, 12. Comparez *De divin.*, I, 43.

(2) XXXVII, 9. — (3) Nous reviendrons plus loin, § 16, sur ces fusions opérées par la foudre. — (4) Voyez Dion Cassius, XLII, 26. — (5) Suétone, *Octave*, ch. 95. — (6) *Guerres civiles*, IV, 4. — (7) Voyez aussi Dion Cassius, XLVII, 40. — (8) Suétone, *Octave*, ch. 29. — (9) Suétone, *Octave*, ch. 97, et Dion Cassius, LVI, 29. — (10) Suétone, *Caligula*, ch. 57. — (11) Dion Cassius, LX, 35. — (12) Hérodien, I, 14. — (13) Xiphilin, abréviateur de Dion Cassius, LXXV, 3. — (14) *Id.*, LXXVI, 11.

(15) Voyez l'abrégé de Dion Cassius par Xiphilin, LXXVIII, 25 (Tauchnitz).

(16) Voyez le *Code théodosien*, lib. XVI, tit. x, art. 1, p. 1611-1612 (Hænel).

(17) Ammien Marcellin, XXX, 5, § 16, et Zosime, IV, 18, p. 192 (Bonn).

(18) *Nat. quæst.*, II, 21, § 2.

Digitized by Google

Mysie semblait toute brûlée et couverte de cendre : quelques auteurs croyaient pouvoir expliquer cet état du pays par la force et la fréquence des foudres et des trombes incendiaires dans cette contrée (1). Sans partager l'opinion de ceux qui attribuaient aux ravages de la foudre la désolation des lieux voisins du lac Asphaltide, Tacite (2) dit pourtant qu'autrefois de grandes villes avaient été détruites par le feu du ciel.

Ces témoignages, et d'autres qu'on pourrait y joindre encore, peuvent sembler donner à l'opinion de M. Arago, sur une diminution de la fréquence et de l'intensité de la foudre depuis l'antiquité, une probabilité que du reste lui-même déclare très-légère. Mais cette probabilité même nous paraît contestable. En effet, plusieurs de ces assertions antiques peuvent être soupçonnées, sinon de fausseté, du moins de grande exagération ; car la frayeur et la superstition sont portées naturellement à exagérer. Or, la frayeur des anciens pour la foudre était excessive. Des éclairs soit réels, soit imités avec des torches par une ruse de l'ennemi, suffisaient pour causer une terreur panique dans une armée grecque, de même que dans une armée barbare (3), et les soldats romains n'étaient pas exempts d'une semblable terreur, excitée moins encore par les coups de la foudre que par les présages qu'on y attachait (4). Quant aux faits antiques les mieux attestés sur les ravages de la foudre, on pourrait leur opposer des exemples modernes à peu près équivalents.

§ 3. — *Fréquence et intensité variables de la foudre suivant les saisons, les circonstances atmosphériques et les climats.*

Pline (5) et Jean de Lydie (6) nous disent que la foudre était fréquente en Italie, surtout à Rome et en Campanie, même pendant l'été et l'hiver, saisons pendant lesquelles elle était le plus rare suivant ces auteurs, de même que suivant Lucrèce (7), Arrien (8) et Plutarque (9). Au contraire, en signalant la fréquence des foudres et des trombes sur les bords du golfe Adriatique, Scymus de Chio (10) ajoute qu'elles ont lieu surtout en été. Cicéron (11)

(1) Voyez Strabon, XIII, 4, § 11, p. 628 (Casaubon), et l'abréviateur d'Étienne de Byzance, au mot Κατακεκαυμένη. Comparez Diodore de Sic. (III, 70) sur la Φρυγία κατακεκαυμένη, ravagée autrefois par le monstre αἰγίς, qui vomissait des flammes. Αἰγίς est le nom d'une espèce de foudre. Voyez ci-après, § 12.

(2) *Histoires*, V, 7. Comparez Orose, *Hist.*, I, 3.

(3) Polyen, *Stratagèmes*, I, 12, et I, 32, n. 2. Comparez Frontin, *Stratagèmes*, I, 12, n, 10 et 12.

(4) Tite-Live, XXII, 1, et Denys d'Halicarnasse, *Antiq. rom.*, IX, 6, et XVI, 1. Voyez ci-après, 3e partie, § 40.

(5) II, 50, s. 51, n. 135-136, et II, 89, s. 82, n. 195, t. I, p. 154 et 180 (Sillig).

(6) *Des prodiges*, ch. 43, p. 339 (Bekker).

(7) VI, 356-357. Comparez V, 674-675 et 742-744.

(8) Dans Stobée, *Ecl. phys.*, I, 30, p. 610 (Heeren). — (9) *Quest. phys.*, ch. 4.

(10) *Description du monde*, v. 379-386, p. 366 (Letronne). — (11) *Div.*, I, 42.

Digitized by Google

signale la fréquence de ces phénomènes en Étrurie, sans indication de saison. Hérodote (1) et Diodore de Sicile (2) observent que dans la Scythie, et dans les contrées du nord en général, la foudre est très-rare en hiver, mais non en été. Épicure (3) et Sénèque (4) disent même, d'une manière absolue et sans distinction de contrées, que l'été est la saison principale de la foudre (5); mais peut-être, comme Thucydide (6), nomment-ils *été* (θέρος) toute la belle saison, et *hiver* (χειμών) tout le reste de l'année. Suivant Servius (7), en Grèce, la foudre est extrêmement fréquente à l'équinoxe de printemps. Suivant Horace (8), c'est au retour du printemps que Vulcain chauffe les forges des Cyclopes, pour préparer les foudres de Jupiter. En Égypte, la foudre n'aurait lieu qu'en hiver, suivant le scholiaste d'Aratus (9).

Galien (10) remarque que la foudre, fréquente lorsqu'il y a des nuages bien distincts les uns des autres, n'a pas lieu quand le ciel est uniformément couvert. Elle est plus rare la nuit que le jour, suivant Pline (11). Elle éclate surtout par les vents du nord et du nord-ouest, suivant Aristote (12), par le vent du sud-est, suivant Lucrèce (13). Ces divergences d'opinion peuvent s'expliquer en partie par la différence des lieux et des climats.

Mais il faut se garder de croire, sur la foi de Ctésias (14), de Pline (15), de Plutarque (16) et de Jean de Lydie (17), que la foudre fût complétement inconnue dans l'Inde, en Scythie, en Égypte et en Éthiopie. Comme nous venons de le voir, cette assertion est démentie par Hérodote et par Diodore de Sicile en ce qui concerne la Scythie; et en ce qui concerne l'Égypte, par le scholiaste d'Aratus, auquel viennent se joindre Horapollon (18) et Jean de Lydie lui-même (19). Arrien (20) dit seulement que dans les contrées très-froides ou très-chaudes, par exemple chez les Celtes et chez les Égyptiens, les foudres qui tombent jusqu'à terre sont si rares, qu'on les y considère comme des prodiges. C'est encore très-exagéré, du moins en ce qui concerne le pays des Celtes; car, même en tenant compte de l'in-

(1) IV, 28. — (2) III, 34. — (3) Cité par Jean de Lydie, *Des prodiges*, ch. 21, p. 299 (Bekker). — (4) *Nat. quæst.*, II, 57.

(5) Au XIIe siècle, Honoré d'Autun (*De philosophia mundi*, lib. III, c. 11, dans *Max. Biblioth, vet. Patr.*, sæc. XII, pars I, p. 1011 GH) va jusqu'à vouloir expliquer : *Quare in sola æstate contingant fulmina.*

(6) II, 1, et partout. — (7) *In. Æn.*, XI, 259, t. 2, p. 20 (Alb. Lion).

(8) *Odes*, I, 4, v. 7-8. En nommant les Cyclopes, Horace désigne suffisamment la foudre, qu'il ne nomme pas (voyez ci-après, § 14). Il n'est pas possible qu'il ait voulu indiquer l'activité des volcans comme un signe habituel du printemps.

(9) V, 924, p. 206 (Buhle). — (10) *Comm. IV sur les Epidémies d'Hippocrate*, liv. VI (Œuvres, t. 5, p. 501, éd. gr. de Bâle). — (11) II, 52, s. 53, n. 138, t. 1, p. 155 (Sillig).

(12) *Météor.*, II, 6, § 12. — (13) V, 744. — (14) *Sur l'Inde*, dans Photius, *Bibl.*, cod. 72, p. 46 *a* (Bekker). — (15) II, 50, s. 51, n, 135, p. 154. — (16) *De la superstition*, ch. 23. — (17) *Des prodiges*, ch. 43, p. 339. — (18) *Hiérogl.*, I, 29. — (19) *Des prodiges*, ch. 52, p. 348. — (20) Dans Stobée, *Ecl. phys.*, I, 30, p. 610 (Heeren).

Digitized by Google

fluence du défrichement des forêts et du desséchement des lacs et des marécages, il est difficile de croire que l'état météorologique de notre pays ait changé à ce point.

§ 4. — *Parties intégrantes du phénomène suivant les anciens : éclair ou foudre proprement dite, tonnerre, souffle, rupture des nuages.*

Ce phénomène complexe qu'on nomme *foudre* ou *tonnerre* se compose de deux parties principales, savoir : de l'éclair, traînée lumineuse, qui apparaît dans les nuages, et qui prend plus spécialement le nom de foudre quand elle descend jusqu'à terre; et du tonnerre, bruit qui suit l'apparition de l'éclair (1). A ces deux parties beaucoup d'auteurs anciens en ajoutent une troisième : en effet, ils remarquent que les objets frappés de la foudre sont agités avant et après; ils en concluent qu'un vent rapide précède, accompagne et suit la foudre, et ils considèrent ce vent comme une partie intégrante du météore, comme un état particulier de la foudre même (2). De là l'expression si fréquente dans les auteurs latins (3), *fulmine afflari*, et l'expression plus précise encore de Virgile (4), *fulminis afflari ventis*. Enfin, le phénomène qui produit l'apparition de la foudre est, suivant beaucoup d'auteurs anciens (5), un choc ou un brisement des nuages. De ces quatre parties, les deux dernières figurent surtout dans les hypothèses des anciens sur la cause de la foudre : nous nous en occuperons dans la deuxième partie de cette dissertation. Nous verrons bientôt (§ 14) que l'imagination de quelques auteurs anciens ajoutait au phénomène une cinquième partie, une pierre, élément solide de la foudre. Mais les deux premières parties seules appartiennent réellement à ce météore, et se prêtent à des observations détaillées : nous allons exposer ici celles que les anciens nous ont transmises.

(1) Voyez surtout Aristote, *Météorol.*, II, 9, et III, 1; Sénèque, *Quæst. nat.* I, 1, et II, 11-59; Pline, II, 50-55, s. 51-56; Stobée, *Ecl. phys.*, I, 30; Lucrèce, VI, 95-377, etc.

(2) Aristote, *Météor.*, III, 1, § 14; Arrien, dans Stobée, *Ecl. phys.*, I, 30, p. 604 (Heeren); Plutarque, *Questions de table*, IV, 2, § 2; Lucrèce, VI, 299-321; Sénèque, *Q. n.*, II, 12 et 20; Pline, II, 54, s. 55, n. 142, t. 1, p. 157 (Sillig); le faux Plutarque, *Op. des philos.*, III, 3; le faux Galien, *Hist. philos.*, ch. 19. Comparez Ideler, sur la *Météorol.* d'Aristote, III, 1, t. 2, p. 260.

(3) Tite-Live, XXVIII, 23; Ovide, *Ep. ex Ponto*, III, 6, v. 17; Stace, *Theb.*, V, 586, et X, 674; Sénèque, *Q. n.*, II, 40; Pline, II, 54, s. 55, n. 142; et Julius Obsequens, c. 2 (56 Lycosthenis).

(4) *Æn.*, II, 649.

(5) Aristote, *Météor.*, II, 9, § 5, 6 et 9; Epicure, dans Diogène de L., X, 100; Arrien, dans Stobée, *Ecl. ph.*, I, 30, p. 602 (Heeren); le faux Aristote, *Du monde*, ch. 4; Jean de Lydie, *Des mois*, III, 52, p. 40; IV, 96, p. 100 (Bekker); Alexandre *Problèmes*, I, 83; Lucrèce, VI, 282 et 293; Ovide, *Métam.*, XV, 10; Sénèque, *Q. n.*, II, 22 et 27; Pline, II, 43, s. 43, n. 112, et II, 49, s. 50, n. 133, p. 143 et 153 (Sillig).

Digitized by Google

§ 5. — *Eclair sans tonnerre et tonnerre sans éclair.*

Le phénomène peut être plus ou moins intense et plus ou moins complet.

Les anciens avaient aisément remarqué que la plupart du temps l'éclair reste dans la région des nuages, ou du moins ne tombe pas jusqu'à terre; c'est alors une foudre imparfaite (1).

Sénèque (2) affirme, avec Anaximandre et avec Diogène d'Apollonie, qu'il y a quelques fois des tonnerres sans éclairs visibles. M. Arago (3) a établi la vérité de cette assertion par un petit nombre d'exemples modernes.

D'un autre coté, Lucrèce (4) nous dit que, sans qu'aucun tonnerre se fasse entendre, on voit des éclairs s'échapper de nuages qui, dissipés par les vents, commencent à s'éclaircir. Lucain (5) décrit non-seulement l'éclair qui brille, mais la foudre qui frappe, sans tonnerre et même sans nuage. Sénèque (6) et Pline (7) constatent aussi, après Anaximandre (8), l'existence des éclairs sans tonnerre. Pline ajoute qu'ils sont plus fréquents la nuit que le jour. Il ne paraît pas voir que cette différence apparente résulte sans doute principalement de ce que, suivant la remarque du pythagoricien Milon (9), les éclairs les plus faibles sont aperçus plus facilement dans les ténèbres. M. Arago prouve que les éclairs sans tonnerre ont lieu quelquefois par un temps couvert (10), et que les *éclairs* dits *de chaleur*, qu'on voit pendant les nuits chaudes et sereines, quelquefois à une assez grande hauteur au-dessus de l'horizon, ne sont pas toujours, comme Sénèque (11) l'a prétendu, des éclairs lointains réfléchis, mais qu'il y en a qu'on doit considérer comme des éclairs sans tonnerre et sans nuages orageux (12).

Suivant Pline (13), en été, des tonnerres bruyants avec de faibles éclairs annoncent des vents venant du côté où il tonne : Pline peut avoir raison;

(1) Aristote, *Météor.*, II, 9, § 8, et Sénèque, *Q. n.*, II, 21

(2) *Q. n.*, II, 18 et 20. Voyez aussi Artémidore, *Des songes*, II, 8, p. 89 (Rigault).

(3) *Sur le tonnerre*, ch. XIII, p. 84-85, et ch. XXXVII, p. 227-228. Comparez Ideler, *Meteorologia veterum*, c. 7, § 35, p. 166.

(4) VI, 213-217. — (5) *Pharsale*, I, 533-535.

(6) *Q. n.*, II, 20, § 1 : *Utrumque sine altero fieri concedo.*

(7) II, 55, s. 55, n. 145, p 158. Voyez aussi Artémidore, *Des songes*, II, 8, p. 89 (Rigault).

(8) Dans Sénèque, *Q. n.*, II, 18.

(9) Dans Stobée, *Ecl. ph.*, I, 30, p. 610 (Heeren). — (10) *Sur le tonnerre*, chap. XIV, p. 85-88.

(11) *Q. n.*, II, 26, § 7. Sénèque a pour lui M. Kæmtz, *Cours complet de météorologie*, trad. fr.; p. 371-373 (Paris, 1843, in-12).

(12) *Sur le tonnerre*, ch. XXXVII, § 2, p. 220-227.

(13) XVIII, 35, s. 81, n. 354, t. 3, p. 228 (Sillig).

Digitized by Google

car le vent apporte le bruit. Suivant le même auteur, des éclairs brillants avec des tonnerres faibles annoncent de la pluie.

§ 6. — *Eclairs, tonnerres et foudres sans nuages.*

Sénèque (1) connaît bien les éclairs sans tonnerre, qui sont fréquents à l'horizon pendant les belles nuits d'été. Mais, de plus, il admet, avec Anaximandre (2), qu'il y a quelquefois des éclairs avec tonnerre par un ciel sans nuage. Aristote (3) et Lucrèce (4) le nient (5). Du reste, Sénèque (6) s'accorde avec Aristote pour dire que sans nuages la foudre ne tombe jamais; Lucrèce (7) soutient même qu'elle ne tombe jamais que de gros nuages. Cependant beaucoup d'auteurs anciens (8) attestent que l'éclair et le tonnerre sans nuages étaient des phénomènes bien constatés, quoique assez rares. Les Grecs, et quelquefois les Romains à leur exemple, considéraient ces phénomènes exceptionnels comme des présages heureux (9); mais habituellement les Romains les considéraient comme de funestes présages (10). Le poëte Nonnus (11) nous montre Typhoée, le génie des ouragans, voleur de la foudre de Jupiter, lançant avec un bruit sourd et avec une faible clarté des tonnerres impuissants par un ciel aride et sans nuages, tandis que, suivant le même poëte (12), la foudre de Jupiter tire sa force des nuages chargés de pluie. Mais plusieurs auteurs anciens (13) vont jusqu'à citer des circonstances où des hommes et divers objets ont été frappés de

(1) *Q. n.*, II, 26, § 6-7. — (2) *Ll.*, I, 1. § 13, et II, 18, avec citation d'Anaximandre. — (3) *Météorol.*, II, 9, § 13. — (4) VI. 97 et 399-400. Voyez aussi Artémidore, *Des songes*, II, 8, p. 89 (Rigault).

(5) Isidore de Séville (*De nat. rer.*, XXX, p. 56, éd. G. Bekker) le nie également, en s'autorisant faussement d'un vers de Virgile (*Georg.*, I, 487), qui signifie tout le contraire.

(6) *Q. n.*, II, 26, 56. — (7) VI, 245-247.

(8) V. Homère, *Odyssée*, XX, 103-104, et 113-114; Hérodote, III, 85; Appien, *Guerres civiles*, I, 110; Dion Cassius, XXXVII, 25; Pline, XVIII, 35, s. 81, n. 354, t. 3, p. 228; Ennius, dans Cicéron, *Div.*, II, 39; Cicéron, *Div.*, I, 11, v. 23-24; Virgile, *Georg.*, I, 487; *Æn.*, IX, 630; Horace, *Odes*, I, 34, v. 5-8; Ovide, *Fastes*, III, 369; Lucain, *Pharsale*, I, 530-535; Stace, *Theb.*, V, 86-87; Jules Capitolin, *Antoninus Pius*, c. 3; Labéon, dans Jean de Lydie, *Des prodiges*, ch. 45, p. 341 (Bekker), et Julius Obsequens, c. 22, 26, 45, 49 (c. 83, 87, 107, 122 cum suppl. Lycosthenis, éd. Oudendorp). Comparez Burmann, *De Jove fulgeratore*, c. 9.

(9) Voyez Homère, Hérodote, Ennius, Virgile (*Æn.*) et Jules Capitolin, endroits cités.

(10) Cicéron, Labéon, Virgile (*Georg.*), Horace, Ovide, Lucain, Stace, Appien, Dion Cassius, endroits cités.

(11) *Dionys.*, I, 299-309. Comparez VIII, 326. — (12) *Dionys.*, II, 449-450.

(13) Cicéron, *Div.*, I, 11, v. 23-24; Pline, II, 51, s. 52, n. 137, t. 1, p. 155 (Sillig); Dion Cassius, XXXVII, 25; Suétone, *Octave*, ch. 95; Julius Obsequens, c. 26 et 59 (c. 87 et 122, ed. Oudendorp cum suppl. Lycosthenis).

Digitized by Google

la foudre, sans qu'il y eût un seul nuage au ciel. Le fait du tonnerre par un ciel serein est confirmé par M. Arago (1).

§ 7. — *Eclairs dans des nuages de sable ou de cendre.*

Sénèque (2) assure, avec Asclépiodote, que l'éclair peut se produire dans des nuages de sable ou de cendre, aussi bien que dans des nuages ordinaires : Asclépiodote en citait pour preuve les éclairs observés dans les tourbillons de cendre vomis par l'Etna, et il présumait qu'il avait dû s'en produire aussi dans les nuages de sable du désert où l'armée de Cambyse fut ensevelie. Le premier fait est confirmé par le témoignage de Pline le jeune (3) sur une éruption du Vésuve, et il a été observé depuis dans des circonstances semblables (4).

TH. HENRI MARTIN

(*La suite prochainement.*)

(1) *Sur le tonnerre*, chap. XV, p. 88-89. — (2) *Q. n.*, II, 30. — (3) *Epist.*, VI, 20.
(4) Voyez M. Arago, ch, 3, p 15-20, et M. de Humboldt, *Cosmos*, trad. fr., t. I, p. 266.

Digitized by Google

INSCRIPTIONS GRECQUES

INÉDITES

DÉCOUVERTES DANS L'ILE DE THASOS

L'essai de fouilles que j'ai tenté l'année dernière dans l'île de Thasos, a amené la découverte d'un grand nombre de marbres épigraphiques. J'ai choisi les mieux conservés et ceux qui n'étaient pas d'un poids trop considérable. Ces marbres sont arrivés au Louvre.

Les savants lecteurs de cette *Revue* me sauront gré de mettre immédiatement sous leurs yeux le texte de ces inscriptions, avec la lecture et les restitutions que je propose.

Je m'abstiens, pour le moment, de tout commentaire : mes observations sur ces textes inédits trouveront leur place dans un travail d'ensemble que je prépare sur l'onomatologie Thasienne, travail qui comprendra également toutes les autres inscriptions que je n'ai pu rapporter en France.

1. Thasos, port de Panagia. *Voy.* mon second Rapport à l'Empereur.

Grand bas-relief remontant aux plus belles époques de l'art : femme assise et tenant un coffret entre ses mains. Sur la frise supérieure on lit, en caractères très-anciens :

ΦΙΛΙΣΚΛΕΟΜΗΔΕΟΣ

Φίλις Κλεομήδεος.

Digitized by Google

2. Thasos, port de Panagia. Découverte, ainsi que la suivante, sur l'emplacement d'un ancien temple d'Esculape. Grandes, belles et anciennes lettres.

ΤΙΜΑΡΧΙΔΑΣΠΥΘΙΩΝΟΣ
ΑΣΚΛΗΠΙΩΙ

Τιμαρχίδας Πυθίωνος
Ἀσκληπιῷ.

3. Thasos, port de Panagia. Sur la frise d'un fragment d'autel votif. Belles lettres et d'une bonne époque.

ΔΙΚΡΑΤΗΣΦΙΛΩΝΟΣΑΣΚΛΗΠΙΩΙ
ΑΝΕΘΗΚΕΝΤΗΝΧΕΙΡΑΚΑΙΤΟΠΕ
ΡΙΡΑΝΤΗΡΙΟΝ.

Δικράτης Φίλωνος Ἀσκληπιῷ
ἀνέθηκεν τὴν χεῖρα καὶ τὸ περιραντήριον.

Les inscriptions suivantes ont été découvertes au port de Panagia, dans une grande pièce carrée existant au milieu de la plaine. *Voyez* mon second Rapport à l'Empereur.

4. Charmant petit autel votif, sur la petite frise duquel on lit en lettres très-anciennes :

.....ΟΝΕΣ
ΑΝΕΘΗΚΑΝ

ΦΑΝΟΦΩΝ
ΞΕΦΥΡΙΔΕΟΣ
ΔΕΙΝΟΚΛΗΣ
ΓΛΑΥΚΩΝΟΣ
ΑΜΦΙΜΕΔΩΝ
ΕΠΙΚΡΑΤΕΟΣ
ΠΑΣΙΠΠΟΣ
ΦΙΛΙΣΚΟΥ
ΑΔΕΙΜΑΝΤΟΣ
ΠΟΣΕΙΔΙΠΠΟΥ

Digitized by Google

ΔΕΙΝΟΜΑΧΟΣ
ΕΥΗΦΕΝΕΟΣ
ΑΓΛΩΝΦΙΛΩΝΟΣ

[Ἡγεμ]όνες
ἀνέθηκαν
Φανοφῶν
Ζεφυριδέος
Δεινοκλῆς.
Γλαύκωνος.
Ἀμφιμέδων
Ἐπικράτεος.
Πάσιππος
Φιλίσκου
Ἀδείμαντος
Ποσειδίππου.
Δεινόμαχος
Εὐηφένεος.
Ἄγλων Φίλωνος.

5. Lettres anciennes. Petits traits au commencement des lignes, pour indiquer la division en triades. *Voy.* mon second Rapport à l'Empereur.

ΑΓΑΘΗ ΤΥΧΗ
ΕΠΙ ΤΗΣ ΠΡΩΤΗΣ ΑΠΑΡΧΗΣ
ΟΞΥΕΟΣ ΞΕΝΩ...ΕΟΣ
ΑΛΚΙΑΔΗΣ ΤΗΛΕΦΑΝΕΩ
ΔΗΜΟΣ ΜΕΤΗΡΙΤΟΥ
ΥΛΙΠΠΟΣ ΕΙΔΟΜΕΝΕΥΣ
ΑΝΤΙΟΧΟΣ ΝΙΚΗΝΟΡΟΣ
ΤΙΜΑΙΝΕΤΟΣ ΦΟΡΥΛΛΟΥ
ΥΛΩΝ ΛΕΩΜΙΟΣ
ΟΝΤΙΟΣ ΕΠΙΚΛΕ

Ἀγαθῇ Τύχῃ.
Ἐπὶ τῆς πρώτης ἀπαρχῆς,

Digitized by Google

Ὀξύεος Ξενω ... εος
Ἀλκιάδης Τηλεφάνεω.
[Εὔ]δημος Μετηρίτου.
[Γύ]λιππος Εἰδομένευς.
Ἀντίοχος Νικήνορος.
Τιμαίνετος Φορύλλου.
[Α]ὐλῶν Λεώμιος.
[Λε]όντιος Ἐπικλε[ίους]....

6. Caractères anciens.

1. Colonne à gauche.

ΕΠΙΤΗΣΔΕΥ ΑΠΑΡΧΗΣ
ΟΙΔΕΕΘΕΟΡΕΟΝ
ΕΥΡΙΠΙΔΗΣΝΙΚΟΔΙΠΠΟΥ
ΤΙΜΑΝΔΡΟΣΦΡΥΝΙΚΙΔΕΩ
ΑΓΑΣΙΚΛΗΣΛΑΒΡΟΥ
ΛΕΥΚΙΠΠΟΣΕΥΡΥΒΟΥΛΟΥ
ΚΑΛΛΙΝΟΥΣΞΕΝΟΔΟΚΟΥ
ΕΥΡΥΜΕΝΗΣΗΓΗΣΙΑΝΑΚΤΟΣ
ΛΥΣΙΛΕΩΣΜΕΛΗΣΑΝΔΡΟΥ
ΝΙΚΑΓΟΡΗΣΛΕΑΓΟΡΕΩ
ΚΑΛΛΙΜΙΔΗΣΘΡΑΣΥΟΣ

2. Colonne à droite.

ΙΣΤΟΥ
ΑΓΝΙΣΑΡΚ
ΞΕΙΝΗΡΗΣΑΡΙΣΤΟΚ
ΕΞΑΛΛΑΞΙΣΣΙΜΟ
ΔΗΜΩΝΑΞΠΥΘΟΛΕ
ΦΑΙΗΛΟΣΓΟΡΓΟΥ
ΔΗΜΟΚΡΑΤΗΣΝΥΜΦΙΟΣ
ΧΑΙΤΙΔΗΣΑΡΙΣΤΑΡΧΟΥ
ΔΗΙΛΛΕΟΣΒΡΑΤΤΙΔΕΩ
ΠΑΣΙΗΣΚΛΕΟΚΡΙΤΟΥ

1.
ἐπὶ τῆς δευ[τέρας] ἀπαρχῆς
οἵδε ἐθεόρεον.

2.
ιστου
Λ[αγνισάρχ[ου].

Digitized by Google

[Εὐ]ριπίδης Νικοδίππου.
Τίμανδρος Φρυνικίδεω.
Ἀγασικλῆς Λάδρου.
Λεύκιππος Εὐρυδούλου.
Καλλίνους Ξενοδόκου.
Εὐρυμένης Ἡγησιάνακτος.
Αυσίλεως Μελησάνδρου.
Νικαγόρης Λεαγόρεω.
Καλλιμίδης Θράσυος.
Ξεινήρης Ἀριστοκ...
Ἑξάλλαξις Σίμο[υ].
Δημῶναξ Πυθόλ[εω].
Φαίηλος Γόργου.
Δημοκράτης Νύμφιος.
Χαιτίδης Ἀριστάρχου.
Δηΐλλεος Βραττίδεω.
Πασίης Κλεοκρίτου.

7. Lettres anciennes. Pour les Théores, *voy.* mon second Rapport à l'Empereur.

ΛΕΩΚΡΑΤΗΣΠΕΙΣΙΣΤΡΑ
ΑΓΛΑΙΩΝΞΑΝΘΙΠΠΟΥ
ΝΙΚΑΝΔΡΟΣΞΕΝΩΝΟΣ
ΥΠΟΤΟΝΧΡΟΝΟΝ
ΟΝΟΙΕΞΗΚΟΝΤΑΚΑΙ
ΤΡΙΗΚΟΣΙΟΙΗΡΧΟΝ
ΟΙΔΕΕΘΕΟΡΕΟΝ
ΠΑΜΦΙΛΟΣΙΘΥΠΟΛΙΣ
ΙΛΙΣΔΗΙΑΛΚΟΥ
ΑΝΔΡΩΝΧΟΙΡΩΝΟΣ
ΑΡΠΑΚΟΣΤΥΝΝΟΥ
ΣΠΙΘΑΜΑΙΟΣΑΛΕΞΙΔΕΩ
ΙΠΠΩΝΧΟΙΡΩΝΟΣ
ΚΡΙΝΙΣΗΓΙΛΑ

Λεωκράτης Πεισιστρά[του].
Αἰγλαίων Ξανθίππου.
Νίκανδρος Ξένωνος.
Ὑπὸ τὸν χρόνον
5. ὃν οἱ ἑξήκοντα καὶ
τριηκόσιοι ἦρχον
οἵδε ἐθεόρεον·
Πάμφιλος Ἰθυπόλις (1).

(1) Pour Ἰθυπόλιος.

Digitized by Google

Ἴλις Δηϊάλκου.
10. Ἄνδρων Χοίρωνος.
Ἄρπαχος Τύννου.
Σπιθαμαῖος Ἀλεξίδεω.
Ἵππων Χοίρωνος.
Κρῖνις Ἡγίλλ[ου].

8. Lettres anciennes.

1. Colonne à gauche.

ΤΕΙΣΙΜΑΧΟΣ ΛΟΥ
ΗΓΙΩΝΑΓΑΣΙΚΛΕΟΣ
ΑΡΙΣΤΙΩΝΣΗΜΑΓΟΡΕΩ
ΟΙΝΙΧΟΣΚΑΛΛΙΝΟΥ
ΕΠΙΤΩΝΔΥΩΔΕΚΑΑΡΧΟΝΤΩΝ
ΟΙΔΕΕΘΕΟΡΕΟΝ
ΟΡΟΑΓΟΡΗΣΧΑΡΙΛΛΟΥ
ΕΛΛΙΜΕΝΙΟΣΑΝΤΙΛΟΧΟΥ
ΚΛΕΙΤΩΝΥΜΟΣΝΙΚΙΔΕΩ
ΔΗΜΥΛΛΟΣΑΔΙΛΕΩ
ΑΝΑΞΙΣΧΟΙΡΩΝΟΣ

2. Colonne à droite.

ΠΟΥΛΥΑΝΑΞΘΡΑΣ
ΙΠΠΟΚΡΑΤΗΣΜΥΡΠ
ΛΕΑΓΟΡΗΣΝΕΣΤΙΟ
ΠΕΤΑΛΟΣΑΣΚΥΤ
ΑΡΙΣΤΟΠΟΛΙΣΚΡΑ
ΠΡΗΞΙΠΟΛΙΣΦΑΝΟΛ
ΦΑΛΩΝΜΙΚΟΥ
ΔΗΜΟΦΩΝΞΕΙΝΙΟΣ
ΙΦΙΚΛΗΣΛΕΩΦΑΝΕ
ΜΕΓΩΝΠΕΡΙΑΝΔΡ
ΓΟΡΓΟΣΕΧΕΚΡΑΤ
ΥΨΙΤΟΣΦΑΝΟΛΕΩ

1. Τεισίμαχος .....λου.

2. Πουλυάναξ Θράσ[υος].

Digitized by Google

Ἡγίων Ἀγασικλέος.
Ἀριστίων Σημαγόρεω.
Οἴνιχος Καλλίνου.
Ἐπὶ δῶν δυώδεκα ἀρχόντων
οἵδε ἐθεόρεον.
Ὀροαγόρης Χαρίλλου.
Ἐλλιμένιος Ἀντιλόχου.
Κλειτώνυμος Νικίδεω.
Δήμυλλος Ἀδίλεω.
Ἄναξις Χοίρωνος.

Ἱπποκράτης Μυρ[τίλου].
Λεαγόρης Νέστιο[ς]
Πέταλος Ἀσκυτ...
Ἀριστόπολις Κρα...
Πρηξίπολις Φανό[λεω].
Φάλων Μίκου.
Δημοφῶν Ξείνιος.
Ἰφικλῆς Λεωφάνε[υς].
Μέγων Περιάνδρ[ου].
Γόργος Ἐχεκράτ[εως].
Ὕψιτος Φανόλεως.

9. Belles et anciennes lettres, sur quatre colonnes; il ne reste plus que la fin de la première et le commencement de la quatrième.

1.

Ε Ω
ΛΕΩΣ
ΝΟΥ
ΚΤΕΩ
ΝΕΥΣ
ΗΣΙΣΤΡΑΤΟΥ
ΔΑΙΘΟΥ
ΛΥΑΙΝΕΤΟΥ
ΝΤΟΥ
ΛΟΥ

2.

ΤΙΒΗΤΟΣΦΡΑΣΙΗΡΙΔΕΥΣ
ΚΡΑΤΙΣΤΟΛΕΩΣΚΤΗΣΙΛΛΟΥ
ΠΟΛΥΓΝΩΤΟΣΑΓΛΩΦΩΝΤΟΣ
ΑΝΑΞΑΝΔΡΟΣΣΘΕΝΩΝΟΣ
ΔΕΙΝΙΣΗΓΗΣΙΤΕΛΕΥΣ
ΑΡΙΣΤΟΜΑΧΟΣΝΥΜΦΙΟΣ
ΟΡΘΟΜΕΝΗΣΛΥΗΤΟΥ
ΟΛΥΜΠΙΟΔΩΡΟΣΚΛΕΟΦΩΝΤΟΣ
ΣΩΛΛΟΣΜΑΧΙΝΟΥ
ΓΛΑΥΚΟΣΜΑΝΔΡΟΒΟΥΛΟΥ
ΚΑΝΝΗΣΚΡΙΝΙΟΣ
ΗΓΗΣΙΠΠΟΣΦΑΝΙΠΠΟΥ
ΕΥΚΡΑΤΗΣΕΥΡΥΦΩΝΤΟΣ
Ο ΑΥΛΩΦΩΝΤΟΣ

3.

ΑΠΟΛΛΟΔΩΡΟΣΙΛΟΥΣ
ΕΡΑΤΟΚΛΗΣΜΕΝΑΛΚΕΟΣ
ΛΥΣΙΣΤΡΑΤΟΣΠΥΘΙΟΣ
ΕΠΗΡΑΤΟΣΑΡΙΣΤΟΚΡΙΤΟΥ

4.

ΚΑΝΩΒΟΣ
ΝΟΣΣΙΚΑΣΗΙ
ΑΡΙΣΤΟΚΡΙΤΟ
ΑΡΙΣΤΟΜΕΝΗ

Digitized by Google

ΗΓΗΣΙΠΠΟΣΚΛΕΟΒΟΥΛΟΥ
ΑΛΚΙΔΗΜΟΣΚΛΕΟΜΕΔΟΝΤΟΣ
ΒΑΤΩΝΠΑΓΓΗΘΕΥΣ
ΑΡΙΣΤΟΦΑΝΗΣΚΛΕΟΛΟΧΟΥ
ΗΡΟΒΟΥΛΟΣΝΕΒΡΟΥ
ΘΕΟΠΟΜΠΟΣΠΟΡΙΟΣ
ΠΛΕΙΣΘΕΝΗΣΟΝΟΜΑΚΛΕΙΔΕΥΣ
ΑΛΚΙΑΔΗΣΦΑΝΟΠΟΛΙΟΣ
ΑΝΤΙΦΩΝΚΡΙΤΟΒΟΥΛΟΥ
ΑΘΗΝΙΠΠΟΣΚΛΕΟΛΟΧΟΥ
ΚΛΕΟ ΧΟΣΑΛΚΙΠΠΟΥ
ΠΑΜΦΑΣΑΣΤΥΜΑΧΟΥ

ΠΑΓΚΡΑΤΙΔΗ
ΦΑΛΑΚΡΟΣΔΥ
ΦΑΝΟΛΕΩΣΘΕ
ΦΑΝΑΓΟΡΗΣΦ
ΠΟΛΥΦΑΝΤΟΣ
ΗΡΑΚΛΕΙΔΗΣ
ΔΗΜΟΣΩΝΠΥ
ΠΥΡΙΣΑΡΓΕΙΟ
ΛΕΩΦΑΝΤΟΣΔ
ΙΣΑΓΟΡΗΣΠ
ΦΙΛΙΣ

1.

ε....ω.
λεως.
νου.
χλεω.
νευς.
[Ἡγ]ησιστράτου (1).
δαίθου.
[Πο]λυαινέτου.
ντου.
λου.

2.

[Ἀ]τίθητος Φρασιηρίδευς.
Κρατιςόλεως Κτησίλλου.
Πολύγνωτος Ἀγλωφῶντος.
Ἀνάξανδρος Σθένωνος.
Δεῖνις Ἡγησιτέλευς.
Ἀριςόμαχος Νύμφιος.
Ὀρθομένης Λυήτου.
Ὀλυμπιόδωρος Κλεοφῶντος.
Σῶλλος Μαχίνου (2).
Γλαῦκος Μανδροβούλου.
Κάννης Κρίνιος.
Ἡγησιππος Φανίππου.
Εὐκράτης Εὐρυφῶντος.
ο[ς] Αὐλωφῶντος.

3.

Ἀπολλόδωρος Ἰλοῦς.
Ἐρατοκλῆς Μενάλκεος.
Λυσίστρατος Πύθιος.
Ἐπήρατος Ἀριστοκρίτου.

4.

Κάνωβος ...
Νοσσικᾶς Ἡ...
Ἀριςόκριτο[ς]...
Ἀριςομένη[ς]...

(1) On pourrait lire aussi Μνησιστράτου ou Στησιστράτου.
(2) Peut-être Μαχίμου.

Digitized by Google

Ἡγήσιππος Κλεοβούλου.
Ἀλκίδημος Κλεομέδοντος.
Βάτων Παγγήθευς.
Ἀριστοφάνης Κλεολόχου.
Ἡρόβουλος Νέβρου.
Θεόπομπος Πόριος.
Πλεισθένης Ὀνομακλείδευς.
Ἀλκιάδης Φανοπόλιος.
Ἀντιφῶν Κριτοβούλου
Ἀθήνιππος Κλεολόχου.
Κλεό[λο]χος Ἀλκίππου.
Παμφᾶς Ἀστυμάχου.

Παγκρατίδη[ς]
Φάλακρος Δυ...
Φανόλεως Θε...
Φαναγόρης Φ...
Πολύφαντος...
Ἡρακλείδης ...
Δημοσὼν Πυ... (1)
Πῦρις Ἀργείο[υ].
Λεώφαντος Δ...
Ἰσαγόρης Π...
Φίλις .....

E. MILLER.

(*La suite prochainement.*)

(1) Πύ[ριος] ou Πυ[θίωνος].

Digitized by Google

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE JUILLET

SUJETS PROPOSÉS POUR LES CONCOURS DE 1866 ET 1867. — *Prix ordinaire de l'Académie.* — L'Académie rappelle qu'elle a mis au concours, pour l'année 1866, la question suivante :

« Explication théorique et catalogue descriptif des stèles antiques, représentant la scène connue sous le nom de *Repas funèbre.* »

Elle a prorogé, jusqu'à 1866, le terme du concours sur la question suivante :

« Rechercher les plus anciennes formes de l'alphabet phénicien; en suivre la propagation chez les divers peuples de l'ancien monde ; caractériser les modifications que ces peuples y introduisirent afin de l'approprier à leurs langues, à leur organe vocal, et peut-être aussi quelquefois en le combinant avec des éléments empruntés à d'autres systèmes graphiques. »

Elle a prorogé également, jusqu'à 1866, le terme du concours sur la question proposée pour 1864 et modifiée par la rédaction suivante :

« Étudier les formes du culte public et national chez les Romains; en décrire les principales cérémonies, et en faire ressortir le véritable caractère par la comparaison des textes et des monuments figurés. »

L'Académie proroge jusqu'à 1867 le concours ouvert en 1863, en substituant à la question posée alors, la question suivante :

« Etudier les sermons composés ou prêchés en France pendant le XIIIe siècle.

« Rechercher les noms des auteurs et les circonstances les plus importantes de leur vie.

« Signaler les renseignements qu'on pourra découvrir dans leurs ouvrages sur les mœurs du temps, sur l'état des esprits, sur l'emploi de la langue vulgaire et en général sur l'histoire religieuse et civile du XIIIe siècle. »

L'Académie propose pour sujet du prix annuel à décerner en 1867 la question nouvelle qui suit :

« Examiner dans leur ensemble les opuscules et fragments connus sous le nom d'*Œuvres morales de Plutarque;* distinguer entre ces divers ou-

Digitized by Google

vrages ceux qui sont authentiques, ceux qui sont apocryphes, ceux dont la forme originale a été seulement altérée par des remaniements postérieurs. S'appuyer sur les indices de tout genre que peut offrir l'étude historique, philosophique et grammaticale des écrits dont il s'agit. »

Chacun de ces prix sera de la valeur de *deux mille* francs.

Antiquités de la France. — Trois médailles de la valeur de cinq cents francs chacune seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1864 et 1865 sur les *Antiquités de la France*, qui auront été déposés au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1866. — Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

Prix de Numismatique. — Le prix annuel de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, sera décerné en 1866 au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le mois de janvier 1865. Ce concours est ouvert à tous les ouvrages de numismatique ancienne et moderne.

La séance publique de l'Académie des inscriptions a eu lieu le 28. Les membres de l'Institut, qui sont la plupart en vacances, étaient assez rares, mais le public était nombreux. M. Egger, président, a ouvert la séance par un rapport sur les divers concours de la présente année, rapport écouté avec intérêt. (Voir le nom des lauréats aux nouvelles.)

M. le secrétaire perpétuel a tracé ensuite, avec beaucoup de bonheur, la figure originale d'Étienne Quatremère. Il a été à plusieurs reprises vivement applaudi. Cet éloge nous paraît être un des plus heureux qui soient sortis de la plume de M. Guigniaut. Nous regrettons de ne pouvoir en donner, au moins, un extrait à nos lecteurs

La séance s'est terminée par la lecture d'un rapport de M. Miller sur les découvertes vraiment importantes qu'il a faites en Grèce. En l'absence de M. Miller, ce rapport a été lu par M. de Longpérier. A. B.

Digitized by Google

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Une lettre de M. Mariette nous apprend que les cinq stèles de Gebel-Barkal sont arrivées au musée de Boulaq en parfait état de conservation. M. Mariette nous envoie en même temps une analyse succincte du texte de ces intéressantes inscriptions. Nous publierons cette analyse dans notre prochain numéro.

L'Académie des inscriptions, dans sa séance du 28 juillet, a décerné les récompenses suivantes : Antiquités de la France. Première médaille à M. Jules Guiffrey pour son *Essai sur la réunion du Dauphiné à la France*, avec les négociations qui l'ont précédée et suivie. Ms. in-4. Deuxième médaille à M. le docteur G. de Closmadeuc pour son ouvrage *sur les monuments funéraires de l'Armorique primitive, considérés particulièrement dans le Morbihan*. Ms. avec dessins. Troisième médaille à M. l'abbé Hanauer pour ses ouvrages intitulés : *les Constitutions des campagnes de l'Alsace au moyen âge* et *les Paysans de l'Alsace au moyen âge*. 2 vol. in-8.

Des mentions honorables ont été accordées :

1° A M. l'abbé Cochet, pour son ouvrage intitulé : *la Seine-Inférieure historique et archéologique. Époques gauloise, romaine et franque, avec une carte archéologique de ces trois périodes*. 1 vol. in-4. 2° A M. Charles de Linas, pour son ouvrage intitulé : *Orfévrerie mérovingienne. Les Œuvres de saint Éloi et la Verroterie cloisonnée*. 1 vol. in-8. 3° A M. G. d'Espinay, pour ses *Cartulaires angevins. Étude sur le droit de l'Anjou au moyen âge*. 1 vol. in 8. 4° A M. Lebrun-Dalbane, pour ses ouvrages intitulés : *le Trésor de la cathédrale de Troyes* et *les Bas-Reliefs de Saint-Jean-au-Marché de Troyes*. 2 vol. in-8. 5° A M. Élie A. Rossignol, pour son *Étude sur l'histoire des institutions seigneuriales et communales de l'arrondissement de Gaillac*. Ms. in-4. 6° A M. P. Levot, pour son *Histoire de la Ville et du Port de Brest*. Tome I. *La Ville et le Port jusqu'en* 1681. 1 vol. in-8.

Nous avons déjà annoncé que le prix de numismatique (fondation de M. Allier de Hauteroche) était décerné à M. John Evans, pour son ouvrage intitulé : *The Coins of the ancient Britons*, 1 vol. in-8, avec planches, 1864

Digitized by Google

et le prix Gobert à M. Vallet (de Viriville), pour son *Histoire de Charles VII, roi de France, et de son époque.* 3 vol. in-8, 1862 1864. Le second prix à M. A. Challe, pour son *Histoire des guerres du Calvinisme et de la Ligue dans l'Auxerrois, le Senonais et les autres contrées qui forment aujourd'hui le département de l'Yonne.*

L'Académie n'a décern écette année ni le prix ordinaire ni le prix Bordin.

— On lit dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine.* Mois de Juin 1865. — Le Président donne lecture de la lettre suivante que lui a adressée M. Joly, architecte à Lunéville, sous la date du 11 de ce mois :

« Entre Blainville et Dameledières, sur le versant d'une pente exposée au nord, au pied de laquelle passe le chemin de grande communication qui relie les deux communes, un défonçage de terrain a amené à la surface du sol, une masse considérable de débris dont l'inspection m'a permis de conclure immédiatement à l'existence d'un cimetière d'origine gallo-romaine, appartenant au mode dit par *incinération.*

Je m'abstiens de toute espèce de dissertation, et me contente d'inventorier comme je les ai vus, les objets exhumés:

1° Masse considérable de moellons couvrant une surface d'environ deux ares, employés à former des encaissements à sec, pour recevoir et protéger les vases contre l'éboulement des terres; fragments de larges tuiles à rebords ou de bossures servant de couvercles.

2° Vases en terre cuite, de formes et de dimensions variées, notamment des sortes de grandes terrines évasées à rebords fortifiés par un bourrelet, destinées à recevoir les cendres des morts recueillies sur le bûcher.

3° Vases plus petits à ventre renflé et se terminant en goulot; d'autres en forme de petits plats à pied, à parois épaisses quand ils sont en terre rouge, et minces quand ils sont en terre grise. Dans ces vases on a trouvé des restes d'aliments et de viandes cuites.

4° Fragments de beaux vases plats en verre vert, au fond desquels on remarque, entre deux cercles concentriques à bourrelets, une croix qui a beaucoup d'analogie avec celle de Malte (1).

5° Enfin médailles romaines frustes, en bronze du haut-empire; boucles aussi en bronze, ossements calcinés, débris d'aliments et fragments de charbon.

Dans l'enceinte de l'ancien château de Blainville, on a trouvé il y a quelques mois à soixante centimètres sous terre, une hache gauloise, en silex, de grande dimension et d'une belle conservation; elle est déposée à la Bibliothèque publique de Lunéville.

Des personnes dignes de foi m'assurent qu'il y a quelque trente ans, dans des carrières de la commune, lieu dit au haut de Saint-Jean, on a rencontré une sépulture recouverte en moellons, de quelque chef gaulois,

(1) Cette particularité ferait supposer que ce cimetière aurait servi jusqu'à la période mérovingienne.

Digitized by Google

dont les cheveux longs étaient encore adhérents au crâne, avec bracelets et colliers en bronze ; ces objets ont été recueillis par un amateur, et on ignore ce qu'ils sont devenus.

— Le rapport suivant a été adressé à M. DE SAULCY, *président de la Commission de la topographie des Gaules.*

Monsieur le président,

Les fouilles du cimetière mérovingien de Pommiers (près Soissons), facilitées par l'allocation que vous avez eu la bonté de nous accorder et dont nous vous remercions sincèrement, ont eu lieu dans le courant d'avril dernier.

En voici les principaux résultats :

Ce cimetière embrassait une superficie d'environ trente-cinq ares d'un terrain dont le sous-sol se compose d'un banc de grève épais, condition généralement favorable à la conservation des corps.

Il est situé dans la vallée de Soissons, à quatre kilomètres de cette ville, entre les villages de Merein et de Pommiers, et sur le bord de la route de Soissons à Compiègne, ancienne chaussée romaine et grande voie stratégique reliant autrefois l'Italie avec l'Angleterre.

Les tombes en pierre étaient disposées sur dix rangées, et pouvaient s'élever à près de deux cents (car tout le terrain n'a pu être fouillé).

Les tombes, faites toutes d'une seule pierre, nous ont paru, en général, extraites des carrières du pays ; quelques-unes cependant, mieux travaillées et d'un grain plus fin, ont pu provenir de la fabrique de Saint-Leu.

Les couvercles étaient plats et d'une seule pièce, mais la plupart brisés, effondrés. Ce cimetière ayant été longtemps planté en bois, chaque tombe était remplie de terre, par suite de l'infiltration des eaux.

Les ossements se trouvaient généralement en parfait état de conservation ; quelques-uns avaient même acquis la consistance de la pierre.

Nous avons recueilli une quinzaine de têtes ; elles paraissent se rapporter toutes au type caucasique, quoiqu'étant peut-être plus *longues* que les modernes. D'après un nouvel examen, elles nous paraissent rentrer sensiblement dans le genre des têtes longues, ou *dolicocéphales.*

Les proportions des tombes (un mètre soixante-dix centimètres), ainsi que celles des ossements, nous ont démontré que la taille des Francs, si vantée, n'avait rien qui excédât celle de leurs descendants.

En fait de monnaies, nous n'avons pu recueillir que trois médailles romaines du haut et bas empire, et deux gauloises. Les monnaies mérovingiennes n'existaient sans doute point encore, ou circulaient fort peu à cette époque.

Il y avait aussi fort peu de vases. La plupart étaient brisés, décomposés ; nous avons pu néanmoins en sauver deux, en terre grise, revêtue extérieurement d'une couleur noire appliquée au moyen de la mine de plomb, et portant sur la panse soit un pointillé grossier fait à la main, soit des chevrons brisés et des fougères imprimés à la roulette.

Digitized by Google

Les plaques et boucles de ceinturons abondaient, mais la plupart défigurées par la rouille, qui en avait recouvert et détruit la damasquinure. Quelques-unes néanmoins, assez bien conservées, ont pu nous fixer exactement sur leur origine. Les dessins dont elles sont ornées, les filets d'argent incrustés sur le fer, portent un cachet *mérovingien* des plus marqués.

Malgré cette abondance de boucles et de ceinturons, nous n'avons pu rencontrer que quatre glaives, dont un mesure, la soie comprise, soixante centimètres de long. Les épées, les lances et les francisques, accompagnement assez ordinaire de ces sortes de sépultures, ont fait complétement défaut.

On a recueilli aussi une douzaine de couteaux, dont un microscopique.

Mais un fait qui mérite d'être noté, c'est la découverte d'un poignard d'une structure atroce. Il est garni de chaque côté d'un crochet, dont l'un s'incline en avant et l'autre en arrière, de sorte que cette arme labourait les chairs en entrant et les lacérait encore en sortant.

Parmi les ossements et parures, je dois citer un grand nombre de grains de collier en verre émaillé, de toutes les formes et de toutes les couleurs ; une dixaine de bagues grossières en bronze et une en argent ornée d'une fausse émeraude; plusieurs bracelets en bronze; cinq ou six fibules également en bronze, et dont une très-bien conservée; des épingles en ivoire recueillies près de la tête d'une femme; et enfin un grand nombre de petites pièces en bronze qui paraissent avoir servi à orner soit des ceinturons, soit des bourses.

Les tombes ne portaient aucune inscription; elles étaient même en général dépourvues de tout signe ou caractère particulier qui pût directement nous révéler leur origine.

Nous devons cependant en excepter deux, sur lesquelles nous avons recueilli les signes incontestables du christianisme. Sous le couvercle de la première, juste au-dessus de la tête du mort, se trouvaient quatre croix grecques bien accusées. Quant à la seconde, une croix, de forme latine, s'y trouvait gravée à l'intérieur même du sépulcre, près de la tête.

Ces tombes avaient été autrefois surmontées de cippes, dont nous avons pu retrouver plusieurs fragments. Ces tables funéraires portaient de chaque côté ou une rosace, ou deux grands cercles concentriques, signes qui nous paraissent complétement étrangers à la symbolique chrétienne.

Ce cimetière devait naturellement se rapporter à une population ayant vécu dans le voisinage. Mais où en retrouver les vestiges dans cette plaine aujourd'hui déserte?

Enfin, après bien des recherches, nous rencontrâmes, à deux cents mètres de là, un terrain rempli de débris de tuiles romaines; nous apprîmes même que la charrue se heurtait constamment contre de grosses pierres encombrant le sous-sol.

Nous fîmes fouiller cet endroit par quatre ouvriers, qui, en une journée, mirent à nu la valeur de plus de cent mètres de fondations.

Digitized by Google

Ce terrain étant ensemencé en blé, et d'ailleurs les ressources nous manquant, nous ne poussâmes pas plus loin nos recherches; mais tout semble indiquer que toute cette partie de la plaine est remplie de substructions, et doit contenir des caves, des puits, des fours et une foule d'autres débris antiques qui, sans doute, seraient de nature à nous édifier sur le genre de population qui occupait anciennement ces lieux.

En résumé, nous pensons :

1° Que ce cimetière était au service d'une population franque, résidant dans le voisinage, et ayant femmes et enfants, dont les dépouilles ont pu être constatées au milieu des autres inhumations.

2° Que cette population était militaire, comme l'indiquent les armes et nombreuses plaques de ceinturons trouvées dans les tombes. Une population purement agricole, d'ailleurs, ne se serait point établie sur ce terrain graveleux et nommé *les Sablons* à raison même de son aridité. Par sa position stratégique, au contraire, ce lieu convenait parfaitement pour un poste militaire destiné à couvrir, près de Soissons, l'importante voie qui de Lyon se rendait à la mer.

3° Que l'absence complète de monnaies mérovingiennes et la rareté de signes chrétiens tendent à reporter l'époque de cette occupation militaire vers les premiers temps du règne de Clovis.

Il serait bien à désirer qu'une nouvelle allocation nous permît de compléter nos recherches par des fouilles pratiquées sur l'*emplacement* de cet ancien poste mérovingien, qui, à en juger par les sépultures, a dû être très-important, et qui, par sa proximité de l'ancienne capitale de Clovis, emprunte un intérêt que la Commission de la topographie des Gaules peut apprécier mieux que personne.

Daignez agréer, etc.

CALLAND,
Bibliothécaire de la ville de Soissons.

Soissons, 16 juin 1865.

A M. LE DIRECTEUR DE LA *Revue archéologique*.

Monsieur et cher confrère,

Diverses indications m'avaient fait espérer rencontrer des habitations sur pilotis ou habitations lacustres dans le sud-ouest de la France. Je viens d'explorer les lieux, mais j'ai été trompé dans mon attente. Je n'en ai pas moins constaté quelques faits archéologiques fort intéressants.

Dans une *Notice sur les cailloux ouvrés d'origine dite celtique, des environs d'Agen*, publiée à Bordeaux en 1863, M. J.-B. Gassies dit, p. 151 : « Sur la rive gauche de la Dordogne, nous reconnûmes l'ancienne voie romaine nommée dans le pays *Chemin de la Vie* (de *via*, voie), édifiée sur les marécages au moyen de pieux en chêne fichés perpendiculairement, recouverts par des poutrelles horizontales, sur lesquelles est amoncelée une couche épaisse de gravier. Là encore s'est révélée la présence des silex ouvrés ayant la forme de ceux dits couteaux. »

Au bas de la rampe d'accès du fameux pont de Cubezac (Gironde), sur la rive gauche de la Dordogne, se trouve l'église neuve de Saint-Vincent,

Digitized by Google

Tout près un chemin, dirigé de l'est à l'ouest, conduit à de vastes marécages. L'extrémité amont de ces marais, entre un petit bois de chêne au nord et le hameau du terrain d'Aillabeau au sud, est coupée par une belle voûte qui a remplacé l'ancien chemin de la Vie. C'est sur le bord de cette route qu'on retrouve les traces du travail en bois cité par M. Gassies. Je l'ai reconnu sur une longueur d'une cinquantaine de pas, et sur une largeur de trois à quatre mètres. Je ne puis malheureusement pas indiquer la largeur réelle, un côté se trouvant tout du long engagé sous la route nouvelle. Mais ce que j'en ai vu est bien suffisant pour me permettre de donner tous les détails de construction. La voie ancienne a été établie directement sur le sol tourbeux, qui, en ce point, était mou et tremblant. On a d'abord étendu sur la tourbe un lit assez épais de plantes de marais; sur ces plantes on a étalé des branchages, et c'est sur ces branchages qu'on a posé les poutrelles. Au milieu de la voie, elles sont placées en travers, et juxtaposées les unes aux autres. Leur diamètre devait être de dix à quatorze centimètres, six poutrelles ayant rempli un espace de dix centimètres. Sur le côté le branchage paraît plus épais, et l'on voit quelques poutres d'un diamètre plus fort, posées en long, dans le sens de la direction de la voie, par conséquent en sens inverse des précédentes. Sur ce plancher en poutrelles reposait une assise de sable et gravier ayant environ trente-cinq centimètres d'épaisseur, sable et gravier empruntés aux dépôts quaternaires ou diluviens des environs. Une certaine quantité de gravier glissant sur les bords a pénétré dans la tourbe et y forme un bourrelet plus ou moins enfoncé tout le long de la voie. Quant aux pilotis ou poutrelles plantées verticalement dans la tourbe, je n'ai pas pu en voir. Ils étaient inutiles au centre de la voie. Peut-être s'en trouvait-il sur les bords, pour maintenir le branchage et les poutres longitudinales; malheureusement je n'ai pu étudier qu'une très-petite étendue du bord.

Malgré des recherches fort attentives, je n'ai pu trouver, soit au milieu de la construction, soit sur le bord, aucun débris d'industrie humaine; fragments de poterie, silex taillés, os cassés; enfin tous les objets qui caractérisent les habitations lacustres. Ce n'est donc bien là qu'une route. Est-elle romaine? Est-elle plus ancienne? Si réellement on y a rencontré des couteaux en silex, il faudrait peut-être la faire remonter bien avant la conquête. Toujours est-il que cette voie est construite avec beaucoup d'intelligence et d'habileté.

M. Brouillet, en 1862, *Notes sur la tombelle de Brioux, commune de Pairé, canton de Couhé* (*Vienne*), pag. 6, cite la découverte de poutrelles en bois de chêne, enchevêtrées les unes dans les autres, et placées horizontalement au fond du lit de la Bouleur.

Je suis allé visiter cette localité. On ne voit plus rien maintenant. Mais d'après l'inspection du pays et surtout d'après les renseignements qui m'ont été obligeamment fournis par le propriétaire du lieu, M. Charles Desmarets, j'ai pu reconnaître qu'il ne s'agit là que d'un simple gué. En effet, le fond de la petite vallée dans laquelle coule la Bouleur est fort

Digitized by Google

tourbeux. On enfonce facilement dans le sol mou. Il était donc important de consolider ce sol au point où l'on guéait la rivière, surtout s'il devait y passer des chars. Les poutrelles, à ce qu'il paraît, n'étaient point recouvertes de gravier; elles ont été trouvées seulement enterrées dans le limon déposé par l'eau depuis la construction du passage. C'est un travail moins complet que celui de Saint-Vincent, mais pourtant de même nature, et appartenant probablement à la même époque. Se relie-t-il à la tombelle de l'âge de la pierre qui existait cent pas plus loin dans la prairie? C'est possible. J'ai pensé, en tout cas, que ces détails vous intéresseraient.

Agréez, etc.

Paris 29 Juin 1865. GABRIEL DE MORTILLET.

A M. le directeur de la REVUE ARCHÉOLOGIQUE.

Monsieur,

Une seconde brochure de M. Chabas m'oblige à vous demander encore l'insertion d'une courte réponse. Je n'ai plus à parler de convenance ou de délicatesse, et c'est fort heureux pour moi, car il paraît que cela me rend perfide! C'est M. Chabas qui trouve sous sa plume cette jolie expression, et l'on doit convenir qu'elle ne fait pas dissonance avec le ton général de sa brochure. M. Chabas est obligé de reconnaître aujourd'hui que ma rectification avait été insérée au *Moniteur* le 9 février, c'est-à-dire bien avant la date de ses accusations. Mais il ne l'avait pas lue : on n'a jamais lu les rectifications, et c'est là un des grands inconvénients des fausses nouvelles! La conséquence naturelle eût été de reconnaître loyalement qu'on s'était trompé en me faisant complice de M. Mariette, pour dérober au public pendant un an la connaissance d'un monument, qu'en fait, nous n'avions vu ni l'un ni l'autre. Mais M. Chabas l'entend autrement, il paraît même s'étonner que la supposition ait pu me blesser. Après de nouveaux détails concernant M. Mariette et M. Dumichen, il se rejette sur MM. Lenormant, Leblanc, etc. J'ai aussi ma part de nouvelles allégations : voici quelques faits qui me paraissent mériter éclaircissement, on pourra juger facilement si ces inconcevables attaques sont réellement inspirées par le sentiment qu'annoncerait l'épigraphe *magis amica veritas*.

Premièrement j'ai publié (c'était en 1851), la traduction des inscriptions gravées sur la statuette naophore du Vatican, sans en donner le texte égyptien. Or, la statue est dans un musée public où Champollion et Ampère l'ont successivement étudiée. Les inscriptions ont été publiées en entier dans les miscellanées du musée Pio Clementino (t. VII, p. 90). De plus, j'ai fait venir de Rome, pour contrôler les copies, un moulage de la figure; je l'ai mis à la disposition de tous mes confrères dans mon cabinet du Louvre, que, faute d'une salle d'étude commode, j'ai l'habitude de leur offrir pour étudier les papyrus. (Il n'en est qu'un seul qui ne m'en ait jamais remercié, quoiqu'il y ait passé de longues heures sur les planches de M. Lepsius; mais il paraît qu'il s'est cru dans un lieu public.)

Voilà un texte bien mal caché! Mais malgré tous ces secours, M. Chabas

Digitized by Google

prétend que les lecteurs ont admis une erreur, sur ma parole et « faute de posséder le texte. » Il oublie que j'ai donné précisément les hiéroglyphes pour les mots controversés (*an χeper mes*), le commencement de la phrase étant déjà connu par le dictionnaire de Champollion, qui avait traduit *s'a mes* par *primogenitus*. C'est en suivant cette première indication que j'ai traduit : « Neith, la grande mère génératrice du soleil, lequel « est un premier né et qui n'est pas engendré (mais seulement) enfanté. » Sans aucun doute, le texte très-important que je signalais peut donner lieu à diverses interprétations : la matière n'est pas de celles où le sens saute aux yeux. Ma première impression avait même été différente ; je trouve dans mes notes une autre traduction pour les mots *s'a mes an χeper mes*, « elle a commencé à l'enfanter ; mais il n'est pas devenu né, » en prenant *χeper* pour le verbe être, devenir. Je l'entendais en ce sens, que le soleil, qui semble naître au matin, reste néanmoins dans le sein de sa mère, la déesse du ciel. Mais cette traduction m'a paru se concilier moins facilement avec la qualification qui précède « grande mère, géné- « ratrice du soleil. » D'autres explications seront sans doute proposées, et je suis loin de croire que nous ayons pénétré toutes les subtilités du symbolisme appliqué par les prêtres de cette époque aux mystères égyptiens. J'ai seulement voulu rappeler ici que les savants avaient eu entre les mains tous les éléments nécessaires à la discussion.

Le second texte, « qui est resté inédit entre mes mains, » c'est l'inscription de *Pianχi-meriamum*. Or, j'ai eu soin d'avertir, dans mon Essai sur ce monument, que le seul document à ma disposition avait été un dessin fait, par un Arabe, des fouilles, et que j'ai rendu à M. Mariette après m'être épuisé en conjectures pour la restitution des textes. Copie informe et travail deviné d'un bout à l'autre, qui m'a laissé dans les plus cruelles incertitudes. Je n'étais pas même d'accord avec M. Mariette sur le nom du principal personnage, qu'il lisait *Tafta*, et que je corrigeais *Tafneχt*. La stèle est enfin arrivée au Caire après mon départ, et je n'en ai ni empreinte ni copie ; voilà le texte que j'ai le tort de posséder seul ! On comprendra donc facilement que personne n'est plus impatient que moi de voir les textes de Barkal arriver à la publicité.

Quelques mots encore pour éclaircir d'autres nuages habilement amenés sur l'horizon : si j'avais eu le désir de conserver pour moi seul pendant quelque temps nos grands textes photographiés, il ne s'agissait que d'en proposer la publication par les méthodes ordinaires. Ce sont précisément les retards inévitables en pareil cas auxquels nous avons échappé. Je publierai sans aucun doute tout ce que mes livres de voyage contiennent d'intéressant et de la manière qui me semblera la plus utile pour la science : je n'ai pour cela de permission à demander à personne, et je n'ai pas attendu les sommations de M. Chabas pour me mettre à l'œuvre.

Le prix de l'Album de la mission l'empêchera d'arriver entre les mains d'un grand nombre de savants, car les frais du tirage restent toujours considérables. M. Chabas a soin de le faire remarquer, mais il oublie de

Digitized by Google

dire que j'ai paré de mon mieux à cet inconvénient en stipulant que les feuilles seraient aussi vendues séparément. On pourra donc se procurer tout ou partie des inscriptions sans sacrifices trop considérables. Quelle copie peut d'ailleurs remplacer l'autorité d'une photographie, quand il y a discussion sur l'exactitude d'un passage? M. de Banville a généreusement donné tous ses négatifs, produit d'un travail très-pénible et d'un voyage dispendieux; il n'a épargné depuis son retour ni son temps, ni ses soins pour diriger notre publication, et j'ai dû l'en remercier. Mais il n'a pas eu l'occasion « d'avancer des fonds pour la publication » comme le suppose M. Chabas dans une intention qu'il est inutile de rechercher. Les textes se sont probablement choisis tout seuls; leur nouveauté et leur intérêt étaient écrits sur chaque muraille en bon français; car M. Chabas constate « que tout l'honneur de la publication doit revenir au photographe. » C'est dans le même esprit qu'est conçu tout ce qui me concerne dans la nouvelle Revue rétrospective de M. Chabas; je lui laisse la responsabilité de ses appréciations; mais je n'ai pu me dispenser de rendre aux faits leur véritable caractère.

Vicomte E. de Rougé.

— M. Wescher nous adresse la lettre suivante :

Mon cher directeur,

Depuis le jour où M. Hase a été enlevé par la mort à la direction du *Thesaurus linguæ græcæ*, que ses savantes recherches enrichissaient chaque jour, le devoir de ceux qui sont voués aux mêmes études est de ne rien négliger pour ajouter à ce répertoire déjà si vaste, quoique non encore complet, les mots et les formes dont l'existence nous est révélée par des documents authentiques. J'ai signalé ailleurs les ressources que nous offre l'épigraphie à cet égard, et j'aurai ample occasion d'y revenir. Les manuscrits de leur côté nous réservent plus d'une découverte analogue, et c'est sur cette seconde série de renseignements que je veux aujourd'hui attirer votre attention.

Le mot que je viens vous signaler nous est fourni par un des plus beaux manuscrits grecs qui soient parvenus jusqu'à nous. Ce manuscrit, qui porte dans notre ancien fonds le numéro 510 (*olim* 1809), est du nombre de nos *Codices Medicæi*, c'est-à-dire des manuscrits qui, ayant fait partie de la succession de Catherine de Médicis, ont été, après la mort de cette princesse, réunis à la Bibliothèque du Roi par ordre d'Henri IV. L'origine de ce manuscrit est particulièrement illustre. En effet, il a appartenu à Basile le Macédonien, empereur de Constantinople, dont le règne se place dans la seconde moitié du IXe siècle (867-886 après Jésus-Christ). — Il renferme le portrait de ce souverain, de l'impératrice Eudocie sa femme, de Léon le Philosophe et d'Alexandre ses fils. Écrit sur vélin, en lettres onciales, il renferme cinquante et une homélies de saint Grégoire de Nazianze, calligraphiées avec une magnificence vraiment impériale, et ornées de splendides miniatures qu'accompagnent des légendes explicatives.

Digitized by Google

Une de ces miniatures porte, en lettres majuscules, la légende qui suit :

ΗΚΑΘΕ · ΚΥCIC

Cette légende est coupée en deux moitiés par les figures. Ces figures représentent la scène évangélique que, dans la peinture religieuse moderne, on désigne sous le nom de *Descente de croix*. En conséquence, je n'hésite pas à suppléer la lettre absente, et à lire l'inscription ainsi :

ἡ καθέ[λ]κυσις

c'est-à-dire la *descente*.

Ce mot n'est pas dans le *Thesaurus*. On y trouve seulement ὁ καθελκυσμός, avec l'explication *detractio, deductio*.

Remarquez que le mot καθέλκυσις est très-bien fait. Il vient régulièrement de καθέλκω, qui signifie *traho deorsum*, et qui est opposé à ἀνέλκω.

Ajoutons que le verbe ἀνέλκω a donné naissance à un substantif ἀνέλκυσις, qui est employé une fois par le scholiaste de Thucydide (*vid. schol. ad Thucyd.* VII, 25). — De même, le verbe καθέλκω a fait καθέλκυσις.

L'autorité de notre manuscrit nous amène donc à ranger parmi les mots grecs la forme καθέλκυσις (ἡ), et à lui donner droit de cité dans nos lexiques.

Agréez, etc.

CARLE WESCHER.

Bibliothèque impériale, 25 juillet 1865.

— Nous sommes heureux de pouvoir annoncer à nos lecteurs que l'ouvrage de M. de Saulcy est en vente depuis quelques jours. *Le Voyage en Terre-Sainte*, 2 vol. grand in-8 avec de nombreuses cartes et bois, touche à une foule de questions archéologiques controversées et donne tous les éléments nécessaires à les résoudre. Nous reviendrons très-prochainement sur ce beau travail, résultat du dernier voyage de M. de Saulcy dans les terres bibliques; cette relation, qui s'adresse à la fois aux savants et aux gens désireux de se faire une idée exacte de la Judée, ne peut manquer d'avoir un grand succès en France et à l'étranger.

— Publications dont il sera prochainement rendu compte dans la *Revue* :

CICÉRON ET SES AMIS, *études sur la société romaine du temps de César*, par Gaston Boissier. 1 vol. in-8, 1865; chez Hachette.

ÉTUDES GÉOLOGIQUES SUR L'ANCIENNETÉ DE L'HOMME *et sur sa coexistence avec divers animaux d'espèces éteintes dans les vallées du Lot et de ses affluents*, par J. L. Combes. Broch. de 40 p., 1 pl. Agen, 1865.

MÉMOIRE SUR LES HABITATIONS TROGLODYTIQUES *en général et spécialement sur celles du département de Tarn-et-Garonne*, par Devals aîné. Broch. in-12, 31 p. avec pl. Montauban, 1864.

Recherches sur l'âge de pierre quaternaire dans les environs de Paris, par Anatole Roujou. Broch. in-8, 46 p. Paris, 1865.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Le Château de Corlay (Côtes-du-Nord), par A. de Barthélemy, membre du comité des sociétés savantes, etc., etc. Paris, Aubry, 38 p. in-8 et pl. 1865.

Cet opuscule se compose de notions intéressantes et puisées aux bonnes sources, qui présentent un historique de ce château depuis sa fondation au XIIe siècle jusqu'aux temps modernes. On y remarque plusieurs documents précieux et entre autres un inventaire fait en 1462 après le décès d'Alain IX, vicomte de Rohan, qui avait été seigneur de Corlay. On sait combien de renseignements instructifs ou curieux, surtout pour l'histoire des mœurs et de la vie privée, nous sont fournis par ces inventaires. Dans celui de 1462, nous signalerons les articles qui suivent, et qui sont rangés sous le chapitre : *Bijoux et vaisselle plate.*

Page 20 : « Un collier d'or à croissants en seiz (six) pièces du poys de 2 onces, 3 gros, prisé 21 liv. 15 s. 5 deniers. »

Page 22 : « Un ordre d'or à devise de duc, du poys de 6 onces, 2 gros, à une hermine pendante, garnye d'ung ruby, ung diamant et une perle, ... 82 liv. 10 s. »

Page 23 : « Une pièce d'or nommée *Desire*, prisée 13 liv. 15 s. »

Les trois objets qui viennent d'être mentionnés paraissent avoir été des insignes d'ordre ou emblèmes honorifiques.

Le premier collier semble se rapporter à l'ordre du croissant, institué par René d'Anjou en 1448.

Dans le second se reconnaît avec évidence l'ordre ducal de l'Ermine, qui existait en Bretagne dès le XIVe siècle.

Le troisième article, si je ne me trompe, n'est autre que la médaille, frappée en 1451 et années suivantes par ordre de Charles VII, pour célébrer la conquête de la Guyenne et l'expulsion des Anglais hors de France. Nous connaissons huit exemplaires ou variétés de cette pièce. L'une d'elles, conservée au cabinet de France, est en or et porte pour exergue cette inscription quatre fois répétée sur une de ses faces : *Désiré suis.* Cette même pièce est percée de deux trous à l'une des extrémités de son diamètre, puis de deux autres trous à l'autre extrémité. Ces pertuis avaient évidemment pour but de fixer la médaille sur quelque partie du vêtement, de la coiffure ou de l'armure, et de la porter ostensiblement (1). A. V.

(1) Voy. Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. III, p. 238, 240.

Digitized by Google

QUATRE PAGES

DES

ARCHIVES OFFICIELLES

DE L'ÉTHIOPIE

Les égyptologues apprendront avec satisfaction que les cinq grandes stèles de Gebel-Barkal sont enfin arrivées au musée de Boulaq. J'avais craint pour un moment que la difficulté de faire franchir plusieurs cataractes à ces lourds monuments, ne décourageât les agents chargés de leur transport, et que nous fussions forcés de renoncer à l'avantage de les posséder ici. Le voyage s'est heureusement accompli sans accident, et les cinq stèles sont en ce moment à Boulaq, désormais à l'abri de toute destruction.

Deux d'entre elles sont d'un style très-clair et faciles à lire. Mais la copie des trois autres exigeait l'œil exercé d'un égyptologue. C'est mon savant collègue M. Devéria, qui a bien voulu se charger de cet important travail, et c'est grâce à lui que je puis vous en envoyer une analyse succinte.

Les stèles de Gebel-Barkal ont cela de curieux que, bien qu'écrites en hiéroglyphes, elles ne sont pas égyptiennes. Que depuis la VIe dynastie au moins jusqu'aux premiers règnes de la XVIIIe, il y ait eu dans la Haute-Nubie un ou plusieurs royaumes couschites indépendants; c'est, je crois, ce qui n'est pas contestable. Que sous les Thoutmès, la plus importante partie de ces royaumes ne soit plus devenue qu'une province de l'empire des Pharaons, c'est encore ce qui est hors de doute. Mais à partir de la XXIIe dynastie et peut-être même de la XXIe, cette Éthiopie égyptianisée se détache de l'Égypte, et forme à coté d'elle une sorte de Belgique, parlant la même langue officielle, honorant les mêmes dieux, se servant de la même écriture,

Digitized by Google

pratiquant les mêmes arts. A cette seconde civilisation éthiopienne, si puissante qu'à son tour elle a quelquefois compté l'Égypte au nombre de ses provinces, appartiennent les cinq stèles de Gebel-Barkal.

Je n'ai rien à dire de l'inscription de Piankhi Meri-Amen, la première comme date, comme longueur de texte, comme importance historique et géographique, comme beauté de gravure. L'analyse de ce premier texte a déjà été faite (mieux certainement que je ne la pourrais faire), par M. de Rougé. Je n'ai donc point, quant à présent, à y revenir.

Mais il n'en est pas de même des quatre autres stèles. Nous n'y trouvons sans doute pas l'intérêt exceptionnel qui s'attache à l'inscription de Piankhi. Elles ont cependant assez d'importance pour que j'en esquisse dès à présent le sens général. Le texte paraîtra bientôt : il doit occuper les quatorze dernières planches du premier volume de mes fouilles, en voie d'exécution.

I

La plus ancienne des quatre stèles, après le monument de Piankhi, est celle où on lit l'inscription du roi éthiopien *Amen-(Meri?) Nout.*

Amen-meri Nout est déjà connu par une pierre employée dans les matériaux d'une construction chrétienne au temple de Louqsor, et aujourd'hui conservée je crois, au Musée de Berlin. Il régna par conséquent en Égypte. A l'époque de la domination éthiopienne, les songes jouèrent un grand rôle dans les affaires politiques du temps. Sabacon effrayé par un songe, se décida à quitter l'Égypte. Le prêtre-roi Séthos sur la foi d'un autre songe, attaque Sennachérib campé avec son armée devant Peluze. C'est aussi sur des révélations obtenues dans un songe qu'Amen-meri Nout devient roi.

« L'an de son intronisation comme roi, dit le texte, le roi (1) vit « en rêvant pendant la nuit deux serpents, l'un à sa droite, l'autre à « sa gauche; et quand il se réveilla, il ne les trouva plus. Qu'on « m'explique cela à l'instant, dit-il. Et voici qu'on lui expliqua en di- « sant : que le pays du sud soit à toi, et que tu prennes possession du « pays du Nord, afin que les deux diadèmes rayonnent sur ta tête, « et que le pays tout entier soit à toi. »

L'allusion est évidente. Les rois éthiopiens portent sur le front

(1) Qui n'était alors que prétendant

Digitized by Google

deux uræus, symboles de leurs prétentions sur l'Égypte et l'Éthiopie. Les deux serpents du songe n'apparaissaient à Amen-meri Nout que comme l'annonce de sa future élévation. Aussi à la ligne suivante (lig. 6), voyons-nous « qu'en cette année, Sa Majesté monta sur le « trône d'Horus. ».

Mais ces six premières lignes ne sont que l'énoncé du sujet général de la stèle, une sorte de sommaire du récit. Nous y apprenons en premier lieu qu'un songe avertit Amen-meri Nout qu'il sera roi; en second lieu qu'à la suite de ce songe, Amen-meri Nout réussit à ceindre la double couronne. Le dénouement de l'action nous est ainsi connu d'avance. Mais il nous reste à en apprendre les circonstances intermédiaires. Dans ce qui va suivre, nous allons donc voir Amen-meri Nout marchant à la conquête de ces deux trônes promis à son ambition.

Le premier soin du prétendant est naturellement de se concilier Noph (Napata ou Gebel-Barkal), capitale du royaume. Il y réussit. « Lorsque sa Majesté arriva à Noph, lisons-nous à la ligne 7, per- « sonne ne s'opposa à sa marche. Sa Majesté étant entrée dans le tem- « ple d'Ammon de Noph, son cœur fut satisfait lorsqu'il eut vu son « père Ammon. »

Après l'énumération des fondations pieuses établies en faveur du dieu de Napata, la stèle nous fait assister au départ du roi vers le pays du Nord. Chemin faisant, en un lieu qui n'est pas nommé, il vénère « plus que tous les autres dieux, celui dont le nom est ca- « ché. » Il arrive ensuite à Éléphantine. Là il adore Chnouphis. « Il « lui fait une riche offrande, il donne des pains et des liquides aux « dieux de la Cataracte. Il consacre l'eau dans sa source. »

De là le roi pénètre dans le nôme thébain. Arrivé à Thèbes dans le temple d'Ammon-Ra, seigneur des trônes du monde, il reçoit le prophète *Sent-our* (?), avec les quatres *Ounnout* (?), qui lui apportent les fleurs *ankh* de « celui dont le nom est caché (1)..... et le cœur de Sa Majesté était en joie après avoir vu ce temple. Comme à Napata et à Éléphantine, il institue des panégyries.

Puis il continue sa marche vers le Nord. « Lorsque le roi navigua « vers le nord (lig. 14), l'Ouest et l'Est poussaient des cris de joie, et « on disait : que ta marche s'accomplisse en paix, que la paix soit à « ta personne et que ta personne fasse vivre le pays, (que tu ordonnes)

(1) Ce sera *du lierre*, si « celui dont le nom est caché » est Osiris. Plutarque nous apprend, en effet, que les Égyptiens appelaient le lierre, χενόσιρις (
anKH-eN-Osiris).

Digitized by Google

« de restaurer les temples qui vont à leur ruine, d'établir leurs sta-
« tues et leurs figures, d'installer les divines offrandes aux dieux et
« aux déesses, ainsi que les offrandes funéraires aux morts, de sanc-
« tifier l'homme en son lieu..... » et le texte ajoute : « ce que
« leur cœur avait conçu en hostilité fut changé en joie (1). »

Cette partie du récit est remarquable. Les promesses faites au roi, reçoivent un commencement d'exécution. Évidemment il est déjà roi d'Éthiopie. Reste l'Égypte à conquérir. Mais à Thèbes, les populations d'abord hostiles se soumettent. Bien plus, aux paroles que nous leur entendons prononcer, et qui sont à peu près celles que nous retrouverons sur la stèle suivante au moment où les officiers réunis en conseil acclament un roi, nous voyons que Thèbes et son territoire n'élèvent devant les prétentions d'Amen-meri Nout aucune opposition.

Il n'en sera plus de même dès que l'envahisseur étranger se présentera devant Memphis. Là il rencontre une certaine résistance. Une bataille est livrée, et il est fait un grand carnage « de ces fils de « l'inimitié qui étaient venus pour combattre avec Sa Majesté. » Cependant Memphis est prise, et à la ligne 17 nous voyons le vainqueur entrant dans le temple de Phtah, réglant les offrandes à faire aux dieux, et décrétant deux nouvelles constructions. « Sa Majesté (lig. 18) « donna ordre au ... de lui bâtir une salle hypostile à neuf, car il « n'en trouva pas de convenable d'aucune époque. Sa Majesté la fit « construire de pierres revêtues d'or. Il la garnit de bois de cèdre. « Il l'orna de pierres d'Arabie. Les portes étaient (revêtues) d'or, et « les ferrures étaient de plomb. Et il fit bâtir une autre salle en avant « de celle-ci pour fournir le lait (mot douteux) à ses nombreux tau- « reaux au nombre de 116..... » Quant aux vaches et aux jeunes bœufs ajoute le texte, on n'en connaît pas le nombre.

Avant d'aller plus loin, remarquons que jusqu'ici aucun roi, autre que le prétendant lui-même, n'a été nommé. Cette omission est significative. Les habitudes des textes hiéroglyphiques sont telles que si Amen-meri Nout s'était rencontré, soit en Ethiopie, soit en Égypte, avec un roi de l'une ou de l'autre de ces contrées, la stèle n'aurait pas manqué de nous le dire. La vraie position d'Amen-meri Nout se dessine par là de plus en plus. C'est sans aucun doute, au moment où le trône est devenu vacant, que les deux serpents se montrèrent

(1)

Digitized by Google

à lui. Mais ce trône vacant en même temps en Égypte et en Éthiopie, laisse supposer que le roi qui venait de mourir, était souverain des deux royaumes à la fois. Ce qu'Amen-meri Nout revendique; ce n'est donc rien autre chose que l'héritage complet de celui auquel il aspire à succéder.

Mais Memphis prise, la guerre n'est pas terminée. « Les fils de « l'inimitié » se sont réfugiés dans le Nord, et se cachent « derrière « leurs portes. » Le roi marche contre eux et les poursuit jusqu'aux pieds de leurs murailles. « Sa Majesté resta longtemps devant eux; « mais pas un ne sortit pour combattre avec Sa Majesté. »

Empêché par des circonstances que nous ignorons, par l'inondation peut-être, d'attaquer l'ennemi dans ses villes, le roi revient alors à Memphis. « Assis dans son palais (fig. 26), il songea à faire « marcher (de nouveau) ses soldats, » quand on vient lui annoncer que les chefs ennemis se présentent. « Sont-ils venus, s'écrie le roi, « pour combattre, ou sont-ils venus pour être mes esclaves? Alors « je leur accorderai la vie à l'instant. Ils sont venus pour être les « esclaves de notre seigneur lui répond-on. » Amen-meri Nout adresse alors une invocation au dieu de son pays: « Mon maître, dit-« il, ce dieu Auguste Ammon-Ra, seigneur des trônes du monde, qui « réside à Noph, c'est le grand dieu bienfaisant envers celui qui con-« naît son nom. Il se manifeste en songe à celui qui l'aime. Il donne « sa force à celui qui est selon son cœur... Voyez! ce qu'il m'a dit « la nuit, je l'ai vu le jour!...» Des lacunes nombreuses interrompent ici la narration; mais on voit que le roi continue à remercier le dieu de Napata de sa protection. Puis les généraux vaincus sont introduits, suppliants et prosternés jusqu'à terre devant leur nouveau maître. A leur tête s'avance *Pi-ker*..., chef de Supti-Her, ville du nôme arabique, qui prend la parole en ces termes: « Tu « massacres qui tu veux, tu fais vivre qui t'aime! » Et tous les autres se joignant à leur chef, s'écrient: « Accorde-nous le souffle « de la vie. Celui que tu ne reconnais pas ne vit plus. Soyons ses « esclaves comme ceux qui sont à côté de lui. .... »

Le récit qui forme le dénouement de cette campagne occupe les cinq dernières lignes. « Entendant ces paroles, le roi est satisfait « dans son cœur. » Les chefs de la Basse-Égypte lui offrent des pains, des liquides, des dons de toutes sortes. En échange, le roi leur accorde pour y demeurer comme ses sujets, leurs villes du Nord, et lui-même désormais roi d'Égypte et d'Éthiopie, s'en retourna à Napata chargé des trophées de ses victoires.

Tel est celui des monuments éthiopiens du Musée, qui, comme

Digitized by Google

ancienneté, figure après la grande stèle de Piankhi. J'en ai indiqué le caractère général d'une manière assez complète pour n'avoir plus besoin d'y revenir. Quant à l'époque à laquelle il remonte, nous ne pouvons, en l'absence de preuves vraiment concluantes, que la fixer conjecturalement.

Pourtant les circonstances particulières au milieu desquelles nous venons de voir Amen-meri Nout intervenir, donnent quelque poids à l'opinion qui ferait de ce prince un contemporain des dernières années de la xxve dynastie. Diodore, en parlant du départ de Sabacon, ce qu'il faut entendre de la fin de la dynastie éthiopienne, s'exprime ainsi : « Il y eut ensuite en Égypte une anarchie qui dura deux « ans, pendant lesquels le peuple se livrait aux désordres et aux « guerres intestines. Enfin douze des principaux chefs tramèrent « une conspiration. Ils se réunirent en conseil à Memphis, et s'étant « engagés par des serments réciproques, ils se proclamèrent rois..... « Mais, au bout de quinze ans, le pouvoir échut à un seul..... » Est-ce dans ces deux années d'anarchie qu'il faut placer la campagne d'Amen-meri Nout? Je suis porté à le croire, et en effet toutes les circonstances du temps conviennent au récit que nous avons analysé. Le roi qui vient de mourir est Tahraka. Tahraka n'a pas laissé d'héritiers directs. Aussi Amen-meri Nout n'a pas de concurrents; mais cette anarchie dont parle Diodore règne dans la Basse-Égypte, et elle a déjà même gagné Memphis. Amen-meri Nout la fait tourner à son profit. C'est donc aux deux premières des dix-sept années de troubles qui suivirent la mort de Tahraka, que nous rapporterions les événements dont la stèle de Gebel-Barkal nous a conservé le souvenir.

Je me hâte d'ajouter cependant que, si tentante que puisse être cette attribution, je me garde bien de la présenter comme définitive. Depuis quelque temps les monuments nous ont donné tant de leçons, qu'un premier mouvement nous conseille presque toujours le doute. Ne serait-il pas possible, par exemple, que notre roi Amen-meri Nout, loin d'être contemporain de l'anarchie, ait vécu, comme le Piankhi de la première stèle de Gebel-Barkal avant Sabacon? La divergence des récits grecs sur cette période nous montre que là encore des dissensions profondes ont agité l'Égypte, et quand nous voyons Diodore et Plutarque donner pour prédécesseur à Bocchoris (xxive dynastie), un Tnéphachtus dont ne parle pas Manéthon, quand nous voyons Hérodote placer entre ce même Bocchoris et Sabacon, un Anysis également inconnu, qui, à l'époque du roi éthiopien, s'enfuit dans les marais, nous sommes autorisé à penser qu'au milieu de

Digitized by Google

tout cela, deux ou trois ans peuvent bien se rencontrer pendant lesquels l'Égypte, livrée soit à elle-même, soit à un roi qui, comme Anysis l'abandonne, fut conquise par Amen-meri Nout. Il en serait ainsi de cette campagne comme de celle de Zérach, l'Éthiopien qui, sous la XXIIe dynastie, alla combattre jusqu'en Palestine le roi de Juda. Certes rien de mieux assis, grâce à l'enchaînement des textes du Sérapéum, que la suite des rois de la XXIIe dynastie. Il faudra cependant que tôt ou tard nous trouvions une place pour le passage à travers le tissu serré de cette époque des armées de Zérach. Il en serait de même pour un autre temps d'Amen-meri Nout. L'époque de la campagne racontée par la stèle de Gébel-Barkal, sera donc, comme je le crois, celle de l'anarchie de Diodore; mais on voit par les considérations précédentes, qu'elle peut presque aussi bien se rattacher à d'autres troubles.

En somme, on peut se croire autorisé par ces considérations à proposer la fin de la XXVe dynastie pour l'époque à laquelle remonte la stèle de Gebel-Barkal; et, si ces vues étaient admises, je diviserais de la manière suivante, les règnes qui partagent cette famille royale, et le commencement de la suivante:

1° En tête de la dynastie éthiopienne se place Sabacon; le Σαβάκων de Manéthon, le *Scha-ba-ka* des monuments. L'attention du public savant vient d'être attirée sur un travail de M. Brugsch, intitulé *Aethiopica* (1), travail où il est démontré d'une part que, dans les textes éthiopiens, les noms propres sont presque toujours significatifs; d'autre part que, dans ces mêmes textes, l'article est exprimé par la syllabe *ka* qui se place à la fin du mot. *Scha-ba-ka* se lira donc sans l'article *Scha-ba* ou *Scha-va*, et l'on voit par là, que la Bible et Manéthon ont eu également raison en écrivant ce nom, l'un Σεβάκων, l'autre *Sua*. Ici, selon la remarque de M. Brugsch, l'article est retranché, il est exprimé là-bas.

2° Après Sabacon vient *Scha-ba-to-ka*, le Σεβιχὼς de Manéthon. A mon tour, je ferai remarquer que, d'après la règle posée par M. Brugsch, le vrai nom de Sébichos est *schavato;* ou en transcrivant ces deux premières syllabes comme la Bible l'a fait pour Sabacon, *Sua-to*. Sébichos sera donc le roi-prêtre, qui, selon Hérodote, succède à Sabacon, et dont cet historien nous fait connaître le nom sous la forme à peine altérée de Σεθώς.

3° Tahraka succède à *Scha-va-to-ka*, et c'est sous ce prince qu'aurait eu lieu, selon la Bible, cette campagne de Sennachérib,

(1) Voy. le *Zeitschrift fur allgemeine Erdkunde*, 2e série, vol. XVII.

Digitized by Google

qu'Hérodote place sous Séthos. A l'aide d'une formule que nos stèles de Gébel-Barkal nous aident à mieux comprendre, j'espère réussir à prouver que Tahraka régna vingt-six ans, et que les cinquante-quatre ans de Psammétichus Ier commencent immédiatement après la vingt-sixième année de ce roi. Psammétichus étant monté sur le trône en 665, Tahraka aurait donc commencé à régner en 691. A la vérité, les listes officielles représentées par Manéthon, n'accordent à Tahraka que vingt ans de règne, tandis que les monuments du Sérapéum nous donnent son cartouche accompagné de l'an 26. Mais, s'il est prouvé que les contemporains reconnurent jusqu'à la fin la légitimité du roi couschite, il est probable que plus tard les annales ne comptèrent ses années que jusqu'au jour ou se révéla Stephinathès. Les vingt et un ans qui forment la somme des règnes de Stéphinathès, de Néchepsos et de Néchao, seraient ainsi pris en partie sur le règne de Tahraka, en partie sur celui de Psammétichus I.

4° Quand Psammétichus Ier monta sur le trône (probablement dix-sept ans après la mort de Tahraka), il regarda comme non avenu, tout ce qui s'était fait à ses côtés et avec sa participation pendant ces dix-sept années, et à son avénement même il compta l'an dix-sept; on sait que l'histoire égyptienne offre quelques exemples de faits analogues, notamment sous les Ptolémées. Les dix-sept premières années de Psammétichus comprendraient donc : — du côté des listes officielles, les règnes de Stéphinathès, de Nechepsos et de Nechao Ier, trois rois qui représentèrent pendant vingt et un ans la branche des rois légitimes, et qui probablement ne furent aux Pharaons que ce que Louis XVII et Napoléon II sont aux souverains de la France ; — du côté de l'Égypte et des faits réels répudiés par la tradition nationale, les deux ans et les quinze ans de l'anarchie et de la dodécarchie; — enfin, du côté de l'Ethiopie, les règnes successifs d'Amenmeri Nout et de Piankhi, mari d'Amnèritis, tous deux régnant à Gebel-Barkal et sur une partie plus ou moins étendue du territoire égyptien. En disparaissant, ces deux derniers personnages donnent leur fille Schap-en-ap pour épouse à Psammétichus Ier, qui devient par ce mariage et par l'expulsion de ses onze compétiteurs le souverain incontesté de toute l'Égypte.

Voilà quel serait, à mon avis, le rang chronologique que nous devons assigner au roi éthiopien dont la stèle de Gebel-Barkal nous a raconté l'expédition. Si l'on m'objectait que la pierre de Louqsor, dont j'ai déjà parlé, porte la date de l'an 3, et que cette date semble révéler une conquête dont la durée est incompatible avec les dix-sept ans de l'anarchie et de la dodécarchie, je répondrais que sans doute,

Digitized by Google

Amen-meri Nout n'obtint de succès durable que dans la Thébaïde, et que, selon toute vraisemblance, la dodécarchie elle-même ne s'est étendue qu'aux provinces de l'Égypte septentrionale.

En définitive, l'inscription historique du roi Amen-meri Nout, n'est en principe, que l'histoire d'un changement de règne. Mais la double circonstance que l'Égypte et l'Éthiopie sont à la fois sans roi, et que Memphis est livrée à une sorte de coalition de chefs, donnent à ce récit un caractère particulier et en quelque sorte plus local. Or, je le répète, si l'on cherche à quelle époque peut le mieux s'adapter cet état de choses, on trouve qu'aucun temps ne conviendrait mieux que la fin de la XXVe dynastie.

II

La seconde stèle compte trente lignes de texte serré. Avant même de l'avoir étudiée, j'avais jugé au style seul des hiéroglyphes et au ton général de la pierre, qu'elle devait appartenir à peu près au même temps que la précédente.

Les cartouches y ont été partout martelés ; mais les titres qui forment le protocole royal sont intacts. Comme ces titres sont précisément ceux qui précèdent les cartouches du roi *Ra-(nefer?)-Ka Asran* (ou *Aslan*) gravés sur une autre stèle que j'ai vue autrefois entre les mains de Linant-Bey, il s'ensuit que le nouveau texte éthiopien du Musée est dû à ce roi.

Nous ne sortons pas cette fois de l'Éthiopie, et ce n'est pas sans regret qu'en parcourant cette longue inscription, nous constatons que l'Égypte n'y est pas même nommée.

L'élection d'un roi, et le détail des cérémonies qui s'y rapportent en forment le sujet. Les anciens nous ont parlé de cet oracle de Jupiter si vénéré, que « sur ses réponses les Éthiopiens portent la guerre partout où le dieu le commande et quand il l'ordonne » (Hérodote). Une pareille influence devait être entre les mains des prêtres un instrument puissant de domination; et en effet, nous savons par Diodore et Strabon, qu'en Éthiopie les prêtres jouissent d'une si grande « autorité que, lorsqu'il leur en prend la fantaisie, « ils envoient dire au roi de se tuer. » Dans l'inscription qui va nous montrer certains fonctionnaires décernant, avec le concours de l'oracle, la couronne à un roi, nous retrouverons comme un écho vivant de ces traditions.

La stèle est divisée en deux registres.

Au premier, Ammon de Noph, à tête de bélier, est assis sur son

Digitized by Google

trône. Sa main droite tient la croix ansée, sa main gauche repose sur la tête d'un roi agenouillé à ses pieds. Celui-ci a le front orné des deux uræus. La déesse Mout d'un côté, de l'autre une reine debout, l'uræus au front, complètent la scène. La reine a les titres de royale sœur, de royale mère, de régente de Cousch. Le discours qu'elle adresse au dieu, n'est que la répétition des formules banales connues par tant d'autres monuments.

Le second registre débute par la date de l'an 1 et du 25 Méchir du roi Asran. A la ligne 2 le récit commence : « Voici que tous les sol-« dats de Sa Majesté (sont réunis) dans l'intérieur de la ville nommée « la Montagne Sainte. Le dieu qui y est adoré est *Tetoun dans*..... « *set*. C'est le dieu de Cousch (Voici que tous les soldats de Sa Ma-« jesté sont réunis) pour établir l'épervier (c'est-à-dire un roi) sur « son trône. Voici qu'il y avait six officiers du nombre des soldats qui « étaient pleins d'amour (pour le roi?), et il y avait six (autres) offi-« ciers, chefs des *Khet*, qui étaient pleins d'amour (pour le roi). Et « voici qu'il y avait des hiérogrammates qui étaient pleins d'amour « au nombre de six. Et voici qu'il y avait des chefs..... de la mai-« son royale au nombre de sept. Pour lors, ils (ces vingt-cinq « personnes) dirent à tous les soldats : Allons! couronnons notre « maître semblable au taureau qui n'a jamais été battu (?). Ces sol-« dats furent grandement émus, en disant : que notre maître vienne « avec nous sans que nous le connaissions, et nous le connaîtrons à « présent (?); nous irons avec lui, nous serons ses serviteurs comme « le monde est le serviteur d'Harsiésis après qu'il s'est assis sur le « trône de son père Osiris; nous rendrons hommage à sa double cou-« ronne... »

Il s'agit, comme on le voit, de choisir un roi dans les rangs de l'armée. Les soldats ne le connaissent pas. Mais il est parmi eux, et c'est à eux de le désigner, probablement par l'entremise de leurs chefs et en allant consulter le dieu.

Nous sommes à la ligne sept, et alors est rappelé un long entretien des soldats entre eux qui se continue jusqu'à la ligne quatorze. Cette partie du texte est confuse et méritera plus tard un sérieux examen. J'ai noté les passages suivants : « Lorsque chacun d'eux eut parlé « à son voisin, personne n'en sut rien, excepté le dieu Ra lui-« même..... Et l'un d'eux dit à l'autre : C'est vrai! que ceci arrive « par la (volonté de) Ra. Depuis l'existence du ciel, depuis l'exis-« tence de la couronne royale, il la donne à son fils qui l'aime. « Parce que le roi, c'est l'image de Ra parmi les vivants..... Et « voici que l'un dit à l'autre : voici que le soleil se couche, et la cou-

Digitized by Google

« ronne est encore au milieu de nous..... Pour lors, tous les soldats « furent émus en disant à notre maître : Pars avec nous sans que « nous le connaissions. Et tous les soldats de Sa Majesté dirent d'une « seule voix : ce dieu Ammon-Ra, seigneur du trône du monde, qui « réside à la Montagne Sainte (Gebel-Barkal), n'est-il pas le dieu de « Cousch? Allons ! marchons vers lui..... C'est le dieu des rois de « Cousch depuis le temps du dieu Ra. Il donne (la royauté) au fils « qui l'aime..... Rendons-lui hommage, prosternons-nous devant « lui en disant : nous sommes venus vers toi, afin que tu nous donnes « notre seigneur pour nous faire vivre, pour construire les temples « des dieux et des déesses du pays du Nord et du pays du sud, et « pour établir leurs offrandes..... »

Je ne dirai pas que ce texte un peu diffus, a été compris dans toutes ses parties. Les soldats délibèrent. Il faut que le jour même le roi soit désigné. Mais ont-ils fait un choix qu'ils soumettront à l'oracle? vont-ils charger leurs officiers d'aller porter au dieu l'expression de leurs vœux?

Avec la ligne 14, nous entrons dans une nouvelle phase de l'action qui se développe devant nous. « Après que tous les soldats eurent « prononcé ces bonnes paroles....., les officiers de Sa Majesté avec « les docteurs du palais, entrèrent dans le temple où ils trouvèrent « les prophètes et les grands prêtres, allant et circulant dans le tem- « ple, et ils leur dirent : qu'Ammon-Ra qui réside dans la montagne « sainte apparaisse ! qu'il nous donne notre maître pour nous faire « vivre, pour construire des temples à tous les dieux et à toutes les « déesses et pour établir leurs offrandes ! nous ne voulons pas dis- « cuter sans ce dieu ; que ce soit lui qui nous guide. »

Les officiers et les docteurs du palais se réunissent donc pour consulter l'oracle. C'est aux prêtres de les amener en présence du dieu. C'est à eux d'accomplir toutes les cérémonies préalables, dont le détail est énuméré à la ligne 16. Après quoi, les délégués de l'armée sont introduits dans le sanctuaire.

Le discours qu'ils adressent au dieu n'est que la répétition de celui que nous leur avons déjà entendu prononcer : « nous sommes « venus vers toi, ô Ammon-Ra, seigneur des trônes du monde, qui « résides à Noph. Donne-nous un roi pour nous faire vivre, pour « bâtir les temples des dieux du pays du Nord et du pays du Sud, « pour établir leurs divines offrandes... Donne (la royauté) à ton « fils qui t'aime. »

On fait alors entrer ceux que le texte appelle les *sujets royaux;* mais l'oracle n'en choisit aucun. A la deuxième fois, on amène le

Digitized by Google

« fils royal, fils de Mout, dame du ciel, le fils du Soleil (Asran), « vivant à toujours. » Le dieu alors s'écrie : « Lui, qu'il soit votre « maître. Lui, qu'il vous fasse vivre. Lui, qu'il construise les temples « du pays du Nord et du pays du Sud. Lui, qu'il établisse leurs di- « vines offrandes. C'est lui, c'est mon fils, le fils du soleil (Asran), le « proclamé juste. La mère, c'est la royale sœur, la royale mère, la « régente de Cousch, la fille du Soleil....., vivante à toujours. « La mère (de celle-ci), c'est la divine étoile d'Ammon-Ra, roi des « dieux, à Thèbes....., la proclamée juste..... » Et ainsi de suite jusqu'à une septième aïeule à laquelle le monument donne, outre le titre de royale sœur commun à toutes les reines, celui de régente de Cousch.

L'importance accordée aux reines dans l'organisation politique de l'Éthiopie, est le premier fait que cette énumération mette en évidence. Or, remarquons encore qu'une de ces reines, la grand'mère du nouveau roi, avait été prêtresse d'Ammon dans un des temples de Thèbes : deux générations seulement avant le souverain inconnu que nous venons de voir monter sur le trône, l'Éthiopie possédait donc au moins la partie méridionale de l'Égypte.

Après ces paroles, mises par le rédacteur de la stèle dans la bouche de l'oracle, « les officiers de Sa Majesté, dit le texte, avec les fonc- « tionnaires du palais se prosternent devant ce dieu, et baisent plu- « sieurs fois la terre. Ils lui rendent hommage pour la puissance « qu'il a donnée à son fils qui l'aime, le roi (Asran) vivant à tou- « jours. »

L'arrêt ainsi prononcé, Asran est introduit en personne. « Sa « Majesté entra, lisons-nous à la ligne suivante, et il fut élu en pré- « sence de son père Ammon-Ra, seigneur du trône du monde. Il « trouva toutes les couronnes des rois de Cousch, et leurs sceptres « placés devant ce dieu. » Puis le roi s'écrie : « Qu'Ammon-Ra, « seigneur du trône du monde, qui réside à la Montagne sainte, « vienne à moi..... que tu me donnes la couronne, en me mon- « trant par là l'amour de ton cœur. » A quoi le dieu répond : C'est à « toi qu'est la couronne de ton père le roi. .... le justifié. Sa puis- « sance est sur ta tête, semblable à Ammon. Les deux cou- « ronnes sont sur ta tête. Son sceptre est dans ta main. Renverse « tous tes ennemis..... »

Après cet échange de discours, le roi est conduit au palais. On lui met le sceptre royal dans la main. Puis il se prosterne devant le dieu, en baisant à plusieurs reprises la terre. « Qu'Ammon-Ra vienne « à moi, s'écrie-t-il de nouveau... Accorde toute vie stable et pure,

Digitized by Google

« et la force et la joie aujourd'hui comme à toujours, ainsi qu'une « longue et heureuse vieillesse! ...

Cinq lignes entières nous restent encore à analyser. Mais, c'est ici que la stèle a le plus souffert. M. Devéria n'avait réussi à y déchiffrer que quelques mots plutôt devinés que lus. Je crois bien que l'examen le plus attentif de la pierre ne nous fera jamais voir davantage. La seule phrase un peu complète qu'on rencontre est celle-ci : « Lorsque Sa Majesté sortit du temple au milieu de ses guerriers, il « était semblable au soleil qui se lève. .... » A l'avant-dernière ligne, il est fait mention, semble-t-il, des panégyries à établir à partir de la première année du couronnement du roi. »

Nul ne refusera à ce tableau de l'une des institutions politiques de l'Éthiopie un puissant intérêt. Ceux que l'inscription appelle les *sujets royaux*, formaient sans doute la caste au sein de laquelle les rois devaient être choisis. On trouve dans Diodore (III, 5) ce bien curieux passage : « les Éthiopiens ont plusieurs coutumes diffé« rentes de celles des autres nations, particulièrement en ce qui « regarde l'élection des rois. Les prêtres choisissent les membres les « plus distingués de leur classe, et celui qui est touché par l'image « du dieu portée en procession solennelle, est aussitôt proclamé roi « par le peuple, qui l'adore et le vénére comme un dieu, comme « s'il tenait sa souveraineté d'une providence divine. » Étudiée avec tout le soin qu'elle mérite, la stèle d'Asran sera, je crois, le meilleur commentaire de ce passage de Diodore. En attendant, nous savons déjà qu'en Éthiopie, même quand le roi défunt laissait un héritier de son pouvoir, son successeur était, en principe, soumis à l'élection. Avec le temps, l'application de cette loi n'a plus été, sans doute, qu'une formalité, et le plus souvent l'oracle guidé par les prêtres, n'a du intervenir que pour légitimer les droits de celui que sa naissance appelait au trône. Néanmoins, en certaines circonstances données, un pareil état de choses a pu devenir, entre les mains du prêtre, un puissant moyen d'action, et c'est ainsi qu'en Éthiopie. la caste sacerdotale aurait acquis cette exorbitante autorité qui, selon Diodore et Strabon, la plaçait même au-dessus des rois.

Ces mêmes incertitudes qui nous ont arrêté, quand il s'est agi de fixer la date de l'inscription historique d'Amen-meri Nout se retrouvent ici. J'ai déjà fait remarquer que le style de la pierre est à peu près celui de l'inscription que nous venons de nommer. La coiffure du roi, les formules employées dans la rédaction des titres royaux, sont en outre autant d'indices qui nous font supposer qu'Asran a sa place marquée quelque part aux environs de la xxve dynastie. Mais,

Digitized by Google

au temps où la couronne lui fut décernée, l'Éthiopie, selon toute vraisemblance, ne possédait pas l'Égypte. L'eût-elle occupée que nous ne manquerions pas d'en trouver la trace, soit dans les titres de la reine énumérés au premier registre, soit dans les discours qu'échangent à tour de rôle le roi et le dieu. S'il me fallait absolument émettre un avis sur l'époque qui fut témoin de l'avénement d'Asran, je dirais donc qu'il y a plus de chance pour que notre stèle appartienne au commencement de la XXVIe dynastie qu'à aucune autre époque.

III

La troisième de nos quatre stèles, quoique de beaucoup la plus courte (elle n'a que dix lignes de texte), est peut-être celle dont le sujet général est le plus difficile à préciser.

La détermination de l'époque est un autre problème pour la solution duquel nous ne possédons que de vagues indices. Évidemment, si nous interrogeons le texte et le mode de rédaction employé, nous ne trouvons rien qui fasse penser que ce troisième monument soit d'une autre époque que les deux précédentes. Mais la gravure des hiéroglyphes a une certaine gaucherie qui nous avertit qu'il leur est cependant postérieur. Sur ces données, je croirais donc que l'inscription dont nous allons faire l'analyse, prend sa place aux environs de la fin de la XXVIe dynastie.

Les trois premières lignes sont occupées par le protocole du roi, dont les cartouches sont partout martelés. Je traduis littéralement les deux suivantes : « L'an 2 de son couronnement, étant Sa Majesté sur « le trône de Seb, il a été ordonné par Sa Majesté, en ce qui regarde « le temple de son père Ammon de Noph, d'exclure les *Mahoutoui*, « qui détestent le dieu et qui s'appellent les *Tempesi* et les *Pertet-* « *khi*..... » L'obscurité commence, comme on le voit, dès le début de l'inscription. Qu'est-ce en effet que ces *Tempesi* et ces *Pertetkhi*, compris sous la dénomination générale de *Mahoutoui?* Je trouve bien les *Mahoutoui* cités dans une inscription expliquée par M. de Rougé, où ils marchent avec les chefs *oer-ou;* mais M. de Rougé n'a pas traduit ce titre. Quant aux *Tempesi* et aux *Pertetkhi*, j'ignore absolument ce qu'ils peuvent être.

Ces difficultés ne sont pas éclaircies par les phrases embrouillées qui suivent immédiatement l'énoncé du sujet de l'inscription. Le roi défend aux *Mahoutoui* l'entrée du temple à cause « d'actions dé- « testables qu'on dit qu'ils y avaient faites, et parce que « ils avaient

Digitized by Google

« fait ce que le dieu défend de faire, en méditant dans leur cœur que tuer « quelqu'un n'est pas un crime, et que le dieu ne l'a pas défendu... » A quelle circonstance se rapporte cette interdiction? Je ne sais. Ce qu'il y a de certain, c'est que les *Mahoutoui* sont condamnés « à être « jetés dans le feu de Sutex (Typhon),... pour faire respecter tous les « prophètes et tous les prêtres qui entrent chez ce dieu auguste... »

Une sorte de nouvelle défense plus générale et paraissant s'appliquer à l'avenir est formulée aux deux dernières lignes. C'est encore le roi qui parle: « Si tous les prophètes et tous les prêtres, dit-il, « font encore de ces actions détestables dans le temple..., qu'il ne « soit pas donné qu'ils existent (mot à mot, *qu'il ne soit pas donné « que leurs jambes soient sur la terre*), que leur progéniture ne « s'établisse pas après eux, parce que le temple ne doit pas être « souillé de crimes. Celui qui (malgré cette défense) le fera, en sera « exclu. »

Je n'ai rien à ajouter à cette analyse. Quant au but qu'on s'est proposé d'atteindre en faisant exécuter cette troisième stèle, il ressort des seuls détails dans lesquels je viens d'entrer. La stèle des *Mahoutoui* n'est qu'une sorte d'affiche monumentale, apposée dans le temple de Noph. La défense qui y est formulée, n'avait sans doute rien d'ambigu pour les contemporains; mais la signification s'en est perdue pour nous avec la notion des événements qui l'avaient motivée.

IV

La stèle suivante, comparée aux trois autres, a tout l'aspect d'un monument de la décadence. Aussi la reconnaît-on, au premier coup d'œil, pour la plus moderne des stèles trouvées à Gebel-Barkal.

L'étude des mots inconnus qui s'y trouvent, et celle des formes grammaticales plus particulièrement employées par le rédacteur de la stèle, nous confirment dans cette première impression. Néanmoins, rien n'indique que la stèle soit postérieure à Alexandre, et dans les formes inusitées que nous aurons plus tard occasion d'étudier, je verrais des idiotismes propres à l'égyptien parlé en Éthiopie, plus encore que des marques d'une époque de décadence.

Celle-ci est haute, étroite, gravée par devant, par derrière, et sur les tranches. On y compte cent soixante et une lignes d'hiéroglyphes; mais la forme du monument, ainsi que l'espacement considérable des lettres, font que ce texte est loin d'avoir, comme longueur, l'importance que tout d'abord on est porté à lui accorder.

Le roi dont le nom y figure, est déjà connu par une stèle trouvée

Digitized by Google

à Dongola, et publiée dans le grand ouvrage de la commission prussienne. Il s'appelle de son prénom *Amen-si-meri* et de son nom *Hor-si-atef*. Sa mère, qui prend le titre de *royale sœur, régente de Cousch*, se nommait *Tesma-nefer-ro*. Sa sœur, et, suivant la coutume éthiopienne, sa royale épouse est la princesse *Behtari*. La date gravée à la première ligne du texte courant, est celle de l'an 35 et du 13 Méchir du roi, taureau puissant qui s'est manifesté dans Noph, seigneur des diadèmes, etc.

On peut diviser l'inscription en trois chapitres.

Au premier, Hor-si-atef énumère les dons qu'il a reçus de son père Ammon de Noph, et ceux qu'il lui a rendus. « Mon bon père « Ammon de Noph a commencé par me donner le pays des Nehès « (des noirs) ; il a commencé par montrer son amour en me donnant « la couronne, il a commencé par porter son regard sur moi pour « accomplir les choses qu'il m'avait dites... On m'a fait venir devant « Ammon de Noph mon bon père, pour dire : que la royauté sur le « pays de Nehès me soit donnée. Et Ammon de Noph m'a dit : je te « donne la royauté sur le pays de Nehès; je te donne les quatre « angles du monde entier. Je te donne l'eau bonne, je te donne l'eau « qui manque de bonté, je te donne tous tes ennemis sous tes san- « dales, etc. »

Ainsi c'est l'empire sur le pays des noirs qu'Ammon accorde à Hor-si-atef. Mais qu'entend-il par *l'eau bonne*, et *l'eau qui manque de bonté?* Le dieu distingue-t-il entre les terres du Soudan qu'arrose l'eau toujours bienfaisante du Nil et celle que couvre l'eau saumâtre des marécages? ou bien *l'eau qui manque de bonté* est-elle l'eau salée de la mer, et Ammon pose-t-il pour limites à l'Éthiopie, le Nil d'un côté, et la mer Rouge de l'autre? Le champ est ouvert aux conjectures.

Le roi expose ensuite qu'étant à Noph dans le temple de son père Ammon, on est venu lui parler du mauvais état de l'édifice, dont les constructions en pierre n'avaient même pas encore été achevées. Le roi donne ses ordres, et en quatre mois tout est fini jusqu'aux peintures.

Puis vient (lig. 25), une longue énumération des dons par lesquels Hor-si-atef a embelli le temple. Cette liste couvre les cinq dernières lignes de la face principale et toute la tranche gauche. Au milieu d'ustensiles de toute sorte, de colliers, d'amulettes, d'autels, de vases sacrés, je distingue deux chandeliers à cinq branches, et un bloc d'or massif pesant quarante *outen*, dont on a fait cinq mille cent vingt anneaux. Une étable à bœufs, pouvant servir à deux cent

Digitized by Google

cinquante-quatre de ces animaux est aussi mentionnée. Cinq cents autres bœufs sont nommés autre part avec cinquante prisonniers et cinquante prisonnières, « faisant ensemble cent personnes. Tout ce « que j'avais résolu de faire pour toi, ajoute le roi en forme de con- « clusion, je l'ai fait. »

Une ligne et demie de la tranche gauche et la face postérieure toute entière sont consacrées au deuxième chapitre. Ici Hor-si-atef énumère ses campagnes sous des formules malheureusement peu variées.

En l'an 2, il attaque et défait les *Rehrehsa*.

En l'an 3, défaite de l'ennemi du pays de *Tet*.

En l'an 5, nouvelle expédition contre ces peuples avec de l'infanterie et de la cavalerie ; leur roi *Aroka* est tué.

En l'an 6, troisième campagne contre ce même pays. Razzia complète. Le roi emmène un riche butin en bœufs, en vaches, en ânes, en moutons, en chèvres (*ankh*). Le chef vaincu offre au roi des bracelets en disant : « Tu es mon dieu et je suis ton esclave. Je suis une « femme. »

En l'an 11, le roi porte la guerre dans le royanme d'*Akena* (les *Kennous?*), situé entre l'Égypte et l'Éthiopie. Deux individus de ce pays nommés *Berouka* et *Sa-amen-sa* avaient tué un de ses sujets. Hor-si-atef prend les armes. Il arrive à Assouan où le combat s'engage. Berouka et Sa-amen-sa sont massacrés.

En l'an 16, l'infanterie et la cavalerie du roi vont combattre les *Khet*...

En l'an 18, les anciens ennemis du roi, les *Rehrehsa*, reparaissent. Ils ont pour alliés les gens de *Beroua* (Méroé?). Ils sont mis en fuite.

En l'an 23, nouvelles luttes contre les mêmes peuples. « Leur « chef *Aroua* se présente avec son second de Beroua. » Hor-si-atef paraît avoir rencontré là de sérieux adversaires, car ce n'est qu'en l'an 34, que la stèle nous montre l'ennemi vaincu et l'Éthiopie pacifiée.

Au troisième chapitre, gravé sur la tranche droite, Ho -si-atef résume les constructions qu'il a élevées « depuis le mois de Phamenoth, » et mentionne les fêtes qu'il a instituées. Il a construit six temples, quatre autels, un palais, soixante maisons; il a élevé une forteresse, il a planté six forêts (?) de palmiers et de vignes (?) au-dessous de Noph, six forêts au-dessous de Beroua. Il a établi des offrandes de toute sorte, et fondé :

Une fête d'Osiris à ..... *ti;*
Une fête d'Osiris à *Beroua;*

Digitized by Google

Une fête d'Osiris et d'Isis à *Merot;*
Une fête des quatre Osiris et d'Isis à *Karer;*
Une fête d'Osiris, d'Isis et d'Horus à *Sehrosa;*
Une fête d'Osiris et d'Ammon d'Eboti à *Skaroka ;*
Une fête d'Horus à *Karot;*
Une fête de Ra à *Mehet ;*
Une fête d'Onouris à *Arotanaï;*
Une fête d'Osiris à *Napata ;*
Une fête des deux Osiris à *Nehana;*
Une fête d'Osiris et d'Isis à *Pa-kem;*
Une fête des trois Osiris à *Pa-nebs.*

On voit par cette rapide analyse ce que la science peut espérer de l'étude complète de la stèle d'Hor-si-atef. Mais si, comme les trois autres, elle est une page des annales officielles de l'Éthiopie, combien èst différent le milieu où elle nous transporte! Que nous sommes loin du temps où l'Éthiopie aspirait à prendre définitivement la place de l'Égypte dans les affaires du monde! Tahraka, qui fut le Sésostris des Couschites de Napata, posséda l'Égypte jusqu'à la Méditerranée, et les colonnes d'Hercule arrêtèrent seules, dit-on, sa marche vers l'Occident. Mais, quelques années plus tard, l'heure de la décadence a déjà sonné. Cambyse ayant résolu de porter la guerre en Éthiopie, trouva établis à Éléphantine ces Ichthyophages qu'il employa comme espions. Sous Hor-si-atef, le même fait se présente, et de petits royaumes indépendants qui n'appartiennent ni à l'Égypte, ni à l'Éthiopie, séparent pour toujours deux pays autrefois réunis sous un même sceptre.

Tels sont, en résumé, les cinq monuments dont vient de s'enrichir le Musée de Boulaq. Ce que nous savions jusqu'ici de la civilisation éthiopienne, fille de l'Égypte et cependant sa rivale souvent heureuse, se réduit à peu de choses; nos stèles nous aideront à faire un pas en avant dans cette mystérieuse histoire. J'ai déjà dit ce que fut l'Éthiopie à partir des Thoutmès. Cette riche province égyptienne était alors administrée par des vice-rois auxquels on donnait le titre de princes de Cousch. A quelle époque l'Éthiopie s'érigea-t-elle en royaume indépendant? On croit communément que ce grand événement, qui allait avoir sur les destinées de l'Égypte une si remarquable influence, eut lieu sous la XXIIe dynastie; à certains indices, je la reculerais plutôt jusqu'à la XXIe. Le royaume d'Éthiopie me paraît en effet le produit de l'usurpation consommée à Thèbes par les grands prêtres, successeurs de Ramsès. Le dernier prince de Cousch que nous connaissions, est précisément ce prêtre Her-Hor qui proclama

Digitized by Google

la déchéance de la famille royale, et osa ceindre son front de la couronne égyptienne. Her-Hor avait demeuré en Éthiopie. Ce qui le prouve, c'est d'abord son titre de vice-roi, c'est aussi que parmi ses fils il en est qui ont rapporté du Soudan des noms propres dont la tournure couschite est affirmée par nos stèles. Her-Hor était en outre généralissime des armées du sud et du nord; c'est-à-dire (interprétation qu'autorisent ces mêmes stèles) de l'Égypte et de l'Éthiopie. Enfin, un de ces fils porta ce nom de *Piankh* qui devait être plus tard celui de plusieurs rois éthiopiens, et il fut le premier peut-être qui régna à Noph sous la suzeraineté de son père. L'Éthiopie, jusqu'alors colonie plutôt que province égyptienne, aurait donc, comme royaume, son point de départ à Her-Hor. Ce prince et ses successeurs y avaient mis en honneur le culte d'Ammon, qui resta, jusque sous les Grecs, le dieu national du pays. Mais quand le pouvoir passa des mains de ces grands prêtres à celles des souverains légitimes, représentés par les rois de Tanis, l'Éthiopie, fidèle à la fois à son dieu et à ceux qui le lui avaient fait connaître (et où d'ailleurs se réfugièrent peut-être les descendants d'Her-Hor), s'érigea par la seule force des choses en royaume indépendant.

AUG. MARIETTE.

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE

DE

L'AMÉRIQUE DU NORD

La *Revue d'histoire naturelle* de Londres avait, en 1862, rendu compte de quatre ouvrages dont l'archéologie de l'Amérique du Nord était l'objet : l'un offrant un travail d'ensemble sur ce sujet si intéressant, et ayant pour auteur M. Samuel F. Hoven; les trois autres exposant les résultats d'explorations partielles, de MM. G. Squier et H. Davis dans la vallée du Mississipi, de M. G. Squier dans l'État de New-York, de M. A. Lapham dans le Wisconsin. L'article du journal anglais, signé de M. John Lubbock, membre de la Société royale, a été reproduit en Amérique par le *Smithsonian Institution*, avec des mémoires de toute sorte, à la suite du rapport de ses *Régents* pour 1862 (1 volume grand in-8 de 446 p., imprimerie du gouvernement, Washington, 1863). Le commencement de cet article (p. 318) est résumé dans les lignes qui précèdent; celles qui suivent sont la traduction, parfois un peu abrégée, du reste (p. 319-336).

L'ouvrage de M. Hoven forme une intéressante introduction à l'histoire de l'archéologie de l'Amérique du Nord. Il renferme comparativement peu d'observations qui lui appartiennent en propre: mais, après un sérieux examen de ce que les autres ont écrit, l'auteur arrive à cette conclusion, que les anciens *terrassements* qu'on trouve dans les États-Unis « diffèrent moins par leur nature que par « leur importance d'autres restes du passé, sur lesquels l'histoire n'a « pas gardé un silence absolu. Ils sont plus nombreux, moins dis- « persés, et, en partie du moins, faits sur une plus grande échelle « que les ouvrages qui s'en rapprochent par plusieurs de leurs côtés.

Digitized by Google

« et avec lesquels ils se confondent par leurs divers caractères. Leur « nombre pourrait être le résultat de fréquents changements de rési- « dence de la part d'une population relativement peu considérable ; « car c'est un trait de la nature superstitieuse des Indiens d'être por- « tés à abandonner les lieux où ils ont eu à subir une grande cala- « mité; mais il semble indiquer plutôt un pays où la densité de la « population a été grande durant une période assez longue pour « admettre qu'elle a progressivement agrandi le cercle de son « activité. »

..... Les antiquités dont nous parlons se partagent en deux grandes classes : 1° Objets usuels; — 2° Terrassements, dont les archéologues américains reconnaissent sept espèces différentes : — Enceintes défensives, — Enceintes sacrées et de diverses sortes, — Tertres funéraires, — Tertres de sacrifices, — Tertres-temples, — Tertres en formes d'animaux, — Tertres divers.

Nous traiterons successivement de chacune de ces classes, après quoi nous pourrons porter sur les auteurs mêmes de ces ouvrages un jugement motivé.

I

Les simples armes de pierre ou d'os que l'on a trouvées en Amérique ne diffèrent point de celles qu'on rencontre en d'autres contrées : ainsi, hachettes, haches, pointes de flèches, instruments en os, y ressemblent absolument à ce qu'on trouve en ce genre dans les lacs de la Suisse, sauf les différences qui tiennent à la matière employée. Cependant, outre les formes simples qui sont à peu près de tous les pays, il y en a quelques-unes d'un travail plus compliqué. Certains objets sont percés : telles sont les haches dont MM. Squier et Davis nous donnent la figure, p. 218. Ces haches percées sont généralement considérées en Europe comme appartenant à l'âge de bronze ou à l'âge de fer, et il en est probablement de même pour le Nouveau-Monde.

Au temps de la découverte, le fer était absolument inconnu des Américains, excepté peut-être d'une tribu voisine de l'embouchure de la Plata, qui avait des flèches garnies de pointes de ce métal ; ils l'avaient, à ce qu'on suppose, obtenu à l'état natif. Les puissantes nations de l'Amérique centrale étaient, il est vrai, dans l'âge de bronze; mais les Américains du Nord se trouvaient dans un état dont on rencontre bien rarement des traces en Europe, et qui est l'âge de cuivre. L'argent est le seul autre métal qu'on ait vu dans les

Digitized by Google

anciens *tumuli*, et encore en très-petite quantité; il venait probablement des bords du Lac Supérieur, où on le trouve rarement, et à l'état natif, avec le cuivre; il semble n'avoir jamais été mis en fusion. De la grande quantité de galène trouvée dans les tertres MM. Squier et Davis sont disposés à conclure que l'usage du plomb doit avoir eu une certaine extension chez les tribus du nord de l'Amérique; mais je ne crois pas qu'on y ait jamais trouvé le métal même. Le cuivre, au contraire, se rencontre souvent dans les *tumuli*, soit ouvré, soit brut. Les haches ont une ressemblance frappante avec les simples haches qui, en Europe, contiennent le moins possible d'étain, et quelques peintures mexicaines nous montrent d'une façon curieuse quels en étaient l'usage et le maniement. Celles d'Europe, toutefois, étant de bronze, ont été fondues, tandis que celles des Indiens, étant de cuivre pur, semblent sans exception avoir été forgées à froid, chose d'autant plus remarquable que, suivant l'observation de MM. Squier et Davis, « le feu des autels était assez « intense pour fondre les objets en cuivre qu'on y mettait, fait dont « on ne semble pas avoir saisi toutes les conséquences (1). »

La chose nous paraîtra moins surprenante si nous nous rappelons qu'autour du Lac Supérieur, et encore plus au nord, on rencontre le cuivre natif en quantité considérable, en sorte que les Indiens n'avaient autre chose à faire que d'en détacher des fragments et de leur donner au marteau la forme qu'ils désiraient. Le fameux voyage de Hearne à l'embouchure du Coppermine-River avait pour but d'examiner l'endroit d'où les naturels de ce district tiraient le cuivre. Là, le métal se montrait en effet à la surface du sol en grosses masses, dont les Indiens détachaient ce qu'ils pouvaient, sans qu'on puisse dire qu'ils creusassent une mine. Autour du Lac Supérieur il en est tout autrement. D'anciennes mines de cuivre y ont été découvertes, en 1847, par le directeur de la compagne minière du Minnesota.

« Suivant la direction que lui indiquait une dépression continue « du sol, il arriva enfin à une caverne où plusieurs porcs-épics « avaient pris leurs quartiers d'hiver; mais reconnaissant des traces « évidentes de travaux d'excavation, il fit déblayer le sol, et non-seu- « lement il mit au jour une veine de cuivre, mais il trouva aussi parmi « les déblais beaucoup de masses et de marteaux en pierre laissés « par les anciens ouvriers. En continuant ces recherches, on décou-

(1) On cite bien, il est vrai, une hache en cuivre fondu comme ayant été trouvée dans l'état de New-York; mais relativement à son origine il n'y a rien de prouvé.

Digitized by Google

« vrit des excavations très-étendues, souvent de vingt-trois à trente « pieds de profondeur, anciennement faites çà et là sur une surface « de plusieurs milles. Les déblais s'élèvent en tas placés l'un à côté « de l'autre, tandis que les tranchées se sont graduellement com- « blées, la terre et les débris de végétaux s'y étant accumulés depuis « des siècles, et surtout les géants de la forêt, après y avoir grandi, « y étant morts et tombés. M. Knapp, directeur de la compagnie « minière du Minnesota, a compté trois cent quatre-vingt-quinze « couches concentriques dans le tronc d'un sapin (*hemlock-fir*) venu « sur un des monceaux de terre tirés d'une ancienne mine..... « M. C. Whittlesey attribue à des arbres encore pleins de vigueur, « venus dans l'humus qui a rempli les tranchées abandonnées, un « âge de trois cents ans et plus; puis il ajoute : A la même place on « voit les troncs d'une ou de plusieurs générations d'arbres qui, après « avoir atteint leur maturité, sont tombés de vieillesse. Suivant une « communication du même auteur à l'Association américaine, au « *meeting* de Montréal, en 1857, ces anciens travaux s'étendent sur « une ligne de cent à cent cinquante milles, le long de la rive sud du « lac. »

Dans une autre excavation on a trouvé une masse isolée de cuivre natif, pesant plus de six tonnes (1). Elle reposait sur un lit artificiel de chêne noir, que son immersion dans l'eau avait en partie conservé. Divers instruments et outils du même métal s'y trouvaient aussi. Ceux qu'on rencontre le plus communément sont des maillets ou marteaux en pierre; d'une seule place on en a tiré dix charretées. Il y avait aussi « des haches de pierre de grande dimension, faites « de diorite, préparées pour recevoir des poignées en osier, et quel- « ques larges masses rondes de diorite, qui semblaient avoir servi « de marteaux de forge; elles étaient percées de trous ronds d'une « profondeur de quelques pouces, destinés probablement à recevoir « des chevilles de bois auxquelles des poignées en osier devaient « être attachées; de cette façon plusieurs hommes pouvaient les « brandir avec assez de force pour briser la roche et les masses de « cuivre saillantes. Il y en avait de brisées, et sur les saillies de la « roche se voyaient les traces des coups ainsi portés, comme je le « suppose. » (*Lettre du professeur W. W. Mather à M. Squier.*)

(1) La tonne anglaise pèse 1015 kilogr., — la livre 453 gr. — Le mille a 1609 mètres, — le yard $0^{m},914$, — le pied $0^{m},304$, — le pouce $0^{m},025$, — le pied cube $0^{m.\ cube},028214$, — l'acre vaut 40 ares, 40, — la verge 25 centiares, 29; en longueur $5^{m},029$.

Digitized by Google

Les ustensiles en bois ont trop peu de durée pour qu'on en ait trouvé beaucoup; deux ou trois tasses, une auge, quelques pelles à long manche méritent seules une mention.

On a souvent prétendu que les Indiens avaient une méthode, à présent inconnue, pour tremper le cuivre. C'est une erreur, si l'on s'en rapporte aux expériences entreprises par le professeur Wilson. Des objets en cuivre, soumis par lui à l'examen du professeur Crofts, n'avaient pas plus de dureté que le cuivre natif du Lac Supérieur. La disposition absolument lamelleuse du métal indiquait que le marteau avait amené une masse solide à sa forme actuelle.

Avant qu'on connût les vases en métal, l'art du potier avait plus d'importance qu'à présent. Aussi la place des anciennes habitations est-elle marquée par les nombreux fragments de poterie qu'on rencontre dans le voisinage; ceci est vrai des anciens établissements des Indiens comme des villes celtiques en Angleterre et des cités lacustres de la Suisse. Ces fragments devaient généralement provenir de la vaisselle grossière employée aux usages domestiques, et c'est principalement des *tumuli* qu'on tire les urnes et les vases d'après lesquels on peut porter sur l'état de l'art un jugement exact. Jusqu'ici je n'ai pas vu d'urne sépulcrale, trouvée en Angleterre et appartenant à l'âge de pierre, sur laquelle fût tracée une ligne courbe. Inutile d'ajouter que les représentations d'animaux ou de végétaux y manquent absolument. Elles ne figurent pas davantage sur les objets appartenant à l'âge de bronze en Suisse, et je devrais presque dire dans l'ouest de l'Europe en général, tandis que les ornements composés de lignes courbes ou spirales caractérisent au plus haut point cette période. Dans l'âge de pierre il n'y a, du moins à ma connaissance, en fait d'ornements, que des combinaisons de lignes droites; l'idée d'une courbe ne semble pas s'être présentée alors; des empreintes d'ongles ou celle d'une corde enroulée sur l'argile encore molle, voilà toute l'ornementation des vases les plus élégants.

Tout autre était en Amérique l'état de l'art. Le docteur Wilson remarque fort bien, pour ce qui regarde l'Europe, « qu'on n'a pas « un seul exemple de feuille ou de fleur, d'oiseau, de bête ou d'objet « naturel, qu'on n'ait essayé d'imiter; et quand dans les ouvrages en « bronze de l'âge de fer, époque bien postérieure, l'imitation se « montre enfin, les formes les plus fréquentes sont celles du serpent « et du dragon, qu'on dirait avoir été empruntées, par les tribus « voyageuses des Celtes et des Teutons, à l'Orient, leur berceau, avec « leur sauvage mythologie. » Cette règle n'est pas tout à fait sans exception, témoin le couteau de bronze du musée de Copenhague

Digitized by Google

(fig. 166 du catalogue), qui a pour manche une figure d'homme; mais ce n'est, après tout, qu'un échantillon d'un art bien pauvre. D'ailleurs, on peut élever quelques doutes sur l'âge de ce curieux objet : le bout en est brisé, mais ce qui reste de la lame a le dos droit, forme générale dans l'âge de fer, mais rare tout au moins dans l'âge de bronze, où le dos des couteaux a toujours une courbure plus ou moins marquée. . . . . .

« Chez les Américains du Nord, disent MM. Squier et Davis, l'art « du potier avait atteint un haut degré de perfection. Quelques-uns « de leurs vases peuvent réellement rivaliser pour l'élégance des « formes, la délicatesse et le fini, avec ce que l'art péruvien offre de « mieux. Ils sont d'une fine argile, pure dans les morceaux les plus « délicats, mêlée de quartz pulvérisé dans les plus grossiers. L'art de « vernisser les poteries n'était pas connu, non plus que la roue à « potier, quoiqu'on usât d'un procédé qui s'en rapproche; l'ouvrier, « tenant par le milieu un morceau de bois, le faisait tourner dans « l'intérieur de la paroi d'argile qu'il formait de l'autre main, ou que « façonnait un second ouvrier. »

Parmi les produits caractéristiques de la poterie de l'ancienne Amérique, il faut compter les pipes. Quelques-unes sont de simples fourneaux, assez semblables à ceux de nos pipes ordinaires, si ce n'est qu'ils sont plus petits et qu'ils manquent généralement de tuyau, la bouche s'y appliquant immédiatement, selon toute apparence. D'autres sont très-ornées, et offrent souvent des figures vivantes de monstres ou d'animaux : castor, loutre, chat sauvage, élan, ours, loup, panthère, raton, écureuil, manate, aigle, faucon, héron, hibou, busard, corbeau, hirondelle, perroquet, canard, coq-de-bruyère, etc... Le plus curieux de ces animaux est peut-être le manate ou lamantin, dont on a trouvé sept représentations dans les tertres de l'Ohio. Ce ne sont pas de grossières sculptures au sujet desquelles il serait facile de se méprendre; « une tête aplatie, un « museau épais et à demi circulaire, des naseaux d'une forme parti- « culière, une lèvre supérieure saillante, avec de profonds sillons, « des moustaches remarquables, des pattes ou nageoires singulières, « tout est indiqué si bien qu'on ne saurait s'y tromper. » Ce curieux animal ne se trouve pas maintenant plus au nord que les côtes de la Floride, à mille milles de l'Ohio.

Ce qu'on a trouvé dans les tertres en fait de parures consiste en grains, coquilles, colliers, pendeloques, plaques de mica, bracelets, hausse cols, etc. Les grains s'y voient parfois en nombre incroyable. Ainsi, le fameux tertre de Grave Creek contenait trois à quatre

Digitized by Google

mille grains d'écaille, sans compter environ deux cent cinquante ornements en mica, plusieurs bracelets de cuivre et divers objets en pierre sculptée. Généralement les grains sont faits d'écaille, mais quelquefois d'os ou de dents; ils sont d'ordinaire ronds ou ovales; quelquefois c'est la moule d'eau douce taillée et enfilée de façon « à « montrer la surface convexe de l'écaille et sa nacre aux reflets de « perle. » Les colliers sont souvent formés de grains ou de coquilles, parfois de dents. Les ornements en mica sont des plaques minces de diverses formes et percées d'un petit trou. Les bracelets sont de cuivre, et, en général, ils sont passés aux bras des squelettes; il y en a d'ailleurs fréquemment sur les autels. Ce sont de simples anneaux « forgés au marteau avec plus ou moins d'habileté, et courbés de « manière que les deux bouts se rapprochent et aillent l'un sur « l'autre. » Ce qu'on nomme hausse-col consiste en une plaque de cuivre peu épaisse, ayant toujours deux trous, et probablement portée comme marque d'autorité.

Traduit de l'anglais de M. Lubbock.

E. Assollant.

(*La suite prochainement.*)

Digitized by Google

INSCRIPTION LATINE

DE NICE

Lors de mon dernier passage à Nice, le 14 mai 1861, j'ai pu profiter de quelques instants de repos accordés par le courrier aux voyageurs qui devaient l'accompagner jusqu'à Toulon, alors que le chemin de fer ne reliait pas encore les deux villes; j'ai pu, dis-je, utiliser le court espace de temps qui m'était assigné, en montant au sommet du rocher qui domine la partie méridionale de Nice, et sur lequel autrefois s'élevait un château fort. Je voulais examiner le sarcophage trouvé dans des substructions antiques que des fouilles récentes avaient fait découvrir, et prendre à mon tour copie de l'inscription que mon savant confrère, M. Alexandre, à fait connaître en partie à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 12 avril 1861. Ce texte, publié par la Revue archéologique (1861, juin, p. 465), était incomplet, et j'ai cru qu'il valait la peine d'être étudié de nouveau.

Il arrive en effet fort souvent que la lecture d'une inscription dépend de la manière dont le monument qui la porte est éclairé, et par conséquent de l'heure à laquelle on a pu voir ce monument. A cet égard, je dois avouer que j'ai été bien mal servi par le hasard; au moment où je parvenais au terme de la longue spirale décrite sur les flancs du rocher par le chemin public, un soleil éclatant dardait ses rayons contre la face antérieure du sarcophage, déposé sur le bord du caveau duquel il avait été extrait. C'est à peine si l'œil pouvait distinguer quelques-uns des caractères de l'inscription noyée dans la lumière. D'ailleurs le marbre a été en plusieurs endroits fort maltraité par le temps. Je n'avais pas le choix de l'heure, ni les éléments nécessaires pour faire une empreinte en papier. Ce fut donc

Digitized by Google

à l'aide du doigt que je vérifiai une à une toutes les lettres que j'ai transcrites, et qui forment l'inscription suivante :

VALAPPIAE MATERNE FIL CARISSI
MAE ET IVLIO ALBICCIANO NEPOTI
DVLCISSIMO ACVTIA PROTOGENIA
M SVIS INPENDIS SIBI ET SVIS FEC T
P Q ////////

A chaque extrémité du cadre qui entoure les caractères se voit un ornement en forme de *pelta*, dont la pointe centrale est décorée d'une fleur de lis (1). L'épithète qui suit le nom de Valeria Appia Materna est certainement *carissima* et non *dulcissima*. Le nom d'*Albiccianus* n'est pas moins certain que ceux de sa mère. Les deux premières lignes du texte se trouvent donc maintenant restituées, ce qui était véritablement nécessaire; car les incertitudes de la première copie tombent précisément sur les noms contenus dans ces deux lignes. La dernière ligne donne : *ponendumque curavit*.

Le datif, indiqué par un E pour *Materne*, tandis qu'*Appiæ* est écrit avec la diphthongue, ne doit pas nous étonner; nous retrouvons cette anomalie dans plusieurs épitaphes de femmes qui nous offrent LAELIAE CLEMENTINE, ou ARRIE VENERIAE, ou APPVLEIAE VITALINE, etc. (2).

Le sarcophage est fort grand et a dû être très-beau ; les personnes dont il a renfermé les restes appartenaient bien probablement à une famille considérable de Nice, et riche évidemment. Cette famille n'a-t-elle pas laissé dans le pays d'autres traces de son existence; ne nous sera-t-il pas permis de chercher parmi les monuments épigraphiques déjà connus quelques noms susceptibles d'être rattachés à ceux dont maintenant nous connaissons la forme certaine?

A coup sûr, nous n'avons pas la prétention de rétablir la généalogie d'Acutia Protogenia. La tâche serait peut-être bien difficile pour un antiquaire qui, habitant la Provence méridionale, pourrait examiner comparativement tous les documents épigraphiques con-

(1) Cette décoration se retrouve sur quelques autres monuments funéraires. Je citerai, comme exemples, l'épitaphe de P. Metilius Tertullinus, à Menton, et le tombeau de saint Francovéo, à Autun.

(2) Maffei, *Mus. Veron.*, 173, 1 ; — Gruter, 758, 8 et 756, 8.

Digitized by Google

servés dans ce pays et, par conséquent, s'assurer de leur âge relatif. Nous nous contenterons donc de quelques points de détail concernant la famille, et de nature surtout à montrer que les noms dont nous offrons la transcription n'ont rien que de très-naturel, rien d'imprévu pour la région où nous les avons relevés.

On doit se demander d'abord comment se nommait le mari d'Acutia Protogenia, cette mère de famille qui a fait graver la dédicace que nous venons de lire sur le grand sarcophage destiné à recevoir ses propres cendres avec celles de sa fille Valeria Appia Materna, et de son petit-fils Julius Albiccianus.

A en juger par les noms de cette fille Valeria Appia Materna, il est vraisemblable que le mari d'Acutia Protogenia s'appelait Valerius Maternus. Or, on a découvert au couvent de Saint-Barthélemy (1) une inscription mutilée que voici :

VALERIO MATERNO
. . . . . HEREDES
DIGNO MERENTI

Nous savons que Valeria Materna avait pour fils Julius Albiccianus. Nous sommes, comme on va le voir, conduits à penser qu'elle avait aussi une fille Albic[c]ia Materna, qui lui avait élevé un monument à l'occasion de la mort de son propre enfant Helvia Paterna. C'est du moins ce qu'indique la pierre découverte par Ricolvi dans la villa du baron Galea (2) :

VALERIAE MA
TERNAE
EX TESTAMENT
HELVIAE PATER
NAE FIL
ALBICIA MA
TERNA HAERES

Il nous reste à découvrir le nom du mari de Valeria Appia Materna, du père de Julius Albiccianus, et d'Albiccia Materna. Un cippe en forme d'autel, trouvé dans la plaine du Rével, va nous fournir un renseignement qui nous met sur la voie (3). On lit sur ce monument

(1) Bouche, *Hist. de Provence*, t. I, p. 300.
(2) Bourquelot, *Mém. des ant. de France*, t. XX, p. 116, n° 96.
(3) *Ibid.* p. 112, n° 86.

Digitized by Google

les noms de Quintus Albiccius Pudentianus, consécrateur, et de son père Quintus Albiccius Pudens.

Q · ALBICCIO
PVDENTI
Q · ALBICCI
VS · PVDEN
TIANVS PA
TRI DVLC
FIERI FECIT

A la vérité, on n'aperçoit au premier abord rien qui rattache encore ces personnages à la famille de Valerius Maternus. Mais nous pouvons conjecturer que ce sera Albiccius Pudentianus qui, après la mort de son père, a épousé Valeria Appia Materna, la fille d'Acutia Protogenia.

Une fille issue de ce mariage et nommée Albiccia Materna, a été femme de Manius Geminus, duumvir et cerealis, et ces deux personnages ont donné le jour à une fille nommée Gemina. C'est ce que nous apprend une pierre incrustée dans un couloir obscur du couvent de Saint-Pons : (1)

MANIO GEMINO
INGENVO
IIVIR ET CER
GEMINA FILIA
PATRI PIIS ET
ALBICIA MATERNA
MARITO INCOMP

Revenons un instant à Quintus Albiccius Pudentianus, celui qui a fait graver le cippe de la plaine de Rével. Il paraît avoir eu pour sœur Albiccia Paullina, dont le père se nommait aussi Quintus, et qui épousa Ursio. Leur fille Albiccia Galla, leur a consacré une épitaphe qui a été recueillie dans les ruines de la citadelle de Nice (2).

ALBICCIAE · Q · F
PAVLLINAE
ALBICCIA VRSIONI[S]
FILIA GALLA

(1) Millin, *Voyage dans le midi de la France*, t. II, p. 558.

(2) Gioffredi, *Nicæa civitas*, p. 24 ; — Bourquelot, *Ant. de Fr.*, t. XX. p. 112, n° 85.

Digitized by Google

Texte que Gioffredo nous a conservé dans sa *Nicœa Civitas*. Tout ce que je viens d'exposer se résume dans un tableau généalogique, indispensable pour faire comprendre les relations de parenté qui peuvent avoir existé entre tous les individus nommés dans les textes épigraphiques qui précèdent.

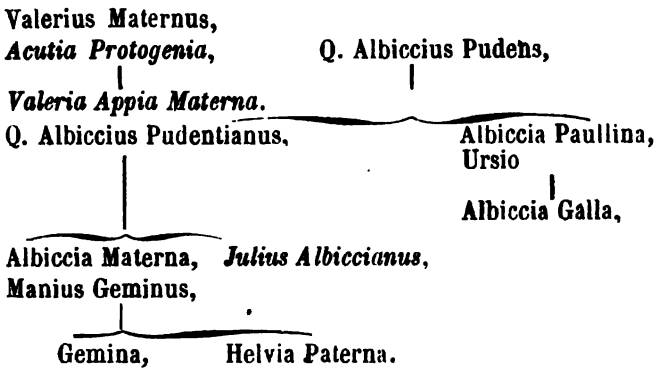

Il est possible que Gemina et Helvia Paterna fussent seulement sœurs utérines. Albiccia Materna leur mère, après la mort de Manius Geminus, à qui elle a consacré un monument, a pu épouser un Paternus qui aurait été le père d'Helvia. Le surnom Paternus, d'ailleurs fort commun dans le pays de Nice, a été donné probablement aussi à des membres de la famille Albiccia.

C'est ce que laisse deviner une inscription rapportée par M. Bourquelot dans son intéressant recueil des inscriptions antiques de Nice et de Cimiez (1). Une copie de cette inscription, qui existe encore dans la plaine de Rével, a été fournie à notre savant confrère par un habitant de la Tourette; elle est très-incorrecte, mais on y entrevoit une Moccia Paterna, fille d'un Quintus Albiccius Pudentianus, car le prénom Q. nous empêche de chercher une Pudentiana dans le mot évidemment altéré *Pudestiana*.

Je n'ai jusqu'ici fait aucune remarque au sujet du petit-fils d'Acutia Protogenia, Julius Albiccianus, que j'ai présenté comme appartenant à la famille Albiccia. Nous connaissons, par le texte tracé sur le grand sarcophage, une partie de ses noms. A l'époque très-avancée de l'empire où fut exécuté le monument, l'adoption introduisait dans l'état civil des personnes de nombreuses complications dont il faut tenir compte. Le jeune Albiccianus a pu s'appeler *Julius Albiccius*,

(1) *Mém. de la Soc. des ant. de France*, t. XX, p. 118.

Digitized by Google

avoir reçu le nom Julius de quelque personnage important dans la famille, et porter habituellement le surnom diminutif Albiccianus.

Les surnoms de cet ordre, réunis au nom de famille qui les avait fournis, sont assez fréquents; il me sera permis d'en citer quelques-uns.

Ælius Ælianus.	Gruter, 679, 7.
Æmilius Æmilianus.	Muratori, 494, 4.
Antonius Antoninus.	— 834, 4.
Arrius Arrianus.	— 1114, 7.
Aurelius Aurelianus.	Gruter, 1085, 6.
Cæcilius Cæcilianus.	— 850, 3.
Cassius Cassianus.	Muratori, 804, 2.
Claudius Claudianus.	Gruter, 391, 5 — 726, 11.
Cornelius Cornelianus.	— 1077.
Domitius Domitianus.	Médailles impériales et Murat., 811, 1.
Fabius Fabianus.	Gruter, 682, 4.
Flavius Flavianus.	— 541, 7.
Herennius Herennianus.	Muratori, 830, 5.
Julius Julianus.	Gruter, 515, 9.
Licinius Licinianus.	— 257, 2 — 501, 3. Médailles impériales.
Lucilius Lucilianus.	— 94, 1.
Marcius Marcianus.	Muratori, 689, 4.
Numisius Numisianus.	Gruter, 1037 — 6.
Pompeius Pompeianus.	— 884, 13.
Sempronius Sempronianus.	— 181, 7.
Vibius Vibianus.	— 889, 5.

C'est là un usage bien romain qu'il ne faut pas oublier lorsqu'on a devant les yeux des inscriptions en mauvais état, ou contenant des noms abrégés.

Il n'y aurait donc, comme on le voit par les exemples nombreux qui viennent d'être cités, et dont on pourrait encore accroître la liste, rien d'extraordinatre à ce que Julius Albiccius Albiccianus ait été le fils de Quintus Albiccius Pudentianus.

Cette hypothèse n'a pour but, ainsi que je le disais plus haut, que de montrer comment les noms inscrits sur le sarcophage se rattachent à la contrée où ils ont été trouvés. On comprend que nous n'insisterons pas sur l'authenticité, en quelque sorte provisoire, des liens de parenté dont nous faisons entrevoir la possibilité. C'est une proposition qui demeure subordonnée à l'examen des monuments originaux.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

EDFOU _ Couloir autour du Sanctuaire, Nomes de la Haute-Egypte

Digitized by Google

TEXTES GÉOGRAPHIQUES

DU

TEMPLE D'EDFOU

(HAUTE-ÉGYPTE)

(*Suite*) (1)

Depuis la publication de mon premier article sur les inscriptions du temple d'Edfou, M. le professeur Lepsius a fait paraître (2) une courte dissertation sur « les séries de noms qui se rattachent aux « listes géographiques. » Il sera utile, je pense, avant de poursuivre notre étude des nômes de l'Égypte, de nous arrêter sur cet intéressant travail. L'attention de l'auteur s'est principalement portée sur cette triple série de personnages, qui accompagnent les nômes dans leurs représentations monumentales et que nous avons vus indiqués par les groupes , , . M. Brugsch avait cru y reconnaître la désignation de villes plus ou moins importantes de chaque nôme; M. Lepsius commence par déclarer qu'il ne peut accepter cette interprétation; de mon côté j'avais cru devoir également l'écarter : les offrandes que les personnages symboliques apportent au dieu du temple suffisaient, en effet, à elles seules, pour me prouver qu'il ne pouvait être question de villes. M. Lepsius a cherché ensuite à saisir le véritable caractère de cette division : voyons en quoi les conclusions du savant professeur sont venues confirmer, compléter et aussi modifier celles que j'avais proposées.

(1) V. le numéro de la *Revue*, mai 1865.

(2) *Zeitschrift fur ægyptische Sprache*, etc. Mai 1865, p. 38.

Digitized by Google

Pour le premier groupe, il remarque, comme je l'avais fait moi-même, qu'il est toujours déterminé par le bassin ou l'eau ; mais il ajoute que, lorsque le bassin est employé pour désigner cette première série, il faut le transcrire *mu* et non *mer*. Ses raisonnements, appuyés sur de nombreuses variantes, me paraissent convaincants : ainsi il montre que le bassin vient souvent en variante de l'eau ; « or, dit-il, quoiqu'on n'ait pas encore rencontré ce signe avec des compléments phonétiques, comme on le trouve employé pour un *m* dans la composition de certains mots, on peut avec toute sûreté rapprocher du copte ⲙⲟⲟⲩ, l'eau. » Telle est la principale raison qui conduit M. Lepsius à la lecture *mu* pour le signe . Il faut toutefois faire bien attention que le bassin est un polyphône, car des variantes certaines de avec prouvent que la lecture *mer* existait pour d'autres cas (1).

Voyons maintenant ce que désigne ici cette eau , *mu*. J'avais fait remarquer que les noms de cette première division étaient en rapport constant avec l'eau et particulièrement l'eau du fleuve; mais je n'avais pas osé faire un choix entre les différentes hypothèses qui se présentaient à mon esprit: M. Lepsius, avec l'autorité qui lui appartient, a été plus affirmatif, et je me rallie complétement à l'explication qu'il a donnée du , *mu;* il y reconnaît le canal prin-

(1) Je dois à l'obligeance de M. Devéria le rapprochement suivant, qui lui avait fourni de son côté la lecture *m* pour le bassin . Sur la stèle n° 23 du château Borelli, à Marseille (Collection Clot-Bey), se lit la phrase suivante :

N.

Sebti *res-i* *en* *muha* *en* *Osiri* N.
Muraille méridionale du tombeau de l'Osiris N.

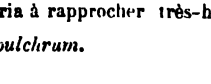

Le mot hiéroglyphique , *muha-t*, s'écrit en hiératique avec la variante : , *muha-t* (Pap. 18017 du Musée du Caire); , *muha-t* et , *mu-hai-t* (Pap. Abbott, 1, 4). Ces variantes ont conduit M. Devéria à rapprocher très-heureusement ce mot du copte : ⲙϩⲁⲩ, ⲉⲙϩⲁⲩ, *sepulchrum*.

Digitized by Google

cipal de chaque nôme. En étudiant à nouveau et sous ce point de vue les légendes géographiques, j'ai rencontré de nombreuses preuves de cette attribution. Je citerai, en particulier, une courte légende du temple d'Edfou, publiée par M. Brugsch dans ses : *Monuments* (t. II, pl. LXXXIV) :

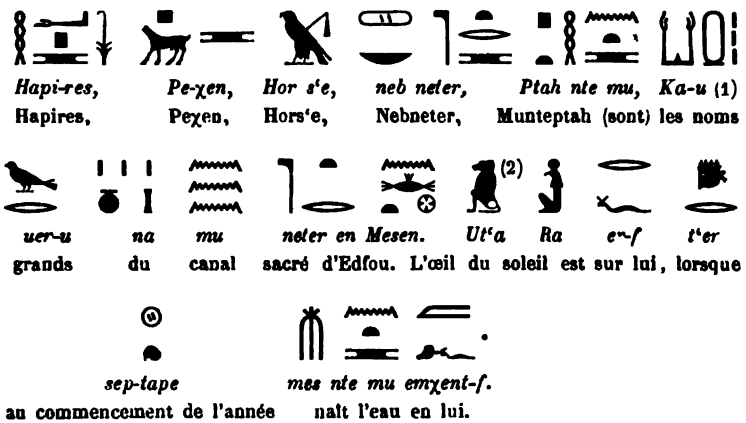

Hapi-res, Pe-χen, Hor s'e, neb neter, Ptah nte mu, Ka-u (1)
Hapires, Peχen, Hors'e, Nebneter, Munteptah (sont) les noms

uer-u na mu neter en Mesen. Ut'a Ra en-f t'er
grands du canal sacré d'Edfou. L'œil du soleil est sur lui, lorsque

sep-tape mes nte mu emχent-f.
au commencement de l'année naît l'eau en lui.

Cette inscription nous fournit un renseignement qu'il ne faut pas négliger; le canal de *Mesen* (Edfou) portait plusieurs noms; nous retrouverons la même particularité pour la ville elle-même. Or, parmi les noms, énumérés par cette légende, on remarquera celui de *Pe-χen*, que nous verrons tout à l'heure indiqué précisément comme le *mu* du second nôme de la Haute-Égypte.

Si le *mu* indique réellement le grand canal du nôme, il sera tout naturel d'y trouver le lieu de stationnement de la barque sacrée, ainsi qu'on le constate ordinairement. Enfin, pour compléter les renseignements sur le *mu*, je ferai remarquer que les légendes qui l'accompagnent lui attribuent presque toujours un ou plusieurs canaux dérivés; certains passages expliquent même qu'ils servaient à mener l'eau du fleuve dans les champs; telles sont deux légendes qui se rapportent au canal (*mu*) du cinquième nôme de la Basse-Égypte, nommé , *Hen-t*.

(1) *Ka* est traduit en démotique par *ran*, nom. Voy. Brugsch, papyrus *Rhind*. Pl. 38, n° 198.

(2) Le cynocéphale peut indiquer ici le solstice d'été qui amène l'inondation en Égypte.

Digitized by Google

An-f nek *Hen-t* *χer* *Akeb-f* *her* *nep er uu.*

Il t'amène le canal *Hen* avec son *Akeb* (canal) pour arroser les champs.

Et dans la seconde :

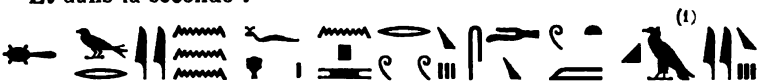

Xer *Uri-f* *her* *nep* *er-uu,* *sat-ut* *em* *kai-u.*

Avec son *Ouri* (canal) pour arroser les champs (en) s'étendant dans la campagne.

On voit donc que tous ces renseignements concordent parfaitement avec l'explication que M. Lepsius a donnée : et nous devons reconnaître dans le *mu* le principal canal de chaque nôme.

Pour la seconde division des nômes, le *uu* , M. Lepsius est arrivé à des conclusions absolument semblables aux miennes, en s'appuyant sur de simples raisons philologiques : il reconnaît dans le *uu*, la campagne, le territoire du nôme (*die Landschaft, das platte Land*). Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, les productions du *uu*, qui consistent en grains de toute espèce, viennent confirmer les notions apportées par la philologie : nous nous dispenserons donc de nous étendre plus longuement sur cette partie du nôme.

La question du *pehu* (troisième division du nôme), me paraît plus délicate. M. Lepsius croit y reconnaître de grands lacs, servant à conserver l'eau de l'inondation pour la distribuer sur les terres, pendant la saison de la sécheresse; le fameux lac Mœris, dont tout le monde connaît le but et l'aménagement est pour lui le type du *pehu*. Il tire cette conclusion de ce que le *pehu* est toujours déterminé par le bassin ou l'eau , et qu'il se trouve dans les inscriptions en rapport continuel avec les marais giboyeux et les étangs où poussaient les lotus .

Pour vérifier la proposition de M. Lepsius, j'ai relevé avec soin les productions diverses que nos listes géographiques d'Edfou attribuent

(1) Le nom du canal dérivé *Akeb*, peut se rapprocher du copte ⲁⲕⲃⲏ, *frigus*, *frigescere*. — Le verbe *nep* qui se trouve dans les deux textes est déterminé par le bassin, et l'ensemble de la phrase mène à l'idée d'arroser. — Le mot *sat*, déterminé par l'angle, symbole des terres, doit, ce me semble, être comparé au copte ⲥⲁⲧ, *extendere*.

Digitized by Google

aux *pehu* des différents nômes : elles peuvent se diviser en quatre classes bien distinctes. Premièrement, ce sont toute espèce d'herbes et plus particulièrement des plantes d'eau : dans la Basse-Égypte plusieurs nômes, voisins les uns des autres, présentent leur *pehu* comme étant le lieu spécial de la production des lotus : ainsi, la légende du *pehu* pour le quinzième nôme de la Basse-Égypte, parle de ses , *ses'ni*, lotus; une autre de ses , *neheb-u*, mot qui paraît constamment déterminé par une fleur ou par un bouton de lotus. Enfin je citerai une troisième légende plus complète :

Septi-sen *tes* *em uah* *neheb-u-* *sen.*
Leurs feuilles s'élèvent en portant leurs boutons (de lotus).

En second lieu, on rencontre dans le *pehu* toutes les variétés d'oiseaux d'eau, canards, oies, etc. : c'est pourquoi il est cité comme territoire de chasse.

Troisièmement, nous y trouvons plusieurs fois la mention de troupeaux : ainsi le *pehu* , *Seχet* (neuvième nôme, H. É.), est amené dans une légende :

Xer *ma-f* *tenes* *em aau* *har kaui.*
Avec ses *ma* (1) chargés de bœufs et de vaches.

Dans une autre liste le même *pehu* est cité :

Xer *peka-f* (2) *utennu* *em* *hetu* *hna* *menmen.*
Avec (ses parties?) chargées de chèvres et de gros bétail.

Le *pehu* du neuvième nôme de la Basse-Égypte amène ses , *Ken-u;* on peut rapprocher de ce mot le copte ⲕⲉⲛⲓ, *pinguedo*, et traduire : ses bœufs engraissés.

(1) Voir la note 1, à la p. 198.
(2) Le déterminatif mène à l'idée de *portion;* peut-être est-ce le copte : Baschm. ⲡⲏϭ ; Sah. ⲡⲉϣ, *dividere.*

Digitized by Google

Je trouve en dernier lieu le *pehu* mentionné quelquefois, tantôt avec ses , *ateb-u*, champs cultivés; tantôt avec ses *su* (?), enfin avec ses (1) *ma-u*, autre espèce de champs il faut bien faire attention que dans ces trois noms il y a le déterminatif des terres fermes.

Ces deux dernières mentions, les troupeaux et les fonds de terre, m'avaient induit en erreur dans ma première explication du *pehu*. Je remarque en effet maintenant, avec M. Lepsius, que le *pehu* est constamment déterminé par le bassin ou l'eau (2); mais je ne puis aller jusqu'à y reconnaître des réservoirs destinés à l'arrosement. Il me semble, en effet, que si telle avait été la destination du *pehu*, nous en trouverions trace dans les inscriptions qui s'y rattachent, de même que nous avons vu plus haut les légendes confirmer l'excellente identification du , *mu*, avec le canal principal. De plus, comment comprendre la présence de nombreux troupeaux, et la mention de fonds de terre cultivés dans ces lacs qui, par leur destination, auraient dû conserver l'eau la plus grande partie de l'année? Ce qui me semble le mieux concilier ces données diverses, c'est de prendre les *pehu* pour ces lagunes naturelles, qui se forment après le retrait des eaux de l'inondation dans les parties les plus basses, et, par conséquent, se desséchant les dernières; il s'y constitue même de véritables marais, comme cela se voit encore dans certaines localités de la Basse-Égypte. La trop grande permanence des eaux empêchait de les cultiver en grains; dans certains nômes on pouvait encore les mettre en pâturage pour y nourrir les troupeaux; dans ceux au contraire où l'eau séjournait plus longtemps, on ne cultivait que les lotus, dont les graines et même les racines entraient du reste dans l'alimentation du peuple égyptien (3).

Et maintenant on peut se demander dans quel but a été faite cette division du nôme égyptien. Il est très-possible qu'elle ait eu son origine dans la diversité des impôts; nous savons qu'ils se payaient en nature. Les canaux fournissaient probablement une certaine

(1) Le *ma* est une sorte de fonds de terre, que l'on distingue du , *Kai*, champ, dans l'inscription statistique d'Edfou. A la page précédente nous avons vu le *ma* déterminé par le bassin . (V. Lepsius : *Uber eine hieroglyphische Inschrift am Tempel von Edfu*, p. 75. 1855.)

(2) M. Lepsius fait en outre remarquer que le signe idéographique du *pehu* abrégé de , représente un creux plein d'eau.

(3) Hérodote, lib. II, XCII. — Pline, *Hist. nat.*, lib. XIII, XXXII.

Digitized by Google

quantité de poissons; le territoire agricole devait être imposé en grains : quant au *pehu*, si notre attribution est exacte, sa part était prélevée sur ses productions diverses, troupeaux, lotus et papyrus, ou produits de la chasse. — Je ne m'arrêterai pas davantage sur cette question, les détails fournis par chaque nôme serviront à confirmer ces données générales.

HAUTE-ÉGYPTE; DEUXIÈME NÔME.

Tes-Hor. Apollinopolites (1).

Le second nôme de la Haute-Égypte avait pour capitale la ville de , *Teb;* ce nom, ainsi que l'a fait remarquer M. Brugsch, est certainement l'origine du copte ⲧⲉⲃⲱ, et du mot moderne : Edfou. Cette ville, célèbre dans la géographie mythologique de l'Egypte, a porté dans les inscriptions une quantité de noms différents, et la nomenclature de ces expressions, pour la plupart tirées d'idées religieuses, est gravée tout au long sur une des murailles du grand temple d'Edfou : elle précède un calendrier des fêtes d'Horus, et commence par ces mots : 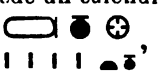 , *ran-u na nu ten;* « nomina urbis hujus, » ce qui ne peut laisser aucune place au doute : le texte donne du reste en première ligne les noms ordinaires : *Teb* et *Hut*. Parmi une quarantaine d'autres expressions, je choisis les suivantes qui donneront bien l'idée de la composition de ces sortes de dénominations :

Ha Hor neχt; la demeure de l'Horus vainqueur.

Ha neχt neteru; la demeure de la victoire des dieux.

χennu en Hor-em-aχu; le sanctuaire d'Harmachis.

(1) V. Brugsch, *Géogr.*, t I, p. 164.

Digitized by Google

χennu na ra her t'ai-u-f; le sanctuaire de Ra avec (ses deux jumeaux?)

bu-t behen χefti-u; le lieu du massacre des ennemis.

Edfou se trouve au nombre des localités où la mythologie égyptienne place une victoire d'Horus sur son antagoniste, le dieu Set (1); aussi la plupart des noms de cette ville ont-ils conservé, dans leur composition même, un souvenir de ce grand combat; c'est ce qui explique encore pourquoi ce deuxième nôme est lui-même cité dans nos textes géographiques , *χer ken*, avec « *la victoire.* »

Avec le nôme d'Edfou commence, dans notre liste, cette énumération des membres d'un corps divin, dont nous avons parlé plus haut; on trouve en effet ici la phrase suivante : , *tepeh hat' ka-u.* Le déterminatif ordinaire des membres montre bien qu'il est ici question d'une partie du corps. Mais quel est le sens précis de cette périphrase? On verra, par la suite du texte, que la plupart de ces membres sont ainsi rendus par une circonlocution souvent obscure. Le mot à mot pourrait donner ici : « La demeure de celui qui illumine l'existence. » Cela voudrait-il désigner le cerveau (2) ? Il faut remarquer que pour les nômes suivants, on trouve d'autres portions de la tête, et que l'énumération se poursuit à travers l'Égypte supérieure, avec un ordre qui paraît se rapporter à celui des différentes parties du corps humain.

La phrase qui suit doit, je pense, indiquer l'endroit où l'on vénérait la relique divine : , *em aa-t Paχt, nes amu*, « in domo Pacht quæ pertinet ad eam. »

Le dieu principal du nôme est désigné dans l'inscription par la phrase suivante : *Hor-hut em ra.....em χeper f;* « Horhut sicut sol in formâ suâ. » Horus n'est en effet qu'une personnification du soleil : la liste des divinités des nômes lui donne le titre de

(1) Plutarque, *Is. et Osir.* c. 50. Voy. Brugsch, *Géogr.*, t. I, p. 165.

(2) *Tepeh* semble désigner une *caverne* ou une *retraite* analogue; ce qui conviendrait bien au crâne humain.

Digitized by Google

, *Hor-nubi* (?) *se osiri*. Horus vainqueur, fils d'Osiris. Là encore on retrouve un souvenir de la grande victoire du dieu à Edfou. *Sar-ut em pa en Hut*, ajoute notre texte : « Adoratur in domo *Hut*. » Le lion tenant le couteau est une variante ptolémaïque assez curieuse du groupe , *sar*, ainsi que le prouvent les légendes correspondantes. Le lion est ici pour sa valeur habituelle *r*, et le couteau ou l'épée prend sans doute pour phonétique, la lettre initiale de son nom qui est: , *Sef*. Vers cette basse époque, les variantes ainsi composées deviennent fréquentes, et jettent souvent dans les textes des difficultés très-sérieuses (1). L'inscription vient de nous dire qu'Horus était vénéré à Edfou; on sait en effet que le magnifique temple, dont les ruines subsistent aujourd'hui, avait été élevé en l'honneur de ce dieu. La grande inscription citée ci-dessus et qui tout à l'heure nous donnait la liste des noms de la ville d'Edfou, ajoute à ces renseignements e nom particulier du temple : (2). *Ran-en*..... *neter en neter pen*, *Net'em-anχ*, *Mesen ma-ti*, *ran ha-neter* : *As-unep* : Nom de la demeure sacrée de ce dieu : *Net'em anχ* (l'agrément de la vie), et *Mesen* également. Nom du temple : *As-unep* (la demeure du massacre).

Ces noms sont employés dans diverses inscriptions (3). A chaque partie du temple était du reste attribué un nom spécial, ainsi que le prouvent surabondamment les légendes qui y sont dispersées; mais il serait trop long de les réunir ici, et cela nous écarterait d'ailleurs de notre sujet.

(1) On peut citer un exemple analogue dans la variante pour *ras'*, se réjouir.

(2) est une variante ptolémaïque de . Voy. Brugsch, *Zeitschrift* avril 1865, p. 28.

(3) Ainsi pour As-Unep, voy. Brugsch, *Géogr.*, t. I, p. 279.

Unep	*nahes*	*em*	*as-unep.*
Perfodiens	typhona	in	As-unep.

Digitized by Google

Après le nom du dieu Horus et celui de son temple, notre texte parle des prêtres principaux attachés à son culte; on en distingue trois différents. Le second, nommé , *Mesni*, se retrouve à la troisième colonne du même texte, chargé de faire la cérémonie des bassins. Dans le nom du premier, le signe initial est trop altéré pour qu'on puisse le restituer; il ne reste que ... *Ha*. Pour le troisième, quoique le signe soit presque complétement détruit, on aperçoit encore les traces d'un oiseau accroupi; ce doit être évidemment le même fonctionnaire qui est ainsi désigné dans une inscription du même temple, que nous discuterons plus loin : . Il faut remarquer que dans notre inscription le pluriel est marqué après l'homme qui sert ici de déterminatif, ce qui confirme l'existence de plusieurs noms de prêtres. — La prêtresse se nommait : , *Her-nesa*.

Une autre inscription vient heureusement compléter les renseignements qui sont ici donnés sur le personnel sacerdotal du temple d'Edfou. Sur les parois de l'escalier ouest (1), qui mène à la terrasse du temple, se déroule une longue procession de prêtres, assistants, etc., portant des naos, des coffrets et différents insignes; on les retrouve, descendant le long du second escalier (2).

L'inscription qui accompagne ce tableau, explique qu'il est question de la panégyrie du premier de l'an :

Er maa aten em hebi-f nefer nte ape-ter.

« Ad conspiciendum solem in festo suo bono initii anni. »

Dans cette procession chaque prêtre a son nom écrit près de lui, et nous retrouvons là ceux que nous avons déjà vus.

Le premier se nomme : , *Sef-en-χent* : l'enfant du sanctuaire; il porte le flabellum. Le deuxième est nommé : , *Kan-ti-(Mut ?)* Le troisième : , *Nek*. Le quatrième :

(1) Voy. le plan : C, 12. — (2) Id. C, 29.

Digitized by Google

, *Amat*. Le cinquième : , *Nub*... Le sixième, , *Her-nesa* (1), porte le même nom que la prêtresse de la grande liste. Le septième personnage se nomme : , *T'a-Hut*. Le huitième est , *Unep;* ce mot a le sens de *tuer*, *massacrer;* ici probablement le *sacrificateur* (?). Le neuvième , *Mes* (*Kan-ti ?*) semble bien être le même qui dans l'inscription du sanctuaire est deux fois nommé : , *Mesni;* mais l'orthographe, qui est différente, pourrait jeter un doute sur ce rapprochement (2). Le dixième, nommé , *Ha*, et le onzième, , *Ha-uer*, peuvent être comparés au premier nom de prêtre de la grande liste. Tous ces personnages, qui composent la procession, portent des coffrets. Le douzième, nommé , *Mur-Hut*, est peut-être le gouverneur de la ville d'Edfou, comme semblerait l'indiquer ce titre. Enfin le treizième personnage, qui était encore suivi de trois autres assistants, dont les légendes sont aujourd'hui détruites, porte le même nom que le onzième : , *Ha-uer:* il offre l'encens ainsi que le prouve la légende qui l'accompagne :

Ari sen neter en S'eneb-ti as keb pa-f em χenem-f.
Dat thus S'eneb-ti sanctus; implet domum ejus odore ejus.

Le sujet est *s'eneb-ti*, ainsi que l'indique la particule *en;* c'est donc là un nom du prêtre qui offre l'encens. Il faut remarquer le phonétique nouveau : *s'eneb*, donné à l'épervier couché ; il est évident que nous retrouvons ici le nom du troisième prêtre de la liste du sanctuaire.

(1) Il faut remarquer la variante qui prouve la lecture *her* pour le premier signe.

(2) Nous trouverons plus loin le même titre écrit : .

Digitized by Google

Le nôme d'Edfou possédait au moins deux barques sacrées : la première était nommée : , *Hor-ha*, et la seconde , *aa mafek; la grande de l'airain*. Le texte qui précède le calendrier donne à la seconde le nom de : , *Aa-mut, la grande mère;* mais c'est peut-être une troisième barque sacrée. Le nom du lieu de stationnement est effacé dans notre inscription; je ne crois pas que ce fût celui du *mu*, car le déterminatif , qui subsiste, se rapporte toujours, dans ces inscriptions, à une localité distincte.

Deux essences d'arbres sont mentionnées pour le bois sacré de , *Hut* (Edfou). Le premier est nommé , *as'et*. La lecture du signe était restée douteuse : l'inscription qui précède le calendrier, donne la variante suivante : , *As'et*, arbre que Champollion identifiait avec le *Persea*. L'inscription nomme en second lieu le , *s'enta*, duquel il est facile de rapprocher le copte : ϣⲟⲛⲧ, spina. Les Arabes donnent encore de nos jours le nom de *sant* au *mimosa nilotica*. Notre mot *s'enta* est reproduit exactement dans l'hébreu שִׁטָּה (V. Gésénius, pro שִׁנְטָה) qui désigne le même arbre, au pluriel שִׁטִּים : c'est ce bois incorruptible dont se servirent les Hébreux pour faire l'arche d'alliance (1).

Le texte se poursuit en ces termes : *Ari-naf heb-f, sar-ut em ab-f em (abot)* 3 *pere, hru* 13e : « Agitur illi festum, venerandum in oblatis ejus, in Pharmuti, die 13a. » Quant à la défense, elle s'applique à un quadrupède que l'oblitération du signe ne permet plus de reconnaître.

On retrouve ensuite le second prêtre d'Edfou, le , *mesni*, chargé de faire l'hommage à l'esprit protecteur des eaux; le rite qu'il exécute est rendu ainsi : *Terep-f ta en rer-amu*. Le verbe, très-rare (2) , *terep* signifie : accomplir un rite; dans la partie

(1) Voy. Exode, XXV, 5, 10, 13, etc.

(2) On rencontre ce mot *terep*, employé dans le même sens et à la même place, dans le Ier et le XIe nôme de la Haute-Égypte.

Digitized by Google

correspondante des autres légendes, sont employés des verbes de sens analogue, tels que : *se-heb*, diem festum agere; *se uer*, magnificare, etc. Le complément du verbe *terep* est ici : , *Ta*, qui désigne l'autel ou la table d'offrandes (1). Le nom de l'esprit protecteur de l'inondation est indiqué par son déterminatif; c'est : , *rer-amu*. Enfin le texte se termine par la formule ordinaire, qui exprime l'action du génie sur le *uu* et le *pehu*. (*Uh-f*) *uu Hor-maa*..... *χerp-f kebah-ser pehu S'enup :* « qui irrigat *Hor-maa*..... et affert aquam suam ad *S'enup*. »

Le *mu*, grand canal de ce nôme porte dans les listes le nom de , *Pe-χen;* M. Lepsius, dans l'article dont nous avons parlé en commençant, croit reconnaître dans ce nom un grand canal qui aurait coulé sur les limites des nômes Apollinopolite et Latopolite: nos légendes d'Edfou parlent en effet de ses eaux pures, et une inscription que nous discuterons tout à l'heure, le cite comme une portion d'eau. Le *uu* de ce même nôme qui est écrit tantôt *Hor-maa*, tantôt *Hor* et enfin *Hor-maa-Hor*, offre au dieu du temple ses grains , *per-u*, toutes les plantes de ses champs, et ses , *t'etu* (?). Nous venons de voir que le *pehu* était *S'enup*, ses offrandes sont effacées dans les inscriptions que j'ai sous les yeux.

Pour compléter et confirmer les renseignements qui précèdent sur le deuxième nôme de la Haute-Égypte, je donnerai une partie de l'inscription qui se trouve à Edfou avant le calendrier des fêtes d'Horus, en faisant remarquer combien il eût été difficile de comprendre cette suite de citations décousues, si notre texte n'était venu y jeter une lumière inattendue :

Uab	*T'ahor*	*em*	*Pa*	(*S'eneb-ti*)			*Mesen*	*er*	*Hut-*	
Sacerdos,	T'ahor	in	urbe	Pa :	(sacerdotes)	s'eneb	duo	(et) Mesen	in	Hut-

(1) Voy. Brugsch, *Rhinds zwei bilingue Papyri*, 1865, pl. XVII, l. 3, n° 336, *c*, où ce mot est rendu en démotique par *hotep-u*, offrandes.

Digitized by Google

Unep (1) *Sua* *Hernesa;* *mena-s'e,* *Ptah-s'e* *χeba* *s'a-Hor.* *S'en*
unep. Puella Hernesa; (fossa?) Mena, (fossa?) Ptah, ... s'abor. Ar-

χu *Am,* *A'set,* *s'ent.* *Aa Ptah* *Hut;* *mu* *Ptah* *Peχen.*
bores prædi : palma, persea, acanthus. Locus Ptah (est) Hut; aqua Ptah (est) Pechen.

Ua *Hor-ha-t,* *Aa-(mut)?* *Hen-t* *Pehu*
Naves : Hor-hat (et) Aa-(mut?) ..... *Pehu*

nep, *uu* *Hor-maa,* *Uu-hor.* *Hebi* *tot,* 1 *Betan.....*
(est) Nep; *uu* (est) Hor-maa, et Uu-hor. Festum (in) *Tot,* die 1[a] : vetatur .....

Mesen...
Mesen...

Cette inscription, il est facile de le voir, est conçue dans le même esprit que notre grande liste : on y retrouve les noms des prêtres et de la prêtresse : il y a de plus une énumération de canaux ou étangs situés dans le nôme. Le premier des arbres sacrés nommé , *Am,* doit être le palmier dattier, car il a pour fruit le , *baner* (2), mot qui désigne un régime de dattes, et qui a déjà été rapproché du copte Ϩⲁⲛⲛⲉ, *palma.* L'inscription continue par les noms des barques sacrées, ceux du *uu* et du *pehu,* la mention d'une panégyrie au mois de Tot, et se termine par une défense, dont l'objet n'est exprimé que par une peau d'animal; peut-être devait-on s'abstenir d'une manière générale de toute viande en ce jour de fête.

Je terminerai les renseignements sur le nôme qui nous occupe.

(1) C'est probablement une abréviation de la forme ordinaire : *As-Unep.*
(2) Voy. Pap. Anastasi, IV, 12, 8.

Digitized by Google

en réunissant ici les diverses dates que les inscriptions d'Edfou nous ont fournies pour les principales fêtes de cette localité.

Nous trouvons en premier lieu, la panégyrie du premier de l'an : , dont la représentation est sculptée sur les parois des escaliers, qui mènent à la terrasse du temple (1) ; c'est probablement la même fête que nous avons vue tout à l'heure indiquée au premier jour de *Tot* (2). Une autre inscription gravée sur le mur d'enceinte, après avoir mentionné une grande victoire d'Horus, dit, d'une manière moins précise, qu'on fait ses , *ari*, cérémonies au mois de *Tot*.

Un calendrier des fêtes célébrées dans le temple d'Edfou (3), donne ensuite le 30 *Paophi*, comme anniversaire d'une autre victoire du même dieu. Nous y trouvons encore une fête pour le mois d'*Athyr;* la date en est indécise, mais l'inscription semble dire que les offrandes à faire en cette fête ont été fondées par Toutmès III. Au 30 *Athyr*, nous trouvons une seconde procession d'Horus. Le même texte nous fournit pour le mois de *Choiak* les dates du 5, première procession du dieu; du 6, seconde procession; du 7 et du 20, deux autres processions. Au 24 du même mois se rencontre la panégyrie de *Sokari;* cette même date du 24 Choiak se retrouve à Médinet-Abou pour la même panégyrie de *Sokari*. A Edfou notre texte l'indique : , *em kan en tiau*, pour l'heure du matin : à Dendérah où cette fête se retrouve encore à la même date, deux légendes la placent à la neuvième heure de la nuit (4). Parmi les prescriptions que le calendrier d'Edfou énumère pour la panégyrie de *Sokari* au 24 *Choiak*, je remarque le sacrifice d'un âne : , *An χer-ut aa :* « fit sacrificium asini. » Il est naturel de voir l'âne, symbole du dieu Set, immolé à une fête d'Osiris (5). Au 30 du même mois de *Choiak*, nouvelle procession du dieu (Horus?) qui se dirige vers la localité nommée : *Pa-mer* (6).

Nous arrivons au premier *Toby*, qui est marqué pour une nou-

(1) Voy. ci-dessus, p. 202. — (2) Voy. ci-dessus, p. 206.

(3) Ce calendrier se trouve dans la grande cour. Voy. le plan : en F, porte 4.

(4) Voy. Brugsch, *Recueil de monuments*, t. I, pl. XV, l. 1, 3.

(5) Plutarque (*Isis et Osiris*, ch. 30) raconte qu'en souvenir de la défaite de Typhon, les habitants de la ville de Coptos précipitaient un âne du haut d'un rocher.

(6) *Pa-mer* était situé dans le nôme suivant : le temple d'Edfou y possédait un

Digitized by Google

velle fête d'Horus. Une inscription du mur d'enceinte nous apprend que en *Toby*, jour septième, on faisait une cérémonie, *ari*, du dieu Horus. Une panégyrie portant le nom de , *Hebi-u en Mesen* (Edfou) est indiquée par notre calendrier pour le 21 de ce même mois. Enfin une fête du dieu *S'u* se célébrait du 24 au 27. Les fêtes du commencement de *Mechir* sont effacées, mais nous rencontrons une panégyrie de Ptah, célébrée du 24 de ce mois jusqu'au premier jour de *Phamenot*. Au 11 de ce dernier mois, se trouve une fête d'Horus de Hut. Il en existe également une autre au premier *Pharmuti;* le nom de la divinité est effacé, mais la qualification : *ari-ra*, enfant du soleil, indique qu'il était question de la déesse *Hathor*.

Après une lacune, bien regrettable à cet endroit, le calendrier parle d'un jour de naissance d'Horus :

Mes Hor se Isi se Osiri.

Notre inscription du sanctuaire cite la date du 13 *Pharmuti*, pour une fête d'Horus.

Le calendrier d'Edfou nous donne ensuite une fête d'Hathor de *An* (Dendérah) pour le premier *Pachons*. Le dieu *Chons* de *Hut* était mené en procession, à l'intérieur du temple, au dix-neuvième jour de ce mois. Le texte est ici très-oblitéré, aussi je ne puis dire si la fête suivante se trouvait en *Payni* ou *Epiphi*, c'est probablement dans ce dernier mois :

En abot pen ses'a Hor-Hut neter aa neb pe er Hor-Hat
In mense illo, exit Horus, deus magnus dominus cœli, ad Hor-ha-t

Hathor an-t em Neb-(meri-)t ari tap-u ahi
(navem); Hathor-an, in Nebmeri-t (nave) facit (capita?) agrorum;

sper er Hut.
accedit ad Hut.

domaine, ce qui explique pourquoi c'est le but d'une procession du dieu (Voy. Brugsch, *Géogr.*, t. I, p. 172).

Digitized by Google

Nous apprenons, par ce passage, que le dieu Horus devait à cette époque être porté à sa barque sacrée, *Hor-Hat:* la déesse Hathor de Dendérah venait se joindre à lui, amenée sur sa barque sacrée, dont le nom est ici en partie effacé; mais l'inscription du nôme de Dendérah nous le donne au complet: , *Neb-meri-t.* Les signes qui subsistent dans l'inscription du calendrier, suffisent pour prouver qu'il y était bien question du même navire. Pour se rendre à Edfou il est dit dans notre texte que la déesse Hathor: *ari tap-u ahi.* Le petit filet détermine presque toujours les mots qui ont le sens de *domaine, territoire, champs.* On voit qu'il peut s'appliquer à une quantité de mots: on lui connaissait déjà les valeurs: *anaua* et *ha;* on le trouve aussi avec un *b* complémentaire; il faut ajouter le phonétique *ahi*, fourni par le texte du calendrier d'Edfou, et que l'on peut rapprocher du copte ⲉⲓⲱϩⲉ, *Sah.* et ⲓⲟϩⲓ, *Memph.*, *ager. Ari tap-u ahi*, signifie donc mot à mot: Elle (la déesse) fait la tête, l'extrémité des champs (?). Il ne faut pas passer outre, sans remarquer cette visite si curieuse que la déesse Hathor de Dendérah devait faire au dieu Horus dans son temple d'Edfou. D'après l'ensemble du texte, qui malheureusement est très-oblitéré, il semble que la déesse devait passer un certain nombre de jours à Edfou. Le dieu Horus, porté sur sa barque sacrée, se rendait au-devant de sa divine visiteuse, venue également sur le navire attaché au temple de Dendérah; puis ils revenaient de conserve à Edfou, où sans doute des fêtes étaient célébrées pendant tout le séjour de la déesse. — Au premier *Mésori*, le calendrier place une procession de la déesse *Isis* de *Hut.*

Enfin, pour terminer, on trouve dans ce même calendrier, des fêtes pour quatre des jours épagomènes: ceux de la naissance d'Osiris, d'Horus, d'Isis et de Nephtys. On peut remarquer que le jour épagomène, qui porte le nom de la naissance de *Set*, a été soigneusement évité; ce jour, où naquit l'antagoniste d'Horus, ne pouvait en effet être célébré à Edfou comme une fête: on devait probablement le regarder au contraire comme un jour néfaste.

Digitized by Google

IIIe NÔME. *Ten* (Latopolites) (1).

Nous apprenons par notre liste, que la capitale du troisième nôme de la Haute-Égypte était , *Suban,* que Champollion a identifié avec la localité d'Eleithya. La ville que les Coptes nommèrent CNH (Esneh), et qui n'en est pas très-éloignée, se substitua à *Suban* et devint dans les derniers temps, le siége du gouvernement de ce nôme.

La première phrase de notre texte est ainsi conçue: *Suban χer ar-ti*, *Uar-ament χer septi*. Deux villes sont ici nommées : *Suban*, dont nous venons de parler, et , *Uar-ament*. La première est citée avec une portion du corps divin désignée par les mots : , *ar-ti*. Ce terme est au duel, et il est complété par le déterminatif des membres. Il est possible d'y reconnaître les yeux, dont le phonétique habituel est , *ari;* on trouve en effet, surtout à l'époque ptolémaïque des variantes constantes entre les deux formes de l'*a* vague et ; toutefois l'absence de déterminatif topique, ne me permet pas d'être plus affirmatif (2). La seconde localité de notre inscription est *Uar-ament*, mot à mot : « Le passage de l'Occident. » Elle se trouvait probablement au débouché d'une des routes qui mènent à la grande oasis, nommée aujourd'hui *Uah-el-Chargeh;* un de ces chemins aboutit encore à Esneh. *Uar-ament* possédait les lèvres du dieu, le caractère , *sep-ti*, qui est figuratif, ne peut laisser aucun doute.

La divinité protectrice du troisième nôme est la déesse ,

(1) Voy. Brugsch, *Géogr.*, t. I, p 168.

(2) M. le professeur Lauth, dans un ouvrage tout récent intitulé : *Les Zodiaques de Dendérah* (p. 83), traduit par *oreille* le même mot, *Ar-t*, qui correspond au décan, Ἐρῶ : mais il ne dit pas sur quelle autorité il se fonde pour cette interprétation.

Digitized by Google

Suban, qui a évidemment donné son nom à la capitale. Je ne saisis pas bien le sens de la partie mythologique qui suit le nom de la déesse; on y voit seulement que son temple était à l'endroit nommé , *χen* (1). La liste spéciale des divinités des nômes donne au même endroit le nom de : , *Hat'-χen*. Cette localité, dont la position n'est pas connue, est très-souvent ajoutée au nom de la déesse *Suban*, et faisait peut-être partie de la ville d'Eileithya.

Le nom du prêtre et celui de la prêtresse sont très-altérés sur le monument. Le premier signe du nom du prêtre m'est inconnu; quant au second c'est , *Hat'*, ou la couronne blanche. Du nom de la prêtresse il ne reste que le commencement : , *Fa.....*

La barque sacrée qui était nommée : , *Mer-nub*, stationnait à l'endroit que notre texte désigne sous le nom de : , *P-uni*. Il n'a pas encore été relevé sur les monuments.

Nous arrivons par la suite du texte à la mention du bois sacré; on y trouvait trois espèces d'arbres : 1° le *Nebes* que nous avons rencontré dans le premier nôme; 2° le *S'enta*, également cité plus haut. Il est ici écrit : , *S'ent'a*. Vers l'époque ptolémaïque, on trouve très-fréquemment l'échange du *t* avec le *t'*. Le troisième arbre écrit , *Kebes*, n'est pas connu jusqu'à présent (2). Ces arbres, comme nous l'apprend notre texte, se trouvaient dans une localité nommée : , Neter-(ah?). Or M. Brugsch (3) cite pour ce même nôme une ville nommée , dont les ruines subsistent à trois milles au nord-est d'Esneh; il me

(1) M. Brugsch, dans son *Recueil de monuments*, t. I, p. 25, met la ville de *χen* dans le nôme précédent : le document, que nous étudions, la place d'une manière certaine dans le IIIe nôme.

(2) Pour ces divers noms d'arbres, voy. Brugsch, *Recueil de monuments*, t. I, p. 49.

(3) Voy. *Géogr.*, t. I, p. 174.

Digitized by Google

semble bien naturel de penser que ces deux formes ne sont qu'une simple variante du même nom.

Vient ensuite l'énonciation de la fête de la déesse *Suban;* je dis la déesse, car il faut remarquer que, dans la construction de la phrase qui introduit comme d'ordinaire la date de cette fête, le pronom est au féminin. C'était le treizième jour du mois de *Pharmuti.* (1) , *beta-f kak remi;* « vetatur illi edere pisces, » ajoute le texte. C'était là une des abstinences les plus communément ordonnées par la religion égyptienne. Plutarque (2) rapporte que le peuple ne mangeait pas certains poissons selon les localités; et que les prêtres devaient complètement s'en abstenir. On se souvient également que le roi *Pianχi* (3), après la pacification de l'Égypte, permit au roi *Nimrod* d'entrer dans le palais, parce que, dit l'inscription, il était pur et ne mangeait pas de poisson; les autres rois de la Basse-Égypte ne purent obtenir la même faveur parce qu'ils mangeaient du poisson, « ce qui était interdit dans le palais de *Pianχi.* »

Enfin notre inscription se termine en ces termes :

Ut-hapi-er-mut s-ur-f χer en Nebsepehu er nepu-f Ta-anhesmen er
(Sacerdos) magnificat sacras res (spiritûs) qui irrigat (Vallem nitri) in

nu-s en ter χerp-f Kebah-s er pehu ur.
momento suo anni; (et) affert libationem suam ad *pehu* ur.

L'étude comparative des légendes prouve qu'il faut voir un nom de prêtre dans les mots : , *Ut-api-er-mut :* c'était lui qui devait faire la cérémonie des eaux, en l'honneur du génie nommé : , *Neb-spehu.*

La lecture du *mu* (grand canal) de ce nôme n'était pas connue d'une manière certaine avant les dernières publications de M. Brugsch sur les listes d'Edfou ; il est nommé : , *Uka* (4) : il est cité

(1) Le mot *kak*, edere, est ordinairement déterminé par , est-ce ici une variante ou une erreur?

(2) *Traité d'Isis et d'Osiris*, ch. 6.

(3) *Inscription historique du roi Pianχi-Meriamoun*, vicomte de Rougé, p. 15.

(4) A cette époque, est souvent mis dans les inscriptions à la place de , *n*; de sorte que ce nom peut avoir été lu *una*, et notre port *P-uni*, ne serait que le même nom avec l'addition de l'article masculin *p*.

Digitized by Google

dans l'une de nos listes avec son : (*Sahu-?)ti*, et dans une autre avec son : , *Ma-ti :* ces deux expressions par leur déterminatif , semblent indiquer des canaux. Le *uu*, ou territoire *An-hesmen* était déjà connu : son orthographe complète est : : ce nom signifie la vallée du natron. M. Brugsch a déjà fait remarquer que le territoire voisin d'El-Kab, est en effet une des localités d'Egypte où le nitre se trouve en plus grande abondance à la surface du sol. Le *uu Anhesmen* est cité dans les listes avec deux sortes de grains : , *uhi*, et , *tebeh-u*. Le signe est très-souvent employé dans les inscriptions ptolémaïques; ce n'est autre chose que l'hiératique de , boisseau versant des grains. Le mot *tebehu* se retrouve au Rituel, ch. 125, lig. 8, chapitre de la confession. Le défunt se vante de n'avoir pas fraudé les *tebehu*. On trouve les variantes et : une fois même, la gerbe de blé sert de déterminatif (1).

Le *pehu* de ce nôme, qui porte le nom de , *ur-t*, a parmi ses offrandes , *aχem-u-f*, et , *napr-u-f;* on pourrait reconnaître dans ce dernier mot le copte : ⲛⲁϕⲣⲓ, *granum*, et ⲛⲁⲡⲣⲉ, *semen*. Quant au premier, tout ce que nous en savons, c'est qu'il est suivi du signe des eaux .

JACQUES DE ROUGÉ.

(1) Je puise ces variantes dans les notes de dictionnaire, que mon père veut bien mettre à ma disposition : et je crois rendre service à la science en utilisant ainsi des remarques, que l'ordre de ses travaux ne lui donnerait peut-être pas l'occasion de publier d'ici longtemps.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

DEUX INSCRIPTIONS

DE L'ILE DE THÉRA

RELATIVES A UNE SOCIÉTÉ RELIGIEUSE

Il y a quelques années, on découvrit dans l'île de Théra, aujourd'hui Santorin, deux inscriptions grecques de l'époque romaine, gravées sur deux stèles plates en marbre et surmontées de bas-reliefs bien conservés. Ces précieux monuments furent transportés à Athènes, et je dus à l'amitié de feu M. Pittakis, alors conservateur du Musée, la facilité de les voir et de les étudier de près, en vue d'un travail que je préparais dès lors sur les *Sociétés religieuses dans l'antiquité grecque*. Les deux inscriptions me parurent dignes d'une attention particulière, à cause des inductions qu'on en peut tirer, par voie de rapprochement, pour l'histoire intérieure de ces sociétés à la fois financières et mystiques, appelées tantôt ἔρανοι, tantôt θίασοι dans les textes épigraphiques qui nous en ont transmis le souvenir. Le nombre de ces textes, qui s'accroît chaque jour, est une preuve de la multiplicité de ces associations, dont les auteurs anciens ne nous avaient pas révélé l'existence, et dont le rôle néanmoins paraît avoir été considérable dans la vie civile et religieuse de l'Orient hellénique, pendant la période qui précéda immédiatement l'ère chrétienne (1).

(1) Voir à ce sujet : 1° un extrait de mon Rapport sur des recherches épigraphiques dans l'Archipel grec (*Moniteur du* 23 *octobre* 1863) ; — 2° mon article sur des

Digitized by Google

Voici, avec une courte description des deux bas-reliefs, le texte des documents qui les accompagnent.

A.

DESCRIPTION DU PREMIER BAS-RELIEF.

Un prêtre, tenant le sceptre d'une main et la patère de l'autre, est debout près d'un autel, à l'ombre d'un arbre. En face de lui, un jeune garçon amène un agneau destiné à être immolé comme victime. Une jeune fille, portant sur la tête un paquet (peut-être un plat d'offrandes), et tenant une aiguière à la main, semble attendre des ordres. Un personnage drapé assiste à la cérémonie.

Au-dessous, on lit l'inscription suivante :

ΟΙΘΙΑΣΙΤΑΙΑΣΚΛΗΠΙΑΔΗΝΜΕΛΙΔΩΡΟΥ
ΙΕΡΩΤΕΥΣΑΝΤΑΚΑΛΩΣΚΑΙΑΞΙΩΣ
ΕΝΤΩΙΤΕΤΑΡΤΩΙΚΑΙΕΒΔΟΜΗΚΟΣΤΩΙ
ΚΑΙΕΚΑΤΟΣΤΩΙΕΤΕΙΕΣΤΕΦΑΝΩΣΑΝ
ΤΗΤΕΣΤΗΛΗΙΚΑΙΣΤΕΦΑΝΩΙΑΝΘΙΝΩΙ
ΜΕΤΑΤΑΙΝΙΑΣΔΙΑΒΙΟΥ

1. Οἱ θιασῖται Ἀσκληπιάδην Μελιδώρου
2. ἱερωτεύσαντα καλῶς καὶ ἀξίως
3. ἐν τῷ τετάρτῳ καὶ ἑβδομηκοστῷ
4. καὶ ἑκατοστῷ ἔτει ἐστεφάνωσαν
5. τῇ τε στήλῃ καὶ στεφάνῳ ἀνθινῷ
6. μετὰ ταινίας διὰ βίου.

« Les membres du thiasos ont couronné Asclépiade, fils de Mélidore, « qui a exercé avec honneur et dignité les fonctions de prêtre en l'an « cent soixante-quatorze. Ils lui ont décerné la stèle et la couronne de « fleurs avec bandelettes pour toute sa vie. »

B.

DESCRIPTION DU SECOND BAS-RELIEF.

On voit dans un jardin deux divinités, Cybèle et Apollon. Cybèle est assise, la tête couronnée de tours, avec un lion couché à ses pieds.

inscriptions de l'île de Rhodes relatives à des sociétés religieuses (*Revue archéologique du* 1er *décembre* 1864); — ma Notice sur un fragment de stèle trouvé à Athènes (*Revue archéologique du* 1er *juin* 1865).

Digitized by Google

Apollon debout, vêtu d'une longue robe, tient de la main gauche une lyre et de la main droite une patère. Près de ces deux divinités, on voit une prêtresse debout; en face d'elle, un jeune garçon amène un agneau pour le sacrifice; derrière elle, un musicien joue de la double flûte.

Au-dessous, on lit l'inscription suivante :

ΟΙΘΙΑΣΙΤΑΙΚΑΙΘΙΑΣΙΤΙΔΕΣ
.ΣΤΕΦΑΝΩΣΑΝΣΤΡΑΤΟΝΙΚΗΝΜΕΝΕΚΡ.
.ΟΥΙΕΡΩΤΕΥΣΑΣΑΝΕΝΤΩΙΗΚΑΙΟΚΑΙΡ
.ΤΕΙΜΗΤΡΙΚΥΒΕΛΗΚΑΙΑΠΟΛΛΩΝΙΣΤΕΦΑ
.ΩΙΓΡΑΠΤΩΙΕΝΣΤΗΛΗΚΑΙΚΗΡΥΚΤΩΙΣΥΝΤΑΙ
..ΑΙΚΑΙΑΛΛΩΙΣΤΕΦΑΝΩΙΚΗΡΥΚΤΩΙΣΥΝΤΑ.
..ΑΙΕΝΤΗΙΤΟΥΔΙΟΣΣΥΝΑΓΩΓΗΙΑΓΑΘΗΣΑΣ

1. Οἱ θιασῖται καὶ θιασίτιδες
2. ἐ]στεφάνωσαν Στρατονίκην Μενεκρ[ά
3. τ]ου ἱερωτεύσασαν ἐν τῷ η̄ καὶ ο̄ καὶ ρ̄
4. ἔ]τει μητρὶ Κυβέλῃ καὶ Ἀπόλλωνι στεφά-
5. ν]ῳ γραπτῷ ἐν στήλῃ καὶ κηρυκτῷ συν ται-
6. νί]ᾳ καὶ ἄλλῳ στεφάνῳ κηρυκτῷ συν τα[ι-
7. νί]ᾳ ἐν τῇ τοῦ Διὸς συναγωγῇ [ἀ]γαθήσασ[αν?

« Les membres du thiasos, hommes et femmes, ont couronné Strato-
« nice, fille de Ménécrate, qui fut prêtresse, en l'an cent soixante-dix-huit,
« de la Mère (des dieux) Cybèle et d'Apollon. Ils lui ont décerné une
« couronne inscrite sur une stèle, ornée de bandelettes, et proclamée
« publiquement; et une autre couronne avec bandelettes, proclamée dans
« l'assemblée de Jupiter, à cause de sa vertu. »

Il y a entre l'une et l'autre inscription quelques différences paléographiques, notamment dans la forme des lettres Α et Α, Ο et Θ. En outre, la seconde inscription est gravée avec une certaine négligence; on y remarque, à la ligne 5, une lettre de trop dans le mot στήλῃ, et à la ligne 7, une certaine confusion dans la gravure du dernier mot, que j'ai lu [ἀ]γαθήσασ[αν]. Ce verbe ἀγαθέω ou ἀγαθάω, dans le sens du latin *sapere*, est nouveau pour nous. On trouve bien dans les anciens lexiques la forme cypriote ἀγαθάω dans le sens de *garder le silence*, et un verbe ἀγαθίζομαι dont la signification n'est pas bien arrêtée (1); mais nul texte ne nous avait encore fourni un

(1) Hesych. s. v. ἀγαθᾷ = σιωπᾷ, ἀγαθίζομαι.

Digitized by Google

participe ἀγαθήσασαν avec une acception nettement déterminée. C'est un fait lexicographique à noter. Cette même inscription nous présente un emploi assez inégal de l'I adscrit, ce qui est toujours le signe d'un âge relativement récent.

Malgré ces légères différences, les deux monuments sont de la même époque. Ils se ressemblent par le fond, par la rédaction, par le dialecte même dans lequel ils sont écrits.

L'un et l'autre nous représentent une stèle commémorative érigée en l'honneur d'une personne ayant rempli des fonctions sacerdotales annuelles dans un θίασος dont le nom particulier n'est pas parvenu jusqu'à nous. L'organisation de ce θίασος offre un trait remarquable : c'est le partage de la communauté en deux sections distinctes, dont l'une comprend les hommes, l'autre les femmes, sous les noms de θιασῖται et de θιασίτιδες.

Le premier et le plus ancien des deux actes est rédigé au nom des hommes seuls : il a pour objet d'honorer un prêtre, Asclépiade, fils de Mélidore.

Le second acte est rédigé à la fois au nom des hommes et des femmes : il y est question d'honneurs décernés à une prêtresse, Stratonice, fille de Ménécrate.

Les deux documents sont séparés chronologiquement par un intervalle de quatre ans. La prêtrise d'Asclépiade est de l'an 174 ; celle de Stratonice est de l'an 178. La première de ces deux dates est énoncée intégralement; la seconde est marquée en lettres numériques. L'une et l'autre se rapportent évidemment à une même ère. Nous ne connaissons pas cette ère, mais il est probable qu'il faut l'identifier avec l'époque de la fondation du θίασος. Il n'est pas étonnant que ces sociétés, qui possédaient des archives et qui enregistraient soigneusement les faits de leur propre histoire, aient eu une chronologie officielle, calculée d'après les années même de leur existence.

Le nom particulier du θίασος ne se trouve ni dans l'une, ni dans l'autre inscription; mais la seconde des deux stèles nous permet de le conjecturer, en révélant les noms des divinités que les sociétaires vénéraient. La première de toutes est Cybèle, mère des dieux, accompagnée d'Apollon; le culte de Jupiter n'est mentionné qu'incidemment, à propos d'une fête particulière (*inscr. B, ligne* 7). Le culte de Cybèle, on le sait, est un culte asiatique, originaire de Phrygie, et empreint de traditions orientales. Par une coïncidence digne de remarque, ce culte est confondu par Plutarque dans un commun mépris avec les cultes de Sérapis, de Pan, de Dionysos ou

Digitized by Google

Bacchus, qui tous tendaient à exalter par des cérémonies orgiaques l'enthousiasme de leurs sectateurs. « Le culte de la Mère des dieux, dit Plutarque, et le culte de Pan sont analogues aux orgies bachiques (1). » Ailleurs, le même écrivain s'élève contre le charlatanisme des apôtres errants qui prônaient les mystères de la Mère des dieux et ceux de Sérapis (2). Sur ces quatre divinités, trois ont donné leurs noms à des sociétés que nous connaissons : j'ai signalé dans mes précédents travaux des confréries vouées à Sérapis, à Pan, à Bacchus, sous les dénominations de *Sérapiastes*, de *Paniastes*, de *Dionysiastes* (3). D'après l'analogie, les adorateurs de Cybèle devaient s'appeler des *Métroïstes* (Μητρωϊσταί). Bien que ce nom ne se soit pas jusqu'à présent rencontré dans les textes, il pourrait fort bien avoir été celui de la société qui nous occupe.

Ces deux actes ne sont pas rédigés en dialecte dorien, comme la majorité des inscriptions trouvées jusqu'à ce jour dans l'île de Théra. Ils appartiennent à l'époque romaine, où les fines nuances des anciens dialectes s'effaçaient dans l'unité un peu confuse de la langue commune parlée à Alexandrie. C'est ainsi qu'on rencontre dans ces deux inscriptions la forme θιασῖται, inconnue aux prosateurs classiques qui écrivent toujours θιασῶται. La forme θιασίτης, qui, au dire des anciens grammairiens, appartenait à la κοινὴ διάλεκτος ou langue *hellénique* (4), se retrouve dans quelques autres inscriptions de l'archipel, notamment à Délos (5) et à Ténos ou Tino (6). Le verbe ἱερωτεύω, employé deux fois pour ἱερατεύω, est nouveau pour nous; mais la substitution de l'ω à l'α est une particularité philologique dont on trouve déjà un exemple dans les célèbres inscriptions de Mylasa en Carie, inscriptions qui présentent, avec quelques dorismes, un grand nombre de formes ioniennes. On y lit en effet τετρωκόστῳ pour τετρακόστῳ (7), comme ici nous lisons ἱερωτεύσαντα pour

(1) Τὰ γὰρ Μητρῷα καὶ Πανικὰ κοινωνεῖ τοῖς βακχικοῖς ὀργιασμοῖς (Plutarch. *Erot.* p. 758, F).

(2) Τὸ ἀγυρτικὸν καὶ ἀγοραῖον καὶ περὶ τὰ Μητρῷα καὶ Σεράπεια βωμολοχοῦν καὶ πλανώμενον γένος (Plutarch. *de orac. Pyth.*, p. 407, C).

(3) Voir la liste de dix-neuf associations religieuses que j'ai donnée dans la *Revue archéologique* du 1er décembre 1864. Les *Paniastes* et les *Dionysiastes* y figurent sous les numéros 18 et 19. J'ai signalé les *Sérapiastes* dans ma *Notice sur un fragment de stèle trouvé à Athènes* (*Rev. arch.* du 1er juin 1865).

(4) Θιασῶται διὰ τοῦ ω, Ἀττικοί · θιασῖται, Ἕλληνες (Mœris, p. 186).

(5) *C. I. Gr.* 2271, ligne 22 : τὴν τῶν θιασιτῶν βούλησιν.

(6) *C. I. Gr.* 2338, ligne 60 : κοινὸν [θ]ιασιτῶν.

(7) *C. I. Gr.* 2691 *d.* — Ph. Le Bas, *Voy. Arch.* n° 378.

Digitized by Google

ἱερατεύσαντα, ἱερωτεύσασαν pour ἱερατεύσασαν (*inscr. A, ligne* 2 — *inscr. B, ligne* 3). Enfin, l'emploi du génitif Μενεκράτου pour Μενεκράτους est encore une conséquence de ce mélange des dialectes. La suppression du Σ final dans les génitifs de ce genre est un ancien éolisme dont l'usage devint général à l'époque romaine. Sur un monument chorégique trouvé en 1862 dans les fouilles du théâtre de Bacchus à Athènes et datant de l'archontat de Philopappus, c'est-à-dire du règne de l'empereur Trajan, on lit parmi les noms des choristes :

Εὐφρόσυνος Μηνοφάνου
Φιλοκράτης Σωκράτου

pour Μηνοφάνους, Σωκράτους. Il faut conclure de ces indices philologiques, que nos deux inscriptions doivent être rapportées, non pas à l'un ou à l'autre des anciens dialectes, mais à cette langue mixte qui eut son centre à Alexandrie, langue qui se rattachait au dorien par son origine macédonienne, mais qui admit toujours une grande variété de formes de date et de provenance diverses.

Il nous reste à rechercher quelle place doivent occuper ces inscriptions dans l'ensemble des renseignements épigraphiques relatifs à l'histoire des associations religieuses dans l'antiquité grecque.

Ces deux inscriptions, il faut le reconnaître, soulèvent un problème délicat et non encore résolu sur la distinction de l'ἔρανος et du θίασος, qui ont été longtemps confondus ensemble.

Voici quelques observations qui pourront aider à la solution de ce problème.

Les associations religieuses qui, au déclin du paganisme, s'établirent sur tous les points de l'Orient hellénique en dehors de la religion officielle, offrent un caractère double, à la fois financier et mystique. Considérées par le côté financier, elles ressemblent à nos sociétés de secours mutuels. Considérées par le côté mystique, elles représentent des congrégations ou confréries vouées à des pratiques religieuses particulières. Comme sociétés financières, elles ont leur racine dans la capitale même de la civilisation occidentale, à Athènes; comme sociétés religieuses, elles ont leur point de départ en Orient, sur les côtes d'Égypte, de Syrie, d'Asie-Mineure, et gardent la profonde empreinte du mysticisme oriental.

Les deux mots même d'ἔρανος et de θίασος ont un sens très-différent. Pour se rendre un compte exact du mot ἔρανος, il faut se reporter à un détail curieux de la vie civile chez les Athéniens. Les particuliers, dans la démocratique Athènes, s'assurèrent de bonne heure un genre de secours indépendant de l'État en contractant une société

Digitized by Google

qui s'appelait ἔρανος, du nom même de l'argent qu'elle rassemblait par cotisation (1). Ces contributions volontaires, accrues par des legs et par des dons particuliers, formaient une masse ou trésor commun, administré par la société ou par ceux qu'elle déléguait à cet effet. Ce trésor était une caisse d'assistance et de prévoyance mutuelles, destinée à fournir des avances aux membres nécessiteux, à leur procurer des secours en cas de maladie, à leur assurer les honneurs funèbres après leur mort. On nommait les sociétaires *éranistes* (ἐρανισταί); leur ensemble s'appelait *la communauté des éranistes* (τὸ κοινὸν τῶν ἐρανιστῶν); leur trésorier prenait le titre d'*archéraniste*, ἀρχερανιστὴς ou ἀρχιερανιστής (2). Il existait des lois spéciales pour les régir : ce code s'appelait l'ἐρανικὸς νόμος. Libres de s'administrer intérieurement elles-mêmes, mais tenues de se faire autoriser par l'État, ces sociétés une fois reconnues devenaient des personnes civiles, et pouvaient plaider en justice; les procès qui les intéressaient s'appelaient ἐρανικαὶ δικαί (3). Plusieurs de ces sociétés avaient pour but particulier d'aider leurs membres dans l'exercice d'une profession déterminée: elles formaient alors des corporations industrielles, commerciales, maritimes, qui rappellent par certains côtés nos anciens corps de métiers. On voit par ces détails que l'institution primitive avait un caractère économique et financier, dont la trace s'est perpétuée jusque dans son nom.

Toute autre est la signification du mot θίασος. Après avoir désigné à l'origine le cortége bachique ou dionysiaque (4), il s'étendit ensuite à toutes les réunions religieuses (5), principalement à celles qui avaient pour objet la célébration de cérémonies secrètes et de rites mystérieux. Venues d'Orient, ces réunions se propagèrent surtout dans la partie sud-est de l'Archipel. Elles y perdirent leur caractère exclusivement sacerdotal, et adoptèrent une organisation analogue à celle des colléges d'éranistes existant à Athènes. La conquête d'Alexandre, en rapprochant la Grèce de l'Asie, dut favoriser cette transformation. C'est principalement sous les successeurs de ce prince que le nombre de ces sociétés s'accrut. C'est alors aussi que la distinction entre les divers ordres de corporations parut s'effacer. Les monuments épigraphiques appartenant à la fin de la période

(1) Ἔρανος, écot.

(2) Dans les inscriptions doriennes de Rhodes ἀρχερανιστάς.

(3) Poll. VIII, 144.

(4) Τὸ Βακχικὸν πλῆθος (Vett. Lexica) ou encore τὸν τῷ Διονύσῳ παρεπόμενον ὄχλον (Athen. VIII, p. 362, E).

(5) Harpocrat. *s. v.* : Τὸ ἀθροιζόμενον πλῆθος ἐπὶ τελετῇ καὶ τιμῇ θεοῦ.

Digitized by Google

alexandrine désignent plus d'une fois les *éranistes* sous le nom de *thiasotes* ou *thiasites;* alors l'archéraniste prend le nom d'ἀρχιθιασίτης (1). Les sociétés se distinguèrent les unes des autres par les noms des divinités qu'elles vénéraient. Les inscriptions de Rhodes en offrent de nombreux exemples que j'ai déjà cités (2). Cet usage devint général : c'est ainsi qu'on trouve à Athènes les *Sérapiastes* (3), à Délos les *Héracléistes* (4). Ces derniers formaient un θίασος en l'honneur de l'Hercule de Tyr, et s'intitulent eux-mêmes : « La communauté des Héracléistes Tyriens marchands et armateurs, » Τὸ κοινὸν τῶν Τυρίων Ἡρακλεϊστῶν ἐμπόρων καὶ ναυκλήρων.

Quand l'ἔρανος fut devenu θίασος, la religion tint une place de plus en plus considérable dans l'organisation de ces sociétés. La décadence du paganisme, marquée par l'abandon où languissait le culte officiel, devint pour ces libres associations une ère de développement et de progrès.

Les réunions se tenaient dans des lieux consacrés appelés τόποι par les inscriptions de Rhodes (5). Ces τόποι étaient des jardins fermés par une ceinture de portiques et d'autres constructions aux regards profanes. C'est ce qui explique la présence des arbres sur les bas-reliefs. Ces arbres figurent le bois sacré à l'ombre duquel s'élevait l'autel. C'est le τέμενος antique. Aussi Aristote désigne-t-il ces lieux de réunion sous le nom de θιασωτικὰ τεμένη (6). A Délos, la confrérie des marchands et armateurs appelés *Héracléistes Tyriens* sollicite et obtient du peuple athénien, souverain de l'île, la permission de tenir ses assemblées dans le jardin (7) consacré à Hercule Tyrien (τέμενος Ἡρακλέους τοῦ Τυρίου). Un fragment d'inscription athénienne que j'ai récemment publié, mentionne les sacrifices faits par des éranistes en l'honneur de Jupiter Sauveur, d'Hercule et des Dioscures ou Dieux Sauveurs. Je crois avoir prouvé qu'il s'agissait d'une confrérie de *Sotériastes* établie au Pirée, autour de l'hiéron de Jupiter Sauveur. Ce sanctuaire, d'après la description de Strabon, était également

(1) *C. I. Gr.* 2271. — Dans une inscription de Chersonèse on trouve le titre de θιασάρχης (*C. I. Gr.* 2099).

(2) Voyez p. 218, note 3.

(3) *C. I. Gr.* 120.

(4) *C. I. Gr.* 2271.

(5) Ἐν ταῖς συνόδοις καὶ ταῖς ἐπιχύσεσι ἐπὶ τῶν τόπων εἰς τὸν ἀεὶ χρόνον (*C. I. Gr.* 2525 *b*). — Comparez mon inscription de Malona dans la *Revue archéologique* du 1er décembre 1864.

(6) Aristot. *Œcon.* II, 3.

(7) *C. I. Gr.* 2271, lignes 13-14.

Digitized by Google

un τέμενος, c'est-à-dire un jardin entouré de galeries. Les tableaux, les statues, placés sous ces galeries, étaient sans doute les offrandes ou ἀναθήματα destinées à perpétuer la mémoire des honneurs décernés par les confréries à leurs bienfaiteurs ou à leurs dignitaires. Là devaient figurer des stèles analogues à celles dont nous faisons l'analyse.

Les voyageurs qui ont visité l'Italie se représenteront aisément cette disposition architecturale en se reportant par le souvenir au *Campo Santo* de Pise. Cet édifice, chef-d'œvre de l'architecture toscane au moyen âge, comprend une enceinte à ciel ouvert, remplie de plantations et de frais ombrages, et fermée sur les côtés par un cloître abritant sous ses arceaux tout un musée de statues, de bustes, d'inscriptions, de bas-reliefs antiques ou modernes. Les sanctuaires anciens comprenaient, outre le jardin et les portiques, des dépendances désignées sous le nom d'οἰκητήρια dans une inscription de Rhodes que j'ai fait connaître il y a quelques mois. Ces οἰκητήρια étaient sans doute des compartiments affectés soit au logement de certaines personnes, soit à la garde de certains objets. C'étaient des constructions accessoires dans le genre de nos sacristies et de nos presbytères. On les trouve déjà dans les temples de la Haute-Égypte, notamment à Edfou et à Philæ. On les voit encore, sur de moindres proportions, dans quelques-uns des sanctuaires debout au milieu des ruines de Pompéi.

L'assemblée qui se réunissait sur ces emplacements appelés τόποι, prenait elle-même le nom de *Synode*, σύνοδος (1). Nous rencontrons dans l'une des deux inscriptions la dénomination remarquable de *synagogue*, ἐν τῇ τοῦ Διὸς συναγωγῇ (*inscr. B, ligne* 7). Ce nom paraissait jusqu'ici réservé aux assemblées religieuses des Juifs (2). Il est vrai que Pollux donne le mot συναγωγή comme un synonyme de θίασος et même de χόρος, sans doute à cause des chants et des marches processionnelles usités dans ces réunions (3).

Toute réunion s'ouvrait par des prières; les autres actes ne venaient qu'ensuite (μετὰ τὰ ἱερά, disent les inscriptions). Des fonctionnaires particuliers étaient préposés au culte : ils portent dans les stèles athéniennes le nom de ἱεροποιοί. Quelquefois on trouve la men-

(1) Ce nom figure dans toutes les inscriptions de ce genre, à Athènes, aussi bien qu'à Délos, à Rhodes et en Asie-Mineure (voir notamment *C. I. Gr.* 120, 124, 126, 2525 *b*, 2771, 3067).

(2) Ἐπὶ τὰς συναγωγὰς τῶν Ἰουδαίων παραγενόμενος· οὕτω γὰρ τοὺς εὐκτηρίους αὐτῶν ὀνομάζουσι τόπους (Socrat. *Hist. eccl.* VII, 13).

(3) Τάχα δὲ καὶ συναγωγὴ καὶ συλλογὴ καὶ θίασος (Poll. IX, 143).

Digitized by Google

tion d'un pontife appelé ἱερεύς ; c'est le cas pour la corporation des artistes dionysiaques, qui eut à sa tête, comme prêtre de Bacchus, le joueur de flûte Craton, fils de Zotichos, cité dans les inscriptions de Téos (1), et avant lui, l'acteur comique Philonide, fils d'Aristomaque de Zacynthe, dont le nom nous a été révélé par les inscriptions sotériennes de Delphes. Le personnage figuré sur le premier de nos deux bas-reliefs, Asclépiade, fils de Mélidore, fut sans doute aussi un prêtre ou ἱερεύς, car ses fonctions sont désignées par le mot ἱερωτεύω ou ἱερατεύω, qui implique l'idée d'une sorte de pontificat. Je ne veux citer ici qu'un exemple de cette acception. L'éponyme de Rhodes était le pontife du Soleil, et ses fonctions sont désignées par ce même verbe ἱερατεύω, dans une inscription inédite que j'ai recueillie dans l'île de Rhodes même, en 1862. Cette inscription est gravée sur un marbre renversé, encastré dans une fontaine construite avec des débris antiques, près du village turc de Sumbülli. Bien que l'eau de la fontaine ait usé la pierre, toutes les lettres sont reconnaissables, à l'exception de deux, qu'il est facile de remplacer; car l'inscription est στοιχηδόν. En voici le texte :

ΠΟΛΥΚΛΗΣΠΥΘΕΙΟΥ
ΙΕΡΑΤΕΥΣ . . ΑΛΙΩΙ

Πολυκλῆς Πυθείου
ἱερατεύσ[ας] Ἁλίῳ (2).

Polyclès, fils de Pythios, prêtre du Soleil.

On peut conclure de ces rapprochements qu'il y avait au sein des sociétés une sorte de hiérarchie ecclésiastique, et que les ministres du deuxième ordre, tels que les ἱεροποιοί et le ἱεροκήρυξ, étaient subordonnés à un pontife appelé ἱερεύς, sous la direction duquel ils accomplissaient les cérémonies du culte.

Une circonstance à remarquer, c'est que parmi les actes religieux figuraient des banquets auxquels tous les membres étaient admis. Aristote, dans ses Éthiques, fait allusion à ces fêtes (3). Pour cette même raison, un des personnages mis en scène par Athénée dans son *Banquet des Sophistes*, interpelle les convives en les appelant :

(1) *C. I. Gr.* 3067.

(2) Forme dorienne pour Ἡλίῳ. — De là le nom des Ἁλιαδαὶ καὶ Ἁλιασταί, qui formaient la première corporation religieuse de Rhodes (*C. I. Gr.* 2525 *b*).

(3) Ἔνιαι δὲ τῶν κοινωνιῶν δι' ἡδονὴν δοκοῦσι γίγνεσθαι, θιασωτῶν καὶ ἐρανιστῶν · αὗται γὰρ θυσίας ἕνεκα καὶ συνουσίας (Aristot. *Ethic.* VIII, 10). — Athénée, de son côté, explique συνθιασώτας par τοὺς συνιόντας ἐρανιστάς.

Digitized by Google

Ἄνδρες θιασῶται. Ces festins paraissent avoir eu le plus souvent un caractère grave et solennel. Plutarque rapporte que dans l'île d'Égine on célébrait, en l'honneur de Neptune et sous le nom de θίασοι, des fêtes qui duraient seize jours, et qui étaient marquées par des banquets où les convives étaient astreints au plus rigoureux silence (1).

Le θίασος comprenait les femmes aussi bien que les hommes. Le mot θίασος est même défini par Hésychius ἐσμὸς γυναικῶν (2). J'ai déjà signalé, dans l'inscription relative aux Sérapiastes d'Athènes (3), la mention d'une femme appelée προεραvίστρια, chargée de présider avec les ministres du culte aux sacrifices et aux cérémonies saintes. Dans le second des deux monuments de Théra, nous trouvons également une prêtresse couronnée par les θιασίτιδες ou femmes du θίασος. Cette prêtresse remplissait sans doute les mêmes fonctions que la προεραvίστρια, et dirigeait comme elle la section féminine de la communauté.

Les honneurs accordés au prêtre et à la prêtresse par nos deux inscriptions, sont à peu près les mêmes de part et d'autre. C'est :

1° Le droit de porter une couronne avec la bandelette sacrée, στέφανος μετὰ ταινίας. Cette couronne, qui dans d'autres inscriptions est d'or ou de feuillage, est ici de fleurs pour le prêtre, στέφανος ἀνθινός (*inscr. A, ligne* 5). Le droit de la porter lui est concédé pour toute la vie, διὰ βίου (*ibid*, *ligne* 6).

2° L'inscription de l'acte honorifique sur une stèle et sa proclamation en assemblée solennelle, τῇ τε στήλῃ (*inscr. A*, *ligne* 5), στεφάνῳ γραπτῷ ἐν στήλῃ καὶ κηρυκτῷ (*inscr. B*, *ligne* 5). La proclamation était faite, d'après des rites déterminés, dans la réunion des éranistes ou thiasotes, par le *héraut sacré* ou ἱεροκήρυξ. Une inscription de Rhodes, transportée à Venise, donne à ce sujet de curieux détails. On y lit :

« Que le couronnement soit proclamé dans les assemblées le se-
« cond jour, après les cérémonies saintes, par les soins de l'arché-
« raniste et des dignitaires qui se succèdent en charge. Que le pré-
« sident de la communauté ou le héraut sacré fasse la proclamation
« suivante : La communauté des Héliades et des Héliastes a honoré à
« perpétuité Dionysodore d'Alexandrie. . . . . »

Ἀναγορευήται ἁ στεφάνωσις αὐτοῦ ἐν ταῖς συνόδοις τᾷ δεύτερον ἁμέρᾳ μετὰ

(1) Τῷ Ποσειδῶνι θυσίαν ἄγουσι τοὺς καλουμένους θιάσους · ἐν ᾗ καθ' αὑτοὺς ἐφ' ἡμέρας ἑκκαίδεκα μετὰ σιωπῆς ἑστιῶνται (Plutarch. *Quæst. Græc.* p. 301, E).

(2) Hesych. *s. v.* θίασος seu θείασος (comme si la racine était θεός).

(3) *C. I. Gr.* 120.

Digitized by Google

τὰ ἱερά · ἐπιμέλειαν ποιείσθων δ' τε ἀρχερανιστὰς καὶ τοὶ ἄρχοντες ἀεὶ τοὶ ἐν ἀρχᾷ ἐόντες καὶ ὁ ἐπιστάτας τοῦ κοινοῦ ἢ ὁ ἱεροκάρυξ ἀναγορευέτω τὸ κάρυγμα τόδε · Τὸ κοινὸν τὸ Ἁλιαδᾶν καὶ Ἁλιαστᾶν ἐτίμασε εἰς τὸν ἀεὶ χρόνον Διονυσόδωρον Ἀλεξανδρῆ (1).

Des stèles avec inscriptions, érigées par ordre du θίασος, étaient destinées à perpétuer le souvenir de ces honneurs. De ce nombre sont précisément les deux monuments trouvés à Théra et transportés à Athènes, qui font l'objet du présent article. Ces stèles étaient destinées sans doute à être placées dans les alentours du sanctuaire dont elles ornaient les avenues. C'étaient les archives de la communauté.

Si, résumant la discussion qui précède, nous comparons les deux inscriptions de Théra aux documents analogues recueillis ailleurs, nous sommes amenés aux conclusions suivantes :

1° Le nom de *thiasotes* ou *thiasites* est, aussi bien que celui d'*éranistes*, un terme générique s'appliquant à tous les membres des communautés religieuses, quel que fût d'ailleurs le nom particulier de la société à laquelle ils appartenaient. C'est donc par erreur que, d'après un ou deux fragments d'inscription mal copiés ou mal compris, on a signalé tantôt les *thiasotes*, tantôt les *éranistes*, comme un collége unique et spécial sans aucune autre dénomination. Ce qui a pu tromper des observateurs superficiels, c'est que les noms particuliers des sociétés, déterminés par ceux des dieux qu'elles vénéraient, sont parfois effacés ou brisés dans les marbres. A l'aide des règles que j'ai posées, on pourra désormais rétablir ces noms les uns par les autres.

2° Le θίασος, aussi bien que l'ἔρανος, était une association libre, ayant la religion pour base et la fraternité pour objet. Cette association avait à sa tête une hiérarchie régulière, mi-partie administrative, mi-partie ecclésiastique, recrutée par l'élection ou par le sort, et périodiquement renouvelée.

3° Le θίασος, aussi bien que l'ἔρανος, admit à une époque voisine de l'ère chrétienne les femmes dans son sein. La présence de la προερανίστρια parmi les Sérapiastes d'Athènes, la mention des θιασίτιδες dans la seconde des deux inscriptions de Théra, en sont la preuve irrécusable.

4° Les sociétés de thiasotes et d'éranistes avaient une caisse commune, alimentée par des contributions régulières et par des dons

(1) *C. I. Gr.* n° 2525 *b*.

Digitized by Google

volontaires. Les membres étaient solidaires les uns des autres, puisque le riche payait, tandis que le pauvre recevait. L'indigence n'était pas un motif d'exclusion. Le règlement ou Νόμος ne demande au récipiendaire qu'une chose : c'est d'être *saint*, *pieux* et *bon* (1).

Ainsi donc, association libre en vue d'un but moral et religieux, admission des femmes sur le pied de l'égalité, union du riche et du pauvre, voilà trois traits essentiels de l'organisation de ces sociétés. Si l'on songe qu'il s'agit d'une institution antérieure au christianisme, il faut bien convenir qu'il y a là un fait considérable dans l'histoire morale de l'humanité.

Nous sommes loin ici des théocraties oppressives et des castes immobiles de l'Orient : nous avons sous les yeux des sociétés religieuses fondées sur l'adhésion volontaire de leurs membres, et se proposant pour objet une mutuelle assistance.

Si les rites pratiqués par les sociétaires portent encore trop souvent l'empreinte des vieilles superstitions, en retour le règlement même des associations, né du génie humain de la Grèce, décèle un progrès immense.

Le principe de ces réunions, c'est la liberté. Leur but, c'est l'amélioration morale et matérielle des hommes. Les seules conditions d'admissibilité qu'elles exigent, ce sont trois vertus qu'on pourrait appeler chrétiennes : la sainteté, la piété, la bonté.

Elles admettent les femmes au même titre que les hommes. Il y a là, si je l'ose dire, l'indice d'une ère nouvelle. Le moment n'est pas loin où, sur le pavé des basiliques chrétiennes, on gravera cette double inscription, simple et touchant symbole d'une égalité trop longtemps méconnue :

PRO VIRIS · PRO MVLIERIBVS (2).

Elles réunissent le riche et le pauvre dans une société commune. Admis autour d'une même table et partageant de fraternelles agapes, ils sont égaux devant la loi de l'association. Parmi eux on trouve des hommes sans père et sans patrie, c'est-à-dire des affranchis, peut-être même des esclaves.

Et maintenant, n'est-il pas naturel que, dans une époque d'inquié-

(1) Μηδενὶ ἐξέστω ἰέναι εἰς τὴν σεμνοτάτην σύνοδον τῶν ἐρανιστῶν πρὶν ἂν δοκιμασθῇ εἰ ἔστι ἅγιος καὶ εὐσεβὴς καὶ ἀγαθός (Extrait de la *Loi des Éranistes* ou Νόμος Ἐρανιστῶν, d'après une inscription copiée par Fourmont dans une église au pied de l'Hymette, *C. I. Gr.* 126).

(2) Ces mots sont lisibles encore aujourd'hui sur les dalles de l'église *Santa Maria in Cosmedin* (ancien temple de Cérès et de Proserpine) à Rome.

Digitized by Google

tude morale et d'agitation religieuse comme l'époque alexandrine, le nombre de ces sociétés soit devenu considérable ? Faut-il s'étonner que beaucoup d'hommes et de femmes aient abandonné la religion officielle, désormais impuissante, pour ce culte libre, spontané, fraternel, qui répondait mieux aux secrètes aspirations des cœurs? Ces sociétés ne furent pas seulement nombreuses dans l'Orient hellénique : on les retrouve en Italie, à Rome même (1), et le nom de *thiasitæ* est donné par un grammairien latin comme synonyme de *confrères* ou de confraternité (2). Mais c'est le sol grec qui doit être considéré comme le véritable berceau de ce mouvement religieux. Ce sera pour la Grèce un éternel honneur d'avoir donné, avant l'apparition du christianisme, de tels exemples au monde.

CARLE WESCHER.

(1) Une inscription de Pouzzoles mentionne un *thiasus Placidianus* (Henzen ad Orell. 6082).

(2) Paul. ex Festo : *Thiasitas, sodalitas.* Alii legendum recte putant *sodales* pro *sodalitas* (Lex. Forcellini, t. IV, p. 466).

Digitized by Google

RÉCENSION NOUVELLE

DU

TEXTE DE L'ORAISON FUNÈBRE

D'HYPÉRIDE

ET

EXAMEN DE L'ÉDITION DE M. COMPARETTI

On se rappelle que des Arabes découvrirent il y a quelques années, près de Thèbes, en Egypte, dans un sarcophage, des fragments de papyrus qui se trouvèrent contenir le texte jusqu'ici perdu de la célèbre oraison funèbre d'Hypéride. Je me propose d'en donner aujourd'hui une récension nouvelle avec des restitutions plus complètes, en profitant des travaux, trop peu connus en France, dont ce chef-d'œuvre a été l'objet en Angleterre, en Italie et en Allemagne.

Quelque intérêt que présente l'historique des manuscrits perdus ou des papyrus récemment retrouvés du grand orateur, je n'ai point à le refaire ici. Kiessling, en Allemagne, s'est occupé des premiers; C. Müller des premiers et des seconds dans les *Oratores Attici* de Didot (pag. 373, tome 2); M. J. Girard a également touché à ce sujet dans son bel ouvrage : *Hypéride, sa vie, son éloquence;* moi-même enfin, si j'en parlais aujourd'hui, je ne pourrais guère que répéter ce que j'en ai dit déjà en publiant mes traductions de l'*Oraison funèbre* et de l'*Euxénippéenne* (1).

(1) *Revue de la Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes*, numéro de juin 1858 et d'avril 1860.

Digitized by Google

Toutefois, la nature particulière de cette étude m'oblige à rappeler que le papyrus de l'Ἐπιτάφιος est le manuscrit grec d'auteur classique le plus ancien peut-être, et peut-être aussi le plus mauvais que nous ayons. L'érudition sagace de M. Babington n'a pu complétement suffire aux soins qu'il réclamait, οὐ ῥᾴδιον ἕνα ὄντα τοσαῦτ[α] καὶ τηλικαῦτ[α] ἐπελθεῖν. (Ἐπιτάφ. col. 3, l. 21). Après lui, des savants illustres ont amélioré le travail déjà si remarquable de l'édition princeps, mais ils n'ont pu faire que la critique se déclare satisfaite sur tous les points, et cela se comprend : ce n'est que lentement et peu à peu, qu'on parvient à tout restituer, à tout corriger, et même à voir tout ce qui peut manquer dans un texte qui, comme celui-ci, cruellement maltraité par le temps, l'a été plus encore par la main du copiste.

Les fautes de tout genre qu'ont accumulées son inattention, son ineptie ou son ignorance sont tellement nombreuses, que si l'affreux *pensum* qui a presque disparu de nos colléges, avait existé dans l'antiquité, et que le papyrus y eût coûté moins cher (1), je serais fort tenté de voir, dans ces pages souvent inintelligibles, la tâche supplémentaire imposée à quelque mauvais élève ; notre manuscrit en a tous les signes : l'écriture, tantôt serrée et petite, tantôt plus molle et plus élargie, semble accuser soit l'impatience, soit la langueur d'une main tour à tour frémissante et fatiguée. On dirait que l'ennui a présidé à toute cette transcription ; ce sont des syllabes, des mots oubliés, répétés, fondus ensemble ; sans compter des altérations parfois si profondes, qu'il devient difficile de dire quelle locution le texte original a pu porter (2) ; je ne parle pas des surcharges, et me borne à constater que l'œuvre admirable d'Hypéride ne se trouve pas même assez passablement reproduite, pour avoir pu subir l'affront qu'Horace, sans y croire, prédisait malicieusement à ses vers :

> Hoc quoque te manet, ut pueros elementa docentem
> Occupet extremis in vicis balba senectus.

Un texte semblable appelait tout d'abord la loupe des grammairiens, et, il faut le dire, en Angleterre et surtout en Allemagne (3),

(1) Voir les *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie* de M. Egger, p. 423 et 424. Voir encore pour une époque différente, p. 135, les détails les plus curieux.

(2) Nous reproduirons au bas des pages du texte grec la leçon du ms. quand elle est inacceptable. La vue n'en sera pas sans intérêt pour le lecteur qui, par la nature des fautes les plus fréquentes, comprendra mieux ce que la restitution peut à l'occasion se permettre.

(3) Les Hellénistes français ont un peu fait défaut, et cela n'est pas étonnant, tous

Digitized by Google

les commentateurs se sont pressés avec une noble émulation autour de ces restes précieux. Après M. Babington auquel revient, dans le succès, la part la plus large et la plus belle; tous, à des degrés différents, ont bien mérité d'Hypéride; les uns, par d'ingénieuses restitutions, ou en portant la lumière aux points les plus obscurs ; les autres en mettant sur la voie des corrections, quand ils ne les trouvaient pas; d'autres enfin en prêtant aux leçons les meilleures, pour leur admission définitive, l'autorité de leur expérience et de leur savoir. Nous voudrions pouvoir offrir à chacun un hommage mérité; mais les bornes de cet article s'y opposent, et, ce dont je m'afflige le plus, les exigences de mon travail me forcent de m'occuper, moins de ce qui est fait et bien fait que de ce qui reste à faire. Je me bornerai donc à signaler à la reconnaissance de ceux qui admireront ce beau morceau d'éloquence, les noms de MM. Babington, Bursian, Classen, Cobet, Comparetti, Cæsar, Dehèque, Fritzsch, Goodwin, Hort, Kayser, Lightfoot, Mayer, Müller, Roby, Roersch, Sauppe, Schaefer, Shilleto, Spengel, Tell, Volckmar, Voëmel et Weil.

La récente publication de M. Comparetti, qui seule sera pour nous l'objet d'un examen spécial, est un bel in-4° avec fac-simile du papyrus et notes explicatives. M. Comparetti a eu l'idée d'y réunir toutes les opinions des commentateurs; et sauf quelques exceptions, il est resté assez fidèle à son programme. Il a su intéresser à son projet le gouvernement italien qui en a pris tous les frais à sa charge, comme il l'avait déjà fait pour l'*Euxénippéenne* que M. Comparetti

ne sont pas à Paris. Or, en province, l'étude des lettres grecques rencontre les entraves les plus décourageantes. D'une part, la pauvreté des bibliothèques communales; de l'autre, la difficulté de trouver des *Revues* qui acceptent des travaux de critique philologique, offre au travailleur un ensemble d'obstacles capable de rebuter les volontés les plus fortes.

Combien nos voisins les Allemands sont à cet égard plus heureux! Les publications périodiques, celles surtout qui accueillent avec une faveur marquée les articles de philologie, pullulent; on n'a que l'embarras de choisir. Par elles, maint professeur trouve un moyen aussi sûr que facile de publier les observations, les idées nouvelles, les corrections de textes que lui suggère la préparation de ses cours, toutes choses qui valent au corps enseignant, grâce à une heureuse émulation, un plus haut degré de savoir et d'estime. Si l'on possédait en France toutes les ressources qui abondent en Allemagne, qui peut dire combien d'érudits, dans nos lycées et nos colléges, eussent brigué l'honneur d'associer leur nom à l'heureuse découverte des papyrus d'Hypéride?

Plus favorisé que bien d'autres qui le méritaient mieux, j'ai trouvé pour mes premiers essais sur Hypéride, au sein de la *Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes*, un patronage et des moyens de publication dont je garderai à jamais un reconnaissant souvenir.

Digitized by Google

donna dans les mêmes conditions en 1862. Nous nous proposons d'examiner un jour ce premier ouvrage, mais aujourd'hui nous donnerons tous nos soins à l'Ἐπιτάφιος que de récentes préparations nous mettent à même de revoir avec fruit. Toutefois, avant de nous enfermer dans l'examen grammatical qui fait en partie l'objet de cet article, on nous pardonnera, je pense, de dire quelques mots de l'originalité hardie qui caractérise cette harangue et qui ajoute encore à sa valeur oratoire.

L'institution de l'éloge funèbre collectif, comme récompense accordée aux citoyens morts pour la patrie, remonte à l'époque de la bataille de Platée (1). Bien qu'il ne nous reste aucun de ces discours, nous sommes fondés à croire qu'ils furent la glorification exclusive du courage (2), et que l'orateur trouvait dans l'éloge passionné de ces nobles victimes, de quoi suffire à l'enthousiasme de tout un peuple enivré de ses triomphes et de l'humiliation du grand roi.

Mais on comprend que les choses durent bien changer quand, avec la guerre du Péloponèse, arrivèrent coup sur coup les fautes, les revers, les malheurs. Il fallait pourtant conserver à ce discours tout politique sa grandeur imposante, il fallait faire bonne contenance en présence des désastres et aux yeux de ces étrangers, qu'Athènes voulait retenir sous ses lois..... La gloire qu'on ne trouvait plus dans le présent, on la chercha dans le passé : à l'éloge des guerriers dont il fallait honorer le trépas on associa celui des grands vainqueurs de Marathon et de Salamine ; à la pensée de défaites récentes où des parents et des amis avaient trouvé une mort obscure, on substitua le panégyrique d'Athènes toujours vivante, grande et inébranlable malgré quelques infortunes passagères ; et l'on vit alors tous les faits brillants d'autrefois, en remontant même aux temps fabuleux, tout ce dont Athènes pouvait s'enorgueillir à un titre quelconque, prendre place dans l'oraison funèbre, qui devint ainsi un solennel hommage à toutes les gloires nationales, en épargnant à la fière cité, la douleur d'avouer un amoindrissement de prospérité et de pouvoir (3).

Périclès, le premier, mit l'éloquence sur la voie de cet expédient, et ceux qui le suivirent à la tribune funèbre en tirèrent un merveilleux parti ; mais si l'ἐπιτάφιος ainsi conçu put, dans les premiers

(1) Diodore de Sicile, l. XI, 8.

(2) Denys d'Halicarnasse. Voir en outre notre ouvrage sur l'*Oraison funèbre dans la Grèce païenne*, p. 24 et suiv.

(3) Voir, pour toute cette partie, notre ouvrage sur l'oraison funèbre.

Digitized by Google

temps, offrir à l'orateur officiel de grandes ressources, il devait dégénérer bien vite en une série de lieux communs invariablement les mêmes et amenant, comme résultat mortel pour l'éloquence, la monotonie, mère de la satiété.

De là le discrédit qui s'attacha bientôt à ce genre; de là des traces d'impatience et de fatigue que laissent apercevoir des orateurs de génie, obligés de repasser par une ornière devenue trop banale; de là chez eux, une infériorité qui, en les mettant bien au-dessous de leur propre niveau, fait douter de l'authenticité de leurs éloges; de là enfin, depuis Lysias jusqu'à Démosthène, une gêne et un besoin d'innover dont j'ai ailleurs marqué la trace (1); et qui, avant même la découverte du discours d'Hypéride, m'avait fait deviner que cette harangue ne devait ressembler en rien à celles qui l'avaient précédée. Je lis en effet dans le manuscrit de mon ouvrage sur l'oraison funèbre que je soumettais alors au bienveillant examen de M. Egger et qu'il me renvoya avec le fac-simile et l'édition de M. Babington, le passage suivant:

..... « Quelque beauté intrinsèque que puisse avoir le morceau « conservé par Stobée, il a pour nous peu d'intérêt; ce qu'il nous « faudrait, c'est le monument tout entier, dont la perte est des plus « regrettables. Car l'oraison funèbre, depuis Platon, subissait un « travail de transformation, dont Démosthène ne nous donne pas le « dernier mot, et nous l'aurions tenu sans doute d'Hypéride. Il est vi- « sible en effet que, de ces formes consacrées par l'usage et le besoin « de plaire, les unes avaient fait leur temps, les autres n'étaient plus « possibles. De plus, les faits, les événements amenant à coups pré- « cipités une situation de plus en plus émouvante et d'ailleurs déci- « sive, ont dû faire naître, pour l'orateur comme pour son auditoire, « le besoin de concentrer exclusivement leurs regards sur l'époque « présente. La lutte dont il a été témoin, a donc vraisemblablement « absorbé toutes les pensées d'Hypéride; plus que Démosthène « encore, il a dû être de son temps et s'isoler des antiques souve- « nirs. »

L'œuvre retrouvée a réalisé et au delà toutes ces prévisions: ainsi le panégyrique d'Athènes comprenant les légendes héroïques, l'éloge des morts tués à toutes les époques, une revue rétrospective de toutes les victoires remportées, l'excellence de l'autochthonie, et la supériorité des institutions démocratiques pour former l'homme et le citoyen, sont choses qu'Hypéride s'excuse fort légèrement de

(1) De l'*Oraison funèbre dans la Grèce païenne.*

Digitized by Google

n'aborder qu'à peine, ἐπὶ κεφαλαίου, ou même de ne pas aborder du tout. Comme nous le pressentions, il a été tellement absorbé par la crise suprême que traversait sa patrie, qu'en dépit des susceptibilités d'une démocratie jalouse et contrairement à la règle qui voulait que l'éloge collectif s'interdît tout nom propre, il fait figurer ici, et en première ligne, l'éloge comme le nom de Léosthène, tandis que celui de ses compagnons d'armes descend si bien à un rang inférieur, que lui-même se croit obligé à quelques précautions oratoires pour prévenir trop de surprise parmi ses auditeurs.

Telle est l'heureuse innovation qui tira l'oraison funèbre des habitudes banales du lieu commun et ajouta à l'éclat de ce discours; et après les éditions si estimables que M. Babington en a publiées en 1858 et 1859, nul n'aura travaillé plus efficacement à l'œuvre retrouvée que celui qui pourra l'offrir, dans une édition définitive, aussi pure de fautes et aussi complète qu'il est possible.

Le dirai-je? M. Comparetti me semble avoir assez gratuitement décliné cet honneur. L'Ἐπιτάφιος en effet, tel qu'il nous le donne, n'est guère encore qu'une suite de fragments auxqnels manquent toujours les traits d'union qui doivent les réunir; c'est-à-dire quelques restitutions, périlleuses sans doute, mais nécessaires.

Je l'avouerai, j'avais compté voir sortir du travail réuni de tous les commentateurs le discours plus complétement restitué que ne l'avait laissé l'édition princeps. Cette espérance m'était chère, comme elle doit l'être à tous ceux qui ont beaucoup travaillé sur Hypéride; voici pourtant une édition nouvelle moins complète que celles de Babington et où l'on semble avoir systématiquement renoncé à tout effort pour faire en avant un pas de plus.

Assurément je n'ai pas le droit d'exiger de M. Comparetti autre chose que ce qu'il veut bien publier, et s'il s'était borné purement et simplement à s'interdire certaines restitutions, nul ne serait fondé à lui en demander compte; mais il a donné, pour s'abstenir de ce que d'autres ont considéré comme un devoir, un motif qui, pour certains éditeurs, est un blâme dont personnellement je dois prendre ma part. Ce motif du reste, il appartient à la critique d'en examiner la valeur dans l'intérêt des éditions futures : on me permettra donc quelques réflexions.

M. Comparetti s'est autorisé, pour ne point toucher aux plus larges lacunes, d'un jugement fort sage que M. Sauppe (1) porte sur des restitutions trop hardies. Je regrette de le dire, je le ferai pour-

(1) Pro-recteur de l'Académie de George-Auguste à Gœttingen.

Digitized by Google

tant avec une franchise toute française, ce jugement ne s'applique pas le moins du monde aux vides qui nous restent à combler.

Que dit en effet le philologue Hanovrien? « Nisi certa telam stamina intendunt, subtemen non habet quo subeat. Doleas vero, an dicam, graviter succenseas, cum doctos homines in supplendis vel inscriptionibus, vel his similibusque voluminum antiquorum reliquiis ludere et ea quorum singulæ litteræ vel pauca quædam vocabula supersunt, restituere velle videas; neque enim tantum eruditione illi et ingenio abutuntur, sed litteris non parum nocent, cum facile inveniantur qui incerta illa opinionum commenta pro certis habeant. » (*Commentatio de Philodemi libro qui fuit de Pietate. Gœttingen*, 1864, p. 7.)

La meilleure preuve que M. Sauppe n'applique nullement ce jugement aux lacunes de notre papyrus, c'est qu'il a restitué la plus grande partie de la colonne 12, celle à laquelle M. Comparetti ne veut pas, au nom de M. Sauppe, que l'on mette la main. Or, si MM. Babington, Cobet, Sauppe et quelques autres ont pu ressaisir avec assez de bonheur plusieurs parties de cette colonne, le reste peut être ressaisi, et il serait d'autant plus regrettable qu'on persistât dans l'abstention systématique de M. Comparetti, qu'elle s'étendra indubitablement, par une induction naturelle, aux colonnes 1 et 4, ce qui laisserait cette belle œuvre oratoire à l'état de tronçons.

L'Ἐπιτάφιος n'a que trop irréparablement souffert (1); poussons plutôt à la restitution complète des passages mutilés; évitons la nécessité de sacrifier, pour être logiques, les acquisitions les plus heureuses, et ne donnons point à l'opinion de M. Sauppe une portée que lui-même lui refuse. Nous blâmons et nous blâmerons toujours avec lui, ceux qui, sur quelques lettres ou quelques mots restant à peine de toute une inscription, bâtiraient une restitution de nature à donner à un fait historique douteux une valeur positive et pouvant faire autorité; mais nous n'essayons, Dieu merci, rien de pareil : il s'agit ici d'une œuvre oratoire et non d'inscriptions ni de faits

(1) Les lacunes des colonnes 1, 4 et 12 fussent-elles réparées, il restera encore, après l'exorde, un vide d'une étendue difficile à apprécier et pour lequel tout indice fait défaut. Il manquera toujours le beau mouvement oratoire qui commence juste où finit notre ms. et qui conduisait aux conseils politiques réclamés par l'usage et les circonstances; il manquera enfin, même à la péroraison conservée par Stobée, un commencement et une fin, car l'orateur, en terminant ces sortes de discours, congédiait d'ordinaire l'assemblée. Voilà trop de choses perdues sans retour, pourquoi nous appauvrir encore en gardant pieusement de tristes mutilations qui peuvent et doivent disparaître?

Digitized by Google

historiques, les *stamina* existent, les mots et parties de mots encore visibles suffisent pour servir de jalons à la pensée; le mouvement des idées, leur point de départ, leur point d'arrivée fortement marqués permettent à la restitution de marcher d'un pas assez ferme, profitons-en.

On me dira peut-être que les résultats obtenus seront toujours, pour la forme du moins, d'une incertitude qui leur ôtera toute garantie aux yeux des grammairiens. J'en conviens sans peine; mais que me repondraient ceux dont je prévois l'objection, si je la retournais contre eux-mêmes? ..... Les restitutions proposées jusqu'aujourd'hui pour quelques-unes des plus petites lacunes sont-elles beaucoup plus sûres? ..... s'accordent-elles entre elles? ne se détruisent-elles pas les unes les autres? et quel est le grammairien qui oserait en adopter *une seule* et la donner formellement comme appartenant à la langue d'Hypéride? Si la difficulté de deviner juste ôte toute autorité à la restitution des espaces les plus larges, la diversité multipliée des opinions sur les moindres lacunes leur ôte aussi toute créance; et, dans ce cas, mieux vaut, au nom du même principe, n'en pas remplir une seule.

Je dirai mon opinion toute entière : si une restitution est désirable ce n'est pas sur des vides sans importance qu'il faut surtout la tenter; c'est sur les parties qui, par leur étendue, ôtent à ce qui reste de l'édifice son ensemble, ses proportions, et par suite, sa beauté. Qu'importe, par exemple, que, dans un bout de phrase, l'auteur ait dit (colonne 4) : ὥσπερ ἐν βραχεῖ εἴρηται αλιφω, ou ὥσπερ χρὴ δωλῶσαι δοκῶ, ou ὥσπερ ἔπρεπε εἴρηται ἀληθῶς, ou ὥσπερ ἐν βραχεῖ εἴρηται ἅλις ἔστω; ou bien ὥσπερ εἶπον ἐάσω, ou λείψω, ou παραλείψω, ou ἐλπίζω, ou φράσαι, χαλεπόν, ou enfin toute autre chose a peu près semblable? ..... Là n'est pas l'empreinte du génie de l'orateur : s'il assistait à nos débats et qu'il fût consulté, il nous dirait qu'une forme lui est aussi indifférente que l'autre, et qu'il ne voit aucun inconvénient à ce que chacun de nous choisisse celle qui lui plaît. Mais ce qu'il voudrait voir assurément, c'est relever la partie de l'édifice écroulée, de manière à ce que l'œil souffrît le moins possible de ces ruines pendantes; et, dût-on ne pas retrouver mot pour mot ce qu'il a dit, il nous saurait gré de lui prêter ce qu'à la rigueur il eût pu dire, quelque chose qui ne fît pas tache sur l'ensemble de son discours, fût bien dans le sillon de sa pensée, et, comme ces planches jetées sur une arche détruite, conduisît du chemin qui s'arrête au chemin qui recommence sur un terrain plus sûr. C'est du reste le procédé dont on use dans les arts; nul, je pense, n'a blâmé les travaux accomplis de nos jours à la

Digitized by Google

Sainte-Chapelle et à Notre-Dame; chacun estime au contraire que, bien que modernes, ils ont pour l'œil beaucoup de charmes, et répondent à l'un des besoins les plus impérieux de notre imagination.

Traitons donc en monument l'œuvre d'Hypéride; et, la restauration terminée, si l'on peut, en le regardant de moins près, en reculant de quelques pas, se rendre mieux compte de l'ensemble ; si, à cette distance, les restitutions se fondent assez bien et s'harmonisent avec le reste; si, grâce à elles, on possède à peu près un tout, et que ces restitutions, élevées sur les vestiges même des parties détruites, et avec ce qui restait de leurs matériaux donnent une certaine garantie de ressemblance, ne rougissons point de notre labeur. Le grammairien qui, d'ailleurs, n'a besoin ni de celles-ci ni d'aucune autre et se suffit à lui-même, sera toujours parfaitement libre de porter plus particulièrement son attention sur les parties authentiques; quant aux morceaux restitués, mis soigneusement entre crochets, ils ne risqueront pas, comme les courtes additions — que M. Comparetti et moi avons déjà fondues sans aucune indication dans notre texte — de tromper plus tard l'œil de la critique et de tous ceux qui pourraient « incerta illa..... pro certis habere. »

M. Comparetti nous pardonnera ces réflexions, ainsi que quelques divergences d'opinion sur différents points du texte; elles n'ôtent que bien peu de chose au mérite de son beau travail, et elles sont l'expression d'un désir naturel à tous les amis d'Hypéride. Ce que tous en effet doivent vouloir, c'est que le chef-d'œuvre du grand orateur profite le plus possible des travaux consciencieux dont il a pu et dont il peut encore être l'objet. Je prêcherai d'exemple : il n'est point de désir sincère qui ne soit prêt au dévouement et au sacrifice; j'affronterai donc le premier le feu de la critique en produisant moi-même des restitutions pour tous les passages. Sans doute tout n'y sera pas inattaquable, le bon et peut-être le mauvais s'y montreront mêlés d'une manière qui pourra parfois blesser ou embarrasser le lecteur; qu'importe! d'autres feront mieux, c'est mon unique ambition, c'est mon meilleur espoir.

Digitized by Google

[ΕΠΙΤΑΦΙΟΣ]

Col. 1. § I. .... τῶν μὲν λόγων (A) τῶν μελλόντων ῥηθήσεσθαι ἐπὶ τῷδε τῷ τάφῳ περί τε Λεωσθένους τοῦ στρατηγοῦ καὶ περὶ τῶν ἄλλων τῶν μετ' ἐκείνου τετελευτηκότων ἐν τῷ πολέμῳ ὡς ἦσαν ἄνδρες ἀγαθοὶ μάρτυρες εἰς τὸ παρὸν ὅσοι.... ωιτασπρ.... σανθρω.....
5. ονπωκα..... ργακενω ..... αντιαιωι ..... εγεννη..... ανδρας ..... τετελε ..... ουτεπρ .... οτ.. ..... |
Col. 2. ....επει.. καὶ μάλιστα φοβοῦμαι, μή μοι συμβῇ τὸν λόγον ἐλάττω φαίνεσθαι τῶν ἔργων τῶν γεγενημένων. Πλὴν κατ' ἐκεῖνό γε πάλιν θαρρῶ, ὅτι τὰ ὑπ' ἐμοῦ παραλειπόμενα ὑμεῖς οἱ ἀκούοντες προσθήσετε·
10. οὐ γὰρ ἐν τοῖς τυχοῦσιν οἱ λόγοι ῥηθήσονται, ἀλλ' ἐν αὐτοῖς τοῖς
Col. 3. μάρτυσι τῶν ἐκείνοις | πεπραγμένων.

§ II. — Ἄξιον δ' ἐστὶν ἐπαινεῖν τὴν μὲν πόλιν ἡμῶν τῆς προαιρέσεως ἕνεκεν, τὸ προελέσθαι ὅμοια καὶ ἔτι σεμνότερα καὶ καλλίω τῶν πρότερον αὐτῇ πεπραγμένων· τοὺς δὲ τετελευτηκότας τῆς ἀν-
15. δρείας τῆς ἐν τῷ πολέμῳ,τὸ μὴ καταισχῦναι τὰς τῶν προγόνων ἀρετάς· τὸν δὲ στρατηγὸν Λεωσθένη δι' ἀμφότερα· τῆς τε γὰρ προαιρέσεως εἰσηγητὴς τῇ πόλει ἐγένετο καὶ τῆς στρατείας ἡγεμὼν τοῖς πολίταις κατέστη.

§ III. — Περὶ μὲν οὖν τῆς πόλεως, διεξιέναι τὰ (B) καθ' ἕκαστον
20. τῶν πρότερον πᾶσαν τὴν Ἑλλάδα, οὔτε ὁ χρόνος ὁ παρὼν ἱκανὸς, οὔτε ὁ καιρὸς ἁρμόττων τῷ μακρολογεῖν, οὔτε ῥᾴδιον ἕνα ὄντα τοσαύτας καὶ τηλικαύτας πράξεις ἐπελθεῖν καὶ μνημονεῦσαι· ἐπὶ κεφαλαίου δ' οὐκ ὀκνήσω εἰπεῖν περὶ αὐτῆς. Ὥσπερ γὰρ ὁ ἥλιος
Col. 4. πᾶσαν | τὴν οἰκουμένην ἐπέρχεται τὰς μὲν...ρας διακρίνων..(C)..
25. .... ρεπον καὶ καλ.....στας τοῖς δὲ ..... ειικεοιτ..... ωνεπιμ.....αιγε .....ς καὶ πλεονάζοντας τῶν ἄλλων ἁπάντων τῶν εἰς τὸν βίον χρησίμων, οὕτως καὶ ἡ πόλις ἡμῶν διατελεῖ τοὺς μὲν κακοὺς κολάζουσα, τοὺς δὲ δικαίους τιμῶσα, τὸ δε ἴσον ἀνθρώποις καὶ ἀξίας ἅπασιν ἀμοιβὰς οἷς δεῖ διανέμουσα καὶ δαπάνας
30. τὰς καθ' ἡμέραν τοῖς Ἕλλησι παρασκευάζουσα.

7. ἐλάττω, MS. ελλαττω. — 8. γεγενημένων, MS. γεγενν — πάλιν, MS. παλι. — 9. ὑμεῖς, MS. υμειν—10. γὰρ ἐν τοῖς, MS. ·γαιετοις.—11. τοῖς μάρτυσ·, MS. τοι μαρτυσι—ἐκείνοις, MS. ειυοι. — 12. τὴν, MS. ην. τῆς. MS. ης. — 14. τῶν, MS. πων. — 17. πόλει, MS. πολι. — 18. πολίταις, MS. πολειταις. — 21. τῷ, MS. τω. — 22. ἐπελθεῖν, MS. απελθειν — 23. ὀκνήσω, MS. ωκνησω. — 24. πᾶσαν, MS. πασανπασαν. — 28. κακοὺς, MS. κακου, — δικαίους, MS. δικαιος.

N. B. Nous nous abstiendrons d'indiquer les irrégularités qui n'altèrent point le texte comme le ν euphonique employé ou omis sans raison et le maintien de voyelles que doit faire disparaître l'apostrophe.

Digitized by Google

§ IV. — Περὶ μὲν οὖν τῶν κοινῶν τῶν τῆς πόλεως, ὥσπερ ἔπρεπε εἴρηται ἀληθῶς (D) · περὶ δὲ Λεωσθένους καὶ τῶν ἄλλων τοὺς λόγους ποιήσομαι. Ἀπορῶ δὲ πόθεν ἄρξωμαι λέγειν, ἢ τίνος πρῶτον μνησθῶ · πότερα περὶ τοῦ γένους αὐτῶν ἑκάστου διεξέλθω; ἀλλ'
35. εὔηθες εἶναι ὑπολαμβάνω · (E) τὸν μὲν γὰρ ἄλλους τινὰς ἀνθρώπους
Col. 5. ἐγκωμιάζοντα, | οἳ πολλαχόθεν εἰς μίαν πόλιν συνεληλυθότες οἰκοῦσι γένος ἴδιον ἕκαστος συνεισενεγκάμενος, τοῦτον μὲν δεῖ κατ' ἄνδρα γενεαλογεῖν ἕκαστον · περὶ δ' Ἀθηναίων ἀνδρῶν τοὺς λόγους ποιούμενον, οἷς ἡ κοινὴ γένεσις αὐτόχθοσιν οὖσιν ἀνυπέρβλητον τὴν εὐγένειαν ἔχει, περίεργον ἡγοῦμαι εἶναι ἰδίᾳ τὰ γένη ἐγκωμιάζειν. Ἀλλὰ
40. περὶ τῆς παιδείας αὐτῶν ἐπιμνησθῶ καὶ ὡς ἐν πολλῇ σωφροσύνῃ παῖδες ὄντες ἐτράφησαν καὶ ἐπαιδεύθησαν, ὅπερ εἰώθασι νέοι ποιεῖν (F); ἀλλ' οἶμαι πάντας (G) εἰδέναι, ὅτι τούτου ἕνεκα τοὺς παῖδας παιδεύομεν, ἵν' ἄνδρες ἀγαθοὶ γένωνται, τοὺς δὲ γεγενημένους ἐν τῷ πολέμῳ ἄνδρας ὑπερβάλλοντας τῇ ἀρετῇ πρόδηλόν ἐστιν, ὅτι παῖδες
45. ὄντες καλῶς ἐπαιδεύθησαν. Ἁπλούστατον οὖν ἡγοῦμαι εἶναι τὴν ἐν τῷ πολέμῳ διεξελθεῖν ἀρετὴν, καὶ ὡς πολλῶν ἀγαθῶν αἴτιοι γεγένηνται τῇ πατρίδι καὶ τοῖς ἄλλοις Ἕλλησιν.

§ V. — Ἄρξομαι δὲ πρῶτον ἀπὸ τοῦ στρατηγοῦ, καὶ γὰρ δίκαιον. Λεωσθένης γὰρ ὁρῶν τὴν Ἑλλάδα πᾶσαν τεταπεινωμένην καὶ κα-
Col 6. 50. τεπτη | χυῖαν καὶ ἐφθαρμένην (H) ὑπὸ τῶν δωροδοκούντων παρὰ Φιλίππου καὶ Ἀλεξάνδρου κατὰ τῶν πατρίδων τῶν αὑτῶν, καὶ τὴν μὲν πόλιν ἡμῶν δεομένην ἀνδρός, τὴν δ' Ἑλλάδα πᾶσαν πόλεως ἥτις προστῆναι δυνήσεται τῆς ἡγεμονίας, ἐπέδωκεν ἑαυτὸν μὲν τῇ πατρίδι, τὴν δὲ πόλιν τοῖς Ἕλλησιν εἰς τὴν ἐλευθερίαν. Καὶ ξενικὴν μὲν δύναμιν
55. συστησάμενος, τῆς δὲ πολιτικῆς ἡγεμὼν καταστὰς τοὺς πρώτους ἀντιταξαμένους τῇ τῶν Ἑλλήνων ἐλευθερίᾳ Βοιωτοὺς καὶ Μακεδόνας καὶ Εὐβοέας καὶ τοὺς ἄλλους συμμάχους αὐτῶν, ἐνίκησε μαχομένους ἐν τῇ Βοιωτίᾳ · ἐντεῦθεν δ' ἐλθὼν εἰς Πύλας καὶ καταλαβὼν τὰς εἰσόδους, δι' ὧν καὶ πρότερον ἐπὶ τοὺς Ἕλληνας οἱ βάρβαροι ἐπορεύ-
60. θησαν, τῆς μὲν ἐπὶ τὴν Ἑλλάδα πορείας Ἀντίπατρον ἐκώλυσεν, αὐτὸν δὲ καταλαβὼν ἐν τοῖς τόποις τούτοις καὶ μάχῃ νικήσας ἐπολιόρκει κατακλείσας εἰς Λαμίαν · Θετταλοὺς δὲ καὶ Φωκέας καὶ Αἰτωλοὺς καὶ τοὺς ἄλλους ἅπαντας τοὺς ἐν τῷ τόπῳ συμμάχους

32. ἀληθῶς, MS. αλιφω. — 35. τὸν μὲν γὰρ ἄλλους τινὰς ἀνθρώπους, MS. τομεναλλουστινθυς. — 36. συνεληλυθότες, MS. συνσυνεληλυθοτες. — 38. τοὺς λόγους ποιούμενον, MS. τουλογουποιουμενον. — 41. ἐπαιδεύθησαν, MS. επεδ. — 43. γεγενημένους, MS. γεγεννη. — 46. γεγένηνται, MS. γεγενηται — 47. πατρίδι, MS. πατριτι. — 50. δωροδοκούντων, MS. δωροδονουντων. — 52. τὴν δ' Ἑλλάδα, MS. τηνδολλα. — 53. ἑαυτὸν μὲν, MS. μενεναντον. — 55. συστησάμενος. MS. στησαμενος — πολιτικῆς, MS. πολειτικης. — 58. καταλαβὼν, MS. καταλαλαβων.

Digitized by Google

ἐποιήσατο, καὶ ὧν Φίλιππος καὶ Ἀλέξανδρος ἀκόντων ἡγούμενοι
65. ἐσεμνύνοντο, τούτων Λεωσθένης ἑκόντων τὴν ἡγεμονίαν ἔλαβεν.
Συνέβη δ' αὐτῷ τῶν μὲν πραγμάτων ὧν προείλετο κρατῆσαι, |
Col. 7. τῆς δ' εἱμαρμένης οὐκ ἦν περιγενέσθαι. Δίκαιον δ' ἐστὶ μὴ μόνον ὧν
ἔπραξε Λεωσθένης αὐτὸς χάριν ἔχειν αὐτῷ πολλὴν, ἀλλὰ καὶ τῆς
ὕστερον γενομένης μάχης μετὰ τὸν τούτου θάνατον, καὶ τῶν
70. ἄλλων ἀγαθῶν τῶν ἐν τῇ στρατείᾳ ταύτῃ συμβάντων τοῖς Ἕλλησιν,
ἐπὶ γὰρ τοῖς ὑπὸ Λεωσθένους τεθεῖσι θεμελίοις οἰκοδομοῦσιν οἱ νῦν
τὰς ὕστερον πράξεις.

§ VI. — Καὶ μηδεὶς ὑπολάβῃ με τῶν ἄλλων πολιτῶν μηδένα λόγον
ποιεῖσθαι διὰ τὸ Λεωσθένη μόνον ἐγκωμιάζειν· συμβαίνει γὰρ
75. τὸν Λεωθένους ἔπαινον ἐπὶ ταῖς μάχαις ἐγκώμιον καὶ τῶν ἄλλων
πολιτῶν εἶναι· τοῦ μὲν γὰρ βουλεύεσθαι καλῶς ὁ στρατηγὸς αἴτιος,
τοῦ δὲ νικᾷν μαχομένους οἱ κινδυνεύειν ἐθέλοντες τοῖς σώμασιν,
ὥστε, ὅταν ἐπαινῶ τὴν γεγονυῖαν νίκην, ἅμα τῇ Λεωσθένους ἡγε-
μονίᾳ καὶ τὴν τῶν ἄλλων ἀρετὴν ἐγκωμιάζω. Τίς γὰρ οὐκ ἂν
80. δικαίως ἐπαινοίη τῶν πολιτῶν τοὺς ἐν τῷδε τῷ πολέμῳ τελευτή-
σαντας, οἳ τὰς ἑαυτῶν ψυχὰς ἔδωκαν ὑπὲρ τῆς τῶν Ἑλλήνων ἐλευ-
θερίας, φανερωτάτην ἀπόδειξιν ταύτην ἡγούμενοι εἶναι τοῦ βούλεσθαι
Col. 8. τῇ Ἑλλάδι τὴν ἐλευθερίαν | περιθεῖναι τὸ μαχόμενοι τελευτῆσαι
ὑπὲρ αὐτῆς; Μέγα δ' αὐτοῖς συνεβάλετο εἰς τὸ προθύμως ὑπὲρ τῆς
85. πατρίδος ἀγωνίσασθαι τὸ ἐν τῇ Βοιωτίᾳ τὴν μάχην τὴν πρώτην
γενέσθαι· ἑώρων γὰρ τὴν μὲν πόλιν τῶν Θηβαίων οἰκτρῶς ἠφανισ-
μένην ἐξ ἀνθρώπων, τὴν δ' ἀκρόπολιν ἐξαυτῆς (I) φρουρουμένην ὑπὸ
τῶν Μακεδόνων, τὰ δὲ σώματα τῶν ἐνοικούντων ἐξηνδραποδισμένα,
τὴν δὲ χώραν ἄλλους διανεμομένους, ὥστε πρὸ ὀφθαλμῶν ὁρώ-
90. μενα αὐτοῖς τὰ δεινὰ ἄοκνον παρεῖχε τόλμαν εἰς τὸ κινδυνεύειν προ-
χείρως.

§ VII. — Ἀλλὰ μὴν τήν γε περὶ Πύλας καὶ Λαμίαν μάχην γενο-
μένην οὐχ ἧττον αὐτοῖς ἔνδοξον γενέσθαι συμβέβηκεν ἧς ἐν Βοιωτοῖς
ἠγωνίσαντο, οὐ μόνον τῷ μαχομένους νικᾷν Ἀντίπατρον καὶ τοὺς
95. συμμάχους, ἀλλὰ καὶ τῷ τόπῳ τῷ ἐνταυθοῖ γεγενῆσθαι τὴν μάχην.
Ἀφικνούμενοι γὰρ οἱ Ἕλληνες ἅπαντες ἅς τοῦ ἐνιαυτοῦ εἰς τὴν
Πυλαίαν θεωροὶ γενήσονται ἐφεξῆς τούτων (J) τῶν ἔργων, τῶν
πεπραγμένων αὐτοῖς· ἅμα γὰρ εἰς τὸν τόπον ἀθροισθήσονται καὶ
τῆς τούτων ἀρετῆς μνησθήσονται. Οὐδένες γὰρ πώποτε τῶν γεγονότων

67. οὐκ ἦν, MS. ουγην. — 69. μάχης, MS. μακης. — 71. τεθεῖσιν, MS. θεισιν. — 73. ὑπολάβῃ, MS. υπολαβη. — 74. μόνον, MS. μεν. — 81. τὰς ἑαυτῶν, MS. ταςενα. — 84. αὐτῆς, MS. αυτω. — 86. ἑώρων, MS. ειωρων. — 88. τὰ δὲ, MS. τατε. — 93. συμβέβηκεν, MS. ϛμβεβηκει. — 98. ἀθροισθήσονται, MS. αρθροισθησονται.

Digitized by Google

100. οὔτε περὶ καλλιόνων, οὔτε πρὸς ἰσχυροτέρους, οὔτε μετ' ἐλαττόνων
(K) ἠγωνίσαντο, τὴν ἀρετὴν ἰσχὺν καὶ τὴν ἀνδρείαν πλῆθος, ἀλλ'
οὐ τὸν πολὺν ἀριθμὸν τῶν σωμάτων εἶναι κρίνοντες, καὶ τὴν μὲν
ἐλευθερίαν εἰς τὸ κοινὸν πᾶσι κατέθεσαν, τὴν δ' εὐδοξίαν ἀπὸ τῶν
πράξεων ἴδιον στέφανον τῇ πατρίδι περιέθηκαν.

Col. 9. 105. § VIII. — Ἄξιον | τοίνυν συλλογίσασθαι καὶ τί ἂν συμβῆναι νομίζοι-
μεν (L) μὴ κατὰ τρόπον τούτων ἀγωνισαμένων. Ἆρ' οὐκ ἂν
ἑνὸς μὲν δεσπότου τὴν οἰκουμένην ὑπήκοον ἅπασαν εἶναι, νόμῳ δὲ
τῷ τούτου τρόπῳ ἐξ ἀνάγκης χρῆσθαι τὴν Ἑλλάδα; συνελόντι δ'
εἰπεῖν τὴν Μακεδόνων ὑπερηφανίαν καὶ μὴ τὴν τοῦ δικαίου δύναμιν
110. ἰσχύειν παρ' ἑκάστοις, ὥστε μήτε γυναικῶν μήτε παρθένων μηδὲ
παίδων ὕβρεις ἂν ἐκλείπτους ἑκάστοις καθεστάναι; φανερὸν δ' ἐξ
ὧν ἀναγκαζόμεθα καὶ νῦν ἐᾶν· (M) θυσίας μὲν ἀνθρώποις γινομένας
ἐφορᾶν, ἀγάλματα δὲ καὶ βωμοὺς καὶ ναοὺς τοῖς μὲν θεοῖς ἀμελῶς,
τοῖς δ' ἀνθρώποις ἐπιμελῶς συντελούμενα, καὶ τοὺς τούτων οἰκέτας
115. ὥσπερ ἥρωας τιμᾶν ἡμᾶς ἀναγκαζομένους. Ὅπου δὲ τὰ πρὸς
τοὺς θεοὺς ὅσια διὰ τὴν Μακεδόνων τόλμαν ἀνῄρηται, τί τὰ πρὸς τοὺς
ἀνθρώπους χρὴ νομίζειν; Ἆρ' οὐκ ἂν παντελῶς καταλελύσθαι; ὥστε
ὅσῳ δεινότερα τὰ προσδοκώμεν' ἂν γενέσθαι κρίνοιμεν, (N) τοσούτῳ
μειζόνων ἐταίνων τοὺς τετελευτηκότας ἀξίους χρὴ νομίζειν. Οὐδεμία
120. γὰρ στρατεία τὴν τῶν στρατευομένων ἀρετὴν ἐνεφάνισε μᾶλλον τῆς
νῦν γεγενημένης, ἐν ᾗγε παρατάττεσθαι μὲν ὁσημέραι ἀναγκαῖον ἦν,

Col. 10. πλείους δὲ μάχας ἠγωνίσθαι διὰ μιᾶς στρατείας ἢ τοὺς | ἄλλους πάντας
πληγὰς λαβεῖν (O) ἐν τῷ παρεληλυθότι χρόνῳ, χειμώνων δ' ὑπερ-
βολὰς καὶ τῶν καθ' ἡμέραν ἀναγκαίων ἐνδείας τοσαύτας καὶ τηλι-
125. καύτας οὕτως ἐγκρατῶς ὑπομεμενηκέναι, ὥστε καὶ τῷ λόγῳ χαλεπὸν
εἶναι φράσαι. Τὸν δὴ τοιαύτας καρτερίας ἀόκνως ὑπομεῖναι τοὺς
πολίτας προτρεψάμενον Λεωσθένη καὶ τοὺς τῷ τοιούτῳ στρατηγῷ
προθύμως συναγωνιστὰς σφᾶς αὐτοὺς παρασχόντας ἆρ' οὐ διὰ τὴν τῆς
ἀρετῆς ἀπόδειξιν εὐτυχεῖς μᾶλλον, ἢ διὰ τὴν τοῦ ζῆν ἀπόλειψιν ἀτυ-
130. χεῖς νομιστέον, οἵτινες θνητοῦ σώματος ἀθάνατον δόξαν ἐκτήσαντο
καὶ διὰ τὴν ἰδίαν ἀρετὴν τὴν κοινὴν ἐλευθερίαν τοῖς Ἕλλησιν ἐβε-

100. καλλιόνων, MS. καλλειονων. — 106. ἀγωνισαμένων, MS. αγωνιασαμενων. — 107. νόμῳ, MS. νομω — τούτου, MS. τουτω — συνελόντι, MS. συνελονται. — 109. δύναμιν, MS. δυναμειν. — 110. γυναικῶν, MS, γυνακων — 111. ὕβρεις, MS. υβρις. — 112. ἐξ ὧν ἀναγκαζόμεθα, MS. εξτωναναγκαζομεσθα. — γινομένας, MS. γενομνας. — 114. τοὺς τούτων, MS. ουςτων. — 118. ὅσῳ, MS. οσω. — προσδοκώμενα, MS. προδοκωμεν — τοσούτῳ, MS. τοσουτω. — 119. οὐδεμία, MS. οδεμια. — 121. ᾗγε, MS. ηιτε. — ἦν, MS. η. — 123. λαβεῖν, MS. λαμβανειν — παρεληλυθότι, MS. παρεπαρληλυθοτι. — 125. ὑπομεμενηκέναι, MS. υπερμεμνηκεναι. — 126. καρτερίας, MS. κρατεριας τοὺς πολίτας, MS. τουπολειτας. — 127. τοιούτῳ, MS. τοιουτω. — 128. ἆρ' οὐ, MS. αρουου.

Digitized by Google

δαίωσαν; φέρει γὰρ πᾶσι τὴν πᾶσαν εὐδαιμονίαν ἄνευ τῆς αὐτοῦ δ
μείνας · (P) οὐ γὰρ ἀνδρὸς ἀπειλὴν, ἀλλὰ νόμου φωνὴν κυριεύειν
δεῖ τῶν εὐδαιμόνων, οὐδ' αἰτίαν φοβερὰν εἶναι τοῖς ἐλευθέροις, ἀλλ'
135. ἔλεγχον · οὐδ' ἐπὶ τοῖς κολακεύουσι τοὺς δυναστὰς καὶ διαβάλλουσι
τοὺς πολίτας τὸ τῶν πολιτῶν ἀσφαλὲς, ἀλλ' ἐπὶ τῇ τῶν νόμων
πίστει γενέσθαι.

(*La suite prochainement.*)

H. CAFFIAUX.

132. αὐτοῦ, MS. αυτον. — 136. τοὺς πολίτας, MS. τουπολειτας.

Digitized by Google

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'AOUT

M. Léon Renier, au nom de la commission chargée d'examiner les nouvelles inscriptions découvertes dans les ruines de *Troesmis* (Mésie inférieure), lit un rapport étendu, écouté avec beaucoup d'intérêt par l'Académie. Nous espérons pouvoir donner prochainement une analyse très-développée de ce savant travail.

M. Renan fait à l'Académie une communication sur les *sculptures colossales* du mont Staorin, à Antioche. Cette lecture provoque une discussion sur la figure représentée dans ces grandes ruines. Quelques membres de l'Académie et notamment MM. de Longpérier, Maury et Egger répugnent à y voir la tête de Charon, ainsi qu'on le croit généralement. M. Egger demande si ce ne serait pas simplement une de ces figures de divinités élevées pour détourner les maux. Il y avait à Rome, ajoute M. Maury, des bustes érigés dans ce but. D'ailleurs Charon est généralement barbu et la figure du mont Staorin ne l'est pas.

M. de Rossi, correspondant de l'Institut, fait une communication verbale sur ses dernières découvertes dans le cimetière de Flavia Domitilla. Cette communication, qui captive l'attention de l'Académie, peut se résumer de la manière suivante :

L'idée généralement admise que les chrétiens ont été constamment obligés, jusqu'à Constantin, de cacher leurs tombeaux et d'ensevelir leurs frères en secret est fausse. Pendant tout le premier siècle et pendant la plus grande partie du second, les cimetières chrétiens sont, au contraire, à découvert et leurs tombeaux étalaient une véritable magnificence. C'est à la fin du second siècle seulement et durant le troisième que l'on voit les chrétiens inquiétés jusque dans leurs derniers asiles, obligés de se cacher et de dérober aux yeux des profanes, leurs cérémonies funèbres en se réfugiant dans les catacombes. Encore cette obligation de se cacher n'est-elle, durant le troisième siècle lui-même, qu'intermittente. Même alors c'est l'exception et non la règle. Ce résultat, mis au jour par des fouilles récentes avec une évidence incontestable, M. de Rossi l'avait depuis longtemps prévu. Les fouilles du cimetière de Fl. Domitilla n'ont fait que

Digitized by Google

confirmer les idées qu'il avait exprimées à plusieurs reprises dans son *Bulletin* et ailleurs. L'étude de la législation romaine l'avait amené, en effet, à se convaincre que pendant tout le premier siècle et même pendant le second, les chrétiens avaient joui d'une sécurité absolue pour leurs tombeaux. La législation romaine consacrait en effet, la religion des tombeaux d'une manière absolue, sans que rien dans la loi permît de distinguer des autres sépultures les sépultures juives ou chrétiennes. Le coupable de *lèse-majesté* lui-même, sauf cas exceptionnel, jouissait du droit de la tombe. Le corps était remis aux parents ou même aux amis. L'histoire ne montre point d'ailleurs que les chrétiens aient été troublés dans cette jouissance. On doit donc les regarder comme étant restés dans le droit commun. La lettre de Pline à Trajan ne fait point mention des tombeaux. La question même ne paraît pas avoir été soulevée à cette époque.

Les chrétiens, d'après le droit commun, se réunissaient *en collége funéraire*. Rien n'indique qu'il y eût besoin pour cela, même au troisième siècle, d'autorisation spéciale. Ce privilége existait pour tous *ipso jure*. Tout ce que demandait la loi, c'est que sous ces réunions funéraires ne se cachât pas un collége illicite. Les chrétiens pouvaient donc se réunir et avoir des cimetières à eux non en tant que chrétiens, mais en tant qu'association funéraire.

Ils ne devenaient répréhensibles que quand ils s'occupaient dans ces assemblées d'autres intérêts que ceux qui concernaient les sépultures. C'était là la porte ouverte à l'arbitraire. L'empereur pouvait déclarer, à un moment donné, que le collége dit funéraire avait un autre caractère, et il cassait l'association et défendait les réunions habituelles. Puis venait un empereur tolérant qui levait l'interdit, et les chrétiens reprenaient possession de leurs cimetières.

Les fouilles, comme nous l'avons dit, montrent que les chrétiens n'ont été sérieusement inquiétés sous ce rapport qu'à partir du IIIe siècle. Alors seulement on voit chez eux la préoccupation de se cacher ou, au moins, d'attirer le moins possible l'attention de l'autorité. Tous les hypogées qui se dérobent aux regards sont postérieurs à la fin du second siècle. Au Ier et au IIe siècle, au contraire, l'art chrétien est libre et s'étale au grand air. Le cimetière de Fl. Domitilla, en particulier, est, par tout ce qu'on y a trouvé jusqu'à présent, en parfaite conformité avec ce qui vient d'être exposé. Les premières fouilles ont mis à découvert un vestibule avec une façade au grand jour, et sur la voie publique : une grande inscription, perdue malheureusement, annonçait aux passants de qui était ce tombeau. A l'entrée même du vestibule se voient des sujets chrétiens que rien ne dissimulait; *Daniel au milieu des lions, Noé dans l'arche,* puis la *Pêche miraculeuse* et la *Parabole de la vendange*. Tout cela semble fait par les mains d'artistes païens du temps, dans le même style que les œuvres païennes. Rien ne nous annonce un art souterrain pour ainsi dire et d'un caractère spécial. La chambre funéraire qui suit le vestibule est une chambre à sarcophages comme les chambres païennes du

Digitized by Google

même temps. On y pénétrait tout droit. Tout annonce donc ici la plus grande quiétude de la part des propriétaires de tombeau. Or, le tombeau de Fl. Domitilla se trouve daté par des briques nombreuses et plus de vingt sarcophages *fictiles* portant les dates des années 142, 150 et 157 après Jésus-Christ. Ce qui montre que le tombeau est d'une date antérieure puisque les briques et sarcophages se trouvent dans des galeries latérales.

Les tombeaux du IIIe siècle ont un tout autre caractère. Les sujets chrétiens sont soigneusement relégués à l'intérieur des galeries et l'entrée des tombeaux dissimulée. L'inquiétude sinon l'interdiction absolue a succédé à la sécurité.

M. de Rossi croit donc avoir le droit de conclure que cette découverte consacre définitivement le système qu'il avait préalablement exposé et il renvoie, pour plus de détails, aux numéros de mai et de juin de son *Bulletin* d'archéologie chrétienne. Nous y renvoyons aussi nos lecteurs.

Ils y trouveront sur le développement de l'art chrétien jusqu'à Constantin, sur les liens qui le rattachent d'abord à l'art païen, sur sa transformation progressive les plus curieux détails. Les progrès lents mais constants de la petite société chrétienne y sont aussi mis très-nettement en évidence. On voit les cimetières chrétiens, comme celui de Fl. Domitilla, n'être que des fondations particulières, puis la *communauté chrétienne* possède en son nom propre ou au nom de l'évêque qui la représente, qui discute déjà et défend ses droits. Les chrétiens deviennent une société organisée au sein même de la société païenne. Tous ces faits confirmés par des inscriptions, des bas-reliefs, des peintures du temps est du plus haut intérêt. M. de Rossi rend, en ce moment, à la science un éminent service. A. B.

Digitized by Google

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

La lettre suivante, de M. Lartet, a été communiquée à l'Académie des sciences le lundi 21 août, par M. Milne Edwards, à qui elle était adressée.

Lame d'ivoire fossile trouvée dans un gisement ossifère du Périgord et portant des incisions qui paraissent constituer la reproduction d'un éléphant à longue crinière.

« Puisque vous jugez utile de donner publicité à cette pièce paléontologique qui vous a été montrée et sur laquelle on retrouve les contours et autres détails linéaires d'une forme animale rapportable à un éléphant, je vous fais passer, avant mon départ, un moulage de ce morceau exécuté par M. Stahl, l'habile artiste attaché au Muséum. L'original restera, d'ailleurs, après ma rentrée à Paris, à la disposition des personnes qui souhaiteront en faire un examen plus direct.

« Voici l'histoire de cette pièce, dont la découverte remonte à plus de quinze mois :

« En mai 1864, M. de Verneuil et notre défunt ami le docteur Falconer m'ayant témoigné le désir de visiter les cavernes et autres localités de la Dordogne que j'avais explorées en commun avec mon bien regretté collaborateur feu M. H. Christy, je les accompagnai dans cette excursion. On continuait alors les fouilles au gisement *de la Madelaine*, qui avait déjà fourni un certain nombre de ces figures d'animaux gravées sur os ou sur bois de renne, et dont quelques-unes ont été mises l'année dernière sous les yeux de l'Acacémie. Au moment de notre arrivée, les ouvriers avaient nouvellement mis à découvert cinq fragments éclatés d'une lame d'ivoire un peu épaisse, qui avait dû être anciennement détachée d'une assez grosse défense d'éléphant. Après avoir rejoint les morceaux par les points de repère que fournissaient les anfractuosités des cassures, je montrai au docteur Falconer de nombreuses lignes ou traits de gravure peu profonde, dont l'ensemble ainsi rapproché paraissaient accuser des formes animales. L'œil exercé du célèbre paléontologiste qui a le mieux étudié les Proboscidiens y reconnut aussitôt une tête d'éléphant. Il y signala ensuite d'autres parties du corps, et particulièrement dans la région du cou, un faisceau de lignes descendantes qui rappelait la crinière de longs poils caractéristique du *Mammouth* ou éléphant des temps glaciaires.

« Ne voulant pas, suivant la règle que nous nous étions imposée, publier cette découverte avant qu'elle se trouvât confirmée par un *duplicata* d'observations analogues, je m'étais contenté de montrer ce morceau à quel-

Digitized by Google

ques personnes des plus compétentes. Je citerai, parmi elles, MM. de Quatrefages, Desnoyers, de Longpérier, qui l'ont, comme vous, examiné avec l'attention la plus scrupuleuse, ainsi qu'à M. W. Franks, directeur de la Société des antiquaires de Londres, lequel a bien voulu se charger de suivre sur le moulage et de noircir au crayon les traits de gravures les plus arrêtés et les plus caractéristiques des formes que l'on y distingue, c'est donc en réalité l'opinion de ces savants éminents, celle de M. Falconer et la vôtre aussi, Monsieur, qui se produira devant l'Académie autant que la mienne propre.

« Au reste, ce nouveau fait n'ajoutera rien aux convictions déjà acquises sur la coexistence de l'homme avec l'éléphant fossile et les autres grands herbivores ou carnassiers que les géologues considèrent comme ayant vécu dans les premières phases de la période quaternaire. Cette vérité d'évidence rétrospective se déduit aujourd'hui d'un si grand nombre d'observations concordantes et de faits matériels d'une signification tellement manifeste que les esprits les moins préparés à l'admettre ne tardent pas à l'accepter dans toute sa réalité, dès qu'ils veulent bien prendre la peine de voir et, après cela, de juger en conscience. »

— Nous recevons de M. l'abbé Cochet la note suivante : *Sépultures gauloises découvertes à Caudebec-les-Elbeuf en* 1864. — Dans les premiers jours de juillet 1864, le nommé Xavier Blondel, tisserand à Caudebec-lès-Elbeuf (Seine-Inférieure), défonçait un coin de terre qui sert aujourd'hui de jardin devant une maison qu'il habite *rue Alfred*. Cette modeste demeure est située à peu de distance de la *rue Revel*, à quelques mètres seulement de l'édifice romain que nous avons exploré au mois de mai précédent. Dans le cours de ses travaux, il rencontra, près du mur qui le sépare de M. Rault, marchand de déchets, deux rangées de vases anciens servant d'urnes et remplis d'os brûlés. Tous étaient placés à une profondeur variant de soixante à quatre-vingts centimètres.

Le sieur Blondel nous a déclaré avoir exhumé vingt à vingt-cinq vases sur un espace d'environ quatre ou cinq mètres de long, sur trois ou quatre mètres de large. Un petit nombre seulement a pu survivre à la découverte et à l'extraction. Blondel avait conservé quatre urnes, qu'il m'a livrées. Quatre autres avaient été achetées par M. Pelletier, maire de Caudebec. Une neuvième avait été portée à Elbeuf chez M. Alexandre Poussin, et une dixième avait été cédée à M. Gosselin, pharmacien de Caudebec.

Toutes ces urnes, en terre grossière, étaient d'une grande fragilité; presque toutes ont été trouvées brisées, et celles qui étaient entières s'en allaient en morceaux lorsqu'on essayait de les vider. Cette céramique n'avait rien de romain, il était évident que cette terre avait été préparée par des mains gauloises. C'était la poterie indigène des Aulerques, dont Caudebec faisait partie. C'était du reste la même matière que celle qui était entrée dans la composition des vases gaulois du Vaudreuil, des Damps et de Moulineaux. Ajoutons que la forme était également la même qu'à Moulineaux et surtout au Vaudreuil. Le type général imitait un cône

Digitized by Google

tronqué et renversé, type que je nomme le *pot à fleur*. D'autres affectaient la forme ollaire des urnes romaines que je désigne habituellement sous la dénomination vulgaire de *pot-au feu*. Quelques-unes, plus soignées, n'étaient pas sans une certaine élégance; celles-là avaient été fabriquées au tour et leurs parois extérieures, lisses et polies, semblaient avoir été traitées avec le plus grand soin.

La capacité habituelle de ces vases était celle des urnes de Moulineaux et du Vaudreuil. Sur les quatre urnes que possédait Xavier Blondel trois avaient une hauteur de vingt-quatre à vingt-huit centimètres. Le diamètre de l'ouverture était juste le double de celui du fond. Ces vases, ainsi que ceux de M. Pelletier, étaient pleins d'une terre d'interposition qui s'était glissée au milieu des os brûlés. Cette terre s'étant durcie, avait maintenu debout des pièces depuis longtemps morcelées et qui ne demandaient qu'à tomber. M. Gosselin avait vidé son urne et l'avait ensuite soigneusement raccommodée : il avait trouvé dedans des os brûlés et un joli miroir en métal.

L'urne de M. Alexandre Poussin, ébréchée et demi-vide, présenta un amas d'os incinérés qui ne paraissent pas avoir été brûlés par le procédé gallo-romain. Cette urne, de forme ollaire ou de *pot-au-feu*, était recouverte par une écuelle renversée. Cette écuelle gauloise ressemblait considérablement à celle de Bouelles et de Moulineaux. Sa terre était friable; sa teinte, brune au dedans, était rougeâtre au dehors, par suite d'une forte cuisson.

Le sieur Blondel a également remis à M. A. Poussin deux petits objets étranges et curieux qu'il assure provenir de la même fouille. L'un est une toute petite hache en fer parfaitement conditionnée, et qui rappelle la hachette trouvée, en 1859, dans une urne romaine de la Rosière (canton de Forges). L'autre est une jolie petite fiole en terre bleue dont le ventre arrondi est surmonté d'un col étroit et allongé comme un lacrymatoire antique. Cet objet d'art appartient à une civilisation très-avancée et bien différente de celle à laquelle nous attribuons les vases cinéraires.

Enfin le sieur Blondel avait conservé par devers lui, et comme provenant d'urnes détruites, un petit anneau de bronze d'un galbe très-fin, une jolie fibule en bronze, un bracelet en laiton assez grossier et de neuf centimètres de diamètre, deux petits miroirs circulaires fabriqués avec de l'alliage et encore luisants d'argenture ou d'étamage; enfin un moyen bronze d'Antonin le Pieux. Cette pièce venait-elle des terrains ou sortait-elle d'une urne? Nous ne saurions le dire.

Tous ces vases sont entrés dans la collection de la Société archéologique d'Elbeuf, qui s'est empressée de les acquérir.

On nous demandera sans doute à quelle époque il faut attribuer les sépultures de Caudebec, qui fut l'ancienne *Uggate* des Itinéraires. Nous dirons que ce cimetière et celui du Vaudreuil (Eure) ont la plus grande analogie d'origine et de date. Ces vases nous semblent gaulois, fabriqués par des mains indigènes, en un mot, le dernier produit de l'art aulerque

Digitized by Google

que la civilisation romaine va faire disparaître; mais le mode d'inhumer est peut-être déjà romain, et les objets contenus dans les urnes indiquent une industrie romaine très-avancée. De ce nombre sont le miroir, la fibule, la fiole bleue et la petite hache de fer.

Au Vaudreuil (Eure) et à Port-le-Grand (Somme) se trouvaient peut-être moins de produits de l'art romain; mais sous les urnes du Vaudreuil se sont rencontrées des monnaies de Tibère et de Néron, et à Port-le-Grand on signale même des Antonins. En admettant que la monnaie de Caudebec vienne d'une urne, elle ne dérangerait rien à nos conclusions, qui sont celles-ci : que le cimetière a servi aux habitants d'*Uggate* sous le règne des premiers Césars, et qu'il a pu durer jusqu'aux Antonins (de l'an 1 à 150 de Jésus-Christ).

— Nous avons reçu de M. Chabas une lettre assez développée, que nous croyons inutile de reproduire *in extenso*. M. Chabas y exprime le regret qu'une discussion scientifique et d'un intérêt général dégénère en débat personnel entre M. de Rougé et lui. Il espérait, dit-il, dans cette campagne, qu'il a entreprise en faveur des études hiéroglyphiques, avoir M. de Rougé pour auxiliaire et non pour adversaire. Nos lecteurs savent que ce n'est ni notre faute ni celle de M. de Rougé si des attaques personnelles, qui ne pouvaient rester sans réponse, ont enlevé aux *Revues* de M. Chabas le caractère purement scientifique qu'il voulait leur donner. Nous sommes heureux de voir qu'il en sent l'inconvénient. Quant aux vœux qu'il forme pour que les papyrus et autres monuments égyptiens soient le plutôt possible livrés au public, et l'accès de ces trésors rendu pour tous aussi facile que possible, nous ne pouvons que nous y associer avec tout le monde savant. A. B.

— Livres et brochures dont il sera rendu compte dans la *Revue*.

Reise auf der Insel Lesbos, von A. Conze. Hannover, 1865. In-4.

Helvetus et ses environs au Ve siècle, par Napoléon Nicklès, avec une carte topographique et archéologique. Br. in-8 de 48 p. (Extrait du Bulletin de la Société des monuments historiques de l'Alsace.)

Essai sur les poteries antiques de l'ouest de la France, par F. Parenteau. Br. gr. in-8 de 22 p. et 5 pl. Nantes, 1865.

ERRATA.

Nous devons signaler quelqu fautes qui se sont glissées dans le chapitre *Physiologie* des *Études sur Homère*.

Pag. 105, note 1. Lisez : νόον ἐνὶ θυμῷ.

Pag. 106, lig. 3. Lisez : καπύσσω. — Note 1. Lisez : ἀπηύρα et ἀπὸ θυμὸν ὄλεσσεν.

Pag. 107, fin de la note 1. Lisez : *quidem*. — Note 5. Lisez : στήθεσσι.

Pag. 108, note 2. Lisez : αὐτῷ. — Note 4 : δέ et ainsi toujours devant οἱ. — Note 6 : κελαινή. — Note 7 : κέχυτ'.

Pag. 109, note 4. Lisez : ὑπὸ γούνατ' ἔλυσεν.

Pag. 110, note 10. Lisez : ἀνίη.

Digitized by Google

Digitized by Google

I. — Patrocle pansé par Achille.

II. — Philoctète.

III. — Philoctète.

IV. — Ménélas pansé par Machaon.

REPRÉSENTATION DES SCÈNES CHIRURGICALES D'APRÈS L'ILIADE ET LE CYCLE HOMÉRIQUE.

Digitized by Google

ÉTUDES

D'ARCHÉOLOGIE MÉDICALE

SUR

HOMÈRE

(*Suite*) (1)

IV. — CHIRURGIE.

Les plaies (2) peuvent être divisées en deux classes: les plaies proprement dites, superficielles ou pénétrantes, faites avec l'épée, la lance ou le javelot (3); et les plaies contondantes qui résultent généralement de coups de pierres, genre de projectile dont les héros se servaient volontiers quand ils étaient désarmés. La pierre était lancée le plus ordinairement avec la main, quelquefois avec une fronde (4). Notons aussi qu'Ulysse, impatienté de la faconde immodérée et railleuse de Thersite, et n'ayant sous la main que son sceptre, l'en frappe rudement dans le dos et sur les épaules (5). Le poëte remarque qu'à la suite

(1) Voir la *Revue archéologique* du 1er août 1865, p. 95.

(2) Ἕλκος désigne comme notre mot *plaie*, tantôt, et c'est le plus souvent, une *blessure* au moment où elle est reçue (voy. par ex. XIV, 130; XV, 393), tantôt une blessure ou, si l'on veut, une plaie déjà ancienne (voy. par ex. VIII, 405 et 419; XIX, 49), même une blessure en voie de cicatrisation (XXIV, 420 : ἕλκεα πάντα μέμυκεν), enfin un *ulcère* (voy. p. 74, l'*Observ. de Philoctète*). Les épithètes des plaies sont très-vagues et n'expriment que la gravité (λυγρά, ἀργαλέα, καρτερά). Le mot ὀϊστειλή est employé dans le sens exclusif de *blessure* (voy. par ex. V, 870; XI, 266; XVII, 862; *Od.* XXIV, 189).

(3) Le vieux Nestor (VII, 136. sqq.) remarque comme une chose extraordinaire qu'Ereuthalion combattait autrefois avec une massue de fer.

(4) On peut le conjecturer d'après un passage du livre XIII de l'*Iliade*, v. 599-600, où il est dit qu'Agénor se servit de sa fronde de laine pour bander la plaie de son ami. — (5) II, 265-268.

Digitized by Google

de cette violence, il se produisit sur ces parties une forte ecchymose avec tuméfaction (1) ; ce résultat n'a rien qui doive nous étonner si le sceptre d'Ulysse était, comme celui d'Achille, tout garni de clous d'or (2). De tels sceptres devaient remplir l'office de massue. A cette seconde classe de blessures appartiennent aussi les chocs violents qui, sans entamer les tissus, causent néanmoins de graves désordres. Nous étudierons ces diverses espèces de blessures en suivant l'ordre des régions et en commençant par la tête. Je veux rapporter de suite deux exemples remarquables qui appartiennent à la seconde catégorie.

1. — *Blessures à la tête et à la face.*

Pour repousser Hector furieux, ce fléau qui roule au-devant de lui, Diomède brandit sa longue lance, la darde en avant, et le coup, sans dévier, porte sur la tête d'Hector, au sommet du casque; mais l'airain, repoussé par l'airain, n'arrive pas jusqu'à la peau, et la lance s'enfonce dans la terre. Hector recule rapidement au milieu des siens, tombe sur ses genoux, et de sa main robuste s'appuie sur la terre ; un sombre nuage s'étend sur ses yeux (3) ; bientôt le héros revient à lui (4), se précipite sur son char et échappe par la fuite aux menaces de Diomède (5).—C'est là un fait de commotion cérébrale légère ; voici une commotion d'un genre différent : Hector en est encore le sujet ; et si m'écartant cette fois de l'ordre que je me suis tracé, je rapproche un coup sur le haut de la poitrine d'un coup sur le sommet de la tête, c'est pour montrer avec quelle précision Homère sait distinguer les cas chirurgicaux, et avec quel soin il poursuit une *observation* dans les moindres détails et à travers plusieurs chants. Hector, frappé à la partie supérieure de la poitrine, près du cou, par une lourde pierre que vient de lui lancer Ajax, laisse tomber sa lance et roule dans la poussière; il n'a plus, comme tout à l'heure, la force de rester debout : ses compagnons le relèvent, l'emportent loin du combat; il a perdu connaissance et pousse de profonds gémissements; on lui verse de l'eau sur le visage, il reprend un moment ses esprits (ἀμπνύνθη), ouvre les yeux, s'appuie sur ses genoux, vomit un sang noir, puis retombe en arrière et ses yeux se couvrent d'une sombre nuit (6). L'évanouissement dure assez

(1) Σμῶδιξ δ' αἱματόεσσα μεταφρένου ἐξυπανέστη. — Cf. aussi XXIII, 716-17: Πυκναὶ δε σμώδιγγες ἀνὰ πλευράς τε καὶ ὤμους αἵματι φοινικόεσσαι ἀνέδραμον.

(2) I, 245-46. — (3) ἀμφὶ δὲ ὄσσε κελαινὴ νὺξ ἐκάλυψεν. — (4) ἄμπνυτο, *reprit sa respiration.* — (5) XI, 349-360. — (6) XIV, 409-439.

Digitized by Google

longtemps; il est accompagné de grande difficulté de respirer (1), de vomissement de sang (2), de sueur (3); mais quand Apollon vient pour l'exciter de nouveau au combat, Hector est déjà relevé; il a reconnu ses compagnons; il raconte au Dieu sa triste aventure et retrouve la force de monter sur son char (4). Certes on ne peut imaginer une observation plus exacte ; rien n'y manque, et il n'y a pas un trait superflu.

D'un coup de pierre Patrocle partage en deux la tête d'Erylaus (5), un coup semblable est frappé par Hector sur Épigée (6); les blessés tombent en avant, et la mort *qui rompt les liens de l'âme* les enveloppe aussitôt. Ajax, du haut d'une tour, brise la tête d'Épiclès avec une pierre, et l'âme quitte les os (7). Je note un coup de lance qui divise la tête en deux (8), un autre qui fait jaillir la cervelle sanglante (9), et à propos d'un coup d'épée qui partage le crâne, le poëte dit qu'une mort empourprée se répandit sur les yeux du blessé (10).

Les blessures au front (11), à la tempe (12), aux environs des oreilles (13), à la région orbitaire (14), qu'elles soient faites avec une pierre ou avec une arme tranchante, sont toutes réputées mortelles, ou du moins extrêmement dangereuses. Deux observations de ce genre sont à signaler : armé de la lance, Ménélas frappe Pisandre au front, à la racine du nez : les os éclatent et les yeux sanglants jaillissent à terre aux pieds du vainqueur (15) ; ailleurs (16) Patrocle frappe

(1) ...ἀργαλέῳ ἔχετ' ἄσθματι, κῆρ ἀπινύσσων, XV, 10. Voy. XV, 241. — (2) XV, 11.

(3) *Ibid.* 241. Voy. plus haut chap. *Physiologie*, p. 57.

(4) XV, 239-252. — (5) XVI, 411-12. — (6) XVI, 577-79. — (7) XII, 383-86. — (8) XX, 387. — (9) XVII, 296-98. — (10) XX, 475.

(11) IV, 460-461; VI, 10-11 (l'arme pénètre à travers l'os et les ténèbres voilent les yeux du blessé); XI, 95-98; XII, 185-86 (la cervelle est broyée); XXIII, 395-96 : chute de char, les coudes, le nez, la bouche sont déchirés; le front est brisé.

(12) IV, 501-503 (la lance sort par la tempe opposée); V, 584-586 (le blessé tombe sur le sommet de la tête, puis sur le dos. — Voy. plus loin *blessures du coude*, p. 71, note 5); XX, 397-400 (la cervelle est broyée).

(13) XI, 109; XIII, 177; 671-672 (l'esprit — θυμός — abandonne ses membres et d'horribles ténèbres — στυγερὸς σκότος — l'enveloppent); XV, 433 (le blessé tombe à la renverse); XVI, 606; XVII, 616-18 (les dents sont jetées en avant; la langue est coupée par le milieu; l'esprit — θυμός — s'échappe); XX, 473 (la lance traverse d'une oreille à l'autre). D'un coup de poing, Ulysse fracasse la mâchoire d'Irus près de l'oreille (αὐχέν' ἔλασσεν ὑπ' οὔατος, ὀστέα δ' εἴσω ἔθλασεν) qui vomit du sang, tombe dans la poussière et se brise les dents (ἤλασ' ὀδόντας), *Od.* XVIII, 96-98.

(14) XIV, 493-5 (l'arme pénètre sous l'arcade sourcilière au fond de l'œil; la *pupille* jaillit, et le fer sort à travers l'occiput; le blessé tombe en portant les mains en avant, la lance reste dans la plaie). — Voy. *Anatomie*, article γλήνη.

(15) XIII, 615-18. — (16) XVI, 739-42.

Digitized by Google

Cébrion au front avec une pierre raboteuse qui emporte les sourcils et broie l'os; ses yeux tombent dans la poussière. Cette chute des yeux ou même d'un œil, si ce n'est pas une métaphore par laquelle le poëte veut exprimer la rupture violente des tuniques de l'œil et l'issue des humeurs, me paraît un fait imaginaire : elle est bien difficile à expliquer, et je ne sache pas que nos chirurgiens civils ou militaires l'aient jamais relatée.

Voici encore quelques beaux coups, et cette fois ils sont conformes à toutes les règles: Idoménée enfonce sa lance dans la bouche d'Érymas; le fer pénètre sous le cerveau, brise les os blancs et les dents; les yeux s'injectent fortement; le sang sort par les narines et par la bouche, le nuage noir de la mort se répand sur le blessé (1). Patrocle frappe avec sa lance la mâchoire droite de Thestor, traverse l'arcade dentaire et arrache le guerrier de son char comme un homme assis sur un rocher enlève du sein des flots un énorme poisson avec la ligne et l'airain brillant (2). Une telle blessure est mortelle, moins par elle-même que par les violences qui la suivent. La lance de Diomède, dirigée par Minerve, atteint Pandarus au nez, près de l'œil, traverse les dents, coupe la langue près de la racine et ressort à l'extrémité du menton. Pandarus, tombé de son char, perd à la fois ses forces et la vie (3).

Dans les jeux célébrés autour du bûcher de Patrocle (4), Euryale reçoit à la joue (*sur la mâchoire* — παρήϊον — voy. le chap. *Anatomie*) un violent coup de poing, et aussitôt ses membres brillants se dérobent sous lui (ὑπήριπε φαίδιμα γυῖα); il vomit un sang épais, laisse sa tête se balancer à droite et à gauche, et semble avoir perdu l'esprit (ἀλλοφρονέοντα). Un chirurgien moderne ne peindrait pas mieux une telle blessure.

2. — *Blessures au cou.*

Après les blessures de la face viennent les blessures du cou. Homère a distingué deux régions dans le cou: l'une qui comprend surtout les parties postérieures et latérales, et qu'il appelle généralement αὐχήν; l'autre, antérieure, qui répond à ce que nous appelons *gorge* et *gosier*, et qui a reçu divers noms. C'est en cet endroit qu'on

(1) XVI, 345-350. — Érymas reparaît cependant plus tard et il est tué par Patrocle, XVI, 415.

(2) XVI, 405-410 (l'esprit — θυμός— abandonne le guerrier).

(3) V, 291-96.

(4) XXIII, 689-99.

Digitized by Google

égorge les victimes (1); là aussi les blessures sont presque toujours immédiatement mortelles (2).

Je ne trouve dans toute l'*Iliade* que cinq blessures à la gorge et une dans l'*Odyssée*. Ulysse traverse avec une flèche la gorge d'Antinoüs, l'un des prétendants; le trait sort en arrière, la tête s'incline du côté opposé (ἐτέρωσε); un flot de sang s'échappe des narines; le blessé vomit les aliments qu'il vient de prendre, et glisse sous la table (3). Ménélas frappe Euphorbe au bas de la gorge, la lance traverse le cou et le sang souille la chevelure du Troyen (4). Idoménée enfonce sa lance dans le gosier d'Asius, au-dessous du menton, Asius tombe comme un chêne sous la hache du bûcheron, grince des dents, et saisit avec les mains la poussière sanglante (5). Énée atteint Apharée d'un coup de lance à la gorge; et, comme chez Antinoüs, la tête s'incline du côté opposé (6). Dans une autre observation qui suit immédiatement (7), Homère signale une des principales causes de la mort soudaine quand il dit: Antiloque voyant Thoas s'enfuir, lui coupe le *vaisseau* (φλέβα) qui, courant le long de l'épine, arrive au cou, et Thoas tombe sur le dos, en étendant les mains vers ses compagnons.

Le récit de la mort d'Hector (8) n'est pas moins remarquable. J'en emprunte la traduction à M. Pessonneaux, la rectifiant en un point seulement: « Le Troyen était entièrement garanti par les belles armes d'airain dont il dépouilla Patrocle immolé : un point seul était à jour, à l'endroit de la gorge où la clavicule sépare le cou des épaules et par où le souffle de la vie s'échappe le plus rapidement. C'est là que le divin Achille, fondant sur Hector plein d'ardeur, plongea sa lance; la pointe traversa de part en part le cou délicat, mais le frêne, armé d'un lourd airain, ne divisa pas la trachée-artère (9), jusqu'à ce qu'il pût adresser quelques mots en réponse à son vainqueur (10); il tomba dans la poussière, et le divin Achille se glorifia... Comme Hector terminait ses imprécations contre Achille, la mort,

(1) III, 292; XIX, 266 : ἀπὸ στομάχους, ou στόμαχον τάμε. Voy. le chap. *Anatomie* aux mots λαιμός et στόμαχος.

(2) Voy. par ex. XXII, 325 : λαυκανίην, ἵνα τε ψυχῆς ὤκιστος ὄλεθρος.

(3) *Od.* XXII, 15. — (4) XVII, 45-49. — (5) XIII, 387-91. — (6) XIII, 541-43. — (7) XIII, 545-549. — (8) XXII, 306-330.

(9) Le mot ἀσφάραγος signifie ici *trachée-artère* et non pas *artère*, comme traduit M. Pessonneaux. — Voy. les chap. *Anatomie* et *Physiologie*.

(10) Cette phrase signifie-t-elle qu'Achille avait calculé son coup pour qu'Hector pût lui parler, ou que le sort dirigea son arme de façon qu'Hector conserva la voix? La seconde supposition me paraît la plus probable; car l'habileté d'Achille, quelque grande qu'elle fût, ne justifierait pas tant de précision.

Digitized by Google

fin de toutes choses, l'enveloppa; et l'âme, s'envolant du corps, descendit aux enfers, pleurant sa destinée et regrettant sa vigueur et sa jeunesse. »

Parmi les blessures des parties postérieures et latérales du cou (1), il en faut rapporter quatre seulement. Archéloque est blessé par Ajax au niveau de la dernière vertèbre (notez cette précision), à la jonction du cou et de la tête; les deux *tendons* sont divisés et la face vient frapper la terre avant les genoux et les jambes (2). Le fils de Philée, Mégès, se précipite sur Pedæus; de sa lance aiguë il le frappe près de la tête à la nuque; l'airain passant à travers les dents lui coupe la langue; il tombe dans la poussière et serre avec ses dents l'airain glacé (3). Ce mouvement convulsif des mâchoires doit avoir été indiqué d'après nature; de pareils faits ne se trouvent guère par le seul pouvoir de l'imagination; mais il me semble que l'imagination prend sa revanche dans l'observation suivante (4) : Dolon se jette aux pieds de Diomède et implore la vie, mais Diomède lève son épée, le frappe au milieu du cou, coupe les deux tendons, et *il parlait encore* que sa tête roulait dans la poussière. On ne pourrait admettre cette continuité de la parole que dans le cas où la trachée n'aurait pas été ouverte, et ici Homère ne fait pas de restriction à cet égard, tandis qu'à propos d'Hector, il dit positivement que la parole avait été conservée au héros, parce que la trachée n'avait pas été ouverte (5).

Au vingt et unième chant de l'*Iliade*, les dieux descendent dans la mêlée et combattent les uns contre les autres. Minerve, attaquée par Mars, recule, saisit dans sa robuste main une pierre noire, raboteuse, énorme, qui servait de borne à un champ, et la lance sur le cou de l'impétueux Mars dont les genoux se dérobent; dans sa chute il couvre sept arpents. Pallas sourit et raille son adversaire (6).

M. Malgaigne (7) a signalé une blessure faite non sur un héros grec ou troyen, mais sur un des chevaux de Nestor (8); la flèche décochée par Pâris pénètre au sommet de la tête, là ou naissent sur

(1) V, 657-59 (mort; la nuit ténébreuse voile les yeux); VII, 12 (mort; les genoux se dérobent); XI, 240-41 (mort; les genoux se dérobent et le héros dormit un sommeil d'airain); XV, 451 (mort); XVI, 332-34 (une mort empourprée envahit les yeux); 339-41 (mort; la tête, presque séparée du tronc, ne tenait plus que par la peau; le coup avait porté au-dessous de l'oreille). Voy. aussi XX, 481-83, où Achille tranche le cou à Deucalion; 587-89 (mort; les *tendons* sont brisés — coup de pierre).

(2) XIV, 465-68. — (3) V, 73-75.

(4) X, 454-57; même observation, presque dans les mêmes termes, à propos d'un des prétendants : *Od.* XXII, 328-29. Ces passages ont été imités par Ennius, *Annal.* 508-9. éd. Wahlen, Lips. 1854. — (5) Voy. plus haut p. 63. — (6) XXI, 403-407. — (7) *Anatomie et Physiologie d'Homère*, p. 13. — (8) VIII, 81-86.

Digitized by Google

le crâne les premiers crins ; or c'est là une des régions les plus dangereuses (1). L'animal bondit de douleur, car le trait avait pénétré jusqu'au cerveau (2), et jeta le trouble parmi les autres coursiers, en se roulant autour de l'airain. On sait que des expériences tout à fait modernes ont établi une relation directe entre les mouvements de rotation et une lésion traumatique du cervelet. M. Malgaigne se croit donc en droit de diagnostiquer une lésion de cette nature sur le cheval de Nestor; de sorte qu'Homère aurait le premier signalé un fait des plus curieux dont il ignorait la cause précise, mais qu'il avait parfaitement observé et qu'il rattachait non à une blessure quelconque, mais à une plaie de l'encéphale. Je crois que le diagnostic de M. Malgaigne est justifié (3); je diffère seulement avec lui sur un point: le cheval de Nestor n'a pas été blessé *au sommet du cou*, mais *au sommet de la tête* (4), et c'est probablement après avoir traversé une partie du cerveau que le trait, lancé de haut en bas, a pénétré dans le cervelet.

Notons, pour terminer ce qui regarde les blessures de la région cervicale, un cas remarquable de fracture, si on s'en tient au dire du poëte, mais plus probablement de luxation des premières vertèbres, si on s'en rapporte à l'observation moderne; accident qui entraîne immédiatement la mort : Elpénor, allourdi par le vin, réveillé par un bruit soudain, se précipite au hasard pour échapper au danger, tombe du haut du toit et se brise les vertèbres du cou (5).

3. — *Blessures à la poitrine.*

L'étude des blessures du tronc n'est pas moins intéressante que celle des blessures de la tête ou du cou; j'y remarque même plus de précision et des divisions plus rigoureuses. Homère a distingué particulièrement, en avant, la région claviculaire près de l'épaule, là où la clavicule sépare le cou de la poitrine, région réputée des plus dangereuses (6), — la région mammaire, surtout la gauche, — la partie médiane de la poitrine; — en arrière l'entre-deux des épaules, enfin les épaules elles-mêmes, désignation qui comprend quelquefois les

(1) Καιριον. Ce mot est consacré dans le langage technique.

(2) Opinion fondée sur une théorie *a priori;* car les blessures de la substance cérébrale ne sont pas par elles-mêmes douloureuses.

(3) Voy. Legouest, *Traité de chirurgie d'armée.* Paris, 1864; p. 318.

(4) ἄκρην κὰκ κορυφήν. — (5) *Od.* X, 257-60.

(6) VIII, 325-7, cf. XXII, 325. — La présence des gros vaisseaux explique assez ce danger. Homère n'a pas manqué d'indiquer cette cause. Voy. aussi p. 60, l'Observation d'Hector : *plaie contuse.*

Digitized by Google

parties latérales de la poitrine. Il y a aussi pour l'abdomen plusieurs régions assez bien déterminées : en avant les hypochondres, surtout le gauche, — la région ombilicale, — les flancs, — le bas-ventre, où les atteintes de Mars sont si fatales (1), et par derrière, les lombes.

Notons d'abord une blessure au niveau de la clavicule, à la naissance du cou : il est dit expressément que l'arme pénétra profondément, qu'il y eut hémorrhagie violente et que le blessé tomba en avant (2). Hector frappe Teucer avec une pierre raboteuse à la région claviculaire; l'arc échappe aussitôt des mains du héros grec, qui tombe sur les genoux. Homère ajoute un détail curieux : par suite de la violence du coup, la corde s'était rompue, et le poignet de Teucer avait été frappé d'engourdissement. La blessure était grave et très-douloureuse, mais elle ne fut pas mortelle (3); c'est là encore un détail qui nous révèle l'état avancé de la chirurgie, au temps d'Homère, dans le pronostic des blessures.

Les guerriers les plus braves, ceux qui résistent en face, reçoivent les coups soit à cette redoutable région de la clavicule, soit en pleine poitrine (4), soit à la région mammaire (5), soit enfin sur les côtés de la poitrine. Pour cette dernière région, je ne trouve qu'une observation, c'est un cas de blessure non pénétrante et qui est présentée par Homère comme n'ayant aucune gravité. Ulysse est atteint par Socus d'un coup de lance qui déchire la peau, mais n'arrive pas jusqu'aux

(1) XIII, 567-69.

(2) XXI, 117-119. Cf. V, 579; XVII, 309-10 (la lance, pénétrant sous la clavicule à la partie médiane, ressort au bas de l'épaule). — (3) VIII, 324-334.

(4) XIII, 186; XV, 420; 523 (στῆθος μέσον); 650; XVI, 312 (οὖτα στέρνον); 400 (βάλε στέρνον); 597 (στῆθος μέσον); 624 (βάλοιμι μέσον) XX, 486 (ἐν πνεύμονι.) — C'est par inadvertance sans doute que M. Pessonneaux traduit : *dans le ventre*. Je relève en passant ces inexactitudes pour montrer combien il importe, en traduisant Homère, d'être un peu familiarisé avec les sciences médicales. Cf. *Od.* XXII, 285-86. — Considéré en lui-même, le pronostic des plaies pénétrantes de poitrine est trop absolu dans Homère ; les chirurgiens anciens ont admis, comme les chirurgiens modernes, des chances de salut et rapporté des observations à l'appui. Ainsi on lit dans Cœlius Aurelianus, traducteur de Soranus (*Chronic.* II, 12, p. 399, éd. Almel.) : « Chirurgi memorant in bello quendam sagittatum, penetrato pulmone convaluisse, sanguinemque a sagitta vomuisse, nec tamen mortem fuisse consecutam. »

(5) IV, 480-81 (la lance pénètre près de la mamelle droite et sort par l'épaule); 528 (au-dessus de la mamelle, le poumon est atteint. Thoas achève Pirofis en lui plongeant son épée au milieu du ventre, v, 531); 392-94 (Junon blessée à la mamelle droite avec une flèche à trois pointes dans la guerre d'Hercule contre Pylos); V, 19 (entre les deux mamelles); 145 (au-dessus de la mamelle); VIII, 313 (près de la mamelle); XI, 108 (au-dessus de la mamelle); 321 (à la mamelle gauche); XV, 577 (près de la mamelle). — Voy. p. 260, note 5.

Digitized by Google

viscères; le héros reconnaît lui-même que le fer n'a pas atteint un endroit dangereux (1).

Les fuyards sont atteints à l'épaule, en arrière (2), ou dans le dos entre les deux épaules (3). Patrocle est aussi atteint dans le dos entre les deux épaules par Euphorbe, mais ce n'est pas en fuyant; le Troyen l'avait surpris par derrière. Ce coup vigoureux ne suffit même pas pour tuer le compagnon d'Achille; il fallut pour l'achever le bras d'Hector, qui lui plongea son épée à la partie inférieure du flanc (4). C'est également par surprise que Dolops est frappé par Ménélas d'un coup de lance qui, pénétrant à la partie postérieure de l'épaule, traverse la poitrine (5).

Achille transperce Polydore en passant derrière lui: le fer pénètre au bas du dos, là où l'on attache la *ceinture*, et sort à travers l'ombilic; Polydore tombe sur les genoux, et, par un mouvement très-naturel, il retient ses entrailles avec les mains (6).

Il y a aussi des blessures à la partie saillante et antérieure de l'épaule, mais ces blessures ne sont pas mortelles; ainsi le fils de Lycaon, Pandarus, atteint Diomède avec une flèche ailée qui traverse l'épaule droite; Sthénélus arrache le trait, et à quelque temps de là le fils de Lycaon, apercevant de nouveau Diomède dans la mêlée, se plaint qu'une divinité jalouse lui ait ravi sa proie (7); il ne devait accuser que lui-même, car il avait mal visé, ou ne connaissait pas les endroits dangereux que tant de guerriers dans l'*Iliade* savent si bien distinguer. Quand les Grecs, abandonnés par Jupiter, plient devant les Troyens, ils reculent, mais en faisant face à l'ennemi; c'est alors que Penéleus est légèrement blessé, au sommet de l'épaule

(1) XI, 437-439. — (2) XV, 341 (au bas de l'épaule, le fer pénétra profondément); XVI, 343 (à l'épaule droite).

(3) V, 40-41 (l'arme traversa la poitrine); XI, 447-49 (l'arme traverse la poitrine); XVI, 806-7; XX, 402; 488 (un serviteur, un cocher, θεράποντα).

(4) XVI, 806-7; 820-21. — Dans *Od.* XXII, 89-93, le prétendant Amphynomus périt d'un coup de lance entre les deux épaules; l'arme maniée avec vigueur par Télémaque traverse la poitrine, et la mort est à peu près instantanée. Ailleurs, *Od.* X, 161-62, un cerf est tué par un coup de lance qui pénètre au milieu du dos (μέσα νῶτα) et traverse de part en part.

(5) XV, 540-43 (Dolops tombe en avant).

(6) XX, 413-418.

(7) V, 98-110; 188-89; — 399-400 (Pluton blessé dans la guerre d'Hercule contre Pylos); XI, 420 (blessure à la partie supérieure de l'épaule; il n'est rien dit ni de la gravité de la blessure, ni du côté où elle a eu lieu); *Od.* XVIII, 95-96 (violent coup de poing donné à Ulysse par Irus sur l'épaule droite, dans un assaut de pugilat); *Od.* XVII, 462-63 (coup d'escabeau donné à Ulysse par Antinoüs sur l'épaule droite, à la partie inférieure du dos).

Digitized by Google

droite, d'un coup de lance qui effleura l'os (1). Le dard à trois pointes qui atteint Machaon à l'épaule droite ne produit non plus qu'une blessure légère (2), mais il y a des blessures plus graves par la violence du choc (3). Toutes ces distinctions sont encore à l'honneur du génie d'observation dont Homère fait preuve dans cette clinique chirurgicale qui se déroule d'un bout à l'autre de l'*Iliade*.

Pour terminer ce qui regarde les blessures de la poitrine, rapportons deux faits curieux et qu'Homère lui-même raconte avec complaisance: le premier se rapporte à une plaie du cœur (4), le second à un coup de lance aux confins de l'abdomen et de la poitrine (5). J'emprunte la traduction de M. Pessonneaux: « Alors périt le héros Alcathoüs... Neptune le fit tomber sous les coups d'Idoménée; il fascina ses yeux brillants, et enchaîna ses membres brillants, car il ne put ni fuir en arrière ni se détourner; mais il se tenait immobile comme une colonne ou comme un arbre à haute chevelure, lorsque le héros Idoménée le blessa avec sa lance au milieu de la poitrine... Il tomba sur le sol avec bruit, l'arme resta enfoncée dans le cœur, qui palpitait et faisait vibrer la pointe d'airain, jusqu'à ce qu'enfin l'impétueux Mars en arrêta la furie. » — « Sarpédon visa, mais en vain, Patrocle avec sa lance brillante: la pointe de l'arme passa au-dessus de l'épaule gauche, sans l'atteindre. Patrocle, à son tour, s'élança armé de l'airain, et le coup parti de sa main ne fut pas inutile: Sarpédon fut atteint à l'endroit où le diaphragme se resserre autour du cœur à l'épaisse structure. Il tomba comme tombe le chêne.....

(1) XVII, 598-600 (γράψεν δέ οἱ ὀστέον); — Voy. *Od.* XXII, 280 (ὦμον ἐπέγραψεν).

(2) XI, 504-6. — On remarquera cette mention particulière de l'épaule droite. Quand il y a un côté désigné, c'est toujours le droit, du moins pour la région antérieure. Le port du bouclier et le maniement des armes devaient, en effet, laisser ce côté plus à découvert que le gauche; une explication analogue semble se trouver dans le grammairien Diomède (lib. III, p. 477, l. 7-12, éd Keil, dans *Gramm. lat.* t. I) : « Hi qui jaculantur ex brevi accessu in extensum passum proferuntur, ut promptiore nisu teli ictum confirment. Auctor hujus librationis Arctinus :

Ἐξ ὀλίγου διαβὰς προφόρῳ ποδὶ, ὄφρ' οἱ γυῖα
Τεινόμενα ῥώοιτο καὶ εὐσθενὲς εἶδος ἔχῃσι. »

Mais il est également question du côté droit pour le cheval, XVI, 467-68, et même pour un sanglier, *Odyss.* XIX, 452. Voy. aussi p. 67, note 5 : pugilat d'Ulysse et d'Irus, et le coup d'escabeau reçu par Ulysse.

(3) XIII, 519-20; XIV, 450-52; XVI, 289 (blessure à l'épaule droite. Les blessés tombent en avant). La règle n'est pas aussi générale pour le membre inférieur (voy. plus bas § 6). Ajoutez cependant qu'il y a dans les Cycliques (*Fragm. sedis incertæ*, I, p. 601, éd. Didot) un souvenir de cette prédilection pour le côté droit, car il est dit que Castor fut blessé à la cuisse droite par Aphidnus. — Voy. aussi *Batrach.*, 244-45. — (4) XIII, 438-445. — (5) XVI, 480-486 et 660.

Digitized by Google

que des charpentiers ont coupé sur les montagnes avec des haches fraîchement émoulues, pour en faire un navire ».

Ce cœur qui palpite et dont les mouvements agitent la lance est un tableau saisissant. Nous devons tenir cette observation pour très-exacte, bien que les armes employées aujourd'hui ne laissent guère le moyen de la vérifier; il faudrait pour cela assister à quelques combats de sauvages, ou bien encore être appelé auprès d'un blessé qui a reçu ou qui s'est donné soit un coup de couteau, soit un coup de poignard, l'arme restant encore dans la plaie. J'ai parcouru l'excellent Mémoire de M. Jamin (1) *Sur les plaies du cœur*, mais je n'y ai remarqué aucune observation où le phénomène décrit par Homère soit relaté. M. Jamin n'a indiqué que le passage suivant de Paul d'Égine (2) : « Quand le cœur est blessé, le trait... marque quelquefois le mouvement des pulsations. »

4. — *Blessures à l'abdomen.*

Toutes les blessures pénétrantes de l'abdomen sont également redoutables. Homère note toutefois le bas-ventre, entre les organes génitaux et le nombril, comme la région où les atteintes de Mars sont le plus dangereuses pour les misérables mortels (3). Mérion frappe Adamas en cette région; le malheureux Troyen se débat autour du fer (4), comme fait un bœuf que des bouviers entraînent par force à travers la campagne, et les ténèbres de la mort voilent ses yeux aussitôt que Mérion a retiré sa lance. Si on compare ce mouvement convulsif des membres, peut-être même des chairs, rendu par le mot ἤσπαιρε, avec le mouvement de rotation (κυλινδόμενος) que fait le cheval de Nestor blessé au sommet du crâne, on reconnaîtra de suite avec quelle justesse Homère sait caractériser les symptômes des diverses espèces de blessures.

Les blessures pénétrantes du milieu du ventre (μέσην γαστέρα) entraînent une mort presque immédiate après quelques mouvements d'une respiration haletante (ἀσθμαίνων); quelquefois les entrailles s'échappent à travers la plaie (5). Il me suffit d'indiquer ces particularités, les seules qui soient du reste rapportées par Homère. Il en

(1) Thèse pour le concours d'agrégation en chirurgie. Paris, 1857. — (2) VI, 88, p. 359, éd. R. Briau. — (3) XIII, 567-75 : αἰδοίων τε μεσηγὺ καὶ ὀμφαλοῦ.

(4) περὶ δουρὶ ἤσπαιρε. Ce mot fait image.

(5) IV, 530-1 (voy. p. 66, plaies pénétrantes de poitrine); XIII, 398-9; 506-8 (l'arme déchire les intestins; le blessé tombe en avant); XVII, 313-15 (mêmes remarques); XXI, 180-181 (le blessé tombe en arrière. Voy. v. 182, les entrailles se répandent à terre).

Digitized by Google

est de même pour les blessures faites aux flancs ou au bas-ventre (1), au nombril (2), aux aines (3). Mais les blessures de ces régions, pour être dangereuses, doivent pénétrer jusqu'à la cavité abdominale : ainsi Ménélas est atteint par une flèche vers les flancs, là où s'attache la *ceinture;* le trait lancé par Pandarus, mais détourné par Minerve, ne fait qu'égratigner (ἐπέγραψε) la peau, et le guerrier reprend bien vite courage quand il voit que les crocs sont restés en dehors (4).

Homère signale aussi en plusieurs endroits les blessures du foie comme particulièrement mortelles, et dans les observations qu'il rapporte la formule pour exprimer la mort ou la défaillance qui précède la mort est toujours la même : *les genoux se dérobent* (5). Dans un autre passage (6) le poëte entre dans plus de détails : Tros saisit les genoux d'Achille et implore la vie; mais Achille, qui n'a ni l'âme douce ni le cœur tendre, lui tranche le foie d'un coup d'épée : un sang noir jaillit et inonde le malheureux Troyen. M. Legouest, en son *Traité de Chirurgie d'Armée*, p. 552, remarque que dans un cas ou un fleuret avait traversé le corps et le foie, le sang s'échappait par les deux piqûres en un jet continu de la grosseur d'une plume. Ailleurs (p. 551) il dit que les coupures sont quelquefois assez larges pour permettre d'apercevoir l'organe à travers la plaie. Ni toutes les plaies du foie, ni toutes les plaies du cœur ne sont aussi nécessairement mortelles qu'Homère semble le croire.

5. — *Blessures aux membres.* — *Membre thoracique.*

Les blessures des membres ne sont guère moins nombreuses que celles du tronc, et pour procéder par ordre, rappelons d'abord

(1) V, 539-40 : 615-17; VI, 64 (le blessé tombe en arrière. — Voy. v. 65); XIV, 447 (même remarque); 517-19; XVI, 317-19; 465; 820-21 (mort de Patrocle); XVII, 519-24 (le blessé bondit, tombe en arrière, et la lance s'agite dans les entrailles); *Od.* XXII, 294-96 (blessure pénétrante au milieu du flanc ou entre les deux flancs, μέσον κενεῶνα).

(2) IV, 525-26 (les entrailles tombent à terre); — XI, 424-25 (le blessé tombe en avant; il sautait de cheval au moment où le fer l'atteignit). — Voy. aussi XI, 259-60, où il s'agit également d'une blessure de la région ombilicale, faite d'un coup de lance par Agamemnon à Coon. Cela ressort de la comparaison des deux passages.

(3) IV, 492. — (4) IV, 139 sqq. Cependant quelque vaisseau assez volumineux paraît avoir été ouvert.

(5) XI, 578-79; XIII, 411-12; XVII, 348-49. Voy. aussi dans *Od.* XXII, 81 sqq., une plaie de la poitrine au-dessous de la mamelle et pénétrant jusqu'au foie. Ici le blessé roule autour de la table, tournoie sur lui-même et tombe : περιρρηδὲς δὲ τραπέζῃ κάππεσε δινηθείς.

(6) XX, 463-472.

Digitized by Google

un vigoureux coup l'épée qui sépare l'épaule de la clavicule et du cou (1) ou le bras de l'épaule, espèce de blessure dont le poëte rapporte deux cas (2). Pour le premier de ces cas, Homère note l'hémorrhagie et se sert de l'expression *mort empourprée* qui se répand sur les yeux; pour le second il dit que le glaive dépouilla le bras des parties musculeuses, de ceux, sans doute, qui l'attachaient à l'épaule, et divisa l'os tout entier. Les yeux furent aussitôt voilés par la mort. Toutes les blessures du membre supérieur ne sont pas aussi graves; ainsi Glaucus, blessé par Teucer au bras, implore Apollon, qui d'un signe calme les douleurs intenses, étanche le sang et fait disparaître le sentiment de pesanteur qui avait envahi le membre blessé, si bien que le héros troyen, reprenant courage, peut se livrer aussitôt à de nouveaux exploits (3).

Homère rapporte plusieurs cas de blessures de l'avant-bras (4). Un seul offre quelque intérêt: Agamemnon est atteint au-dessous du coude d'un coup de lance qui traverse les chairs de l'avant-bras. Cette blessure ne l'empêche pas de tuer d'abord son agresseur Coon, en lui enfonçant sa lance au-dessous du bouclier, c'est-à-dire vers le nombril (5), puis de poursuivre les Troyens à coups de lance, d'épée et de pierres; mais quand le sang cesse de couler, et que la plaie commençe à se sécher, Agamemnon ressent des douleurs si vives que le poëte les compare à celles de l'enfantement, et que le fils d'Atrée est obligé de se réfugier vers les vaisseaux. C'est là un phénomène très-bien observé; car dans l'ardeur de la lutte, et,

(1) V, 146-47.

(2) V, 80-83; XVI, 323-25 : πρυμνὸν δὲ βραχίονα δουρὸς ἀκωκὴ δρύψ' ἀπὸ μυώνων, ἀπὸ δ' ὀστέον ἄχρις ἄραξεν. Il est difficile de savoir s'il s'agit ici d'une désarticulation ou d'une section dans la continuité avec brisure de l'os.

(3) XII, 387-389; XVI, 510 sqq. C'est un des rares exemples où les dieux interviennent pour secourir les héros blessés; mais on ne peut vraiment pas appeler cela une cure merveilleuse; la plaie est de peu de conséquence et l'imagination peut faire tous les frais de la cure. Remarquez que cette *observation* est suivie à travers cinq chants, du livre XII au livre XVI. — Voy. aussi, pour une autre blessure légère du bras (Déiphobe), XIII, 529-30. La lance s'échappe de la main du blessé.

(4) XVII, 601 (blessure au-dessus du poignet).

(5) XI, 252-59, et XIX, 51-53. — Voy. p. 70, note 2. — XXI, 166-68 (Achille, blessé à l'avant-bras, n'en continue pas moins à massacrer les Troyens); XX, 478-79 (Deucalion, blessé à l'avant-bras, au niveau du poignet, là où se réunissent les tendons qui viennent du coude — le bras est engourdi. — Achille achève le héros troyen en lui tranchant le cou avec son épée); V, 582 (coup de pierre sur le coude — ou peut-être l'avant-bras — ἀγκῶνα τυχὼν μέσον); — les rênes échappent des mains de Mydon, conducteur du char; un coup d'épée sur la tempe l'achève. (Voy. plus haut, p. 61, note 9, *blessures de la tête.*)

Digitized by Google

comme dit le vulgaire, quand le sang est encore *échauffé*, la douleur ne se fait pas sentir (1).

Vénus, pour arracher son fils Énée à une mort certaine, ne craint pas de descendre dans la mêlée; mais le farouche Diomède, qui ne se soucie guère ni des grâces ni de l'amour maternel, fond sur la déesse et blesse sa main délicate (2). A ce propos, Homère fait une remarque importante sur les plaies de la région carpienne : il s'en échappe peu de sang, mais il s'y forme des ecchymoses (3), et les douleurs y sont intolérables et gravatives (4). La cause en est manifeste : le carpe est une région non pas charnue, mais fibreuse et tendineuse. Hélénus est aussi atteint à la main par une flèche que lui décoche Ménélas et qui paraît avoir traversé de part en part; le héros soutient sa main à laquelle le fer est encore attaché et paraît en proie à de vives douleurs (5).

6. — *Blessures aux membres. — Membre abdominal.*

J'ai relevé dans l'*Iliade* deux faits curieux de blessures de la vessie, ou, du moins, de la région vésicale (κατὰ κύστιν), sur des fuyards (6). Le fer pénétra par la fesse droite sous l'os (*os des iles*) et arriva vers la vessie; la mort fut prompte. Dans le second cas, Homère indique une hémorrhagie abondante, justifiée par le passage des gros vaisseaux à travers le bassin.

C'est le Grec Mérion qui porte ces deux beaux coups. Peut-être faut-il rapprocher de ces observations le coup de lance qu'Agastrophus reçoit de Diomède à la hanche et qui entraîne sa mort (7), mais le poëte ne donne sur ce point aucun détail.

Énée est atteint par une pierre à la hanche, là où la cuisse tourne dans l'ischion; les bords du cotyle (*cavité cotyloïde*) sont froissés ou peut-être brisés, et les deux *nerfs* qui attachent la cuisse à la hanche sont rompus; le héros tombe sur les genoux et s'appuie

(1) XI, 252 sqq. Il est également dit (XI, 477-78) du cerf blessé, qu'il peut se dérober au chasseur tant que son sang est encore chaud et que le trait ne l'a pas dompté.

(2) V, 335-354. (ἄκρην χεῖρα)... πρυμνὸν ὕπερ θέναρος

(3) μελαίνετο ἡ χρόα, v. 354.

(4) ὀδύναι βαρεῖαι, vers. 417.

(5) XIII, 593-600 : ἀντικρὺ διὰ χειρὸς ἐλήλατο χάλκεον ἔγχος. — Cf. XVII. 601 (οὔτασε χεῖρ' ἐπὶ καρπῷ); *Od.* XXII, 278-79 : blessure légère au carpe. — Voy. aussi les chap. *Physiologie* et *Traitement des blessures*, p. 58 et p. 78, note 2.

(6) V, 66-68; XIII, 651-55.

(7) XI, 339-42.

Digitized by Google

sur la terre avec sa robuste main; la nuit ténébreuse se répand sur ses yeux, et il aurait sans doute succombé à cette grave blessure si Vénus et Apollon ne l'avaient arraché à la mêlée malgré les efforts de Diomède (1).

Les blessures de la cuisse ne sont pas données comme très-graves ou du moins comme mortelles; il y en a trois observations (2). J'ai eu occasion de parler ailleurs avec détails de la seconde (3). Pour la première, il est dit que le fer pénétra jusqu'à l'os de la cuisse gauche de Sarpédon, et y resta fixé (ὀστέῳ ἐγχριμφθεῖσα); dans leur empressement à sauver le blessé d'une mort certaine, aucun de ses compagnons, comme le poëte le remarque expressément, ne songea à arracher l'arme de la plaie; c'est plus tard que Pélagon lui rend ce service. La violence de la douleur fait évanouir le blessé, mais il reprend bientôt ses sens (4). Dans la dernière observation, la lance brise le fémur et le blessé tombe sur le dos. Les observations de fractures sont rares dans l'*Iliade;* celle-ci est nettement caractérisée.

Démuchus est blessé au genou d'un coup de lance par Achille (5); c'est le seul cas de cette espèce de blessure par une arme de guerre (6), et l'on n'en peut rien dire, sinon qu'Achille, ne le jugeant pas assez grave, achève aussitôt son ennemi à coups d'épée (7). Il n'est question qu'en passant d'une blessure au jarret, pour laquelle Idoménée confie son compagnon aux médecins (8) ; on ne dit pas dans quelle circonstance cette blessure a été reçue. A propos d'un coup de lance au mollet, Homère nous fournit quelques détails anatomiques dont j'ai parlé plus haut (p. 28-29). Le fer pénétra au plus épais des chairs du mollet et déchira les *nerfs;* un brouillard se répandit sur les yeux d'Amphiclus (9); mais cela ne signifie pas nécessairement que le blessé mourut. Il est aussi parlé d'une blessure grave produite par une pierre à la jambe *droite*, près de la cheville; les os et les tendons furent broyés, Diorée tomba le dos dans la poussière et il rendit l'âme : θυμὸν ἀποπνείων (10). Ici la mort semblerait devoir

(1) V, 305-10.

(2) V, 660-62; XI, 584 et 809-811. Cf. XVI, 27 (coup de flèche à la cuisse droite); l'arme est brisée, le membre devient pesant. Observation d'Eurypyle. Voy. plus haut p. 67, note 7, p. 68, note 1, et p. 78, note 1; XVI, 308-11. Le côté n'est pas désigné.

(3) Voy. p. 78, notes 1-3. — (4) V, 665-67; 694-98. — Cf. *Traitement des blessures*, p. 77-78. — (5) XX, 457-59.

(6) Ulysse est blessé par la dent d'un sanglier qui laboure les chairs du genou, mais sans atteindre l'os : *Odyssée*, XIX, 449-51.

(7) Sans doute il lui coupa la tête. — (8) XIII, 210-14 Voy. p. 6.

(9) XVI, 313-16. -24. — (10) IV, 518-24.

Digitized by Google

être attribuée au manque de soins plutôt encore qu'à la blessure elle-même. En quelques circonstances rares, il est vrai, le pronostic est trop absolu, ou hors de proportion avec la blessure. Il est incontestable, par exemple, que des blessures, même pénétrantes des cavités, n'entraînent pas toujours fatalement la mort; mais cela est au prix de soins que ne pouvaient pas recevoir les héros d'Homère. On peut admettre aussi que pour certaines blessures plus douloureuses que graves, et c'est le cas dans l'observation de Diorée, le poëte a pris les apparences pour la réalité, c'est-à-dire la défaillance pour la mort, et qu'il a abandonné son malade sans y regarder davantage. Parfois enfin quelques blessés reparaissent un peu vite sur la scène.

Diomède est le sujet de la dernière observation que j'aie à relater : une flèche lancée par le lâche Pâris, qui s'était caché derrière une colonne, lui traverse le pied droit (*tarse*) de part en part et s'enfonce dans la terre; le héros n'en est d'abord pas ému et retire lui-même le fer de la plaie, mais il ressent bientôt une douleur amère et se hâte, grâce à la protection d'Ulysse, de se réfugier vers les vaisseaux creux (1). Le tarse est, comme le carpe, une région fibreuse où les blessures éveillent une extrême sensibilité; si Diomède ressent si vivement la douleur, il n'est pas étonnant que Vénus, blessée au carpe, ait poussé de profonds gémissements (2).

A côté de ces observations de blessures par armes de guerre, il ne faut pas oublier de rappeler l'observation de Philoctète (3), piqué pendant un repas par un serpent venimeux (4) et laissé par les Grecs dans l'île sacrée de Lemnos, en proie aux plus cruelles souffrances et répandant une odeur insupportable (5). Quelle était cette espèce de plaie si rebelle, qu'Euripide et Sophocle (6) appellent *rongeante,* et de quel reptile s'agit-il (7)? C'est ce que le poëte ne dit pas; mais le fait est curieux à noter, car il prouve qu'Homère faisait une grande différence entre les blessures produites par le fer et celles

(1) XI, 377 sqq. — (2) Voy. plus haut p. 72. — (3) II, 721-24.

(4) ἕλκεϊ μοχθίζοντα κακῷ ὀλοόφρονος ὕδρου.

(5) Cf. Phot. *Bibl.* cod. 239 (d'après Stasinus et d'autres Cycliques), où l'on voit aussi que, suivant la *Petite Iliade*, Philoctète, ramené sur un vaisseau par Diomède, fut si bien guéri par Machaon, après plus de dix ans de souffrances, qu'il tua Pâris dans un combat singulier.

(6) Eurip. Frag. 8 du *Philoct.* (φαγέδαινα, ἥ μοι σάρκας θοινᾶται ποδός). Voy. aussi le fragm. 4 sur le mauvais état de cette plaie toute couverte de sanie, et Æschyl., *Philoct.*, fr. 100 et 101. — Sophocle, *Phil.*, v. 313 : ἀδηφάγος νόσος et 742, 783, 823, 867, 876.

(7) Le mot ὕδρος est bien vague, et le sens d'ἔχιδνα qui se trouve dans Sophocle n'est pas plus certain.

Digitized by Google

qu'infligeaient des animaux malfaisants. Il regardait aussi comme très-difficiles à guérir les plaies produites par la foudre (1).

7. — *Diagnostic des régions dangereuses.*

Aucun des coups rapportés par Homère n'est donné au hasard, aucun ne dépasse ni la portée des armes, ni les forces humaines. Ce ne sont pas des blessures de géant comme dans nos chansons de gestes ou dans nos romans du moyen âge , mais des blessures de héros qui, visant aux bons endroits, savent qu'il n'est pas besoin de couper un homme en deux pour lui arracher la vie, et que tous les coups n'entraînent pas fatalement la mort (2). Hector reconnaît bien qu'un coup de lance dans le dos ne suffit pas pour tuer Patrocle, et il lui plongea son épée dans le bas-ventre (3). De même le divin Achille, l'élève de Chiron, cherche avec attention une région mortelle pour en finir plus sûrement avec Hector (4); il sait qu'une blessure au genou ou à la main (5) n'est pas mortelle, et il tranche le cou de Démuchus et de Deucalion. Après la mort de Patrocle, Antiloque ne craint rien tant que de voir Achille dans sa douleur attenter à ses jours en se coupant la gorge (6). Ulysse renfermé dans la caverne du Cyclope et méditant sa mort, songe à le frapper en pleine poitrine, afin de ne pas manquer son coup (7).

Les guerriers de l'*Iliade* apprécient eux-mêmes le degré de gravité de leurs blessures. Ainsi Ménélas, atteint au flanc, rassure Agamemnon en lui affirmant que le fer n'a pas atteint une région dangereuse (οὐκ ἐν καιρίῳ), mais seulement la peau (8). Une remarque toute semblable est faite par Ulysse (9); Pandarus, qui vient de porter un coup dans le flanc de Diomède, s'écrie : Cette fois tu n'en reviendras pas, car je t'ai touché au flanc! Mais Diomède lui répond ironiquement qu'il a mal visé et qu'il va payer sa maladresse (10). Pâris, qui a blessé le même Diomède au pied, gémit de ne

(1) VIII, 405 : οὐδέ κεν... ἕλκ' ἀπαλθήσεσθον, ἅ κεν μάρπτησι κεραυνός.

(2) Homère, par les expressions mêmes dont il se sert, distingue souvent les blessures mortelles de celles qui ne le sont pas. Voy. par exemple XI, 489-90 (εἷλε Δόρυκλον. — Πάνδοκον οὖτα). — Voy. aussi XVI, 812-13 (οὐδὲ δάμασσε). — Notez aussi l'emploi des verbes δάπτω *déchirer*, V, 858; et ἐπιγράφω pour désigner de simples *égratignures*, IV, 139; XI, 388; XIII, 553; *Od.* X, 280.

(3) XVI, 818-20. — (4) XXII, 320-27. — (5) XX, 457-59; XX, 480-83. — (6) XVIII, 32-34. — (7) *Od.* IX, 300-302. — (8) IV, 185-87. — (9) XI, 439.

(10) V, 280 sqq. — C'est un des exemples le plus justement invoqués par J. Pieckowski, *De ironia Iliadis* (Mosquæ, 1856, in-8, p. 82), pour montrer avec quelle finesse et quel à propos Homère sait manier l'ironie. Les discours que s'adressent les

Digitized by Google

l'avoir pas atteint au flanc, car la mort ne se serait pas fait attendre (1). — Sur ce point les dieux ne sont pas moins instruits que les hommes : Minerve, qui rencontre Mars au bout de sa lance, ne manque pas d'en diriger la pointe vers le flanc, mais elle ne fait qu'effleurer la peau (2); Vénus et Apolion redoutent par-dessus tout pour Énée un coup de lance dans la poitrine (3).

Pour peu qu'on lise l'*Iliade* avec quelque attention, on remarquera que les mêmes formules descriptives reviennent pour un certain nombre de blessures; mais c'est là un procédé familier au poëte, et qui n'infirme en rien la valeur des descriptions dont la chirurgie nous garantit l'exactitude. D'ailleurs ces formules s'appliquent ordinairement aux blessures les plus simples ou les plus ordinaires; Homère distingue parfaitement les cas rares des cas vulgaires; il y insiste par des tours particuliers, prouvant ainsi qu'il a très-bien vu comment les choses se passent sur un champ de bataille. De sorte que s'il me fallait apporter de nouveaux arguments en faveur de l'unité de composition de l'*Iliade*, je les trouverais dans l'unité des principes chirurgicaux et aussi dans les *observations* régulièrement suivies à travers plusieurs chants, comme sont, par exemple, ou celle d'Hector, ou celle de Machaon.

Maintenant récapitulons brièvement les nombreuses *observations* dont il est fait mention dans l'*Iliade* et dans l'*Odyssée :* nous trouverons six blessures du crâne; — sept au front; — trois à la tempe; — huit à la région auriculaire; — une à la région orbitaire; — une à la région du nez : le fer coupe la langue; — une à la bouche; — deux aux mâchoires; — six à la gorge; — dix aux parties postérieures et latérales du cou; — une à la nuque sur un cheval; — une et peut-être deux détroncations; — quatre à la région claviculaire; — une aux parties latérales de la poitrine; — neuf en pleine poitrine; — une à la partie supérieure de la poitrine; — dix à la région mammaire; — une au cœur; — une aux hypochondres au niveau du diaphragme; — cinq au milieu du ventre sans autre désignation; — dix aux flancs et au bas-ventre; — deux à la région ombilicale; — une à l'aine; — quatre au foie; — neuf dans le dos; — trois à l'épaule en arrière; — neuf à l'épaule en avant; — une ablation de l'épaule; — une ablation du bras; — deux blessures au bras;

héros ou les dieux au milieu des combats singuliers sont tous remplis de cette humeur railleuse qui s'explique par le génie grec et par la nécessité où l'on était de combattre très-souvent corps à corps.

(1) XI, 380-1. — (2) V, 857-58. — (3) V, 317 et 345-46.

Digitized by Google

— cinq à l'avant-bras; — deux au carpe; — deux et peut-être trois à la fesse (l'arme pénètre dans la vessie); — une à la hanche; — trois à la cuisse; — deux au genou; — une au jarret; — une au mollet; — une au tarse.

Outre les blessures, au nombre de cent quarante et une, dont la région est indiquée et dont plusieurs sont compliquées, il y en a quelques-unes pour lesquelles Homère ne fournit aucun renseignement et dont nous ignorons par conséquent le siége et la nature (1).

Il faudrait assister à de sanglantes journées d'émeutes ou suivre les grandes armées sur le champ de bataille pour trouver une clinique chirurgicale aussi variée et aussi active.

CH. DAREMBERG.

(*La suite prochainement.*)

(1) Voy., par exemple, XI, 738-39; 489-491 (le poëte note un cas de mort et trois blessures); XIII, 518; XV, 329 sqq. et 515 sqq.; XVI, 415 sqq. XX, 460-61. — Dans la *Batrachomyomachie*, qui évidemment n'est qu'une parodie de l'*Iliade*, on trouve des blessures de la poitrine (210), du cœur (212), du ventre (214, 225, 247-48), du cou (218), du foie (220), de la tête, avec sortie de l'encéphale par le nez (231-32), de la jambe droite, avec fracture (244-45), du pied (253), etc. Remarquez aussi (vers 295-301), à propos des crustacés (καρκίνοι) qui viennent au secours des grenouilles, les noms de toutes sortes de difformités, noms qui apparaissent pour la première fois : νωτάκμονες, ἀγκυλοχῆλαι, λοξοβάται, στρεβλοί, ψαλιδόστομοι, ὀστρακόδερμοι, ὀστοφυεῖς, πλατύνωτοι, ἀποστίλβοντες ἐν ὤμοις, βλαισοί, χειροτένοντες, ἀπὸ στέρνων ἐχορῶντες, ὀκτάποδες, δικάρηνοι, ἀχειρέες (*tergis incudum instar, curvis ungulis, oblique gradientes, tortuosi, forcipibus circa ora, pellibus testaceis, ossea natura, lati-dorso renitentes in humeris, rari, longimani, a pectoribus intuentes, octipedes, bicipites, manci*). Voy. aussi *Il.* II, 217 sqq. le portrait de Thersite, où l'on remarque les mots φολκός, χωλός, ὤμοι κυρτρί (τὼ δέ οἱ ὤμω κυρτὼ ἐπὶ στῆθος συνοχωκότε, *vulgus, claudus, humeri gibbi*). De plus, ce bavard impudent avait la tête pointue : ὕπερθεν φοξὸς ἔην κεφαλήν.

Digitized by Google

INSCRIPTIONS GRECQUES

INÉDITES

DÉCOUVERTES DANS L'ILE DE THASOS

(*Suite.*)

10. Charmantes lettres, très-nettes et très-lisibles.

Col. 1.

Α ΜΕΓΩΝΠΟΛΥΦΑΝΤΟΥ
ΙΠΠΑΓΟΡΗΣΝΕΣΤΟΠΥΡΙΟΣ
ΗΓΗΣΙΑΝΑΞΚΕΛΑΥΡΕΩ
ΔΗΙΑΛΚΟΣΔΗΜΟΚΡΙΤΟΥ
ΑΙΝΗΣΙΗΣΞΕΙΝΟΦΑΝΕΥΣ
ΦΙΛΙΣΤΙΔΗΣΧΑΥΝΙΟΣ
ΑΜΦΑΝΔΡΟΣΠΟΛΥΑΙΝΕΤΟΥ
ΔΗΙΟΡΑΣΗΣΗΡΑΓΟΡΕΩ
ΚΤΗΣΙΚΛΗΣΚΤΗΣΙΝΟΥ
ΚΛΕΟΜΕΔΩΝΕΥΑΛΚΙΔΕΩ
ΕΙΣΤΟΤΕΛΗΣΜΕΝΕΔΗΜΟΥ

Col. 2

ΑΜΦΙΜΕΔΩΝΕΠΙΚΡΑ
ΦΙΛΙΠΠΟΣΙΠΠΑΓΟΡΕΥΣ
ΑΝΤΙΟΧΟΣΝΑΥΜΑΧΟΥ

Digitized by Google

ΔΗΜΟΚΡΙΤΟΣΔΗΙΑΛΚΟΥ
ΜΝΗΣΙΘΕΟΣΚΛΕΟΦΩΝΤ
ΦΑΝΟΚΡΙΤΟΣΑΝΤΑΓΟΡΑ
ΑΝΑΞΙΠΟΛΙΣΛΕΑΝΑΚΤΟ
ΠΡΗΞΙΛΕΩΣΤΗΛΕΜΑΧΟ
ΑΡΧΙΠΠΟΣΗΓΗΣΙΠΠΟΥ
ΞΕΝΟΚΡΑΤΗΣΛΑΜΠΩΝ
ΚΡΑΤΙΣΤΟΛΕΩΣΜΙΚΟΥ
ΣΤΡΑΤΗΣΤΗΛΕΓΝΩΤΟ

Col. 1.	Col. 2.
Μέγων Πολυφάντου.	Ἀμφιμέδων Ἐπικρά[τευς].
Ἱπταγόρης Νεςοπύριος.	Φίλιππος Ἱπταγόρευς.
Ἡγησιάναξ Κελαύρεω.	Ἀντίοχος Ναυμάχου.
Δηΐαλκος Δημοκρίτου.	Δημόκριτος Δηϊάλκου.
Αἰνησίης Ξεινοφάνευς.	Μνησίθεος Κλεοφῶντ[ος].
Φιλιςίδης Χαύνιος.	Φαγάκριτος Ἀνταγορά[δευς].
Ἄμφανδρος Πολυαινέτου.	Ἀναξίπολις Λεάνακτο[ς].
Δηϊόρας Ἡγησαγόρεω.	Πρηξίλεως Τηλεμάχο[υ].
Κτησικλῆς Κτησίνου.	Ἄρχιππος Ἡγησίππου.
Κλεομέδων Εὐαλκίδεω.	Ξενοκράτης Λάμπων[ος].
[Ἀρ]ιστοτέλης Μενεδήμου.	Κρατιστόλεως Μίκου.
	Στράτης Τηλεγνώτο[υ].

11. Lettres anciennes.

Col. 1.	Col. 2.
	ΛΕΙΜΩΝΟΡΑ
	ΜΥΣΗ ΡΟΦΩΝ
ΕΟΣ	ΟΙΚΟΣΘΕΝΗΣΗΓΗΣΙΜΑΧΟΥ
	ΑΜΦΙΑΣΚΛΕΟΣΤΡΑΤΟΥ
Σ	ΕΠΙΚΡΑΤΗΣΕΥΡΥΣΘΕΝΕΥΣ
	ΚΥΔΡΗΛΟΣΝΙΚΑΓΟΡΕΥΣ
ΕΥΣ	ΑΡΓΕΙΟΣΠΥΡΙΟΣ
ΕΥΣ	ΚΡΑΤΙΣΤΟΛΕΩΣΗΓΕΚΡΑΤΕΥΣ
ΕΩ	ΧΑΥΝΙΣΦΙΛΙΣΤΙΔΕΩ

Digitized by Google

ΑΡΙΣΤΟΒΟΥΛΟΣΤΗΛΕΦΑΝΕΥΣ
ΟΥ ΣΚΥΜΝΟΣΚΥΔΡΑΓΟΡΕΩ
ΕΥΣ ΑΝΤΙΦΑΝΗΣΝΑΥΜΑΧΟΥ
ΕΥΣ ΗΓΗΣΙΚΛΗΣΚΛΕΑΙΝΕΤΟΥ

Col. 3.	Col. 4.
ΦΙΛΩΝΙΠΠΟΣ	ΠΥ
ΣΚΥΜΝΟΣΟΡΘΟΜΕΝΕΥΣ	Λ
ΔΑΜΑΣΙΣΤΡΑΤΟΣΚΛΕΟΓΕΝΕΥΣ	ΠΥ
ΝΥΜΦΙΣΣΙΜΑΛΙΩΝΟΣ	ΘΕ
ΑΜΦΙΚΛΕΙΔΗΣΑΛΚΙΑΔΕΥΣ	ΟΡ
ΜΕΓΩΝΕΚΑΤΑΙΟΥ	ΘΡ
ΠΥΘΙΩΝΧΟΙΡΟΥ	Ν
ΝΕΣΤΟΚΡΑΤΗΣΣΙΦΩΝΟΣ	ΠΑ
ΔΕΙΝΟΣΤΡΑΤΟΣΠΑΝΤΑΛΙΣΚΟΥ	ΠΟ
ΒΙΤΙΩΝΝΙΚΗΝΟΡΟΣ	ΠΥ
ΚΡΑΤΙΣ ΩΣΚΡΑΤΙΣΤΟΛΕΩ	

Col. 1.	Col. 2.	Col. 3.	Col. 4.
	Λείμων Θρά[συος].		
	Μυσηροφῶν.....	Φίλων Ἱπποσ[τράτου] (1).	Πυ...
εος.	Οἰκοσθένης Ἡγησιμάχου.	Σκύμνος Ὀρθομένευς.	Λ...
	Ἀμφίας Κλεοστράτου.	Δαμασίςρατος Κλεογένευς.	Πυ. .
ς.	Ἐπικράτης Εὐρυσθένευς.	Νύμφις Σιμαλίωνος.	Θε...
	Κυδρῆλος Νικαγόρευς,	Ἀμφικλείδης Ἀλκιάδευς.	Ορ...
ευς.	Ἀργεῖος Πύριος.	Μέγων Ἑκαταίου.	Θρ...
ευς.	Κρατιστόλεως Ἡγεκράτευς.	Πυθίων Χοίρου.	Ν...
εω.	Χαῦνις Φιλιστίδεω.	Νεστοκράτης Σίφωνος.	Πα...
	Ἀριστόδουλος Τηλεφάνευς.	Δεινόστρατος Πανταλίσκου.	Πο...
ου.	Σκύμνος Κυδραγόρεω.	Βιτίων Νικήνορος.	Πυ...
ευς.	Ἀντιφάνης Ναυμάχου.	Κρατισ[τόλε]ως Κρατιστόλεω.	
ευς.	Ἡγησικλῆς Κλεαινέτου.		

(1) Ou Ἱπποσθένευς.

Digitized by Google

12. Lettres anciennes.

Col. 1.

ΟΣΑΥΞΟΝΙΚΟΥ
ΚΛΕΟΣ
ΟΥ
ΔΗΜΙΟΣ
ΕΘΡΗΣΦΑΝ ΛΕΩ
ΡΑΘΗΣΘΥΩΝΙΔΕΩ
ΜΕΓΩΝΟΣ
ΟΣΑΡΙΣΤΟΦΑΝΕΟΣ
ΔΡΟΣΠΟΛΥΑΙΝΕΤΟΥ
ΜΗΣΣΙΜΑΛΙΩΝΟΣ
ΑΡΟΣΑΡΙΣΤΟΚΛΕΟΣ
ΑΧΟΣΛΕΩΦΑΝΕΥΣ
ΟΣΚΑΚΑΡΙΟΣ
ΕΙΡΟΒΟΥΛΟΥ
ΤΡΑΤΟΣΑΤΤΑΛΕΩ

Col. 2.

ΤΑΛΟΣ
ΑΡΧΗΝΑΡΕΩΣ
ΠΟΛΥΘΡΟΥΣΑΛΘΗΜΕ
ΗΓΗΣΙΠΠΟΣΑΡΧΙΠΠ
ΑΡΙΔΑΝΤΙΔΗΣΑΓΑΣΙ
ΑΡΙΛΕΩΣΝΥΜΦΙΟΣ
ΦΑΝΟΛΕΩΣΣΦΟΔΡΑΓΟΡΕΩ
ΕΥΧΡΙΣΛΥΔΟΥ
ΑΡΙΣΤΑΓΟΡΗΣΔΑΜΝΙΟΣ
ΦΑΝΙΠΠΟΣΔΗΜΩΝΑΚΤΟΣ
ΗΓΗΣΑΡΧΟΣΠΟΛΥΦΑΝΤΟΥ
ΑΛΚΑΙΟΣΑ ΠΑΚΤΟΥ
ΚΛΕΟΦΩΝ
ΣΗΡΑΓΟ ΕΩ

Digitized by Google

Col. 1.	Col. 2.
ος Αὐξονίκου.	[Ἀτ]ταλος.....
κλέος.	Ἀρχηνάρεως (?).....
ου.	Πολύθρους Ἀλθημέ[νευς].
Δήμιος.	Ἡγήσιππος Ἀρχ[ίππ[ου].
έθρης Φαν[ό]λεω.	[Χ]αριδαντίδης Ἀγασί[λεω].
Μέγωνος.	[Χ]αρίλεως Νύμφιος.
ος Ἀριστοφάνεος.	Φανόλεως Σφοδραγόρεω.
δρος Πολυαινέτου.	Εὔχρις Λύδου.
μης Σιμαλίωνος.	Ἀρισταγόρης Δάμνιος.
αρος Ἀριστοκλέος.	Φάνιππος Δημώνακτος.
αχος Λεωφάνευς.	Ἡγήσαρχος Πολυφάντου.
ος Σκλεάριος.	Ἀλκαῖος Ἀ.....πάκτου.
Χ]ειροβούλου.	Κλεοφῶν.
σ]τρατος Ἀττάλεω.	Σηραγό[ρης] .....εω.

13. Lettres anciennes.

Col. 1.	Col. 2.
ΠΥΡΡΙΗΣΕΥΦΡΙΛΛΟΥ	ΦΙΛΟΞΕΝΟΣΚ
ΠΡΗΞΑΓΟΡΗΣΤΕΤΡΙΧΟΥ	ΠΥΘΑΓΟΡΗΣΣΘΕ
ΚΛΕΑΝΑΚΤΙΔΗΣΑΝΤΙΧΑΡΙΝΟΥ	ΠΥΘΟΛΕΩΣΘΡΑ
ΠΡΗΞΙΠΟΛΙΣΠΡΥΛΙΟΥ	ΝΕΙΛΙΣΤΙΜΟΞΕ
ΦΑΝΙΠΠΟΣΒΡΑΤΤΙΔΕΩ	ΑΝΤΙΛΟΧΟΣΜΙ
ΑΡΙΣΤΟΚΛΗΣΠΡΗΞΑΓΟΡΕΩ	ΠΥΘΩΝΑΞΛΕΩ
ΔΙΟΤΙΜΟΣΕΥΦΡΙΛΛΟΥ	ΗΓΗΤΟΡΙΔΗΣ
ΑΡΙΣΤΟΦΩΝΥΨΟΚΛΕΟΣ	ΤΙΜΑΝΔΡΙΔΗ
ΑΡΙΞΗΛΟΣΧΑΡΙΛΛΟΥ	ΞΕΙΝΟΜΕΝ
ΠΟΣΙΔΕΙΟΣΠΡΟΚΕΩ	ΚΥΔΑΡΟΣΚ
ΜΑΧΕΩΝΠΟΛΥΑΛΘΕΟΣ	ΑΓΡΩΝΕΥ
ΜΙΚΑΛΛΗΣΦΙΛΙΣΤΙΔΕΩ	ΠΥΘΩΝΥΜΟ
ΑΡΧΕΠΟΛΙΣΠΥΘΟΛΕΩ	ΠΑΝΤΑΙΝΕ
ΛΑΛΑ ΣΑΡΤΥΣΙΛΕΩ	ΗΡΑΓΟΡΗΣ

Col. 1.	Col. 2.
Πυρρίης Εὐφρίλλου.	Φιλόξενος Κ...
Πρηξαγόρης Τετρίχου.	Πυθαγόρης Σθε...

Digitized by Google

Κλεανακτίδης Ἀντιχαρίνου.
Πρηξίπολις Πρυλίου.
Φάνιππος Βραττίδεω.
Ἀριστοκλῆς Πρηξαγόρεω.
Διότιμος Εὐφρίλλου.
Ἀρισοφῶν Ὑψόκλεος.
Ἀρίζηλος Χαρίλλου.
Ποσείδειος Πρόκεω.
Μαχέων Πολυάλθεος.
Μικάλλης Φιλιστίδεω.
Ἀρχέπολις Πυθόλεω.
Λαλα ς (1) Ἀρτυσίλεω.

Πυθόλεως Θρα...
Νεῖλις Τιμοξέ[νου].
Ἀντίλοχος Μι...
Πυθῶναξ Λεω...
Ἡγητορίδης...
Τιμανδρίδης...
Ξεινομέν[ης...
Κύδαρος Κ...
Ἄγρων Εὐ...
Πυθώνυμ[ος...
Πανταίνε[τος...
Ἡραγόρης...

14. Lettres anciennes.

Col. 1.

ΠΥΘΟΛΕΩΣΠΡΗΥΛΟΥ
ΑΓΩΔΙΚΟΣΣΑΤΥΡΟΥ
ΘΡΑΣΥΚΛΗΣΠΡΗΥΛΟΥ
ΝΙΚΟΦΩΝΚΗΦΙΟΣ
ΔΗΜΩΝΑΞΧΑΙΡΕΑ
ΜΙΚΑΣΑΡΙΣΤΟΚΡΑΤΕΥΣ
ΣΑΤΥΡΟΣΝΙΚΗΝΟΡΟΣ
ΞΕΝΟΦΩΝΚΡΑΤΗΣΙΚΛΕΥΣ
ΑΡΓΕΙΟΣΝΥΜΦΩΝΟΣ
ΑΓΟΡΑΣΛΑΜΠΩΝΟΣ
ΙΜΟΚΛΗΣΠΕΙΘΙΑ
ΞΙΣΣΤΡΑΤΩΝΟΣ
ΣΙΠΟΛΙΣΠΥΘΟΜΝΗΣΤΟΥ

Col. 2.

. . . . . ΚΥ . . . ΟΥ
ΑΡΡΗΘΟΥΣΛΥΣΑΓΟΡΕΥΣ
ΔΗΜΩΝΑΞΘΕΟΠΟΜΠΟΥ

(1) Peut-être Λάλαγος, génitif de Λάλαξ. On sait que les génitifs servaient quelquefois de noms propres : témoin Ἅρπαγος, d'où notre Harpagon.

Digitized by Google

ΑΡΙΣΤΟΚΛΗΣΣΑΤΥΡΟΥ
ΣΙΝΑΥΡΟΣΑΡΙΣΤΟΔΙΚΟΥ
ΑΡΙΣΤΟΜΕΝΗΣΠΥΘΙΩΝΟΣ
ΑΙΝΗΣΙΗΣΑΠΟΛΛΟΔΩΡΟΥ
ΠΥΘΙΩΝΕΠΙΚΡΑΤΕΥΣ
ΛΥΣΙΣΤΡΑΤΟΣΠΕΔΙΕΩΣ
ΑΡΙΣΤΕΙΔΗΣΤΗΛΕΦΑΝΕΥΣ
ΝΙΚΗΝΩΡΣΑΤΥΡΟΥ
ΣΑΤΥΡΟΣΛΕΩΔΙΚΟΥ

Col. 1.

Πυθόλεως Πρηύλου.
Ἀγῴδικος Σατύρου.
Θρασυκλῆς Πρηύλου.
Νικοφῶν Κήφιος.
Δημῶναξ Χαιρέα.
Μίκας Ἀριστοκράτευς.
Σάτυρος Νικήνορος.
Ξενοφῶν Κρατησίκλευς.
Ἀργεῖος Νύμφωνος.
[Δι]αγόρας Λάμπωνος.
[Τ]ιμοκλῆς Πειθία.
ξις Στράτωνος.
[Τιμη]σίπολις (1) Πυθομνήστου.

Col. 2.

..... κυ...ου.
Ἀρρήθους Πυθαγόρευς.
Δημῶναξ Θεοπόμπου.
Ἀριςοκλῆς Σατύρου.
Σίναυρος Ἀριστοδίκου.
Ἀριστομένης Πυθίωνος.
Αἰνησίης Ἀπολλοδώρου.
Πυθίων Ἐπικράτευς.
Λυσίστρατος Πεδίεως.
Ἀριστείδης Τηλεφάνευς.
Νικήνωρ Σατύρου.
Σάτυρος Λεωδίκου.

15. Très-belles et anciennes lettres, celles de la seconde et de la troisième colonne plus grandes et moins bien faites.

Col. 1.

ΚΤΗΣΙΦΩΝΠΑΝΤΑΚΛΕΙΟΥΣ
ΔΙΑΓΟΡΑΣΑΡΙΣΤΟΔΙΚΟΥ
ΛΕΩΔΙΚΟΣΣΑΤΥΡΟΥ
ΝΙΚΑΡΧΟΣΧΑΡΜΟΥ
ΑΛΚΙΜΟΣΔΗΜΑΛΚΟΥ

(1) Ou Ἡγησίπολις.

Digitized by Google

ΦΕΙΔΩΝΧΑΙΡΕΑ
ΛΥΣΑΓΟΡΑΣΚΑΛΛΙΜΕΝΟΥ
ΑΡΙΣΤΟΦΩΝΚΑΛΛΙΣΤΡΑΤΟΥ
ΑΜΦΑΝΔΡΟΣΑΡΧΕΛΕΩ

Col. 2.

ΗΡΟΦΩΝΛΕΘΙΑΝΟΥ
ΑΔΕΙΜΑΝΤΟΣΦΙΛΩΝΙΔΟΥ
ΠΑΙΣΙΟΣΗΡΑΚΛΕΙΔΟΥ
ΠΥΘΑΓΟΡΑΣΝΑΥΦΑΝΤΟΥ
ΗΡΟΦΩΝΑΛΕΞΑΡΧΟΥ
ΑΡΙΣΤΕΙΔΗΣΠΟΛΥΚΡΑΤΟΥ
ΣΤΗΣΑΓΟΡΑΣΝΟΙΡΗΓΕΝΟΥ
ΕΠΙΓΕΝΗΣΠΡΩΤΙΟΣ
ΕΥΡΥΑΝΑΞΑΠΟΛΛΟΔΩΡΟΥ

Col. 3.

ΛΥΞΙΑΣΑΡΙΣΤΑΙΟΥ
ΣΤΡΑΤΩΝΜΕΓΑΚΛΕΙΔΟΥ
ΔΙΟΝΥΣΙΟΣΤΗΛΕΓΟΝΟΥ
ΣΤΗΣΙΣΤΡΑΤΟΣΦΑΝΟΛΕΩ
ΠΑΓΚΡΑΤΙΔΗΣΑΡΙΣΤΟΚΡΙΤΟΥ
ΘΕΡΣΙΛΟΧΟΣΟΡΘΟΜΕΝΟΥ
ΘΡΑΣΙΠΠΟΣΟΛΥΜΠΙΟΔΩΡΟΥ
ΦΑΝΟΔΙΚΟΣΓΛΑΥΚΟΥ
ΠΟΛΥΑΙΝΕΤΟΣΕΚΑΤΑΙΟΥ
ΣΤΗΣΑΓΟΡΑΣΕΥΑΙΣΤΟΥ

Col. 1.

Κτησιφῶν Πανταχλείους.
Διαγόρας Ἀριστοδίκου.
Λεώδικος Σατύρου.
Νίκαρχος Χάρμου.
Ἄλκιμος Δημάλκου.

Col. 2.

Ἡροφῶν Λεθιάνου.
Ἀδείμαντος Φιλωνίδου.
Παίσιος Ἡρακλείδου.
Πυθαγόρας Ναυφάντου.
Ἡροφῶν Ἀλεξάρχου.
Ἀριστείδης Πολυκράτου.

Digitized by Google

Φείδων Χαιρέα.
Λυσαγόρας Καλλιμένου[ς].
Ἀριστοφῶν Καλλισράτου.
Ἄμφανδρος Ἀρχέλεω.
Στησαγόρας Μοιρηγένου (1).
Ἐπιγένης Πρώτιος.
Εὐρυάναξ Ἀπολλοδώρου.

Col. 3.

Λυξίας Ἀρισταίου.
Στράτων Μεγακλείδου.
Διονύσιος Τηλεγόνου.
Στησίστρατος Φανόλεω.
Παγκρατίδης Ἀριστοκρίτου.
Θερσίλοχος Ὀρθομένου.
Θράσιππος Ὀλυμπιοδώρου.
Φανόδικος Γλαύκου.
Πολυαίνετος Ἑκαταίου.
Στησαγόρας Εὐαίστου.

E. MILLER.

(1) Le marbre porte Νοιρηγένου.

(*La suite prochainement.*)

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE

DE

L'AMÉRIQUE DU NORD

(*Suite.*)

II

1° *Enceintes défensives.* — Les ouvrages de cette espèce occupent d'ordinaire des positions naturellement fortes, et l'un des plus beaux modèles à citer est l'enceinte de Bourneville, comté de Ross, Ohio. « Elle occupe, disent MM. Squier et Davis, le sommet d'une haute « colline isolée, à douze milles à l'ouest de la ville de Chillicothe, près « du village de Bourneville. Cette colline a près de quatre cents pieds « de hauteur perpendiculaire, et se fait remarquer même parmi les « croupes escarpées de l'Ouest, par ses flancs à pic et, en quelques « points, tout à fait inaccessibles..... Les défenses consistent en un « mur de pierre qui enceint la colline un peu au-dessous de son som- « met, quelquefois il remonte pour en laisser les étroits contre- « forts en dehors, et il traverse le col par lequel elle se rattache « à la chaîne voisine. » Il ne faut s'imaginer cependant rien qui maintenant ressemble à une muraille. On ne voit plus que ce qu'on doit attendre de l'écroulement extérieur d'un mur de pierres placé comme l'était celui-là, sur une pente rapide. Là où l'on en distingue le mieux les traces, il a quinze à vingt pieds de large sur trois ou quatre de haut. Son enceinte est d'une contenance d'environ cent quarante acres, et a deux milles un quart de développement. Les pierres diffèrent beaucoup de taille; MM. Squier et Davis pensent

Digitized by Google

que la muraille avait primitivement huit pieds environ de hauteur et autant de largeur à la base. Des arbres énormes y ont poussé et y sont encore. Sur un ouvrage du même genre appelé Fort-Hill, comté d'Highland, Ohio, MM. Squier et Davis ont vu un superbe châtaignier, qu'ils supposent âgé de six cents ans. « Si, disent-ils, « nous ajoutons à ces six siècles, d'abord le temps qui s'est proba- « blement écoulé du moment de la construction à celui de l'abandon « de cet ouvrage, puis celui qui a suivi jusqu'à l'invasion de la « forêt, nous ne pouvons compter moins de mille ans d'antiquité. « Toutefois, en remarquant tout autour de nous des troncs qui tom- « bent en poussière et que recouvre à demi un humus épais, nous « sommes portés à remonter encore au delà. »

L'enceinte connue sous le nom de Clark's Work, comté de Ross, Ohio, est une des plus vastes et des plus curieuses. C'est un parallélogramme de deux mille huit cents pieds sur mille huit cents, d'une contenance d'environ cent onze acres, à la droite duquel on remarque surtout un ouvrage formant un carré parfait ; son aire est d'environ seize acres, chacun de ses côtés est long de huit cent cinquante pieds, et à son milieu il y a un passage large de trente pieds, masqué par un petit remblai. Dans l'enceinte du grand ouvrage il y a plusieurs enclos et remblais de moindre grandeur, et l'on a estimé à trois millions de pieds cubes la quantité de terre employée à ces immenses travaux. Une remarque qu'on a faite encore, c'est qu'on trouve presque invariablement de l'eau en dedans ou tout près de ces enceintes.

2° *Enceintes sacrées et de diverses sortes.* — Si l'intention dans laquelle ont été élevés les ouvrages appartenant à la première classe est évidente, on n'en peut dire autant de ceux de la seconde. MM. Squier et Davis concluent de leur peu d'étendue, de leurs fossés creusés en arrière des levées, de leur position souvent dominée par des hauteurs voisines, qu'ils n'étaient pas défensifs. Adoptant l'opinion de M. R. C. Hoare, le docteur Wilson regarde le fossé intérieur comme distinguant les ouvrages qui ont une destination religieuse. Mais Catlin nous dit expressément qu'au village de Mandan dont il fait la description, le fossé était derrière le rempart, et que les guerriers, s'y tenant, étaient ainsi à l'abri, tandis qu'ils décochaient leurs flèches à travers la palissade.

Les ouvrages défensifs occupent toujours soit le sommet d'une colline, soit quelque autre forte position, tandis que les enceintes appelées *sacrées* se trouvent en général dans « la partie large et « unie des vallées, rarement sur un plateau ou sur un terrain

Digitized by Google

« inégal ou crevassé . » Leur forme est ordinairement carrée ou circulaire, le cercle étant souvent combiné avec un ou deux carrés. « Quelquefois on les trouve isolées, mais plus fréquemment groupées. « La plupart des cercles n'ont qu'un diamètre de deux cent cinquante « à trois cents pieds, et le fossé est invariablement en dedans du « rempart. » Quelques cercles cependant sont de plus grande taille et contiennent jusqu'à cinquante acres, ou même plus. Les ouvrages carrés ou rectangulaires n'ont jamais de fossés, et la terre dont ils sont faits semble avoir été enlevée de la surface de l'enceinte ou tirée de larges fosses du voisinage. Ils varient beaucoup de grandeur; cinq ou six sont « des carrés parfaits, chaque côté mesurant mille « quatre-vingts pieds, fait qui ne saurait être accidentel et qui doit « avoir sa signification. » Les cercles aussi, quelque grands qu'ils soient, sont réguliers, en sorte que les archéologues américains sont autorisés à conclure que les auteurs de ces travaux avaient un étalon de mesure et un moyen pour déterminer les angles.

Le groupe d'ouvrages le plus remarquable est près de Newark, dans la vallée du Scioto; il occupe une surface de quatre milles carrés. Un plan de ces travaux gigantesques a été donné par MM. Squier et Davis, puis par le docteur Wilson d'après un arpentage plus récent. Ils consistent en un octogone d'une contenance de cinquante acres, un carré qui en a vingt, deux cercles qui en occupent l'un trente, l'autre vingt. De l'octogone partent deux levées parallèles formant une avenue qui s'étend vers le Sud à deux milles et demi; et il y a deux autres avenues d'un peu plus d'un mille de longueur, dont l'une lie l'octogone au carré. Il y a en outre divers autres remblais et de petits cercles la plupart d'environ quatre-vingts pieds de diamètre, très-peu de plus grande dimension. Les levées qui forment les petits cercles, les avenues et les parties irrégulières de ces ouvrages, n'ont guère que quatre pieds de hauteur pour la plupart. Les autres levées sont bien plus considérables; celles qui forment le grand cercle ont même encore à présent douze pieds de haut, avec une base large de cinquante, et un fossé antérieur d'une profondeur de sept pieds, d'une largeur de trente-cinq; près de l'entrée elles ont quelque chose de plus imposant, seize pieds de haut, avec un fossé profond de treize. Tout ce terrain est couvert, disent MM. Squier et Davis, « d'arbres « gigantesques de forêts primitives, et en entrant dans l'ancienne « avenue on ne peut manquer, au premier moment, d'éprouver ce « sentiment de respect que ressent le voyageur en franchissant les « portes d'un temple égyptien ou en contemplant dans le désert les « ruines silencieuses de Pétra. »

Digitized by Google

La cité de Circleville tire son nom d'un ouvrage du même genre c'est un carré et un cercle qui se touchent; le premier a environ neuf cents pieds de longueur, le second un peu plus de mille pieds de diamètre. Le carré a huit entrées, une à chaque angle, et une au milieu de chaque côté; un massif marque chacune de ces entrées. Le cercle avait cela de particulier, qu'il était formé d'une double levée. Cet ouvrage, malheureusement , a été détruit, et beaucoup d'autres ont disparu ou disparaissent peu à peu, nivelés par la charrue. Aussi voyons-nous avec plaisir que « les directeurs de la Compagnie des « terres de l'Ohio, quand elle a pris possession en 1788 du pays « situé à l'embouchure du Muskingum, ont immédiatement adopté « des mesures pour la conservation de ces anciens monuments. Un « de leurs premiers actes, disons-le à leur honneur, a été de déclarer « propriétés publiques les deux pyramides tronquées, le grand « tertre et quelques acres de terre qui en dépendent..... »

Les ruines d'Aztalan sont dignes d'attention, d'abord comme la seule enceinte observée jusqu'ici dans le Wisconsin, puis comme ayant de grandes ressemblances avec une ville fortifiée. Elles sont situées sur le bras occidental du Rock-River, et ont été découvertes en 1836 par N. F. Hyer, qui les examina à la hâte, et en publia une courte description, avec un dessin, dans le *Milwaukie Advertiser*. C'est d'un article de M. Taylor dans le *Silliman's American Journal*, n° 44, sur ces ruines, que MM. Squier et Davis ont tiré le plan et la courte notice qu'ils en ont donnés. La description la plus complète est celle de M. Lapham dans ses *Antiquités du Wisconsin*. Le nom d'Aztalan a été donné à cette enceinte par M. Hyer, parce que les Aztèques appelaient ainsi une contrée du Nord, d'où, suivant une de leurs traditions, ils étaient venus originairement; il est formé, dit-on, de deux mots mexicains *Atl*, eau, *An*, proche. « Ce qui dis- « tingue surtout ces ouvrages, c'est une enceinte en terre (non en « brique, comme on l'avait prétendu), qui s'étend sur trois des côtés « d'un parallélogramme irrégulier, le cours de la rivière formant, « vers l'Est, le quatrième. Sa contenance est de dix-sept acres deux « tiers. Les coins ne sont pas rectangulaires, et le remblai n'est pas « en ligne droite. La ligne ou arête qui forme cette enceinte a six cent « trente-un pieds de long au bout qui regarde le nord, sept cents « du côté du sud, quatorze cent dix-neuf à l'ouest; en tout deux « mille sept cent cinquante pieds; elle a environ vingt-deux pieds de « large et un à cinq de haut. Ce mur de terre est élargi en dehors, « assez régulièrement de place en place, par des massifs aussi en « terre. On les appelle contre-forts ou bastions; mais il est bien évi-

Digitized by Google

« dent qu'ils n'ont jamais eu ni l'une ni l'autre de ces destinations. » La distance qui les sépare varie entre soixante et un et quatre-vingt-quinze pieds; leur distance moyenne étant de quatre-vingt-deux. Près de l'angle sud-ouest il y a deux ouvrages extérieurs du même travail que le grand remblai.

En plusieurs places la terre des murs semble avoir été cuite. « Des « masses irrégulières d'une argile rougeâtre, offrant beaucoup de « cavités, portent des traces bien nettes de la paille ou du foin natu- « rel qu'on y a mêlé avant la cuisson, » dit M. Squier. « Le nom de « murs de brique qu'on leur a donné n'a pas d'autre fondement. « Jamais il n'y eut de briques d'une forme régulière, et même pro- « bablement la cuisson s'est faite dans le mur après sa construction. » Quelques-uns des massifs ou contre-forts, quoique faisant partie d'une enceinte, servaient en même temps pour des sépultures; cela est prouvé par les squelettes qu'on y trouve, assis, avec des fragments de poterie. Le point le plus élevé dans l'intérieur de l'enceinte est à son angle sud-ouest; « il est occupé par un tertre quadrangulaire, « sorte de pyramide tronquée, formée d'une suite de gradins, comme « les constructions gigantesques de Mexico. Au coin nord-ouest de « l'enceinte il y a une élévation pyramidale du même genre, dont le « sommet a soixante-cinq pieds de superficie horizontale; les restes « de la pente douce ou rampe nivelée qui y conduisait se voient « encore à son angle sud-ouest; elle conduisait également à une « longue arête qui se dirige à l'est vers la rivière. »

Dans l'enceinte on remarque d'autres arêtes dont le relief est d'environ deux pieds, et auxquelles se rattachent des cercles qu'on suppose être le reste de maisons en bousillage. « Presque dans toute « l'enceinte la terre paraît avoir été ou creusée ou amoncelée en « remblais et en levées, les fosses et excavations irrégulières étant « en très-grand nombre sur une partie considérable de l'espace que « les remblais n'occupent pas. » Nous aussi, nous serions portés à regarder ces excavations et ces saillies du terrain comme des ruines de maisons. Il y a quelques années, on y a trouvé un squelette enveloppé d'un vêtement d'une tissure peu serrée, ressemblant à de la serpillière; mais les fils étaient tellement pourris qu'on ne pouvait reconnaître quelle en était la matière. Les derniers Indiens qui aient habité cet endroit si curieux n'avaient pas conservé de tradition relative soit à l'histoire, soit à la destination de tous ces terrassements.

Parmi les tribus du Nord encore subsistantes, on ne voit aucun terrassement qui ressemble à ces enceintes qu'on appelle *sacrées*. « Mais dès que l'on va vers le sud, dit M. Squier, et qu'on arrive

Digitized by Google

« chez les Creeks, les Natchez, et les tribus confédérées de la Flo-
« ride, on trouve des traces de constructions sinon du même genre
« que les terrassements réguliers de l'ouest, du moins ayant avec
« eux quelque analogie. » Ces tribus semblent, en effet, avoir été plus civilisées que celles du nord, puisqu'elles avaient des mœurs agricoles, des villes considérables, un système religieux; en sorte qu'elles occupaient, au point de vue économique aussi bien que géographique, une position intermédiaire entre les puissantes monarchies de l'Amérique centrale et les tribus de chasseurs qui vivaient au nord. Les ouvrages auxquels M. Squier fait allusion sont décrits par lui dans son second mémoire, et aussi dans ses *Anciens monuments de la vallée du Mississipi*, p. 120. Les *Chunk Yards*, maintenant ou récemment encore à l'usage des Creeks, et seulement de nos jours abandonnés par les Cherokees, sont des places rectangulaires, situées au milieu d'une ville, fermées sur les côtés, mais ayant une ouverture à chaque bout. Elles sont parfois longues de 600 à 900 pieds, et leur largeur est très-grande dans les anciennes villes. Toute l'étendue en est nivelée et légèrement abaissée par l'enlèvement d'une partie de la terre, dont on a fait la levée peu haute qui l'entoure. Au centre est un remblai peu élevé où est dressé le *Chunk Pole*, mât au haut duquel est un objet qui sert de but pour tirer. A chaque coin d'un des bouts de la place est un petit mât d'une douzaine de pieds; ce sont les *poteaux des captifs;* car, *au bon vieux temps*, on y attachait les prisonniers destinés aux tortures. Il paraît que les Indiens appellent *Chunke* un jeu auquel ils jouaient sur ces places. A une de leurs extrémités, et en dehors, il y a généralement une éminence circulaire, au sommet plat, où s'élève la *Maison du grand Conseil.* A l'autre extrémité est une éminence aussi plate et de la même hauteur que l'autre, mais de forme carrée, « c'est la la place publique. »

Ces renseignements, venant des derniers voyageurs qui ont visité les Indiens, jettent beaucoup de lumière sur les enceintes de forme ronde ou carrée; mais il en est que MM. Squier et Davis rangent dans la classe qui nous occupe, et qui nous semblent n'être autre chose que les légères fortifications qui entouraient les villages, et qui, sans doute, étaient couronnées de palissades. Nous avons vu que la position du fossé à l'intérieur n'a rien de contraire à cette hypothèse; il s'agit d'ailleurs d'ouvrages propres à soutenir moins un siége régulier qu'une soudaine attaque.

3° *Tertres funéraires.* — Cette classe est très-nombreuse, et « dire
« que ces tertres sont innombrables, dans toute la force du mot, ne

Digitized by Google

« serait pas une exagération; c'est par mille et par dix mille qu'on « pourrait les compter. » Leur hauteur varie de six à huit pieds, et généralement ils sont en dehors des enceintes, soit isolés, soit groupés, ronds d'ordinaire, quelquefois elliptiques ou en forme de poire. Ils couvrent pour la plupart un seul squelette, qui souvent a subi l'action du feu. Parfois on y rencontre un coffret de pierre : l'usage de l'urne sépulcrale dominait à un point remarquable, surtout dans les États du sud. La position ramassée du corps paraît y être aussi habituelle que dans les plus anciennes sépultures d'Europe. Des objets usuels en pierre et en métal s'y rencontrent fréquemment; mais tandis que les parures, telles que bracelets, plaques de cuivre percées, grains d'os, d'écaille, de métal, etc., y sont extrêmement communes, les armes y sont très-rares; fait qui, suivant le docteur Wilson, « indique un état de société et une façon de penser tout à « fait différents de ce qu'on voit chez les Indiens de nos jours. » Des plaques de mica s'y trouvent généralement, et quelquefois le squelette en est entièrement couvert.

Maintenant quelle est *l'idée* qu'impliquent ces *tumuli* gigantesques et la posture des corps? L'hypothèse de M. Troyon relativement à la position ramassée des cadavres a été mentionnée dans ce journal. Le docteur Wilson semble regarder le *tumulus* comme le simple agrandissement « du petit tas de terre déplacée pour l'inhumation, qui « encore si souvent suffit pour rappeler le souvenir du mort de la ma- « nière la plus touchante. » Quelque probables que puissent être ces hypothèses, nous avouons que si nous avions à exprimer une opinion, nous adopterions de préférence celle de l'illustre antiquaire suédois, le professeur Nillson, et nous croirions que le tombeau n'était qu'une maison faite sur le modèle agrandi ou approprié de l'autre. Incapables d'imaginer un avenir absolument différent du présent ou un monde qui ne fût pas tel que le nôtre, les nations primitives semblent avoir toujours enseveli avec les morts ce qu'ils estimaient le plus de leur vivant; avec les femmes, leurs parures; avec les chefs, leurs armes et aussi quelquefois leurs épouses. Ils brûlaient la maison avec son propriétaire; le tombeau devenait, dans toute la force du mot, la demeure du mort. Suivant M. Nillson, quand un grand était mort, on l'asseyait à sa place favorite, on mettait devant lui de quoi manger et boire, ses armes étaient sous sa main, sa demeure était fermée, quelquefois pour toujours, quelquefois pour être ouverte seulement quand sa femme ou ses enfants l'avaient rejoint dans le pays des âmes. Les anciens *tumuli* du nord de l'Europe, qui jamais ne renferment de métal, consistent ordinairement en une galerie

Digitized by Google

conduisant à un caveau central où le mort est *assis*. Un tombeau de ce genre a été ouvert à Godhavn en 1830; de nombreux squelettes y étaient assis sur des siéges bas tout le long des murs, chacun avec ses armes et ses parures. La description donnée par le capitaine Graah des *maisons d'hiver* des Esquimaux, et ce que dit Scoresby de celle des Groënlandais, convient parfaitement à ces tombeaux, même ce qui regarde leur entrée toujours tournée au sud ou à l'est, jamais au nord. Dans un petit nombre de cas les *tumuli* qu'on a visités renfermaient des armes, des outils, de la poterie, etc., mais point d'ossements humains; tout y rappelait la vie, rien n'y indiquait la mort. Ernan dit également des Tartares que leurs tombeaux ressemblent à leurs maisons, fait que M. Nillson considère comme vrai de tous les peuples primitifs. Dans les îles Soulou, l'usage est d'abandonner la maison où est mort un homme important, et Cook rapporte avoir vu à Mooa des maisons élevées sur des tertres, où on lui dit « que l'on avait enseveli les morts. »

Certains petits *tumuli* en Amérique ont déjà été considérés comme les restes de villages bâtis de boue. M. Dille en a décrit plusieurs qu'il a vus dans le Missouri; dans ceux qu'il a fouillés, il n'a trouvé rien autre chose que du charbon et quelques pièces de poterie grossière; il en conclut que c'étaient les restes de maisons de boue. Les Mandans, les Minatarees et autres tribus font encore leurs huttes en terre soutenue par une carcasse de bois.

D'un autre côté, il y a des *tumuli* dont l'existence ne peut être expliquée ainsi et qui sont pleins de restes humains. On a cru longtemps que le grand tertre du Grave Creek était dans ce cas, Atwater l'ayant réprésenté comme étant réellement rempli d'ossements d'hommes. On a reconnu l'erreur, mais le fait n'en est pas moins exact relativement à d'autres tertres. Ceci nous amène à faire mention des *fosses à ossements*, dont quelques-unes ont été décrites par M. Squier. « On a estimé que l'une de ces fosses, découverte dans « la ville de Cambria, comté de Niagara, contenait les os de plusieurs « milliers d'individus. Une autre que j'ai visitée à Clarence, comté « de l'Érié, ne renfermait pas moins de quatre cents squelettes. » Un tumulus décrit par M. Jefferson, dans ses *Notes sur la Virginie*, contenait, suivant son évaluation, les restes d'un millier de personnes; mais peut-être y avait-il un peu d'exagération.

La description que plusieurs anciens écrivains nous ont donnée de la grande *Fête des Morts*, explique suffisamment cette réunion considérable d'ossements. Il paraît que, tous les huit ou dix ans, les Indiens se rassemblaient à une place choisie d'avance, qu'ils déterraient

Digitized by Google

leurs morts, et qu'ils mettaient tous les os ensemble dans une sépulture commune, où ils déposaient en même temps de belles fourrures et d'autres objets précieux,

4° *Tertres de sacrifices.* — « Ce nom, dit le docteur Wilson, comprend une espèce de monuments qui est particulière au Nouveau « Monde, et qui jette un grand jour sur les rites et les mœurs des « anciennes races qui les élevèrent. Ce remarquable genre de tertres « a été soigneusement examiné, et leurs caractères les plus remar- « quables sont de se rencontrer seulement dans des enceintes, d'être « régulièrement composés de lits uniformes de gravier, de terre, de « sable, disposés par couches alternatives qui suivent la forme du « tertre, enfin de couvrir un autel de forme symétrique en argile « cuite ou en pierre, sur lequel ont été déposés beaucoup d'objets « dont les restes portent toujours des traces plus ou moins nom- « breuses de l'action du feu. » Ce qu'on appelle *autel* est un bassin ou plateau d'argile qu'on a mis beaucoup de soin à rendre parfaitement symétrique, mais qui varie de forme et de grandeur. Les uns sont ronds ou elliptiques, d'autres forment un carré ou un parallélogramme; quant à la grandeur, ils varient de deux à cinquante pieds (1), sur douze ou quinze. Leurs dimensions ordinaires sont de cinq à huit pieds. Les tertres dont nous parlons se trouvent presque toujours dans des enceintes sacrées; de tous ceux qu'ont examinés MM. Squier et Davis, quatre seulement étaient en dehors, mais à une distance de peu de verges.

L'*autel* est toujours de niveau avec le sol naturel, et l'on voit, aux traces qu'il porte, qu'il a été soumis longtemps à une vive chaleur. Dans un cas où il semble avoir été fait de sable au lieu d'argile, ce sable, à la profondeur de deux pouces, est décoloré comme si une sorte de corps gras y avait été brûlé. Cette fois, un second lit de sable avait été mis sur le premier et recouvert de pierres un peu plus grosses que des œufs de poule, disposées de manière à former une sorte de pavage qui rappelle tout à fait les anciens âtres des *Kjoekkenmoeddinger* des îles danoises.

En un petit nombre de cas, on a trouvé des traces de bois au-dessus de l'*autel*. Ainsi, dans un des vingt-six *tumuli* formant sur les bords du Scioto la *Cité des Tertres* (*Mound City*), il y avait bon nombre de morceaux de bois ayant quatre ou cinq pieds de longueur, six ou huit pouces d'épaisseur. « Ils avaient été, disent MM. Squier « et Davis, à peu près de même longueur, et, outre cette circonstance,

(1) Ne serait-ce pas *cinq* pieds? — N. du Tr.

Digitized by Google

« la position où ils se trouvaient par rapport les uns aux autres et à « l'autel autoriserait presque à conclure qu'ils avaient supporté un « bûcher, soit funéraire, soit fait pour un sacrifice. » Le contenu de ces tertres varie singulièrement. Celui dont nous venons de faire mention renfermait une certaine quantité de poterie et d'objets en pierre ou en cuivre: tout cela avait subi l'action d'un feu ardent. Il y avait bien une douzaine de vases en poterie, de moyenne grandeur; les objets de cuivre consistaient en deux ciseaux, et environ vingt bandes peu épaisses : cinquante à cent pointes de flèche en pierre, avec deux pipes sculptées, complétaient la liste des objets que renfermait ce curieux *tumulus*. Dans un autre il y avait plus de deux cents pipes. En général, on ne trouve dans un *tumulus* que des objets de même espèce. « Il faut dire qu'au lieu d'une grande variété de « choses pouvant constituer les richesses d'un barbare élevé en di- « gnité, nous rencontrons sur un autel tantôt rien que des pipes, « tantôt une simple masse de galène, ou bien, sur un autre tout « voisin, une quantité de poterie ou une collection de pointes de « lance ; il en est d'ailleurs qui n'offrent aucun débris, sinon peut- « être une couche mince de matière carboneuse. Il n'en serait pas « ainsi dans le cas où il s'agirait d'un grand ; la lance, les flèches, « la pipe, les parures et autres objets à l'usage du mort s'y trouve- « raient en rapport l'un avec l'autre. »

Cette conclusion ne nous semble pas tout à fait satisfaisante, et quoique les tertres qui renferment un autel diffèrent en plusieurs points des *tumuli* décrits plus haut, nous sommes plus disposé à les regarder comme funéraires que comme ayant servi à des sacrifices. N'ayant pas eu l'avantage de les examiner de nos propres yeux, nous hasardons une hypothèse plutôt que nous n'exprimons une opinion. Il nous est fort difficile, nous l'avouons, de comprendre pourquoi des autels seraient ainsi recouverts, et nous ne nous rappelons rien d'analogue. D'un autre côté, si la conjecture de M. Nillson relativement aux anciens *tumuli* est conforme à la vérité, les traces d'un feu prolongé n'offrent aucune difficulté; en même temps les constructions en bois et les ossements brûlés s'expliquent très-bien dans la supposition que nous avons devant nous un tombeau et non un temple.

Le dépôt d'objets de même espèce dans ces tertres ne me semble pas un fait aussi décisif qu'à MM. Squier et Davis. Prenez le cas, par exemple, où il s'y trouvait des pipes. Elle sont si bien exécutées que la sculpture des pipes constituait sans doute une profession ; la division du travail avait déjà alors commencé. La même pensée

Digitized by Google

qui portait les Indiens à ensevelir avec le chasseur les armes qui devaient lui servir à se procurer de quoi manger dans l'autre monde comme en celui-ci, pensée qui, chez quelques nations anciennes, faisait mettre de l'argent dans les tombeaux, ne rendrait pas seulement compte de la présence de ces pipes, mais aussi de leur nombre. Le chasseur n'avait besoin que de quelques armes, et le succès devait dépendre surtout de sa vigueur et de son adresse, au lieu que le marchand de pipes, si une pipe pouvait lui servir dans son tombeau, devait avoir tout son magasin à sa disposition.

Ainsi « l'accumulation de matière carboneuse, comme celle que « formeraient les cendres de feuilles ou d'herbes, » qui inspire au docteur Wilson la gracieuse idée « d'offrandes des premiers fruits de « la terre, si bien d'accord avec les douces formes d'un ancien sacri- « fice établi pour reconnaître le grand Maître de la récolte, » nous semble provenir uniquement de la carcasse d'une maison, ou des matériaux d'un bûcher funèbre; d'un autre côté, nous n'adoptons pas la conclusion à laquelle il arrive quand il dit : « Les constructeurs « de ces tertres faisaient sur leurs autels des sacrifices humains, et « dans leurs enceintes sacrées s'accomplissaient des rites non moins « affreux que ceux qui caractérisaient le culte que les féroces Az- « téques paraissent avoir regardé comme le plus agréable à leurs « sanguinaires divinités. »

5° *Tertres-temples.* — Les tertres que MM. Squier et Davis appellent ainsi sont « des constructions en forme de pyramides « tronquées, au sommet desquelles on arrive, en général, par des « rampes en pente douce. Quelquefois elles sont en terrasse ou for- « mées d'étages successifs; mais, quelle que soit leur forme, ronde, « ovale, octogone, carrée ou oblongue, elles sont invariablement « aplaties ou nivelées à leur sommet, sur une plus ou moins « grande superficie. » Ces tertres rappellent beaucoup les Teocallis de Mexico, et ont probablement une origine semblable. Rares dans le nord, quoiqu'on en trouve même aussi haut que le Lac Supérieur, ils deviennent de plus en plus nombreux en descendant le Mississipi et surtout en approchant du Golfe. Ils y constituent la portion la plus importante et la plus nombreuse des antiquités; cependant c'est dans le nord que se trouvent quelques-uns des plus grands. L'un des plus remarquables, situé à Cahokia dans l'Illinois, a sept cents pieds de long, cinq cents de large à sa base, et quatre-vingt-dix de haut; cette masse gigantesque forme un solide dont le volume, estimé en gros, est de vingt millions de pieds cubes.

Il est probable que ces tertres ne servaient pas seulement de

Digitized by Google

temples, mais aussi d'emplacements pour des habitations, et particulièrement pour celles des chefs. On raconte que chez les Natchez « les temples et les demeures des chefs étaient placés sur des tertres, « et à chaque chef nouveau on élevait un nouveau tertre et une « nouvelle demeure. » Dans son histoire de la Floride, Garcilasso de la Vega, cité par M. Haven, s'exprime ainsi : « La ville et la maison « du cacique d'Osachile ressemblent à celles des autres caciques « floridiens ; je ne puis donc mieux faire que d'en donner une « description qui s'appliquera aux capitales et aux demeures de tous « ces chefs. Je dis donc que les Indiens tâchent de placer leurs villes « sur des éminences ; mais de tels emplacements étant rares en Floride, « ou bien les matériaux convenables leur manquant pour bâtir, voici « comment ils s'y prennent : ils font choix d'une place où ils appor- « tent de la terre en assez grande quantité pour élever une sorte de « plate-forme, haute de deux ou trois piques (de dix-huit à trente- « cinq pieds), assez étendue pour qu'il y puisse tenir soit dix ou « douze, soit quinze ou vingt maisons pour le logement du Cacique, « de sa famille et de sa suite. »

6° *Tertres en forme d'animaux.* — Les tertres qui ont la forme d'un animal ne sont pas les moins remarquables des antiquités américaines ; on les trouve particulièrement, mais non exclusivement dans le Wisconsin. En ce pays, « on rencontre mille exemples de gi- « gantesques bas-reliefs, œuvres d'un travail persévérant, qui repré- « sentent à la surface du sol hommes, quadrupèdes, oiseaux, rep- « tiles, » tandis que les enceintes et travaux de défense y manquent absolument, la ville antique d'Aztalan étant, à ce qu'on croit, le seul ouvrage de ce genre qu'on puisse citer.

M. Lapham est le premier qui ait observé les tertres en forme d'animaux, en 1836, et qui en ait donné la description dans les gazettes d'alors ; mais le premier qui en ait parlé dans un journal scientifique est M. R. C. Taylor, *American Journal of Science and Art,* Avril 1838. Dans le même recueil parut, en 1843, un long mémoire de M. S. Taylor..... MM. Squier et Davis ont consacré à ce sujet une partie de leur ouvrage sur les anciens monuments de la vallée du Mississipi, et enfin M. Lapham a mis dans le septième volume du recueil des *Smithsonian Contributions* un mémoire dont nous avons également cité le titre au début de nôtre article. Le docteur Wilson ne nous donne pas d'observations originales sur cette partie de son sujet ; seulement, dans un chapitre intitulé : *Tertres symboliques*, il a résumé d'une manière intéressante ce qu'il y a dans ces auteurs.

Digitized by Google

M. Lapham donne une carte où il montre comment se distribuent ces curieux terrassements : ils semblent être surtout communs dans les comtés méridionaux du Wisconsin, et s'étendre du Mississipi au lac Michigan, suivant généralement le cours du fleuve, et étant particulièrement nombreux le long de la grande voie indienne ou chemin de guerre, qui va du Michigan, près de Milwaukie, jusqu'au Mississipi, plus haut que la prairie du Chien. Ce fait, toutefois, ne prouve aucun rapport entre les Indiens d'à présent et ces tertres, puisque la même ligne a été adoptée pour le tracé de la route militaire des États-Unis.

Ces tertres représentent non-seulement des hommes et des animaux, buffles, élans, ours, loups, ratons, oiseaux, serpents, lézards, tortues, grenouilles ; mais aussi quelquefois des objets inanimés, si du moins les archéologues américains ne se sont pas trompés, en croyant y reconnaître des croix, des pipes, etc. Souvent ces représentations ont de la vie et de l'exactitude, mais d'autres sont moins nettes, sans doute par l'action du temps : ainsi, près du village de Muscoda, on en voit une qui est « soit un oiseau, soit un arc et une « flèche, soit un être humain. » Leur relief varie d'un à quatre pieds, s'élevant parfois à six cependant; et comme « une proéminence régu- « lière de six pouces peut se suivre sans peine sur le niveau des « prairies de l'ouest, » leurs contours sont restés distincts, quand ils occupent une position favorable. Il est probable que l'action des pluies et de la végétation a fait disparaître bien des détails. A présent *un homme* n'offre plus guère qu'une tête et un corps, deux longs bras et deux courtes jambes. Les *oiseaux* diffèrent des hommes surtout par l'absence de jambes. De toutes les figures la plus commune, celle qui est appelée *lézard*, a une tête, une longue queue et seulement deux jambes, n'étant faite que de profil, ce qui est, à la vérité, le cas pour la plupart des quadrupèdes.

Un groupe remarquable du comté de Dale, tout près du grand sentier des Indiens, consiste en un homme qui étend les bras, sept tertres plus ou moins éloignés, un *tumulus*, et six quadrupèdes. L'homme a cent vingt-cinq pieds, et on en mesure cent quarante de l'extrémité d'un bras à celle de l'autre. Les quadrupèdes ont une longueur qui varie de quatre-vingt-dix à cent vingt-six pieds.

A Waukesha, il y a beaucoup de tertres, de *tumuli* et d'animaux, entre autres « plusieurs lézards, un oiseau très-beau, une tortue « magnifique. Cette tortue présentait aux premiers observateurs un « fort beau spécimen de l'art des terrassements, par ses courbes gra- « cieuses, ses pattes bien projetées en avant et en arrière, sa queue

Digitized by Google

« diminuant progressivement jusqu'à former une pointe si aiguë, « qu'il était presque impossible de dire précisément où elle se ter- « minait. Le corps avait cinquante-six pieds de long, la queue deux « cent cinquante; le relief s'élevait à six. » Malheureusement ce groupe est couvert de bâtiments; « sur le corps de la tortue, il y a « une maison d'habitation, et une église catholique est bâtie sur sa « queue. »

« Mais la plus curieuse collection de lézards et de tortues qu'on « ait encore vue, dit M. Lapham, est à un mille et demi environ au « sud-est du village de Pewaukee. Elle consiste en sept tortues, deux « lézards, quatre tertres oblongs et une de ces excavations remarqua- « bles dont nous avons parlé précédemment. Une des tortues, en partie « détruite par la route, a quatre cent cinquante pieds de long, presque « le double des dimensions ordinaires; trois d'entre elles ont la « queue recourbée, trait observé ici pour la première fois. »

En quelques lieux on rencontre une curieuse variété : ce sont des animaux de la forme et de la taille ordinaires, mais représentés en creux au lieu de l'être en relief; des excavations remplacent les tertres.

Le peu d'animaux en relief qu'on a observés hors du Wisconsin diffèrent en plusieurs points du type ordinaire. Près de Granville, dans l'Ohio, sur une haute arête du terrain, il y a un terrassement nommé dans le voisinage l'*Alligator*. Il a une tête et un corps, quatre pattes étendues, une queue bouclée. Sa longueur totale est de deux cent cinquante pieds; la largeur du corps est de quarante; les pattes en ont trente-six de long. « La tête, les épaules, la croupe sont les parties « les plus saillantes, preuve évidente d'un effort pour conserver les « proportions de l'objet imité; la saillie moyenne est de quatre « pieds, mais de six aux épaules. » Cependant le grand serpent du comté d'Adams, Ohio, est plus étonnant encore; il est sur une arête haute de cent cinquante pieds au-dessus de la crique de Brush. « Suivant les courbures de l'éminence, et n'en occupant que le faîte, « le serpent, dont la tête repose à son extrémité, déroule en arrière, « sur une longueur de sept cents pieds, son corps onduleux que « termine gracieusement le triple repli de sa queue. S'il était étendu « droit, il ne mesurerait pas moins d'un millier de pieds. Un plan levé « avec beaucoup de soin peut seul donner une idée exacte de cet « ouvrage d'un dessin net et hardi, le remblai ayant plus de cinq « pieds de hauteur, sur trente de base au milieu du corps, mais un « peu moins vers la tête et la queue. Le cou du serpent est tendu et « légèrement courbé; sa gueule est toute grande ouverte, comme s'il

Digitized by Google

« voulait avaler ou rejeter une masse ovale qui est en partie engagée « dans ses mâchoires distendues. Cet ovale est un remblai, où l'on « n'aperçoit aucune brèche, ayant quatre pieds de haut; son contour « est d'une régularité parfaite, son grand axe et son petit axe ayant « respectivement cent soixante et quatre-vingts pieds. »

Quand, pourquoi, et par qui ces étonnants ouvrages ont-ils été élevés? C'est ce que nous ignorons encore. Les Indiens d'aujourd'hui ne les regardent qu'avec respect, mais ne peuvent nous donner sur leur origine aucune lumière. Le contenu même des tertres ne nous sert point pour cette recherche. Plusieurs ont été ouverts, et, « dans « le cours des travaux faits pour donner une meilleure pente aux « rues de Milwaukee, beaucoup ont complétement disparu, » mais le seul résultat obtenu, a été de se convaincre que ce ne sont pas des sépultures, et que c'est par hasard seulement qu'on y rencontre un outil ou une parure. En de telles circonstances, on ne peut qu'attendre, avec l'espoir que le temps finira par amener la solution du problème.

Inscriptions. — Elles forment une classe de monuments dont nous n'avons rien dit encore, et que nous ne devons point passer absolument sous silence. La plus digne d'attention est celle que porte un rocher appelé Dighton Rock, sur la rive orientale du Taunton River. Le docteur Wilson nous donne une histoire amusante de ce monument célèbre et des diverses conclusions auxquelles on est arrivé. En 1783, le révérend Ezra Stiles, docteur en théologie, président de Yale College, prêchant devant le gouverneur du Connecticut, citait ce rocher, où il croyait reconnaître des caractères phéniciens, comme preuve que les Indiens descendaient de Chanaan et étaient par suite maudits. Court de Gébelin y voyait une inscription carthaginoise. Dans le huitième volume de l'*Archæologia*, le colonel Vallency tâche de prouver qu'elle est sibérienne, tandis que des antiquaires danois la regardent comme runique et prétendent y lire le nom de Thorfinn « avec une liste beaucoup moins claire, mais « exacte cependant, de ceux qui, suivant une Saga, accompagnaient « Karlsefne dans son expédition au Vinland en 1007. » Enfin M. Schoolcraft en soumit une copie à l'examen de Chingwauk, chef indien fort intelligent, « qui l'expliqua comme souvenir de victoire « d'une tribu indienne sur une tribu rivale, » sans exprimer, croyons-nous, une opinion sur son ancienneté.

Dans le tertre de *Grave Creek*, on a trouvé un petit disque ovale de grès blanc, sur lequel vingt-deux lettres étaient gravées. Après en avoir fait une étude spéciale et avoir consulté plusieurs archéologues d'Amérique et d'Europe, M. Schoolcraft finit par conclure,

Digitized by Google

d'accord avec le docteur Wilson, que de ces vingt-deux lettres quatre se retrouvent dans l'ancien grec, quatre dans l'étrusque, cinq dans les anciens runes du nord, six dans l'ancien gaélique, sept dans l'erse ancien, dix dans le phénicien, quatorze dans l'anglo-saxon, seize dans le celtibérien, sans parler de l'ancien hébreu. « Ainsi ce petit disque se prête mieux encore que le rocher de Dighton « à tous les systèmes possibles sur la colonisation antérieure à Christophe Colomb. »

Une pierre d'un caractère si douteux prouverait peu dans tous les cas; mais il faut ajouter que « le docteur James W. Clemens, adressant au docteur Morton les détails d'une exploration du tertre de « Grave Creek, ne dit pas un mot de cette pierre. C'est seulement quand « le caveau qu'on avait ouvert a été disposé par son propriétaire pour « une exhibition, que la merveilleuse inscription a été découverte « fort à propos pour attirer les curieux disposés à payer pour la voir « un droit d'entrée. »

Malgré un ou deux autres faits également douteux qu'on aurait à citer, on peut, sans crainte de se tromper, soutenir que les nations de l'Amérique n'ont point eu de système d'écriture correspondant à un alphabet. L'écriture figurative des Aztèques, et les Quipos des Péruviens étaient remplacés dans le nord de l'Amérique par le Wampum. Ce curieux procédé, qui suppléait à l'écriture, consistait en une broderie généralement faite sur peau avec des grains de couleur différente. Tel est le ceinturon de Wampum « donné au fondateur de l'État de Pensylvanie par les Sachems des Lenni Lenape, « lors du grand traité conclu sous l'orme de Shachamox, en 1682. » Il figure dans le musée de la société historique de Philadelphie et se compose de « seize fils de Wampum, dont les grains blancs et violets « sont fixés sur des lanières de peau; » le tout forme un ceinturon qui a vingt-huit pouces de long, et deux et demi de large. « Cinq figures « y sont faites en grains violets sur un fond de grains blancs, et au « centre on voit Penn prenant la main du Sachem. » Les grains trouvés en si grand nombre dans certains *tumuli* étaient peut-être destinés de même à rappeler les exploits et les vertus du mort.

Traduit de l'anglais de M. Lubbock.

E. Assollant.

(*La suite prochainement.*)

Digitized by Google

LA FOUDRE

ET

LE FEU SAINT-ELME

DANS L'ANTIQUITÉ

(*Suite*)

§ 8. — *Eclairs accompagnant des aérolithes.*

Virgile (1) semble confondre avec le tonnerre la détonation d'un bolide suivi d'une trainée de lumière, et il semble confondre avec la foudre le bolide lui-même, dont la chute répand au loin, dit-il, une vapeur sulfureuse. Une détonation précède ordinairement la chute des aérolithes. Mais Daïmachus (2), Dion Cassius (3) et Sénèque (4), parlent d'aérolithes qui tombèrent, suivant eux, avec accompagnement d'éclairs et de foudres. Sénèque pense, il est vrai, que ce fut là une coïncidence fortuite; mais Dion Cassius semble considérer les deux phénomènes comme liés entre eux, et Daïmachus dit expressément que l'aérolithe d'Ægos-Potamos produisait des éclairs en tombant. Pausanias (5) rapporte que suivant la tradition un morceau de bois était tombé du ciel avec la foudre qui tua Sémélé, et que Polydore, ayant revêtu d'airain ce morceau de bois, le nomma Διόνυσος καδμεῖος. Suivant Ovide (6), le bouclier sacré des Romains était tombé du ciel au milieu de la lueur des éclairs et du bruit du tonnerre. Athénée (7) raconte que chez les Iapyges on garda pendant longtemps des masses d'airain tombées du ciel avec du feu sur des sacriléges qui pillaient un temple. Suétone (8) rapporte que, tandis que Galba était

(1) *Æn.*, II, 692-698. — (2) Dans Plutarque, *Lysandre*, ch. 12. — (3) XL, 47.
(4) *Q. n.*, II, 55. Comparez Jean de Lydie, *Des prodiges*, ch. 7, p. 281 (Bekker).
(5) IX, 12, § 3. — (6) *Fastes*, III, 368-374. — (7) XII, 24, p. 523 (Casaubon).
(8) *Galba*, ch. 8.

Digitized by Google

gouverneur de l'Espagne tarragonaise, la foudre étant tombée dans un lac du pays des Cantabres, on y trouva douze fers de hache. Sotacus, l'un des plus anciens auteurs grecs sur la minéralogie, dit que, parmi les pierres nommées *ceraunia*, c'est-à-dire *pierres de foudre*, il y en a une espèce qui a la forme d'un fer de hache (1). Il y a sans doute ici une confusion entre les aérolithes et ces haches en silex qu'on trouve en grand nombre, tant au milieu des monceaux de coquilles marines du Danemark (2), et au milieu des vestiges des antiques habitations lacustres de la Suisse et de l'Irlande (3), que dans les terrains quaternaires (4), haches qui avaient été fabriquées par les premiers et sauvages habitants de l'Europe. Mais il faut probablement reconnaître un aérolithe véritable dans une espèce de pierre *ceraunia* qui, suivant Pline (5), était très-recherchée des mages, et ne se trouvait que là où la foudre était tombée. Cependant c'était peut-être là une variété de ces vitrifications qu'on nomme *fulgurites* et que la foudre produit en pénétrant dans des terrains siliceux (6). Mais, parmi les pierres nommées *ceraunia*, c'est-à-dire *pierres de foudre*, Sotacus comptait le *bétyle*, qui était certainement un aérolithe (7). Jean Philopon (8), dit expressément que la pierre *céraunite* tombe de la région du feu où elle s'est produite, et Marbode (9), évêque de Rennes au XII siècle, dit que la pierre *ceraunia* tombe du ciel au milieu des foudres et des éclairs. Malheureusement, dans tous ces documents qu'on peut rapporter à des aérolithes accompagnés d'éclairs et de tonnerre, il est difficile de faire la part de la vérité et celle des erreurs et des exagérations superstitieuses. Nous ver-

(1) Voy. Pline, XXXVII, 9, s. 51, n° 135, t. 5, p. 436.

(2) Voy. M. Lyell, *L'Ancienneté de l'homme prouvée par la géologie*, ch. 2, p. 11-17, trad. fr. de M. Chaper (Paris, 1864, in-8).

(3) Voy. l'ouvrage de M. Troyon sur les *Habitations lacustres* (Lausanne, 1860), et M. Lyell, *l'Ancienneté de l'homme*, etc., ch. 2, p. 17-33, trad. fr.

(4) Voy. M. Boucher de Perthes, *De l'homme antédiluvien et de ses œuvres* (Paris, 1860, in-8), et M. Lyell, *l'Ancienneté de l'homme*, etc., ch. 6, p. 97-200, trad. fr. Comparez les figures de la pierre *ceraunia* données par de Boot, *Gemmarum et lapidum historia*, II, 261, p. 483 ed. Toll (Leyde, 1636, in-8). Voy. ci-après, § 14, et IIe partie, fin du § 32.

(5) XXXVII, 9, s. 51, n° 135, t. 5, p. 436 (Sillig). Comparez Porphyre, *Vie de Pythagore*, ch. 17, p. 19 (Küster); Isidore de Séville, *Origines*, XVI, 14; Claudien, *Laus Serenæ*, v. 77-78, et le mythographe III du Vatican, tract. 8, c. 8 (*Class. auct.* de Mai, t. 3, p. 220-221). — (6) Voy. ci-après, § 14.

(7) Voy. Cuper, sur Lactance, *De mortibus persecutorum*, t. 2, p. 448 et suiv. (ed. Lenglet-Dufrenoy, in-4); Mahudel, *Sur les pierres de foudre*, *Ac. des inscr.*, t. XII, *Hist.*, p. 163 et suiv; Falconnet, *Sur les bétyles*, *Ac. des inscr.*, t. XII, *Mém.*, p. 513 et suiv.; Münter, Dissertation danoise sur les *bétyles*, traduite en allemand par Marckhusen (Copenhague et Leipzig, 1805, in-8); et Dalberg, *Ueber den Meteorcultus der Alten*, p. 25 et suiv. et p. 62 (Heidelberg, 1811, in-12).

(8) *Contre Proclus, de l'éternité du monde*, arg. x, c. 3, feuille G, VIII recto, l. 52-53, éd. gr. (Venise, 1535, in-fol.).

(9) *De lapidibus*, c. 28, v. 410-417, p. 55-56, ed. Beckmann (Gœttingen, 1799, in-8).

Digitized by Google

rons aussi (§ 14) que ces faits mal interprétés ont produit dès l'antiquité la fausse croyance d'après laquelle la foudre elle-même tomberait quelquefois sous la forme d'une pierre.

§ 9. — *Foudres sortant de terre, ou se mouvant lentement près de terre.*

Pline (1) et Sénèque (2), sur la foi de Cæcina et des Etrusques, parlent de foudres qu'on attribuait à Saturne et qui paraissaient sortir des profondeurs de la terre (*fulmina inferna*). Suivant Pline, les Etrusques se trompaient, et ces foudres, fréquentes surtout en hiver, tombaient verticalement de nuages très-bas. M. Arago (3) objecte à ceux qui prétendent avoir renouvelé l'observation des Etrusques, que l'incalculable rapidité de la foudre ne permet guère de distinguer dans quel sens elle parcourt le sillon qu'elle décrit; mais il cite (4) des exemples d'hommes et d'animaux foudroyés, sans éclair visible, par leur point de contact avec le sol.

Sénèque (5) parle aussi, sur la foi de Cæcina, de *foudres voisines de terre* (*fulmina atterranea*), *qui se produisent dans des lieux fermés* (*quæ in incluso fiunt*). Peut-être faut-il reconnaître là ces globes foudroyants que quelquefois pendant un orage on voit descendre des nuages, et se mouvoir ensuite horizontalement près de terre, ou bien qu'on voit quelquefois apparaître tout à coup, on ne sait comment, près du sol dans un édifice fermé, et y rester presque immobiles pendant quelques instants, mais qui finissent par éclater comme des bombes, soit dans l'édifice même, soit après en être sortis par quelque issue. Du reste, il paraît que ces globes foudroyants ne sortent jamais de terre, mais qu'ils descendent toujours des nuages, et qu'ils peuvent s'allonger en s'amincissant, pour passer par un trou moindre que leur diamètre (6).

§ 10. — *Variétés du tonnerre.*

Revenons aux foudres ordinaires, à l'analyse des phénomènes qu'elles présentent et d'abord au bruit qui les accompagne. Aristote (7) remarque que ce bruit offre des variétés. Sénèque (8) distingue deux espèces principales de tonnerres; le *fracas* (*fragor*), qui accompagne la chute de la foudre à terre, et le *bruit sourd* (*murmur*), qui a lieu pour un éclair sans foudre proprement dite.

§ 11. — *Variétés de la foudre et des éclairs d'après leur aspect et leur mouvement.*

Les anciens ont distingué plusieurs espèces ou variétés d'éclairs, d'après

(1) II, 52, s. 53, nos 138-139, t. I, p. 155-156. — (2) *Q. n.*, II, 49. — (3) *Sur le tonnerre*, ch. XXIX, p. 147-148. — (4) Ch. XXVIII, p. 142-144. — (5) *Q. n.*, II, 49.

(6) Voy. M. Arago, *sur le tonnerre*, ch. V, § 3, et ch. VI, p. 37-58. Nous parlerons ci-après (§ 11 et 12) des foudres en globe.

(7) *Météorol.*, II, 9, § 7. — (8) *Q. n.*, II, 27.

Digitized by Google

les aspects qu'ils présentent. Sénèque (1) en distingue deux espèces principales : la *foudre* (*fulmen*), qui offre l'aspect d'une trainée de lumière mince et nettement dessinée, et la *fulguration* (*fulguratio*), qui occupe dans les nuages un vaste espace mal défini. La première espèce est parfaitement décrite dans ce vers de Virgile (2): *ignea rima micans percurrit lumine nimbos*. Sénèque pense que les éclairs de la seconde espèce, nommés par lui *fulguratio*, ne méritent jamais le nom de *foudre*, parce qu'ils ne tombent jamais jusqu'à terre (3). Il paraît croire, au contraire, que le feu mince de l'éclair nommé par lui *fulmen* tombe jusqu'à terre presque toujours (4). Ainsi, quand il dit (5) que souvent le feu s'éteint dans des nuages trop nombreux et trop denses, qu'il ne peut traverser, il veut probablement parler des éclairs de la seconde espèce. Mais, quand il dit (6) que ce feu, après être sorti des nuages, meurt quelquefois avant d'arriver jusqu'à terre : c'est probablement des éclairs de la première espèce qu'il veut parler. Il paraît n'avoir pas remarqué des éclairs minces allant d'un nuage à un autre, et qui même quelquefois, dans leur course instantanée, remontent après avoir descendu (7).

Aristote (8) signale des variétés d'éclairs distinctes par leurs couleurs. Suivant la croyance des Etrusques, les éclairs rouges venaient toujours de Jupiter, tandis que les autres pouvaient venir de quelque autre dieu (9). Suivant Claudien (10), les éclairs rouges sont *pacifiques;* mais telle ne paraît pas être l'opinion d'Horace (11).

Quelques auteurs (12) remarquent que le sillon décrit par les éclairs de la première espèce n'est pas habituellement vertical, mais oblique ; des auteurs plus nombreux (13) remarquent que ce sillon n'est pas rectiligne, mais qu'il forme des zigzags très-irréguliers ; Jean de Lydie (14) assure même, avec raison (15), que quelquefois la foudre, au lieu de continuer son vol vers la terre, peut retourner vers les nuages. Lucrèce (16), Arrien (17), Pline (18), Sénèque (19), Lucain (20) et les Etrusques (21), croyaient qu'après

(1) *Q. n.*, I, 1, § 5, et II, 16. — (2) *Æn.*, VIII, 392.

(3) Telle paraît être aussi l'opinion de Lucain, *Pharsale*, IV, 77-78.

(4) *Q. n.*, II, 21. — (5) *Q. n.*, II, 20, § 2. — (6) *Q. n.*, II, 58, § 2.

(7) Voy. M. Arago, *sur le tonnerre*, ch. 5, p. 29-31. — (8) *Météorol.*, II, 9, § 8.

(9) Horace, *Odes*, I, 2, v. 2-4 ; Acron, sur ces vers d'Horace, et Claudien, *De raptu Proserpinæ*, II, 228-229.

(10) *Rapt. Proserp.*, II, 229. — (11) *Odes*, I, 2, v. 2-3, *rubenti dextera*.

(12) Sénèque, *Q. n.*, II, 58, § 2-3 ; *Consolatio ad Marcellam*, c. 18 ; Pline, II, 52, s. 53, n° 138, t. I, p. 155 ; Lucain, I, 154.

(13) Le faux Aristote, *Du monde*, ch. 4 ; Arrien, dans Stobée, *Ecl. ph.*, I, 30, p. 608 (Heeren) ; Jean de Lydie, *Des prodiges*, ch. 44, p. 340, l. 5 (Bekker) ; Sénèque, *Q. n.*, II, 58, § 3.

(14) *Prodiges*, ch. 44, p. 339, l. 21-22. — (15) Voy. M. Arago, *Sur le tonnerre*, ch. V, p. 29-31. — (16) VI, 384-385. Voy. ci-après, § 14. — (17) Dans Stobée, *Ecl. ph.*, I, 30, p. 608. — (18) II, 54, s. 55, n°s 142-144, t. I, p. 157-158. — (19) *Q. n.*, II, 40, § 1, et II, 58, § 1. — (20) *Pharsale*, I, 155-157. — (21) Dans Lucrèce, VI, 384, et dans Pline, II, 54, s. 55, n° 143.

Digitized by Google

avoir touché la terre, et même après avoir pénétré dans des lieux fermés, elle pouvait remonter vers le ciel. Ce fait est vrai, du moins pour la foudre en globe (1), dont nous avons déjà dit quelques mots (§ 9), et sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure. Suivant Galien (2), la foudre s'élance des nuages, tantôt de haut en bas, tantôt horizontalement, tantôt de bas en haut; et il prétend, mais à tort, que nous ne la voyons que dans le premier cas. Lucrèce (3) dit que la foudre, au lieu de descendre, peut aussi bien suivre toute autre direction. Cette opinion exagérée n'est pas sans quelque fond de vérité, puisque la réalité des foudres ascendantes est constatée par des observations faites sur des montagnes au-dessus des nuages (4).

On a vérifié aussi l'observation d'Arrien (5), d'après laquelle la foudre se divise quelquefois en deux branches.

Quant à la division d'un éclair de la première espèce ou de la foudre en trois branches, c'est un phénomène plus rare, mais constaté aussi par des observations modernes (6). Les anciens avaient-ils remarqué ce phénomène? Il y a lieu d'en douter, puisque nous ne le trouvons mentionné expressément chez aucun auteur ancien. Pourtant cette division d'une même foudre en trois branches pourrait sembler indiquée par les épithètes *trifidus* (7) et *trisulcus* (8), que quelques poëtes latins appliquent à la foudre de Jupiter, de même qu'au trident de Neptune et qu'à la langue des serpents (9) : car, dans la première de ces applications comme dans les deux

(1) Voy. M. Arago, *Sur le tonnerre*, ch. VI et VII, p. 39-58.

(2) Commentaire IV sur Hippocrate, *Epidémies*, VI, Œuvres, t. 5, p. 501, l. 18-19 (éd. gr. de Bâle). — (3) VI, 297.

(4) Voy. M. Arago, *sur le tonnerre*, ch. VIII, p. 58-59. Comparez Maffei, *Journal des savants* d'Italie, t. I, p. 188, et *Della formazione dei fulmini* (Vérone, 1747, in-4).

(5) Dans Stobée, *Ecl. ph.*, I, 30, p. 608. Comparez M. Arago, *Sur le tonnerre*, § (D), p. 252-254 (*Annuaire* pour 1838).

(6) Voy. M. Arago, *sur le tonnerre*, ch. V, § 1, p. 31-35 (*Notices*), et M. Kæmtz, *Météorol.*, trad. fr., p. 346-347.

(7) Pour la foudre, voyez Ovide, *Métam.*, II, 325, et Valerius Flaccus, *Argon.* VI, 53. Pour le trident de Neptune, voyez Valerius Flaccus, *Argon.*, I, 641; Claudien, *Rapt. Pros.*, II, 161, et Servius, *in Æn.*, I, 133, t. I, p. 31 (éd. Lion). Pour la langue des serpents, voyez Sénèque, *Médée*, V, 688, et Silius Italicus, VI, 222. Comparez *caput trilinque* (viperæ) dans Prudence, *Hamartigenia*, v. 653.

(8) Pour la foudre, voyez Varron, *Bimarg.*, dans Nonius Marcellus, VI, 2, au mot *Sulcus*, p. 735 (Godefroy); Ovide, *Mét.*, II, 848; *Amours*, II, 5, v. 52; *Ibis*, v. 471; Sénèque, *Thyeste*, v. 1090, et *Hippolyte*, v. 189; Maximianus, *Ecl.*, V, 144 (*Poët. lat. min.*, éd. Lemaire, t. 7, p. 270); Festus Avienus, *Arati Phæn.*, v, 220 (*Poët. lat. min.*, éd. Lemaire. t. 5, p. 547); Ausone, *Grip.*, v. 9, et Festus, au mot *sulcus*, p. 112, et au mot *trisulcus*, p. 159 (ed. rom). Mais Festus explique mal cette épithète de la foudre. Pour la langue des serpents, voyez Virgile, *Georg.*, III, 439; *Æn.*, II, 475; Pline, XI, 37, s. 65, n° 171, t. 2, p. 297 (Sillig); Apulée, *Metam.*, VI, 119, t. I, p. 410 (Oudendorp); Festus Avienus, *Arat. Phæn.*, v. 898 (*Poët. lat. min.*, éd. Lemaire, t. 5, p. 578).

(9) Les serpents ont la langue fendue en *deux* pointes, comme Aristote l'avait bien

Digitized by Google

autres, ces deux épithètes, surtout *trifidus*, expriment évidemment la division en trois pointes. La question est de savoir si ces épithètes latines de la foudre se rapportaient à l'éclair divisé en trois branches, ou bien à la foudre en tant qu'arme idéale de Jupiter, de même que le trident était l'arme idéale de Neptune. La première hypothèse me paraît manquer de vraisemblance; car il serait étrange que ces épithètes romaines de la foudre se rapportassent à un phénomène très-rare, dont aucun auteur ancien n'a parlé. La seconde hypothèse me paraît bien plus vraisemblable; car, comme nous le verrons (1), dans le langage des anciens en vers et même en prose, la foudre était un trait incendiaire lancé par le maître des dieux, et c'était habituellement sous cette figure d'un trait entouré d'étoupes que l'art la représentait. Or, dans les images peintes, gravées ou sculptées de la foudre, chez les Grecs, comme chez les Romains, imitateurs des Grecs, la triplicité était très-fréquente (2). Outre une raison d'art, qui aura frappé les artistes grecs, il pouvait y avoir là une raison de convenance mythologique. En effet, comme le dit Servius (3), des trois dieux qui se partageaient l'empire du monde Pluton avait son *chien à trois têtes* (*triceps Cerberus*); Neptune avait son *sceptre à trois dents* (*tridens*); il était naturel que Jupiter eût pour arme sa *foudre à trois pointes* (*trifidum fulmen*). Cette considération aura pu frapper quelques poëtes latins et leur conseiller l'emploi des épithètes *trifidus* et *trisulcus*, de même qu'elle avait pu suggérer aux artistes la triplicité si fréquente dans les images de la foudre. Cependant ni Lucrèce, ni Virgile, ni Horace n'ont jamais appliqué à la foudre ces deux épithètes, de même que les poëtes grecs ne lui ont jamais appliqué l'épithète équivalente τριγλώχιν, ni aucune épithète grecque de même signification.

Aucun auteur ancien n'a décrit une forme d'éclair constatée par M. Kæmtz (4), qui la compare à une *colonne vertébrale avec les côtes qu'elle supporte*. Mais, comme nous le verrons (5), cette figure de l'éclair se trouve sur une médaille romaine.

Arrien (6) et d'autres auteurs (7), nous apprennent qu'on donnait aussi à la foudre et aux éclairs des noms divers suivant les formes différentes du sillon décrit, et qu'ainsi on appelait ἕλικες ou ἑλικίαι κεραυνοὶ les foudres qui forment des *zigzags* ou des *spirales;* σκηπτοὶ (8) ou καταιβάται (9), celles qui

vu (*Histoire des animaux*, II, 12 (al. 17), § 11, t. I, p. 75 (Schneider). Pline et les poëtes latins ont suivi l'erreur causée par la frayeur inattentive du vulgaire.

(1) *Appendice*, § 42. — (2) Id., nos VI, XII, XIII, et XVII-XXVII. — (3) *In Æn.*, I, 33, p. 81 (éd. Alb. Lion).

(4) *Météorologie*, trad. fr., p. 346-347. — (5) *Appendice*, § 53, no XXXI.

(6) Dans Stobée, *Ecl. phys.*, I, 30, p. 606-608 (Heeren).

(7) Aristote, *Du monde*, ch. 4, p. 395 (Bekker); Jean de Lydie, *Des prodiges*, ch. 44, p. 340 (Bekker); Tzetzès, sur Lycophron, v. 383.

(8) Voy. aussi Xénophon, *Anab.*, III, 1, § 11; Lycophron, *Alex.*, v. 383 et 1371; Hérodien, I, 14, § 4; Théophylacte, Lettre XXIV, p. 44 (Boissonnade), et Zosime, IV, 18, p. 192 (Bonn). — (9) Voy. aussi Eschyle, *Prométhée*, v. 359; Lycophron, *Alex.*, v. 382; Nicétas Choniate, *Annales*, p. 231 A (Paris).

Digitized by Google

tombent presque en ligne droite et verticale. Saint Jean de Damas (1) dit que certains éclairs sont *linéaires* (γραμμοειδεῖς), c'est-à-dire sans doute en ligne droite, d'autres *en spirale* (ἑλικοειδεῖς). Cette dernière forme de la foudre est comparée à la *frisure des cheveux* par Eschyle (2), qui la nomme βόστρυχος, et par un vieux poëte latin (3), qui forme tout exprès le mot *crispisulcans*. « L'éclair, dit M. Kæmtz, affecte la forme de *zig-zag*; peut-être a-t-il réellement la forme d'une *hélice*, dont la projection paraît une ligne brisée. » Ainsi, entre les anciens et le savant moderne, l'accord est complet pour le fait et pour l'expression.

Enfin la superstition distinguait une multitude d'espèces de foudres (4), suivant le point du ciel d'où elles partaient et celui vers lequel elles se dirigeaient, suivant qu'on les croyait venues de telle planète (5) ou de la main de tel dieu (6), enfin suivant les significations qu'on leur attribuait d'après ces diverses circonstances. Nous ne nous arrêterons pas à ces distinctions superstitieuses.

Tout ce que nous venons de dire concerne les deux premières espèces d'éclairs et leurs variétés. Mais les anciens avaient remarqué aussi la troisième espèce d'éclairs, décrite avec soin par M. Arago (7) d'après des observations nombreuses, observations qui sont devenues plus fréquentes depuis que ce savant, dans la première édition de sa Notice *sur le tonnerre* (8), a attiré l'attention sur ce point : ces éclairs se distinguent des autres par leur forme, qui est celle d'un gros globe de feu; par leur éclat, qui n'est pas très-vif; par leur mouvement, assez peu rapide pour permettre aux yeux de les suivre, et même très-lent en certains moments, surtout quand ces globes ont pénétré, comme nous l'avons dit (§ 9), dans des lieux clos; par leur nature, puisqu'ils sont vraisemblablement composés de matières pondérables fortement électrisées; enfin par leurs effets, qui consistent surtout à éclater comme une bombe en lançant des éclairs du premier genre, et à renverser tout ce qui se rencontre alors sur leur passage. Tous ces caractères paraissent convenir à la troisième espèce d'éclair ou de foudre que Sénèque (9) décrit en disant qu'elle est ramassée en globe, et qu'elle brise et disperse les objets, parce que le feu s'y trouve mêlé d'air comprimé. Telles sont peut-être aussi, comme nous l'avons remarqué (§ 9), les *foudres voisines de terre* (*fulmina atterranea*) de Cæcina, foudres qui, suivant lui, *se produisent même dans des lieux fermés*

(1) *Des dragons*, t, I, p. 472 E des Œuvres (Lequien).

(2) *Prométhée*, v. 1043. — (3) Dans Cicéron, *Topiques*, ch. 16.

(4) Voy. Sénèque. *Q. n.*, II, 39, 41 et 47-51 ; Pline, II, 52, s. 53, nos 137-139, t. I, p. 155-156 (Sillig) ; Jean de Lydie, *Des prodiges*, ch. 44, p. 339-340 (Bekker), etc. — (5) Voy. ci-après IIe partie, § 25.

(6) Voy. ci-après, § 12. Comparez Bulengerus, *De terræ motu et fulminibus*, c. 6-8, dans Grævius, *Thes. ant. rom.*, t. 5, p 525-528, et Meursius, sur Lycophron, p. 383.

(7) *Sur le tonnerre*, ch. V, § 3, et ch. VI et VII (*Notices sc.*).

(8) § D, p. 257-266 (*Annuaire* pour 1838). — (9) *Q. n.*, II, 40.

Digitized by Google

(*quæ in incluso fiunt*). Arrien (1) et Jean de Lydie (2) nomment cette espèce de foudre αἰγίς, et disent qu'elle vole sous la forme d'une masse de feu. C'est peut-être aussi la *foudre sèche* de Pline, dont le propre, comme nous allons le voir (§ 12), est de briser et de disperser.

§ 12. — *Variétés de la foudre d'après ses effets.*

Les anciens distinguent plusieurs variétés de la foudre caractérisées par leurs effets et par leur composition présumée, plus que par leur couleur et leur forme apparente (3). Cependant, parmi ces variétés, nous devrons naturellement retrouver la foudre mince et la foudre en globe, mentionnées tout à l'heure à titre d'éclairs distincts par leur aspect.

Homère et les autres poëtes grecs, sans songer à énumérer les variétés de la foudre, lui donnent tour à tour l'épithète ἀργής (4), qui signifie *brillante*, et l'épithète ψολόεις (5), qui signifie *enfumée*. Aristote (6), l'auteur du traité *du monde* (7) et Jean de Lydie (8) signalent deux espèces principales de foudre. La première, nommée ἀργής, est un trait de flamme, mince, blanc et très-brillant, qui perce habituellement les objets sans les brûler : c'est la forme ordinaire de la foudre, opposée à la simple *fulguration* (9). La seconde espèce, nommée ψολόεις, est moins mince, moins rapide et d'un rouge enfumé : souvent elle ne brûle pas les objets qu'elle touche, mais du moins elle les noircit. Sénèque (10), Pline (11) et Arrien (12) définissent la foudre ἀργὴς de la même manière qu'Aristote ; le premier sans lui donner un nom spécial, le second en traduisant ἀργὴς par *clarum*. Quant à la foudre ψόλόεις, Arrien dit qu'elle noircit les objets, mais il nie qu'elle brûle, et Plutarque (13) va jusqu'à dire qu'elle n'est pas lumineuse. Arrien et Plutarque se trompent en ce que la fumée sulfureuse, qui est un effet réel de la foudre, effet très-variable dans son intensité, ne constitue jamais à elle seule la foudre même (14) ; mais ils ont raison en ce que l'odeur sulfureuse qui se produit après un coup de foudre se développe même en des lieux où la lumière de la foudre n'a pas pénétré et où sa puissance comburante ne s'est pas

(1) Dans Stobée, *Ecl. phys.*, I, 30, p. 606-608 (Heeren).

(2) *Des prodiges*, ch. 44, p. 340, l. 1-2 (Bekker).

(3) Comparez le scoliaste d'Aristophane. *Chevaliers*, v. 696 ; Tzetzès, dans Cramer, *Anecd. Oxon.*, vol. III, p. 382 ; Theophanes Nonnus, *Abrégé de l'art médical*, t. 2, 28 (Gottha et Amsterdam, 1794-1795, in-8), et Servius, *in Æn.*, I, 47, et II, 649.

(4) Voy. Homère, *Il.*, VIII, 133, et Aristophane, *Oiseaux*, v. 1747.

(5) Voy. Homère, *Odyss.*, XXIII, 330, et XXIV, 539 ; *Hymne à Vénus*, 289 ; Hésiode, *Théog.*, 515, et *Bouclier*, 422.

(6) *Météorol.*, III, 1, § 9 et 10. — (7) Ch. 4, p. 395 des Œuvres d'Aristote (Berlin).

(8) *Des mois*, III, 52, p. 49-50 ; IV, 96, p. 110 ; *Des prodiges*, ch. 44, p. 339-340 (Bekker). — (9) Voy. ci-dessus, § 11.

(10) *Q. n.*, II, 40. — (11) II, 51, s. 52, n° 137, t. I, p. 155. — (12) Dans Stobée, *Ecl. phys.*, I, 30, p. 606-608 (Heeren).

(13) *Du visage qui paraît dans la lune*, ch. 5, § 2.

(14) Voy. M. Arago, *sur le tonnerre*, ch. XVI, p. 89-93 (Notices sc.)

Digitized by Google

manifestée (1). Quant à la rapidité de cette foudre enfumée, c'est à tort qu'elle est contestée par Aristote et par les auteurs qui l'ont suivi. En résumé, les mots ἀργὴς et ψολόεις désignent deux variétés de la foudre ordinaire, qui n'est autre chose que l'éclair de la première espèce, l'éclair mince en zigzag, arrivant jusqu'à terre : les anciens ont exagéré les différences de ces deux variétés peu marquées.

De plus, comme nous l'avons vu (§ 11), Sénèque, Arrien et Jean de Lydie ont signalé et décrit la foudre en globe, que les deux derniers nomment αἰγὶς, à laquelle le premier ne donne aucun nom spécial, et qu'Aristote a omise ou ignorée. Suivant Lucain (2), la foudre, après avoir pénétré dans des édifices, peut remonter vers le ciel en rassemblant ses feux épars, et, renversant tout ce qui s'oppose à son passage, causer autant de ruines dans son retour que dans son arrivée : c'est encore à la foudre en globe que cette description trop peu précise paraît le mieux se rapporter; ou bien il faudrait dire que, suivant Lucain, l'éclair mince, après s'être divisé dans un édifice en plusieurs éclairs foudroyants, se réunit de nouveau en un seul pour retourner en haut.

Pline (3) distingue pour la foudre trois espèces principales, savoir : la *foudre sèche*, qui brise et disperse, c'est-à-dire peut-être la foudre en globe; 2° la *foudre humide*, qui noircit plutôt qu'elle ne brûle, c'est-à-dire sans doute la foudre *enfumée* (ψολόεις) ; 3° la *foudre brillante* (*clarum*), identique à la foudre ἀργὴς d'Aristote, dont le propre est de percer. Sénèque (4) énumère aussi trois espèces de foudre, savoir : 1° la troisième de Pline, la première d'Aristote, la foudre mince et brillante, qui perce les objets; 2° la foudre en globe, mêlée d'air comprimé, qui brise et renverse, c'est-à-dire la foudre αἰγὶς d'Arrien et de Jean de Lydie, peut-être identique à la première de Pline, et de laquelle Aristote n'a rien dit; 3° la seconde d'Aristote et de Pline, foudre composée, dit Sénèque, d'un feu plus grossier et moins subtil, qui tantôt brûle, et cela de trois manières : en altérant seulement la superficie des objets, en les consumant sans flamme, ou bien en les enflammant; tantôt change seulement la couleur des objets, en la rendant plus ou moins foncée qu'elle n'était, ou même en y substituant une couleur nouvelle (5). A la foudre qui perce et à celle qui brise Servius (6) ajoute celle qui saisit les objets et celle qui les lance avec force. C'est là une indication des *phénomènes de transport* opérés par la foudre, phénomènes dont l'énergie prodigieuse est bien constatée par des observations modernes (7), et que les anciens connaissaient bien, comme nous le verrons (§ 16).

Quelques-unes de ces distinctions ont le défaut de conclure de la dif-

(1) Voy. M. Arago, p. 92-93. — (2) *Pharsale*, I, 151-157. — (3) II, 51, s. 52, n° 137, t. I, p. 155. — (4) *Q. n.*, II, 40-41. — (5) Comparez Vopiscus, *Probus*, ch. 24. — (6) *In Æn.*, I, 46-49.

(7) Voy. M. Arago, *sur le tonnerre*, ch. XXIII, ch. XXXVII, § 6, et ch. LVII, § 3, p. 124-127, 250-260 et 401-404.

Digitized by Google

férence des effets, variables suivant les circonstances, à une différence essentielle des causes; mais, du moins, toutes ces distinctions sont fondées sur des observations physiques plus ou moins exactes. D'autres distinctions antiques ont un tout autre caractère, dans lequel l'observation ne joue qu'un rôle très-accessoire. Suivant le point de vue superstitieux des Étrusques (1), il y avait : 1° les foudres légères et purement comminatoires, que Jupiter lançait sans prendre aucun avis; 2° des foudres plus fortes, bruyantes, capables de briser et de disperser, portant un châtiment salutaire, et lancées par Jupiter d'après l'avis de douze dieux inférieurs appelés *dii consentes* (2); 3° enfin des foudres plus amples, accompagnées d'une plus grande quantité de feu, capables de brûler la surface des objets, de les noircir ou même de les enflammer, et dont le propre était de changer l'état des affaires publiques et privées; cette dernière espèce de foudres ne pouvait être lancée par Jupiter que d'après l'avis de certains dieux supérieurs et cachés, nommés *dii involuti* (3).

Suivant les Étrusques (4), neuf dieux lançaient la foudre; mais les Romains n'attribuaient ce pouvoir qu'à deux dieux, à Jupiter pour les foudres de jour, et à Summanus (5), c'est-à-dire à *Dis*, Pluton romain qui est le *Jupiter souterrain*, le Ζεὺς χθόνιος des Grecs (6), pour les foudres de nuit. Quant aux Grecs, ils prêtaient quelquefois la foudre de Jupiter à huit autres divinités, qui sont : Apollon, Mars, Bacchus, Vulcain, Pan, Hercule, Cybèle et Pallas; comme le prouvent des monuments de l'art grec ou de l'art romain imitant l'art grec (7). Virgile (8) prête de plus la foudre à Junon.

Outre les espèces de foudres dont nous avons indiqué, d'après les anciens, les effets physiques, beaucoup d'auteurs ajoutaient, comme espèce du même météore, une sorte de vent enflammé, qu'ils nommaient πρηστήρ, *prester*. En général, les anciens (9) rapprochaient de la foudre, comme

(1) Voy. Sénèque, *Q. n.*, II, 41, et Festus, aux mots *Manubiæ* et *Peremptalia*, p. 58 et 167 (ed. rom.). Comparez Servius, *in Æn.*, I, 234, et VIII, 430.

(2) Sur les *dii consentes*, voyez Arnobe, *Adv. gent.*, p. 123 (Leyde), et Martianus Capella, I, 42, p. 88-89, IX, 914, p. 709-710 (Kopp). Comparez O. Müller, *Die Etrusker*. t. 2, p. 81, et M. Noël des Vergers, l'*Étrurie et les Étrusques*, 2e partie, ch. 5, t. I, p. 289-290.

(3) Sur les *dii involuti*, voyez M. Noël des Vergers, l'*Étrurie*, etc., 2e partie, ch. 6, t. I, p. 290-292.

(4) Voy. Pline, II, 52, s. 53, n° 138, t. I, p. 155 (Sillig), et Servius, *in Æn.*, I, 42, p. 16 (Alb. Lion). Comparez saint Augustin, *De civ. D.*, IV, 23, et une inscription citée par M. Noël des Vergers, l'*Étrurie*, etc., t. I, p. 293, note 1.

(5) Comparez Martianus Capella, I, 40, et Cicéron, *Div.*, I, 10.

(6) Voy. Homère, *Il.*, IX, 457; Hésiode, *Œuvres et jours*, 465. Comparez M. Maury, *Hist. des religions de la Grèce*, t. I, p. 279.

(7) Voy. Winckelmann, *Hist. de l'art chez les anciens*, t. I, ch. 3, 1re section, § 2, n° 3, p. 149-150, trad. fr. (Paris, 1766, in-8). — (8) *Æn.*, I, 42.

(9) Voy. surtout Aristote, *Météorologie*, II, 8-9, et III, 1; Diogène de L., VII, 153-154; Stobée, *Ecl. phys.*, I, 30; le faux Plutarque, *Op. des philos.*, III, 3; le faux

Digitized by Google

phénomènes peu différents, d'une part les vents orageux, tels que la trombe enflammée (πρηστήρ, *prester*), la trombe ordinaire (τυφῶν, *turbo*), et l'ouragan (ἀκνεφίας, *procella*); d'autre part les vents souterrains, causes, suivant eux, des tremblements de terre. Mais ce sont là des phénomènes bien distincts de la foudre, quoique souvent elle les accompagne. Nous montrerons, dans la deuxième partie de ce mémoire, quelles fausses théories avaient conduit les anciens à cette assimilation erronée.

§ 13. — *Objets et lieux les plus exposés à la foudre, ou réputés exempts de ses atteintes.*

Les anciens avaient remarqué que la foudre atteint de préférence les lieux élevés (1). Épicure (2) avait observé qu'elle est aussi très-fréquente dans les plaines entourées de montagnes. Ce fait résulte de ce que les montagnes attirent et retiennent les nuages orageux.

Voici de prétendues observations, beaucoup moins bien fondées, et invoquées pourtant par les anciens avec une crédulité opiniâtre (3). La foudre frappe très-souvent l'espèce de chêne appelée *quercus haliphlœus* (δρῦς ἁλίφλοιος), quoique cet arbre soit peu élevé (4). Elle ne pénètre point dans les cavernes, ni à plus de cinq pieds sous terre (5). Elle respecte (6), dans

Galien, *Hist. philos.*, ch. 7; Pline, II, 48-49, s. 49-50; Sénèque, *Q. n.*, V, 12-14, et Lucain, *Pharsale*, VII, 155-166. A côté des *trombes avides d'eau* (*avidos typhonas aquarum*), Lucain désigne le *prester* par une périphrase, comme une *immense colonne de feu* (*immensoque igne columnas*).

(1) Voy. Hérodote, VII, 10; Lucrèce, VI, 421; Cicéron, *Div.*, II, 19; Horace, *Odes*, II, 10, v. 11 et suiv.; Sénèque, *Q. n.*, II, 58; Sénèque le tragique, *Hippolyte*, v. 1133-1135, et Athénée, II, 4, p. 42 A (Casaubon). Comparez M. Arago, *sur le tonnerre*, ch. XXXV, p. 204.

(2) Dans Jean de Lydie, *Des prodiges*, ch. 21, p. 300 (Bekker).

(3) M. Arago (ch. XXXIX, § 1, p. 276-282) a montré la vanité de celles de ces superstitions antiques qu'il a connues.

(4) Voy. Théophraste, *Hist. des plantes*, III, 8 (al. 9), § 5-6, t. I, p. 86-87 (Schneider), et Pline XVI, 6, s. 8, n° 24, t. 3, p. 7. C'est probablement le *Quercus hispanica* de Lamarck, le *Quercus pseudosuber* de Desfontaines et Santi. Comparez la note de M. Fée sur Pline, t. 10, p. 201-202 (Panckoucke), celle de Schneider sur Théophraste, t. 3, p. 174, et Sprengel, *Hist. rei herbariæ*, p. 104.

(5) Voy. Pline, II, 55, s. 56, n° 146, t. I, p. 159, et Jean de Lydie, *Des prodiges*, ch. 45. p. 341. Comparez Sénèque, *Q. n.*, VI, 1, § 6.

(6) Voy. Plutarque, *Questions de table*, IV, 2, et V, 9; Pline, II, 55, s. 56, n° 146, t. I, p. 159; X, 3, s. 4, n° 15, t. 2, p. 199; XV, 30, s. 40, n° 135, t. 2, p. 482; Columelle, VIII, 5, p. 353, et X, p. 412 (Commelin); Palladius, I, 35, p. 530-533 (Commelin); Cassianus Bassus, *Géoponiques*, I, 16, p. 66; VII, 11, p. 482; XI, 2, p. 792; XIV, 7, p. 989; XIV, 11, p. 1004-1005 (Niclas); Théophanes Nonnus, *Abrége médical*, ch. 259; Jean de Lydie, *Des mois*, III, 52, p. 49-50; IV, 5, p. 54; IV, 96, p. 111; *Des prodiges*, ch. 45, p. 341, et Isidore de S., *Orig.*, XVII, 7, p. 1243, l. 22-23 (Godefroy).

Digitized by Google

le règne végétal, le laurier, le figuier, la vigne blanche (1), l'ail, les oignons et les truffes; dans le règne animal, la pierre *gorgonia* (2), qui n'est autre que le corail, c'est-à-dire un polypier de zoophytes, les aigles, les phoques, les hippopotames, les crocodiles, les hyènes et les hommes endormis. Mais elle poursuit les dragons dans les airs et les tue (3). Enfin la pierre *bronte* ou *brontea* (βροντή, βροντεία), que le tonnerre fait tomber de la tête des tortues, éteint les objets enflammés par la foudre (4). Cette vertu était attribuée non-seulement à la pierre *brontea* (*de tonnerre*), mais à la pierre *ombria* ou *notia* (*pluvieuse*), et à la pierre *ceraunia* (*de foudre*), qui, disait-on, tombaient toutes trois avec la foudre et la pluie (5). Cette même pierre *ceraunia* préservait, disait-on, de la foudre et des tempêtes (6).

Mais laissons ces superstitions, pour arriver à des questions plus intéressantes.

TH. HENRI MARTIN.

(1) Les Chinois disent : le mûrier et le pêcher. Voyez M. Ed. Biot, cité par M. Arago, p. 281.

(2) Comparez Pline, XXXVII, 10, s. 59, n° 164, t. 5, p. 449; Métrodore et Zoroastre, cités par Solin, ch. 2, p. 11-12 (Saumaise), et Solin, au même endroit.

(3) Jean de Damas (*Des dragons*, Œuvres, t. I, p. 472 CD, éd. Lequien) réfute cette croyance populaire.

(4) Voy. Pline, XXXVII, 10, s. 55, n° 150, t. 5, p. 443, et Isidore de S., *Orig.*, XVI, 14.

(5) Voy. Pline, XXXVII, 10, s. 65, n° 176, t. 5, p. 455 (Sillig).

(6) Voy. Solin, ch. 23, p. 32 (Saumaise), et Marbode. *Liber lapidum*, § 28, v. 418-421.

Digitized by Google

Digitized by Google

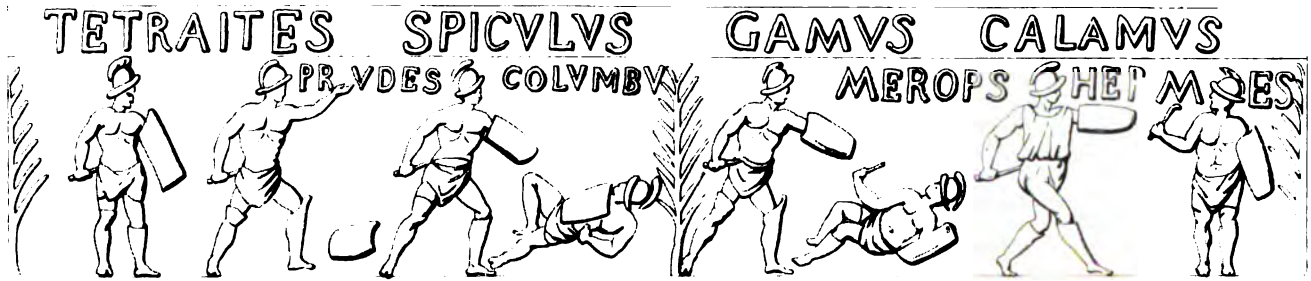

Digitized by Google

VASE ANTIQUE DE VERRE

REPRÉSENTANT

DES COMBATS DE GLADIATEURS

Il n'est pas un visiteur de l'exposition rétrospective ouverte aux Champs-Élysées par l'Union centrale des beaux-arts appliqués à l'industrie qui ne se soit arrêté devant les vitrines où M. Charvet a disposé sa splendide collection de verres antiques. C'est, sans contredit, pour le nombre et pour la beauté des pièces, la plus remarquable réunion de monuments de ce genre qu'ait formée un particulier. Nulle part on ne peut mieux étudier et sur des spécimens plus choisis jusqu'à quel degré de perfection les anciens avaient su porter l'art du verrier, dans lequel les ouvriers de Murano n'ont été que leurs imitateurs et les continuateurs de leurs traditions ainsi que de leurs procédés.

C'est de cette magnifique collection que nous avons tiré le vase dont nous plaçons aujourd'hui le dessin sous les yeux des lecteurs de la *Revue archéologique*. Découvert dans le courant de l'année 1855 en Savoie, à Montagnole près de Chambéry, sa forme est celle d'un gobelet. Il est d'un verre jaune, coulé dans un moule, et présente tout autour, à l'extérieur, un bas-relief accompagné d'inscriptions.

Le bas-relief, divisé en deux parties par des palmes, retrace les combats de quatre couples de gladiateurs, et chaque personnage y a son nom inscrit auprès de lui. C'est d'abord Tetraïtès, TETRAITES, vainqueur et debout dans l'attitude du repos, tandis que son adversaire Prudens, PRVDES, évidemment vaincu, se retourne vers le public de l'amphithéâtre pour implorer la pitié et demander à être épargné. Vient ensuite Spiculus, SPICVLVS, devant qui Columbus, COLVMBV, frappé d'un coup mortel, est étendu dans la poussière. La même attitude est donnée au groupe de Gamus, GAMVS, et Mérops, MEROPS, avec cette seule différence que le vaincu Mérops a

Digitized by Google

eu la force de se soulever un peu du sol où il gît, en présentant au public sa main fermée avec le pouce élevé comme pour lui demander de ne pas abaisser le doigt en signe de mort, attitude donnée à plusieurs des gladiateurs vaincus dans les célèbres sculptures du tombeau de Scaurus à Pompéi. Le dernier groupe se compose de Calamus, CALAMVS, qui s'avance contre son adversaire Hermès, HERMES, lequel l'attend de pied ferme et avec une contenance tranquille.

Le costume de ces gladiateurs est pour tous le même. Un casque à aigrette, une cuirasse dessinant les formes du thorax, et au-dessous de laquelle passe l'extrémité d'une courte tunique (le seul Calamus a sa tunique par dessus la cuirasse), des jambières de métal (*ocreæ*), au bras gauche un grand bouclier recourbé en forme de demi-cylindre, dans la main droite un long poignard légèrement courbe comme le yataghan des Orientaux (*sica*). C'est l'accoutrement d'une partie des gladiateurs du tombeau de Scaurus, de l'Astyanax de la mosaïque du cardinal Massimi, publiée par Winckelmann (1), et commentée par Marini (2), enfin des personnages de plusieurs scènes de l'amphithéâtre dessinées à la pointe sur les murailles d'un édifice de Pompéi, et publiées par Avellino à la planche I du tome V des *Mémoires de l'Académie d'Herculanum.*

Depuis Fabretti, qui en a donné le premier l'exemple (3), on a pris l'habitude de désigner sous le nom de *Samnites* les gladiateurs représentés avec cet armement. Mais nous croyons, avec Avellino, qu'une telle désignation n'est pas exacte. Le bouclier semi-cylindrique de nos gladiateurs n'offre en aucune façon le rétrécissement caractéristique par en bas que Tite-Live (4) signale dans le bouclier samnite : *Forma erat scuti summum latius, qua pectus aut humeri teguntur, fastigio æquali, ad imum cuneatior mobilitatis caussa.* De plus, une autre particularité non moins essentiel de l'armement du Samnite, l'absence de l'ocrea sur la jambe droite, la gauche étant seule couverte, particularité que relate également Tite-Live et que mentionne aussi Juvénal (5),

> *Balteus et manicae et cristae, crurisque sinistri*
> *Dimidium tegmen,*

ne se remarque pas dans le costume des gladiateurs de notre vase et

(1) *Mon. ined.*, n° 197.
(2) *Atti degli Fratelli Arvali*, p. 165.
(3) *De col. Traj.*, p. 227.
(4) IX, 40.
(5) *Sat.* VI, v. 255.

Digitized by Google

des autres monuments que nous avons cités, dont les deux jambes sont pareillement défendues (1). Il faut donc chercher pour nos gladiateurs une autre appellation que celle de *Samnites*. Pour nous, nous n'hésitons pas à les regarder comme des *secutores*, en nous rappelant la description exactement conforme à nos monuments que Dion Cassius, dans les extraits de Xiphilin (2), donne de la manière dont Commode était armé quand il allait combattre dans l'amphithéâtre, description à laquelle cet écrivain ajoute que l'empereur était alors en costume de *secutor*, ἐχρῆτο τῇ ὁπλίσει τῇ τοῦ σεκούτορος καλουμένου.

L'armure complète d'un gladiateur de cette catégorie, découverte à Herculanum et décorée d'admirables bas-reliefs au repoussé, figurait dans la galerie Pourtalès et a été acquise à la vente par S. M. l'Empereur (3). On était stupéfait, en la maniant, de l'épaisseur et du poids des pièces qui la composaient. Des gladiateurs seuls et non des guerriers pouvaient se charger d'armes défensives aussi pesantes et de nature à gêner autant les mouvements, en préservant aussi exactement toutes les parties du corps. On se fait généralement une fausse idée des combats de gladiateurs, en se figurant qu'ils avaient toujours le caractère d'immolations humaines qui a attiré sur leur usage les anathèmes indignés des Pères de l'Eglise. Ce n'était qu'à Rome et dans les occasions extraordinaires, où l'on avait fait les frais en conséquence, qu'on y voyait périr un certain nombre des malheureux réduits à ce triste métier de se battre pour amuser les autres. Dans les provinces et dans les cas habituels, il y avait moins souvent mort d'homme que dans les courses de taureaux de l'Espagne contemporaine. Les troupes de gladiateurs étaient des entreprises particulières; un esclave vigoureux et propre à ce service coûtait cher; il fallait du temps et des soins assidus pour lui apprendre complétement son métier; aussi constituait-il un capital précieux, que l'entrepreneur avait intérêt à ménager. Protégés par des armures d'une grande épaisseur, les gladiateurs, le plus souvent, ferraillaient à outrance de manière à satisfaire le public, sans se donner autre chose que des horions dépourvus de gravité, et combattaient entre eux à la façon des condottieri de l'Italie du xve siècle. La majorité de leurs représentations devaient beaucoup ressembler à cette fameuse bataille du

(1) Cette particularité se remarque, au contraire, dans la figure du célèbre Baton, publiée par Fabretti (*De col. Troj.*, p. 258) et par Winckelmann (*Mon. inéd.*, n° 199).

(2) LXXIII, 19.

(3) Elle a été gravée avec un grand talent par M. Jules Jacquemart dans la *Gazette des Beaux-Arts*, de décembre 1864.

Digitized by Google

pont d'Anghiari, où l'on combattit cinq heures entières avec acharnement, sans qu'il y eût d'autre mort qu'un homme écrasé sous le poids de son armure en tombant de cheval. Les condottieri furent stupéfaits et grandement désappointés à Fornoue, lorsqu'ils virent la gendarmerie française se mettre à frapper bon jeu bon argent. Il devait y avoir un sentiment assez semblable chez l'entrepreneur d'un *ludus gladiatorius*, lorsque le peuple réuni dans l'amphithéâtre, prenant les choses au sérieux et entraîné par l'enivrement du sang, réclamait un combat moins innocent et exigeait la mort de quelqu'un des sujets de la troupe.

Un vase presque semblable à celui que nous publions, mais plus mutilé et avec les reliefs beaucoup moins bien venus dans le moule, a été découvert à Chavagne, dans la Vendée, et se trouve actuellement au musée de Nantes. Il a été édité par M. Benjamin Fillon, le savant et zélé archéologue poitevin (1). La qualité du verre est la même, les groupes de combattants sont semblables et accompagnés des mêmes noms. Le gobelet de Chavagne n'a cependant pas été coulé dans le même moule que celui de Montagnole, car les noms des gladiateurs y sont disposés d'une autre manière; ils forment une seule ligne entre deux filets en dessus des scènes de combats. Nous avons donc dans ces vases deux représentations des exploits d'une troupe de gladiateurs qui s'était évidemment acquis une grande renommée dans les Gaules, où elle allait de ville en ville exercer ses talents, et deux produits d'une fabrique de verrerie dont les marchandises, recherchées du public, se répandaient dans toutes les parties du pays.

On peut, croyons-nous, déterminer avec certitude la partie de la Gaule où était située cette fabrique. Le verre jaune des deux gobelets de Montagnole et de Chavagne, fort rare partout ailleurs, est celui dont sont formés tous les vases de verre trouvés dans les tombeaux romains du duché de Luxembourg et de la région rhénane autour de Mayence. La collection de M. Charvet en renferme plusieurs beaux spécimens provenant de cette contrée. Mais d'une telle fréquence de découvertes d'objets antiques d'une même nature dans un pays on doit conclure forcément que la fabrique en existait dans ce pays. C'est donc dans les établissements du peuple-roi sur les bords du Rhin que doit être cherché le site des fourneaux de verrerie d'où est sorti le vase que nous publions, ainsi que les autres monuments analogues quant au travail et à la qualité de la matière.

(1) *L'Art de terre chez les Poitevins*, p. 295-295.

Digitized by Google

Une circonstance curieuse ne doit pas être omise. Dans la région même où nous pensons qu'ont dû être exécutés nos vases en verre jaune, on fabrique aujourd'hui un verre du même jaune, exactement de la même nature, coloré par les mêmes substances. C'est celui que connaissent bien les gourmets et dans lequel on a pris l'habitude par toute l'Europe, à l'exemple des Allemands, de boire les vins du Rhin. La persistance d'une semblable fabrication n'a-t-elle pas de quoi frapper, et ne doit-on pas y voir une tradition qui, depuis l'antiquité, s'est perpétuée jusqu'à nous à travers les âges?

Ces persistances de certaines industries avec les mêmes procédés, dans les lieux où elles existaient déjà du temps des Romains, sont assez nombreuses. Le fameux édit de Dioclétien *De pretiis rerum venalium* permet d'en reconnaître plusieurs exemples incontestables. Dans le beau commentaire qu'il a consacré aux fragments de cet acte capital, mon savant ami M. Waddington en a relevé quelques-uns, tels que les draps d'Arras et les tapis de Smyrne. Mais il en est un, des plus frappants cependant, qui lui a échappé. Comme il se rapporte en partie à la contrée où nous pensons constater également la tradition persistante de la fabrication du verre jaune, il nous a semblé que le lecteur nous permettrait de citer cet exemple en terminant notre article.

On lit dans le IVe chapitre de l'édit de Dioclétien, au milieu du tarif des articles de charcuterie : *Pernæ optimæ sive petasones Menapicæ vel Cerritanæ, Ital. p° unum* -X- *viginti*, « jambons de première « qualité, autrement dit *petasones*, soit Ménapiens, soit Cerrétans, « la livre italique 20 deniers. » Ce sont les mêmes jambons que Martial (1) célèbre comme les plus estimés à Rome :

Cerretana mihi fiet vel missa licebit
De Menapis : lauti de petasone vorent.

Les Ménapiens étaient une peuplade de la Belgique, dont le territoire s'étendait de la Meuse au Rhin (2); les Cerrétans habitaient le Nord-Est de l'Espagne Tarraconnaise, au pied des Pyrénées (3). Les jambons venus du pays des Ménapiens et des Cerrétans n'étaient donc autres que ceux de Mayence et de Bayonne, non moins renommés aujourd'hui que dans l'antiquité. On les préparait dès lors dans les mêmes pays, et bien certainement d'après les mêmes procédés, et

(1) XIII, 54.
(2) Cæs. *Bell. Gall.* II, 4; IV, 4.
(3) Plin. III, 22-23.

Digitized by Google

depuis 1800 ans ils n'ont pas cessé d'être considérés comme les premiers jambons de l'Europe,

On nous pardonnera cette petite digression d'archéologie culinaire, qui n'est pas bien éloignée de notre sujet, car il s'agit dans cet article d'un vase à boire, dont le propriétaire s'est bien probablement servi plus d'une fois pour « humer le piot, » suivant l'expression de Rabelais, à côté de quelqu'un de ces excellents jambons ménapiens ou cerrétans, qui, s'ils allaient jusqu'à Rome, devaient, à plus forte raison, circuler dans toutes les parties de la Gaule pour les plaisirs des gourmets.

FRANÇOIS LENORMANT.

Digitized by Google

NOTE

SUR UN NOM GÉOGRAPHIQUE

ATTRIBUÉ A L'ILE DE CORCYRE

La seconde des deux inscriptions de Théra que j'ai publiées dans le dernier numéro de la *Revue* (1) donne lieu à une remarque philologique qui n'a pu trouver place dans mon article, et que je crois devoir aujourd'hui communiquer aux lecteurs. Cette inscription renferme deux fois la forme **ΚΗΡΥΚΤΩΙ**, datif d'un adjectif verbal κηρυκτός, qui se rattache au verbe κηρύσσω, *proclamer*, et aux mots κήρυξ, κήρυγμα, dérivés de la même racine. Cette épithète s'applique, dans l'inscription, à une couronne honorifique qui doit être proclamée publiquement, et qui, pour cette raison, est appelée στέφανος κηρυκτός.

La leçon n'est pas douteuse. Elle nous fournit le moyen d'expliquer un mot qui, n'étant connu jusqu'à présent que par une inscription dorienne de Corcyre, a été considéré par M. Bœckh et par M. Hase comme un nom géographique, et a pris place, à ce titre, d'abord dans le *Corpus inscriptionum græcarum*, ensuite dans la nouvelle édition du *Thesaurus* d'Henri Estienne. Ce mot est le datif **ΚΑΡΥΚΤΑΙ**.

M. Bœckh écrit προκαρύξαντες ἐν Καρυκτᾷ avec une majuscule initiale (2). Il dit dans son commentaire que Καρυκτά lui paraît être le nom d'une localité, *nomen loci*. Cette opinion est reproduite dans

(1) Voir la *Revue archéologique* du 1er septembre, p. 216.
(2) *Corp. inscr. Gr.* nº 1845, l. 52.

Digitized by Google

le *Thesaurus*, qui, consacrant un article au même mot Καρυκτά, le donne également pour un nom géographique désignant un bourg ou un marché de l'île de Corcyre (1).

A mes yeux, ce datif KAPYKTAI est non pas un nom géographique inédit, mais simplement la forme dorienne de l'adjectif féminin κηρυκτῇ, et la phrase doit s'expliquer par l'ellipse du substantif ἐκκλησίᾳ. L'expression κηρυκτὴ ἐκκλησία devait désigner dans ce cas une assemblée du peuple convoquée extraordinairement, tandis que l'expression ἔννομος ἐκκλησία, qui se rencontre plusieurs fois dans les inscriptions éolo-doriennes de Delphes, désigne les assemblées ordinaires dont le retour périodique était réglé par la loi.

Cette distinction se retrouve, sous d'autres noms, dans la constitution athénienne. « A Athènes, dit le Scholiaste d'Aristophane, les assemblées régulières et à jour fixe sont appelées ἐκκλησίαι κύριαι, et les assemblées convoquées dans les cas urgents sont appelées σύγκλητοι (2). »

Les Athéniens disaient souvent ἡ σύγκλητος en sous-entendant le mot ἐκκλησία. De même les Doriens de Corcyre ont dû dire ἁ καρυκτά pour ἡ κηρυκτή, en sous-entendant également le substantif.

Ce qui me confirme dans cette pensée, c'est le sens du contexte dans l'inscription de Corcyre. Cette inscription est un décret relatif au règlement d'une donation faite par deux Corcyréens en faveur de la corporation des artistes dionysiaques. Aux termes de ce décret, les citoyens choisis pour veiller à l'administration des sommes offertes par les donataires devront opérer le placement des fonds en prenant soin d'avertir le peuple au moins cinq jours à l'avance (προκαρύξαντες ἐν καρυκτᾷ μὴ μεῖον ἢ ἁμέρας πέντε). Un avis de ce genre ne pouvait guère être donné qu'en assemblée publique. Mais, en attendant l'expiration du délai légal qui séparait deux assemblées ordinaires, on eût perdu pendant l'intervalle les intérêts du capital à placer. Pour échapper à cet inconvénient, il fallait recourir à une *convocation extraordinaire*. C'est là, je crois, le sens de l'expression ἁ καρυκτά, opposé chez les peuples de race dorienne à ἐκκλησία ἔννομος, comme chez les Athéniens ἡ σύγκλητος était opposé à ἐκκλησία κυρία.

L'emploi de la déclinaison féminine καρυκτά est conforme à l'analogie grammaticale. En effet, parmi les adjectifs verbaux en τός, ceux

(1) *Thes. ling. Gr.* s. v. Καρυκτά.

(2) Αἱ μὲν οὖν νόμιμοι καὶ ὡρισμέναι ἐκκλησίαι κύριαι λέγονται · αἱ δὲ πρὸς τὸ κατεπεῖγον συναγόμεναι σύγκλητοι. Schol. *in Aristoph. Acharn.* 19.

Digitized by Google

qui sont composés comme σύγκλητος n'ont qu'une seule forme pour le masculin et pour le féminin, et cette forme prend l'accent aigu sur l'antépénultième. Mais ceux qui sont *simples*, c'est-à-dire qui viennent directement du thème verbal sans addition d'un autre mot, sont tous oxytons et se déclinent aux trois genres. C'est précisément le cas pour κηρυκτός, comme pour ποιητός, φιλητός, ἀγαπητός, πλεκτός, πλωτός, et bien d'autres connus depuis longtemps. Quant au sens de ces adjectifs, il marque toujours un fait, soit réel, soit simplement possible. C'est ainsi qu'ἀγαπητός veut dire à la fois *aimable* et *aimé*. De même κηρυκτός désigne également ce qui a été *proclamé* et ce qui peut l'être.

J'estime donc, d'une part, qu'il faut rayer du catalogue des noms géographiques grecs le mot Καρυκτά, qui ne répond à rien dans la topographie corcyréenne; d'autre part, qu'il faut restituer au dictionnaire l'adjectif verbal κηρυκτός, dont le masculin nous est donné deux fois par l'inscription de Théra, et dont le féminin se retrouve sous forme dorienne dans l'inscription de Corcyre.

CARLE WESCHER.

Digitized by Google

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE SEPTEMBRE

M. L. Renier commente un certain nombre d'inscriptions latines qui font connaître le mode d'avancement des centurions dans les légions.

M. de Longpérier lit, en communication, une notice sur un vase conservé au Musée du Louvre et qui porte deux inscriptions : l'une, en latin, ainsi conçue : OPVS. SALOMONIS. ERAT; l'autre, en arabe, et qui doit se traduire ainsi : fait par *Abdel Maleck le chrétien.* Ce vase est en cuivre et il a la forme d'un paon. M. de Longpérier le croit de provenance sicilienne.

M. Hauréau commence sa lecture, en communication, d'un mémoire intitulé : l'*Église et l'État sous les premiers rois de Bourgogne.*

M. Edmond Le Blant lit deux extraits de l'introduction de son recueil des *Inscriptions chrétiennes de la Gaule* qui doit bientôt être livré au public.

M. de Wailly donne lecture d'une lettre de M. Paul Meyer qui vient de découvrir, au *Britisch Museum*, un manuscrit contenant la traduction par J. de Vignay, d'une chronique attribuée par le traducteur à un auteur du nom de Primat et qui est signalé comme un continuateur de Vincent de Beauvais; mais les extraits transmis par M. Meyer prouvent que le texte de ce Primat offre des rapports évidents avec celui des *chroniques* de Saint-Denis. Il n'est donc pas douteux que ce ne soit ce même écrivain dont l'abbé Le Bœuf signala l'existence d'après le manuscrit de ces chroniques qui appartenait à l'abbaye de Sainte-Geneviève. Primat y est, en effet, nommé dans des vers que l'abbé de Saint-Denis adresse au roi de France, comme l'auteur ou peut-être le copiste du texte français des chroniques de Saint-Denis contenues dans ce volume. Mais la découverte de M. Meyer prouve que Primat n'était pas un simple copiste et que, s'il a été chargé de traduire en français une portion quelconque des textes d'origine diverse dont se composent les chroniques de Saint-Denis, il a aussi rédigé en latin une chronique sur le règne de saint Louis, dont il était le contemporain.

M. de Wailly donne, à cette occasion, lecture d'un passage relatif aux derniers moments de saint Louis, où l'on trouve des détails inconnus et d'un grand intérêt. Il résulte, en particulier, de la rubrique du chapitre XLVI, que le cœur et les entrailles du saint Roi furent enterrés à l'abbaye de Montréal en Sicile. A. B.

Digitized by Google

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que, sur la proposition de la commission consultative du Musée de Saint-Germain, M. le comte de Nieuwerkerke vient de faire, pour ce Musée, l'acquisition de l'Album où M. Ramsauer a consigné, jour par jour, le souvenir de ses fouilles de Hallstadt. Cet Album est, en effet, une mine de renseignements des plus riches sur l'époque la plus reculée de la civilisation gallo-étrusque. Renseignements sur les pratiques funéraires de cette époque; renseignements sur les armes, les bijoux, les ustensiles de ménage; renseignements sur le commerce de ces contrées avec les contrées environnantes, tout s'y trouve, et en abondance. Le résumé très-succinct des fouilles faites par M. Ramsauer, et dont il donne un aperçu en tête de son catalogue, fera comprendre l'importance de cet ouvrage de patience.

M. Ramsauer a fouillé Hallstadt (1) pendant dix-sept ans. Il a ouvert, décrit et dessiné 980 tombes, presque toutes intactes. 527 tombes étaient à inhumation simple, c'est-à-dire que le corps avait été simplement déposé dans une fosse et recouvert de terre et de pierres. 453 étaient à incinération complète ou partielle; c'est-à-dire que dans les unes, le corps avait été brûlé tout entier, dans d'autres, on n'avait livré aux flammes qu'une partie du mort. Tantôt la tête, tantôt les jambes avaient été épargnées. M. Ramsauer constate que les tombes à inhumation et les tombes à incinération se rencontraient successivement dans les fouilles sans aucun ordre régulier : il est évident pour lui que les deux modes de sépultures ont été usités simultanément. Toutes les sépultures, d'ailleurs, contenaient ou des vases, ou des armes, ou des bijoux. Les sépultures à incinération se sont, toutefois, trouvées de beaucoup les plus riches, surtout en objets en bronze. Un tableau donnant, par catégorie, le nombre d'objets provenant des fouilles et indiquant en même temps les proportions relatives des deux groupes de tombes, fait saisir d'un coup d'œil les ressources de cette antique civilisation. Sur 5816 objets fournis par l'ensemble des tombes, M. Ramsauer en compte 64 en or, 3574 en bronze, 593 en fer, 270 en ambre, 73 en verre, 1242 en argile, se décomposant, entre les deux groupes, de la manière suivante :

Tombes a inhumation. 2198 objets, savoir : *objets en or* 6, *objets en bronze* 1492, dont 18 armes, 3 vases et 1471 bijoux de toute sorte; *objets en*

(1) Hallstadt est une petite localité d'Autriche, située dans les montagnes près de Saltzbourg, non loin de Lintz.

Digitized by Google

fer 199, dont 161 armes et 38 ustensiles divers; *objets en ambre* 165, *objets en verre* 38, *vases d'argile* 334.

Tombes a incinération. 3469 objets, savoir : *objets en or* 58, *objets en bronze* 2014, dont 91 armes, 179 vases et 1744 bijoux; *objets en fer* 394, dont 349 armes; *objets en ambre* 105, *objets en verre* 35, *vases en argile* 908.

Ces objets, qui se trouvent, pour la plupart, aujourd'hui, au musée impérial de Vienne, sont tous dessinés dans l'Album de M. Ramsauer, à l'exception des vases d'argile, dont il ne donne que les mieux conservés.

Parmi les armes se trouvent des épées tout en bronze et à antennes comme celles des habitations lacustres de la Suisse, des épées en fer à poignée de bronze et à poignée d'ivoire orné de corail. Des poignards de diverses formes; la poignée et le fourreau de l'un de ces poignards sont revêtus d'une lame d'or; des *jambières*, des *umbo* de boucliers, des ceintures et des plastrons en bronze; sur plusieurs sont gravés ou estampillés des dessins géométriques : presque tous sont ornés de longues pendeloques retenues par des chaînettes.

Les formes des fibules sont très-variées, et rappellent, en général, les formes de quelques-uns des cimetières de la haute Étrurie. Plusieurs vases en bronze sont purement étrusques et portent des représentations d'animaux. De petites plaques et des boutons trouvés par centaines dans certaines tombes rappellent les longs habits orientaux ou scythes surchargés, comme on sait, de ces ornements.

Aucune monnaie n'a été trouvée dans ces fouilles.

Il n'est pas difficile de concevoir tout le parti que les archéologues pourront tirer d'une pareille réunion de données précises. Quand on songe que, selon toute vraisemblance, l'état de civilisation que représente ce cimetière est celui des ve, vi^e^ et viie siècles avant J.-C. (c'est l'avis presque unanime de ceux qui ont étudié la question), on ne peut trop s'applaudir de voir l'album de M. Ramsauer déposé à Saint-Germain, et avoir trop de reconnaissance pour le patient et courageux ingénieur qui a dirigé si habilement ces fouilles et en a su si fidèlement représenter tous les détails.

— On nous écrit de Bretagne que deux bracelets en or ont été trouvés à Besné (Seine-Inférieure); l'un d'eux paraît avoir été fondu, l'autre a été acquis par le musée de Saint-Germain. Il a la plus grande analogie avec le bracelet trouvé à Caudos (Landes), dans la propriété de M. Pereire. Il sera intéressant de voir si la composition de l'or est la même. L'un et l'autre bracelet pesait environ mille francs d'or.

— Notre callaborateur, M. le docteur Closmadeuc, de Vannes, vient de faire don au musée de Saint-Germain d'un *collier-talisman* des plus curieux. Ce collier, composé d'un certain nombre de grains en pierre polie provenant des dolmens, auxquels on a ajouté des grains de verre, représente un usage superstitieux conservé dans quelques communes du Morbihan, et qui tend à disparaître. Il n'y a plus guère que les communes de *Bignan* et de Locminé, nous écrit M. de Closmadeuc, où l'on trouve des colliers semblables, et même en trouverait-on aujourd'hui deux ou trois au plus

Digitized by Google

dans chacune de ces communes. Les paysans ou les familles de paysans qui les possèdent ne s'en déferaient à aucun prix. Transmis par leurs pères, ces colliers, qui viennent primitivement des monuments dits celtiques de la contrée, passent pour avoir des vertus merveilleuses contre les maléfices, la fièvre et diverses autres maladies. Il y a une quarantaine d'années, dans les partages notariés, ces talismans étaient mis en balance avec une ou deux vaches. Celui dont M. de Closmadeuc a fait don au musée, a été trouvé dans la vase d'un étang de Locmariaker. Il ne pouvait être mieux placé qu'au Musée de Saint-Germain.

— Un de nos abonnés, M. de Lachesnais, nous envoie les renseignements suivants sur un menhir des environs de Laval qui paraît n'avoir pas été signalé jusqu'ici : « A une lieue environ de Laval, nous écrit M. de Lachesnais, sur les bords de la Mayenne, en aval de cette rivière, dans une étroite bande de prairie dépendant de la ferme de la *Haute-Fougeraie*, se trouve une *pierre levée* de cinq mètres environ de haut placée sur une sorte de petite éminence. Cette pierre paraît d'autant plus mériter d'être signalée, qu'à une trentaine de pas de là on voyait encore, il y a vingt ans, des pierres amoncelées qui pourraient bien avoir été les restes d'un dolmen. » Ces renseignements sont bons à noter pour les savants qui font en ce moment la statistique des monuments dits celtiques de la Gaule.

— Nous lisons dans la chronique des *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, de M. de Mortillet, le résumé suivant des dernières découvertes signalées en France :

« Cette fois, les faits que nous avons à signaler pour la France nous viennent presque tous de l'Est. »

Dans sa séance de juillet 1865, la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne a reçu un silex taillé trouvé près de la métairie Fouôriat, commune de Gy-l'Évêque.

Les *Extraits des procès-verbaux des séances de l'année* 1864 de la Société d'Emulation des Vosges, qui viennent de paraître, signalent une reconnaissance faite par le secrétaire perpétuel, M. Ch. Lebrunt, aux mares et tombelles du territoire de Frizon.

Ces *Extraits* résument aussi une lettre de M. Thomas, dans laquelle il raconte qu'il est allé visiter le Châtelet de Bonneval avec un certain nombre d'ouvriers terrassiers, dans le but d'explorer les tombelles signalées depuis longtemps déjà, et particulièrement par M. Mangin. Deux de ces tombelles ont été attaquées en y creusant des tranchées diamétrales. A quatre-vingts centimètres de profondeur, on trouva des pavés plats en pierre calcaire de trois ou quatre centimètres d'épaisseur; mais, à l'exception de quelques fragments de poterie rouge, de quelques rares parcelles de charbon de bois, de quelques débris de tuiles ou de briques sans rebord, et d'un petit morceau d'une espèce de faïence blanche ressemblant à de la porcelaine, on ne rencontra rien autre chose que de la terre meuble noire, analogue à la terre environnante, seulement, un peu plus foncée. En présence de ces résultats à peu près négatifs, M. Thomas n'a pas cru

Digitized by Google

devoir continuer les fouilles. Les buttes de Bonneval n'ont pas le même aspect que celles de Crainvilliers, Dombrot, Contrexéville et Vittel; elles sont beaucoup plus hautes et leur relief est plus accentué; la terre qui a servi à les élever a été prise à l'entour; enfin, M. Thomas se demande si ces tombelles ont dû servir à des sépultures; l'absence de tous débris humains lui semblerait indiquer le contraire.

Le *Journal de la Société d'Archéologie Lorraine*, juin 1865, contient une lettre de M. Joly, architecte à Lunéville, qui, après avoir annoncé la découverte d'un cimetière gallo-romain entre Blainville et Damelédière, donne les indications suivantes :

« Dans l'enceinte de l'ancien château de Blainville, on a trouvé, il y a quelques mois, à soixante centimètres sous terre, une hache gauloise, en silex, de grande dimension et d'une belle conservation ; elle est déposée à la Bibliothèque publique de Lunéville.

« Des personnes dignes de foi m'assurent qu'il y a quelque trente ans, dans des carrières de la commune, lieu dit au haut de Saint-Jean, on a rencontré une sépulture, recouverte en moellons, de quelque chef gaulois, dont les cheveux longs étaient encore adhérents au crâne, avec bracelets et colliers en bronze; ces objets ont été recueillis par un amateur, et on ignore ce qu'ils sont devenus.

« En Bretagne on fait souvent d'abondantes trouvailles d'objets en bronze. Ce sont habituellement des haches-coins à manchons, avec anneau latéral. J'ai acquis deux lots de ces coins provenant du département des Côtes-du-Nord. Le premier, composé d'une soixantaine, venait des environs de Lamballe, sans qu'on ait précisé davantage la localité; le second, contenant plus de deux cents haches, a été trouvé à Moussaye, commune de Plénée-Jugon. Le premier lot ne contient que des haches qui n'ont jamais servi et qui sont telles qu'elles sont sorties du moule. Les bavures du moulage se voient intactes sur les côtés et jusque sur la partie destinée à former le tranchant. La douille, dans bien des cas, est encore remplie par la terre rouge qui a servi à la former, terre cuite par le contact du métal en fusion. Dans le second lot, la grande majorité se compose aussi de haches neuves, pourtant il y en a quelques-unes avec tranchant, mais si fort ébréchées, que très-probablement elles étaient destinées au creuset. Ce sont là évidemment des dépôts de fonderies, des cachettes faites par des fondeurs qui ont mis leur magasin tellement en lieu de sûreté, que les siècles ont passé dessus sans qu'on les découvrît.

« On a beaucoup discuté sur l'usage de ces coins à douille. Ce sont certainement des haches. Lorsqu'on voulait s'en servir, on martelait fortement l'extrémité, ce qui lui donnait tout à la fois de la durée et du tranchant, en l'arrondissant et en l'élargissant un peu. J'en possède dans ma collection, à côté de nombreux échantillons sortant du moule, plusieurs autres ayant servi, qui ont conservé un tranchant très-vif. J'en ai un aussi où l'on reconnaît encore les traces du bois qui formait le manche. »

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Sur la composition des haches en pierre trouvées dans les monuments celtiques et chez les tribus sauvages, par M. A. Damour (Extrait des comptes rendus de l'Académie des sciences). (Nos des 21 et 28 août 1865).

Cette étude faite avec le plus grand soin par un savant qui est, à la fois, un géologue et un chimiste, était impatiemment attendue par les archéologues que la provenance des diverses pierres, ayant servi à fabriquer des haches, intriguait depuis longtemps.

Le problème est aujourd'hui bien simplifié, grâce au travail de M. Damour qui arrive déjà à des conclusions importantes (1).

1° Les haches de quartz, agate, silex, jaspe, qu'il a examinées, appartiennent à des gisements dont l'abondance et la diffusion, soit en Europe, soit ailleurs, est telle qu'il est presque impossible de dire rien autre chose de la provenance de chacune de ces haches, en particulier, sinon qu'il a dû être presque partout facile de se procurer, sans aller trop loin, la substance minérale dans laquelle la hache est taillée ;

2° Les couteaux d'obsidienne, très-rares d'ailleurs, peuvent provenir, soit d'Islande, soit de France (Cantal), soit de Sibérie, soit de Hongrie. On trouve également l'obsidienne dans quelques îles de la Grèce, aux environs de Naples, aux îles Éoliennes, à Ténériffe, aux Açores, sans parler de l'Amérique ;

4° Le jade oriental ne se trouve qu'en Chine ou dans les îles de l'Océanie ; mais, jusqu'ici, aucune des haches en vrai jade présentées à M. Damour n'était de provenance certaine. M. Damour croit donc, jusqu'à nouvel ordre, que toutes les haches de ce caractère, qui se trouvent dans les collections d'amateur, sont d'importation récente;

5° Il en est de même du jade océanien;

6° La question est moins simple pour la *jadéite*. Des haches de jadéite ont été trouvées sur plusieurs points de la France, et notamment dans les monuments du Morbihan, fouillés avec tant de soin, par M. René Galles, dans ces dernières années. — Et cependant on ne connaît de gisement de *jadéite* que dans l'Asie centrale ;

7° Des Haches de *chloromélanite* provenant également de gisements in-

(1) M. Damour n'a encore étudié qu'une partie des groupes de haches que contiennent nos Musées. Il examinera les autres groupes dans un travail prochain.

Digitized by Google

connus jusqu'ici dans nos contrées, se sont aussi rencontrées sur plusieurs points de la France.

En résumé. — Point de haches celtiques de jade authentiques. De nombreuses haches en quartz, silex, agate jaspe, etc., fabriquées avec des substances qui se trouvent à peu près partout. Quelques couteaux en obsidienne, mais pouvant provenir du Cantal. Enfin, des haches en *jadéite* et en *chloromélanite*, très-authentiques, qui jusqu'ici semblent être de provenance tout orientale. Ces haches seules, au point de vue de l'histoire des migrations et du commerce des populations primitives, sont réellement intéressantes. C'est de ce côté que doit se porter l'attention des savants.

Voici, du reste, les conclusions de M. Damour lui-même :

« On a pu voir, suivant l'opinion énoncée au commencement de ce mémoire, qu'avant d'arriver à des conclusions précises au sujet des haches celtiques et de leur utilité pour aider à résoudre le problème des migrations humaines, il est nécessaire d'analyser et de comparer un grand nombre d'échantillons actuellement épars dans les collections de la France et de l'étranger. On peut toutefois prévoir, dès ce moment, que les matières minérales qui permettront de tirer quelque induction probable sur les mouvements et les rapports des anciennes peuplades doivent se réduire à un petit nombre d'espèces et particulièrement à celles dont les gîtes se trouvent restreints à quelques points du globe.

« Nous avons indiqué les principaux gîtes de la fibrolite et montré que c'est des contrées de l'Auvergne et du Lyonnais que les anciens peuples des Gaules ont dû tirer la matière des haches qu'on retrouve actuellement dans les plus antiques monuments de la France.

« En décrivant les caractères distinctifs du jade, de la jadéite et de la chloromélanite, nous avons cherché à faire cesser la confusion qui existe sur ces matières et appelé sur elles l'attention des géologues. Elles sont précieuses pour l'archéologie en ce sens que les gîtes de ces minéraux paraissant être restreints à un très-petit nombre de régions du globe, et par conséquent les points d'origine pouvant être fixés, leur présence bien constatée dans les antiques monuments, dans les cavernes, dans les habitations lacustres de diverses contrées, formera autant de jalons indiquant le parcours qu'ont dû suivre certaines peuplades à l'époque des anciennes migrations humaines.

« On a pu remarquer encore, par ce qui précède, que les hommes qui fabriquèrent autrefois les haches en pierre polie ont su choisir, avec une rare sagacité, précisément les matières qui seules, à l'exception des métaux, réunissent au plus haut degré les trois caractères de densité, de dureté et de tenacité, conditions essentielles pour l'emploi et la durée de ces instructions. »

A. B.

Digitized by Google

Digitized by Google

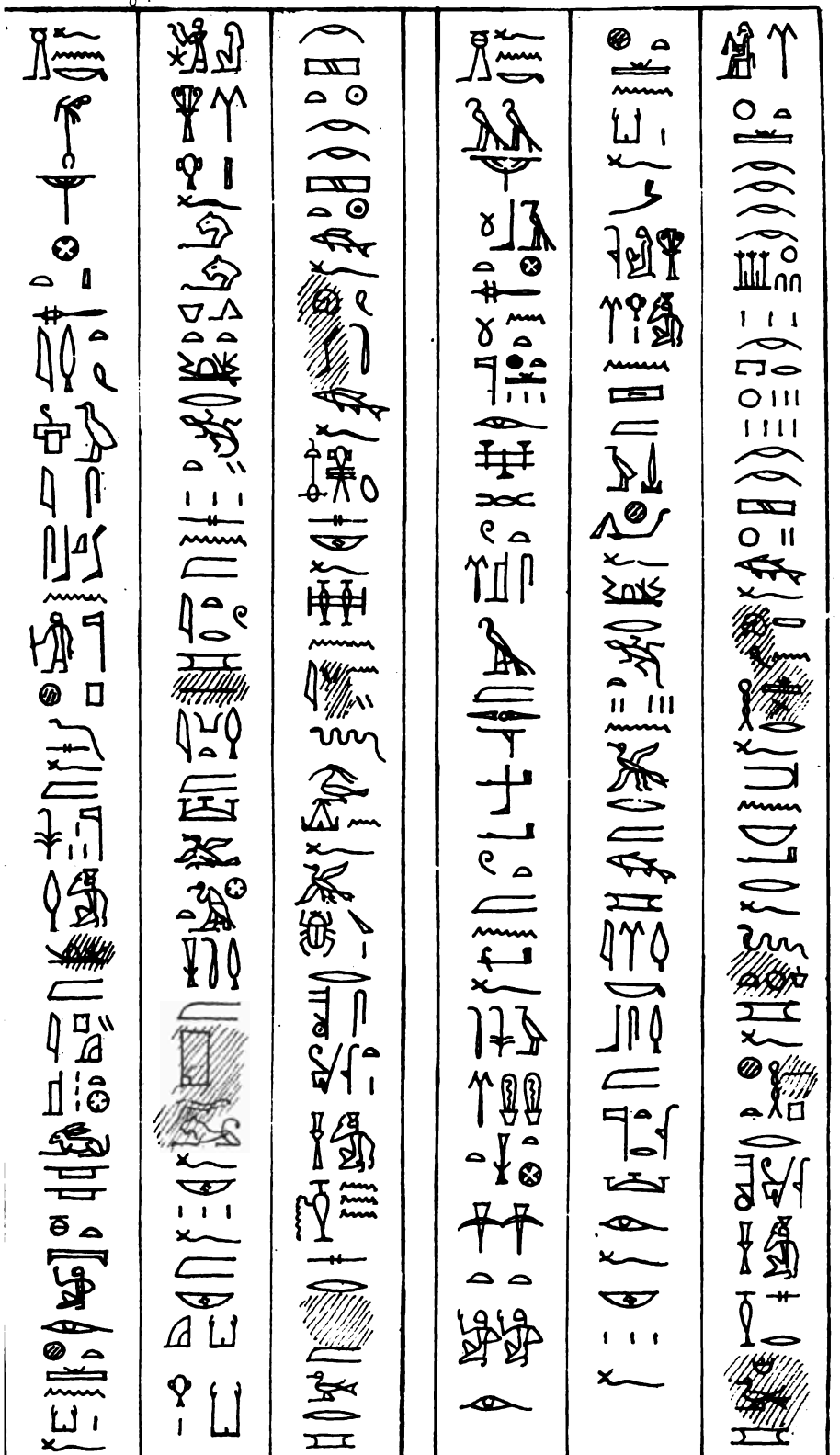

Digitized by Google

EDFOU. — Couloir autour du Sanctuaire

TEXTES GÉOGRAPHIQUES

DU

TEMPLE D'EDFOU

(HAUTE-ÉGYPTE)

(*Suite*) (1)

IVe NÔME.

Su (?)

(Phathyrites) (2).

La capitale de ce nôme était la ville si célèbre dans l'antiquité à laquelle les Grecs ont donné le nom de Thèbes; mais jusqu'à présent, parmi les nombreuses désignations égyptiennes de cette grande cité, on n'a pas encore reconnu d'une manière évidente quelle était celle dont la prononciation avait permis aux Grecs de faire cette assimilation de nom avec la Thèbes de Béotie. Le signe , qui sert à désigner tout à la fois et le quatrième nôme de la Haute-Égypte et sa capitale, est un polyphone dont le domaine est très-étendu; et le choix à faire entre ses différentes prononciations, lorsqu'il est employé pour écrire le nom de la ville dont nous nous occupons, est un de ces nombreux problèmes que la science n'a pas encore clairement élucidés. M. Chabas (3) a proposé la lecture *uab*, qui est, en effet, un

(1) V. les numéros de la *Revue*, mai, septembre 1865.

(2) V. Brugsch, *Géogr.*, t. I, p. 175.

(3) *Recherches sur le nom égyptien de Thèbes*, F. Chabas, 1853.

Digitized by Google

des phonétiques du sceptre ; cette hypothèse était d'autant plus séduisante qu'en ajoutant, dans la prononciation, l'article féminin *ta*, on pouvait y trouver l'origine de la transcription grecque Thèbes : *ta-uab*. Il faut cependant remarquer que lorsque le scribe égyptien a voulu donner la valeur *uab* au sceptre , précisément à cause de l'embarras qu'aurait pu occasionner la polyphonie du signe, il a presque toujours mis le complément phonétique *b*. C'est ainsi que le XIXe nôme de la Haute-Égypte est habituellemeut rendu par les signes et même (1), *uab-uab;* or, quoique le nom de la ville de Thèbes ait été écrit des milliers de fois sur les monuments, on n'a pas encore rencontré une seule variante offrant le complément phonétique *b*. D'un autre côté, M. Brugsch (2) cite plusieurs variantes de avec *su*, entre autres dans le nom du dieu *Chonsu* sur la stèle de la princesse de *Baχtan*. Est-ce cette valeur que nous devons adopter pour la lecture du signe dans le nom de la ville de Thèbes? M. Brugsch le pense; le silence des variantes (3) phonétiques ne permet ni de nier, ni d'affirmer; cette lecture me paraît cependant jusqu'ici la plus probable.

La portion du corps divin, attribué au nôme de Thèbes, est nommée dans notre texte , *am-t;* ce mot m'est inconnu, et je ne suis pas davantage en mesure d'expliquer le membre de phrase qui suit.

Le texte passe ensuite à la désignation du dieu principal du nôme; il est indiqué par la périphrase : , *neter χep t'esef em suten neteru*, « deus a se existens (sicut) rex deorum. » C'est le nom mystique de la divinité suprême en Égypte, c'est-à-dire le dieu qui est le père et le roi des autres dieux et de tous les êtres en général. A Thèbes le dieu suprême revêt la forme d'Amon, et

(1) Birch, *Revue archéol.*, 1863, p. 126.
(2) *Zeitschrift*, etc. 1864, août, p. 68.
(3) La variante de traversé par la lettre , *u*, que donne M. Chabas (p. 37) peut, ce me semble, aussi bien s'appliquer à la lecture *su*, qu'à la lecture *uab*.

Digitized by Google

c'est lui que notre texte a certainement voulu indiquer. L'inscription ajoute que le dieu est honoré dans , *Api-t-u*, désignation bien connue d'une portion de la ville de Thèbes, qui semble comprendre les localités modernes de Karnak et de Luqsor; on sait que le grand temple dont les ruines portent aujourd'hui le nom de Karnak était précisément dédié à Amon, roi des dieux, et à sa forme ithyphallique. Nous trouvons d'un autre côté, dans la liste des divinités des nômes, que le temple du dieu était situé à , *Ari-ra :* ce nom, qui s'applique évidemment à une portion de la ville de Thèbes, peut-être même au temple de Karnak en particulier, me paraît être l'abrégé d'une dénomination plus étendue, qui se lit sur un des monuments du grand temple d'Amon (1) :

Su (?) *neχt* *Ari-ra*, *hent* *ra-u* *pa-u*.

« Thèbes victorieuse, œil du soleil, reine des temples. »

C'est là un de ces noms mystiques tout semblable à ceux que nous avons étudiés pour la ville et le temple d'Edfou.

Après l'indication du temple d'Amon, le texte du sanctuaire d'Edfou mentionne le prêtre qui y était attaché ; son nom est : , « Celui qui ouvre les portes du ciel (2). » Ce titre avait déjà été rencontré sur divers monuments : ainsi dans le papyrus Denon. qui est un exemplaire du « Livre des souffles (*Sin-sin*), » l'individu pour qui il a été composé, *Hor-em-Hebi*, porte le titre suivant, qui est joint à ceux de prophète d'Amon, roi des dieux et d'*Harmaχu :*

Un *ro-u* *nu-t* *em* *Api-t-u*.

« Celui qui ouvre les portes du ciel dans Ap-t. »

Ici le texte d'Edfou ajoute un document très-précieux, c'est le nom de la prêtresse d'Amon : , *tuau-t :* « celle qui

(1) Prisse, *Monuments*, pl. XXV. Cf. *Étude sur une stèle égyptienne*, etc., vicomte de Rougé, p. 57.

(2) Ou de la partie du temple nommée *nu-t*.

Digitized by Google

adore; » ce sacerdoce mérite d'être étudié avec un peu plus de détails. A partir de la XXe dynastie, on voit un certain nombre de princesses porter le titre de [hieroglyphs] (1), *neter tuau-t*, « divine adorante. » En suivant ce titre à travers les changements de dynasties, on remarque qu'il fut d'abord porté par des princesses appartenant à la famille thébaine; puis, dans la suite des temps, il est dévolu à d'autres princesses, dont jusqu'à ce jour on ne suivait pas clairement la filiation : il me paraît certain que ce titre n'est qu'une variante de celui que nous venons de signaler dans notre texte d'Edfou. Les princesses de la famille royale des Ramsès auraient conservé la dignité suprême du sacerdoce des femmes, passant par héritage de la mère à la fille, de même que nous voyons tous les rois de la famille du grand prêtre *Heri-Hor* conserver la succession du titre de *premier prophète d'Amon*. Les Bubastites, qui leur succèdent après l'extinction de la XXIe dynastie Tanite, attribuent le même sacerdoce d'Amon à leurs fils; il semble en avoir été de même pour la dignité de *tuau-t* d'Amon. Si de notre étude il ressort que ce titre était spécialement réservé aux princesses de la famille thébaine, l'histoire de l'Égypte, si difficile à élucider vers cette époque, en tirera certainement des éclaircissements nouveaux; on comprendra mieux alors comment certaines dynasties, dont l'avénement restait inexpliqué, avaient acquis ou confirmé leurs droits au pouvoir suprême par l'union de leurs chefs avec une héritière de la couronne. L'intérêt historique de cette remarque justifiera les développements que nous allons donner.

Nous avons rencontré le titre de [hieroglyphs] pour la première fois dans le cartouche de la princesse [hieroglyphs], *As-t* (2), fille de Ramsès VI, et, par conséquent, petite-fille de Ramsès III. Il faut en dire très-probablement autant de la princesse : [hieroglyphs] (3).

(1) Le titre [hieroglyphs], *neter tu-t*, que l'on trouve aux mêmes époques et attribué aux mêmes personnages, ne me semble pas autre chose qu'une variante graphique de [hieroglyphs], *neter tuau-t*.

(2) V. Lepsius, *Kœnigsbuch*. Cartouche nº 507.

(3) Id., nº 525.

Digitized by Google

Tuau-t nt Ap-t, dont le nom même signifie : la *tuau-t*, ou prêtresse de Thèbes, qui eut aussi la position de royale épouse et régente de l'Égypte : elle est également fille de roi, mais sa place spéciale dans la XXe dynastie n'a pas encore été déterminée.

Vers cette époque commence à s'élever la puissance des grands prêtres d'Amon, qui, quelques années plus tard, gouverneront l'Égypte au nom des derniers Ramsès et finiront par usurper tout à fait la couronne. Cet envahissement, qui commence sous le grand prêtre *Heri-Hor*, se complète sous *Pinet'em*, fils de *Pianχ*; or, on trouve à l'époque de *Pinet'em* une princesse nommée : , *Rakama-t* (1), qui porte le titre de , *neter tuau-t en Amon*, « divine adoratrice d'Amon. » Elle est fille de roi et héritière du trône , *erpa-t :* les monuments lui donnent, en effet, le double cartouche, précédé du titre royal , *neb-t to-ti*, maîtresse de l'Égypte. Les liens qui la rattachent à *Pinet'em* ne sont pas clairement établis : on peut conjecturer qu'elle était sa femme, car il est naturel de penser que le petit-fils de l'usurpateur *Heri-Hor* aura voulu confirmer son élévation au trône en associant à sa puissance les droits d'une héritière des rois Thébains. En tout cas, remarquons que ce titre de , est ici intimement lié à la qualité de fille royale et même d'héritière de la couronne. Or, on ne peut supposer que la princesse *Rakama-t*, qui prend le titre de fille de roi, fut la fille de *Pianχ*, car ce dernier ne s'attribua jamais les honneurs du cartouche : cette princesse devait donc nécessairement représenter la ligne légitime des rois thébains. La princesse (2) *Hen-t-to-ti*, qui apparait sur les monuments de la même époque, porte le titre de , *Tuau-t* d'Hathor; elle partageait peut-être les mêmes droits héréditaires; mais nous ne connaissons pas le rôle qu'elle a joué dans l'histoire de ce temps.

Si nous passons à la dynasie *Bubastite*, nous remarquerons d'abord

(1) V. Lepsius, *Kœnigsbuch*, n° 559.
(2) Id. n° 564.

Digitized by Google

que la généalogie de *S'es'onk I* s'établit ainsi d'après la stèle (n° 2846) du Sérapéum :

Le père divin, le grand chef, *S'es'onk* = *Meh-t-en-useχ-t*, fille de roi.
Le père divin, le grand chef, *Namr..t* = *Tentespeh*, mère divine.
Le roi, *S'es'onk* = *Kerama-t*.

La grand'mère de *S'es'onk I* était donc fille de roi : c'est très-probablement la princesse du même nom qui, sur un autre monument, porte le titre de (1); ce titre était sans doute passé par alliance des derniers grands prêtres thébains à la famille Tanite (XXIe dyn.), qui avait conservé le sacerdoce de Thèbes dans la ligne des princesses : aussi voyons-nous un peu plus tard *S'es'onk I* épouser à son tour une princesse *Keramat merimut* (2), qui possédait encore le titre de ; elle en compose son premier cartouche : or, on lui a accordé sur les monuments des honneurs particuliers, qui indiquent bien que les droits à la couronne étaient de son côté : ainsi elle a le double cartouche et les titres (3); « maîtresse des deux mondes (l'Égypte), dame des diadèmes. » Ici encore le sacerdoce féminin d'Amon accompagne évidemment les droits héréditaires de la ligne thébaine, que *S'es'onk* avait eu soin de réunir aux siens par un mariage; ce prince pouvait d'ailleurs se rattacher déjà à la famille des grands prêtres usurpateurs par sa grand'mère, la fille de roi, *Meh-t-m-useχt*, de laquelle provient sans doute son premier droit à la couronne.

A l'origine de la dynastie éthiopienne, on rencontre de nouveau une princesse portant le titre de , c'est *Amnaritis*, (4), fille du roi *Kas'ato*. Les droits de cette princesse à la souveraineté de l'Égypte sont bien constatés par ses titres et son double cartouche; mais quelle était l'origine de ces droits?

(1) Lepsius, *Kœnigsb.*, n° 574. — (2) Id, n° 575.

(3) Sur la stèle du Sérapéum, *Kerama-t* porte seulement le titre de , *neter mut*, divine mère, parce qu'elle est introduite comme mère du roi *Osorchon*.

(4) Lepsius, *Kœnigsb.*, n° 617.

Digitized by Google

La stèle de *Pianχi-Meriamun* nous a montré que les rois éthiopiens du Mont-Barkal affichaient hautement à cette époque des prétentions à la souveraineté légitime de l'Égypte; leur vénération toute particulière pour Amon indique qu'ils se rattachaient aux grands prêtres thébains : on a déjà rapproché le nom de *Pianχi-Meriamun*, le roi éthiopien, de celui de *Pianχ* père de *Pinet'em*, grand prêtre d'Amon à Thèbes. Mais quelle que soit l'origine de ses droits, *Amnaritis* avait le titre ; elle épousa un autre *Pianχi* (1), qui prenait le cartouche royal à Thèbes pendant une époque qui doit correspondre à l'affaiblissement du pouvoir et à une division du pays sous la dynastie éthiopienne. La fille de *Pianχi* et d'*Amnaritis*, la princesse , *S'ap-en-ap* (2), avait hérité du titre sacerdotal de sa mère, et probablement de ses prétentions à la légitimité, puisque *Psammetik I*, jugea utile à la consolidation de son autorité de l'épouser. Leur fille , *Nitocris Meri-mut* (3), succéda au titre de ; elle épousa peut-être son frère consanguin *Nekao*, car elle est qualifiée , *neter hime-t*, divine épouse. Une seconde *Nitocris* (4), sœur ou fille de la première, apparaît avec le même titre sous *Psammetik II*. Enfin nous trouvons, pour la dernière fois, le sacerdoce féminin d'Amon attribué à la princesse , *Anχnas ra nefer het* (5), fille de *Nitocris;* on considère cette princesse comme la femme d'*Amasis;* l'usurpateur aura voulu, à son tour, consolider son pouvoir par la valeur qu'on attribuait évidemment aux droits de cette ligne féminine.

Ainsi nous voyons constamment ce titre sacerdotal donné à des princesses qui paraissent se rattacher à la famille thébaine, et qui toujours sont reconnues comme représentant la légitimité. Aussi en les retrouvant à l'origine des dynasties nouvelles, on ne peut s'empêcher de penser que les chefs de ces dynasties, en les épousant, ont voulu s'attribuer leurs droits héréditaires (6).

(1) Lepsius, *Kœnigsb.*, n° 619. — (2) Id., n° 619, 640. — (3) Id., n° 641.
(4) Lepsius, *Kœnigsb.*, n° 645. — (5) Id., 646.
(6) Les conséquences tirées de cette étude du titre viennent confirmer les

Digitized by Google

Après cette petite digression historique, qui aura du reste l'avantage de montrer quelle variété de documents renferment ces listes géographiques, revenons à l'étude de notre texte du sanctuaire d'Edfou.

Nous arrivions au nom d'une des barques sacrées : , *Ha-hat*. La ville de Thèbes, avec ses temples si nombreux et si riches, devait du reste posséder toute une flottille destinée aux processions des dieux sur le Nil. La suite du texte semble bien l'indiquer, en ne citant pas, comme d'ordinaire, un lieu de stationnement : on y lit, au contraire : *er aχuti-u-sen em atur*....., » dans leurs ports (?) du fleuve (1). »

Deux bois sacrés sont cités dans notre liste : Le premier, où se rencontrait l'arbre *as'et*, dont nous avons parlé au nôme précédent, était situé dans la localité nommée , *Aa-t'am*. M. Brugsch (2), d'après les renseignements qu'il a réunis, rapporte ce nom aux lieux circonvoisins de Medinet-Abou; peut-être comprenait-il toute la région funéraire. Un autre arbre, le *sent* (3), est placé dans un endroit dont le nom est effacé sur le monument.

Notre texte, arrivant aux jours de fêtes, en énumère quatre différentes. La première est la fête de , *Ap-t* (4) : d'après M. Brugsch, elle se célébrait pendant cinq jours, du 19 au 23 paophi. — La deuxième est la panégyrie de , *Kahak* (5), « Le premier « jour du mois de Choiak, dit M. Brugsch, d'après le calendrier « d'Esneh, on fêtait une panégyrie qui portait le nom de *Kehik* en « l'honneur du dieu éponyme du quatrième mois de l'année égyp- « tienne. » — La troisième fête est désignée pour le mois de Pachons (6). La panégyrie d'Amon, au mois de Pachons, se trouve rapportée sur plusieurs monuments : un d'entre eux, cité par M. Brugsch, la placerait au onzième jour de ce mois. Ce peut être la même panégyrie dont la représentation est sculptée sur les mu-

idées émises par mon père sur l'origine des prétentions à la couronne de ces différentes dynasties. Comp. *Étude sur une stèle égyptienne*, etc., vicomte de Rougé, p. 190 et sq. — (1) Il y a, dans le texte, une petite lacune; peut-être faut-il lire *Atur-aa* qui est un nom spécial.

(2) V. Brugsch, *Géog.*, t. I, p. 185. Cf. *Rhind's Papyri*, Brugsch, n° 291.

(3) Il faut remarquer la variante , *senta*, pour , *s'enta*.

(4) V. Brugsch, *Matériaux pour servir à la reconstruction du calendrier*, p. 96.

(5) Id., p. 85 et 96. — (6) Id., p. 96 et 97.

Digitized by Google

railles de Médinet-Abou : il faut cependant remarquer que la légende de ce temple semble indiquer, pour son époque, la nouvelle lune de Pachons. — Enfin la quatrième fête, annoncée par le texte d'Edfou pour le mois de Payni, est placée au vingt-deuxième jour de ce mois d'après la stèle de la princesse de Baχtan.

Pour compléter autant que possible les renseignements que nous possédons sur les fêtes d'Amon à Thèbes, je donnerai ici une inscription inédite (1), sculptée sous le règne de Toutmès III, dans le couloir qui se trouve au midi du sanctuaire du temple de Karnak. Elle contient une liste des fêtes d'Amon à Thèbes; malheureusement les deux premières lignes en sont détruites : il n'en manque pas davantage, car le tableau des offrandes qui correspond à cette liste de fêtes existe dans son intégrité, et sert à faire juger la lacune : et d'après le petit nombre de pains qui devaient être offerts, je crois qu'on peut conjecturer que ces deux lignes ne contenaient au plus que trois jours de panégyries d'Amon :

Lig. 3. , 10

..... Panégyries d'Amon.

Lig. 4. , 11

Jour de panégyrie d'Amon, qui se fait chaque année.

Lig. 5.

Pachons, jour 4e, fête de l'avénement du roi

, 1

Toutmès III.

Lig. 6. , 1

Toby, jour 1er, jour (de la fête) de *Nehebka*.

Lig. 7. , 24

Néoménie et fête du 6 (de chaque mois).

, $40+x$

Total : 50 (?)

(1) Cette inscription est sortie des dernières fouilles que M. Mariette a faites à Karnak.

Digitized by Google

Les deux premières lignes, qui manquent à ce calendrier, pourraient peut-être être restituées d'après un fragment du calendrier du même temps incrusté dans le quai d'Éléphantine (1).

1.

2.

3.

4.

5.

Ce monument est déjà bien connu, mais j'ai pu en donner une reproduction très-sûre, grâce à une photographie excellente que M. Devéria a bien voulu me communiquer. La première ligne : *En tef Amun am Abu tennu hru en heb*, se traduit : « au père Amon dans Éléphantine, chaque jour de fête; » elle se rapporte au tableau d'offrandes. La seconde ligne : *hebi en amun neb nesa-u to-ti χeper em nu-t res χer-t hebi...;* signifie : « Panégyries d'Amon, seigneur des trônes du monde, qui se font dans le pays du Midi (par panégyrie). » La troisième ligne mentionne la fête d'Amon au premier Thoth, commencement de l'année; elle durait trois jours. Nous proposons de restituer ces trois jours au commencement de l'inscription de Karnak, reproduite ci-dessus. La quatrième ligne renferme la phrase suivante : « Paophi, jour quinzième, panégyrie d'Amon dans Ap-t, onze jours. » Or, si l'on se reporte à la quatrième ligne de notre calendrier de Karnak, on y retrouvera une fête d'Amon sans date, et qui se célébrait également pendant onze jours. On ne peut guère douter que ce ne soit celle du 15 Paophi (2).

La cinquième ligne du texte de Karnak nous donne la date exacte de la fête de l'avénement au trône du roi Toutmès III (3),

(1) Lepsius, *Denkm.*, III, 43, *c*. Cf. Chabas, *Mélanges*, II, p. 27.

(2) C'est bien probablement aussi la première fête citée dans les textes d'Edfou.

(3) Il est en effet facile d'y reconnaître les débris de la légende du chiffre 4, il ne restait dans les annales de Toutmès III que deux unités.

Digitized by Google

date dont le chiffre est en partie effacé dans les annales du même roi. — A la sixième ligne, la date du premier Toby amène une fête dont le nom est à moitié détruit; les signes qui subsistent permettent cependant d'y reconnaître d'une manière certaine la fête qui est écrite sur d'autres monuments , *Neheb-ka-u.* — Enfin la septième ligne mentionne deux fêtes : M. Brugsch (1) a donné le premier groupe , comme éponyme du premier jour du mois égyptien : nous avons donc ici l'indication d'une fête d'Amon, qui se célébrait au premier et au sixième jour de chaque mois : le total présente, en effet, le nombre 24. — En additionnant toutes les sommes partielles, y compris les trois jours indiqués à Éléphantine et que je suppose remplir la lacune du texte de Karnak, on arrive à un total de 50 (2) pour les jours de fêtes d'Amon célébrés à Thèbes ou peut-être même dans le seul temple de Karnak. Le nombre de ces fêtes nous montre d'ailleurs qu'il serait bien difficile d'admettre la théorie de M. Brugsch, qui voit dans chacune des panégyries d'Amon le commencement d'une année différente (3).

Après l'indication des fêtes, nous arrivons dans l'explication du texte d'Edfou, au membre de phrase qui contient la défense religieuse; mais il est trop oblitéré sur le monument pour que l'on puisse en saisir le sens.

Le mot , *uba-sa*, qui suit, doit être, d'après ce que nous avons vu dans les nômes précédents, le prêtre chargé de faire la cérémonie des eaux : *se-heb nun en A...ni.* Ce rite est indiqué ici par les deux vases , reliés entre eux par un bassin ; ce n'est qu'une variante graphique du signe qui sert à exprimer la même cérémonie dans le discours du roi (4). Le nom de l'esprit des eaux, dont une lettre semble effacée, se lit , *A...ni.* Enfin la troisième colonne de notre texte se termine par la formule ordinaire : *Behu-f p-χeper er kan-s en ter, χerp-f kebah-s er (pehu Kam)-ur :*

(1) V. Brugsch, *Matériaux pour servir*, etc., pl. IV.
(2) La lacune du total contenait probablement une dizaine.
(3) V. *Matériaux pour servir*, etc., p. 95 et 96.
(4) Voy. 1er article, pl. A, 3e col.

Digitized by Google

« Fecundat agrum *Pe-χeper* in tempore suo anni; affert libationem suam ad *pehu Kamur*. »

Le *mu* (grand canal) de ce nôme, déjà donné par M. Brugsch, porte le nom de , *Ma;* il faut ajouter la variante , avec double déterminatif, que présente la liste d'Edfou, laquelle cite ce canal :

χer hapi uer her behu to em meta-k t'eta.

« Cum fluvio magno (1) ad fecundandam regionem coram te semper. »

Le territoire (*uu*) de ce même nôme, *χeper*, ou avec l'article *p-χeper*, offre dans nos listes :

Kai-ti-s χebes em pre χut.

« Ses champs cultivés en grains de la terre. »

Dans le mot *Kai* il est facile de reconnaître le copte ⲔⲀⲒⲈ, ager.

Le *pehu Kamur* est cité avec ses :

Mesχet-u at em sim.

Marais remplis (?) d'herbes.

Nous avons dans cette courte légende deux mots nouveaux : *Mesχet*, qui est déterminé par le bassin et que je traduis conjecturalement par : marais; il faut remarquer qu'il y poussait des plantes. Le second mot, *at*, est évidemment un verbe qui met en relation les lacs ou marais avec les herbes : on pourrait peut-être en rapprocher le copte : ⲀⲦⲞ, multitudo.

(1) *Hapi uer* pourrait aussi être pris pour le nom d'un canal particulier

Digitized by Google

Ve NÔME.

Hor-ti (?)

(*Coptites*) (1).

, *Keba-t*, Coptos, est la capitale, déjà connue, de ce nôme. Sur la route qui partait de Coptos pour mener à Bérénice, sur la mer Rouge, se rencontraient dans le désert les carrières qui ont de tout temps été exploitées par les Égyptiens, comme en font foi les nombreuses inscriptions relevées à *Hammamat*. Un peu plus loin de Coptos se trouvent également les carrières de porphyre dont les Romains ont spécialement fait un si grand usage. Aussi plusieurs légendes de nos listes géographiques citent, parmi les productions de ce nôme :

, *ane neb ape tu-s*, lapides omnes in monte ejus. L'expression *tu*, montagne, est exactement la même dont les Égyptiens se servent aujourd'hui pour désigner le désert, qu'ils nomment : *al-gebel*, la montagne; son élévation constante au-dessus de la plaine cultivée suffit pour l'expliquer.

D'après notre texte, on dirait que la relique sacrée de ce nôme consistait en vêtements d'un dieu; c'est du moins le sens le plus naturel de la phrase : 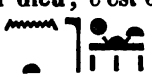 (*hebes?*) *nte neter χet-u:* il faut, de plus, remarquer que le déterminatif des membres , que nous trouvons habituellement à cette place, est ici omis ; du reste, cette absence de déterminatif et le doute qui peut résulter de la polyphonie du signe , qui n'a pas ici de compléments phonétiques, me laissent encore dans l'incertitude. Il en est de même pour le membre de phrase suivant, où il est question de l'œil d'Horus.

Notre texte nous indique comme dieu principal du nôme :

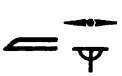 , *Hor em χem*, Horus ithyphallique. La liste des divinités des nômes (Edfou) le décrit plus complétement en ces termes :

, *χem en keb-t*, *Hor atep a*. Xem de Coptos, l'Horus qui lève son bras. On sait que le dieu à forme ithyphallique

(1) V. Brugsch, *Géog.*, t. I, p. 198.

Digitized by Google

a toujours le bras droit levé, supportant le fouet sacré. La qualification du dieu est complétée dans notre grande liste par les mots : , *aba-ut em neχt-f*, « dans l'attitude (?) de sa force. » Le terme *aba*, ordinairement déterminé par la corne , signifie *contre*, *opposé ;* il me paraît ici s'appliquer à la forme spéciale du dieu de Coptos (1). Le texte ajoute : *smen-su em erpa-u sen-t*, « stabilitus est in templis , *ta-sen-t*, » qui nous est ainsi donné comme le nom de la localité où se trouvait le temple de *Hor-χem*. Le nom du prêtre , écrit au duel, indique qu'il y en avait deux. On rencontre ce titre assez souvent, et notamment sur plusieurs stèles du Musée de Leyde (V, 20, 55), comme appartenant à d'autres prêtres de *χem*, dans la ville d'*Apu* (Haute-Égypte, IXe nôme).

Le nom de la prêtresse, inconnu jusqu'ici, se lit : , *ma-ter* ou *ma-s'es ;* le signe est d'un tracé douteux.

Nous trouvons deux barques sacrées pour le nôme de Coptos : la première, nommée (2), *nes'em*, se retrouve dans le Rituel funéraire, ch. 145; parmi les noms symboliques de la troisième porte, il est question du jour *en χent* *en nes'em* *er* *Abtu.*, « où l'on navigue dans la barque Nes'em vers Abydos. » — Au Livre des souffles (*Sin-sin*), § II, on trouve également la phrase suivante :

S'ep-u *ba-k* *er* *Nes'em* *hna* *Osiri.*

« Ton âme est reçue sur la barque Nes'em avec Osiris. »

(1) Je ne trouve pas ici de renseignements concordants avec ceux que Plutarque donne sur la statue du dieu de Coptos (*Is. et Osir.*, ch. 55) : Ὀθεν ἐν Κοπτῷ τὸ ἄγαλμα τοῦ Ὥρου λέγουσιν ἐν τῇ ἑτέρᾳ χειρὶ Τυφῶνος αἰδοῖα κατέχειν. Il y a peut-être ici une confusion, la main gauche du dieu de Coptos tient son propre membre. Nous verrons que les αἰδοῖα de Set-Typhon étaient attribués au 19e nôme de la Haute-Égypte. — (2) *Rit. fun.*, ch. 142, 19. *Nes'em*, déterminé par la barque, est aussi le nom d'une divinité invoquée entre *Hek-t* et *Neith*.

Digitized by Google

Cette dernière phrase attribue évidemment une signification funéraire à la barque Nes'em. Or, on sait que les hauts personnages de l'Égypte avaient la dévotion de se faire ensevelir à Abydos : *Nes'em* était probablement le nom de la barque qui servait à y transporter leurs momies, par le canal d'Abydos (1). — La seconde barque de Coptos était nommée, d'après notre liste, , *Ut'a-χu-f*. Il est dit, de plus, que ces barques stationnaient au lieu nommé : , *Pe-rem*, « le poisson, » ou « celui du poisson. »

Pour le bois sacré, situé dans la localité du nom de , *neter*, sont cités deux arbres : le *am*, palmier et le *kebes*, dont on ne connaît pas l'identification.

Trois dates sont ensuite indiquées pour les fêtes du dieu Hor-χem : 23 Koiak, 7 Toby et 2 Payni; quant à la défense, l'objet en est précisément détruit sur le monument.

Je crois lire ensuite : *S'en-hotep* (2) *uer-f tena en Nebaref. S'en-hotep*, , serait le nom du prêtre chargé de faire la cérémonie en l'honneur de l'esprit protecteur de l'inondation, qui porte ici le nom de , *Nebaref*. La cérémonie à faire est indiquée dans ce membre de phrase par le signe , dont le phonétique est , *tena*, et qui indique une fête spéciale du calendrier égyptien (3).

Enfin notre texte se termine par la phrase : « *Teχeb-(ḥ)f χet-hesep*

(1) Ce canal avait son embouchure dans le Nil, en face de la localité moderne de Kasr-Essayad.

(2) , *uer*, ordinairement , *se-uer*, est le verbe qui signifie « faire la cérémonie. » Peut-être faut-il ici corriger en et lire : *S'eneh s-uerf*, etc.

(3) M. Brugsch cite la fête de *Tena* comme éponyme du 7e et du 23e jour du mois égyptien. V. *Matériaux*, etc., p. 57, pl. IV.

(4) Le mot , *teχeb*, a déjà été indiqué par M. Brugsch dans le sens d'*arroser* *Géog.*, III, 26); il est écrit dans le passage qu'il traduit : . On trouve

Digitized by Google

er kan en ter, *χerp-f kebah-s er pehu* (*Kam*)*-ur*. « Inundat *χet-hesep*, in tempore anni, affert libationem sum ad *pehu Kam-ur*. »

Les listes géographiques nous fournissent pour le grand çanal (*mu*) de ce nôme, le nom de : , *Nemtaï*. Si, comme je le pense, le poisson n'est ici que déterminatif, on pourrait en conclure que *Nemtaï* est précisément son nom (1). Dans une de ces listes, nous voyons ce grand canal accompagné d'un canal dérivé, portant le nom de : , *saram*, que l'on peut rapprocher du copte : ⲥⲱⲣⲙ (errare), vagari : ⲙⲱⲟⲩ ⲛⲥⲱⲣⲙ, aqua errans. Une autre inscription lui attribue un second canal dérivé, du nom de : 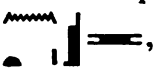 , *Net-as*.

, *χet-hesep*, est le nom du territoire (*uu*) du cinquième nôme : il était sans doute particulièrement fertile, car nous rencontrons dans nos listes la légende suivante, qui se rapporte à ce territoire :

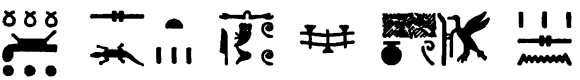

..... *-s as'u an at'eruu tennu- sen.*

« Ses grains sont nombreux; sans limite est leur multitude. »

Nous remarquerons que le *pehu* de ce nôme porte le même nom (*Kam-ur*) que celui du nôme précédent : c'était probablement quelque grand lac ou marais qui s'étendait sur l'un et l'autre. Il est cité, pour le nôme de Coptos :

également ce mot dans le sens dérivé : *tremper*, *délayer*. Ainsi au pap. Anastasi, IV, pl. I, l. 7, en parlant du beau langage d'un littérateur, il est dit :

Per neb em ro-f teχebu em .... tu.
Quidquid exit ex ore ejus conditum est melle.

(1) Nous avons constaté que le lieu de stationnement de la barque sacrée était ordinairement le grand canal; ici il est nommé : *Pe-rem*, *celui du poisson*, nom analogue à celui du grand canal.

Digitized by Google

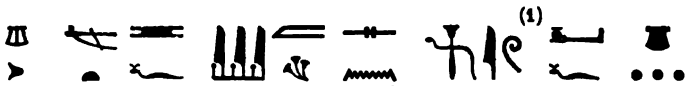

χer mer-t-f sim — sen uat' au mafek.

« Avec son marais (et) ses herbes plus vertes que l'airain. »

Et dans une autre liste :

χer χui-tu-f s'aui-u — sen.

« Avec ses domaines et leurs marécages ou plantes d'eau. »

χui me paraît être ici le même mot que , *χu*, domaine, que nous rencontrons fréquemment dans ces légendes. Quant au mot *s'ai*, il se retrouve évidemment dans le copte : ⲙⲁⲛϣⲉⲉⲓ, *palus*, *stagnum*.

JACQUES DE ROUGÉ.

(*La suite prochainement.*)

(1) , *au*, qui se substitue souvent, à cette époque, à la particule antique , *er*, est devenu le copte ⲉ, ad : en égyptien ils servent l'un et l'autre à indiquer le comparatif.

Digitized by Google

ÉTUDES

D'ARCHÉOLOGIE MÉDICALE

SUR

HOMÈRE

(*Suite et fin*) (1)

V. — TRAITEMENT DES BLESSURES.

Nous avons vu plus haut que l'armée des Grecs était pourvue de médecins chargés du pansement des blessés, et que les guerriers eux-mêmes remplissaient cet office, au moins en partie, quand l'occasion était pressante ou quand le blessé était de grande conséquence. Les cas où Homère nous montre les médecins à l'œuvre sont très-rares, mais il n'entre pas dans l'ordonnance d'un poëme épique de rappeler à chaque instant de pareils détails; ceux que nous rencontrons dans l'*Iliade* suffisent à nous montrer où en était à cette époque la thérapeutique des plaies par armes de guerre. On doit supposer aussi que tous les blessés ne recevaient pas les soins que réclamait leur état (2); combien sont aujourd'hui abandonnés sur le champ de bataille, et, à plus forte raison, combien dans ces temps reculés devaient mourir sans avoir été pansés, malgré l'ardeur que l'on mettait des deux côtés à ne pas laisser entre les mains ennemies les guerriers qu'un fer meurtrier venait d'atteindre!

(1) V. les numéros de la *Revue*, août et octobre 1865.
(2) V. cependant p. 263 et note 4 de cette page.

Digitized by Google

1. — *Opérations et pansements.*

Le traitement, très-simple, et qui se pratiquait tantôt sur le champ de bataille, tantôt sous la tente (par ex. ce qui concerne Machaon), se bornait aux pratiques suivantes : extraire la flèche ou la lance quand le fer était resté dans la plaie (1); exprimer ou absterger le sang (2); appliquer des médicaments propres à apaiser les noires douleurs (3); enfin mettre un bandage contentif (4). On remarquera aussi cette expression : ἕλκος δ' ἰητὴρ ἐπιμάσσεται (5), qui prouve l'intervention active du médecin dans le traitement des plaies. En effet, ἐπιμάσσομαι signifie toujours dans Homère, ainsi qu'on le voit ici et par plusieurs passages de l'*Odyssée*, une action directe de la main. — Eustathe, dans son commentaire sur l'*Iliade* (IV, 214), en se fondant sur les expressions mêmes d'Homère, a distingué trois procédés pour l'extraction des armes laissées dans la plaie : le débridement (ἐκτομή), employé par Patrocle pour Eurypyle (6); l'extraction simple et directe

(1) IV, 213 (ἐκ ζωστῆρος ἕλκεν ὀϊστόν — *Observation* de Ménélas; l'arme n'avait qu'effleuré la peau); V, 113 (βέλος διαμπερὲς ἐξέρυσε — *Observ.* de Diomède; — jet de sang après l'extraction); 694-97 (δόρυ ὦσε — *Observ.* de Sarpédon; — défaillance après l'extraction); XI, 397-98 (βέλος ἕλκεν — Autre *observ.* de Diomède, qui arrache lui-même un trait que Paris lui a enfoncé dans le pied); XI, 829 (μηροῦ δ' ἐκταμ' ὀϊστόν — *Observ.* d'Eurypyle); XIII, 598 (ἔγχος ἔρυσεν — *Observ.* d'Hélénus).

(2) IV, 218 (ἐκμυζήσας — *Observ.* de Ménélas); XI, 829-30; 845-6. (C'est le blessé, Eurypyle, qui indique à Patrocle quel pansement il doit faire. — On se sert d'eau tiède, ἀπ' αὐτοῦ δ' αἷμα κελαινὸν νίζ' ὕδατι λιαρῷ); XIV, 6-7 (*Observ.* de Machaon.—On se sert encore d'eau tiède); V, 116 (*Observ.* de Vénus. Dionée essuie avec ses mains). — Il est assez difficile de savoir quel est le sens précis de ἐκμυζήσας (IV, 218); je crois, avec le Scoliaste Eustathe, qu'il s'agit non de *sucer* avec les lèvres, mais d'exprimer le sang avec les mains. Voy. le *Trésor grec*, v. ἐκμυζέω. — Dans l'*Iliade*, le sang est toujours arrêté par des moyens naturels; c'est seulement dans l'*Odyssée* (XIX, 457-58, — encore ce passage passe pour interpolé) qu'il est dit, à propos de la blessure qu'Ulysse avait reçue d'un sanglier, que l'hémorrhagie fut arrêtée par un *charme*, une *incantation*, ἐπαοιδῇ. Ce mot ne se trouve qu'une fois dans les poëmes homériques.

(3) IV, 190-1, 218-19 (ἐπιθήσει φάρμακ' ἅ κεν παύσῃσι μελαινάων ὀδυνάων, ou ἤπια φάρμακα πάσσε — *Observ.* de Ménélas); XI, 830-32; XV, 394 (φάρμακ' ἀκήματ' ἔπασσε μελαινάων ὀδυνάων); XVI, 27-28 (*Observ.* d'Eurypyle).

(4) XIII, 595-600 : Le héros troyen Agénor enveloppe (ξυνέδησεν) la main d'Hélénus, traversée par une flèche, avec une fronde de laine. — Nous retrouvons l'usage de la laine pour les pansements dans Hippocrate; par exemple : *Fractures*, § 31, t. III, p. 524, éd. Littré. — *Odys.* XIX, 455-57 : Les fils d'Antilochus bandent savamment (δῆσαν ἐπισταμένως) le genou d'Ulysse, blessé par la dent d'un sanglier.

(5) IV, 190. Dans un passage (XVI, 523), Homère se sert du verbe ἄκεσσαι, *traiter, guérir* les plaies; et ailleurs (*Od.* X, 69) ce mot est employé au sens moral.

(6) XI, 829; 844 : ἐκ μηροῦ τάμνε μαχαίρῃ. — Dans les autres passages où se

Digitized by Google

par l'ouverture que l'arme a produite en entrant (ἐξολκή. Voyez la seconde observation de Diomède, celles de Ménélas et d'Hélénus); comme cela se pratique en tant de circonstances pour les guerriers grecs ou troyens (1); enfin le διωσμός (2), qui consiste à faire sortir le trait par le point opposé à celui où il s'est frayé une route dans les chairs. Ce procédé, très-obscurément indiqué par Homère (3), convient particulièrement quand l'arme est terminée en forme de flèche (4).

Pæon, le médecin des dieux et le chef de l'école médicale d'Égypte vantée dans l'*Odyssée* (5), use, comme les médecins des hommes, comme les élèves de Chiron, de médicaments adoucissants pour traiter Pluton d'une blessure qu'un trait rapide lui avait faite à l'épaule (6), ou Mars, que Diomède avait atteint au flanc avec sa lance d'airain (7). Homère remarque ingénieusement que le sang se figea comme se prend en caillot le lait dans lequel on met du suc de figuier; puis il ajoute que Mars prit ensuite un bain préparé par Hébé et qu'il se revêtit d'habits élégants.

2. — *Médicaments.*

Quelle était la forme sous laquelle ces médicaments étaient appliqués? Nous pouvons le déterminer par le sens même des verbes dont Homère se sert pour désigner l'emploi des topiques. Sur sept cas il emploie cinq fois le verbe πάσσω ou ἐπιπάσσω (8), et pour les deux autres les verbes ἐπιτίθημι, et ἐπιβάλλω (9). Ces deux derniers mots signifient simplement *appliquer*, mais ἐπιπάσσω a un sens plus précis,

trouve μαχαίρη, ce mot signifie toujours un couteau ordinaire, et c'est proprement dans ce sens qu'il faut le prendre dans l'observation d'Eurypyle.

(1) Voy. par ex. V, 859 : ἐκ δὲ δόρυ σπάσεν.

(2) Voy. Geist, *Disquis. Homericæ*. Giessæ, 1832, p. 7, et Paul d'Egine, VI, 88, p. 250 de l'éd. de M. Briau.

(3) Voy. cependant V, 694, observation de Sarpédon, et peut-être V, 112, la première observation de Diomède; le mot διαμπερές me le ferait supposer. Je vois que c'est aussi l'opinion de Geist, *l. l.*, p. 8. Cf. aussi XI, 377, pour le sens de διαμπερές.

(4) Il est dit dans le Scoliaste de Pindare, *Ad Nem.* IV, 85, d'après la *Petite Iliade*, que la lance d'Achille avait deux pointes et faisait deux blessures à la fois. Quand le fer de telles armes restait dans la plaie on ne pouvait le retirer que *directement*, et sans doute après débridement.

(5) *Odyss.* IV, 231-4.

(6) V, 395-402 (ὀδυνήφατα φάρμακα πάσσων).

(7) V, 899-904.

(8) V, 401; 900; IV, 219; XI, 515; 830.

(9) IV, 190; XI, 864.

Digitized by Google

celui de *saupoudrer*, comme on le voit par de nombreux exemples rassemblés dans le *Trésor grec*, et aussi par un passage de l'*Iliade* où il n'est plus question de chirurgie (1). Il y a donc lieu de supposer que les médicaments anodins n'étaient ni des emplâtres, ni des liquides, mais des substances à l'état pulvérulent, destinées à arrêter l'écoulement du sang, et en même temps à calmer les douleurs (2). Quant à la nature même des substances, nous ne trouvons à cet égard aucun renseignement dans Homère.

Les médecins sont désignés comme très-versés dans la science des remèdes (3), mais on ne dit pas quelles espèces de remèdes ils mettaient en usage; de même la blonde Agamède d'Élis est célébrée (4) pour ses vastes connaissances botaniques, qui embrassent toutes les productions de la terre; mais le poëte n'entre pas dans plus de détails. Ailleurs (5), à propos du breuvage magique (*népenthès*) préparé par Hélène pour calmer les soucis de Télémaque, Homère vante la fertilité de l'Égypte, qui produit toutes sortes de plantes bienfaisantes ou vénéneuses, mais il n'en nomme aucune et ne parle pas non plus de leurs propriétés. Enfin dans l'*Iliade* (6) on lit que Patrocle mit sur la plaie d'Eurypyle une racine amère qu'il avait *broyée* dans ses mains; cette racine anonyme avait la triple propriété de calmer la douleur, de dessécher la plaie et d'arrêter l'écoulement du sang.

..... ἐπὶ δὲ ῥίζαν βάλε πικρὴν
Χερσὶ διατρίψας, ὀδυνήφατον, ἣ οἱ ἁπάσας
Ἔσχ' ὀδύνας · τὸ μὲν ἕλκος ἐτέρσετο, παύσατο δ' αἷμα.

Je ne trouve pas d'indication positive pour le traitement interne des blessés; je vois seulement, à propos de Machaon, que, pour réconforter le fils d'Esculape quand il arrive sous la tente de Nestor, Hécamède prépare pour les deux héros un étrange breuvage qui ne serait pas très-bien accueilli dans nos ambulances ou dans nos hôpitaux; en voici la composition : du vin de Pramne avec de l'oignon, du miel

(1) IX, 214.

(2) XI, 846-47. — Galien (*De Antidot.* I, 5, t. XIV, p. 30) pense qu'il s'agit de plantes amères, lesquelles ont la propriété de calmer les douleurs; et dans un livre, malheureusement perdu, *Sur la médecine d'Homère*, il s'agirait, si on peut s'en rapporter à une scolie sur Oribase (t. II, p. 496 de notre édition, et note p. 897), du *Rhapontic*; mais les autres auteurs veulent qu'Homère ait en vue l'*Achillée* ou l'*Aristoloche*. On discuterait longtemps sur de pareilles questions. — L'onguent dont Circé recouvre les compagnons d'Ulysse (*Od.* X, 392) ne saurait être rangé au nombre des médicaments.

(3) XVI, 28 (πολυφάρμακοι).

(4) XI, 740-41. — (5) *Od.* IV, 219 sqq. — (6) XI, 846-48.

Digitized by Google

verdâtre, du fromage de chèvre râpé et de la blanche farine (1). On ne rencontre nulle part aucune mention ni d'instruments particuliers (2), ni d'opération quelconque. On ne peut pas en tirer la conclusion rigoureuse que les médecins de ce temps n'avaient aucun arsenal chirurgical et qu'ils ne pratiquaient jamais d'opérations; en tout cas la trousse devait être peu garnie et les opérations devaient être fort rares.

VI. — REPRÉSENTATIONS DES SCÈNES CHIRURGICALES D'APRÈS HOMÈRE ET D'APRÈS LE CYCLE HOMÉRIQUE.

Dès la plus haute antiquité, jusqu'aux premiers siècles de l'ère chrétienne (pour rester dans le domaine de l'archéologie), l'*Iliade*, l'*Odyssée* et les poëmes homériques, ont fourni de nombreux sujets aux artistes peintres ou sculpteurs, et parmi ces sujets on en rencontre plusieurs qui représentent des scènes chirurgicales (3). Welcker (4) en a signalé brièvement quelques-uns; je vais compléter ses renseignements, et ajouter de nouvelles indications.

Le plus ancien de ces monuments est une coupe dite *Coupe de Sosias*, du nom de l'artiste qui l'a décorée; découverte, il y a environ quarante ans, dans un tombeau étrusque à Volci, elle appartient maintenant au Musée de Berlin. C'est une des plus fines peintures de vases que l'on connaisse; les détails, surtout ceux qui nous inté-

(1) XI, 624 sqq. — Au commencement du livre XIV, Nestor quitte Machaon pour rentrer dans la mêlée, et il lui recommande de boire du vin noir (vers 5 : αἴθοπα οἶνον): je ne sais si ce vin est un supplément au breuvage d'Hécamède, ou si c'est du même breuvage qu'il s'agit. Du reste, Nestor buvait à la même coupe. — On remarquera de plus que le breuvage préparé par Circé pour les compagnons d'Ulysse (*Od.* X, 234-36; 290, 316) est, sauf les oignons qui manquent et les *drogues pernicieuses* qu'elle ajoute, le même que celui d'Hécamède, d'où l'on peut conclure que c'était tout simplement un des *rafraîchissements* usités de ce temps. C'est le *Cycéon* (XI, 624 et 641) dont la composition a beaucoup varié depuis. — M. Malgaigne (*l. l.* p. 396) rapproche d'un peu loin le breuvage d'Hécamède de la potion vineuse de Larrey. De tout temps on a administré des cordiaux aux blessés avec plus ou moins de discernement, mais dans Homère ce breuvage est d'un usage plus général. On le donne aussi aux voyageurs et à ses hôtes. — Cf. aussi Platon, *Resp.* p. 408 *a*.

(2) Voy. plus haut p. 101, note 4, et p. 339, note 6.

(3) *Zu den Alterthümern der Heilkunde bei den Griechen* (tiré de ses *Kleine Schriften*). Bonn, 1850, p. 29 et 31. — Cf. Pausanias, X, 25, 3-4, où l'on voit que le peintre Polygnote, s'inspirant des récits de la *Petite Iliade*, avait représenté diverses espèces de blessures.

(4) J'ai négligé, bien entendu, tous les monuments où ne figurent que les blessures; la précision de l'artiste n'ajouterait rien à la précision du poëte, et parfois même l'art est inférieur à la poésie.

Digitized by Google

ressent, sont traités avec une rare perfection; cette coupe ne peut pas être postérieure au IVe siècle avant Jésus-Christ; le fonds (c'est la seule partie dont nous ayons à nous occuper) représente Achille mettant un bandage autour du bras de Patrocle blessé au coude.

Ainsi que l'a fait remarquer M. le duc de Luynes (1), on ne trouve dans l'*Iliade* aucune allusion à une blessure reçue par Patrocle et pansée par Achille; l'artiste a donc suivi quelque tradition de Rhapsodes dont les poëmes ne nous ont pas été conservés; du reste, on sait par Homère lui-même (2) qu'Achille était un élève de Chiron. M. le duc de Luynes ajoute : « Patrocle a été frappé au bras gauche par la flèche ennemie, son bouclier a dû être traversé, puisqu'il le portait de ce côté, la pointe du trait a été tordue par la résistance qu'il a éprouvée dans sa course. Le bandage qu'Achille applique sur la blessure de son ami montre la dextérité du héros, et surtout celle des chirurgiens contemporains de l'artiste; il est tel qu'on les emploie encore aujourd'hui. » C'est, en effet, un *bandage en* 8 *de chiffre*, analogue à celui qu'on fait après la saignée; il est appliqué avec beaucoup de soin, non pas précisément d'après les règles actuelles, mais en partie d'après celles qu'on lit dans Hippocrate; on voit qu'Achille ne s'est pas servi d'une bande roulée, qu'il a commencé la déligation par le milieu de la bande et qu'il a croisé successivement les deux chefs l'un sur l'autre. Nous avons fait représenter cette scène (voy. notre pl. n° 1) d'après Gerhard : *Coupes du musée de Berlin*, pl. VI. Le dessin en est beaucoup plus pur que dans la pl. XXV, des *Monuments inéd. de l'Instit. archéologique*.

Une autre coupe, également trouvée dans un tombeau étrusque à Volci (3), n'est pas moins précieuse pour nous, quoique le travail en soit moins parfait, et que le pansement soit moins compliqué, car il ne s'agit que d'un bandage roulé des plus simples. Le dessin représente un combat livré autour du corps d'Achille; derrière le groupe de ces combattants, Diomède, armé de pied en cap, se fait panser l'index de la main droite par son ami Sthélénus. Sthélénus a déposé son casque et son bouclier pour n'être point gêné dans l'opération de chirurgie qui l'occupe. Ici encore l'artiste a suivi une tradition dont nous ne rencontrons aucune trace dans Homère, qui ne parle jamais de blessure aux doigts et qui mentionne seulement pour Dio-

(1) *Annali del Instit. di correspond. archeologica*, t. II, 1830, p. 239. Article : *Achille et Patrocle*.

(2) Voy. plus haut, p. 101.

(3) *Monuments inédits de l'Instit. archéol.* pl. LI. Voy. aussi l'article de Hirt dans *Annali, ecc.*, t. V, 1833, p. 224 suiv.

Digitized by Google

mède une blessure à l'épaule droite et une au pied (1). Après la première blessure, c'est Sthénénus qui arrache le fer, d'où l'on voit que notre artiste est resté en partie fidèle aux données homériques.

Nous relevons encore dans le *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique* (2) la mention d'une *pâte de verre* qui représente Machaon pansant Ménélas blessé légèrement au flanc ou à l'aine (3). Ce petit monument, qui appartient à la belle époque, a été reproduit par T. Cades dans ses *Impronte gemmarie* (4).

La légende de Philoctète (5) a fourni aux artistes l'occasion de représenter diverses circonstances relatives à sa blessure; nous signalerons, en particulier, un miroir étrusque (6) d'une grande importance pour l'histoire de la chirurgie. Ce monument, d'un travail fort délicat, appartient à une très-bonne époque; malheureusement il est mutilé. Le bandage roulé qui entoure le pied de Philoctète est posé avec un art que ne désavoueraient pas nos chirurgiens modernes. On remarquera aussi que la jambe malade est suspendue et que la table supporte deux vases dont l'un était sans doute rempli de médicaments, et dont l'autre pourrait bien n'être autre chose qu'une vessie surmontée d'un tube et destinée à faire des injections. — Le fragment de bas-relief reproduit par Inghirami dans la pl. XLIX (7) nous présente encore un bandage fort bien appliqué. Le personnage placé en face de Philoctète, mais que nous avons supprimé faute de place, est l'artificieux Ulysse, que la légende fait venir à Lemnos pour fléchir la colère du héros traîtreusement abandonné dans l'île, et le ramener au camp des Grecs.

Le catalogue Pourtalès (8) renferme le dessin d'une anse de vase ornée du haut par une tête de bélier, et du bas par un petit bas-relief, représentant un homme qui met un bandage à son pied. On croit généralement qu'il s'agit de Philoctète. On trouvera aussi d'autres scènes qui se rapportent à la blessure de Philoctète dans le

(1) Voy. plus haut, p. 257-58 et p. 264. — (2) Année 1830, p. 62. — (3) Voy. plus haut, p. 260. — Notre fig. 4, tirée d'Inghirami, *Galleria omerica*, t. I, pl. 65, et p. 133 du texte, représente le pansement de Ménélas par Machaon, mais aussi peu exactement que le ms. d'Homère. — (Voy. plus loin p. 245, fig. 13). — (4) Cent., V, n° 37, dans le *Bullet. de l'Inst. archéol.*, année 1839; Cf. sur le même sujet; Cent., I, n° 83, année 1831. — Voy. aussi années 1831 et 1839, Cent., III, n°s 40, 78, et Cent., V, n° 41 (Achille blessé retirant la flèche). — (5) Voy. plus haut, p. 264. — (6) Inghirami, t. I, pl. 50, et p. 106 du texte. — Voy. le n° 2 de notre planche. — (7) Voy. n° 3 de notre planche. — (8) *Objets d'arts*, 1865, p. 108. — Panofka, *Bilder antiken Lebens*, pl. VII, fig. 8, reproduit un petit monument sur lequel un médecin s'apprête à panser un jeune homme blessé au pied par un serpent.

Digitized by Google

Voyage en Grèce de Choiseul-Gouffier (t. II, pl. XVI), dans la *Galerie mythologique* de Millin (pl. CXV, nos 603-604), dans la *Gazette archéologique* de Gerhard, 1846, n° 42, et pl. XXXV de l'année 1845 (1).

Nous devons signaler aussi toute une *galerie homérique* dans un manuscrit grec en lettres onciales dont les mignatures ont été publiées par le cardinal Maï (2). Bien que ces monuments n'aient ni la même importance ni la même autorité que ceux que nous venons d'étudier, il est bon de les rappeler pour bien marquer la tradition. Les scènes médicales qui nous intéressent surtout dans le manuscrit de Milan se trouvent sous les nos XV, XIX, XXXVII. — La pl. XV représente, entre autres objets, Machaon pansant Ménélas blessé par Pandarus, seulement l'artiste a placé la blessure au-dessus du genou, tandis que, d'après le texte d'Homère, elle a dû avoir lieu vers la région des flancs ou de l'aine (3); un jeune homme, placé du côté de Ménélas, tient un vase. — Le sujet de la fig. XIX est Vénus montrant sa main blessée à Jupiter; ce qui est encore une inexactitude, car c'est à Dionée que la mère d'Énée donne sa main à panser (4). — Enfin, sur la fig. XXXVII, on voit d'un côté Machaon blessé et Nestor qui boivent la liqueur préparée par Hécamède, et de l'autre, Patrocle pansant son ami Eurypyle blessé au-dessus du genou. Le sang qui s'échappe de la plaie est reçu dans un vase (5).

VI. — MÉDECINE.

L'opinion la plus générale, c'est que les origines de la médecine interne se confondent avec les origines de la médecine externe ou chirurgie, et que l'une et l'autre branche de l'art de guérir sont restées intimement unies jusqu'à une époque comparativement récente. Quand on s'en tient aux données de l'histoire positive et

(1) Voy. encore les *Impronte gemmarie* de Cades, année 1834; Cent., III, nos 32 (Phil. traité par un médecin, 83; c'est le sujet très-bien reproduit par Choiseul-Gouffier, *l. l.* t. II, pl. XVI); année 1839, Cent., V, n° 48 (Phil. avec un bandage au pied). — On lira aussi avec fruit la Dissert. de Winckelmann dans ses *Monumenti antichi ined.*, t. II, p. 159 et suivantes.

(2) *Homeri Iliados picturæ antiquæ ex cod. Mediol.* [ed. Maius]; Romæ, 1835.

(3) Voy. plus haut, p. 260. — (4) Voy. plus haut, p. 262.

(5) Voy. plus haut, p. 80, et p. 78. — La scène de Machaon et de Nestor se voit aussi sur une terre cuite du Musée du Louvre et sur d'autres monuments. Cf. Winckelmann, *Monumenti antichi inediti*, t. I, pl. n° 127, et texte t. II, p. 169, et Panofka, *Bilder u. s. w.*, pl. VII, fig. 3.

Digitized by Google

qu'on ne dépasse pas, dans ces recherches, les poëmes homériques, on reconnaît que la chirurgie prédomine dans Homère, mais on y trouve également au moins une trace non équivoque de la médecine interne. M. Malgaigne (1) est, au contraire, d'avis « qu'Homère ne connaissait ni la médecine interne ni les médecins, » et il ajoute, ce qui est encore plus hardi : « Non-seulement il n'y avait pas de médecine interne, mais il ne pouvait pas y en avoir, » attendu que l'on attribuait les maladies non à des causes naturelles, mais à l'intervention des dieux, et que par conséquent on n'admettait pas qu'un homme pût les guérir. Je pense que ni l'une ni l'autre de ces propositions n'est fondée.

Il est certain que dans l'*Iliade* on ne rencontre aucune allusion à la thérapeutique médicale, car le breuvage que prend Machaon ne saurait passer pour un médicament interne; d'ailleurs Machaon est un *blessé* et non pas un *malade* (2). Mais Homère n'est pas un poëte didactique chargé de nous instruire sur l'histoire primitive des sciences, et en particulier des sciences médicales (3); l'*Iliade* n'est pas une *clinique*, mais le récit d'une lutte acharnée entre deux nations rivales; chaque page est marquée par des combats sanglants; en décrivant les coups furieux que se portent les héros de la Grèce et de Troie, Homère, observateur attentif et scrupuleux, poëte réaliste dans le vrai sens de ce mot, nous a fourni toutes sortes de notions anatomiques et chirurgicales; il aurait pu les omettre pour la plupart sans que son œuvre en souffrît; c'est un témoin que le hasard nous fournit et qui n'est tenu en aucune façon de satisfaire notre curiosité sur tous les points de la cause que nous instruisons; son silence sur telle ou telle question n'infirme en rien les conclusions qu'on peut tirer d'autres témoignages (4). Homère a parlé des médecins et du traitement des blessés; s'il ne l'eût pas fait, nous ne serions pas en droit d'en conclure que les héros et les soldats étaient aban-

(1) *Etudes sur l'anatomie et la physiologie d'Homère*, p. 25-30, et *Organisation de la chirurgie et de la médecine grecques avant Hippocrate*, p. 304.

(2) Voy. p. 341.—Les breuvages dont il est question dans l'*Odyssée* (IV, 219 suiv., et X, 326), sont des charmes, ou plutôt des stupéfiants, et non des remèdes.

(3) Voy. Platon, *Respubl.*, X, p. 599 *c*.

(4) Si nous n'avions, par exemple, sur l'organisation du service de santé militaire, durant les guerres de l'Empire, que l'ouvrage de M. Thiers, nous ne serions pas suffisamment renseignés. De même, quand Hérodote écrivait, la Grèce était remplie de médecins : les armées en avaient comme les villes; cependant l'historien n'y fait que de très-rares et très-vagues allusions, et il se tait là où l'intervention médicale paraît la plus urgente. Comparant des époques différentes, j'aurais précisément les mêmes remarques à faire touchant l'*Histoire de saint Louis* par Joinville.

Digitized by Google

donnés sur le champ de bataille. De tels détails ne font point partie intégrante d'une composition épique; à plus forte raison le tableau d'un malade dans son lit, entouré de médecins et buvant des potions, n'entrait guère dans le plan de l'*Iliade;* les héros ne prennent pas le temps d'attendre une fluxion de poitrine ou d'avoir la colique. Une grande peste, à la bonne heure! cela fait excellente figure dans un poëme, et de tout temps les pestes ont eu le privilége (excepté dans Lucrèce) de nous venir en droite ligne du ciel et non de la terre. Il est bien question quelque part d'une maladie longue, cruelle et qui cause l'épuisement (νοῦσος στυγερή); mais il n'y avait pas lieu de parler du traitement, puisqu'Euchénor, riche et noble habitant de Corinthe, en est seulement menacé et qu'il s'expose volontairement à une mort violente pour échapper à une mort lente et pleine d'angoisses (1). Supposons que le hasard nous ait laissé, comme premier monument de nos origines médicales, non pas un poëme épique, mais une comédie, un *mystère*, il est probable que si nos confrères y avaient joué un rôle, ce serait plutôt comme *médecins* que comme *chirurgiens*. Que pourrions-nous en conclure contre la chirurgie? Hésiode, presque aussi vieux qu'Homère, a écrit un poëme intitulé : *Les Œuvres et les Jours* ; c'était le cas de parler des médecins et de la médecine, de la chirurgie et des chirurgiens; ces mots ne s'y trouvent même pas! Si nous n'avions pas un témoin antérieur, Homère, faudrait-il admettre que les Grecs au temps d'Hésiode vivaient et mouraient sans être assistés par des hommes du métier dans leurs maladies, ou au moins dans leurs accidents? Ne demandons aux témoins que ce qu'ils peuvent ou doivent nous donner; mais ne tirons pas non plus de leur silence des conclusions précipitées et que démentiraient d'autres sources d'informations.

(1) *Iliad.*, XIII, 663-672. — Ces mots νοῦσος στυγερή ne paraissent pas se rapporter à une maladie déterminée, mais à quelque affection aiguë ou chronique; et l'on peut même conclure de ce passage que les héros d'Homère, comme les héros germains et comme les peuples primitifs de race essentiellement guerrière, préféraient de beaucoup une mort glorieuse et prompte à la maladie qui vous détruit peu à peu, anéantit toute la puissance virile et laisse dans une cruelle incertitude sur les chances de salut. Στυγερός désigne toujours dans l'*Iliade* et dans l'*Odyssée* soit quelque chose ou quelque être dangereux, horrible, odieux, repoussant, soit la crainte, ou l'angoisse, ou l'inconnu qui cause la terreur; par ex. : les furies (IX, 454), le sort (XXIII, 79), les ténèbres (V, 47; XIII, 672), Jupiter (XIV, 158), un génie (*Od.* V, 369). — Cf. aussi *Od.* XV, 408, où νοῦσος στυγερή semble désigner une *maladie épidémique;* ibid. V, 395, mention d'une *maladie douloureuse;* ibid. XI, 200-201, où il s'agit de quelque *affection chronique* entraînant une sorte de consomption; ibid., 171-72, δολιχὴ νοῦσος, *maladie lente*. Tout cela prouve certaines habitudes médicales.

Digitized by Google

La médecine interne ne figure pas dans l'*Iliade;* affirmons le fait, mais jusqu'à plus ample informé, n'affirmons rien d'absolu contre l'existence de cette médecine dans les temps homériques. M. Malgaigne est chirurgien, c'est un habile historien de la chirurgie; sa préoccupation est naturelle; je voudrais être moins prévenu et plus impartial.

« Non-seulement, continue M. Malgaigne, il n'y a pas de médecine interne dans Homère, mais il ne pouvait pas y en avoir, puisque les maladies y sont attribuées à la vengeance divine (1). » A cela on peut répondre d'abord que la seule maladie qui soit décrite avec quelques détails chez Homère, et encore c'est dans l'*Iliade*, est une peste, et que de tout temps les pestes ont été attribuées à la colère divine par le vulgaire et souvent par les médecins les plus illustres; en second lieu qu'après Homère, à une époque où la médecine et la chirurgie étaient également florissantes, un auteur hippocratique croyait au *divin* dans les maladies, tandis qu'un autre écrivain de la même école ne reconnaissait que des causes naturelles. Il n'y aurait donc rien d'étonnant qu'un poëte ami du merveilleux, que le chantre de la guerre de Troie et le narrateur complaisant des malheurs d'Ulysse eût attribué toutes les maladies aux dieux; les autres poëtes épiques (Virgile, par exemple, pour tous ses blessés) déchargent leur responsabilité médicale sur les habitants de l'Olympe; cependant Virgile écrivait en un siècle où les médecins et les chirurgiens de la Grèce s'étaient donné rendez-vous à Rome. De plus, il y a contre l'opinion de M. Malgaigne un argument considérable, car il serait précisément de même nature contre la chirurgie que celui qu'il

(1) Celse est exactement du même sentiment : « Homère, dit-il (*De medic.* Proœmin.), ne donne pas à Machaon et à Podalire le pouvoir de combattre les affections pestilentielles et les diverses espèces de maladies, mais il nous les représente appliqués seulement à traiter les blessures par le fer et par les médicaments. Il suit de là que cette branche de la médecine était seule l'objet de leurs recherches et qu'elle est dès lors la plus ancienne. » (Trad. de Des Étangs.) Quelque grave que soit l'opinion de Celse, elle ne saurait prévaloir, puisqu'elle ne repose pas sur une exacte information. — Galien dit aussi (*Utrum medicinae sit an Gymn. hygien.*, § 32 et 33, t. V, p. 869) qu'on trouve dans Homère deux des trois parties en lesquelles se divise la médecine : *la pharmaceutique, la chirurgie,* mais non pas la diététique ou traitement des maladies internes. On voit que Galien se contente d'affirmer un fait sans en tirer une conclusion aussi absolue que Celse. On peut même constater une espèce de contradiction entre ce passage de Galien et cet autre (*In Hipp. Progn.*, I, 8, t. XVIII *b*, p. 8) où il veut presque nous faire croire qu'Homère a le premier imaginé le *pronostic* par l'emploi des mots caractéristiques προνοῆσαι et προνόησεν. Mais ces mots n'ont pas ici le sens médical; il s'agit de la divination dont il est question, avec d'autres formes de langage, dans beaucoup de passages. Voy. p. ex. I, 70.

Digitized by Google

invoque contre la médecine au temps d'Homère : en effet, si les *douces* flèches de Diane et d'Apollon envoient aux mortels les maladies et la mort, celles-ci aux hommes, celles-là aux femmes, c'est également l'impétueux Mars (1), *la perte des hommes* (βροτολοιγός) qui frappe les héros tantôt par la main d'Achille ou de Patrocle, et tantôt par celle de Pâris ou d'Hector; ce sont Jupiter, Apollon, Minerve, ou d'autres dieux ou déesses visibles et invisibles qui dirigent les coups (2), ou, au besoin, les écartent ou les affaiblissent (3), comme ils envoient ou guérissent les maladies (4). De plus, la mort violente est appelée, comme la mort ordinaire, un *destin auquel on ne peut résister* (5); d'où il suit qu'on ne devrait rencontrer dans Homère pas plus de chirurgie que de médecine ; mais le poëte n'a pas cette logique inflexible des modernes : il fait panser ses blessés, et l'on peut croire qu'au besoin il eût fait soigner ses malades. L'intervention des dieux pour les maladies et la mort naturelle n'est pas plus un obstacle à la présence du médecin qu'elle ne l'est pour les blessures et la mort violente; ni les mêmes croyances qui se perpétuent durant tout le paganisme, ni plus tard la foi des chrétiens et le fatalisme des musulmans, n'ont empêché l'accès des médecins auprès des malades. Il faut d'ailleurs remarquer que dans la plupart des passages allégués sur la puissance de Diane et d'Apollon, il s'agit de mort prompte, ou subite, ou miraculeuse, et infligée par un dieu pour des causes déterminées (6). Il y a même deux textes de l'*Odyssée* (7) où les maladies lentes qui entraînent une mort naturelle sont nettement distinguées de ces maladies aiguës et foudroyantes où l'on a pu imaginer l'intervention d'un dieu. Nous retrouvons dans la collection hippocratique des traces de cette antique croyance. Dans Homère les dieux se mêlent à tous les événements de la vie (8), sans que le cours naturel des choses en soit sensiblement troublé, ni que les hommes fassent abné-

(1) Voy. par ex. V, 717. — (2) Voy., par exemple, II, 385; 699; 824; XIII, 568-69; XVI, 787-793; XVIII, 209; XIX, 224. — (3) Voy. par ex. V, 662. — (4) *Od.* V, 397; IX, 411. — (5) Μοῖρα κραταιή, V, 83; *Od.* II, 100 et passim.

(6) *Od.* III, 279-282; XI, 411, XV, 478-79; XVII, 251-53; XX, 61-63. *Il.* VI, 421-423; 428; XIX, 59; XXIV, 605-609.

(7) *Od.* XI, 171-73; 197-201; XV, 407-411. Lorsque dans ce dernier passage le poëte veut donner une idée du climat merveilleux de l'île d'Ogygie, il dit qu'il n'y a point de ces maladies odieuses (οὐδέ τις νοῦσος ἐπὶ στυγερὴ πέλεται) qui tuent les mortels, c'est Apollon et Diane qui envoient la mort dans l'extrême vieillesse; d'où l'on voit manifestement que la maladie est considérée comme le cas ordinaire, et l'intervention divine comme une espèce de *miracle*. De même, XI, 171 suiv., les *maladies longues* sont opposées aux flèches d'Apollon et de Diane.

(8) Voy. Friedreich, *Realien u. s. w.*, § 198, p. 669 suiv.

Digitized by Google

gation de leur libre arbitre pour s'abandonner aveuglément à l'influence divine ou à la destinée. C'est le cas d'appliquer ici l'apophthegme *e longinquo reverentia*. On voit bien que dans Homère il n'y a pas longtemps que les dieux se sont séparés des hommes. Les dieux eux-mêmes, sauf peut-être le grand Jupiter (1), sont sous la dépendance les uns des autres, sans que cela, non plus, paraisse gêner beaucoup la liberté de leurs mouvements.

Maintenant que je crois avoir montré la faiblesse des arguments négatifs mis en avant pour établir qu'il n'y avait pas et qu'il ne pouvait pas y avoir de médecine au temps d'Homère, je vais alléguer à mon tour une preuve positive de son existence tirée d'un poëme homérique; cette preuve, je la trouve dans un passage que M. Malgaigne a cité (2) sans y avoir remarqué un petit mot caractéristique. Lorsque, dans l'*Odyssée* (3), Antinoüs, l'un des prétendants à la main de Pénélope, reproche au porcher Eumée d'avoir introduit dans le palais Ulysse, qui avait pris la figure d'un mendiant, Eumée lui répond : « Antinoüs, tu ne parles pas comme il faut, tout sensé que tu es. Qui va-t-on chercher au dehors si ce n'est un de ces hommes *dont l'industrie profite au public* (οἳ δημιοεργοὶ ἔασιν), un devin, un *médecin des maux* (ἰητῆρα κακῶν), un menuisier ou un devin aëde qui charme par ses accents. Voilà les mortels qu'on appelle chez soi dans toute l'étendue de la terre immense. »

Quel est donc ce médecin? Est-ce un guérisseur de blessures, un chirurgien ou un rebouteur? Non, c'est un *médecin des maux* (4), un *médecin des maladies*, un de ces hommes *dont l'industrie profite au public* et qu'on reçoit volontiers dans sa maison (5) C'est là un

(1) Æsch., *Prom.*, 50 : ἐλεύθερος γὰρ οὔτις ἐστὶ πλὴν Διός.

(2) *Organis.*, etc., p. 304.

(3) *Od.* XVII, 374 sqq.

(4) Dans un autre passage, *Od.*, V, 397, κακότης est également pris dans le sens de *maladie*, comme synonyme de νοῦσος. Cf. *Od.*, XXII, 481. — Dans le 1er vers de l'*Hymne* XV, Asclépiade est appelé *médecin des maladies* (νόσων), mot qui correspond évidemment à κακῶν du vers 4. — Cf. Empédocle, v. 462 : φάρμακα κακῶν. Soph. *Trach.* 1209 : ἰατῆρα ἐμῶν κακῶν, et Frag. 519. Plat. *Axioch.* 366 A : αἱ ἐντὸς κακότητες (*les maladies internes*), d'où l'épithète, ἀλεξίκακος, *qui chasse les maladies* ou *les maux*. — Voy. dans ce dernier sens *Il.* X, 20. — On lit aussi dans Cœlius Aurelianus (*Præf. Chronic. morb.*) : « Graeci *Asclepium* [ἠπίως ἀσκεῖ τοὺς νοσοῦντας. *Etymologie des Scholiastes*], nomen sumpsisse dixerunt, quod dura primus superaverit vitia. » D'où l'on voit que Soranus (traduit par Cœlius) n'est pas tout à fait du sentiment de Celse ou de Galien. — Cf. aussi p. 254, note 1.

(5) Peut-être faut-il voir ici la première mention de ces médecins *périodeutes* voyageurs), que nous voyons plus tard parcourir la Grèce et l'Asie Mineure.

Digitized by Google

texte unique, il est vrai, mais si je ne me trompe, c'est un texte dans lequel il est difficile de ne pas reconnaître une allusion directe à la médecine interne (1). Ainsi je crois avoir démontré d'abord que si la médecine interne n'est pas mentionnée dans l'*Iliade*, il n'y a pas de raison décisive pour soutenir qu'elle n'existait pas au temps d'Homère; en second lieu, que cette médecine interne est clairement désignée dans l'*Odyssée*. Par conséquent, on ne saurait dire d'une manière absolue qu'elle est complétement absente des *poëmes homériques*.

Je puis encore opposer à M. Malgaigne d'autres arguments, moins directs peut-être, mais non moins probants. Ἰατρός, ou, dans le dialecte d'Homère, ἰητρός (ἰητήρ, ἰήτωρ), signifie proprement *guérisseur* (*médecin*), sans distinction de maladies internes ou externes; on le voit par Homère lui-même, puisque le *guérisseur de maux* et le *guérisseur de blessures* sont également appelés ἰητρός. Je regarde donc comme un anachronisme de traduire ἰητρός par *chirurgien*. Χειρουργός, dans le sens où nous le prenons, est d'une époque comparativement récente; j'aurai occasion de revenir sur ce point quand je traiterai ailleurs de l'histoire de la médecine à Alexandrie.

La plus ancienne tradition connue distingue dans Homère, mais sous la dénomination commune de ἰατρός, deux ordres de praticiens: les médecins et les chirurgiens. Arctinus, qui florissait vers 775-740 (2), dans son poëme *Sur la ruine de Troie* (3), s'exprimait ainsi : « Le dieu puissant qui ébranle la terre, Neptune enrichit, Machaon et Podalire de dons précieux, mais il rendit l'un plus illustre que l'autre : au premier il a donné des mains légères, propres à tirer les traits des chairs, à pratiquer les incisions , et à guérir toutes les blessures; au second il a mis dans la poitrine (voy. p. 106-107) une merveilleuse sagacité pour reconnaître les maladies cachées et pour guérir les maux incurables. C'est Podalire qui le premier découvrit la fureur d'Ajax à ses yeux étincelants et à l'appesantissement de son esprit. » Le Scholiaste d'Homère ajoute comme preuve de cette distinction qu'Agamemnon ne fait pas venir Podalire, mais Machaon, pour soigner Ménélas; cette preuve ne prouve rien, puisque nous savons à propos d'Eurypyle (voy. p. 100) que ce héros aurait fait demander Po-

(1) Cf. Welcker, *l. l.*, p. 46 sqq., le chapitre intitulé : *Innere Heilkunde. Podalirios.*

(2) Homère, vers 962-927; Hésiode, vers 859-824.

(3) *Schol. Hom.* ad *Il.* XI, 515, et *Cycli fragmenta*, éd. Didot, à la suite d'Homère, XIII, 2, p. 599.

Digitized by Google

dalire pour le panser si Podalire n'avait pas été engagé lui-même dans la mêlée. Tout ce qu'on peut tirer du texte d'Arctinus, c'est que la tradition n'est pas de l'avis de M. Malgaigne, que le poëte place la médecine au-dessus de la chirurgie et qu'il les tient toutes deux pour contemporaines. Je n'aurais pas attaché une grande importance à cette tradition, tout ancienne qu'elle est, si elle n'était appuyée par des arguments plus décisifs, car notre savant confrère n'entend pas raillerie quand il s'agit de témoins et de témoignages; il veut des témoins oculaires, ou tout au moins des écrivains de la génération suivante (1).

Maladies internes et peste.

Les seules maladies décrites dans les poëmes homériques sont : la grande peste, la folie accidentelle des compagnons d'Ulysse, dont j'ai parlé plus haut (2), et celle de Bellérophon (*espèce de mélancolie*), qui est dépeinte en ces termes caractéristiques : « Lorsque Bellérophon eut encouru la haine de tous les dieux, il erra seul dans les plaines d'Alium (en Cilicie), rongeant son cœur (ὃν θυμὸν κατέδων) et fuyant la trace des hommes (3). » On ne s'étonne pas que l'*excellent*, le *sage* Bellérophon devienne fou quand on se rappelle qu'il a résisté aux pressantes séductions de la noble Antéa et triomphé des terribles embûches qu'Iobatès, roi de Lycie, avait dressées sur ses pas pour venger l'injuste ressentiment de Prétus, l'époux d'Antéa. C'est l'histoire de Joseph et de Putiphar.

Les anciens (4) ont pensé qu'Homère avait connu la rage, car, en parlant d'Hector, Teucer l'appelle un *chien enragé* (5), et on a pensé que le supplice de Tantale était aussi une image de la rage. Ce dernier rapprochement est plus que hasardé, mais il semble que la qualification donnée à Hector a été inspirée par l'observation de la maladie du chien. On sait qu'il y a eu dans l'antiquité de grandes discussions sur la question de savoir si la rage humaine a toujours

(1) Voy., par exemple, *Organisation de la méd. et de la chir. avant Hipp.*, etc., p. 304. — La règle posée par M. Malgaigne souffre des exceptions, car les intermédiaires peuvent nous manquer sans que pour cela le fil de la tradition soit rompu quand nous savons sur quelles autorités repose le dire de l'écrivain que nous interrogeons.

(2) Voy. p. 103 et p. 342, note 1.

(3) VI, 200-203.

(4) Voy. par ex. Soranus (Cœlius Aurel. *Acut.* III, 15, p. 228, éd. Almel).

(5) VIII, 299 : κύνα λυσσητῆρα. Dans d'autres passages, le poëte trouve encore l'occasion de comparer la fureur d'Hector à la rage.

Digitized by Google

existé, ou si c'est une maladie nouvelle; ce n'est pas ici le lieu de fournir les arguments des deux parties.

Brendel (1) veut trouver la mention de la fièvre dans ce passage (2) où, en parlant de la canicule, le poëte dit : φέρει πολλὸν πυρετόν (*immittit magnum æstum*); mais il est difficile de croire que πυρετός soit pris ici dans le sens médical; il s'agit, je crois, tout simplement de la très-grande chaleur qui fatigue de toutes façons les malheureux mortels. Les autres passages invoqués par Brendel sont encore bien plus éloignés de l'interprétation qu'il voudrait leur donner. C'est négliger la réalité pour courir après l'ombre, et c'est la coutume de presque tous les savants qui se sont jusqu'ici occupés de la médecine d'Homère.

La *peste* qui ravagea l'armée des Grecs et dont il est question au premier livre de l'*Iliade* (3) ne répond à aucune réalité pathologique et historique; le peu de détails que donne le poëte ne suffisent pas à caractériser cette maladie (4); il est dit seulement qu'elle sévit pendant au moins dix jours, d'abord sur les mulets et sur les chevaux, puis, qu'elle s'étendit aux hommes, et que de continuels bûchers dévoraient les cadavres amoncelés. Nous devons seulement faire remarquer, avec Friedreich (5), que l'histoire rapporte plusieurs exemples de pestes ou maladies épidémiques qui ont sévi à la fois sur les animaux et sur l'homme; mais ces relations ne sont peut-être pas très-authentiques; l'observation moderne constate, il est vrai, la coexistence d'*épidémies* et d'*épizooties*, mais on ne voit pas qu'une *même affection épidémique* ait à la fois décimé les animaux et les hommes. D'ailleurs il est à peu près impossible qu'une peste aussi terrible ait épuisé sa fureur en une douzaine de jours. Aussi Homère attribue-t-il à Agamemnon tout l'honneur de la disparition du fléau : le Roi des hommes rendit Chryséis à son père Chrysès, prêtre d'Apollon, immola des hécatombes parfaites et fit purifier toute l'armée par des ablutions (6). De son côté Chrysès, satisfait, implora en termes magnifiques le dieu à l'arc d'argent, et les flèches meurtrières d'Apollon furent détournées des enfants de Danaüs (7). On a voulu voir dans les purifications prescrites par Agamemnon la vraie cause de la cessation de la peste, mais il s'agit ici d'une cérémonie religieuse

(1) *De Homero medico.* — (2) XXII, 29-31.

(3) I, 9-10; 48-53; 61; 97; 373-74.

(4) Il l'appelle tantôt νοῦσος κακή (*la mauvaise maladie*, v. 10; tantôt λοιμός (*peste*, v. 61); tantôt ἀεικέα λοιγόν (*triste fléau*, v. 456).

(5) *Die Realien in Iliad. und Od.*, 2e édit., p. 170, note.

(6) I, 313-17. — (7) I, 456.

Digitized by Google

avec l'eau lustrale, qu'on jeta à la mer après les ablutions, et non pas d'une mesure d'hygiène; à plus forte raison, il n'est dit nulle part, comme le fait entendre M. Malgaigne, que « les soldats jetèrent toutes les ordures du camp à la mer (1). »

Quelques auteurs ont prétendu retrouver des traces de magnétisme dans Homère (2); on allègue, à l'appui de cette opinion, des caresses avec les mains qui charment les ennuis (3), la baguette de Mercure, qui dissipe ou procure le sommeil (4), ou encore la baguette avec laquelle Minerve dessèche la belle peau qui couvrait les membres flexibles d'Ulysse, dépouille sa tête de sa blonde chevelure, rougit ses yeux naguère si charmants, et donne à toute sa personne l'apparence d'un vieillard accablé d'années (5); mais il s'agit ou, dans le premier cas, d'effets purement naturels, ou, dans les deux autres, d'une puissance magique imaginaire, qui n'ont aucun rapport avec les opérations magnétiques.

Un dernier fait médical reste à signaler, c'est l'accouchement à sept mois de la noble épouse de Sthénélus; l'enfant, Eurysthée, naquit viable, au grand désespoir de Jupiter, à la vive satisfaction de Junon, qui, suivant le poëte, avait précipité la naissance d'Eurysthée et retardé de quelques instants les couches d'Alcméne, enceinte d'Hercule (6). Laissant de côté l'ingénieuse mythologie, nous retrouvons dans ce passage l'origine de l'opinion qui fixe à sept mois le premier terme de la viabilité.

Ce coup d'œil que nous venons de jeter vers l'horizon le plus lointain de l'histoire de la médecine n'a été, ce me semble, ni sans profit, ni sans intérêt. Nous avons vu commencer l'organisation de la médecine, nous avons assisté à la naissance de l'anatomie, à l'éclosion des systèmes de physiologie; en parcourant les champs de bataille à la suite d'Homère nous avons pu refaire toute une clinique

(1) ἀπολυμαίνεσθαι et λύματα sont des mots consacrés dans les rites anciens. Voy. Le *Trésor grec* à ces deux mots. — Cf. aussi Tzetzes, *Chil.*, X, 378. — L'habitude de brûler les cadavres pourrait, à la rigueur, entrer pour quelque chose dans la disparition plus rapide d'une épidémie, en détruisant les causes d'infection. — Les *fumigations de soufre* qu'Ulysse prescrit après le massacre des prétendants (*Od.* XXII, 481-494) sont une mesure hygiénique en même temps qu'une cérémonie religieuse. — On remarque cette expression : *le soufre, remède des maladies*: θέειον κακῶν ἄκος (Cf. p. 350, note 4). Ici l'*Odyssée* est médicalement en avance sur *l'Iliade*.

(2) Voy. Friedreich, *Realien u. s. w.*, p. 151.

(3) χειρὶ κατέρεξεν, I, 361; V, 372; VI, 485.

(4) XXIV, 343-44; *Od.* V, 47-48; XXIV, 1-4.

(5) *Od.* XIII, 429-33. — (6) XIX, 115-124.

Digitized by Google

chirurgicale, et reconnaître déjà des principes rationnels dans le traitement des blessures; enfin nous avons retrouvé les traces de la médecine interne dans les poëmes homériques. Les premières assises de la médecine sont désormais posées; que maintenant interviennent, pour mettre la main à l'œuvre soit les philosophes soit les vrais médecins, et le monument, dû tout entier aux efforts de la Grèce, prendra bien vite des proportions de plus en plus régulières.

CH. DAREMBERG.

Par inadvertance on a conservé sur les épreuves de la *Revue* les renvois du tirage à part; en conséquence, il faut faire les corrections suivantes :

Pag. 249 de la *Revue*, note 2, lig. 5, *lisez* : p. 264, au lieu de 74. — P. 251, note 3, *lis.* : 105, au lieu de 57. — Ibid., note 12, l. 2, *lis.* : 261, au lieu de 71. — P. 255, note 6, l. 2, *lis.* : 250, au lieu de 60. — P. 258, à la fin de la note 2, *lis.* : p. 257, note 7. — P. 259, note 5, l. 1, *lis.* : 257, au lieu de 66. — P. 261, note 5, l. 1, *lis.* : 260, au lieu de 70. — Ibid., note 5, l. 8, *lis.* : 251, note 12, au lieu de 61, note 9. — P. 262, note 5, l. 3, *lis.* : p. 105 et p. 339-40, au lieu de 58 et 78. — P. 263, note 2, l. 3, *lis.* : p. 258, note 2, p. 258, note 3 et p. 339-40, note 1, au lieu de p. 67, note 7, p. 68, note, 1, et p. 78, note 1. — Ibid., note 3, l. 1 et 2, *lis.* : p. 338 el 339, note 1-3, au lieu de 78, note 1-3 et 77-78. — P. 264, note 2, *lis.* : 262, au lieu de 72.

Digitized by Google

VASE ARABO-SICILIEN

DE

L'ŒUVRE SALEMON

Le Musée du Louvre possède un vase de cuivre fort curieux qui, jusqu'à présent, a été peu remarqué, et qui cependant mérite d'être signalé à l'attention des archéologues, tant à cause de sa forme singulière que de l'époque à laquelle il appartient.

Cette forme est celle d'un paon, dont la tête, surmontée d'une haute aigrette découpée à jour, s'incline en avant; les doigts postérieurs des deux pieds sont réunis, et composent une sorte de grand anneau plat qui sert de support au vase et le maintient en équilibre.

Sur le dos du paon, un oiseau de proie se courbe et attaque avec son bec le cou de sa victime. C'est un oiseau de vol, faucon, gerfaut ou émérillon, et l'artiste qui a fabriqué le vase a ingénieusement utilisé, pour modeler une anse, cette scène de chasse chère au moyen âge.

L'anse était traversée par un tube, actuellement brisé, qui se reliait au corps du vase et servait à y introduire le liquide, lequel était ensuite versé par le bec du paon; disposition analogue à celle que présentent d'antiques vases péruviens qui affectent aussi la forme d'oiseau. Mais la rupture du tube nous empêche de vérifier si l'aiguière du Louvre produisait un son, une sorte de siflement doux, comme cela a lieu pour les vases péruviens lorsqu'ils sont remplis d'eau et qu'on les incline.

Sur la poitrine du paon est tracée une inscription bilingue, latine et arabe, ainsi conçue :

+ OPVS SALOMONIS ERAT

عمل عبد الملك النصراني

(*fait par Abd el-Malek le Chrétien*).

Digitized by Google

Digitized by Google

+OPVS·SALOMONIS·ERAT

عمل عبد الملك النصلا

VASE ARABO - SICILIEN.

Digitized by Google

On voit que les deux lignes de cette inscription ne s'accordent pas entre elles quant au sens. C'est là un exemple bien clair du danger que peuvent quelquefois offrir les textes bilingues lorsqu'on en veut faire usage pour déchiffrer l'une des deux parties à l'aide de celle que l'on comprend le mieux.

Avant de nous occuper du sens de cette double inscription, nous croyons devoir faire quelques remarques sur les caractères qui la composent.

La ligne latine est précédée d'une croix. Toutes les hastes des caractères et de la croix même sont ornées à leurs extrémités de croissants servant d'*apex*.

La forme grêle de ces caractères, qui, si nous ne nous trompons, appartiennent, au plus tard, au XIIe siècle, offre une assez grande analogie avec celle des lettres linéaires inscrites sur les monnaies bilingues des princes longbards de Salerne, des grands comtes et des rois normands de Sicile. Nous renvoyons pour cette comparaison au beau recueil publié par le feu prince de San Giorgio Spinelli (1).

Nous avons tout lieu de croire que l'aiguière dont nous donnons ici la description a été fabriquée en Sicile pour l'usage de ces chrétiens qui avaient adopté tant de coutumes musulmanes, et qui décoraient leurs édifices, leurs ustensiles, leurs vêtements d'inscriptions arabes.

L'artiste Abd-el-Malek était chrétien; il a fait sa profession de foi de deux manières. D'abord en plaçant une croix en tête de son texte latin, puis en se donnant, à la suite de sa signature arabe, le titre de نصراني.

Or, nous ne pensons pas que dans un pays musulman, en Égypte, en Syrie, en Mésopotamie, par exemple, un chrétien du XIe siècle ou du XIIe eût affiché publiquement une déclaration aussi explicite de sa croyance. Si, au contraire, on se reporte à l'état singulier de ces cours normandes de Sicile où le souverain, entouré d'officiers, de ministres, d'écrivains musulmans, qu'il payait en monnaies frappées à son nom avec des symboles chrétiens et des légendes arabes, était assez tolérant pour laisser pratiquer l'islamisme sous ses yeux, et assez attaché à sa propre religion pour que ses serviteurs mahométans pussent se croire en péril, comme nous l'assure Ibn Djobaïr (2), on comprendra très-bien, nous l'espérons, la formule adoptée

(1) *Monete cufiche battute da principi longobardi, normanni e suevi nel regno delle Due Sicilie*. Naples, 1844, in-4.

(2) Voy. la traduction par M. Amari du *Voyage en Sicile de Mohammed Ebn-Djobaïr*, dans le *Journ. asiat.* 1845, t. VI, p. 507 et 1846, t. VII, p. 73 et 201.

Digitized by Google

par Abd-el-Malek pour sa signature. Ajoutons que le caractère arabe qu'il emploie offre la plus frappante analogie avec celui que nous montrent les monnaies des rois Roger et Guillaume.

La figure de paon a été employée comme motif de décoration en diverses contrées de l'Orient. Nous savons par le témoignage d'Anastase le Bibliothécaire que le pape Léon IV au IXe siècle avait reçu des étoffes alexandrines ornées d'images de paon (1). Mais cependant, il nous sera permis de constater que ce bel oiseau est représenté en plusieurs endroits et d'une manière très-apparente sur les parois des appartements des rois normands de Sicile, à Palerme et à la Ziza.

On conserve dans la cathédrale de Bayeux une admirable cassette d'ivoire enrichie de pantures et de médaillons d'argent, ciselés, dorés, niellés. Le motif principal de la décoration de ce meuble est un paon fréquemment répété.

Lorsqu'on lève la plaque qui recouvre la serrure, on voit une inscription arabe en caractères du Xe siècle ainsi conçue :

بسم الله الرحمن الرحيم بركة كاملة ونعمة شاملة

(*Au nom de Dieu clément, miséricordieux, bénédiction parfaite et bonheur complet*).

La tradition veut qu'une souveraine du pays ait donné cette cassette à la cathédrale pour renfermer le vêtement sacerdotal de saint Regnobert, et il nous paraît assez facile de croire que la cassette avait été apportée de Sicile en Normandie.

C'est encore un paon broché en or qui occupe le centre des médaillons tissés dans la riche étoffe qui recouvrait les jambes d'un abbé de Saint-Germain des Prés, dont le tombeau fut ouvert en 1797 par M. Alexandre Lenoir (2). Cet antiquaire croyait avoir retrouvé la dépouille de l'abbé Ingon, mort en 1025; mais la forme de la crosse, déposée près du squelette, semble trop moderne pour appartenir au XIe siècle, et on a reporté la sépulture au temps de l'abbé Pierre II de Courpalay, mort le 13 avril 1334. Cette dernière époque nous paraît s'accorder fort mal avec l'aspect du caractère employé pour tracer le souhait النصر لصاحبه, (*victoire au possesseur*) (3),

(1) Francisque Michel, *Recherches sur les étoffes de soie, d'or et d'argent*. Paris, 1852, p. 16. *De vit. Rom. Pontif.* CV.

(2) *Descript. hist. des monum. français*. An X, VIe édit., p. 104. — 1806, VIIIe édit., p. 79. — *Musée des mon. français*, 1800, t. I, p. 162, pl. 21.

(3) Et non une invocation à Dieu comme on l'a dit. Willemin, *Monum. français inédits*, t. I, pl. 15, n° 2, p. 9. — Encore moins آلله ربط حثه, « *son cri plaintif*

Digitized by Google

qui se voit plusieurs fois répété autour des médaillons; l'étoffe a l'apparence d'un ouvrage sicilien contemporain des rois normands.

Arrivons maintenant à l'inscription latine : *opus Salomonis erat.* On aurait grand tort de croire qu'elle indique soit que l'artiste Abd-el-Malek se nommait aussi Salomon, soit qu'il avait un collaborateur portant ce nom.

L'*opus Salomonis,* c'est ce qu'en français on nommait l'*Œuvre Salemon;* et cette expression, à laquelle on a cherché plusieurs sens, servait à désigner un objet exécuté avec une grande habileté, sans spécifier un mode particulier de travail et sans acception de matière; car pour l'Europe du moyen âge comme pour l'Orient, Salomon était devenu le type de la Sapience (1).

En 531, Childebert ayant été au secours de sa sœur, combattre Amalaric, roi des Goths, rapporta de son expédition, suivant l'auteur de la Vie de saint Droctovée : « ex *opere Salomonis* (2) ut fertur, triginta calices, quindecim patenas, viginti quoque Evangeliorum capsas. »

Procope dit que les Francs assiégèrent Carcassonne, où l'on conservait parmi les choses précieuses enlevées aux Romains par Alaric : « τὰ Σαλόμωνος τοῦ Ἑβραίου βασιλέως κειμήλια ἀξιοθέατα (3). »

Dans le *Monasticon anglicanum* on lit que sous le règne d'Etienne, les moines de Hida remirent à Henri, évêque de Winton : « Duas patenas argenteas auro decenter ornatas, cum duobus urceolis pretiosissimis ex *operibus Salomonis* (4).

Une charte de l'an 781, donnée par le fils de Silo, roi d'Oviedo, mentionne : « quatuor tapetes et tres *vasos Salomoniegos;* » et dans le testament d'Étiennette de Barcelone, femme de Garcia, roi de Navarre, on lit : « et vendant illos vasos vel forteras *Salomonaticas* (5) » (vers l'an 1060 de l'ère d'Espagne, 1022 de Jésus-Christ).

rassemble sa petite famille » comme l'a cru M. l'abbé Lanci d'après un dessin mal fait; *Trattato delle simbol, rappr. arabiche,* 1846, p. 178.

(1) « Si j'avoie le sens qu'ot Salemons » dit le chatelain de Coucy. *Chansons,* éd. de Fr. Michel, p. 52. — Voy. les rois carlovingiens comparés à Salomon : Sapiens Salomonis ad instar. *Rec. des histor. de France,* t. VI, p. 265 C et 280 C, t. VII, p. 391 C, 407 E, 491 C. Voy. encore William de Malmesbury, lib. II, éd. Saville, *Rerum. angl. script.* 1601, p. 66, 19.

(2) *Rec. des histor. de France.* t. III, p. 437 B. *Ex vita* S. *Droct. abb. basil* S. *Vincent. Paris.*

(3) *De bello Goth.* lib. I, cap. 12. — Byzant. de Paris, 1662, p. 343 B.

(4) Dugdale, *Monast. angl.,* éd. de 1655, t. I, p. 210, 2e col.

(5) Yepez, *Coronica general de la orden de S. Benito,* 1610, t. III, apend. p. 25. *Escritura* XVII, et Sandoval, *Catalogo de los Obispos de Pamplona,* 1614, in-4, p. 61 recto.

Digitized by Google

Lorsqu'au XIIe siècle Benjamin de Tudèle visita Rome, on lui montra dans une église deux colonnes d'airain de l'*ouvrage du roi Salomon*, שני עמודים מנחשת ממעשה שלמה המלך (1). On ne doit pas voir là une circonstance de nature à faire suspecter la véracité de Benjamin. Ne retrouve-t-on pas encore aujourd'hui, à Rome, dans l'abside de l'église Saint-Marc, une mosaïque représentant le Christ et six autres figures, composition au-dessous de laquelle le pape Grégoire IV (827-844) a fait inscrire ces vers :

Vasta tholi firmo sistunt fundamine fulcra
Quæ Salomoniaco fulgent sub sidere ritu,
Hæc tibi, proque tuo perfecit præsul honore
Gregorius Marce, eximio cui nomine quartus (2);

et le *ritus Salomoniacus* n'est-il pas là un équivalent plus délicat, à la vérité, de l'*opus Salomonis* pris dans sa véritable acception?

On donnait même le nom de Salomon à un objet précieux, probablement un vase d'orfévrerie, cité entre un canthare et une couronne d'or parmi les offrandes que le pape Étienne VI consacrait aux apôtres : « contulit ibidem cantharam exauratam unam, *Salomonem* unum, regnum aureum unum cum gemmis pretiosissimis (3). »

Les romans français nous fournissent de nombreux exemples de l'expression qui nous occupe appliquée à des objets de toute espèce.

Dans Fierabras, il est dit du messager du roi Charles :

Es estriés s'apuia de l'*oevre Salemon* (4).

Dans le Roman de Troies de Benoît de Sainte-Maure, on trouve :

D'or fin furent li esperon,
Taillié à l'*uevre Salemon* (5).

ailleurs c'est un casque,

Un elme li lacent en son
Qui fu de l'*ueuvre Salemon* (*Perceval*) (6),

(1) Constantin l'empereur a pensé qu'il s'agissait de la basilique de Saint-Étienne (*Itiner. D. Beniaminis*, Leyde, 1633, p. 13). — Baratier se déclare peu satisfait de cette identification (*Voyage de Rabbi Benjamin*. Amsterdam, 1634, t. I, p. 26) — M. A. Asher traduit par San Giovanni in porta Latina (*The itinerary of Rabbi Benjamin*. London, 1840, t. I, p. 10 du texte hébreu et p. 40 du texte anglais).

(2) Ciampini, *Vetera monum.*, etc. Roma, 1690, parte 2a, cap. 19, p. 123. — Melchiorri, *Guida metodica di Roma*. 1840, p. 243.

(3) Anast. biblioth. dans la byzantine de Paris. 1649, in-fol., p. 237.

(4) *Les Anc. poëtes de la France*, publiés par F. Guessard. 1860, t. IV; *Fierabras*, p. 165, v. 1465.

(5) Fr. Michel, *Rech. sur les étoffes d'or et de soie*. 1852, t. II, p. 102. — Bibl. imp., man. 6987, fol. 71 verso, col. 3, v. 31.

(6) Ibid. Bibl. imp., man. suppl. franç., n° 430, fol. 58 verso, col. 2, v. 21.

Digitized by Google

ou une selle de cheval :

Molt a bon frein, d'or i a meint boton
Et la sele est de l'*ovre Salemon* (*Enfances Viviens*). (1).

ailleurs encore on trouve :

Li pumiaus et li aigle en son
Furent de l'*œvre Salemon* (*Blancandin*) (2).

La même expression s'applique aussi à des édifices :

Et Aye la duchoise fu dedens Avignon
En une chambre painte de l'*evre Salemon* (*Aye d'Avignon*) (3).

Moult fut fort le pales de l'*euvre Salemon* (*Gaufrey*) (4).

Marie de France, dans le lai de Gugemer, parle en ces termes d'un lit richement décoré :

Eami la nef avelt un lit
Dunt li peçun é li limun
Furent al *overe Salemun*,
Taillié à or et à trifoire,
De cifres et de blance ivoire (5).

Dans Gérard de Roussillon, on peut encore recueillir ce passage :

Teil aveir embla Karles qui molt fu bons
Treis cenz henas emportent de tals façons,
De l'obre que fist faire rei Salemons,

Ou suivant la version provençale :

Tres c enabs enporta de tals faisos
De la obra que fetz far reia Salamos (6).

Au tome XXIIe de l'*Histoire littéraire de la France*, il est question d'une coupe du travail le plus merveilleux,

Rois Salemons l'ot faite menouvrer
Li roi Artus l'ot si faite former,

et Lambert d'Oridon offre à Auberi le Bourgoing ce précieux vase dans lequel se réflète tout ce qui s'accomplit dans le palais (7).

(1) Ibid. Bibl. imp., man. 6985, fol. 199 recto, col. 1, v. 37.
(2) Ibid. Bibl. imp., man., 6987 fol. 263 recto. v 10.
(3) *Anc. poëtes de la Fr.*, ed. Guessard, t. VI, 1861 ; *Aye*, p. 78, v. 2511.
(4) Ibid., t. III, 1859, p. 257, v. 8559.
(5) Roquefort, *Suppl. au Glossaire de la langue romane*, p. 295.
(6) Bibl. de P. Janet, *Gérard de Ross.*, édit. p. Fr. Michel, 1836, p. 304, v. 21, et p. 90, v. 20.
(7) *Hist. litt. de la Fr.*, t. XXII, p. 328 ; analyse du roman d'Auberi le Bourgoing.

Digitized by Google

Dans une note de son édition du Roman de Foulque de Candie, par Herbert de Dammartin, M. Prosper Tarbé dit (p. 215) : « Herbert, comme tous ses contemporains et ses rivaux en fait de chanson de geste, parle souvent de l'œuvre Salemon. S'agit-il d'un artiste célèbre au moyen âge? S'agit-il d'objets tirés des trésors du roi Salomon? Enfin, s'agit-il du trésor de Salmon, roi des Slaves? ». Malheureusement M. Tarbé a beaucoup abrégé le poëme d'Herbert, et les passages relatifs à l'œuvre Salemon nous manquent dans son édition.

Cependant, grace à son indication, j'ai retrouvé dans le manuscrit original conservé à la Bibliothèque impériale (fonds Notre-Dame, n° 275 bis, folio 20, recto, vers 16), la mention d'un fauteuil précieux :

El faudestue de l'*ueuvre Salemon*
Se siet li rois dedanz son paveillon.

La vaisselle d'or et d'argent de l'œuvre Salemon figure encore dans un des documents français recueillis en Angleterre par M. Jules Delpit : Statuts des Lorimers que renferment les registres de Guildhall à Londres. « Dedenz le terme de trois tides, le vicomte et le chamberlayn le Roy deyvent venir à la neif, et s'il y a vessele d'or ou d'argent de l'*œuvre Salomon*, ou pièce précieuse ou paile de Constantinople, s'il prendront à l'oeps du Roy » (1).

L'*œuvre Salemon* était, ainsi qu'on vient de le voir, une expression connue en Angleterre ; et comment n'eût-elle pas été familière aux écrivains d'un pays où nos grandes compositions littéraires étaient lues et imitées?

Ceci nous permettra peut-être de donner une explication satisfaisante, pour un passage des *Canterbury tales* de Chaucer, qui a paru obscur aux plus habiles commentateurs du poëte. Dans le récit de sir Thopas, a propos du harnois d'un chevalier, on remarque ces vers :

And over that a fyn hawberk
Was al i-wrought of *jewes werk* (2).

Tyrwhitt a supposé que *jewes werk* pouvait signifier l'œuvre de magiciens ou de fées, à cause de la réputation de sorcellerie qu'avaient les juifs.

M. Thomas Wright fait observer qu'il n'a trouvé dans les écrivains du moyen âge aucun passage qui fût de nature à expliquer ce que

(1) *Docum. franç.* recueillis par J. Delpit. Paris, 1847, in-4, t. I, p. LXXXII.

(2) Chaucer's, *Canterbury tales*, éd. de Tyrwhitt, 1830, vers 13792. — Ed. de Th. Wright, Percy society, 1847, v. 15271, t. II, p. 318; et p. 149 de l'éd. pop., in-8.

Digitized by Google

pouvait être « l'ouvrage juif; » mais qu'il n'était pas disposé à accepter l'interprétation de Tyrwhitt (1). Il faut considérer que dans cette partie du poëme le vers est très-court, et qu'il eût été difficile d'y faire entrer l'expression *Salomonian werk*. Chaucer a donc été tout naturellement conduit à chercher un équivalent; *jewes werk* convenait parfaitement à la mesure de son vers, et il s'en est emparé. Nous ne pensons pas qu'après avoir rapproché de tous les passages de romans qui viennent d'être réunis les deux vers dans lesquels le poëte anglais, nourri de nos chansons de geste, décrit un haubert de l'œuvre juive, on hésite à reconnaître qu'il s'agit toujours là de l'*œuvre Salemon*.

Il convient encore de rappeler ici la célèbre table dite de Salomon, que le conquérant de l'Espagne Tharik-ben-Zéiad prit en 712, dans le palais des rois goths, soit à Tolède, soit à Medina Celi (2).

Et Makkari, dans son histoire des Dynasties musulmanes d'Espagne, rapporte diverses traditions relatives à cette table (3); suivant les uns, elle était d'or pur; suivant d'autres, d'or et d'émeraude; ou encore d'or et d'argent et entourée de rangs de perles, de rubis, d'émeraudes. Quelques-uns prétendaient qu'elle portait des inscriptions grecques. On assurait aussi qu'elle était formée d'une seule émeraude massive de 365 pieds. Enfin elle était, au dire d'El Macin, dans son histoire des Musulmans, composée d'un mélange d'or et d'argent avec trois bordures de perles (4).

On a cru que ce meuble pouvait avoir été apporté à Rome par Titus, puis enlevé de Rome par les Goths qui pillèrent la ville éternelle, et enfin transporté en Espagne. Mais nous ne voyons là qu'un malentendu basé sur une expression mal comprise. Ibn Hayyan dit que la célèbre table que Tharik trouva à Tolède n'a jamais appartenu à Salomon, de l'aveu des auteurs barbares (non musulmans). Mais l'attribution, en tant que figure laudative, était d'un usage général. C'est ainsi encore que dans l'histoire de *Sindbad-el-bahri*, insérée dans le recueil des Mille et une Nuits, nous trouvons une table de

(1) Voy. le Chaucer de Tyrwhitt, t. IV, p. 290 — et la note de M. Wright : « I have not met with any passage in medieval writers explaining the nature of this *jewish werk*, but I am not quite prepared to think with Tyrwhitt that a jew means here a magician.

(2) « Ensuite il prit Médina-t-el Méida (la ville de la table) et y trouva la table de Salomon, fils de David; elle était de *zabardjad* de couleur verte. *Hist. du Mâghreb*, par Ibn Adhari, texte arabe publié par M. R. Dozy. Leyde, 1849, in-8, p. 14.

(3) Voy. la trad. publiée par don Pascual de Gayangos, *Hist. of the mohammedan dyn. of Spain*, t. I, p. 286, liv. IV, chap. 3.

(4) *Hist. Saracenorum*. 1625, p. 73.

Digitized by Google

Salomon parmi les présents que le Khalife Haroun-er-Raschid envoie au roi de Sérendyb (1).

L'œuvre Salemon, *l'opus Salomonis*, était donc une œuvre précieuse exécutée avec talent, avec intelligence, et nous pouvons conclure de cette donnée que l'aiguière fabriquée par Abd-el-Malek devait être quelque chose de plus qu'un vase de cuivre ordinaire, et que la disposition du tube intérieur, aujourd'hui brisé, permettait de faire produire à ce vase, lorsqu'on le penchait pour verser son contenu, un son analogue au cri d'un oiseau; circonstance qui, au XIIe siècle, pouvait paraître merveilleuse, ou tout au moins assez étonnante pour qu'on y vît le résultat d'une de ces inventions que les Orientaux attribuaient à Salomon, le maître des génies.

Quoi qu'il en soit, l'inscription bilingue est composée de deux parties bien distinctes, qui ne se suppléent pas, qui ont été très-évidemment tracées pour des gens qui lisaient en même temps le latin et l'arabe. C'est là une condition qui tendrait encore à démontrer l'origine sicilienne du vase.

Si l'*œuvre Salemon* est connue de tous ceux qui étudient nos anciens auteurs, on n'en peut pas dire autant des ouvrages d'art auxquels ce terme s'appliquait; on en était réduit à des conjectures. Nous avons maintenant, et pour la première fois, sous les yeux un objet qui peut servir à nous faire mieux comprendre le texte de nos écrivains du moyen âge.

A cette époque on attribuait l'éxécution des choses précieuses ou extraordinaires à l'influence de Salomon.

Plus tard la tradition a légèrement dévié, et l'on était porté à croire que certains objets d'art offraient l'image du fils de David ou provenaient de son temple (2).

C'est ainsi qu'une magnifique coupe conservée au trésor de l'abbaye

(1) Il y a encore une autre sorte de table de Salomon qui ne doit pas figurer parmi les objets d'art. Au dire de Nicétas Choniate, l'empereur Isaac l'Ange déployait une grande magnificence dans ses repas; il distribuait des mets aux assistants; il avait une table tout à fait à la manière de Salomon : εἶχεν οὖν ἀτεχνῶς τὴν τράπεζαν Σολομώντειον. *De Isaacio Angelo*, lib. III, cap. 6. — Byz. de Paris, 1647, p. 282, — édit. de Bonn, p. 579.

(2) Les richesses immenses attribuées par la tradition à Salomon justifiaient cette croyance. Il faut voir, par exemple, dans les Annales du patriarche Eutychius, l'énumération des objets d'or conservés dans le palais du roi de Juda : « Cent tables d'or sur chacune desquelles étaient trois cents plateaux d'or portant chacun trois cents coupes d'or. » Cela fait, bien compté, neuf millions de coupes d'or; plus qu'il n'en faut pour orner les trésors de toutes les abbayes et de toutes les cathédrales de l'Europe. Voy. Eutych. *Annales*, éd. de Pococke, Oxford, 1659, t. I, p. 178-179.

Digitized by Google

de Saint-Denis passait pour représenter Salomon « séant en son throsne, tel que l'Ecriture sainte le représente au troisième livre des Roys, chapitre X ». Nous avons fait voir que ce vase de travail sassanide est décoré d'un disque de cristal sur lequel est gravé le roi perse Cosroës I, dans l'attitude et avec l'ajustement que lui donne une rare monnaie d'or du cabinet de M. le duc de Blacas (1).

Le musée du Louvre possède encore une aiguière de cristal qui provient de l'abbaye de Saint-Denis, et que dom Germain Millet, religieux de cette communauté, décrit ainsi dans son inventaire de 1638.

« Un vase de cristal de roche, fait en façon de broc avec son anse, le tout d'une pièce, le couvercle d'or, attaché à une chaisne d'or. Ce vase est orné de feuillages et d'oiseaux perchez sur des branches, sous lesquels on voit force lettres arabesques, le tout en relief : il est fort estimé et admiré, tant pour son antiquité (car il a servy au temple de Salomon), que pour l'artifice avec lequel il est taillé. Il vient de l'empereur Charles le Chauve » (2).

Félibien paraît avoir condamné ces divers provenances, car il se borne à dire dans son histoire de l'abbaye royale de Saint-Denis : « Autre vase de crystal de roche dont le couvercle est d'or. On y voit une inscription en caractères à peu près semblables aux inscriptions de Pouzzoles publiées par Pompée Sarnelli, évêque de Biseglia, qui sont en caractères arabes. Celle du vase que l'on voit icy, marque en trois mots que ce vase était destiné a renfermer de quoi manger après le repas, comme pastilles, dragées, pistaches, etc. » (3).

La comparaison que Félibien établit entre l'inscription du vase de cristal et celles qui ont été recueillies à Pouzzole est fort juste (4); mais nous n'en saurions dire autant de l'interprétation donnée à ce texte. On trouve sur le vase :

بركة وعاكة لصاحبه

Bénédiction et (mot incertain) *à son possesseur.*

M. d'Arbois de Jubinville, sans discuter cette inscription, qu'il ne connaît probablement pas, à émis au sujet du vase une opinion très-plausible, mais en quelque sorte implicite.

(1) *Notice sur quelques monum. émaillés*, 1842, p. 13 — et *Ann. dell. inst. arch.*, t. XV, 1843, p. 100.

(2) *Catal. du trésor de l'abb. roy. de Saint-Denis*, 1638, p. 120.

(3) *Hist. de l'abb. roy. de Saint-Denis*, 1706, p. 542.

(4) Voy. entre autres l'inscription de Pouzzole de l'an 576, contenant l'épitaphe d'El Hadj' Iahia ben Ali (improprement appelé *imam* par le traducteur), dans Gregorio, *Rerum arab quæ ad hist. Sic. spect.*, Palerme, 1790, p. 110.

Digitized by Google

Suger, dans l'exposé de son administration, s'est exprimé ainsi :

« Lagenam quoque præclaram, quam nobis comes Blesensis Theobaldus in eodem vase destinavit, in quo ei rex Siciliae illud transmiserat, et aliis, in eodem officio gratanter apposuimus » (1).

L'historien des comtes de Champagne écrit : « Roger II duc de Pouille, mari d'Elisabeth (fille du comte Thibaut) était fils de Roger I, roi de Sicile, mort en 1154. Son mariage eut lieu en 1139 ou 1140. Une lettre de saint Bernard, nous parle des vaisseaux du roi de Sicile qui allèrent chercher la fiancée à Montpellier dans l'octave de l'Assomption. A l'occasion de ce mariage Roger donna à Thibaut un fort beau vase, dont notre comte fit présent à Suger. » (2).

De son côté, M. Henri Barbet de Jouy identifie le vase de cristal du Louvre avec celui dont Thibaut avait fait présent à Suger (3).

L'inscription gravée en relief sur le vase de cristal est composée de caractères offrant une certaine ressemblance avec ceux qui décorent la bordure du célèbre manteau de Nürnberg, exécuté à Palerme, en l'an 528 de l'hégire (1135 de J.-C.), c'est-à-dire sous le règne de Roger, et pendant la vie du comte Thibaut. Mais l'analogie est plus frappante encore si l'on compare notre vase avec celui de même forme, de même matière et de même dimension, qui fait partie du trésor de saint Marc à Venise. Le vase de Saint-Denis porte la figure de deux perroquets; celui de Venise présente deux lions accroupis du même style. Au-dessus de ces animaux on lit :

بركة من الله للامام العزيز با لله

Bénédiction de Dieu à l'iman El-Aziz-Billah (4).

Le khalife fatimite El-Aziz-Billah a régné sur l'Egypte et sur la Sicile, de l'an 365 à l'an 386 de l'hégire (975 à 996 de notre ère) (5). Lorsque l'on compare même rapidement le dessin des deux aiguières de cristal, on demeure convaincu qu'elles ont été taillées à la même époque et peut-être par le même artiste, à la fin du xe siècle, et en Sicile.

Il ne faut pas nous arrêter au sens que Félibien prête à l'inscription

(1) *Hist. de Saint-Denis*, p. 187 des preuves. — *Rec. des histor. de Fr.*, t. XII, p. 102.

(2) *Hist. des ducs et des comtes de Champ.* t. II, 1860, p. 407.

(3) *Gemmes du musée des souverains*, 1865, p, 9.

(4) Une bonne empreinte de cette inscription, que M. de Tauzia a eu l'obligeance de prendre à notre intention, nous permet de parler de la forme des caractères comme si nous avions le vase entre les mains.

(5) Le titre d'*imam* donné à El-Aziz-Billah indique bien sa qualité de khalife, et ne permet pas de le confondre avec d'autres personnages.

Digitized by Google

arabe du vase de Saint-Denis, qui est bien celui que nous avons sous les yeux au Louvre. La gravure fournie par le savant religieux ne laisse aucun doute sur cette identité. Au commencement du XVIIIe siècle, on n'avait que de vagues notions de paléographie orientale. On peut dire même avec justice qu'avant la publication du savant ouvrage de M. Reinaud, sur les *Monuments arabes, persans et turcs du cabinet de M. le duc de Blacas*, l'épigraphie arabe n'était qu'un chaos. C'est à cet excellent livre que nous devons les premiers éléments certains et méthodiques d'une branche de la science qui touche à nos antiquités nationales par tant de points, et sur laquelle les Arabes les plus lettrés sont jusqu'à présent incapables de nous fournir des notions telles que la critique actuelle est en droit d'en exiger.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

Digitized by Google

INSCRIPTIONS GRECQUES

INÉDITES

DÉCOUVERTES DANS L'ILE DE THASOS

(*Suite.*)

16. Lettres anciennes. Dans la seconde colonne, une petite séparation entre les noms; troisième colonne, les noms sont quelquefois séparés.

Col. 1.

ΩΝΤΟΣ
ΙΣΤ ΔΗΣΝΟΣΣΟΥ
ΕΥΒΟΙΟΣΤΗΛΕΜΑΧΟΥ
ΛΕΩΜΗΔΗΣΑΝΤΙΟΧΟΥ
ΕΡΑΤΩΝΣΚΥΜΝΟΥ
ΑΡΙΣΤΟΚΛΗΣΣΤΙΛΒΩΝΟΣ
ΣΑΤΥΡΟΣΕΥΘΥΚΛΕΙΟΥΣ
ΑΡΧΕΣΤΡΑΤΟΣΠΕΔΙΕΩΣ
ΘΕΟΠΟΜΠΟΣΜΕΛΗΣΙΔΗΜΟΥ
ΒΙΩΝΗΡΑΔΟΣ
ΔΗΜΟΦΩΝΑΝΤΙΚΡΑΤΟΥ
ΒΟΙΩΤΟΣΞΩΙΛΟΥ

Col. 2

ΝΙΚΟΔΗΜΟΣ ΤΙΜΟΚΡΑΤΟΥ
ΑΝΔΡΟΚΛΗΣ ΠΡΗΞΙΠΟΛΙΟΣ

Digitized by Google

ΑΡΙΣΤΟΚΡΑΤΗΣ ΣΩΣΙΣΤΡΑΤΟΥ
ΑΠΟΛΛΟΔΩΡΟΣΘΕΟΔΩΡΟΥ
ΘΑΣΩΝ ΣΙΜΑΛΙΩΝΟΣ
ΔΕΙΝΟΚΛΗΣ ΑΝΤΑΓΟΡΑΔΟΥ
ΛΕΙΜΩΝΑΣΤΥΚΡΕΟΝΤΟΣ
ΕΥΘΥΚΛΗΣ ΑΝΤΑΓΟΡΑΔΟΥ
ΑΡΙΣΤΟΜΕΝΗΣ ΑΘΗΝΑΓΟΡΟΥ
ΑΡΧΕΔΗΜΟΣΕΣΤΙΑΙΟΥ
ΛΕΩΔΑΜΑΣ ΦΕΙΔΩΝΟΣ
ΛΥΗΤΟΣΔΑΙΦΡΟΝΟΣ
ΕΥΑΓΟΡΑΣ ΛΥΣΑΝΔΡΟΥ
ΠΕΔΙΕΥΣ ΣΙΝΑΥΡΟΥ
ΞΕΝΟΦΑΝΗΣ ΑΝΤΙΦΑΝΟΥ

Col. 3.

ΕΠΙΛ
ΑΡΙΣΤΟΚΛΗΣΤΗΛΕ
ΗΡΑΣ ΑΙΣΧΡΙΩΝΟΣ
ΕΥΦΡΙΛΛΟΣΘΡΑΣΩΝΙΔΟ
ΞΩΙΛΟΣ ΦΑΙΕΝΝΟΥ
ΗΡΑΓΟΡΑΣ ΑΡΙΣΤΕΙΔΟΥ
ΑΙΣΧΥΛΟΣ ΘΕΟΔΩΡΟΥ
ΑΡΙΣΤΑΓΟΡΑΣΑΡΙΣΤΟΔΗΜΟΥ
ΑΡΙΣΤΟΔΗΜΟΣΠΟΛΥΦΑΝΤΟΥ
ΑΝΤΙΔΟΤΟΣ ΑΝΤΙΠΑΤΡΟΥ
ΤΙΜΟΚΛΕΙΔΗΣΣΑΤΥΡΟΥ
ΑΡΙΣΤΟΦΑΝΗΣΑΡΧΕΣΙΛΑ
ΑΝΤΙΦΩΝ ΣΩΣΙΩΝΟΣ
ΣΚΥΜΝΟΣΑΡΧΕΠΟΛΙΟΣ

Col. 1.

ὤντος.
[Ἀρ]ιστ[ομή]δης (1) Νόσσου.

Col. 2.

Νικόδημος Τιμοκράτου.
Ἀνδροκλῆς Πρηξιπόλιος.

(1) Il y a trop de place pour le nom Ἀριστείδης.

Digitized by Google

Εὔβοιος Τηλεμάχου.
Λεωμήδης Ἀντιόχου.
Ἐράτων Σκύμνου.
Ἀριςοκλῆς Στίλβωνος.
Σάτυρος Εὐθυκλείους.
Ἀρχέςρατος Πεδίεως.
Θεόπομπος Μελησιδήμου.
Βίων Ἥραδος.
Δημοφῶν Ἀντικράτου.
Βοιωτὸς Ζωΐλου.

Ἀριστοκράτης Σωσιστράτου.
Ἀπολλόδωρος Θεοδώρου.
Θάσων Σιμαλίωνος.
Δεινοκλῆς Ἀνταγοράδου.
Λείμων Ἀστυκρέοντος.
Εὐθυκλῆς Ἀνταγοράδου.
Ἀριστομένης Ἀθηναγόρου.
Ἀρχέδημος Ἑστιαίου.
Λεωδάμας Φείδωνος.
Λύητος Δαΐφρονος.
Εὐαγόρας Λυσάνδρου.
Πεδιεὺς Σιναύρου.
Ξενοφάνης Ἀντιφάνου.

Col. 3.

επι

Ἀριστοκλῆς Τηλδε....
Ἥρας Αἰχρίωνος.
Εὔφριλλος Θρασωνίδο[υ].
Ζώϊλος Φαιέννου.
Ἡραγόρας Ἀριστείδου.
Αἰχύλος Θεοδώρου.
Ἀρισταγόρος Ἀριστοδήμου.
Ἀριστόδημος Πολυφάντου.
Ἀντίδοτος Ἀντιπάτρου.
Τιμοκλείδης Σατύρου.
Ἀριστοφάνης Ἀρκεσίλα.
Ἀντιφῶν Σωσίωνος.
Σκύμνος Ἀρχεπόλιος.

17. Lettres anciennes.

Col. 1.	Col. 2.
ΑΤΙΔΗΣΜΕΓΑΚΛΕΙΔΟΥ	ΣΩΚΡ
ΚΡΙΤΟΒΟΥΛΟΣΑΡΙΣΤΟΛΕΩ	ΕΥΘΥΚ
ΠΑΝΤΑΚΛΗΣΝΑΥΚΡΑΤΟΥ	ΠΟΛΥ
ΦΑΝΟΚΡΙΤΟΣΝΑΥΠΛΙΟΥ	ΧΑΡΙΔ
ΚΛΕΙΝΑΝΔΡΟΣΠΥΘΙΩΝΟΣ	ΑΡΧΕΣ
ΛΥΣΑΓΟΡΑΣΛΕΙΜΩΝΟΣ	ΕΠΙΚΡΑ

Digitized by Google

ΣΙΝΑΥΡΟΣΑΝΤΙΚΡΑΤΟΥ
ΚΡΑΤΗΣΙΚΛΗΣΦΙΛΩΝΙΔΟΥ
ΛΕΩΦΑΝΤΟΣΑΝΤΙΦΩΝΤΟΣ
ΦΙΛΩΝΚΡΑΤΙΝΟΥ
ΑΓΑΣΙΚΛΗΣΠΟΛΥΦΑΝΤΟΥ
ΑΡΙΣΤΑΓΟΡΑΣΕΥΘΥΚΛΕΙΟΥΣ
ΠΥΘΙΩΝΣΙΜΑΛΙΩΝΟΣ
ΣΙΜΑΛΙΩΝΘΑΣΩΝΟΣ
ΑΛΚΙΜΑΧΟΣΚΑΛΛΙΓΕΙΤΟΥ
ΘΕΟΔΟΤΟΣΑΝΔΡΟΚΛΕΙΟΥΣ
ΠΟΛΥ ΕΝΟΥ

ΑΡΗΙΦ
Ο
ΜΗ

Col. 1.

ατίδης Μεγακλείδου.
Κριτόβουλος Ἀριστόλεω.
Παντακλῆς Ναυκράτου.
Φανόκριτος Ναυπλίου.
Κλείνανδρος Πυθίωνος.
Λυσαγόρας Λείμωνος.
Σίναυρος Ἀντικράτου.
Κρατησικλῆς Φιλωνίδου.
Λεώφαντος Ἀντιφῶντος.
Φίλων Κρατίνου.
Ἀγασικλῆς Πολυφάντου.
Ἀρισταγόρας Εὐθυκλείους.
Πυθίων Σιμαλίωνος.
Σιμαλίων Θάσωνος.
Ἀλκίμαχος Καλλιγείτου.
Θεόδοτος Ἀνδροκλείοσ.
Πολυ..... ...ένου.

Col. 2.

Σωκρ[άτης....
Εὐθυκ[λῆς (1)....
Πολυ...
Χαρίδ[ημος....
Ἀρχέσ[τρατος....
Ἐπικρά[της....
Ἀρηίφ[ιλος....
Ο.....
Μη.....

48. La partie gauche est en grandes lettres très-bien faites; celles de droite sont plus petites, moins soignées et un peu effacées.

Col. 1.

ΑΥΤΟΚΡΑΤΗΣΠΟΛΥΦΕΙΔΟΥ
ΑΡΧΕΔΗΜΟΣΝΑΥΣΩΝΟΣ

(1) Ou Εὐθυκράτης.

Digitized by Google

ΣΙΜΑΛΙΩΝΠΥΘΙΩΝΟΣ
ΣΤΡΑΒΩΝΑΡΙΣΤΟΝΙΚΟΥ
ΠΑΜΦΑΙΗΣΕΥΘΥΚΛΕΙΟΥΣ
ΚΑΔΜΟΣΔΗΜΑΛΚΟΥ
ΑΡΙΣΤΑΡΧΟΣΔΕΙΝΟΚΡΑΤΟΥ
ΓΟΡΓΟΣΝΑΥΣΩΝΟΣ
ΝΕ.ΑΚΛΕΙΔΗΣΚΡΑ

Col. 2.

ΠΕΡΙΘΥΜΟΣ ΩΝΑΚΤΙΟΥ
ΕΠΙΓΗΝΕΣΒΑΚΧΙΟΥ
ΤΕΙΣ Δ ΤΗΣΛΥΣΑΝΔΡΟΥ
ΑΘΗΝΟΔΟΤΟΣΔΙΟΝΥΣΙΟΥ
ΘΕΟΤΙΜΙΔΗΣΧΑΙΡΕΟΥ
ΠΟΛΥΚΡΙΤΟΣΛΥΣΑΓΟΡΟΥ
ΠΛΙΣΤΙΑΤΟΣΚΡΑΤΩΝΟΣ
ΠΑΝΑΓΟΡΑΣΠΥΘΙΩΝΟΣ
ΑΙ ΠΥΘΙΩΝΟΣ
ΣΤΙΛΠΩΝΝΙΚΟΔΗΜΟΥ
ΥΚΙΣΚΟΣ ΡΙΔ

Col. 1.

Αὐτοκράτης Πολυφείδου.
Ἀρχέδημος Ναύσωνος.
Σιμαλίων Πυθίωνος.
Στράβων Ἀριστονίκου.
Παμφαίης Εὐθυκλείους.
Κάδμος Δημάλκου.
Ἀρίσταρχος Δεινοκράτου.
Γόργος Ναύσωνος.
Νε.ακλείδης Κρα[τέδου].

Col. 2.

Περίθυμος [Χειρ]ωνακτίου.
Ἐπιγένης Βακχίου.
Τεισ[ι]δ[ό]της Λυσάνδρου.
Ἀθηνόδοτος Διονυσίου.
Θεοτιμίδης Χαιρέου.
Πολύκριτος Λυσαγόρου.
Πλιστίατος Κράτωνος.
Παναγόρας Πυθίωνος.
...αι..... Πυθίωνος.
Στίλπων Νικοδήμου.
[Λ]υκίσκος. ....ριδ....

Digitized by Google

19. Anciennes lettres, mais très-peu lisibles.

Col. 1.

ΑΞΛΥΚΙΝΟΥ
ΣΚΑΛΛΙΜΕΝΕΥΣ
ΗΣΔΗΜΕΥΣ
ΕΥΣΕΠΙΚΡΑΤΕΥΣ
ΕΝΗΣΣΚΥΜΝΟΥ
ΥΔΑΚΗΣΛΥΣΑΓΟΡΕΥΣ
ΑΧΟΣ ΑΝΤ ΑΝ

Col. 2.

Ε
ΤΙΜΥΛΛΟΣΑΓΝΩΝΟΣΑ Ο
ΗΓΗΣΑΝΔΡΟΣΣΚΥΜΝΟΥ
ΠΡΗΞΙΠΟΛΙΣΛΕΩΜΗΔΕΥΣ
ΝΙΚΙΑΣΠΥΘΩΝΥΜΟΥ
ΛΕΩΝΣΚΥΜΝΟΥ
Α ΝΑΙΟΣΤΕΛΕΒΟΥΛΟΥ
ΚΛΕ ΝΑΝΔΡΟΣΗΡΑΔΟ
Il y a deux lignes illisibles.
ΑΡΙΣΤΟΚΛΕΟΣ

Col. 3.

ΑΤΟΥ
Ο ΩΝΑΙΧΜΟΚΡΙΤΟΥ
ΔΗ ΚΡΑΤΗΣφΙΛΩΝΟΣ
ΚΡΑΤ ΣΙΜΑΛΙΩΝΟΣ
ΚΛΕΟφΑΝΗΣ ΛΥΣΑΝΙΩΝ
ΔΕΙΝΟ ΑΣΣΧΗΣΙΠΟΛΙΟΣ
ΑΡΚΕΣΙΛΕΩΣΠΥΘΙΩΝΟΣ
ΛΥΣΙΣΤΡΑΤΟΣΑΓΟΡΑΤΟΥ
ΚΥΔΙΣΑΙΣΧΡΙΩΝΟΣ
ΔΕΓΜΩΝΛΥΣΑΓΟΡΕΥΣ

Digitized by Google

ΠΥ ΩΕΝΔΙΟΣΚΟΥΡΙΕΥΣ
ΕΥΡΥΜΕΝΗΣΕΡΑ

Col. 1.

αξ Λυκίνου.
ς Καλλιμένευς.
ης Δήμευς.
ευς Ἐπικράτευς.
ένης Σκύμνου.
αχος Ἀντ[ιφ]άν[ου].

Col. 2.

Τίμυλλος Ἀγνωνοσα....
Ἡγήσανδρος Σκύμνου.
Πρηξίπολις Λεωμήδευς.
Νικίας Πυθωνύμου.
Λέων Σκύμνου.
Ἀ[θη]ναῖος Τελεβούλου.
Κλε[ί]νανδρος Ἡραδο[ς].
.....
Ἀριστόκλεος.

Col. 3.

άτου.
ων Αἰχμοκρίτου.
Δη[μο]κράτης Φίλωνος.
κρατ... Σιμαλίωνος.
Κλεοφάνης Λυσιανίων[ος].
Δεινο ας Σχησιπόλιος
Ἀρκεσίλεως Πυθίωνος.
Λυσίστρατος Ἀγοράτου.
Κῦδις Αἰσχρίωνος.
Δέγμων (1) Λυσαγόρευς.
Πυ ωεν Διοσκουρίευς (2).
Εὐρυμένης Ἔρα.....

20. Lettres d'inégale grandeur.

Col. 1.

ΩΝΝΑΥΣΙΚΡΑ
ΧΑΙΡΡΩΝΑΡΙΣΤΟΜΕΝΟΥ
ΛΥΣΙΣΤΡΑΤΟΣΑΡΙΣΤΑΓΟΡΟΥ
ΚΑΔΜΟΣΑΡΙΣΤΟΦΑΝΟΥ
ΑΡΙΣΤΟΔΗΜΟΣΘΡΑΣΥΑΛΚΟΥ
ΧΑΛΚΙΔΕΥΣΦΙΛΙΣΚΟΥ

1) Ce mot est si effacé que j'hésite entre cette leçon et Δείμων.
(2) Peut-être Διοσκουρίδευς.

Digitized by Google

ΜΟΣΧΙΩΝΤΙΜΑΙΝΕΤΟΥ . . .
ΑΓΛΑΟΚΥΔΗΣΔΗΜΗΤΡΙΟΥ
ΗΓΗΣΑΓΟΡΑΣΜΟΙΡΗΓΕΝΟΥ
ΑΡΧΕΛΕΩΣΑΡΙΣΤΟΦΩΝΤΟΣ
ΑΜΩΝΙΟΣΡΙΑΝΟΥ
ΡΑΣΩΝΙΔΗΣΘΑΣΩΝΟΣ
ΑΡΙΣΤΙΩΝΑΡΙΣΤΟΚΛΕΙΟΥΣ
ΜΙΛΩΝΝΥΜΦΩΝΟΣ
ΟΣ

Col. 2.

ΑΝΤΙΠΑΤΡΟΣΑΝΤΙΠΑΤΡΟΥ
ΜΕΝΙΣΚΟΣΔΙΟΣΚΟΥΡΙΔΟΥ
ΗΡΩΙΔΗΣΤΙΜΑΓΟΡΟΥ
ΚΑΛΛΙΓΕΙΤΟΣΑΛΚΙΜΑΧΟΥ
ΑΡΧΕΣΤΡΑΤΟΣΗΡΑΔΟΣ
ΟΡΘΟΜΕΝΗΣΠΟΛΥΤΙΜΟΥ
ΑΣΤΥΚΡΕΩΝ ΝΑΥΣΩΝΟΣ
ΕΚΑΤΑΙΟΣ ΠΟΛΥΤΙΜΟΥ
ΣΑΤΥΡΟΣ ΑΝΤΑΓΟΡΑΔΟΥΣ
ΜΕΛΑΝΧΡΟΣΔΙΟΝΥΣΙΟΥ
ΓΟΡΓΟΣ ΑΡΙΣΤΟΜΗΔΟΥ
ΑΠΟΛΛΑΣΔΗΜΗΤΡΙΟΥ
ΑΔΜΗΤΟΣΔΗΜΗΤΡΙΟΥ
ΟΙΗΤΙΜΟΣ Ω ΙΟΘ

Col. 3.

ΦΙΛΩΝΙΔΗΣΑΓΡΟΙΔΟΥ
ΑΡΙΣΤΩΝΕΠΙΚΡΑΤΟΥ
ΦΙΛΩΝΝΙΚΟΔΡΟΜΟΥ
ΧΑΡΗΣΑΝΤΙΚΡΑΤΟΥ
ΜΕΓΑΚΛΕΙΔΗΣΣΩΣΙΦΙΛΟΥ
ΑΣΤΕΡΙΩΝΠΑΜΦΙΛΟΥ
ΕΡΜΑΦΙΛΟΣΗΡΑΚΛΕΙΤΟΥ . . .

Digitized by Google

ΚΛΕΙΤΟΣΝΙΚΑΣΙΩΝΟΣ
ΑΠΟΛΛΟΦΑΝΗΣΔΙΟΓΕΝΟΥ
ΛΥΣΙΣΤΡΑΤΟΣΦΙΛΩΝΙΔΟΥ
ΔΗΜΗΤΡΙΟΣΑΘΗΝΑΓΟΡΟΥ

Col. 1.	Col. 2.
ων Ἀ̓ναυσικρά[τ̄ου].	
Χαίρρων Ἀριστομένου.	Ἀντίπατρος Ἀντιπάτρου.
Λυσίςρατος Ἀρισταγόρου.	Μενίσκος Διοσκουρίδου.
Κάδμος Ἀριστοφάνου.	Ἡρωίδης Τιμαγόρου.
Ἀριστόδημος Θρασυάλκου.	Καλλίγειτος Ἀλκιμάχου.
Χαλκίδευς Φιλίσκου.	Ἀρχέςρατος Ἡράδος.
Μοσχίων Τιμαινέτου.	Ὀρθομένης Πολυτίμου.
Ἀγλαοκύδης Δημητρίου.	Ἀστυκρέων Ναύσωνος.
Ἡγησαγόρας Μοιρηγένου.	Ἐπαταῖος Πολυτίμου.
Ἀρχέλεως Ἀριστοφῶντος.	Σάτυρος Ἀνταγοράδου.
Ἀμώνιος Ῥιάνου.	Μέλανχρος Διονυσίου.
[Θ]ρασωνίδης Θάσωνος.	Γόργος Ἀριστομήδου.
Ἀριστίων Ἀριστοκλείους.	Ἀπολλᾶς Δημητρίου.
Μίλων Νύμφωνος.	Ἄδμητος Δημητρίου.
ος	Οἰήτιμος ..ω.ιοθ...

Col. 3.

Φιλωνίδης Ἀγροίδου.
Ἀρίστων Ἐπικράτου.
Φίλων Νικοδρόμου.
Χάρης Ἀντιπράτου.
Μεγακλείδης Σωσιφίλου.
Ἀστερίων Παμφίλου.
Ἑρμάφιλος Ἡρακλείτου.
Κλεῖτος Νικασίωνος.
Ἀπολλοφάνης Διογένου.
Λυσίστρατος Φιλωνίδου.
Δημήτριος Ἀθηναγόρου.

21. Les dernières lignes, à droite, plus modernes.

Col. 1.	Col. 2.
ΛΟΥ	ΑΡΚ

Digitized by Google

ΟΣ ΑΙΑΚΗΣΠΡΗΞΙΠΟΛΙΟΣ
ΟΥ ΚΗΦΙΣΟΦΩΝ ΛΥΣΑΝΙΟΥ
ΗΔΟΥ ΠΑΡΦΩΝ ΣΑΤΥΡΟΥ
ΑΓΟΡΟΥ ΠΟΛΥΤΙΜΟΣ ΕΚΑΤΑΙΟΥ
ΑΝΤΑΓΟΡΑΔΗΣΑΡΙΣΤΟΜΕΝΟΥ
ΝΟΣ ΤΙΜΑΙΝΕΤΟΣ ΜΟΣΧΙΩΝΟΣ
ΟΥ ΘΕΟΔΟΤ ΑΝΤΙΣΤΑΣΙΟΥ
ΩΡΟΥ ΔΗΜΟΣΤΙΛΕΩΣΔΗΜΟΣΤΡΑΤΟΥ
ΟΥ ΘΕΟΔΟΤΗΣ ΑΡΧΕΣΤΡΑΤΟΥ
ΝΟΥ ΣΤΡΑΤΩΝ ΠΑΙΣΤΡΑΤΟΥ
ΚΟΝΩΝ ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ

Col. 1.	Col. 2.
λου.	Ἀρχ.....
ος.	Αἰάκης Πρηξιπόλιος.
ου.	Κηφισοφῶν Λυσανίου.
ήδου.	Πάρφων Σατύρου.
αγόρου.	Πολύτιμος Ἑκαταίου.
	Ἀνταγοράδης Ἀριστομένου.
νος.	Τιμαίνετος Μοσχίωνος.
ου.	Θεόδοτ[ος] Ἀντιστασίου.
ώρου.	Δημοστίλεως Δημοστράτου.
ου.	Θεοδότης Ἀρχεστράτου.
νου.	Στράτων Παιστράτου.
	Κόνων Ἀπολλωνίου.

(*La suite prochainement.*)

E. MILLER.

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE

DE

L'AMÉRIQUE DU NORD

(*Suite et fin.*)

III

Les constructeurs des tertres. — De nos jours encore, les wigwams de Mandan avaient une carcasse en bois revêtue extérieurement d'une couche de terre; de même, dans les anciens tertres funéraires, le corps n'était protégé que par des poutres et des planches, de sorte que, quand elles se pourrissaient, la terre s'enfonçait et, tombant sur le squelette, l'écrasait. Par cette raison, et en même temps par suite de l'habitude des Indiens de mettre leurs morts dans d'anciens tombeaux, ce qui rend parfois difficile de distinguer ces diverses sépultures, il arrive que de tant de milliers de *tumuli* on n'a eu que trois crânes qui appartiennent incontestablement à l'ancienne race. Ils sont assurément *brachycéphaliques*; mais on ne saurait évidemment bâtir un système sur une base si insuffisante.

Rien ne prouve que ces hommes eussent un alphabet; on n'a encore trouvé aucune trace de brique cuite au feu, et autant qu'on en peut juger par leurs armes, leurs parures, leurs poteries, ils étaient, quelques-uns du moins, tout à fait au même degré de civilisation que c s tribus indiennes plus modernes; leurs terrassements ont la même or me que ceux qu'on voit de nos jours, ou qu'on voyait récemment encore; ils n'en diffèrent que par la grandeur. Cette grandeur seule dé montre suffisamment qu'à une époque reculée, les grandes vallées es États-Unis doivent avoir été beaucoup plus peuplées qu'au temps

Digitized by Google

de leur découverte. Les petits terrassements, les petits tertres, dont le nombre est immense, peuvent indiquer, il est vrai, aussi bien la longue existence de ces tribus que la densité de leur population; mais d'autres faits ne nous permettent pas l'alternative. Les constructions de Newark; le tertre près de Florence, dans l'Alabama, haut de quarante-cinq pieds, avec quatre cent quarante de circonférence à la base, et au sommet, une place nivelée de cent cinquante pieds de tour; le tertre encore plus énorme sur l'Etowah-River, aussi dans l'Alabama, ayant plus de soixante-quinze pieds de hauteur, douze cents pieds de circonférence à la base, et cent quarante au sommet; les levées à l'embouchure du Scioto, qu'on estime avoir vingt milles de longueur; le grand remblai de Selsertown, Mississipi, couvrant six acres de terrain; ces ouvrages et bien d'autres que nous aurions pu citer indiquent, nous le pensons, une population fixe et considérable, qui n'aurait pas eu assez, pour vivre, des ressources qu'offre la chasse, et qui a dû pour cela compter en grande partie sur l'agriculture. « Il n'y a point, disent MM. Squier et Davis, et il n'y avait « point au XVIe siècle (au nord des nations qui étaient à demi civi- « lisées), une seule des tribus indiennes entre l'Atlantique et le Paci- « fique qui eût des moyens de subsistance suffisants pour être capable « de consacrer à ces travaux improductifs le labeur qu'ils exigeaient « et que personne, dans l'état social où elles vivaient, n'aurait pu « imposer au peuple. » Nous savons d'ailleurs que, même dans les temps historiques, plusieurs sinon la plupart des tribus cultivaient encore des terres plus étendues que de nos jours. Ainsi, De Nonville évalue la quantité de maïs détruite par lui dans quatre villages Senecas à un million deux cent mille quarters.

M. Lapham a soutenu par d'ingénieux arguments l'idée que les forêts du Wisconsin, à une époque peu ancienne, étaient beaucoup moins étendues qu'à présent. D'abord les plus grands arbres n'ont pas, probablement, plus de cinq siècles; ensuite de vastes espaces « sont couverts maintenant de jeunes arbres, sans qu'on y remarque « aucune trace d'une végétation antérieure. » Ajoutons que chaque année le vent y renverse un certain nombre d'arbres, des ouragans passant souvent à travers la forêt et bouleversant tout ce qu'ils rencontrent. M. Lapham donne une carte où ces dégâts sont indiqués pour un seul district; ils sont faciles à constater, car, en premier lieu, les arbres conservant une certaine quantité de terre engagée dans leurs racines continuent quelques années à végéter; en second lieu lors même que ces arbres sont morts et tombés en pourriture, la terre enlevée du sol forme de petits tertres que des yeux inexpérimentés

Digitized by Google

peuvent prendre pour des tombeaux indiens. « Du petit nombre de ces tertres nous « concluons que les forêts épaisses du Wisconsin ne « sont pas fort anciennes, car durant un long période de temps, sans « changement essentiel du climat, il devrait s'être produit un grand « nombre de ces petits monuments des anciens ouragans et on en « trouverait de tous côtés. »

Mais il y a des preuves plus directes d'une ancienne agriculture. En plusieurs endroits le sol est couvert de petits mamelons qu'on connaît sous le nom de *buttes à maïs;* « elles y sont éparses sans « aucun ordre et fort irrégulièrement. Que ces buttes aient l'origine « indiquée par leur nom, c'est ce qu'on peut inférer de l'usage encore « suivi par les Indiens. Chaque année ils plantent le maïs à la même « place, et chaque année la plante étant butée, le sol s'élève graduel- « lement de manière à former une petite éminence. » Cependant M. Lapham a trouvé aussi des traces d'une culture plus méthodique et plus ancienne, ce sont « des levées peu saillantes et parallèles, « comme si le grain avait été planté en sillons. Elles ont en moyenne « quatre pieds de largeur, car on en a compté vingt dans un espace « de cent pieds, et les allées qui les séparent ont environ six pouces « de profondeur. Ces vestiges, connus ici sous la dénomination d'*an-* « *ciennes planches de jardin*, indiquent un système de culture meilleur « que celui qui est actuellement suivi, car les Indiens de nos jours « ne semblent pas avoir assez d'idées de goût et d'ordre pour être « capables de rien disposer par lignes régulières. Sans être communes, « les traces de ce genre de culture se trouvent dans plusieurs parties « du Wisconsin. »

Date des Monuments. — Dans l'ouvrage sur les anciens monuments de la vallée du Mississipi il est dit qu'aucun terrassement n'a jamais été trouvé le long des grands fleuves, sur les pentes inférieures de leurs rives, « observation que confirment tous ceux qui ont porté « leur attention sur ce point. » Si cela était, ce serait une preuve de haute antiquité; mais dans son ouvrage subséquent M. Squier nous apprend « qu'on rencontre des terrassements aussi bien sur les pentes inférieures que sur les supérieures, et même dns les « îles des lacs ou des rivières. » MM. Squier et Davis croient que l'état de délabrement des squelettes qu'on trouve dans les tertres nous permet d'évaluer approximativement leur lointaine antiquité; surtout en considérant que, tout autour d'eux, « la terre est singuliè- « rement sèche et compacte, et que les conditions y sont extrême- « ment favorables à leur conservation. Dans les *tumuli* des anciens « Bretons, ajoutent-ils, on a trouvé des squelettes conservés dans

Digitized by Google

« toute leur intégrité, quoiqu'ayant une incontestable antiquité d'au « moins dix-huit cents ans. » Le docteur Wilson attribue aussi une grande valeur à cet argument, « qui démontre la grande ancienneté des « tombeaux indiens, bien mieux que toutes les preuves tirées soit de « l'âge des forêts auxquelles ils sont antérieurs, soit des changements « qui se sont faits le long des rivières près desquelles ils sont le plus « nombreux. » Si cela prouve quelque chose, ce n'est certainement point assez de dix-huit siècles, et nous sommes forcés de remonter bien au delà de l'époque que les forêts peuvent indiquer. Elles ont cependant aussi quelque chose à nous raconter. Le capitaine Peck a vu près de l'Ontonagon-River, à une profondeur de vingt-cinq pieds, quelques maillets en pierre et d'autres outils restés sur une veine de cuivre. Par dessus était tombé le tronc d'un énorme cèdre, et « par « dessous l'arbre tombé avait poussé un sapin (hemlock-fir) dont les « racines le couvraient entièrement. » Ce sapin, d'après son estimation, n'avait pas moins de trois siècles, auxquels il faut ajouter l'âge du cèdre, qui suppose « plus de siècles encore précédés eux-mêmes « par le long période de temps que la tranchée abandonnée à mis à « se combler peu à peu d'hiver en hiver. »

..... Une autre indication nous est fournie par les *planches de jardin* que nous avons décrites plus haut. Ce système de culture est depuis longtemps remplacé par celui des *buttes à maïs*, plus simple et tout à fait irrégulier. Cependant, suivant M. Lapham, les *planches de jardin* sont beaucoup moins anciennes que les tertres sur lesquels leurs lignes s'étendent en même temps que sur le sol environnant. Si donc ces tertres appartiennent à la même époque que ceux qui sont couverts de bois, trois périodes se trouvent ainsi marquées : la première, celle des tertres; la seconde, celle des *planches de jardin*; la troisième, celle de la forêt.

L'agriculture n'était pas en Amérique un art venu du dehors; elle était le résultat du développement d'une demi-civilisation, dont à son tour elle rendait le progrès possible. La preuve en est qu'on n'y connaissait aucune des céréales de l'ancien monde, et que l'agriculture y reposait sur une plante américaine, le maïs. Il nous semble, par conséquent, pouvoir marquer quatre longues périodes :

1° Celle où se développa chez les tribus américaines, sortant d'une barbarie primitive, une science de l'agriculture et une certaine puissance de combinaison.

2° Celle où les tertres furent élevés, et où furent entrepris d'autres grands ouvrages.

3° L'âge où les *planches de jardin* occupent au moins une partie

Digitized by Google

des tertres, ce qui prouve évidemment que cette méthode en fait de culture n'a commencé qu'après que ces tertres avaient perdu leur caractère sacre aux yeux des possesseurs du sol; car il est difficile de supposer que des ouvrages exécutés avec tant de soin auraient été ainsi profanés par ceux mêmes qui les avaient faits.

4° La période où les tribus retombent dans la barbarie, et où les places primitivement occupées par la forêt, puis par des monuments regardés peut-être comme sacrés, enfin par des cultures, retournent à l'état de forêt.

Lors même qu'on attribuerait à ces révolutions toute l'importance qu'on a réclamée pour elles, elles n'exigeraient pas une durée totale de plus de trois mille ans. Nous ne pouvons naturellement nier que cette durée a pu être beaucoup plus grande ou beaucoup moindre; mais, dans notre opinion du moins, il suffit de trente siècles.

Quelques observations, si leur exactitude était constatée, nous reporteraient beaucoup plus haut; mais nous aurions besoin de preuves d'une toute autre force que celles qu'on a données, pour nous faire croire, par exemple, qu'un Mastodonte, ou au moins un Mammouth ait été tué à coups de pierres par des Indiens dans le Missouri.

Quoi qu'il en soit, si les faits que nous avons rapportés nous autorisent à conclure qu'une partie tout au moins de l'Amérique du nord a nourri autrefois une nombreuse population agricole, nous devons nous demander quelle cause fatale a amené la ruine de cette ancienne civilisation. Pourquoi ces remparts abandonnés, ces cités détruites? Comment les nations populeuses qui jadis habitaient les riches vallées de l'Amérique ont-elles été réduites à l'état misérable de tribus sauvages? Par l'excès du luxe ou par la guerre, dirait l'histoire; mais si, en faveur de la première de ces hypothèses, l'archéologue ne découvre guère de probabilités, en faveur de la seconde il ne trouve que trop de preuves.

Traduit de l'anglais de M. Lubbock.

E. Assollant.

Digitized by Google

FOUILLES

DU

GUÉ DE SAINT-LÉONARD

(MAYENNE)

LETTRE A M. LE GÉNÉRAL CREULY

Monsieur,

Connaissant tout l'intérêt que vous voulez bien porter à nos découvertes du gué de Saint-Léonard, je viens vous rendre compte du résultat des fouilles reprises cette année. — Commencées depuis les premiers jours du mois dernier, ces fouilles, malheureusement rendues difficiles par les grandes eaux qui sont venues souvent contrarier nos travaux, et aussi par la masse de terre qu'il était nécessaire de déblayer, ont cependant amené d'importants résultats. — Nous avons repris ces fouilles à l'endroit où elles avaient été abandonnées l'an dernier, mais, au lieu de continuer en rivière, nous avons mordu dans le pré, et c'est là, sous une épaisseur d'environ cinq mètres de terrain, que nous retrouvons l'ancien lit de la rivière *pavé* de médailles dans toute la largeur de la voie romaine dont on rencontre les traces. Le nombre des médailles recueillies cette année est de 16,970. Ces médailles sont à peu près les mêmes que celles trouvées l'an dernier; cependant, nous avons rencontré un plus grand nombre de médailles en argent (93), quelques monnaies gauloises, une médaille grecque d'Hadrien et un certain nombre de variétés nouvelles, des médailles de différents empereurs. — Voici

Digitized by Google

le relevé d'après le classement préparatoire que nous en faisons chaque jour, M. Chédeau et moi :

Gauloises	12
Consulaires	75
Marc-Antoine	4
Auguste	624
Livie	1
Agrippa	174
Agrippa et Auguste	187
Tibère	3082
Drusus	3
Tibère, Drusus et Julie	2
Antonia	81
Germanicus	417
Agrippine mère	3
Néron et Drusus	9
Caligula	161
Claude	5788
Néron	2479
Galba	6
Vitellius	6
Vespasien	956
Titus	209
Julie	1
Domitien	985
Nerva	72
Trajan	282
Hadrien	33
Ælius	1
Antonin	14
Faustine mère	2
Marc-Aurèle	6
Faustine jeune	3
Lucius Vérus	2
Commode	2
Crispine	2
Claude le Gothique	1
Tétricus père	2
Médailles coupées en deux	194
— frustes	186

Digitized by Google

Les objets divers que nous avons trouvés avec les médailles sont peu nombreux, ce sont :

— Une fibule d'un très-grand modèle et d'un beau travail, en cuivre incrusté d'argent.

— Une autre fibule plus simple en cuivre uni.

— Fragments de trois autres fibules.

— Un cure-oreille en cuivre.

— Un marteau en fer.

— Deux haches en fer et quelques autres débris de fer.

— Une petite hachette en forme de pavillon, en cuivre, pareille à celle de l'an dernier.

— Une bague en cuivre sans ornement.

— Une tête de clou plate, en cuivre, avec dessins gravés en creux.

— Une amulette en pierre, en forme de tête de serpent.

— Des débris de poteries grossières noires et grises.

— Le socle d'une statuette de Vénus Anadiomène, en terre cuite.

— Des briques à rebords.

Recevez, etc.

Baron de Sarcus.

Digitized by Google

INSCRIPTION

RÉCEMMENT DÉCOUVERTE

A MESVE (NIÈVRE)

On remarque dans la carte de Peutinger, sur la voie qui suivait la rive droite de la Loire, entre *Nevirnum* (Nevers) et *Brivodurum* (Briarre), une station dont le nom est écrit MASSAVA, et qui n'est pas indiquée dans l'Itinéraire d'Antonin. D'Anville (1), et après lui tous les savants qui se sont occupés de la géographie de la Gaule, ont reconnu cette station dans le village actuel de *Mesre* (canton de Pouilly, département de la Nièvre). Mais cette attribution n'était basée que sur l'analogie des noms, les distances marquées sur la carte entre *Massava* et *Nevirnum* d'une part, *Brivodurum* de l'autre, n'étant pas les mêmes que celles qui séparent le village dont il s'agit de Nevers et de Briarre. On pouvait donc à la rigueur la contester, rien n'étant plus trompeur en géographie comparée que les analogies de ce genre entre les noms modernes et les noms anciens. L'inscription dont nous allons donner connaissance aux lecteurs de la *Revue* ne permet plus aucune espèce de doute sur l'exactitude de cette attribution.

AVGSACRDEAECLVTO*n*
DAE·ETVCANISMASAVENSIBV*s*
MEDIVSSACERMEDIANNI*f*
MVRVMINTERARCVSDVOSC*um*
SVISORNAMENTISDS D *d*

(1) *Notice de la Gaule*, p. 437.

Digitized by Google

Cette inscription, dont la découverte et la conservation sont dues à M. l'*abbé Boëre*, *curé de Mesve*, provient des substructions de l'église de ce village, que l'on reconstruit en ce moment. Elle est gravée, en magnifiques caractères du commencement du IIe siècle de notre ère, sur une grande dalle d'un mètre quinze centimètres de longueur et de soixante-douze centimètres de largeur. Un encadrement de dix centimètres de largeur et de quatre centimètres de saillie l'entoure en haut, à gauche et en bas; elle est brisée du côté droit.

La deuxième ligne, à laquelle il ne manque que l'S finale du mot MASAVENSIBVS, prouve que la cassure n'a pas enlevé plus d'une lettre à la fin de chacune des autres lignes. Les lettres manquantes sont F, abréviation du mot FILIVS, à la fin de la troisième ligne, VM, qui pouvaient former un monogramme, à la fin de la quatrième, et enfin D à la fin de la dernière. La lettre enlevée par la cassure à la première ligne est plus difficile à restituer : je pense cependant que c'est une N.

L'auteur de la copie qui m'a été communiquée a oublié un I après le premier V de la deuxième ligne, soit que cet I ait été gravé, dans de plus petites dimensions que les autres lettres, entre le V et le C, soit, ce qui est plus probable, qu'il se lise dans l'intérieur du V. Les T sont tous plus hauts que les autres lettres, ce qui se rencontre fréquemment dans les inscriptions de l'époque à laquelle j'ai assigné ce document, qui doit se lire ainsi :

Augusto sacrum, deae Clutondae et vicanis Masavensibus Medius Sacer, Medii Anni filius, murum inter duos arcus, cum suis ornamentis, de suo dono dedit.

[1] On voit que la localité antique dont le village de *Mesve* occupe l'emplacement s'appelait bien *Masava*, et non pas *Massava* par deux *s*, comme ce nom est écrit sur la carte de Peutinger, puisque ses habitants sont nommés *Masavenses;* on voit en outre que cette localité n'était pas une simple station, mais un *vicus*, dépendant sans doute du municipe d'*Autessiodurum;* car c'est elle évidemment qu'il faut reconnaître dans le *Masva vicus in pago Autisiodorensi* du continuateur de Frédegaire cité par D'Anville.

La déesse *Clutonda* était probablement quelqu'une de ces divinités topiques comme on en trouve un si grand nombre dans la Gaule. C'est la première fois que son nom se rencontre.

Quant aux deux arcs et au mur donné à cette déesse et aux habi-

Digitized by Google

tants de *Masava* par Medius Sacer, il est assez difficile de dire ce qu'ils étaient, à moins cependant qu'ils ne fissent partie de la décoration d'une fontaine, d'une source, dont *Clutonda* aurait été la nymphe, comme *Divona* à Cahors, *Acionna* à Orléans, *Eura* à la prise d'eau de l'aqueduc du Pont du Gard, etc. Mais existe-il une source semblable à *Mesve?* J'avoue que je n'en sais rien. Ce n'est pas en cela, du reste, que consiste l'importance de cette inscription.

L. Renier.

Digitized by Google

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'OCTOBRE

M. de Wailly fait la deuxième lecture d'un mémoire *Sur la date et le lieu de naissance de saint Louis.*

M. Hauréau termine la deuxième lecture de son mémoire ayant pour titre : *l'Église et l'État sous les premiers rois bourguignons.*

M. de Longpérier fait une communication étendue et pleine d'intérêt sous le titre de Notice *sur les coupes sassanides.* A la suite d'observations de M. le secrétaire perpétuel appuyées par plusieurs membres, l'auteur s'engage à revoir ce travail et à en faire une seconde lecture à titre de mémoire. Nous y reviendrons à cette occasion.

M. L. Renier expose et commente avec étendue deux inscriptions latines découvertes en Algérie et dont il fait ressortir l'importance à divers points de vue. Elles contiennent, entre autres, le nom de deux villes dont l'emplacement n'était pas encore déterminé : *Badæ* et *Serteia.*

M. L. Renier communique ensuite à l'Académie une inscription trouvée à Mesves et portant le nom latin de cette antique station de la voie d'Orléans à Nevers. Nous donnons dans le présent numéro cette importante inscription.

M. de Rougé lit en communication un intéressant travail sur l'année égyptienne ; ce travail est destiné au journal de M. Lepsius. A. B.

Digitized by Google

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

M. le ministre des affaires étrangères a reçu de M. Van de Poel, président de Cheribon (Indes néerlandaises), par l'entremise du consul de France de cette ville, à titre de don au gouvernement français, une importante collection d'armes et d'ustensiles en pierre découverts à Java et qui remontent à une époque dont les traditions du pays n'ont pas conservé le souvenir.

Cette collection, composée de trente-neuf objets, a été transmise à l'Académie des sciences par M. le ministre de l'instruction publique. Une commission, composée de trois membres de l'Institut, doit examiner cette découverte. Nous donnerons le rapport de cette commission.

— On lit dans l'*Impartial dauphinois* du 20 octobre 1865 : Compte rendu du conseil général de l'Isère, section de 1865.

« Le rapport de M. le préfet vous apprend que les subventions que vous avez bien voulu mettre à la disposition de la ville de Vienne et de la commune d'Aoste ont permis de continuer les fouilles qu'on pratique annuellement sur leur territoire respectif, pour la recherche des objets antiques dont la découverte peut intéresser les arts ou l'histoire, et les rapports qui y sont annexés vous offrent la nomenclature des objets qui ont été mis au jour.

« Ainsi, à Vienne, les fouilles exécutées en 1864-1865 sur le champ de manœuvre de cavalerie et sur quelques terrains voisins ont permis de retrouver :

« Une très-belle épingle en or, longue de quarante-six milimètres environ et surmontée d'une plaque ornée d'émeraudes et de perles très-bien simulées avec du verre;

« Une statuette de Mercure, en bronze;

« Divers autres objets également en bronze, mais d'un moindre intérêt;

« Un compas et un ciseau en fer;

« Six épingles destinées à la coiffure des femmes, dont une très-élégante et parfaitement conservée:

Digitized by Google

« Cinq sifflets de théâtre ou de cirque, une petite tesserre ou contre-marque de théâtre, le tout en os ;

« Divers fragments de poterie très-fine portant en relief le nom de l'auteur ;

« Des fragments de vase en verre d'une très-grande finesse et enfin une pierre sur laquelle on peut lire la moitié d'une inscription destinée à perpétuer le souvenir des services rendus à la cité viennoise par le nommé Quintus Gellius.

« Dans la commune d'Aoste, soixante-dix-huit objets antiques et tous de provenance romaine ont été également découverts et déposés au musée communal.

« Ces objets consisient en quarante-trois amphores de formes différentes, une écuelle, une lampe en terre avec inscription, vingt-six médailles en bronze et deux en argent à l'effigie de divers empereurs romains.

« Ce même rapport ses termine, messieurs, par la demande des subventions ordinaires que vous allouez jusqu'à concurrence de six cents francs pour la ville de Vienne et de deux cents francs pour la commune d'Aoste, sous la condition que les conseils municipaux de ces localités ajouteront aux libéralités du département les ressources habituelles qu'elles consacrent à ces explorations, et votre commission vous propose de voter à cet effet la somme de huit cents francs que M. le préfet a portée au sous-chapitre XVII du budjet départemental. »

Le conseil adopte les conclusions du rapport, et il vote, en conséquence, le crédit de huit cents francs demandé par M. le préfet pour être réparti, selon les indications de la commission, sous la condition d'une égale subvention par les communes de Vienne et d'Aoste.

— Des correspondances anglaises nous font connaître des découvertes intéressantes qui ont été faites à Cyrène par sir Thomas Smithson et M. Henri Porcher, ancien officier d'artillerie dans l'armée française. Les fouilles, commencées il y a quinze mois, ont déjà permis de mettre au jour toute l'enceinte d'un cirque aussi beau que celui de Vérone, et un temple qu'on croit avoir été le temple du Soleil.

Des photographies très-exactes de ces deux monuments sont envoyées à Londres et à Paris. En même temps, les intrépides fouilleurs expédient quelques morceaux de sculpture plus ou moins mutilés, dont l'un est excessivement remarquable : c'est la tête et le torse d'une statue de femme qui paraît appartenir à la belle époque de l'art grec.

Il y a aussi quelques médailles, dont une rare, de Gallus, en argent grand module, et des bronze de Bélisaire qui manquent à la plupart des collections européennes. MM. Smithson et Porcher sont propriétaires des terrains sur lesquels ils opèrent leurs fouilles. Ils ne veulent rien distraire de leurs trouvailles jusqu'après leur retour en Europe. En attendant, et par les soins de M. Jeffs, ils organisent à Uxbridge, près de Londres, un musée spécial où seront rassemblés toutes les antiquités cyrénaïques.

(Extrait du *Journal la France.*)

Digitized by Google

CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN ET MÉROVINGIEN A BOURGES

Extrait d'une lettre au directeur de la REVUE.

« Pour plus d'intelligence des faits dont j'ai à vous rendre compte, permettez-moi d'abord de vous esquisser en quelques mots les lieux qui en sont le théâtre. Vous n'êtes pas sans avoir entendu parler des établissements militaires que le gouvernement fait, depuis quelques années, élever à Bourges. Le terrain sur lequel se construit la fonderie de canons est situé à l'est de la ville et fait suite aux dernières maisons du faubourg. Il était hier encore délimité au nord-est par la grande route de Bourges à Nevers et au sud-ouest par un petit chemin encaissé et que j'avais toujours soupçonné être d'origine gauloise. Ce sentier s'offrait, avec sa physionomie primitive, comme un prolongement de notre vieille rue de *Brives*, aujourd'hui rue de Charlet. Sous la domination romaine, cette voie, suivant l'usage, dut se borner, au moins sur l'un de ses côtés, de monuments funéraires, dont les restes se sont retrouvés jusque sous les murs actuels de la ville. Elle sépare la fonderie de canons, qui se termine en ce moment, d'un vaste terrain compris dans la circonscription du faubourg du Château (ancien bourg de Brives) et sur lequel s'élevèrent successivement, au VIIe siècle, le prieuré de Saint-Martin-de-Brives, dont les bâtiments renouvelés subsistent encore, et au XVIe, l'église et le couvent des capucins, aujourd'hui remplacés par des constructions modernes.

« En supposant qu'il n'existât pas auparavant, l'établissement du couvent de Saint-Martin a peut-être motivé à cet endroit l'existence du grand cimetière, qui depuis n'a cessé de recueillir les morts du vieux Bourges. Ce cimetière, qui occupe aujourd'hui une portion de l'enclos des capucins, derrière Saint-Martin, d'où son nom de cimetière des Capucins, ne s'étend que sur une portion de l'ancien et le déborde au couchant, en s'avançant vers la ville. Son existence en ce lieu depuis tant de siècles nous a valu la conservation des monuments funéraires paiens que les populations chrétiennes des temps postérieurs ont employés, malheureusement en les mutilant quelquefois, pour les approprier à leurs sépultures.

« Depuis plusieurs années, en ouvrant de nouvelles fosses dans la partie sud-est de ce cimetière, on a mis à jour plusieurs stèles et d'autres fragments antiques pleins d'intérêt, mais en général les monuments étaient muets. La découverte que j'ai entrepris de vous faire connaître, en complétant les précédents par la mise en lumière d'une série d'inscriptions, témoigne en outre de l'étendue du cimetière antique, dont on ne saurait aujourd'hui préciser les bornes.

« Dans les derniers temps, en effet, le génie militaire, pour dégager les abords de la fonderie centrale, entreprit d'établir un rond-point à l'angle formé par la rencontre du petit chemin de Brives et de la route de Nevers, en nivelant tout le terrrain compris entre les deux voies et les anciens bâtiments de Saint-Martin. Or, les travaux de déblais entrepris à cet effet nous ont mis en possession d'une série de sépultures anciennes, offrant

Digitized by Google

des spécimens de monuments funéraires antiques et des commencements du moyen âge. Au moment où ce travail de fouilles s'accomplissait, j'étais loin de Bourges, où je viens seulement de rentrer, en sorte que je n'ai pas pu malheureusement voir sur place les choses que j'ai à vous d'écrire. Aussi, malgré les renseignements que j'ai pu prendre, je ne saurais dire si les monuments en question étaient superposés et étagés suivant leur âge respectif, ou s'ils se sont offerts pêle-mêle. Je crois toutefois que cette dernière condition est la vraie, et elle s'explique par le fait, signalé plus haut, de l'utilisation des sépultures païennes pour les sépultures chrétiennes postérieures. Je n'entrerai donc pas dans d'autres détails sur ce point, et je m'empresse de passer à la description des monuments, parmi lesquels ne figurent pas moins d'une demi-douzaine d'inscriptions dont je vous laisse à apprécier l'intérêt.

« Ça été d'abord, et pour n'y plus revenir, une assez grande quantité de bières en forme de gaîne et taillées dans le calcaire de la localité, une seule, de forme carrée, avait été façonnée. Ces bières ne sont pas toutes du même travail, mais la plupart sont assez grossièrement taillées, les unes ont un couvercle plat, chez les autres il affecte l'apparence d'un toit, sur quelques-uns l'arête médiane est occupée par une bande ou listel de 4 à 5 centimètres de large et qui règne dans toute la longueur ; un fragment d'un de ces couvercles, d'un travail exceptionnellement plus délicat, porte avec lui son époque ; il était plat, et de la bande du milieu saillissaient alternativement et de chaque coté des feuilles en fer de lance, soutenues par un pédoncule recourbé, et d'autres feuilles ovales adhérentes à la tige.

« C'est là, si je ne me trompe, une ornementation antérieure au VIIIe ou IXe siècle, en un mot de la période mérovingienne. Elle s'accorde au surplus avec le caractère de quelques menus objets trouvés au même endroit et dont je parlerai plus loin.

« Mais ce qui pour nous a plus de prix, ce sont les stèles à inscriptions qui sont sorties de terre en même temps que les bières, et qui viennent fournir à notre collection lapidaire une série de légendes dont nous n'avions pas encore les analogues, quant à l'âge.

« Voici la description sommaire et, autant que posssible, fidèle de chacun de ces monuments que j'ai essayé de ranger suivant l'ordre chronologique.

« Stèle n° 1.

« Cette stèle est malheureusement mutilée, le haut a été brisé, sans doute à l'effet de l'utiliser plus facilement. L'opération lui a fait perdre un peu de sa largeur sur la gauche. Dans son intégrité la pierre offrait vraisemblablement à son sommet une arcade surmontée d'un fronton, que supportait une double bande ou listel formant pilastre et qui va rejoindre dans le bas une plinthe ; le pilastre de gauche a disparu entièrement dans la mutilation. Dans le milieu une niche se creuse pour abriter une figure vue de face et a mi-corps. La tête du personnage est martelée, mais le reste est demeuré parfaitement intact. Ce buste est vêtu d'un vêtement à plis

Digitized by Google

qui laisse deviner par derrière le cuculle, l'une des mains semble tenir les plis du manteau, l'autre porte une boîte ou étui cylindrique dont le couvercle se renverse et est rempli d'objets difficiles à déterminer. Le travail de cette statue, bien qu'assez médiocre, n'accuse cependant pas encore la décadence. La sculpture est remarquablement fouillée, mais les lettres de l'inscription sont négligées. Cette inscription, qui se lit disposée en trois lignes sur la plinthe, est ainsi conçue :

D M
MEMORIÆ AAR I
L'TT'OSSAVXOR

Les deux premières lignes sont inscrites entre un double trait aussi profondément gravé que les lettres elles-mêmes. Vous remarquerez en outre que, pour gagner de la place, le lapicide a considérablement rapetissé trois lettres de la deuxième ligne, ce qui ne l'a pas empêché d'être embarrassé pour placer l'I final, qui se lit, en effet, en dehors du reste de l'inscription, mais sur le pilastre de droite; peut-être est-ce la suite d'un oubli. Cependant je ne garantirais pas que nous ayons le commencement de la troisième ligne. le montant de ce côté manquant, comme je l'ai dit.

Le tout mesure vingt-huit centimètres de large sur soixante-quinze centimètres de hauteur.

Stèle n° 2. — Après celle-ci, je mentionnerai une grande pierre mince (de sept à huit centimètres d'épaisseur), large de quarante centimètres et offrant un mètre vingt centimètres dans sa plus grande hauteur. Elle dessine un édicule à fronton triangulaire, orné de deux palmettes grossières, et soutenu par deux pilastres à chapiteaux barbares; sur la frise on lit en caractères grêles et peu profonds, de quatre centimètres de haut, les mots :

D M AELIANI

Je note le fait que les A y sont dépourvus de traverses.

Stèle n° 3. — Près d'elle, voici une autre pierre qu'on dirait tirée du même bloc, et qui présente la même épaisseur, mais elle est carrée, et a de proportions trente-cinq centimètres sur quatre-vingts centimètres, un double filet lui fait encadrement. La moitié supérieure de ce cadre est occupée par les linéaments à peine visibles du chrisme. Nous voilà donc en plein christianisme, et aussi dans la barbarie. Les caractères de l'inscription, quoique gardant la forme carrée et une certaine correction, ne démentent pourtant pas ce jugement. La forme du Q porte sa date. Voici comment se lit dans sa simplicité modeste la légende de ce vieux chrétien d'Avaricum :

HIC RE
QVIESCIT
PVDAR
IVS

Vous remarquerez la forme de la première lettre de la troisième ligne,

Digitized by Google

provient-elle d'une ligature qui permette d'y voir l'I initial d'un nom accolé à l'initiale du surnom, où le lapicide a-t-il maladroitement allongé le trait inférieur du P de *Pudarius*? C'est ce que je ne me permettrai pas de décider. Les dernières lettres sont un peu frustes, mais je crois pouvoir garantir le défaut de traverse dans l'A.

Stèle n° 4. — Près de là se lit une autre légende funéraire du même caractère, et qui ne diffère en tout que par les noms. Une brisure a fait disparaître une partie du sommet; il est vrai que la portion qui fait défaut ne contenait rien d'essentiel. Sa largeur est de quarante centimètres. Dans le haut d'un encadrement pareil au précédent, la croix grecque se dessine inscrite dans un cercle. L'inscription, aussi remarquable de simplicité que la précédente, se rapporte à une femme. Elle se lit en trois lignes séparées par un trait, comme il suit :

H I C R E
qVIESCIT
LVNIDIA

Je vous signale le Q de la deuxième ligne et l'A final.

Stèle n° 5. — Jusqu'ici, chrétiens ou païens, ceux dont nous venons de lire les noms étaient des Gallo-Romains; avec la dernière inscription, nous entrons dans le monde mérovingien, et nous avons affaire à un nom connu d'origine franque. La pierre qui porte cette dernière légende est relativement plus épaisse que les trois précédentes; elle mesure vingt centimètres sur trente centimètres, c'est-à-dire qu'elle est presque carrée. Elle a, il est vrai, été écrêtée, mais il semble que la mutilation n'en ait que fort peu enlevé. En tout cas on y lit distinctement, sauf trois lettres disparues, et qui se remplacent d'elles-mêmes :

HIC...VIESCIT
BONEMEMORIE
MERFOLIΔIS.

L'apparence des dernières lettres me dispense de signaler la barbarie de ces caractères.

Ajoutons encore, pour en finir avec les monuments de ce genre, une autre petite pierre d'une quinzaine de centimètres en carré, et remplie par un relief du chrisme non surmonté du P ou de l'étoile à six raies; témoignage de la modestie du défunt, qui n'a même pas voulu, par humilité, laisser son nom à la postérité. L'âge de ces dernières pierres ajoute un grand prix à leur possession, qui nous permet de combler une lacune de nos collections épigraphiques, où ne figurait aucun monument de ces basses époques.

Leur caractère, certainement mérovingien, justifie la rencontre qui a été faite au même lieu, de quelques armes et bijoux, qui paraissent du même temps et qu'on m'a signalés comme étant de la même provenance. C'est d'abord une lame de coutelas droite et à dos épais, mesurant trente-

Digitized by Google

quatre centimètres de long sur quatre centimètres de large. La soie brisée offre encore dix centimètres de long; le fer est d'un grain très-fin. Puis trois couteaux triangulaires de même métal, et de quinze centimètres chacun en moyenne, l'un d'eux est muni d'une douille, les deux autres portent une soie et entraient dans un manche. Enfin, c'est une fibrile ou agrafe ronde en bronze, unie et ornée de deux cercles concentriques saillants, et une de ces massives boucles de ceinturon ovales est de bronze ainsi que l'ardillon, comme les cimetières francs nous en ont offert depuis quelques années de nombreux spécimens.

« Malheureusement, je le répète, je ne saurais dire si ces objets ont été trouvés dans les tombes ou en dehors. Il serait fort possible, au surplus, qu'ayant été renfermées d'abord, elles aient déjà, avant la découverte qui vient d'en être faite, extraites à une certaine époque et rejetées dans le sol où on vient de les trouver, car si j'en crois les ouvriers, les tombes avaient déjà été explorées.

« Non moins malheureusement, à part deux des pierres (les dernières) et les autres objets recueillis pour le musée, par M. Bourdaloue, adjoint à la mairie de Bourges, le reste de ces précieux débris de notre antique civilisation locale n'a pu trouver, depuis qu'ils ont revu le jour, un abri digne de leur importance : ils sont allés rejoindre les autres monuments du même genre déjà extraits du sol du vieux Bourges, et pour lesquels, malgré tous les efforts, on n'a pas pu obtenir jusqu'ici un autre asile qu'un coin obcur d'un jardin public, où rien ne les préserve des intempéries et injures des passants. Il importerait d'autant plus de se préoccuper de leur assurer un abri que le nombre promet de s'en accroître beaucoup; il s'en faut, en effet, que tout le terrain ait été exploré autour du vieux prieuré de Saint-Martin; on n'a attaqué qu'un coin, dont on a enlevé seulement la surface. Qui sait ce que le sous-sol renferme encore! Mais l'éveil est donné, tenez pour certain que les fouilles se continueront, qu'on les surveillera et que vous serez averti de ce qu'elles auront pu produire, si tant est que vous jugiez que pareille communication ait droit à la publicité qu'on réclame pour elle. »

« Agréez, etc,

BOYER.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

On ne saurait trop appeler l'attention des lecteurs de la *Revue* sur l'important ouvrage de M. Grote, l'historien de la Grèce antique traduit par M. de Sadous, et dont les cinq premiers volumes ont déjà paru.—Ce chef-d'œuvre, car il est impossible de lui donner un autre nom, comprendra dix-sept volumes avec cartes et plans. — M. Grote a apporté dans cette œuvre capitale, qui est le dernier mot de la science actuelle sur l'histoire grecque, une immense érudition, le jugement le plus sûr et la plus sévère critique. Le traducteur, tout en conservant la précision et le nerf du style de l'original, a su y joindre une grande pureté de langage et beaucoup d'élégance. — Nous ne saurions donc commencer ce compte rendu sans payer un tribut de juste admiration à M. Grote et de sympathiques éloges à M. de Sadous. Nous nous sentirons ainsi plus à l'aise pour formuler quelques critiques et indiquer certains endroits de l'ouvrage qui font tache dans ce magnifique tableau.

Nos observations ne porteront pas sur la partie grecque; tout ce qui concerne la Grèce et le peuple hellénique est traité de main de maître, et ne donne prise à aucune objection, mais il n'en est pas de même pour la partie de l'histoire orientale, qui, au contraire, laisse beaucoup à désirer.

Les deux premiers volumes de l'œuvre sont destinés à l'exposé des légendes et des croyances religieuses de la Grèce. — M. Grote, avec son système d'exclusion sévère, se contente de raconter les fables grecques telles que les Hellènes les concevaient et que les rapportèrent les écrivains classiques. — Sans doute la méthode est excellente, et c'était bien ainsi qu'il fallait faire tout d'abord, mais on regrette de ne pas trouver à la suite de ces deux volumes un traité spécial de mythologie comparée, où l'auteur aurait pénétré son sujet plus à fond et nous aurait montré les traditions grecques en germe dans les premières conceptions des ariens.

Nous ne pouvons cependant pas trop reprocher à M. Grote d'avoir négligé une question qui, dans sa grande histoire de la Grèce, n'offrait qu'un intérêt de pure curiosité. Le génie grec, en effet, ne doit rien à la civilisation indienne. — Les quelques traditions religieuses conservées par les Hellènes et appartenant à cette période d'intuition primitive où les grandes familles ariennes étaient encore réunies dans une patrie commune et vivaient de la même vie, ont été tellement développées et modi-

Digitized by Google

fiées par les Grecs, qu'on ne peut pas dire qu'elles aient eu une bien grande part d'influence sur leurs sentiments religieux ou leurs idées mythiques.

Mais il n'en est pas de même de ces vastes empires des bords du Tigre et du Nil, de l'Assyrie et de l'Égypte, ni de ces opulentes cités phéniciennes, qui allèrent porter dans tous les pays du monde connu leur religion et leur civilisation avec leur commerce. — Ces trois races assyrienne, phénicienne et égyptienne, exercèrent une immense influence sur la civilisation grecque. — M. Grote consacre plusieurs chapitres importants à ces empires de l'Orient, et c'est ici que vont porter nos objections les plus sérieuses.

Il y aurait eu un bien beau volume à composer avec l'idée première de M. Grote. — On aurait comparé les nombreux monuments de l'art assyrien, phénicien et égyptien avec les premiers essais artistiques des Grecs, on aurait démontré comment les sculptures déjà très-remarquables des Assyriens ont servi de modèles aux premiers artistes grecs, et comment la colonne et une partie du système architectonique qui s'y rattache a été importée de l'Égypte en Grèce. — On aurait recherché si ces modèles ont été directement copiés par les Grecs, ou s'ils ont été apportés quelque peu altérés par les Phéniciens. — Et ce qu'on aurait fait pour les arts, on aurait pu le faire aussi pour les sciences et les lettres; car l'idée que les Grecs ont tiré tout d'eux-mêmes et n'ont été redevables de rien à aucune autre nation est absolument fausse. — Les Grecs ont emprunté aux civilisations de l'Orient antique dans les mêmes proportions que les nations modernes ont emprunté à la civilisation grecque. — Mais pour arriver à ce résultat, il aurait fallu étudier chaque nation dans ses monuments et ses inscriptions, se pénétrer de son caractère particulier, de ses mœurs, de ses croyances, et s'initier dans toutes les sciences qu'elle cultivait; ce n'est qu'ainsi qu'on aurait pu se rendre un compte exact du degré d'influence qu'elle pouvait exercer sur l'esprit grec, et c'est ce que M. Grote n'a pas fait.

Que dirait-on aujourd'hui d'un écrivain qui, pour composer une histoire de la Perse ou de l'Égypte moderne, rejetterait tous les écrivains musulmans, et baserait son travail sur quelques récits de voyageurs européens? — On pourrait l'accuser à bon droit d'avoir fait une œuvre incomplète et pleine d'erreurs.

Nous nous permettrons de faire aussi ce reproche à M. Grote, toujours seulement à propos de ces chapitres concernant l'Orient antique.

M. Grote ne connaît l'Orient que par les récits des écrivains grecs et principalement d'Hérodote; or, les Grecs méprisaient les Barbares, s'en occupaient peu, et tendaient à tout helléniser; — ils ne pouvaient donc voir l'Orient que sous un faux jour.—Hérodote, dont, il est vrai, la critique était sûre et le jugement très-sain, ne savait pas la langue des pays qu'il parcourait; il ne recevait donc ses renseignements que de seconde main et à l'aide d'un interprète qui ne comprenait peut-être pas toujours très-bien lui-même les paroles souvent mystiques et obscurcies à dessein des savants et des prêtres de l'Orient. — En outre, il était bien excusable de

Digitized by Google

faire quelques confusions, lorsque, par exemple, en Égypte, les prêtres l'instruisirent d'une série d'événements dont l'étendue embrassait plusieurs milliers d'années; aussi a-t-il attribué à certains rois des actions qui appartenaient à d'autres, et à certaines époques des faits qui s'étaient passés plusieurs siècles avant ou après.

Manéthon ne nous est parvenu que très-incomplet et très-altéré, surtout par Joseph, qui avait intérêt à fausser les assertions de Manéthon au profit de son système.

Nous ne possédons pas Bérose en meilleur état, et quant à Diodore de Sicile, il s'est si souvent trompé sur les événements de l'époque grecque et romaine que nous pouvons contrôler, qu'il doit nous inspirer peu de confiance lorsqu'il parle de l'histoire de l'antiquité orientale, déjà si loin de lui.

Il est résulté de cette manière d'entendre l'histoire de l'Orient, que M. Grote a commis quelques graves erreurs dans les chapitres où il traite des peuples antiques, et principalement dans son chapitre sur l'Égypte. — Nous en relèverons plusieurs :

1° L'auteur nous dit que Memphis n'acquit son développement et sa splendeur que dans les derniers temps de l'histoire égyptienne; or, il est reconnu maintenant que Memphis existait comme capitale de l'Égypte et comme la ville la plus importante du royaume dans les premiers temps de la monarchie et bien avant la splendeur de Thèbes.

Memphis fut sans partage la ville dominante de l'Égypte pendant six des premières dynasties, de 3900 à 3850 environ (Brugsch), sous les règnes des rois constructeurs des pyramides; ce n'est que sous la XIe dynastie, vers 2855, qu'apparaît la puissance de Thèbes.

2° La population de l'Égypte, dit M. Grote, était érigée en castes ou professions héréditaires. — Il est très-possible, en effet, que la société égyptienne ait été divisée en castes ou corporations telles que celles de l'Europe au moyen âge, ayant chacune des priviléges et des obligations, et que le fils ait suivi le plus souvent l'état de son père; mais que ces castes aient été héréditaires en vertu d'une loi civile ou religieuse, ou même d'une coutume qui n'aurait pas souffert d'infractions, c'est là une assertion bien ébranlée aujourd'hui par l'étude de la littérature égyptienne.

3° Les prêtres, continue M. Grote, possédaient exclusivement les moyens de lire et d'écrire; c'est là une assertion tout à fait fausse. — Quoique la classe sacerdotale ait possédé en Épypte, comme chez nous au moyen âge, la plus grande somme de connaissances, les seigneurs de la cour, les négociants, les hommes appartenant à la classe riche, les nombreux scribes dont se composait l'administration compliquée de l'empire, les lettrés comme Penta-ur, qui n'était point du tout prêtre, savaient certainement lire et écrire et avaient étudié les lettres et les sciences cultivées alors; il est fort probable que la plus grande partie des cultivateurs et des artisans étaient très-ignorants, mais ils devaient cette ignorance à leur pauvreté et

Digitized by Google

aux occupations matérielles auxquelles ils étaient forcément astreints, et non à une obscurité calculée de leur système d'écriture.

Nous ne terminerons pas ce compte rendu sans répéter encore que ces observations ne portent que sur quelques points de détail, et que l'ensemble de l'ouvrage n'en reste pas moins un des plus beaux monuments historiques de ce siècle. X.

— Nous avons reçu les livres et brochures suivantes dont il sera rendu compte ultérieurement :

Les Dieux de l'ancienne Rome, mythologie romaine de L. Preller, traduction de M. L. Dietz, avec une préface de M. Alfred Maury. In-8. Ouvrage que nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs.

Mémoire sur les découvertes archéologiques faites en 1864 dans le lit de la Mayenne, au gué de Saint-Léonard, par MM. Chédeau et de Sarcus. In-4 de 56 p. et V planches.

Catalogue de monnaies romaines découvertes à Signy-l'Abbaye (Ardennes), par V. Duquénelle. Reims, 1865. Br. in-8 de 35 p.

Digitized by Google

INSCRIPTIONS

DE TROESMIS

DANS LA

MÉSIE INFÉRIEURE

Extrait d'un rapport fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans les séances des 4 et 18 août 1865,

Par M. LÉON RENIER

Nous avions annoncé dans notre Bulletin de l'Académie des Inscriptions pour le mois d'août dernier que nous donnerions une analyse développée du rapport de M. Léon Renier, sur les inscriptions de la Mésie inférieure envoyées par M. *Engelhardt*, commissaire français de la navigation du Danube en résidence à Galatz. Mais un pareil travail est difficile à analyser; nous croyons être plus agréable à nos lecteurs en donnant *in extenso* le commentaire de M. Renier sur les plus importants de ces documents, et en renvoyant pour les autres, dont nous reproduisons d'ailleurs le texte et l'interprétation en caractères courants, aux *Comptes rendus des séances de l'Académie*, dans lesquels le rapport dont il s'agit a été imprimé (1).

Les inscriptions envoyées par M. Engelhardt sont au nombre de vingt-quatre, dont vingt-trois proviennent d'Iglitza, l'ancienne *Troesmis*. La vingt-quatrième a été copiée dans les ruines d'une autre ville romaine de la Mésie inférieure, découverte par le commissaire français de la navigation du Danube dans le voisinage de Matchin. Toutes ces inscriptions ne sont pas

(1) Bulletin de juillet et août 1865, p. 263-306.

Digitized by Google

nouvelles; les quatre premières avaient déjà été communiquées à l'Académie, et M. Renier en avait fait l'objet d'un premier rapport, que nous avons publié dans notre numéro de novembre 1864. M. Engelhardt en a envoyé cette année des copies plus exactes ou des photographies, d'après lesquelles nous les reproduisons, en renvoyant, pour leur explication, au premier rapport de M. Renier.

Depuis la publication de ce rapport, ces quatre premières inscriptions et celles qui portent les numéros 5, 6, 7 et 8 dans le dernier rapport de M. Renier ont été envoyées à M. Mommsen, par le vice-consul de Prusse en résidence à Galatz, et cette communication a fourni au savant épigraphiste de Berlin le sujet d'un article qui a été publié dans le *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique de Rome* (1). Les nouvelles copies ou les photographies envoyées par M. Engelhardt confirment, ainsi qu'on le verra, la plupart des restitutions proposées par M. Renier pour les quatre premières inscriptions (2). Les copies des quatre suivantes sont plus complètes ou plus exactes que celles qui avaient été adressées à M. Mommsen. Il était donc utile de les mettre également sous les yeux du public, qui aura ainsi dans la *Revue* la collection complète des documents épigraphiques découverts jusqu'au 25 mai dernier dans les ruines de *Troesmis* ou dans leurs environs.

1. — Photographie (3).

TIB·VETVRIO
TIB·FIL·AEMILIA
MAVRETANO·FVN
DIS·PRAEFECTO
5. CASTRORVM
LEG·V̄·MAC
ORDO
TROESMENSIVM

Tiberio Veturio, Tiberii filio, Aemilia, Mauretano, Fundis, praefecto castrorum legionis quintae Macedonicae, ordo Troesmensium (4).

(1) Numéro de décembre 1864, p. 260 et suiv.

(2) Voyez le Rapport de M. Renier, p. 267 et suiv. des *Comptes rendus des séances de l'Académie;* p. 5 et suiv. du tirage à part.

(3) La ligne 7 toute entière avait été omise dans la première copie de M. Engelhardt.

(4) Les lettres VN à la fin de la troisième ligne, et VM à la fin de la dernière forment des monogrammes.

Digitized by Google

2. — Photographie.

M · PONTIO
//AELIANO
//V · PATRI · PONT
LAELIANI
5. //EG · AVG · PR · PR
//RDoTRoEsM

Marco Pontio Laeliano clarissimo viro, patri Pontii Laeliani legati Augusti pro praetore, ordo Troesmensium.

3.

PVIGELLIORA
IOPLARIO · SA
TVRNINOATILIO
BRADVANOCAV
5. CIDIOTERTVL
LOLEGAVG
ORDOTROESMEN
EXDECRETOSVO

Publio Vigellio Raio Plario Saturnino Atilio Braduano Gaio Aucidio Tertullo, legato Augusti, ordo Troesmensium ex decreto suo (1).

« J'avais, dans mon premier rapport, émis l'opinion que ce personnage était un gouverneur de la Mésie inférieure, et j'avais cru pouvoir placer la date de son gouvernement un peu avant l'année 190 de notre ère. Aujourd'hui que j'ai sous les yeux un plus grand nombre d'inscriptions relatives à des gouverneurs de cette province, qui y sont tous désignés par leur titre complet (*legatus Augusti pro praetore*) et non, comme ici, par celui de *legatus Augusti*, je pense que c'était plutôt un simple légat légionnaire, commandant la légion *Ire Italique*, laquelle, ainsi qu'on le verra par la suite de ce rapport, occupait alors *Troesmis*. Son commandement en Mésie devrait donc

(1) Les lettres TI ligne 3, AV ligne 4, et ME ligne 7, forment des monogrammes. La lettre C de la quatrième ligne avait été oubliée dans la première copie.

Digitized by Google

être placé avant son consulat, et reculé, en conséquence, de quelques années au delà de la date que j'avais cru pouvoir lui assigner.

4.

IMP · CAESARI · M
AVRELIO//////////
/////PIO · FEL · AVG
DIVI · SEVERI////////
5. DIVI · ANTONINI///DI
CNETFL · NOVIORVFO
LEGAVGPRRMVPANIPAR
SACERD · PROVIN · ETBISDV
9. VMVIRA · OBHON · PONIF

« A cette copie M. Engelhardt a joint la note suivante :

Ce monument étant fendu en plusieurs endroits, je l'ai fait entourer d'un cercle de fer serré par des boulons. Il a été ensuite garni de paille et enveloppé de toile et de filin. Malheureusement, cette dernière opération a eu lieu avant que j'aié pu procéder à la vérification du fait intéressant révélé par M. Renier (1). L'inscription, dont j'avais envoyé une copie l'an dernier, présente trois lacunes, *que j'avais essayé de remplir en y insérant les qualifications qui se rapportent à Caracalla.* Je puis affirmer de mémoire que la disparition des caractères remplacés par conjecture n'est pas due à une cause naturelle. Les endroits de la pierre qui offrent les lacunes en question, et ces endroits seuls, portent les marques très-apparentes du ciseau, circonstance qui semble confirmer l'opinion émise par M. Renier. Je dois ajouter toutefois que la copie me semble exacte, lorsqu'elle fait précéder les noms NOVIO · RVFO des prénoms TFL.

« Je persiste en conséquence dans ma restitution, qui est ainsi conçue :

Imperatori Caesari Marco Aurelio Antonino Pio Felici Augusto, Divi Severi nepoti, Divi Antonini filio, dedicante Lucio Novio Rufo legato Augusti pro praetore, Marcus Ulpius Antipater sacerdos provinciae et bis duumviralis, ob honorem pontificatus.

5. — Photographie.

« La copie de cette inscription, envoyée à M. Mommsen par le vice-consul de Prusse, était incomplète ; il y manquait une lettre au

(1) A savoir : que les noms martelés dans cette inscription étaient ceux de l'empereur Élagabale.

Digitized by Google

commencement de toutes les lignes. La photographie envoyée par M. Engelhardt est excellente, et elle prouve que ce document est parfaitement conservé.

TIBCLPOM
PEIANOCV
BISCONSVLI
CVALFIRMvS
5. 7LEGIITAL

Tiberio Claudio Pompeiano, clarissimo viro, bis consuli, Gaius Valerius Firmus, centurio legionis primae Italicae (1).

« *Tib. Claudius Pompeianus*, en l'honneur de qui avait été élevé ce monument, est un des gendres de Marc-Aurèle. Il épousa en 169 Lucille, fille aînée de ce prince et veuve de Lucius Vérus, et fut consul pour la deuxième fois en 173. Il survécut à Marc-Aurèle et même à Commode, à la mort duquel il refusa l'empire, que Pertinax voulait lui faire accepter.

« On ne lui donne pas ici le titre de légat impérial propréteur; aussi M. Mommsen pense-t-il, avec raison, qu'on ne doit pas le compter au nombre des gouverneurs de la Mésie inférieure, et qu'il ne faut voir dans ce monument qu'un hommage rendu au gendre de l'empereur, probablement à l'occasion de son élévation à un deuxième consulat, par un de ses anciens soldats. Pompeianus avait, en effet, exercé de grands commandements militaires. Il était en 167, pendant la première guerre contre les Marcomans, légat impérial de la Pannonie inférieure, et il fut envoyé, en 172, avec Pertinax, contre les Cattes, qui menaçaient d'envahir l'Italie. Il les défit complétement dans une grande bataille et les chassa de la Rhétie et du Norique.

« Borghesi a consacré à l'histoire de ce personnage et à celle d'un autre gendre de Marc-Aurèle, *Cn. Claudius Severus*, un savant mémoire, qui a été publié dans le *Bulletin archéologique de Naples* (2).

« J'avais dit, dans mon premier rapport, en m'appuyant sur l'autorité de ce savant (3), que la légion *Ve Macédonique* avait quitté la Mésie inférieure pendant la guerre de Domitien contre les Daces, et qu'elle n'y avait plus été renvoyée qu'après l'abandon de la Dacie transdanubienne par Aurélien. M. Mommsen nous apprend (4) que

(1) Les lettres LI, à la fin de la troisième ligne, forment un monogramme.
(2) IIe série, 3e année, p. 126 et suiv.
(3) *Sulle inscriz. Romane del Reno*, p. 146; *Œuvres*, t. IV, p. 212.
(4) *Bulletin de l'Institut arch. de Rome*, 1864, p. 262.

Digitized by Google

de l'ensemble des inscriptions recueillies par lui dans la Dacie il résulte que cette légion n'y fut envoyée, pour y tenir garnison, que sous Septime-Sévère; et, en effet, deux des inscriptions récemment envoyées par M. Engelhardt nous la montrent cantonnée encore à Troesmis sous le règne d'Hadrien (1) et même à l'avénement de Marc-Aurèle et de Lucius Vérus (2). Le monument qui nous occupe, et dont on peut, ainsi que je l'ai dit, fixer la date à l'année 173 de notre ère, me paraît démontrer que si, à cette époque, elle n'avait pas encore été envoyée dans la Dacie, elle avait du moins quitté ses anciens cantonnements de Troesmis, et y avait été remplacée par la *Ire Italique;* c'est, il me semble, la manière la plus vraisemblable d'expliquer la dédicace de ce monument par un centurion de cette dernière légion.

6.

L · IVLIO · FAV///
TINIANO · LE///
AVG · PR · PR
ORDO · M///
5. NICIPI · TR///
ESM

« Le monument est brisé dans toute sa hauteur du côté droit, et les lignes 1, 2, 4 et 5 ont perdu chacune leur dernière lettre. Mais ces lettres se suppléent facilement et l'inscription doit se lire ainsi :

Lucio Iulio Faustiniano legato Augusti pro praetore, ordo municipii Troesmensium.

« Les médailles de Marcianopolis nous font connaître un *Faustinianus* qui fut légat impérial de la Mésie inférieure sous Septime-Sévère et Caracalla (3); un fragment des fastes du collége des Augures, conservé au musée du Capitole (4), nous apprend qu'un *L. Iulius Faustinianus* fut admis en 212 parmi les membres de ce collége; enfin, une inscription de *Larinum* (5) est consacrée à un consulaire du même nom, qui avait été patron de cette colonie, et

(1) Voy. plus loin, n° 11.
(2) Plus loin, n° 12.
(3) Mionnet, *Méd. ant.*, Suppl., t. II. p. 74, n° 116-122; p. 78, n° 137-139; p. 80, n° 153-159.
(4) Guasco, *Inscr. mus. Cap.*, t I, p. 214.
(5) Mommsen, *I. N.*, 5206.

Digitized by Google

Borghesi a émis dans ses *Fastes consulaires* l'opinion, d'ailleurs très-plausible et qui se trouve pleinement confirmée par notre inscription, que le personnage mentionné dans ces deux derniers documents est le même que le légat impérial des monnaies de Marcianopolis. Notre inscription, dans laquelle il n'est question que d'un seul empereur, LEG · AVG, aurait donc été gravée au commencement du règne de Septime-Sévère, avant que Caracalla n'eût été associé à l'empire.

« Nous voyons en outre par ce document que Troesmis était un *municipe*, et non pas une colonie, comme je l'avais conjecturé dans mon premier rapport et comme on était en droit de le conclure du titre de *duumvirs* que portaient ses premiers magistrats (1). La Mésie inférieure formait donc, sous ce rapport, une exception, comme la Numidie, où les premiers magistrats des municipes portent aussi le même titre, et non pas celui de *quattuorvirs*, comme dans l'Afrique propre et dans la plupart des autres provinces de l'empire.

7. — Photographie.

L · ANTONIO
L · FIL · ARNENSI
FELICI · KARTHA
GINE · 7 · LEG · III ·
5. AVG · 7 · LEG · X · GEM7
LEG · I · ITAL · VIXIT
ANNIS · LVIIII · DIDIA
MARCELLINA · CoN
IVNX · CVM · ANTONIS
10. MARCELLINA · ET · DI
DIANO · FILIS · ET ·
HER · B · M · FACERE
CVRAVERVNT

Lucio Antonio, Lucii filio, Arnensi, Felici, Karthagine, centurioni legionis tertiae Augustae, centurioni legionis decimae Geminae, centurioni legionis primae Italicae. Vixit annis quinquaginta novem. Didia Marcellina coniunx, cum Antoniis Marcellina et Didiano filiis et heredibus, bene merenti facere curaverunt (2).

(1) Voy. l'inscription n° 4.
(2) Les lettres TH, lig. 3, forment un monogramme.

Digitized by Google

« M. Mommsen fait remarquer avec raison que cet officier était déjà connu par l'inscription suivante, qui a été trouvée à Lambèse (1) :

D M
M·LAETORIO
SYRIACO
MIL·LEG·III·AVG
5. ZANTONI·FELIC
VIXIT·ANN·XLV
M L·ANN·XXI
C·LAETORIVS
RVFVS·FRATRI
10. MERENTI
DE·SE·FECIT

Diis Manibus.

Marco Laetorio Syriaco, militi legionis tertiae Augustae, centuria Antonii Felicis. Vixit annis quadraginta quinque, militavit annis viginti uno. Gaius Laetorius Rufus fratri merenti de se fecit.

« J'étais loin de me douter, lorsque je copiais en 1851, près du camp de la légion *III*e *Augusta*, ce document, d'un intérêt d'ailleurs médiocre, qu'il acquerrait, quatorze ans plus tard, une certaine importance par la découverte, à plus de six cents lieues des côtes de la Numidie, du *cursus honorum* complet du centurion qui y est mentionné. Cela prouve une fois de plus qu'il ne faut rien négliger en fait de monuments épigraphiques.

8 et 9.

« La dernière des inscriptions envoyées à M. Mommsen est une empreinte de brique portant le nom de la légion *V*e *Macédonique*, et dans laquelle les lettres MA forment un monogramme. Outre cette empreinte, M. Engelhardt en a envoyé une autre, dans laquelle ces deux lettres sont séparées :

LEGVMAC

et il nous apprend que les briques portant l'une ou l'autre de ces empreintes sont extrêmement communes à Troesmis. Cette dernière

(1) Voy. mes *Inscr. rom. de l'Algérie*, nº 898.

Digitized by Google

inscription est inédite, ainsi que celles dont j'ai encore à entretenir l'Académie.

10.

« Le monument dont je parlerai d'abord est un grand piédestal, qui était couvert d'inscriptions sur trois de ses faces. Il est brisé en plusieurs morceaux. M. Engelhardt n'en a découvert d'abord que la partie supérieure; c'est la seule dont il ait envoyé les inscriptions. On en a trouvé depuis d'autres fragments; mais il n'avait pu encore, lors de son dernier envoi, en déchiffrer les inscriptions, qui sont, dit-il, plus longues que celles de la première partie. J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de l'Académie un dessin de cette première partie :

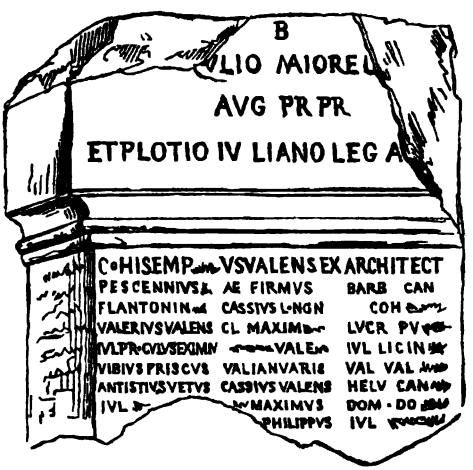

On lit sur la face droite :

APRONI MO.....
VALERI MAXI.....
PAPIRI MES.....
VALERI PRON.....
5. IVLIVS ALEXA...
VALERIVS MAX....

et sur la face gauche :

R...IRV.. SECV...
...AT.. VALEN...
...IVLI VALEN...
BI...VL VAL...
5. M..... SEVE...
R...IV... LONG...
CENNA
COH·VIIII

« Les quatre premières lignes de la face principale sont gravées en plus grands caractères, sur une espèce d'architrave, au-dessus de la corniche du piédestal.

Digitized by Google

« Au-dessous se lit une longue liste de noms, qui se continuait sur la face droite et sur la face gauche du monument. Cette liste commence par une ligne en plus grands caractères, laquelle se lit ainsi :

Cohors prima. — Semp[roni]us Valens, ex architect[o.

« Elle se continue ensuite sur trois colonnes. Les deux autres faces, qui sont plus étroites, n'avaient chacune qu'une seule colonne de noms.

« Au milieu de la deuxième ligne de la troisième colonne de la face principale, on lit le mot COH, *cohors*, et au milieu de la huitième ligne de la face gauche, les mots COH · VIIII, *cohors nona;* enfin, à la quatrième ligne de la première colonne de la face principale,

IVL PROCVLVS EX IMM

Iulius Proculus, ex immune.

« De ces diverses particularités on peut conclure que ce monument avait été élevé par des sous-officiers et des soldats, qui y sont mentionnés suivant l'ordre des cohortes auxquelles ils avaient appartenu, en reconnaissance de l'*honesta missio* qui venait de leur être accordée. J'ai trouvé à Lambèse plusieurs monuments semblables, élevés pour le même motif par des sous-officiers et des soldats de la légion *III*e *Augusta* (1).

« Les noms qui se lisent à l'ablatif sur l'architrave sont ceux du légat impérial propréteur gouverneur de la province, et du légat impérial commandant la légion à laquelle avaient appartenu les soldats qui ont élevé le monument. Cette partie de l'inscription doit se restituer ainsi :

Iulio Maiore legato Augusti pro praetore, et Plotio Iuliano legato Augusti.

« Julius Major étant légat impérial propréteur, et Plotius Julianus « étant légat impérial. »

« Le B qui se voit au-dessus est le reste de la formule

B · B

Bonis bene

(1) Voy. mes *Inscr. rom. de l'Algérie*, nos 100 et 102.

Digitized by Google

qui, de même qu'une autre formule plus connue,

Q · B · F · F · S

Quod bonum faustum felix sit

se lit quelquefois en tête des inscriptions du même genre.

« Le légat impérial commandant la légion, *Plotius Julianus*, est nouveau pour moi; je ne connais aucun autre document dans lequel il soit mentionné. Mais il n'en est pas de même du légat impérial propréteur *Julius Major*. Celui-ci, avant de commander dans la Mésie inférieure, avait été légat impérial de l'armée d'Afrique, et ce fut pendant qu'il exerçait ce commandement que furent construits, aux frais des quatre *coloniae Cirtenses*, les ponts de la voie qui conduisait de *Cirta* à *Rusicade*. C'est ce que nous apprend l'inscription suivante, qui a été trouvée sur cette voie, et qui est aujourd'hui encastrée dans le mur d'enceinte de la Casbah de Constantine (1) :

EX · AVCTORITATE
IMP · CAESARIS
TRAIANI · HADRI
ANI · AVG · PONTES
5. VIAE · NOVAE · RVSI
CADENSIS · R · P · CIR
TENSIVM · SVA · PECV
NIA · FECIT · SEX · IVLIO
MAIORE · LEG · AVG
10. LEG · III · AVG · PR · PR

Ex auctoritate Imperatoris Caesaris Traiani Hadriani Augusti, pontes viae novae Rusicadensis res publica Cirtensium sua pecunia fecit, Sexto Iulio Maiore legato Augusti legionis tertiae Augustae pro praetore.

« On voit par cette inscription que *Sex. Julius Major* exerça le commandement dont il s'agit sous le règne d'Hadrien. Le commandement de l'armée d'Afrique était une fonction prétorienne, qu'on ne quittait ordinairement que pour être élevé au consulat (2). C'est ce qui eut lieu certainement pour lui, puisque notre inscription nous

(1) Voy. mes *Inscr. rom. de l'Algérie*, n° 2296.

(2) Voy. mes *Mélanges d'épigraphie*, p. 124, et M. Henzen, dans les *Annales de l'Institut de corresp. arch. de Rome*, 1847, p. 16.

Digitized by Google

le montre à la tête de la Mésie inférieure, qui était une province consulaire. Un autre monument a permis de fixer exactement la date de son gouvernement de Mésie et approximativement celles de son consulat et de son commandement en Afrique; c'est un diplôme militaire appartenant au prince Ghika, et qui a été publié par M. Henzen (1). Ce diplôme, en effet, est un extrait d'un décret rendu par l'empereur Hadrien, en faveur d'un certain nombre de corps auxiliaires de l'armée de la Mésie inférieure, le 4 des nones d'avril, sous le consulat de *T. Vibius Varus* et de *T. Haterius Nepos*, en 134 de notre ère, par conséquent, *Sex. Julius Major* étant légat impérial de cette province.

« On sait en quoi consistaient les priviléges accordés par les diplômes militaires. Ces priviléges consistaient dans le droit de cité pour les soldats qui ne l'avaient pas encore, et dans le droit de *conubium*. Ils ne se délivraient qu'aux corps composés de volontaires; les légionnaires, qui faisaient un service obligatoire, ne recevaient que l'*honesta missio* et une certaine somme (2). Les diplômes militaires étaient délivrés, soit après une expédition heureuse, soit pour célébrer un grand événement, et il est probable que dans les mêmes circonstances on accordait en même temps l'*honesta missio* aux légionnaires qui l'avaient méritée. Il serait donc fort intéressant de savoir si ceux qui ont élevé le monument qui nous occupe l'avaient reçue le 4 des nones d'avril de l'an 134, date du décret rendu en faveur des troupes auxiliaires. Nous le saurions probablement si nous avions une copie exacte et complète de ce monument, et nous espérons que M. Engelhardt, après en avoir réuni les divers fragments, voudra bien compléter sa communication, déjà si intéressante, en nous en envoyant une photographie.

11. — Photographie.

« Le monument est brisé à sa partie supérieure, et la fracture a emporté une partie de la première ligne, qui se composait des six

(1) *Annales de l'Inst. de corresp. arch. de Rome*, 1857, p. 6 et suiv. M. Henzen y a démontré que Julius Major dut commander l'armée d'Afrique depuis le milieu de l'an 130 jusqu'au milieu de l'an 133, et qu'il dut être un des consuls *suffecti* de cette dernière année.

(2) Nous avons des diplômes militaires délivrés, en 68 et 70 de notre ère, à des soldats des légions Ire *Adiutrix* et IIe *Adiutrix* (Cardinali, *Diplomi imperiali*, tav. II, III, IV); mais il ne faut pas oublier que ces soldats avaient été tirés de la flotte de Misène, et étaient, par conséquent, entrés au service comme volontaires, circonstance qui ne se renouvela plus dans la suite.

Digitized by Google

lettres PRO · SAL. On aperçoit distinctement sur la photographie le pied des quatre dernières, et les deux autres se suppléent facilement.

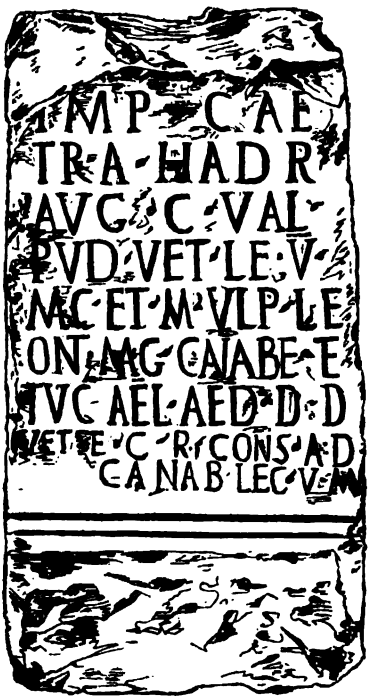

Pro salute Imperatoris Caesaris Traiani Hadriani Augusti, Gaio Valerio Pudente veterano legionis quintae Macedonicae et Marco Ulpio Leontio magistris Canabensium, et Tuccio Aelio aedilibus, dono dederunt veterani et cives Romani consistentes ad Canabas legionis quintae Macedonicae.

« Les mots, dans cette inscription, sont abrégés d'une manière très-irrégulière; CAE, LE, CANABE, pour CAES, LEG, CANABENS, sont des abréviations qu'on ne se serait pas attendu à trouver sur un monument élevé par une autorité publique, sous le règne d'Hadrien, mais qu'il est bon de noter comme un exemple qui peut servir à expliquer des inscriptions semblables dont la lecture ne serait pas aussi certaine.

« Les deux édiles ne sont pas, comme les *magistri*, désignés par leurs trois noms, mais seulement par les premières lettres de leur

Digitized by Google

gentilicium, TVC*cio*, AEL*io*, ce qui ne peut s'expliquer que par la nécessité où l'on était d'abréger par suite du défaut d'espace.

« Cette inscription est d'ailleurs une des plus intéressantes que nous ait envoyées M. Engelhardt. On sait que les *castra stativa* des légions ont, pour la plupart, donné naissance à des villes, dont quelques-unes même n'ont jamais eu d'autre nom que celui de la légion qui avait été l'occasion de leur fondation (1). Elle nous apprend comment ces villes ont commencé. Des vivandiers, des marchands venaient s'établir dans le voisinage du camp, et y construisaient des baraques, *Canabas* (2), dont l'ensemble formait bientôt un village. Nous avons vu de nos jours le même fait se reproduire dans la plupart des postes militaires de l'Algérie. Quand ce village avait acquis assez d'importance pour avoir une administration particulière, une *res publica*, on lui donnait, avec le titre de *vicus*, une administration semblable a celle des *vici*, c'est-à-dire composée de deux *magistri*, de deux *édiles* et d'un conseil de *vicani* ou de *décurions*.

« Les *Canabae* de la lègion *V*e *Macédonique* avaient une pareille administration lorsque notre inscription a été gravée, puisqu'on y trouve mentionnés leurs *magistri* et leurs *édiles*. Il est vrai qu'elles n'y sont pas qualifiées de *vicus;* mais ce titre est donné aux *Canabae* de la légion *VIII*e *Augusta*, dans une inscription découverte près de Strasbourg en 1851, et que je crois devoir reproduire ici, la copie qui en a été publiée (3) étant trop inexacte pour qu'on pût en saisir le véritable sens.

IN H D D
///ENIOVICICA
/////BAR·ETVI
/////NOR·CAN
5. /////BENSIVM
///MARTIVS
OPTATVS
QVICOLVMNAM
///TSTATVAM
10. D · D

(1) Par exemple : *Legio VII Gemina*, aujourd'hui *Léon* en Espagne; *Legio II Augusta*, aujourd'hui *Kaërlon* (ville de la légion) dans la Grande-Bretagne.

(2) Voy. sur la signification de ce mot Marini, *Frat. Arval*, p. 423, et surtout Labus, dans le *Bulletin Férussac*, sect. VII, t. XIV, p. 209 et suiv.

(3) *Revue archéol.*, VIIIe année, p. 198; Henzen, n° 6803. J'en possède un dessin dont j'ai vérifié l'exactitude sur le monument.

Digitized by Google

In honorem domus Divinae, genio vici Canabarum et vicanorum Canabensium..... Martius Optatus, qui columnam et statuam dono dedit (1).

« On sait qu'*Argentoratum* était le quartier général de la légion *VIII*e *Augusta;* on ne peut donc douter que les *Canabae* dont il est ici question ne soient celles de cette légion. On peut d'ailleurs le prouver par la comparaison de trois inscriptions trouvées à Carlsbourg en Transylvanie, l'ancien *Apulum*, où résidait la légion *XIII*e *Gemina*.

« Une de ces inscriptions est connue depuis longtemps : elle a été publiée par Gruter (2); mais elle existe encore et la lecture en est certaine (3). C'est une dédicace à la Fortune Auguste et au génie des *Canabenses*, par un vétéran de la légion *II*e *Adiutrix*, qui y prend le titre de *magistras primus in Canabis* (4).

« La deuxième est la dédicace d'un autel à *Liber Pater* et à *Libera*, par un vétéran de la légion *XIII*e *Gemina*, qui y est qualifié de *decurio Canabensium* (5).

« Enfin, la troisième est la dédicace d'un autel à la Mère des Dieux, par un vétéran de l'aile II*e* des Pannoniens, qui y prend les titres de DEC*urio* COL*oniae* DAC*icae*, DEC*urio* MVN*icipii* NAP*ocensium*, DEC*urio* KANAB*ensium* LEG*ionis* XIII G*eminae* (6).

« N'est-il pas évident que dans ces trois inscriptions, qui proviennent toutes du même endroit, il est question des mêmes *Canabae*, et que si, dans les deux premières, il n'est pas dit expressément que ces *Canabae* étaient celles de la légion *XIII*e *Gemina*, c'est que cela se comprenait de soi-même, dans le lieu où étaient situés ces monuments? On peut en dire autant de l'inscription de Strasbourg.

« Je viens de citer toutes les inscriptions aujourd'hui connues dans lesquelles sont mentionnées des *Canabae* de légions. Leur

(1) La première ligne se lit sur la corniche du monument. — Les lettres VM à la fin de la lig. 5 et les lettres VMNAM à la fin de la lig. 8 forment des monogrammes. — La lettre qui manque au commencement de la lig. 6 est l'initiale du prénom de *Martius Optatus;* on ne peut la restituer.

(2) P. 73, 4.

(3) Voy. Ackner et Müller, *Die Roem. Inschrift. in Dacien*, n° 433.

(4) Cette inscription est le seul document connu dans lequel se trouve le titre de *magistras*, qui est ici l'équivalent de *magister*.

(5) Ackner et Müller, ouvrage cité, n° 358.

(6) Ackner et Müller, ouvrage cité, n° 387; Henzen, n° 6802, d'après Neigebaur, qui avait lu DEC · MVN · AP, au lieu de DEC · MVN · NAP.

Digitized by Google

nombre n'est pas considérable : il ne dépasse pas cinq (1), même en y comprenant la nôtre, qui est de toutes la plus intéressante, puisque c'est la seule dans laquelle il soit question à la fois de *magistri* et d'*aediles*. J'ai donc eu raison de dire que c'est une des plus importantes que nous ait envoyées M. Engelhardt.

12. — Photographie.

« Les trois dernières lignes sont presque entièrement effacées, et l'on n'y distingue plus que quelques lettres qui permettent d'en saisir le sens, mais ne sont pas assez nombreuses pour qu'on puisse en essayer la restitution. Les cinq premières lignes, au contraire, sont très-bien conservées et leur lecture ne peut donner lieu à aucune espèce de doute.

////ROSALIMPANT
ETVERIAVGLEGVMAC
IALLIBASSILEGAVG
PRPRMARTIVERILEG
5. AVGPAELQVINTIAN
MA/////////M7AEL
Q/////////////
//////POSVIT

Pro salute Imperatorum Antonini et Veri Augustorum, legionis quintae Macedonicae, Iallii Bassi legati Augustorum pro praetore, Martii Veri legati Augustorum, Publius Aelius Quintianus Ma[ximus?..... miles legionis quintae] Macedonicae, centuria Aelii Q..... posuit (2).

» On voit que c'est un monument élevé pour le salut des deux empereurs, de la légion *V^e^. Macédonique*, du légat gouverneur de

(1) Deux autres inscriptions (Gruter, p. 466, 7; de Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon*, p. 209) mentionnent des *negotiatores vinarii Luguduni in Canabis consistentes*. Je n'ai pas besoin de faire remarquer que ces *Canabae* étaient toutes différentes de celles des légions, puisqu'elles ne formaient pas un *vicus*, mais étaient seulement le siége d'un des nombreux colléges industriels de la colonie.

(2) Les lettres AC lig. 2, et AV lig. 3, forment des monogrammes.

Digitized by Google

la province et du légat commandant la légion, par un soldat ou un sous-officier de cette légion (1).

« Les deux empereurs Marc-Aurèle et Lucius Vérus y sont nommés d'une manière fort abrégée, comme sur les tuiles datées de l'année de leur avénement (161 de notre ère), année où ils furent tous deux consuls (2). C'est la date qu'il faut assigner à ce monument.

« Le légat légionnaire, *Martius Verus*, est un des personnages les plus célèbres du règne de Marc-Aurèle. Une inscription trouvée à Pérouse (3) nous fait connaître son prénom *Publius* et nous apprend qu'il était consul avec *M. Vibius Liberalis*, le 10 des calendes d'avril, c'est-à-dire le 23 mars, d'une année postérieure à la mort d'Antonin le Pieux, puisque ce prince y est appelé *Divus*.

« Or, Antonin mourut le 7 mars 161; on pouvait donc supposer que *Martius Verus* et *Vibius Liberalis* avaient, le 1er mars, remplacé comme *suffecti* les deux fils adoptifs de l'empereur, qui ont donné leur nom à cette année comme consuls ordinaires. Il est vrai qu'un diplôme militaire publié par Amati (4) nous apprend que dès le 6 mai le consulat était occupé par *Celsus Plancianus* et *Avidius Cassius*. Mais on pouvait répondre que le besoin qu'on avait d'Avidius Cassius pour l'employer dans la guerre contre les Parthes, guerre qui était prévue dès les dernières années d'Antonin (5), avait pu faire réduire à deux mois la durée de la magistrature des premiers *suffecti*, pour faire arriver au consulat ce général et le rendre apte à exercer le grand commandement qu'on se proposait de lui confier.

« Notre inscription rend toute ces suppositions impossibles, puisqu'elle nous montre *Martius Verus* exerçant encore après la mort d'Antonin la charge de légat légionnaire, qui était une charge prétorienne. On ne peut donc faire remonter son consulat plus haut que l'année 162; mais on ne peut non plus le faire descendre plus bas, puisqu'il commanda aussi un corps d'armée dans la guerre contre les Parthes, commandement qui ne pouvait être confié qu'à un consulaire, et que nous savons d'ailleurs, par le témoignage de Capitolin, qu'en 165, à la fin de cette guerre, il avait exercé ce commandement pendant quatre ans : « Duces autem confecerunt

(1) J'ai trouvé à Lambèse un monument analogue appartenant au règne d'Antonin le Pieux; voy. mes *Inscr. rom. de l'Algérie*, n° 24.

(2) Marini, *Frat. Arval.*, p. 349.

(3) Vermiglioli, *Iscriz. Perug.*, p. 384.

(4) *Giorn. Arcadico*, juillet 1827, p. 73; cf. Cardinali, *Diplomi imperiali*, tav. XXI.

(5) Capitol. *in Marco*, c. 8. Voy. Borghesi, *Iscrizioni di Sepino*, dans les *Annales de l'Institut de corresp. arch. de Rome*, 1852, p. 38 et suiv.

Digitized by Google

« Parthicum bellum, Statius Priscus et Avidius Cassius et Martius « Verus per quadriennium (1). »

« Statius Priscus était légat de Cappadoce; à sa mort, *Martius Verus* lui succéda dans le commandement de cette province, commandement qui lui fut conservé après la guerre, et qu'il exerçait encore en 175, lorsqu'il avertit Marc-Aurèle de la révolte d'Avidius Cassius, qui était alors, comme on sait, légat de Syrie (2).

« Ce fut lui qui fut chargé de comprimer cette révolte. Mais la guerre était finie, par la mort de l'usurpateur, avant qu'il arrivât en Syrie, et il put prendre sans combat possession du gouvernement de cette province. Dion Cassius, à qui nous devons la connaissance de ces faits, nous en apprend un autre qui honore autant la mémoire de *Martius Verus* que celle de Marc-Aurèle (3). Les papiers d'Avidius Cassius étant tombés entre ses mains, il les fit brûler sans les lire, disant qu'il croyait en agissant ainsi se conformer aux intentions de l'empereur, et qu'au surplus, s'il se trompait, il consentait à mourir pour sauver tous ceux que ces papiers auraient pu compromettre.

« Il n'est pas nécessaire d'ajouter que Marc-Aurèle ne lui sut pas mauvais gré de l'avoir si bien jugé. *Martius Verus* conserva en effet pendant plusieurs années le gouvernement de la Syrie, où l'on a trouvé des inscriptions qui le rappellent (4). Il revint à Rome en 178 et fut élevé en 179 à un deuxième consulat. Un fragment des fastes du collége des Augures, dont le meilleur texte a été publié par Borghesi (5), nous apprend qu'il fut, en 180, admis à faire partie de ce collége, et qu'à sa mort, en 190, il y fut remplacé par L. Attidius Cornelianus, un de ses prédécesseurs dans le gouvernement de la Syrie.

« Le légat gouverneur de la province, *Iallius Bassus*, est au contraire peu connu. On peut même dire qu'il ne l'est pas du tout; car quoiqu'on possède deux autres inscriptions qui le rappellent, son gentilicium est tellement inusité, qu'aucun des savants qui ont publié ces documents n'a cru pouvoir l'accepter tel qu'il s'y lit.

« La première de ces inscriptions a été découverte en 1774, près

(1) *In Vero*, c. 7.

(2) Dion, livre 71, c. 23.

(3) Dion, livre 71, c. 29.

(4) Letronne, *Rech. sur l'Égypte*, p. 431; *Corp. inscr. Gr.*, n° 4601. C'est le nom de *Commode* qui a été effacé dans cette inscription, et non pas celui de *Lucius Verus*, comme l'ont cru à tort MM. Letronne et Franz. Voy. Borghesi, *Burbul.*, p. 39 (*Œuvres*, t. IV, p. 141).

(5) *Frammento di Fasti sacerdotali*, Œuvres, t. III, p. 396.

Digitized by Google

de l'arc de Septime Sévère; elle se trouve aujourd'hui au musée du Vatican, et est ainsi conçue :

LOCVSADSIGNATVSAB
IALLIO BASSOET
COMMODO (1) ORFITIANO
CVR · OPER PVB · C · V
5. CV R
M · CAECILIO · ATHENAEO
M · VALERIO · MIDIA
L · AELIO · AMPHITALE
DEDIC · XVIII · K · IAN
10. AVGVSTIS · N̄
ANTONINO · IIĪ · ET · VERO · IĪ · CoS

Locus adsignatus ab Iallio Basso et Commodo Orfitiano curatoribus operum publicorum, clarissimis viris.

Curantibus Marco Caecilio Athenaeo, Marco Valerio Midia, Lucio Aelio Amphitale, dedicatum octavum decimum kalendas Ianuarias, Augustis nostris Antonino tertium et Vero secundum consulibus.

« Cette inscription a été publiée, l'année même de sa découverte, par Amaduzzi (2), qui déclare l'avoir copiée sur le monument, et qui, au lieu de IALLIO, a lu TALLIO, c'est-à-dire *Tito Allio;* et telle est également la leçon qui a été adoptée par Borghesi, dans le manuscrit de ses Fastes consulaires (3). Fea (4), au contraire, et M. Henzen (5), qui ont aussi publié cette inscription d'après le monument original, ont cru y lire LALLIO, c'est-à-dire, *Lucio Allio.* Cette divergence d'opinions prouve qu'il n'y a sur le monument ni TALLIO ni LALLIO, et que la lettre qui a été prise pour un T par les uns, pour une L par les autres, est tout simplement un I. Remarquons d'ailleurs que, dans cette inscription, le deuxième *curator operum publicorum,* Commodus Orfitianus, est désigné sans son prénom, de même que le légat légionnaire Martius Verus dans l'in-

(1) Il y a ici sur le monument un vase à libations.
(2) *Anecdota litteraria*, t. III, p. 464.
(3) A l'année 914.
(4) *Frammenti di Fasti*, p. 83.
(5) N° 6575.

Digitized by Google

scription de Troesmis, et qu'il n'y a aucune raison pour supposer qu'on ait dû agir autrement à l'égard de *Bassus*. Ce personnage s'appelait donc *Iallius*, gentilicium extraordinaire sans doute, mais qu'on est bien forcé d'admettre, aujourd'hui qu'on le retrouve sur des monuments élevés dans des lieux aussi éloignés l'un de l'autre.

« L'inscription du Vatican, dans laquelle *Iallius Bassus* figure en qualité de *curator operum publicorum*, est datée de l'année même pendant laquelle j'ai dit que celle de Troesmis a été gravée. Comme il est évident que ce personnage n'a pu exercer en même temps cette charge et celle de gouverneur de la Mésie inférieure, il faut nécessairement admettre qu'un certain laps de temps s'était écoulé entre la concession de terrain qui est rappelée dans cette inscription, et la dédicace du monument. Mais ce laps de temps peut n'avoir pas été très-considérable; car, à cette époque, la charge de *curator operum publicorum* ne se confiait qu'à des consulaires (1), de sorte qu'en la quittant, et *Bassus* avait pu la quitter à la fin de l'an 160, il était en position d'être élevé au gouvernement de la Mésie inférieure.

« J'ai dit que l'on possédait deux inscriptions relatives à ce personnage. J'emprunte la seconde à la *Rome souterraine* de M. de Rossi (2). Elle se lit sur un fragment de sarcophage provenant de la partie de la catacombe de Calliste dans laquelle notre savant correspondant a reconnu l'ancienne *Crypte de Lucine*. Elle est brisée du côté droit et a perdu quelques lettres à la fin de toutes les lignes. Je la reproduis avec les restitutions de M. de Rossi, dont l'exactitude est pleinement démontrée par l'inscription de Troesmis :

IALLIAEIALLIBA*ss*
IET · CATIAECLE*me*
NTINAEFIL · PII*ssim*
AEMATRICLEM*en*
5. TINAEINPAC*e*
AELCLEMENS*fi*
LIVS

VIVENTIODVL*cissimo*

(1) Voy. Borghesi, *Sull' età di Giovenale*, dans le *Giornale Arcadico*, t. CX, p. 199 et suivantes.

(2) Pl. XXXI, fig. 12.

Digitized by Google

Iallias, Iallii Bassi et Catiae Clementinae filiae, piissimae matri, Clementinae in pace, Aelius Clemens filius.

Viventio dulcissimo.

« Induit en erreur, comme Borghesi, M. Henzen, Amaduzzi et Fea, par l'extrême rareté du gentilicium *Iallius*, M. de Rossi a supposé une négligence du lapicide dans la gravure des deux premiers mots de cette inscription, et, dans son texte (1), il a pris pour une L la première lettre de ces deux mots. Mais le premier désignant une femme, qui ne pouvait avoir de prénom, il n'a pas détaché cette L du reste du mot, et il a fait du tout le gentilicium *Lallius*, gentilicium extrêmement rare aussi, mais dont on a cependant quelques exemples incontestables (2). Il n'y a rien à changer au texte de ce document, dont la lecture est parfaitement certaine, ainsi que le prouve le *fac-simile* de M. de Rossi.

« C'est une inscription chrétienne; sa provenance, et surtout la formule IN PACE, qu'on y lit, ne permettent pas d'en douter.

« Quatre personnages y sont mentionnés :

Iallius Bassus;
Catia Clementina, sa femme;
Iallia Clementina, leur fille;
Aelius Clemens, fils d'*Iallia Clementina*.

« Je ne parle pas de *Viventius*, dont le nom a été gravé après coup dans le cadre de l'inscription, et qui était probablement un esclave ou un affranchi de cette famille.

« L'indication de la généalogie est extrêmement rare dans les inscriptions chrétiennes. Celle-ci forme donc, sous ce rapport, une exception, que M. de Rossi a cru pouvoir expliquer en supposant que la femme pour laquelle ce monument avait été élevé appartenait à la haute aristocratie romaine. L'un des consuls ordinaires de l'an 230 de notre ère, *Sex. Catius Clementinus* (3), porte en effet les mêmes noms que la mère de cette femme et appartenait évidemment à la même famille. La découverte du monument de Troesmis confirme pleinement cette explication; car on ne peut douter aujourd'hui que le *Iallius Bassus* dont il est ici question ne soit le même que celui qui est mentionné sur ce monument comme gouverneur de la

(1) Page 309.
(2) Voy. notamment M. Mommsen, *I. N.*, 6769, col. I.
(3) Avellino, *Opusc.*, t. III, p. 178; Henzen, n° 5520.

Digitized by Google

Mésie inférieure, et comme *curator operum publicorum* dans l'inscription du Vatican.

« Cette inscription peut donner lieu à une autre observation. *Iallia Clementina* était ou avait été mariée à un *Aelius;* les noms de son fils *Aelius Clemens* le prouvent, et suivant l'usage constant des inscriptions funéraires, le nom de son mari devrait se lire dans son épitaphe, avant même ceux de ses parents. Pourquoi ne s'y lit-il pas? Suivant M. de Rossi, cela ne peut s'expliquer que par la raison que ce personnage était resté païen, et l'omission même de son nom dans cette inscription prouve que *Iallius Bassus* et sa femme, qui y sont mentionnés, avaient, comme leur fille et leur petit-fils, embrassé le christianisme.

« Cette observation est importante: car elle nous donne l'explication de l'extrême rareté des monuments relatifs à la famille d'*Iallius Bassus*. Cette famille était nouvelle; elle était arrivée avec lui aux honneurs. Mais il se fit chrétien, sans doute après son gouvernement de Mésie, et dès lors lui et les siens durent s'empresser de rentrer dans la vie privée. Les actes de la vie publique étaient, chez les Romains, si étroitement liés à la religion, qu'on ne pouvait exercer aucune magistrature sans faire, pour ainsi dire, à chaque instant preuve de paganisme. Aussi les chrétiens s'abstenaient-ils avec soin des fonctions publiques, et ce furent même ces abstentions qui, en se multipliant, devinrent la principale cause de la décadence rapide de l'empire. C'est par elles notamment qu'on peut s'expliquer comment la vie municipale, que nous voyons si active au premier et au deuxième siècle de notre ère, dans la plupart des provinces du monde romain, s'éteignit si rapidement, que dès la fin du troisième siècle, il fallait employer des moyens coercitifs pour se procurer des magistrats.

« Quoi qu'il en soit, de toute cette discussion il résulte que la date de l'inscription des cryptes de Lucine, que M. de Rossi avait cru pouvoir fixer, au plus tard, au milieu du troisième siècle de notre ère, doit être reculée d'un demi-siècle au moins; et c'est là un résultat qui n'est pas non plus sans importance pour l'histoire des antiquités chrétiennes.

Digitized by Google

13.

« Sur un piédestal, aujourd'hui à Braïla, près de l'église grecque, mais provenant d'Iglitza :

IMPCAESARI///
/////////////
INVICTO////
PPPCOSPRO//
5. ORDMVNICIP///
DEVOTINVM////
IS///AIIOE////

« C'est un monument élevé en l'honneur d'un empereur dont les noms ont été effacés en vertu d'un décret du Sénat, et qui n'avait pas été consul avant son avénement. La formule finale, qui indique une époque assez tardive, prouve que cet empereur n'a pu régner avant le commencement du troisième siècle. Ces conditions conviennent également à Macrin, à Elagabale et à Philippe. Mais l'espace occupé autrefois par les noms de l'empereur ne suffit pas pour contenir ceux de Macrin, *M. Opellius Severus Macrinus*, et nous avons déjà un monument en l'honneur d'Elagabale (1). Je pense, en conséquence, qu'il s'agit ici de Philippe et que cette inscription doit être ainsi restituée :

IMPCAESARI*m*
iuliophilippo
INVICTO*pfaugpmt*
PPPCOSPRO*cos*
5. ORDMVNICIP*troesm*
DEVOTINVM*inimai*
ES*t*ATIQE*ius*

Imperatori Caesari Marco Iulio Philippo Invicto Pio Felici Augusto, pontifici maximo, tribunicia potestate, patri patriae, consuli, proconsuli, ordo municipii Troesmensium devoti numini maiestatique eius.

14.

« Piédestal existant aussi à Braïla, près de l'église grecque, et provenant également d'Iglitza. L'inscription est presque entièrement

(1) Voy. l'inscription n° 4.

Digitized by Google

effacée, et la dernière ligne seule a pu être déchiffrée; elle est ainsi conçue :

ORD · MVNICIPI · TRoESM

Ordo municipii Troesmensium.

15.

D M
TIBERIACLAVD////
VIXITANNLL////
BLICIVSVIATO//
5. AVGN///VVCONI////
B M

Diis Manibus.

Tiberia Claudia. Vixit annis quinquaginta. Lucius Publicius Viator, Augustalis municipii, coniugi bene merenti (1).

16. — Photographie.

D · M
TIBCLAVDIVS
TIBFQVIRINA
VLPIANVSDOM
5. LAODSYRIAE
7LEGXGEMET
IIIIFLETXIIFVLM
ETIIICYRETXFR
ETIIADIVTETVMA
10. VIXITANNISLVI
H S F C

Diis Manibus.

Tiberius Claudius, Tiberii filius, Quirina, Ulpianus, domo Laodiceae Syriae, centurio legionis decimae Geminae, et quartae Flaviae, et duodecimae Fulminatae, et tertiae Cyrenaicae, et decimae Fretensis, et secundae Adiutricis, et quintae Macedonicae. Vixit annis quinquaginta sex. Heres secundus faciendum curavit.

« On trouve dans le *Digeste* un curieux passage d'Ulpien, dans lequel sont énumérées un certain nombre de colonies de droit italique.

(1) Les lettres AV du mot *Claudia* forment un monogramme.

Digitized by Google

Il y est dit de Laodicée qu'elle avait reçu ce droit de Septime Sévère, pour les services qu'elle lui avait rendus pendant la guerre contre Pescennius Niger (1), d'où l'on a conclu que c'était à cette époque qu'elle avait été faite colonie romaine (2). Je ne sais pas si cela résulte nécessairement de ce passage ; dans tous les cas, notre inscription prouve que Laodicée était alors depuis longtemps une ville de citoyens romains, puisqu'elle nous fait connaître un centurion légionnaire inscrit dans la tribu Quirina et originaire de cette ville, lequel mourut âgé de 56 ans, à une époque où la légion *Ve Macédonique* était encore à Troesmis, antérieure par conséquent au règne de Septime Sévère.

« La carrière de ce centurion est, du reste, assez curieuse à suivre. La légion *Xe Gemina*, dans laquelle il servait lorsqu'il fut élevé à ce grade, était cantonnée bien loin de son pays, à *Vindobona* dans la Pannonie supérieure. De là il passa, sans doute pour avancement, dans la *IVe Flavia*, qui faisait partie de l'armée de la Mésie supérieure. Il servit ensuite successivement dans la *XIIe Fulminata* en Cappadoce, dans la *IIIe Cyrénaïque* en Arabie, et dans la *Xe Fretensis*, bien près de sa ville natale, en Judée. Il quitta encore une fois l'Orient pour revenir dans la Pannonie supérieure, où se trouvait la *IIe Adiutrix;* puis, enfin, il fut nommé dans la *Ve Macédonique*, et vint tenir garnison à Troesmis, où il mourut, après avoir fait deux fois le tour du monde romain.

17.

AVL · ANTONIVS
AVLIFIL · PAPIRIA
VALENSOESCIVI
XITANNISXXXX ·
5. ANTONIATYRAN
NISLIBERTAETHE
RESPATRONO
B · M · P

Aulus Antonius, Auli filius, Papiria, Valens, Oesci. Vixit annis quadraginta. Antonia Tyrannis liberta et heres patrono bene merenti posuit.

(1) « Est et Laodicena colonia in Syria Coele, cui Divus Severus Ius Italicum ob belli civilis merita concessit. » *Dig.*, lib. L, tit. XV, fr. 1, § 3.

(2) Eckhel, D. N. V., t. III, p. 319.

Digitized by Google

« On savait que la ville d'*Oescum* était une colonie de Trajan (1), mais on ne savait pas qu'elle était inscrite dans la tribu *Papiria;* nous l'apprenons par cette inscription.

18.

D · M
C · IVLIVSSA
TVRNINVS
DOMOOESCI
5. EXOPTIONEVET
LEGVMACVI
VOSEPOSVIT
CVMSCRIBONIA
MELITINECONIVGE

Diis Manibus.

Gaius Iulius Sàturninus, domo Oesci, ex optione, veteranus legionis quintae Macedonicae, vivo se posuit, cum Scribonia Melitine coniuge (2).

19.

D///S///AN///VS
TRASCANIVS
FORTVNATVS
POLLIAFAVENTIA
5. MEDICVSANLHSE
CVIMONIMENTVM
RASCANIAPHOEBEET
RASCANIVSEV///YCHVS
HEREDES//EC////M///NS

Diis Manibus.

Titus Rascanius Fortunatus, Pollia, Faventia, medicus, annorum quinquaginta, hic situs est, cui monimentum Rascania Phoebe et Rascanius Eu[*t*]*ychus heredes* [*f*]*ecerunt.* [*Hoc*] *monimentum* [*heredes*] *non sequitur* (3).

« Les inscriptions antiques dans lesquelles sont mentionnés des

(1) Elle est nommée *colonia Ulpia Oescum*, dans une inscription trouvée à *Turnu*, probablement sur son emplacement: voy. Henzen, n° 5280.

(2) Les lettres ET, lig. 5, et GE, lig. 9, forment des monogrammes.

(3) Les lettres NT, lig. 4; NI, ME, VM, lig. 6; NI, PH, lig. 7, et HE, lig. 9, forment des monogrammes.

Digitized by Google

médecins ne sont pas communes. Celle-ci est intéressante à divers titres. Le personnage auquel elle est consacrée, *T. Rascanius Fortunatus*, n'était pas un médecin légionnaire, puisqu'on ne lui donne pas ce titre; et cependant c'était un citoyen romain, car il était inscrit dans la tribu *Pollia*. Il était de *Faventia*, aujourd'hui Faenza, et il est curieux de trouver à cette époque un citoyen d'une ville d'Italie exerçant la médecine si loin de sa patrie, dans une contrée où l'on se serait attendu à rencontrer plutôt des médecins grecs.

20.

ANTISTIVSZO
HCVIXITANN
XXXVIIISEAN
TISTIAANTONI
5. NAMARTIAET
VSETSIIIEAILE
FORTVNATAMA
IHEREDESPRIMI

Antistius Zoticus, vixit annis triginta sex. Hic situs est. Antistia Antonina marita eius et..... Fortunata mater, heredes primae fecerunt (1).

21. — Photographie.

QII
DIAE·CONIVGI·SVAE
VIX·ANNIS·XXX·ET
CLAVDIAE·IVLIA
5. NEFILIAESVAEVI
XITANNISVETDO
MITIAEMATRO
NAEFILIAESVAE
VIX·ANNIS·III·H·S////

..... *Quinti filius..... Claudiae, coniugi suae : vixit annis triginta, et Claudiae Iuliane filiae suae : vixit annis quinque, et Domitiae Matronae filiae suae : vixit annis tribus. Hic sitae* [*sunt.*]

22.

« Cette inscription ne se compose que des quatre lettres RBAN, qui ont quatorze centimètres de hauteur et occupent toute la largeur de la pierre. On ne peut rien en tirer.

(1) Les lettres NT, lig. 4 et ET, lig. 6, forment des monogrammes.

Digitized by Google

23. — Photographie.

« C'est à Braïla que M. Engelhardt a trouvé ce monument ; mais on lui a affirmé qu'il provenait d'Iglitza.

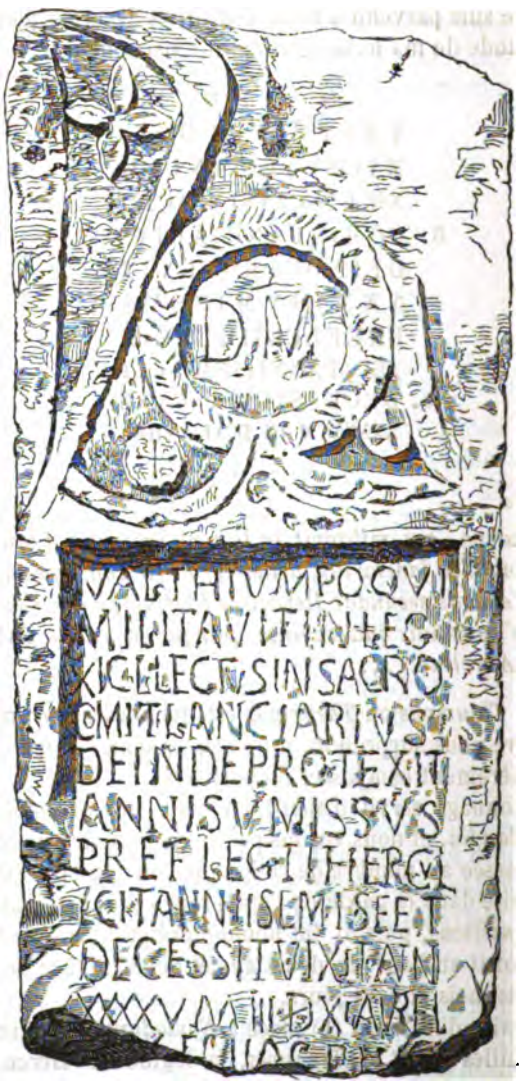

« La moitié supérieure de la face principale est occupée par un

Digitized by Google

bas-relief représentant deux bâtons de centurion, entre lesquels on lit, au milieu d'une grande couronne, les lettres DM, *Diis Manibus;* au-dessous et des deux côtés de cette couronne se voient deux pains marqués d'une croix, *panes decussati.*

« L'inscription est très-difficile à lire; cependant, après une longue étude, je suis parvenu à la déchiffrer, et je crois pouvoir affirmer l'exactitude de ma lecture. Elle est ainsi conçue :

D M
VALTHIVMPOQVI
MILITAVITINLEG
XICLLECTVSINSACRO
5. COMITLANCIARIVS
DEINDEPROTEXIT
ANNISVMISSVS
PREFLEGIIHERCvL
ƒECITANNIISEMISEET
10. DECESSITVIXITANN
XXXXV M III D XI AVREL
. . . . . .

Diis Manibus.

Valerio Thiumpo, qui militavit in legione undecima Claudia lectus in sacro comitatu lanciarius, deinde protexit annis quinque, missus prefectus legionis secundae Herculeae fecit annos duo semise (sic) *et decessit. Vixit annis quadraginta quinque mensibus tribus diebus undecim. Aurelius.....*

« Le nom *Thiumpus* ou *Theumpus* est extraordinaire; mais il n'a rien qui doive nous surprendre à une époque où les légions étaient presque entièrement composées de barbares.

« Ce personnage servit d'abord en qualité de *lanciarius* dans la légion *XI*e *Claudia*, et nous voyons par ce monument que cette légion était alors classée au nombre de celles que l'on appelait *comitatenses.* Il passa ensuite dans la garde de l'empereur et fut pendant cinq ans *protector domesticus*, puis il fut nommé préfet de la légion *II*e *Herculea*, et mourut au bout de deux ans et demi, à l'âge de quarante-cinq ans trois mois et onze jours.

« L'Itinéraire d'Antonin (1) place à *Noviodunum*, station située à rente-huit milles à l'est de *Troesmis*, la légion *II*e *Herculea;* mais

(1) *Itiner. Anton.*, ed. Wesseling, p. 226.

Digitized by Google

nous voyons, par la Notice de l'empire, qu'à l'époque où elle fut rédigée, le quartier général de cette légion avait été transféré à *Troesmis* (1). C'est donc à cette époque qu'appartient ce monument, qui acquiert ainsi une grande importance, car on pourra le citer désormais comme une nouvelle preuve de l'exactitude des renseignements consignés dans ce document, si précieux pour l'histoire du Bas-Empire.

24.

« Le monument est brisé à sa partie supérieure et du côté droit, et l'inscription ne peut être entièrement restituée. M. Engelhardt l'a copiée dans l'enceinte d'une forteresse romaine qu'il a découverte près de Matchin, et dont il nous envoie un plan levé à la hâte. Il pense que cette forteresse est l'ancien *Accisus*, station romaine qui, suivant l'Itinéraire d'Antonin (2), était située à soixante-deux milles à l'est de *Troesmis*. Mais, comme il ne nous fait pas connaître quelle distance sépare la forteresse dont il s'agit des ruines de *Troesmis*, il est impossible de vérifier l'exactitude de cette conjecture. Cette inscription est ainsi conçue :

VIXITITAN
CIVLIVSPR
DECALAEIIA
ETCIVLIVSPRIM
5. BPROCPATRIBE
NEMERENTIPO
SVERVNT

. . . . . .

Vixit annis. . . . . Gaius Iulius Pr. . . . . decurio alae secundae A. . . . . et Gaius Iulius Primus, beneficiarius procuratoris, patri bene merenti posuerunt. »

Les lecteurs de la *Revue* ne me sauront pas mauvais gré d'ajouter à cet extrait de mon rapport le texte d'une inscription inédite, provenant d'une contrée voisine de la Mésie inférieure, et qui peut être

(1) « Praefectura legionis secundae Herculianae Troesmis. » *Notit. Orient.*, c. XXXVI, p. 99, ed. Bœcking.

(2) P. 226.

Digitized by Google

utilement rapprochée du n° 23 de M. Engelhardt. Je l'ai trouvée dans les papiers de Peyssonnel à la Bibliothèque Impériale, *Ms. Supplém. gr.*, n° 575, in-fol., p. 29. Peyssonnel la tenait d'un médecin anglais, qu'il ne nomme pas, et qui l'avait copiée dans les ruines de Cyzique, en décembre 1741.

RESTA VIATOR ET LEGE FL MARCVS PROTECTOR
NATVS IN DACIA PROVINCIA IN VICO VALENTINIANO
MILITAVIT IN VIXILLATIONE FESIANESA ANNIS XXIII
VNDE FACTVS PROTECTOR IDEQVI MILITAVIT IN
5. SCOLA PROTECTOR VII ANNIS CVINOVEQVI PETIVIT SIBI
MEMORIAM FIERI DE PROPRIO VISVMQVIQVE MANDAVIT
MARIANI CONIVGI SVAE ET THALARIONI PVERVM SV'MQV
ET LIBERVM DIMISIT ET PRESENTIBVS COLLEGIBVS
SVIS ID EST PERVLAM ET FRONTINVM SVPERIANVM
10. MAXENTIVM ET VRSINVM ASTANTIBVS QVBVSSV
PRIMANDAVIT DELICENTIA FIERI
HAVETE TRANSITORES
BALETE TRANSITORES

Je la lis ainsi qu'il suit, en en respectant fidèlement l'orthographe, et en ne corrigeant que quelques erreurs évidentes, qui ne sont pas des fautes contre la grammaire, et semblent ne pouvoir être attribuées qu'au copiste ou au lapicide (1). La copie paraît d'ailleurs avoir été faite avec beaucoup de soin.

Resta, viator, et lege. — Fl(avius) Marcus, natus in Dacia provincia, in vico Valentiniano, militavit in v[e]*xillatione Fesianesa annis viginti tribus, unde factus protector, ide(m)qu*[e] *militavit in scola protector(um) septima annis* [q]*uin*[q]*ue; qui petivit sibi memoriam fieri de proprio vis*[om]*um* (2), *quique mandavit Marian*[e] *coniugi suae et Thalarioni puerum suum, qu(em) et liberum dimisit, et presentibus collegibus suis, id est Perulam et Frontinum, Superianum, Maxentium et Ursinum, astantibus qu*[i]*bus supr*[a], *mandavit deli*[g]*entia fieri.*
Havete, transitores.
Balete (3), *transitores.*

(1) Ces corrections sont en romain et entre crochets.
(2) Pour *bisomum*.
(3) Pour *valete*.

Digitized by Google

Les A, dans cette inscription, ne sont pas barrés, ce qui est un des caractères paléographiques des monuments de l'époque tardive à laquelle elle appartient. Cette époque, en effet, ne peut être antérieure aux premières années du cinquième siècle de notre ère; le nom du *vicus* où était né le personnage auquel elle est consacrée le prouve suffisamment. L'emploi qu'on y a fait du signe archaïque du *sicilicus*, dans le mot SV'M, pour SVVM, à la fin de la septième ligne, n'en est que plus remarquable (1). Je crois enfin que c'est jusqu'ici le seul document connu où soient mentionnés le *vicus Valentinianus* de la province de Dacie, la *vexillatio Fesianesa* et la septième *schola* des *protectores*.

(1) Ce signe est sur la lettre V dans la copie de Peyssonnel; c'est par suite du manque de caractère spécial qu'on a été obligé de le mettre ici après cette lettre.

L. Renier.

Digitized by Google

LES

GOUGAD-PATEREU

OU

COLLIERS TALISMANS

DE SAINT-JEAN-BREVELAY, BIGNAN, MOUSTOIRAC, LOCMINÉ, ETC. (MORBIHAN)

Il y a quarante ou cinquante ans, il n'était pas rare, un jour de noces dans les campagnes bretonnes de Saint-Jean-Brevelay ou de Bignan, de remarquer au cou de la mariée un ornement bizarre, composé d'un certain nombre de grains multicolores réunis en collier par un fil de chanvre ou de laine. Ce collier, conservé dans la famille de temps immémorial, était passé ce jour-là au cou de la mariée, beaucoup plus dans une intention mystique que comme une parure.

A la mort de la paysanne devenue vieille, au moment de l'inventaire ou du partage du mobilier entre ses enfants, le même collier apparaissait encore comme une pièce importante de l'héritage. Chacun l'ambitionnait dans sa part. Il allait être tiré au sort, et ce n'était pas trop de deux génisses ou du plus beau bahut de chêne pour établir la balance égale avec les lots qui en étaient privés.

Parfois le collier restait propriété indivise, ou bien on l'égrenait, et les ayants droit s'en partageaient les grains. — Il arrivait aussi parfois que la vieille bretonne, qui avait reçu ce gage de bonheur des mains de ses aïeux et l'avait porté religieusement toute sa vie, ne voulait plus s'en séparer, et, à son lit de mort, on l'entendait recommander à ses proches de le déposer près d'elle dans la tombe. — C'est que ce collier était un talisman, et qui dit talisman dit un objet sacré doué d'une puissance mystérieuse.

Dans une chaumière bretonne, quelqu'un avait-il la fièvre ; le lait manquait-il à une nourrice ; les dents tardaient-elles à sortir aux petits enfants ; ou bien fallait-il conjurer un sort jeté par un mendiant de mine douteuse, vite, on courait à la ferme prochaine, on empruntait pour un instant le merveilleux collier, et on se hâtait de le passer au cou du pauvre patient. — Jusqu'où n'allait pas la con-

Digitized by Google

fiance dans ces âmes naïves ! on s'en servait même pour la guérison des bestiaux malades ou ensorcelés !

Aujourd'hui, les colliers auxquels je fais allusion sont rares, même dans les paroisses où ils étaient en honneur autrefois. Dans une vingtaine d'années, il n'y en aura plus.

Ces colliers portent un nom dans la langue celtique : *gougad-patereu*, mot à mot : gorgée de grains consacrés ; l'expression bretonne *patereu*, exprimant à la fois l'idée de perles et l'idée d'une chose religieuse. Les deux dénominations suivantes sont aussi en usage : *gordenat-patereu*, enfilée de grains ; *rueltat patereu*, cercle de grains.

Le gougad-patereu est en effet un collier formé d'un certain nombre de grains de grosseur et de forme variables, les uns jaunes, les autres blancs, d'autres bigarrés. Néanmoins, les variétés ne sont pas telles qu'il n'y ait entre tous ces gougads une ressemblance qui frappe. C'est comme un air de famille qui tient à la matière qui compose les grains, à leur forme et à leur agencement.

Les grains jaunes ou de couleur ambrée tiennent le premier rang : semi-opaques ou opaques, ils sont ou en ambre (patereu-goularz, grains d'ambre) ou en imitation d'ambre ; c'est-à-dire que ces derniers sont des grains d'ambre factice en verre coloré ou des composés de substances résinoïdes. — Les grains d'ambre, dont la grosseur varie depuis celle d'une châtaigne jusqu'à celle d'un petit pois, sont irrégulièrement cylindriques ; c'est-à-dire qu'ils sont limités par trois surfaces : une circulaire et deux planes sensiblement parallèles, sorte de rondelles aplaties percées d'un conduit de part en part. — Quand on frotte ces grains sur une étoffe de laine, ils exhalent une odeur caractéristique et développent de l'électricité. — Le conduit par où passe le fil est le plus ordinairement déformé par l'usure ; il s'élargit considérablement et s'évase vers les orifices, par suite de la pression séculaire du lien de suspension ; quelques-uns sont tellement anciens qu'on a coulé du plomb dans les brèches.

Les grains jaunes, et particulièrement les grains d'ambre (goularz-melen, ambre jaune), sont, on peut le dire, la partie fondamentale du collier, ils en occupent habituellement la place d'honneur ; c'est-à-dire qu'ils garnissent le devant du cou, quand le collier est en place. L'opinion générale est que leur vertu est infiniment supérieure à celle des autres grains. C'est à eux qu'appartient le pouvoir de préserver des maladies graves, des morsures de vipères et de chiens enragés, des sortiléges et des maléfices.

Les grains polis en pierre de couleur sont de différente nature : des agates, des jaspes, des serpentines, des cornalines et des tur-

Digitized by Google

quoises, etc. etc. Plus petits que les grains ambrés, ils sont à peu près semblables quant à la forme; quelques-uns cependant sont régulièrement sphériques, d'autres olivaires. Dans le collier que j'ai offert au musée de Saint-Germain, on remarque deux grains en agate veinée de couleur rougeâtre, d'une forme très-allongée et taillés en prisme à facettes. La déformation des trous dont ils sont percés et l'effacement des arêtes témoignent d'un long usage et d'une haute antiquité.

Aux deux premières espèces de grains sont souvent ajoutés des grains en lignite, en obsidienne, en émail et en pâte vitrifiée, affectant des formes bizarres peu régulières. Les grains d'émail sont le plus souvent côtelés et sillonnés de lignes onduleuses bleues, blanches ou vertes, sur fond brun.

Les grains de verre (patereu-guezr), blancs ou colorés en jaune uniforme, tranchent au milieu des autres. Au premier aspect, ils dénotent une industrie plus expérimentée, et, pour cette raison, donnent l'idée d'une provenance moins ancienne. Quelques-uns sont taillés avec art en rose ou en brillant; le plus grand nombre rappelle les fausses perles qui ornent fréquemment les châsses des tombeaux du moyen âge. — Chose curieuse! ces grains de verre blanc sont surtout réputés pour la guérison des maladies des yeux. Du reste, en langue bretonne, le mot guezr, verre, semble avoir la même racine que le mot guel, qui signifie la vue.

Tel que nous l'avons décrit, le gougad-patereu de Bretagne est un talisman rare qui personnifie une coutume et des pratiques superstitieuses qui n'ont plus guère d'adeptes que parmi les vieilles femmes du pays de Plumelec, Saint-Jean-Brevelay, Bignan, Moustoirac et Locminé, dans l'ancien Doyenné de Porhoët.

Le beau gougad présenté récemment à une des séances de la Société polymatique par M. Salmon, notre bibliothécaire, a été acheté, je crois, dans les environs de Bignan. — Celui que j'ai offert au musée de Saint-Germain avait été trouvé dans la vase d'un étang, près de Lockmariaker, contrée celtique comme Bignan, mais où, de mémoire d'homme, l'usage de ces colliers est inconnu.

Nous ne savons rien sur l'origine des gougad-patereu; rien sur la date et le lieu de leur fabrication. La tradition est muette; les paysans déclarent que le gougad est d'héritage. Ils ne savent pas autre chose.

Les Gougad-patereu, transmis religieusement de génération en génération dans quelques familles privilégiées, ont néanmoins subi des altérations inévitables et des transformations, avant d'arriver jusqu'à nous. A mesure que le collier héréditaire voyait diminuer le nombre de ses grains primitifs, par suite de partage entre les enfants

Digitized by Google

ou toute autre cause, les familles se croyaient suffisamment autorisées à remplacer les grains perdus par d'autres grains, moins anciens, empruntés à l'industrie contemporaine, mais auxquels le simple contact des pièces authentiques transmettait sans doute les mêmes propriétés occultes. C'est ce qui explique pourquoi, parmi les grains qui composent le collier, il y en a qui portent le cachet d'une antiquité franche, tandis que quelques-uns indiquent une époque plus rapprochée de nous. C'est pour cela aussi qu'interrogé par M. Alexandre Bertrand, le savant rédacteur en chef de la *Revue Archéologique*, sur l'origine de ces curieux colliers, nous avons pu lui répondre que, si les dates respectives de chacun des grains semblaient s'échelonner depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à des époques relativement modernes, à coup sûr les *gougads* correspondent à des mœurs et à une coutume superstitieuse dont l'origine remonte aux premiers temps des peuplades de l'Armorique.

Les *gougads-patereu*, tels qu'ils sont composés aujourd'hui, n'ont jamais été découverts dans les tombeaux armoricains que nous sommes convenus d'appeler celtiques. Mais les colliers en pierre de couleur, chacun le sait, font partie du mobilier funéraire qu'on est habitué à rencontrer dans les chambres des dolmens. Les trois magnifiques colliers en perles bleues et vertes de Tumiac, celui non moins beau du Mont-Saint-Michel de Carnac, et les grains divers recueillis dans les fouilles des dolmens tumulaires du Mané-er-hoeck, de Kercado, du Moustoir-Carnac et du Mane-lud, sont là pour attester l'existence d'un usage identique chez les peuples Armoricains primitifs. On déposait à côté des morts ces colliers en jaspe, en serpentine, ou en turquoise, avec ce double caractère de parure funèbre et de talisman protecteur. Quant aux colliers d'ambre jaune, si jusqu'ici nos fouilles sous les dolmens ne nous en ont fait découvrir aucun, l'archéologie nous apprend qu'ils ne sont pas rares dans les tumulus de la Scandinavie et sous les cairns de la Grande Bretagne.

Je me souviens d'une vieille femme du pays de Bignan, couchée dans un lit de l'hôpital de Vannes, appelant confidentiellement la religieuse qui allait lui fermer les yeux, et, après lui avoir decouvert un collier pendu en avant de sa poitrine, lui recommandant avec instance de ne pas la séparer de cet objet dans le cercueil. Ce collier était un *gougad-patereu* du même genre que celui que j'ai sur ma table en écrivant cette notice, et en tout semblable à celui qu'on verra au musée de Saint-Germain.

Donc, si les colliers en pierre verte des dolmens représentent une pratique superstitieuse qui a jusqu'à un certain point son analogue

Digitized by Google

dans les *gougads-patereu*, il n'y a, j'imagine, aucune témérité à penser que ceux-ci sont les successeurs plus ou moins directs de ceux-là.

Seulement, tandis que les premiers nous sont parvenus avec leur cachet originel, purs de tout mélange, tels qu'une intention pieuse les avait posés sur les dalles du tombeau, les *gougads-patereu* à l'usage des vivants, qui les ont passés de main en main, se sont altérés en route, et avec les siècles ont fait des emprunts aux industries les plus diverses; rien de plus naturel. Quelques-uns portent même, à titre de complément, au milieu des grains d'ambre, une croix de bois ou de métal, sorte de transaction innocente opérée entre la superstition rebelle et la croyance religieuse qui défend ces talismans d'un autre âge. Le *gougad-patereu* que s'est procuré M. Salmon est de ce nombre; on y a suspendu une petite croix en bronze, d'un style fort original, rehaussée de six faux brillants enchâssés sur une des faces.

En résumé, le gougad-patereu, en usage anciennement dans quelques paroisses du centre du Morbihan, est un collier-talisman, composé de grains de diverses matières et de diverses couleurs, au nombre desquels dominent les grains d'ambre jaune (goularz-melen) et les pierres polies; l'usage de ces colliers se perd chaque jour, et leur souvenir se perdra également, si on oublie d'en faire mention dans les bulletins d'Archéologie. Que les antiquaires se pressent; dans quelque temps on ne pourra s'en procurer à aucun prix.

Sans rien décider sur l'origine de ces talismans et le degré d'ancienneté de chacun des grains qui les composent, tout porte à croire que la coutume qu'ils représentent remonte aux temps les plus éloignés, et qu'en définitive, les *gougad-patereu* ont succédé aux colliers en pierre de couleur que la Société polymalthique a exhumés recemment des tombeaux dits celtiques.

Il n'est pas moins certain que les gougads-patereu à grains jaunes sont de la même famille que les colliers d'ambre vantés par tous les auteurs anciens. Les grains en pierre polie font penser involontairement aux colliers de jaspe oriental qui, au rapport de Pline, neutralisent les plus affreux poissons, lorsqu'on les suspend au cou avec un poil de cynocéphale. Les siècles succèdent aux siècles; les empires s'écroulent; des civilisations entières s'évanouissent; les religions mêmes font naufrage; les pratiques superstitieuses seules demeurent, éternel héritage légué à l'avenir par le passé, grave sujet de méditations pour le philosophe.

G. DE CLOSMADEUC,
Vice-président de la Société polymath. du Morbihan.

Digitized by Google

BAS-RELIEFS ARCHAIQUES

DÉCOUVERTS DANS L'ILE DE THASOS

(INÉDITS)

Au nombre des marbres que j'ai rapportés d'Orient, il en est plusieurs qui méritent une attention toute particulière. En première ligne, ainsi que je l'ai dit dans mon second rapport (1) à l'Empereur, je dois citer trois bas-reliefs archaïques qui proviennent de mes fouilles pratiquées dans l'île de Thasos. Ces trois bas-reliefs, dont deux portent des inscriptions grecques, forment un seul monument qui peut être considéré comme un des plus intéressants du Louvre, et dont l'interprétation comporte de grandes difficultés.

Si j'aborde aujourd'hui l'explication de la partie épigraphique, ce n'est pas que j'aie la prétention d'avoir trouvé une solution définitive. Il y a, je le sens, une certaine témérité à s'avanturer le premier dans une pareille voie, mais sollicité de plusieurs côtés à publier promptement un monument que j'avais découvert, je me suis résigné de bonne grâce, bien que je reconnaisse mon insuffisance pour un travail aussi hérissé de difficultés. Toutefois, je prie les savants de m'apporter le concours de leurs lumières en rectifiant mes idées dans ce qu'elles peuvent avoir d'erroné, idées que je ne hasarde du reste qu'avec la plus grande réserve.

Le monument en question se compose, comme je le disais plus haut, de trois bas-reliefs, un grand qui doit occuper le milieu et de deux autres plus petits. Le bas-relief principal, c'est-à-dire le plus grand, ayant quatre-vingt-douze centimètres de haut sur deux mètres dix centimètres de large, contient dans le milieu une niche à peu près carrée (2), allant un peu en diminuant vers le haut, et entourée d'un chambranle qui lui donne l'aspect d'une porte. A gauche, Apol-

(1) Voy. le *Moniteur* du 30 septembre 1865. — (2) Voir les pl. XXIV et XXV.

(2) Hauteur $0^m,56$, largeur du bas $0^m,50$, largeur du haut $0^m,47$, profondeur $0^m,22$.

Digitized by Google

Digitized by Google

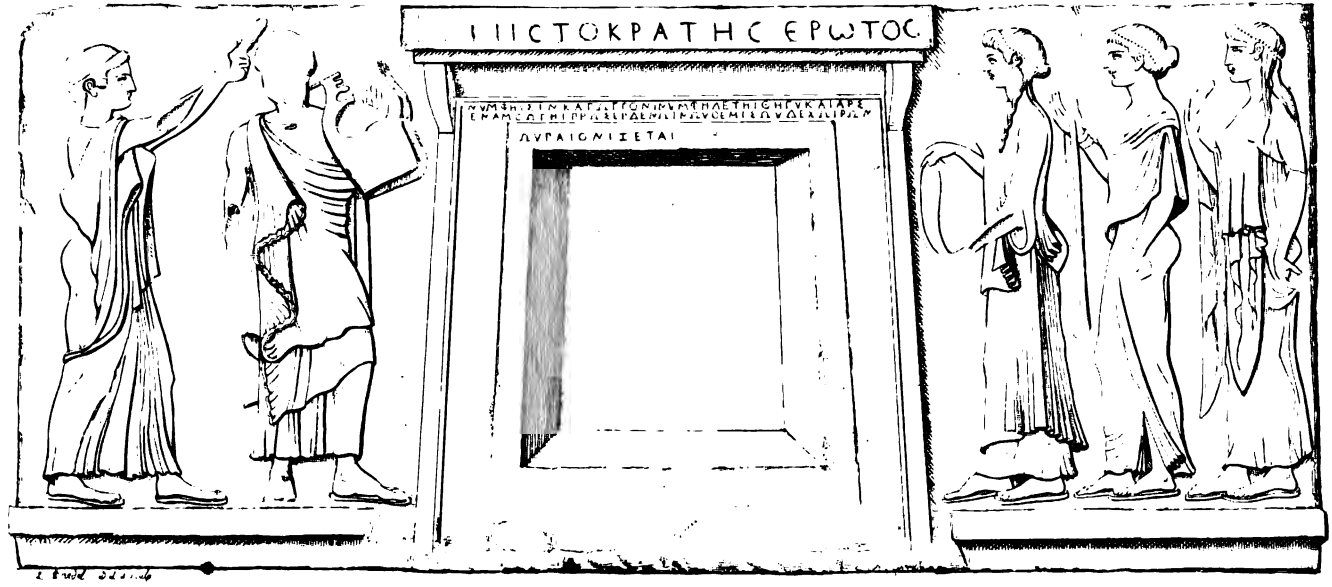

Digitized by Google

lon Citharède suivi d'une Muse qui étend les bras au-dessus de la tête du dieu. Elle porte une tunique talaire finement plissée; sa chevelure est retenue par un diadème en perles représentées par un grénetis en métal. A droite, trois Muses tournées du côté de la niche; même costume et mêmes ornements. Au-dessus de la niche une inscription grecque archaïque, et en ancien dialecte ionique de deux lignes et demie. Sur le bandeau supérieur une autre inscription en grandes lettres et datant de l'époque romaine. Le bas-relief de gauche représente trois Muses pareilles aux précédentes et marchant à la suite d'Apollon. Deux d'entre elles ont de longs cheveux descendant sur leurs épaules. Pas d'inscription. Sur le bas-relief de droite on reconnaît Mercure suivi d'une Muse. Mercure, barbu, porte une chlamyde, qui au point d'attache sur l'épaule droite offre la marque d'une fibule métallique, et est coiffé du pileum; sur la chlamyde les traces de son caducée, qui paraît avoir été en métal. Il se dirige vers la niche, c'est-à-dire du côté d'Apollon. Sa jambe droite est en avant, le talon n'étant pas encore posé; le bras droit est étendu. Au-dessous et sur un petit bandeau une inscription grecque archaïque, de la même époque, mais d'une main différente que celle du grand bas-relief.

Ainsi la représentation du monument entier se compose de dix personnages : Apollon, huit Muses (1) et Mercure. Essayons maintenant d'aborder le déchiffrement des inscriptions. Commençons par la plus importante, celle du grand bas-relief.

NVMΦHIΣINKAΠΩΓΓONINVMΦHΛETHIΘHΓVKAIAPΣ
ENAMCΩΓHIIIPΩΣEPΔENΩINΩVΘEMIΣΩVΔEXΩIPΩN
ΩVΠAIONIZETAI

Ce que je lirais ainsi :

Νυμφῇσιν κἀπόλλωνι Νυμφαγέτῃ θῆλυ καὶ ἄρσεν ἀμβολῇ προσέρδεν οὐ θέμις οὐδὲ χοῖρον · οὐ παιωνίζεται.

C'est-à-dire :

« Il n'est pas permis, en sus des préludes, de sacrifier aux Nymphes et à Apollon Nymphagète, un mâle et une femelle (par exemple) une brebis et un porc. On ne chante point de Péan. »

Cherchons maintenant à justifier cette traduction. Avant tout, je

(1) Les Muses se montrent au nombre de huit dans la fameuse série des peintures trouvées à Herculanum. *Antichità di Ercolano*, *Pitture*, II, tav. I-IX. Voyez aussi M. de Witte, *Elit. des mon. cer.*, t. II, p. 256.

Digitized by Google

dois faire observer certaines particularités épigraphiques qui se remarquent dans le texte de cette inscription. Ainsi le Γ a la forme du Λ, et réciproquement; il en est de même de l'O et de l'Ω. Cette dernière permutation, anciennement en usage dans l'île de Paros, s'était conservée chez les Thasiens, qui en étaient une colonie.

Νυμφῇσιν avec l'iota adscrit est tout à fait inusité dans le style épigraphique ; du moins je n'en connais point d'exemple. Les fragments sur papyrus qui existent des poésies d'Homère en contiennent peut-être ; c'est ce qu'il serait important de vérifier. Mon savant ami, M. de Longpérier, a publié des fragments du XVIIIe chant de l'*Iliade* (1). Au vers 482 se trouve le mot ἰδυίῃσι, qui aurait pu éclaircir la question; malheureusement une partie du vers manque dans le manuscrit. Je regrette de n'avoir pas à ma disposition l'*Homerus Pictus*, publié à Milan par le cardinal Mai, d'après un manuscrit en onciales de la Bibliothèque Ambroisienne. Les exemples n'y manquent pas; il serait bon de constater le fait, indépendamment de l'usage épigraphique.

κἀπόλλωνι, en tenant compte des permutations dont nous avons parlé plus haut, Γ pour Λ, O pour Ω, et réciproquement. La crase κἀπόλλωνι et le datif νυμφῇσι, donneraient à penser que nous avons là des vers, comme on devrait s'y attendre pour un texte aussi ancien et qui paraît rédigé dans le style des oracles. On sait, en effet, qu'Apollon et les Muses passaient pour avoir la vertu de communiquer le don de la poésie. Aussi, dans le principe, les oracles se donnaient-ils en vers, ou du moins dans une prose cadencée et rhythmique, qui fut, chez beaucoup de peuples, la première forme de poésie. Le texte que nous avons sous les yeux ne me paraît point contenir de vers; il offre seulement des reminiscences poétiques provenant peut-être d'un très-ancien oracle, d'une ancienne prescription du culte d'Apollon. C'est ce que semble indiquer cette fin de vers θῆλυ καὶ ἄρσεν que nous trouverons plus loin.

Νυμφηγέτῃ, forme ionique. La forme Νυμφαγέτης était déjà connue par deux exemples tirés d'auteurs récents, qui l'ont appliquée à Neptune, c'est-à-dire dans le sens des Nymphes des eaux. Mais cette épithète est nouvelle comme synonyme de Μουσαγέτης appliquée à Apollon. On connaît plusieurs exemples de cette dernière. Aristide (2)

(1) *Bulletin archéologique de l'Athenæum français*, juillet 1855, p. 61.

(2) Opp. t. I, p. 2, éd. Dindorf. Cet exemple, tiré d'Aristide, peut être ajouté à ceux qui sont indiqués dans le *Thesaurus* s. v. Μουσαγέτης. Je citerai encore le μουσηγέτα d'une inscription en vers trouvée dans Tenos. Voy. C. I. nº 2342.

Digitized by Google

a dit, en s'adressant aux Muses : Εἶθ' ὑμεῖς γε ἐπ' Ὀλύμπου σὺν Ἀπόλλωνι Μουσηγέτῃ τὴν θείαν ᾠδὴν ᾄδετε. Quant à l'emploi de Νυμφηγέτης dans le même sens, il est très-régulier, car on sait que dans la haute antiquité les Nymphes étaient identifiées avec les Muses; un certain nombre de passages anciens ne laissent aucun doute à cet égard (1).

Θῆλυ καὶ ἄρσεν (2), avec le Λ ayant la forme du Γ. Ces deux mots trouvent leur application dans ὄϊν et χοῖρον qui viennent plus loin.

Les six lettres qui suivent comportent un sens difficile à déterminer; les deux premières AM sont certaines. On trouve ensuite un signe qui ressemble à un petit C et qui représente la forme du Π dans l'inscription crétoise de M. Thénon et sur des monnaies de Phæstus. Mais comme notre texte donne ailleurs une autre forme du Π, nous devons renoncer à cette assimilation. Observons ensuite que l'inscription comprend presque toutes les lettres de l'alphabet, moins B, Ξ et Ψ. Les deux dernières se prêtent peu ici à une combinaison raisonnable. Reste le B. Adoptons cette lettre, bien que sa forme ne soit justifiée par aucun exemple connu. Ω devient O et Γ répond au Λ, suivant la règle observée par le lapicide ; ce qui nous donne ἀμβολῇ. Ce mot m'a longtemps embarrassé. La phrase, telle que je la comprenais, pouvait s'en passer à la rigueur. Dès lors je ne pouvais me contenter du sens que je trouvais; car ἀμβολή n'était pas là pour rien. Je consultai M. Dübner, dont la science est toujours prompte et communicative; il approuva ma restitution du mot ἀμβολῇ en lui donnant le sens de *préludes*. Ce sens me paraît le véritable : mais tout en jetant de la clarté sur l'interprétation générale de la phrase, il laisse, pour moi du moins, subsister encore quelques obscurités. Ce mot ἀμβολή rappelle le commencement d'une ode de Pindare (Pyth. I, 1) : « O lyre d'or, trésor commun d'Apollon et des Muses à la noire chevelure, la danse qui commence la fête obéit à tes accords, le chant est docile à ton signal, quand sous ta corde vibrante retentit le prélude de l'hymne qui conduit les chœurs : ἀγησιχόρων... προοιμίων ἀμβολάς. » C'est dans le même sens qu'Homère emploie le verbe ἀναβάλλομαι, en parlant du chantre Phémius : ὁ φορμίζων ἀναβάλλετο καλὸν ἀείδειν (3).

(1) Voy. les passages indiqués par M. de Witte, *Elite des mon. cer.*, t. II, p. 271, not. 4, et M. Maury, *Hist. des religions*, t. I, p. 459, not. 1.

(2) Ces deux mots, à propos de sacrifice, se trouvent dans une inscription publiée par M. Konze (Reise auf der Insel Lesbos, Hannover, 1865, p. 11) : Θεὸς τύχᾳ ἀγαθᾷ. Ὅ κε θέλη θύην ἐπὶ τῷ βώμῳ τὰς Ἀφροδίτας τᾶς Πείθως καὶ τῶ Ερμᾶ, θυέτω ἱρήιον ὅττι κε θέλη καὶ ΕΡΣΕΝ καὶ ΘΗΛΥ π..... καὶ ὄρνιθα.

(3) Ce mot ἀμβολή se retrouve encore dans une inscription de Philes. Letronne

Digitized by Google

Προσέρδεν, infinitif éolien ou dorien pour προσέρδειν. Le primitif ἔρδω dans le sens de sacrifier est très-connu par les poëtes (1). C'est la première fois que paraît le composé προσέρδω, mais il n'a rien que de très-régulier. Quant à la préposition πρὸς, qui entre ici en composition, elle se trouve justifiée par le datif ἀμβολῇ.

Ὄϊν, où l'on trouve encore Ω pour O. Ici ὄϊς est féminin, signifie brebis et répond à θῆλυ cité plus haut.

Οὐ θέμις οὐδὲ χοῖρον, avec la même permutation de Ω pour O. Le mot χοῖρον répond à ἄρσεν.

Οὐ παιωνίζεται, toujours suivant la même permutation. Ici commence une nouvelle phrase, une nouvelle prescription : On ne chante de Péan.

Pourquoi cette dernière défense? Sans doute parce que le Péan était uniquement consacré à Apollon. Or nous devons observer qu'ici, et contrairement à l'usage épigraphique (2), Apollon est nommé après les Nymphes ou les Muses. C'est peut-être pour cela qu'il est recommandé de ne point chanter de Péan, mais de se contenter de préludes.

L'inscription paraît se composer de deux parties : la première, ancienne, ayant une forme sacramentelle ; la seconde, plus moderne, commençant à ὄϊς et servant pour ainsi dire d'explication.

En résumé, nous avons là évidemment d'anciennes prescriptions du culte d'Apollon et des Muses. Pour que les usages à observer dans ce culte pussent se graver dans la mémoire, l'ordre et les détails en étaient parfois expliqués dans des inscriptions que tout le monde pouvait lire (3). C'est ainsi, ajoute M. Maury (4), qu'en Crète, au dire de Porphyre, les rites que devaient observer les Corybantes étaient inscrits sur des stèles. On avait anciennement le plus grand respect pour ces prescriptions. C'est ce que nous apprend Isocrate : « Nos ancêtres, dit-il, suivaient des règles et mettaient de l'ordre dans le culte et les cérémonies religieuses..... Leur unique soin était de ne jamais retrancher des rites antiques et de n'y rien ajouter de nouveau. »

Je m'empare d'une autre observation de M. Maury (5). « Les

(Inscr., t. II, p. 153) le prend dans le sens de retard. Quant aux éditeurs du Corpus (n° 4924), ils l'entendent dans le sens de *prélude*. Je ne m'explique pas pourquoi ils n'ont pas cité et discuté la conjecture de Letronne.

(1) Hom. *Il.* B, 306 : Ἔρδομεν ἀθανάτοισι τελήεσσας ἑκατόμβας. Hérodot. IV, 60 : Θυσίη ἐρδομένη ὤκε.

(2) Voy. M. de Witte, *Élite des mon. cer.*, t. II, p. 99.

(3) Maury, *Hist. des religions*, t. II, p. 89.

(4) Ibid., t. II, p. 87.

(5) Ibid., t. I, p. 242.

Digitized by Google

Digitized by Google

Imp. ch. Chardon aîné. Paris.

BAS-RELIEFS ARCHAÏQUES DE L'ILE DE THASOS (MUSÉE DU LOUVRE)

(Inédits)

Digitized by Google

hymnes avaient un caractère de majesté qui nous semble être la marque et la preuve de leur antiquité. Ecrits en vieux dialecte dorien, ils se chantaient avec accompagnement de la cithare ou de la φόρμιγξ; ils servaient à régler le mouvement cadencé des chœurs qui fêtaient Apollon et les Muses. » N'y aurait-il pas dans le mot προσέρδεν, dont nous parlions plus haut, un reste de ce vieux dialecte dorien qui faisait tous les frais de ces hymnes ?

Venons maintenant à la petite inscription archaïque qui se trouve sur le bas-relief de droite et qui est contemporain de la première. Elle est ainsi conçue :

ΧΑΡΙΣΙΝΑΙΑΑΩΥΘΕΜΙΣΩΥΔΕΧΩΓ ...Ν

Que je lirais ainsi :

Χάρισιν αἶγα οὐ θέμις οὐδὲ χοῖρον.

« Il ne faut pas sacrifier aux Grâces une chèvre, un porc. »

Le sens se complète au moyen de la première inscription ; αἶγα et χοῖρον répondent à θῆλυ καὶ ἄρσεν. Dans le dernier mot χοῖρον les lettres du milieu sont cassées et peuvent donner lieu à quelque incertitude. Mais dans les éléments épigraphiques qui subsistent encore, je crois reconnaître le mot ΧΩΙΡΩΝ, c'est-à-dire χοῖρον, qui est exigé par le sens. L'infinitif dorien χορεύεν, pour χορεύειν, auquel on pourrait peut-être penser, ne s'expliquerait pas ici.

Je m'empresse de mentionner une petite découverte qui a été faite par le docteur Bergmann, l'habile épigraphiste de Brandebourg, qui, pendant son séjour à Paris, a étudié ces bas-reliefs avec le plus grand soin. Il m'a signalé l'existence de quelques lettres dans le champ et en face de la tête de Mercure. Il y reconnaît le nom Ἀπόλλων au vocatif. Cette conjecture me paraît tout à fait probable. Toutefois, malgré tous mes efforts, mes yeux n'ont pu distinguer qu'une ou deux lettres.

J'ai mentionné plus haut l'existence d'une inscription plus moderne sur le bandeau du plus grand bas-relief. On y lit :

.....ΙΣΤΟΚΡΑΤΗΣΕΡΩΤΟΣ

.....ιστοκράτης Ἔρωτος.

Plusieurs combinaisons se présentent pour compléter le premier nom : Ἀριστοκράτης et Πιστοκράτης. Mais ce complément ne suffirait pas pour remplir la lacune du commencement, et comme les dernières lettres sont un peu serrées, il est très-probable que l'inscriptien rem-

Digitized by Google

plissait le bandeau tout entier. Le nom Θεμιςοκράτης me paraîtrait excellent, nom déjà connu par une autre inscription. Les inscriptions thasiennes fournissent un grand nombre de composés nouveaux, comme noms propres, se terminant en κράτης, tels sont Ἀσικράτης, Δικράτης, Δικηκράτης, Ἡγεκράτης.

J'ai cherché, du mieux que j'aie pu, à expliquer la partie épigraphique de ces précieux bas-reliefs. Quant à l'interprétation du sujet qui y est représenté, je me garderai bien de l'aborder. C'est un soin que je laisse aux archéologues, à ceux qui sont initiés au culte d'Apollon et des Muses.

E. Miller.

Digitized by Google

RÉCENSION NOUVELLE

DU

TEXTE DE L'ORAISON FUNÈBRE

D'HYPÉRIDE

ET

EXAMEN DE L'ÉDITION DE M. COMPARETTI

(*Suite*)

§ IX. — Ὑπὲρ ὧν ἁπάντων οὗτοι πόνους πόνων διαδόχους ποιούμενοι καὶ τοῖς καθ' ἡμέραν κινδύνοις τοὺς εἰς τὸν ἅπαντα χρόνον
140. φόβους τῶν πολιτῶν καὶ τῶν Ἑλλήνων παραιρούμενοι, τὸ ζῆν ἀνήλωσαν εἰς τὸ τοὺς ἄλλους καλῶς ζῆν. Διά τοι τούτους πατέρες ἔνδοξοι, μητέρες περίβλεπτοι τοῖς πολίταις γεγόνασιν, ἀδελφαὶ γάμων τῶν προσηκόντων ἐννόμως τετυχήκασι καὶ τεύξονται, παῖδες ἐφόδιον (Q)
Col. 11. εἰς τὴν πρὸς τὸν δῆμον εὔνοιαν τὴν τῶν οὐκ ἀπολωλότων | ἀρετήν
145. — οὐ γὰρ θεμιτὸν τούτου τοῦ ὀνόματος τυχεῖν τοὺς οὕτως ὑπὲρ καλῶν τὸν βίον ἐκλιπόντας — ἀλλὰ τὸ ζῆν εὐδαιμόνων (R) τάξιν μετηλλαχότων ἕξουσιν. Εἰ γὰρ ὁ τοῖς ἄλλοις (S) ὢν ἀνίλαστος θάνατος τούτοις ἀρχηγὸς μεγάλων ἀγαθῶν γέγονε, πῶς τούτους οὐκ εὐτυχεῖς κρίνειν δίκαιον, ἢ πῶς ἐκλελοιπέναι τὸν βίον, ἀλλ' οὐκ ἐξ
150. ἀρχῆς γεγονέναι καλλίω γένεσιν τῆς πρώτης ὑπαρξάσης; Τότε μὲν γὰρ παῖδες ὄντες ἄφρονες ἦσαν, νῦν δ' ἄνδρες ἀγαθοὶ γεγόνασι· καὶ τότε

(1) Voir le numéro de septembre 1865, p. 228.

139. τοὺς εἰς, MS. τουεις.—140. τῶν πολιτῶν, MS. ρωνπολιτων. — 141. διά τοι τούτους, MS. διατουτουτους. — 142. περίβλεπτοι, MS. περιβλεποι. — 144. ἀπολωλότων, MS. απωλωλοτω. — 146. τὸν βίον, MS. τοβιον. — 147. ἄλλοις ὢν, MS. αμοιβων — ἀνίλαστος, MS. ανειη ου ανειλ... τος ου πος. — 150. — καλλίω, MS. καλλειω.

Digitized by Google

μὲν ἐν πολλῷ χρόνῳ καὶ διὰ πολλῶν κινδύνων τὴν ἀρετὴν ἀπέδειξαν (T), νῦν δ' ἀπὸ ταύτης ἄρξασθαι (U) γνωρίμους πᾶσι καὶ μνημο-
νευτοὺς δι' ἀνδραγαθίαν γέγονε. Ναί! τίς καιρὸς, ἐν ᾧ τῆς τούτων
155. ἀρετῆς οὐ μνημονεύσομεν; τίς τόπος, ἐν ᾧ ζήλου καὶ τῶν ἐντιμο-
τάτων ἐπαίνων τυγχάνοντας οὐκ ὀψόμεθα; Πότερον οὐκ ἐν τοῖς
τῆς πόλεως ἀγαθοῖς; ἀλλὰ τὰ διὰ τούτους γεγονότα τίνας ἄλλους ἢ
τούτους ἐπαινεῖσθαι καὶ μνήμης τυγχάνειν ποιήσει; Ἀλλ' οὐκ ἐν ταῖς
ἰδίαις εὐπραξίαις; ἀλλ' ἐν τῇ τούτων ἀρετῇ βεβαίως αὐτῶν ἀπολαύ-
Col. 12. 160. σομεν. Παρὰ ποίᾳ δὲ τῶν ἡλικιῶν οὐ μακαριστοὶ | γενήσονται; (V)
...ρατοισγ....φοβονα.... βιονκα .... γεγενη .... διατουτ....
ηλικιω .... τελευτησ.... καλωσσ.... παραπο.... αιγετον ....
νεωτερο .... ταουτον ..... σιναυτ..... δασουσιν .....
ραδειγμ ..... ουτηνα... πασιουκ .....ζεινα .... μη τινε
165. ..... φοιλο ..... ελλην ..... τωιπε ..... παραπε
.... φρυγωνκ .... τειασεγ .... δετησευ .... τατοισε ....
απασινκο.... δαισεπα ..... Σεμνότερα γὰρ ἐξέσται ἐντεῦθεν
περὶ Λεωσθένους εἰπεῖν καὶ τῶν τετελευτηκότων ἐν τῷ πολέμῳ τῷδε.
Εἰ μὲν γὰρ ἡδονῆς ἕνεκεν ἐγκωμιάζουσι τὰς τηλικαυτας καρτερίας,
170. τί γένοιτ' ἂν τοῖς Ἕλλησιν ἥδιον ἢ ἔπαινος τῶν τὴν ἐλευθερίαν δια-
σωσάντων ἀπὸ τῶν Μακεδόνων; Εἰ δὲ ὠφελείας ἕνεκεν ἡ τοιάδε
Col. 13. ἀνάμνησις | γίνεται, τίς ἂν λόγος ὠφελήσειε μᾶλλον τὰς τῶν ἀκου-
σόντων (X) ψυχὰς τοῦ τὴν ἀρετὴν ἐγκωμιάσοντος καὶ τοὺς ἀγαθοὺς
ἄνδρας;
175. § X. — Ἀλλὰ μὴν ὅτι παρ' ἡμῖν καὶ τοῖς λοιποῖς πᾶσιν εὐδοκιμεῖν
αὐτοὺς ἀναγκαῖον ἐκ τούτων φανερόν ἐστιν · ἐν Ἅιδου δὲ λογίσασθαι
ἄξιον τίνες οἱ τὸν ἡγεμόνα δεξιωσόμενοι τὸν τούτων. Ἆρ' οὐκ ἂν
οἰόμεθα δρᾶν (Y) Λεωσθένη δεξιουμένους καὶ θαυμάζοντας τῶν τ'
εἰργασμένων καὶ τοῦ μένους (Z) τοὺς ἐπὶ Τροίαν τὴν στρατείαν
180. στρατεύσαντας; ὧν οὗτος ἀδελφὰς πράξεις ἐνστησάμενος τοσοῦτον
διήνεγκεν, ὥστε οἱ μὲν |μετὰ πάσης τῆς Ἑλλάδος μίαν πόλιν εἷλον,
ὁ δὲ μετὰ τῆς ἑαυτοῦ πατρίδος μόνης πᾶσαν τὴν τῆς Εὐρώπης καὶ
τῆς Ἀσίας ἄρχουσαν δύναμιν ἐταπείνωσεν · κἀκεῖνοι μὲν ἕνεκα μιᾶς
γυναικὸς ὑβρισθείσης ἤμυναν, ὁ δὲ πασῶν τῶν Ἑλληνίδων τὰς ἐπι-
185. φερομένας ὕβρεις ἐκώλυσε μετὰ τῶν συνθαπτομένων νῦν αὐτῷ
ἀνδρῶν, τῶν μετ' ἐκείνους μὲν γεγενημένων, ἄξια δὲ τῆς ἐκείνων

152. μὲν ἐν πολλῷ χρόνῳ, MS. μενπολλων χρονωι. — 153. ἄρξασθαι, MS. αξαθαι. — 154. τίς καιρός, MS. τις καρος. — 155. ἐντιμοτάτων, MS. εντειμοτατων. — 160. ποίᾳ δὲ τῶν, MS. ποιαδετον. — 170. ἥδιον, MS. ηδει. — 175. ἡμῖν, MS. ημειν — λοιποῖς, MS. λογοις. — 176. φανερὸν, MS. φενερον. — 178. οἰόμεθα ὁρᾶν, MS. ωομεθαοταν. — τῶν τ' εἰργασμένων καὶ τοῦ μένους, MS. τωνδεηγορμενων κα.. ουμενους. — 179. ἐπὶ Τροίαν τὴν στρατείαν στρατεύσαντας, MS. επιστραπειανστρασαντ.

Digitized by Google

ἀρετῆς διαπεπραγμένων. Ὁρῶ δὴ τοὺς περὶ Μιλτιάδην καὶ Θεμι-
Col. 14. στοκλέα καὶ τοὺς ἅλ | λους, οἳ τὴν Ἑλλάδα ἐλευθερώσαντες ἔντιμον
μὲν τὴν πατρίδα κατέστησαν, ἔνδοξον δὲ τὸν αὑτῶν βίον ἐποίησαν·
190. ὧν οὗτος τοσοῦτον ὑπερέσχεν ἀνδρείᾳ καὶ φρονήσει, ὅσον οἱ μὲν
ἐπελθοῦσαν τὴν τῶν βαρβάρων δύναμιν ἠμύναντο, ὁ δὲ μηδ' ἐπελθεῖν
ἐποίησεν· κἀκεῖνοι μὲν ἐν τῇ οἰκείᾳ τοὺς ἐχθροὺς ἐπεῖδον ἀγωνιζο-
μένους, οὗτος δ' ἐν τῇ τῶν ἐχθρῶν περιεγένετο τῶν ἀντιπάλων.
Οἶμαι δὲ καὶ τοὺς τὴν πρὸς ἀλλήλους φιλίαν τῷ δήμῳ βεβαιότατα
195. ἐνδειξαμένους, λέγω δ' Ἁρμόδιον καὶ Ἀριστογείτονα, οὐδ' ἐκείνους
οὕπως (AA) αὑτοῖς οἰκειοτέρους ἢ ὑμῖν εἶναι νομίζειν ὡς Λεωσθένη
καὶ τοὺς ἐκείνῳ συναγωνισαμένους, οὐδ' ἐκείνοις ἂν μᾶλλον ἢ τούτοις
πλησιάσειαν ἐν Ἅιδου. Εἰκότως· οὐκ ἐλάττω γὰρ ἐκείνων ἔργα διε-
πράξαντο, ἀλλ', εἰ δέον εἰπεῖν, καὶ μείζω τούτων (BB)· οἱ μὲν γὰρ
200. τοὺς τῆς πατρίδος τυράννους κατέλυσαν, οὗτοι δὲ τοὺς τῆς Ἑλλάδος
ἁπάσης. Ὦ καλῆς μὲν καὶ παραδόξου τόλμης, τῆς πραχθείσης ὑπὸ
τῶνδε τῶν ἀνδρῶν! ἐνδόξου δὲ καὶ μεγαλοπρεποῦς προαιρέσεως ἧς
προείλοντο! ὑπερβαλλούσης δ' ἀρετῆς καὶ ἀνδραγαθίας τῆς ἐν τοῖς
κινδύνοις, ἣν οὗτοι παρασχόμενοι εἰς τὴν κοινὴν ἐλευθερίαν τῶν
205. Ἑλλήνων....

Péroraison conservée par Stobée.

Χαλεπὸν μὲν ἴσως ἐστὶ τοὺς ἐν τοῖς τοιούτοις ὄντας πάθεσι παραμυθεῖσθαι. Τὰ γὰρ πένθη οὔτε λόγῳ οὔτε νόμῳ κοιμίζεται, ἀλλ' ἡ φύσις ἑκάστου καὶ φιλία πρὸς τὸν τελευτήσαντα τὸν ὁρισμὸν ἔχει τοῦ λυπεῖσθαι· ὅμως δὲ χρὴ θαρρεῖν καὶ τῆς λύπης παραιρεῖν εἰς τὸ ἐνδεχόμενον, καὶ μεμνῆσθαι μὴ μόνον τοῦ θανάτου τῶν τετελευτηκότων, ἀλλὰ καὶ τῆς ἀρετῆς ἧς καταλελοίπασιν· οὐ γὰρ θρήνων ἄξια πεπόνθασιν, ἀλλ' ἐπαίνων μεγάλων πεποιήκασιν. Εἰ δὲ γήρως θνητοῦ μὴ μετέσχον, ἀλλ' εὐδοξίαν ἀγήρατον εἰλήφασιν εὐδαίμονές τε γεγόνασι κατὰ πάντα. Ὅσοι μὲν γὰρ αὐτῶν ἄπαιδες τετελευτήκασιν, οἱ παρὰ τῶν Ἑλλήγων ἔπαινοι παῖδες αὐτῶν ἀθάνατοι ἔσονται· ὅσοι δὲ παῖδας καταλελοίπασιν, ἡ τῆς πατρίδος εὔνοια ἐπίτροπος αὐτοῖς τῶν παίδων καταστήσεται. Πρὸς δὲ τούτοις, εἰ μέν ἐστι τὸ ἀποθανεῖν ὅμοιον τῷ μὴ γενέσθαι, ἀπηλλαγμένοι εἰσὶ νόσων καὶ λύπης καὶ τῶν ἄλλων τῶν προσπιπτόντων εἰς τὸν ἀνθρώπινον βίον· εἰ δ' ἔστιν αἴσθησις ἐν Ἅιδου καὶ ἐπιμέλεια παρὰ τοῦ δαιμονίου, ὥσπερ ὑπολαμβάνομεν, εἰκὸς τοὺς ταῖς τιμαῖς τῶν θεῶν καταλυομέναις βοηθήσαντας πλείστης κηδεμονίας ὑπὸ τοῦ δαιμονίου τυγχάνειν. FLORIL. 124, 36.

187. ὁρῶ MS. εγω — Μιλτιάδην, MS. μιλτεδην. — 188. ἔντιμον, MS. εντειμον. — 189. ἔνδοξον δὲ, MS. ενδοξον. — 191. τὴν τῶν, MS. τητων. — 192. οἰκείᾳ τοὺς ἐχθροὺς, MS. οικιαι τους εχθους. — 194. οἶμαι δὲ καὶ τοὺς τὴν, MS. οιμαι δε και την. — 195. οὐδ' ἐκείνους οὕπως αὑτοις οἰκειοτέρους ἢ ὑμῖν. MS. ουθενουσουτωσαυτοιςοικειοτερουςυμειν. — 198. ἐν Ἅιδου, MS. εναγου. — 199. μείζω τούτων, MS. μειζων. — 203. προείλοντο, MS. προσειλοντο.

Digitized by Google

NOTES ET RESTITUTIONS

L'examen des différentes leçons devant ramener souvent les mêmes noms propres, nous imiterons MM. Tell et Comparetti, qui les ont abrégés. En voici le tableau complété :

B.	= Babington.	Lf.	= Lightfoot.
Bu.	= Bursian.	M.	= Muller.
C.	= Cobet.	R.	= Roersch.
Cf.	= Caffiaux.	S.	= Sauppe.
Cl.	= Classen.	Sch.	= Schaëfer.
Cp.	= Comparetti.	Sh.	= Shilleto.
Cs.	= Cæsar.	Sp.	= Spengel.
D.	= Dehèque.	T.	= Tell.
F.	= Fritzsch.	Vm.	= Vœmel.
G.	= Goodwin.	V.	= Wolckmar.
.	= Kayser.	W.	= Weil.

FS. fac-simile. — MS. Manuscrit.

Colonne 1.

A. — MM. Perrot et Guillaume, en prenant les fac-simile de l'inscription d'Ancyre et des autres textes qu'a valus à la science leur fructueuse exploration en Asie-Mineure, ont usé de précautions qu'on ne saurait trop louer : ils ont mesuré avec une précision mathématique l'étendue des lacunes et les dimensions des lettres environnantes, ce qui ne peut manquer de donner aux restitutions qu'ils publient un degré de probabilité fort voisin de la certitude. J'ai cherché, dans la mesure du possible, des garanties analogues : à l'aide de papier très-transparent, j'ai pris le calque des passages mutilés; j'ai ensuite écrit, en caractères de nature et de grandeur identiques, les restitutions que je tentais, et ne me suis arrêté dans ce travail que lorsque j'avais trouvé celles qui remplissent exactement les vides, sans qu'on remarque entre les lettres du FS. et celles que j'insère aucune disproportion. En outre, et pour cette première colonne, par exemple, afin de déterminer la largeur de l'espace à remplir au côté gauche du papyrus — le seul qui, pour les six premières lignes du moins, puisse recevoir des additions, ainsi que je l'ai fait remarquer le premier (1) — Je me suis appuyé sur la resti-

(1) M. Babington, dans sa première édition, avait réparti les lettres qu'il ajoutait, à gauche et à droite du papyrus ; dans la deuxième il les rejette toutes à droite. J'ai démontré que le papyrus n'en peut recevoir qu'à gauche, ce qu'a adopté Cp.

Digitized by Google

tution indubitable de la seconde et de la troisième lignes : nous y avons ων μελ et θαι επι, soit cinq ou six lettres dont on peut être sûr. Ce sera donc toujours ce même nombre de lettres qu'il faudra suppléer. Il est bon toutefois d'observer que plus l'on descend dans ce fragment de colonne, plus le texte incline vers la gauche; attendons-nous donc à suppléer, vers les quinzième et seizième lignes, une ou deux lettres de moins. On saura d'autre part que les lettres, à partir de la sixième ligne, tendent quelque peu à s'appuyer vers la droite, de sorte que si nous avons, dans les neuf premières lignes, de dix-sept à vingt et même vingt et une lettres, nous pourrons plus bas toucher plusieurs fois à ce dernier chiffre et même atteindre celui de vingt-deux. Afin d'obtenir une lecture plus facile, j'ai souvent, dans ma restitution, coupé les mots d'une manière moins arbitraire que ne le fait le copiste : on verra bien quelles lettres doivent être portées de droite à gauche et réciproquement, pour faire correspondre d'une ligne à l'autre les caractères du papyrus.

Je m'étais autorisé, dans ma deuxième édition, des six lettres que donne la base arrêtée, pour proposer au début du discours ὦ ἄνδρες, bien qu'il en ait sept : Cp. rejette cette addition, il paraît croire qu'un vocatif en tête d'un discours est sans exemple : il oublie — pour ne point sortir du domaine de l'oraison funèbre — ὦ παῖδες par lequel débute la prosopopée des pères morts à leurs enfants dans le *Ménexène* (1).

Je reconnais du reste volontiers que le discours peut commencer sans aucun vocatif : l'Ἐπιτάφιος de Périclès et celui de Démosthène n'en ont pas, et je propose, car il faut combler le vide : τῶν πάντων qui se trouve en parfait accord avec μελλόντων — « Τῶν πάντων μὲν λόγων τῶν μελλόντων (2). Cp. imagine, avant τῶν μὲν λόγων de la ligne première, un trait horizontal qui me semble bien hasardé : celui auquel il nous renvoie (col. 7, lig. 26 du FS.), se trouve, là et ailleurs, au milieu ou à la fin d'une ligne, comme trait d'union, et jamais

(1) On peut voir encore, dans l'excellente édition de Démosthène de Vm., collection Didot, le discours *contre la loi de Leptine*, p. 238, — l'*Exception contre Zenoth.* p. 459, — le discours *attribué à Hégésippe*, p. 41. — Dans Isée (*Orat. Att.* t. I, p. 249) *De Pyrrhi hereditate.* En voilà plus qu'il n'en faut. Quant à ἄνδρες seul et privé soit de δικασταί soit de Ἀθηναῖοι, qui l'accompagnent le plus souvent, il se dit très-bien et on le voit dans le premier discours de Lysias. J'ajouterai que ὦ ἄνδρες, ou ὦ παρόντες, que j'avais également indiqué, sont les seuls mots qui conviennent à l'auditoire très-mélangé de Grecs de toutes les provinces et d'étrangers que ces cérémonies funèbres attiraient à Athènes.

(2) Voir la note V pour le sens qu'il faut attribuer à μελλόντων, et par suite à πάντων.

Digitized by Google

au commencement soit d'une ligne, soit d'une colonne, ainsi que le prouve l'inspection du papyrus.

Quant au choix de la pensée, je ferai remarquer que parmi les idées saillantes des autres oraisons funèbres — et dans un travail de ce genre il importe de ne les pas perdre de vue — celles qui dominent sont, d'une part, la grandeur et l'utilité des exploits du peuple athénien, et de l'autre le soin généreux qu'il a toujours pris de la liberté des autres Grecs (1). Ces idées conviennent ici si parfaitement à la situation, au reste du discours, et sont tellement inspirées par les mots et les fragments de mots du texte, que je me suis arrêté sans hésitation à la restitution suivante :

MS. et restitution de B.	Même restitution complétée.
..... τῶν μὲν λόγων τ-	[Τῶν πάν] των μὲν λόγων τ-
[ῶν μελ[λόντων ῥηθήσεσ-	[ῶν μελ]λόντων ῥηθήσεσ-
[θαι ἐπὶ] τῷδε τῷ τάφῳ	[θαι ἐπὶ] τῷδε τῷ τάφῳ
[περί τε] Λεωσθένους τοῦ στ-	[περὶ τε] Λεωσθένους τοῦ στ-
5. [ρατηγ]οῦ καὶ περὶ τῶν ἄ-	[ρατηγ]οῦ καὶ περὶ τῶν ἄ-
[λλων] τῶν μετ' ἐκείνου	[λλων] τῶν μετ' ἐκείνου
[τετε]λευτηκότων ἐν τ	[τετε]λευτηκότων ἐν
[ῷ πολ]έμῳ, ὡς ἦ[σαν-ἄν]-	[τῷ πολ]έμῳ, ὡς ἦ[σαν ἄν]-
[δρες ἀ]γαθοὶ μά[ρτυρες]	[δρες ἀ]γαθοί μά[ρτυρες]
10. [εἰς τὸ πα]ρὸν ὅσοι.....	[εἰς τὸ πα]ρὸν ὅσοι [τούτων ἐν]
..... ωι τὰς πρ[άξεις]....	[πολέμ]ῳ τὰς πρ[άξεις ἑωράκα]-
..... σανθρω[π].....	[σιν οἷα]ς ἄνθρω[ποι οὐκ]
.....ονπωκα.....	[εἰσεῖδ]όν πω· κα[ὶ γὰρ ἀμεί]-
....ργακαιω.....	[νους] ἔργα καὶ ὠ[φέλειαν]
15. ....αντιαιω.....	[ἐν ἅπ]αντι αἰῶ[νι ἡ πόλις]
...εγεννη.....	[ἡμῶν] ἐγέννη[σεν οὐδεπώ]-
...ανδρας.....	[ποτ'] ἄνδρας, [εὐδοκιμοῦσά γε]
....τετελευ[τηκότας]...	[τοῖς] τετελευ[τηκόσιν ὑπὲρ]
.....ουτεπρ.....	[αὐτῆς,] οὔτε πρ[οεμένοις]
20. .....οτ.....	[οὐδέπ]οτ[ε τὴν τῶν ἄλλων]
	[Ἑλλήνων ἐλευθερίαν...]

TRADUCTION

« Tous ceux qui (textuellement : tous les discours qui), dans l'avenir, feront, devant ce tombeau, l'éloge de Léosthène et de ceux qui sont

(1) Cette dernière pensée ne se trouve pas seulement dans toutes les oraisons funèbres, on la rencontre mainte fois dans les discours politiques de Démosthène, notamment *Ol.* II, p. 13, et *Pro corona*, p. 121, 129, 130, édit. Didot.

Digitized by Google

morts avec lui pendant la guerre, auront, pour attester que ces guerriers furent des braves, le témoignage actuel de quiconque a vu, sur le champ de bataille, leurs exploits supérieurs à ce que les mortels ont encore contemplé. En effet, que l'on considère les faits en eux-mêmes ou l'utilité qui en résulte, on reconnaîtra que jamais notre ville n'a enfanté d'aussi dignes citoyens, et cependant elle est célèbre par ses guerriers qui ont toujours su mourir pour elle, en se montrant encore les chaleureux défenseurs de la liberté des autres Grecs..... »

Lig. 1. — μὲν semble appeler plus bas à sa suite δὲ que nous n'avons point : tout le monde sait que cet emploi isolé de μὲν est très-fréquent et nous nous abstiendrons d'en donner des exemples (Voir Viger, *de Idiotismis præcipuis linguæ græcæ*); d'ailleurs δὲ a pu se trouver après ma restitution dans la partie complétement perdue. — Lig. 8 et 11, ἐν πολέμῳ. Je n'ai pas cru devoir éviter la répétition de ce mot. Les Grecs n'avaient pas la délicatesse un peu vétilleuse dont nous nous piquons aujourd'hui. Les exemples abondent, même dans notre texte. Ainsi, on remarquera combien de fois le verbe ἀγωνίζομαι se répète dans les colonnes 8 et 9, sans parler des autres parties du discours. — Lig. 11 et 12. J'ai emprunté à D. l'idée de *voir* et l'ai substituée à celle d'*entendre* que portait mon premier travail. — Lig. 13. πώ finit bien brusquement le membre de phrase auquel il appartient : j'ai pourtant un exemple à l'appui dans ce vers de Sophocle : οὐ γὰρ εἰσεῖδόν γέ πω (Œdipe roi, v. 105). — Lig. 14. J'ai adopté εργαχαιω au lieu de εργακενω que B. avait jugé *a priori* se prêter difficilement à un arrangement de mots grecs. Le sens qui en résulte concorde avec plusieurs autres passages du discours.—Lig. 14. ὠφέλεια se trouve avec un sens analogue dans l'oraison funèbre de Périclès, § 42 et dans celle-ci (col. 12). C'est néanmoins l'endroit de toute cette restitution qui me satisfait le moins. — Lig. 17. εὐδοκιμοῦσα s'autorise de ce passage de Choricius de Gaza (*Eloge funèbre de Marie*, § 1) : τοῖς δδυρμοῖς οἴονται τῶν ἀκουόντων εὐδοκιμεῖν. — Lig. 19. προεμένοις a pour lui cette phrase de Démosthène (*Olynt.* II, § II) : ὡς ἔστι τῶν αἰσχρῶν... πόλεων καὶ τόπων φαίνεσθαι προϊεμένους. J'ai préféré pour le régime l'accusatif au génitif, qui est moins usité.

Col. 3.

B. — Lig. 19. Cp. : τὸ καθ' ἕκαστον. B. et D. τὰ καθ' ἕκαστον que j'ai conservé. Les commentateurs inclinent assez généralement à croire incomplet ce passage ; Cp. a fait suivre Ἑλλάδα de quelques points, comme pour indiquer un mot oublié. A notre avis, le passage peut

Digitized by Google

s'expliquer sans aucune des additions qui ont été proposées; nous croyons en outre que, sauf le cas d'impossibilité absolue, il faut respecter la leçon du manuscrit, et, quand une correction est nécessaire, s'en rapprocher autant que faire se peut. Nous le déclarons donc une fois pour toutes, nous nous interdirons les modifications ou additions qui ne seront pas rigoureusement indispensables. On pourrait en effet se laisser aller fort loin, en suivant les préférences particulières de son goût et une recherche trop exclusive d'élégance et d'atticisme; c'est ici que le *mieux* peut facilement devenir l'ennemi du *bien*. Les Grecs ne nous ont point légué le secret de tous les caprices et de toutes les combinaisons de mots que pouvait se permettre leur idiome aussi hardi que flexible; recevons la leçon des manuscrits et ne leur imposons pas des corrections peut-être assez inutiles. Un peu plus bas, lig. 22, Cp. d'après S. et F. lit διελθεῖν; B., C., D. et T. ἐπελθεῖν que nous adoptons, parce qu'il est plus conforme au MS. qui porte ἀπελθεῖν.

Même ligne, B., D. et K. ἐπὶ κεφαλαίου. S., C., T. et Cp. κεφαλαίων. Le singulier, où se trouvent des lettres finales moins larges, est ici plus probable.

H. Caffiaux.

(La suite prochainement.)

Digitized by Google

SÉPULTURES ANCIENNES

DU

PLATEAU DE SOMMA (LOMBARDIE)

Le grand plateau entre Gallarate et Sesto-Calenda, à l'extrémité nord-ouest de la Lombardie, au milieu duquel se trouve Somma, est composé d'un puissant dépôt d'alluvion ancienne, profondément dénudé par le Tessin, et plus ou moins raviné par divers torrents et ruisseaux. Sur ce plateau, divisé en plusieurs terrasses à surfaces à peu près planes, s'élèvent de nombreux monticules composés de boue mêlée à des blocs erratiques anguleux de roches très-variées atteignant parfois d'énormes dimensions. C'est là un dépôt glaciaire. Ces monticules font partie de la moraine terminale du grand glacier du Tessin, qui, autrefois, depuis le sommet des Alpes, se prolongeait jusque sur ce plateau.

Ce sol argilo-pierreux, d'assez mauvaise qualité, est en partie resté inculte, à l'état de bruyères, ou bien se trouve recouvert par des bois, principalement de pins. C'est dans les bruyères des environs de Somma que chaque année l'armée italienne va camper pendant la belle saison et s'exercer aux manœuvres de la guerre.

Le plateau de Somma est traversé par la grande route de Milan au Simplon. Au sud-ouest de cette route, entre Somma et Sesto-Calenda, au milieu de la région traversée par l'ancien tracé, dans l'espace triangulaire compris entre Sésona, Sesto-Calenda et Golasecca, on a signalé depuis longtemps un très-grand nombre de vieilles sépultures. Elles ont été décrites, en 1824, par Gio-Battista Giani, dans un ouvrage intitulé : *Bataille du Tessin entre Annibal et Scipion, ou découverte du camp de P. C. Scipion, des vestiges du pont sur le Tessin,*

Digitized by Google

du site de la bataille et des tombes des Romains et des Gaulois qui ont péri pendant le combat (1).

Le titre de cet ouvrage suffit pour montrer que le professeur Giani faisait remonter les tombes des environs de Golasecca et de Sésona à deux cents ans avant l'ère actuelle.

Plus tard, M. B. Biondelli (2), professeur de numismatique et d'archéologie au palais Bréra, à Milan, considéra ces tombeaux comme ayant appartenu aux Celtes, qui, suivant l'histoire, ont habité la Gaule cisalpine, au nord de l'Italie, avant la conquête des Romains. D'après cette opinion, les tombeaux de Golasecca et de Sésona seraient probablement beaucoup plus anciens que ne le supposait Giani.

Ces deux interprétations reposent moins sur l'étude des tombeaux eux-mêmes que sur une question d'étymologie. Le point sur lequel on rencontre le plus de sépultures se nomme Cornéliane. Donc, dit Giani, il est clair que Cornélius Scipion y a séjourné. — Pas du tout, répond M. Biondelli, le nom Cornéliane prouve que ce pays a été un vaste cimetière celtique. En effet, *cornélia*, en idiome celt, signifie cimetière, et les antiquaires désignent encore actuellement les lieux de sépulture de cette nation par le mot gaélique *carnell*.

Suivant une marche tout à fait différente de celle adoptée par MM. Giani et Biondelli, je vais faire de l'archéologie pure. Je vais étudier les tombes du plateau de Somma, en ne tenant compte que des faits observés. Au lieu de partir des auteurs anciens et des données étymologiques pour être renseigné sur les tombes, je vais examiner avec soin les tombes elles-mêmes pour en tirer des conclusions pouvant éclaircir les textes anciens et élargir le cadre de l'histoire. C'est, je crois, la meilleure manière de faire de l'archéologie, surtout quand il s'agit de temps et de lieux à peine mentionnés dans les documents écrits.

Giani déclara avoir fouillé plus de vingt tombes dans la Cornéliane, plus de quinze dans la localité nommée Goliasco ou Galliasco, et environ autant dans les lieux voisins. Tenant compte des découvertes faites par les paysans, qu'il a pu constater, il porte à plus de cent les tombes ouvertes de son temps.

(1) G. B. Giani : *Battaglia del Ticino tra Anibale e Scipione ossia scoperta del campo di P. C. Scipione, delle vestigia del ponte sul Ticino, del sito della battaglia e delle tombe de' Romani e de' Galli in essa periti.* Milan, 1824, in-8, 224 p., 10 pl. Et *Appendice all' opera intitolato battaglia del Ticino.* Milan, 1825, in-8, 70 pages de texte et 2 de figures.

(2) B. Biondelli : *Antichi monumenti celtici in Lombardia*, 1852, in-8, 16 pages, extrait du *Crepusculo*, journal de Milan, n° 37 de 1852.

Digitized by Google

Ce sont, dit-il, des espèces de caisses en pierre, de dimensions diverses comme profondeur et largeur. Une plaque ou dalle de pierre brute, ou quelques morceaux placés les uns à côté des autres forment le fond. Quatre dalles semblables, quelquefois six et même huit, dressées, constituent les parois latérales. Suivant leur nombre, la caisse est quadrilatère, hexagone ou octogone. Enfin, une dernière dalle, parfois deux, servent de couvercle. Dans quelques tombes, les angles sont garnies d'éclats de pierre s'enchevêtrant les uns avec les autres et bouchant les vides occasionnés par l'irrégularité des dalles. Sur le premier couvercle se trouve quelquefois une seconde dalle, le tout surmonté de terre mêlée de cailloux. Dans quelques cas il y a aussi de la terre mêlée de cailloux, sous-sol ordinaire du pays, entre les deux couvercles.

Dans certaines tombes le fond, les parois, et surtout le couvercle, sont formés de dalles énormes. Il y en a qui atteignent près de deux mètres, tant en largeur qu'en longueur, et plus de trente centimètres d'épaisseur.

Deux tombes de celles étudiées par Giani, pavées en cailloux, avaient les parois formées d'un mur à sec fait avec de grosses pierres roulées, le tout recouvert d'un informe fragment de pierre triangulaire. Une autre tombe avait trois parois en dalles, la quatrième paroi et le fond étaient faits en pierres roulées.

Toutes les tombes trouvées au lieu dit Monsorino et quelques-unes de la Cornéliane avaient le fond et les parois en pierres roulées et deux ou trois fragments irréguliers de pierre pour couvercle. Enfin, quelques-unes, spécialement dans la Malavalle, n'avaient que le fond sans parois et sans couvercle. Il en est même qui étaient privées de fond.

Toutes ces tombes étaient enterrées, mais à diverses profondeurs. Par suite de dénudations, sur certains points elles se trouvaient à fleur de terre et laissaient même voir une partie de leur couvercle. Habituellement elles étaient recouvertes d'une quantité de terre plus ou moins grande, qui atteignait jusqu'à un mètre au-dessus des doubles couvercles.

En général les tombes qui semblaient les plus distinguées se trouvaient sur les points les plus élevés, spécialement sur le sommet des collines de la Cornéliane. Sur les pentes et dans la plaine les tombes étaient presque toujours disposées en ligne droite, espacées les unes des autres d'un peu plus ou d'un peu moins de trois mètres. Il y avait pourtant des tombes isolées, particulièrement celles situées sur le sommet des hauteurs.

Digitized by Google

Beaucoup moins heureux que Giani, je n'ai pu explorer qu'une seule tombe. Elles se font rares maintenant, et les plus faciles à découvrir ont déjà été ouvertes. Lorsqu'on va à la recherche, on s'arme d'une longue tarière en fer et l'on sonde le terrain ; si la tarière est arrêtée par une pierre, au moyen de plusieurs sondages voisins, convenablement disposés, on s'assure s'il y a bien en ce lieu une dalle de certaine dimension. La dalle reconnue, on commence les fouilles ; elles sont parfois couronnées de succès, parfois aussi elles sont infructueuses, soit que la dalle ait appartenu à une tombe déjà explorée, soit qu'elle ne représente qu'un simple bloc erratique.

La tombe que j'ai ouverte consistait en une caisse quadrilatère irrégulière formée par quatre dalles de pierre, recouverte d'une dalle plus grande et plus grosse ; le fond était pavé avec des éclats de dalles ; des éclats plus petits garnissaient les interstices laissés vides par suite de l'irrégularité des grandes dalles. Tous ces matériaux provenaient de roches gneissiques et micaschisteuses, si abondantes parmi les blocs erratiques disséminés dans tout le pays. La tombe a donc été construite avec deux ou trois de ces blocs refendus ; ils ont fourni aussi les matériaux de toutes les autres tombes. Ce sont les seuls matériaux de la contrée.

Quel que soit le soin avec lequel a été faite la caisse, la terre a toujours envahi l'intérieur ; mais c'est une terre très-fine, plus ou moins argileuse, plus ou moins sableuse, suivant les lieux. On voit qu'elle a filtré lentement à travers les fissures des parois et s'est introduite peu à peu à l'intérieur, amenée par des actions très-faibles, mais très-longuement prolongées. Dans les caisses se trouvent des vases, comme nous le disons plus loin ; tous ces vases, même quand ils sont couverts, sont aussi remplis par la terre fine.

Pour ce qui regarde les tombes dans leur ensemble, j'ai été forcé d'avoir recours grandement à ce qu'en dit Giani. Pour ce qui concerne leur contenu, je puis être plus affirmatif et parler d'après l'examen et l'étude directe des objets eux-mêmes.

Mon premier soin a été de rechercher ce qu'était devenue la collection Giani. J'ai appris qu'elle avait été déposée, par Giani lui-même, chez M. Uboldi, ancien banquier milanais, qui possédait une magnifique galerie d'armes. Le but de M. Giani était de mettre ainsi sa collection à la disposition de toutes les personnes qui voudraient l'examiner.

Du vivant de M. Uboldi, je suis allé la voir ; malheureusement elle se trouvait derrière des vitres tellement poudreuses et obscurcies, qu'il m'a été de toute impossibilité de rien étudier. J'ai prié le pro-

Digitized by Google

priétaire de m'ouvrir les vitrines; il a accueilli gracieusement ma demande; mais après plus d'une demi-heure d'essais et de recherches, il m'a déclaré ne pas savoir ce qu'était devenue la clef.

Depuis je suis revenu à la charge; malheureusement, entre deux, M. Uboldi était mort, et cette fois j'ai tout trouvé sous les scellés.

M'étant adressé au neveu de Giani, j'ai acquis tout ce que son oncle avait laissé à la maison, au moment de sa mort.

De plus, j'ai pu librement étudier un grand nombre d'objets provenant de ces sépultures et qui se trouvent chez M. le marquis Dalla Rosa, à l'établissement des bains de Salso-Maggiore, près de Borgo-San-Donino, Parmesan; au musée des antiques de Parme, donnés par M. Dalla Rosa; au château de Somma, chez M. le marquis Ermes Visconti; chez M. l'avocat Galli, également à Somma; chez M. le professeur Biondelli, à Bréra, Milan; chez le curé de Sesto-Calenda, et dans la collection créée par M. le professeur Bartoloméo Gastaldi, à l'école du Valentino, Turin.

Les tombes ne contiennent point de squelettes ni d'ossements entiers; on n'y recueille que de tout petits fragments d'os brûlés enfermés dans des vases. L'incinération était évidemment un usage général dans le pays à cette époque.

Dans chaque tombe se trouve communément un grand vase contenant des fragments d'os mêlés à des cendres; c'est l'ossuaire ou urne cinéraire. Un vase plus petit, en forme de large coupe, recouvre l'urne; à côté il y a un vase accessoire, généralement très-petit. Parfois, pourtant, dit Giani, il y a deux ossuaires et un seul vase accessoire; ou un ossuaire et deux vases accessoires; ou bien encore un ossuaire, un vase accessoire et deux coupes. Dans les tombes formées de pierres roulées, Giani n'a trouvé le plus souvent qu'un ossuaire. Au contraire, dans les tombes de luxe, il y avait parfois un petit vase accessoire dans l'ossuaire même. C'est ainsi que s'est trouvé celui que M. Galli possède, ressemblant à la fig. 4, p. 462.

La plupart des vases dans les tombes sont renversés, découverts ou brisés. Un petit nombre, restés intacts, conservent leur position naturelle et primitive.

Dans les ossuaires, au milieu des cendres et des débris d'ossements, se trouvent des objets habituellement en bronze, parfois en fer.

Dans le fond de la tombe, autour des vases, ont été rassemblées des cendres contenant encore des débris de charbon; ce sont probablement les restes du bûcher. Au milieu de ces cendres il y a aussi parfois des objets en métal.

Digitized by Google

La tombe que j'ai ouverte contenait une toute petite urne cinéraire renfermant, avec les cendres et les débris d'ossements, deux grandes fibules, une petite, et un petit bracelet, le tout en bronze. Cette urne était recouverte d'une grande coupe figurée page 461 et avait à son côté un vase accessoire affectant la forme d'une toute petite urne ; la petitesse de l'ossuaire, celle d'une des fibules et du bracelet, montrent que cette tombe est celle d'un enfant. Les deux grandes fibules sont probablement celles du père et de la mère.

Les poteries portent la trace du tour et sont très-bien cuites, ce qui prouve qu'elles ont passé par le four à potier ; les unes sont à pâte très-fine, faite avec de l'argile parfaitement lavée et décantée ; d'autres à pâte plus ordinaire, parfois même presque grossière, renferment de petits grains pierreux destinés à éviter les gerçures de retrait pendant la dessiccation.

Le fond de la pâte est rouge, cependant, la plupart des vases sont noirs; cela tient à ce qu'une matière de cette couleur a été ajoutée à la surface, tant intérieure qu'extérieure. Certaines poteries sont d'un si beau rouge qu'il peut bien se faire qu'une matière colorante de cette nuance y ait été aussi ajoutée. Sur ces poteries noires et d'un beau rouge, les parties parfaitement lissées, passées au brunissoir, si je puis m'exprimer ainsi, prennent un aspect brillant, comme vernissé, qui se détache très-nettement sur le reste du fond, qui demeure mat. C'est un effet tout analogue à celui qui se produit sur une pièce d'argenterie dont certaines parties seulement auraient été polies ; ces parties brillantes sur fond mat ont été grandement utilisées pour l'ornementation des poteries. M. Galli, de Somma, possède un magnifique ossuaire à surface extérieure entièrement brillante, sauf vers le haut, où se trouvent trois rangs de petites lignes mates faisant zig-zag.

Je donne la figure d'un ossuaire qui me vient de Giani, et qui présente en haut la même ornementation que l'ossuaire de M. Galli. Le mien a de plus sur la panse une série de larges bandes alternativement mates et brillantes. Le petit ossuaire de ma tombe est aussi presque entièrement brillant à l'extérieur, sauf vers le haut, où il y a des triangles mats au-dessous d'une large bande formée d'un réseau mat et brillant. Cette décoration consistant en un quadrillé réticulaire, est répétée très-fréquemment, surtout sur les coupes et parfois sur les vases accessoires.

L'ornementation noir mat et noir brillant est fort commune; celle rouge brillant sur rouge mat est beaucoup plus rare. Giani en cite trois ou quatre exemples, et je n'en ai vu qu'un seul petit échantillon,

Digitized by Google

débris de ses collections ; ce sont des chevrons successifs enfermés entre deux lignes, le tout rouge brillant sur fond mat.

FIG. 1. Ossuaire, ornements brillants sur mat, provenant de Giani, collection de Mortillet, 1/3 grandeur

Sur les coupes, je n'ai pas vu d'autres genres d'ornementation ; il en est généralement de même pour les vases accessoires, mais les ossuaires en présentent encore deux tout à fait opposés l'un à l'autre.

Le premier consiste en légers bourrelets ou lignes en relief entourant le vase à diverses hauteurs ; ces lignes sont habituellement au nombre de quatre. M. le marquis Visconti à un fort bel ossuaire de ce genre ; M. le marquis Dalla Rosa en possède un en moins bon état, et j'en ai plusieurs fragments provenant de Giani.

Le second est un genre tout à fait inverse : l'ornementation, au lieu d'être en relief, est en creux. C'est une gravure à la pointe faite sur la pâte fraîche avant la cuisson. Ce genre d'ornementation est bien plus commun que le précédent ; il ne se pratiquait en général que sur de très-grands ossuaires. On peut en voir de très-beaux spécimens au Valentino, chez le marquis Dalla Rosa, chez le curé de

Digitized by Google

Sesto-Calenda, et j'en ai acquis moi-même d'assez jolis, provenant de Giani, entre autres celui qui est figuré ci-dessous.

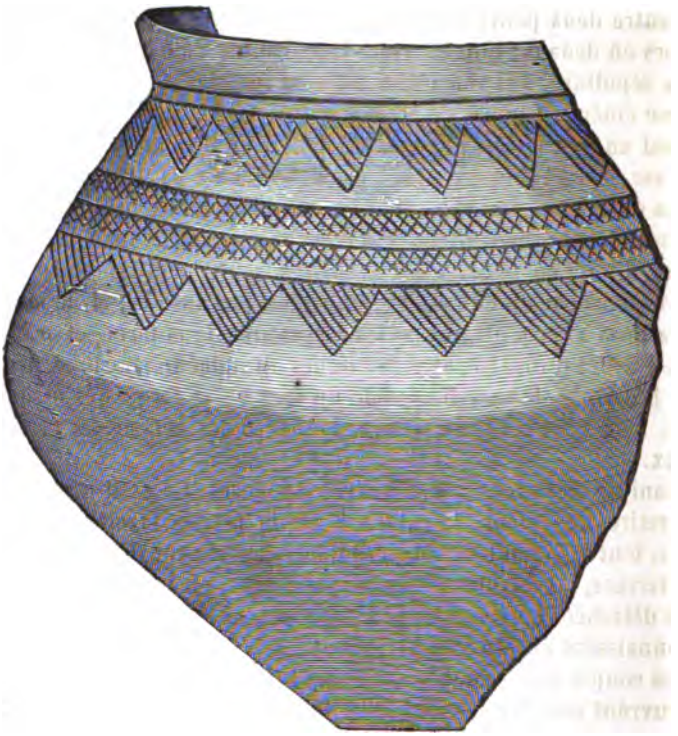

FIG. 2. Fragment d'ossuaire, ornements gravés en creux, provenant de Giani, collection de Mortillet, 1/3 grandeur.

Les sujets sont peu variés; ils se composent toujours d'un motif essentiel, fondamental, la pyramide formée par une ligne coupant une série de lignes parallèles. Ce motif est simplement combiné avec des lignes faisant le tour du vase et d'autres lignes fort courtes se coupant en formant des X ou de petits quadrillés réticulaires.

Les ossuaires ou urnes cinéraires varient beaucoup de grandeur, mais peu de forme; ce sont toujours de grands pots ventrus, à ouverture assez retrécie, à base plate. Giani en cite cependant avec une espèce de pied très-peu élevé, mais je n'en ai pas vu. Pour ce qui concerne les dimensions, voici quelques mesures qui peuvent en donner une idée : largeur au point le plus développé de la panse, 15 centimètres, 21 et 27 ; hauteur, 17 centimètres, 23 et 27. Comme

Digitized by Google

certainement je n'ai pas mesuré les plus grands et les plus petits, on peut dire que les dimensions variaient au delà du simple au double.

Sur la panse de l'ossuaire de M. Galli, on a pratiqué en face l'un de l'autre deux petits trous, après la cuisson du vase, en agissant du dehors en dedans ; l'un est resté vide, l'autre a été bouché à l'époque de la sépulture. J'ai remarqué un trou semblable dans un fragment d'urne cinéraire noire de M. le marquis Visconti. Mon petit ossuaire a aussi un trou latéral pratiqué de dehors en dedans après la cuisson du vase ; mais l'ossuaire figuré page 459 n'en a pas trace.

Les ossuaires à lignes circulaires en relief sont tous à pâte rouge. Les ossuaires à ornementations gravées en creux sont tous à pâte brune.

J'ai dit qu'en général les ossuaires seuls montraient ces deux genres d'ornementation. Cette règle n'est pas absolue. M. le marquis Dalla Rosa a recueilli trois vases accessoires de la forme et grandeur d'un gobelet ordinaire, avec des lignes en relief au pourtour, mais de pâte brune. M. Biondelli possède un vase de la forme des ossuaires, mais bien plus petit, en terre rouge, avec des ornements gravés en creux.

Giani ne cite aucun ossuaire avec des anses. Le petit ossuaire que j'ai retiré moi-même du sol en a eu de petites étroites, des deux côtés, tout à fait en haut. Mais comme ces anses gênaient pour fermer l'ouverture, en abouchant la coupe dessus, on les a à demi sciées, puis détachées en les cassant. Les parties sciées et celles rompues se reconnaissent encore très-nettement.

Les coupes qui sont abouchées sur l'ouverture des ossuaires et les recouvrent sont très-peu variées de formes et de dimensions. Elles sont toutes à pied ; le bord supérieur est presque toujours replié en dedans. Il y en a de toutes unies,

FIG. 3. Coupe qui recouvrait l'ossuaire, découvert par G. de Mortillet, 1/3 grandeur.

Digitized by Google

d'autres sont ornées de dessins brillants sur mat, principalement de quadrillé en réseau.

Les ossuaires, malgré leurs grandes dimensions, sont généralement à parois fort minces ; on peut même dire que quelques-uns sont à parois subtiles. Les coupes, au contraire, sont à parois épaisses et solides ; elles sont toutes beaucoup plus solides que les ossuaires et que les vases accessoires.

En effet, ces derniers, très-variés de formes, sont légers et élégants; la forme la plus commune est celle figurée ci-dessous.

FIG. 4. Vase accessoire, forme la plus commune, provenant de Giani, collection de Mortillet, 1/3 grandeur.

On la retrouve partout, chez MM. Dalla Rosa, Biondelli, Visconti, Galli, chez le curé de Sesto-Calenda, au Valentino, dans ma collection. J'ai cité des vases accessoires ressemblant à des gobelets ; on en rencontre affectant la forme d'urnes cinéraires en diminutif; Giani en figure avec un pied et deux anses. Mais ces diverses formes, surtout celles figurées par Giani, sont rares et exceptionnelles.

Giani prétend avoir rencontré quelques-uns de ces petits vases accessoires portant des caractères, des lettres, qui paraissent se rapprocher des caractères étrusques, et dans son ouvrage il figure six de ces vases avec inscription J'ai d'autant plus regretté de ne pas pouvoir examiner ces pièces chez M. Uboldi, que M. Biondelli déclare qu'ayant observé avec soin un grand nombre de vases et de fragments, il n'a pas pu reconnaître la moindre trace d'écriture. Seulement il a trouvé, sur le vase n° 17, pl. 4, de Giani, possédé par Uboldi, les lettres figurées dans le dessin, mais qui sont gravées de telle sorte qu'on dirait qu'elles viennent d'être faites. Et il ajoute, je cite textuellement, qu'*une inscription sur des monuments de cette forme, de ce style et de ce temps serait comme des enfants et des roses sur des troncs d'ormes et de chênes.*

Digitized by Google

Sur la cheminée du cabinet de travail de M. Biondelli, à Brera, j'ai vu un petit vase accessoire sur lequel ont été gravés en creux, après la cuisson du vase, deux lettres ou signes très-mal faits. Je ne puis rien dire de positif concernant ces signes, pas même concernant le fait avancé par Giani. Cependant on ne comprend pas pourquoi cet auteur aurait commis un faux archéologique, qui ne lui était d'aucun profit ni d'aucune utilité pour sa théorie.

Quant à l'imperfection de la gravure et à son aspect récent, qui sont les deux grands arguments que fait valoir M. Biondelli dans le cas présent, ils n'ont pas une bien grande valeur. En effet, je me suis procuré un petit vase accessoire, parfaitement authentique, trouvé dans un tombeau, au débouché du tunnel du chemin de fer, du côté de Sesto-Calenda, portant sur son cou trois barres gravées en creux, d'une manière assez grossière, après la cuisson du vase, gravure paraissant toute fraîche. Chez M. Dalla Rosa, j'ai vu un autre vase accessoire portant sur la panse une gravure analogue, en forme de croix ou de X. Pourquoi des lettres n'auraient-elles pas été gravées de même et conservé le même aspect?

En fait de poteries, il ne me reste plus à citer que quelques fragments recueillis par M. le marquis Dalla Rosa : ce sont les débris malheureusement fort incomplets de deux vases entièrement brisés. La pâte est rougeâtre à l'intérieur et noirâtre au pourtour. Ces vases ont été façonnés à la main, et sur la face extérieure on a modelé en relief des arbres et des animaux, chiens, cerfs, lièvres, canards; il y a aussi des quadrupèdes ailés et des animaux à tête d'homme revêtue d'un casque presque triangulaire. Malgré les animaux ailés et à tête d'homme, on voit que l'artiste, bien primitif, bien inhabile, s'est inspiré de la nature locale au lieu de retracer des types orientaux, lions, tigres, etc. Au pourtour intérieur, ces fragments portent, gravés en creux, de ces petits ronds concentriques avec un point central si caractéristiques.

L'intérieur des ossuaires ou les cendres du pourtour contiennent parfois de ces petits objets en terre, de forme plus ou moins conique, percés d'un trou au centre, que les Italiens appellent fasaïoles, les Suisses pesons de fuseau, et qui ont probablement servi à divers usages. Très-abondants à l'époque du bronze, on les retrouve encore dans les tombes romaines et même mérovingiennes.

Parmi les objets en métal rencontrés dans les ossuaires et dispersés au milieu de la cendre du fond de la tombe, les plus abondants sont sans contredit les fibules de bronze. Elles se divisent en deux types bien distincts : le plus habituel se compose, comme corps

Digitized by Google

de la fibule, d'un bourrelet ovale très-allongé et arqué, formé d'une feuille métallique remplie à l'intérieur d'une espèce de mastic terreux. Les deux extrémités amincies de l'ovoïde sont ornées supérieurement d'une série de lignes parallèles profondément gravées en creux, n'enveloppant que la moitié de la circonférence, ce qui fait que le dessous reste lisse. Le milieu de l'ovoïde reste aussi habituellement lisse dessus et dessous ; cependant, parfois, dessus la lame métallique est percée d'un certain nombre de trous arrondis formant trois lignes, remplis de petits boutons d'émail, espèce d'yeux à deux ou trois teintes concentriques. Une seule fibule, que je possède, provenant de Giani, est toute gravée supérieurement ; au centre il y a une troisième série de lignes parallèles creusées profondément, et entre les trois séries de lignes deux bandes formées par des hachures fines, obliques, s'entrecroisant.

Au bout supérieur de l'ovoïde est fixée l'épingle qui, près du point d'attache, se replie deux ou trois fois en spirale pour former ressort.

Le bout inférieur se prolonge en très-long appendice canaliculé pour recevoir l'épingle et former l'agrafe ; ce canal est caractérisé non-seulement par sa longueur, plus grande que celle du corps de la fibule, mais encore par son extrémité, qui se termine en petite boule supportant un petit disque aplati, semblable à une tête de style, ou bien, plus rarement, une autre boule de moindre dimension.

Le second type de fibule est entièrement différent, sauf pour ce qui concerne l'appendice canaliculé. Il n'y a pas de corps de fibule proprement dit. La fibule se compose simplement d'un fil de bronze replié au milieu trois fois sur lui-même, comme pourrait le faire un serpent, puis recourbé en rond une fois ; ces plissements constituent tout à la fois le corps de la fibule et le ressort ; le fil de bronze s'arrondit ensuite largement en demi-cercle et vient former l'aiguille ; à l'autre bout il se soude à l'appendice canaliculé. Au milieu de l'arc de cercle, entre le ressort et l'aiguille, se trouve une large rondelle, pour arrêter l'étoffe du manteau.

Cette forme de fibule, beaucoup plus simple, était destinée aux enfants. En effet, dans le tombeau que j'ai fouillé la toute petite fibule était de ce type, tandis que les deux grosses trouvées en même temps appartenaient à l'autre type avec bourrelet ovoïde. Giani dit qu'il a surtout trouvé le type filiforme dans le Galliasco et quelquefois dans la Cornéliane.

Les autres objets en bronze sont :

Des rondelles très-minces, percées d'un trou au milieu, ornées au repoussé de cercles concentriques ou de pointillé.

Digitized by Google

Des anneaux trop étroits, et souvent même trop épais, pour être mis aux doigts. Rondelles et anneaux s'enfilaient aux aiguilles des fibules pour retenir les étoffes. Giani raconte avoir rencontré quelques fibules fermées ayant encore leur anneau et leur rondelle, et il les figure. J'en ai vu moi-même un fort beau specimen au cabinet d'antiquité de l'Archiginnasio de Bologne.

Des bracelets, cercle de bronze fermé, ou bien tige de bronze enroulée, et dont les deux bouts se juxtaposent sur une certaine longueur. Dans ce cas, les deux extrémités sont arrondies pour éviter de blesser, mais ne figurent pas une tête et une queue de serpent comme l'a supposé Giani. Son imagination, je crois, a faussé un peu sa vue.

Divers autres anneaux de formes et grandeurs variées dont l'usage ne peut pas être précisé.

De petits grelots dont l'ornementation consiste en petits ronds avec le centre en émail.

De nombreux fragments de chaînettes, généralement divisées en très-petits morceaux et fort altérées. C'étaient des insignes ou objets d'ornement, comme on peut s'en assurer par un échantillon que je possède. Il provient de la tombe isolée découverte en faisant la grande tranchée à la tête ouest du tunnel entre Vergiate et Sesto-Calenda. Il se compose d'une grande agrafe à laquelle était suspendue une huitaine de ces petites chaînettes assez longues. Chez M. le marquis Dalla Rosa, j'ai vu une de ces chaînettes terminée par une petite pendeloque.

Du tombeau de la tranchée ouest du tunnel entre Vergiate et Sesto-Calenda, j'ai eu aussi un petit ressort en spirale engagé dans un large anneau. Le nombre et le caractère tout à fait spécial des objets en bronze, provenant du tombeau en question, confirment l'assertion de Giani que les tombes isolées sont les plus riches.

Il reste à citer quelques plaques-agrafes de ceinturon, entièrement unies, avec des onglets latéraux pour les fixer au cuir de la ceinture. J'en ai une, qui me vient de Giani, très-curieuse en ce qu'ayant été cassée, on l'a grossièrement raccommodée au moyen de deux rivets en fer. M. le marquis Dalla Rosa en a une autre encore plus intéressante. Elle est découpée à jour, et présente au milieu d'arabesques une intention de représentation humaine, c'est tout ce qu'il y a de plus grossier et de plus primitif.

Les objets en bronze sont souvent à demi fondus, déformés, ou bien soudés encore à du charbon, ce qui prouve qu'ils ont passé, au moins en partie, au bûcher. Cependant tous les objets n'étaient pas

Digitized by Google

brûlés avec le cadavre, puisque Giani cite deux anneaux en ivoire ou en os, et que M. Dalla Rosa a découvert de l'ambre formant collier et fibules.

Les objets en fer sont peu nombreux et fort altérés. Cependant ce métal est suffisamment abondant pour montrer qu'à cette époque on savait déjà parfaitement l'utiliser.

Je ne sache pas que les métaux précieux, or et argent, aient jamais été cités. M. le marquis Dalla Rosa, qui a fouillé les tombes les plus riches, n'en a pas découvert. Les fouilles de M. Dalla Rosa, au lieu d'avoir été faites exclusivement sur le plateau de Somma, ont eu lieu plus près de Sesto-Calenda, surtout à San-Giorgio, hameau à deux ou trois kilomètres au nord de Sesto-Calenda, sur la pente du coteau. Parmi les vases donnés à M. Gastaldi, par le curé de Sesto, il y en a indiqués comme de Sant-Anna au nord-ouest de la cure.

D'après Giani lui-même (1), de l'autre côté du Tessin, rive droite, près de la cascine Brebbia, sur le territoire inférieur de Castelletto, le long du chemin qui suivant le Tessin conduit à Borgo-Ticino, on a découvert des tombes semblables à celles de la Cornéliane, avec ossuaires, divers autres vases, fibules, bracelets et petites chaînes. Dans un ossuaire on a, entre autres, rencontré avec des fibules et autres objets un très-beau collier d'ambre, dont les perles avaient la grosseur d'une noix et étaient encore pellucides.

Maintenant que nous connaissons parfaitement ces tombes, si nous voulons rechercher à quelle époque elles peuvent remonter, nous observerons d'abord qu'elles contiennent du fer, ensuite qu'elles n'ont absolument rien de romain; double observation qui limitera nos recherches dans une période bien circonscrite.

L'absence complète d'objets romains suffit pour renverser entièrement la théorie de Giani. Si la Cornéliane et les environs contenaient les tombes des soldats de Cornélius Scipion, on rencontrerait incontestablement des débris d'armes, et je n'en ai pas vu un seul. Il y a seulement des objets d'ornement, de parure, de luxe, et parmi ces objets pas une bague chevalière. Et puis, comment expliquer l'absence absolue de monnaies? Deux cents ans avant notre ère, les romains avaient non-seulement des monnaies de bronze, mais déjà des monnaies d'argent. Les Carthaginois avaient également des monnaies. Les tombes de la Cornéliane et des environs sont donc plus anciennes. Les indigènes d'alors, les Insubriens, avaient aussi des monnaies

(1) G. B. Giani : *Gazzetta di Milano*, 14 décembre 1824, et *Appendice*, p. 21 et 59.

Digitized by Google

propres, consistant, d'après M. Biondelli (1), en une servile et barbare imitation des drachmes d'argent frappés par la colonie phocéenne de Marseille, se distinguant seulement par l'épigraphe en caractères étrusques.

Non-seulement on n'a pas trouvé de monnaies dans ces tombes, pas même le primitif *æs rude*, mais encore on peut dire que les représentations d'êtres organiques, figures d'animaux ou de plantes, n'y existent pas. Seul, M. le marquis Dalla Rosa a trouvé les fragments de deux vases avec représentation en demi-relief d'arbres et d'animaux, et une plaque de ceinturon avec un simulacre d'homme. Mais M. Dalla Rosa a fouillé des tombes près de Sesto-Calenda qui ont fourni des vases en forme de gobelets tout particuliers, et un certain nombre de beaux objets en ambre, substance qui, je crois, n'a jamais été trouvée dans la Cornéliane. Pourquoi dès lors les tombes de M. Dalla Rosa, tout en appartenant à la même population, à la même civilisation, ne seraient-elles pas un peu plus récentes que l'ensemble des tombes du haut plateau?

L'ornementation des grandes urnes cinéraires au moyen de triangles formés par une ligne coupant une série de lignes parallèles, ornementation symbolique éminemment caractéristique de l'âge du bronze, qu'on retrouve à cet âge dans les marières de l'Emilie, comme dans les stations lacustres de la Suisse et même jusque dans le Caucase, ainsi qu'on peut en juger par la fibule en bronze suivante copiée de M. Lerch;

FIG. 5. Fibule en bronze du Caucase, copiée d'après Lerch, grandeur naturelle.

la présence des petits ronds, souvent concentriques, avec un point

(1) B. BIONDELLI : *Importanza degli studi archeologici in Lombardia*, 1854, in-8, p. 7.

Digitized by Google

central, autre dessin symbolique de l'époque du bronze, prouvent que les traditions de cette époque étaient encore très en vigueur. Les tombes décrites appartiennent donc à la première époque du fer, à la période antéhistorique de ce métal.

D'autre part, les caractères découverts par Giani sur quelques vases, les figures recueillies par M. le marquis Dalla Rosa, montrent déjà une certaine influence étrusque.

Comme date précise que peut-on en conclure? Je ne sais!... Mais il me semble que les tombes décrites sont antérieures à l'occupation des Étrusques ou datent tout au plus de l'arrivée de ce peuple, dont l'influence se montre un peu, il est vrai, mais très-exceptionnellement. Or, les traditions historiques nous apprennent que six siècles avant l'ère actuelle de nombreuses hordes galliques envahirent le nord de l'Italie, chassèrent les Étrusques et assujettirent le pays jusqu'au moment de l'occupation romaine. Cela, comme on le voit, ferait remonter les tombes de la Cornéliane, pour le moins, à sept siècles avant notre ère, et suivant toutes les probabilités encore bien plus haut!!!

GABRIEL DE MORTILLET.

Digitized by Google

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE NOVEMBRE

Le rapport suivant, sur divers objets envoyés à l'Académie des inscriptions par M. l'évêque de Saint-Brieuc, nous paraît devoir être inséré en entier.

Envoi de M. l'évêque de Saint-Brieuc. — L'Académie a entendu dans sa séance du 27 octobre lecture de la lettre adressée à M. le secrétaire perpétuel par M. l'évêque de Saint-Brieuc, au sujet d'objets antiques découverts dans son diocèse, par les soins de M. l'abbé Le Foll, curé de Plésidy.

A la suite de cette lecture, elle a renvoyé à une commission (1) l'examen des divers monuments qui accompagnaient la lettre de M. l'évêque de Saint-Brieuc; et qui se classent ainsi :

1° Objets recueillis dans le tumulus de Plésidy;

2° Monnaie d'or trouvée dans le camp romain situé dans la même commune.

Le tumulus, fort élevé, connu sous le nom de *Tanwedou*, mot que, suivant le savant prélat, on peut traduire par *Feu et sang* (*Tan*, feu; *gwed*, sang), a été ouvert le 5 juillet dernier au moyen d'une tranchée horizontale qui a fait rencontrer, à sept mètres de la circonférence et au niveau du sol, une chambre sépulcrale formée de pierres brutes. Les dimensions de cette chambre sont un mètre cinquante centimètres en longueur et en hauteur. Deux *allées couvertes* venant de l'est et de l'ouest y aboutissent.

C'est là que, sous une épaisse couche de cendres et de charbons, au milieu de débris de poterie et d'ossements pulvérisés, M. l'abbé Le Foll a trouvé :

1° Deux lames de poignard de bronze longues d'environ trente centimètres, larges à la base, qui est percée de trous destinés à fixer la poignée, et décorées de filets en relief qui suivent les lignes des deux tranchants et se réunissent vers la pointe;

2° Une lame plus petite, décorée aussi de filets en relief très-finement

(1) Cette commission était composée de MM. de Longpérier, Léon Renier, A. Maury et J. Desnoyers.

Digitized by Google

exécutés. Elle est brisée en nombreux fragments, et paraît être composée d'une pâte brune dans le corps de laquelle on remarque, à l'aide de la loupe, des bulles ou soufflures relativement très-grandes. Ces bulles intérieures, qui atteignent presque la superficie, affaiblissent la lame et donnent lieu de croire qu'on doit voir là une imitation d'arme plutôt qu'une arme réelle, qui n'aurait présenté aucune résistance. On sait que dans les tombeaux grecs appartenant à l'époque la plus florissante de l'antiquité, on a recueilli maintes fois des bijoux de terre cuite dorés, déposés dans les sépultures pour tenir lieu d'ornements de métal coûteux. Il se pourrait que les Gaulois eussent fabriqué des imitations d'armes pour les cérémonies funèbres. Mais c'est là un fait nouveau qui réclame à la fois l'attention et l'examen des archéologues avant d'être définitivement admis;

3° Une pince à épiler, d'or pâle, probablement indigène et fort analogue au métal de diverses monnaies gauloises autonomes. Elle est formée d'une seule tige, tordue au centre, comme certains *torques* et certains bracelets gaulois, et aplatie à ses deux extrémités. La présence de cette pince de style fort ancien, ne peut pas servir à nous indiquer le sexe du personnage inhumé sous le tumulus de Plésidy;

4° Trois petits fragments de cuir, décorés de clous d'or disposés en doubles lignes brisées ou séries de chevrons.

Deux clavettes d'or déprimées au centre et portant la trace de la rivure à leur deux extrémités; enfin plusieurs milliers de petits clous cylindriques d'or d'un millimètre environ de longueur, pareils à ceux qui traversent les fragments de cuir. M. l'abbé Le Foll a pensé que ces objets pouvaient provenir d'un bracelet. Il est du moins évident que les petits clous d'or ont tous servi à décorer la bande de cuir dont on conserve quelques parties et dont les deux clavettes d'or paraissent indiquer la largeur, car elles étaient probablement fixées aux deux bouts du bandeau et appartenaient au système de fermail. Après avoir été passés dans le cuir, les petits clous ont été soumis à une percussion ou une compression qui les à rivés. On distingue clairement, à l'aide d'une loupe, le faible rebord qui s'est formé aux deux extrémités du cylindre.

On peut comparer ce mode de décoration à celui qui est encore aujourd'hui suivi dans l'Inde pour la fabrication de petits ustensiles d'ivoire incrustés de clous d'argent.

5° La monnaie d'or trouvée dans le voisinage du camp romain de Plésidy est un sol de l'empereur Jules Népos (474-475), dont voici la description :

Au droit, D. N. IVL NEPOS P. F AVG (*Dominus Noster Julius Nepos pius Félix Augustus*); buste de Népos de face, casqué, armé d'un bouclier et d'une lance.

Au revers, VICTORIA AVGGG (*Augustorum*), Victoire ailée, tournée à gauche et tenant une longue croix. Dans le champ MD, marque de l'atelier de Milan; et, à l'exergue, COMOB, modification occidentale du CONOB.

Digitized by Google

constantinopolitain. Cette pièce est assez précieuse par elle-même, intéressante aussi, parce qu'il est rare que l'on rencontre dans la Gaule des monnaies d'une époque aussi basse. Cependant on sait que l'aureus de Jules Népos s'est retrouvé dans le tombeau de Childéric, à Tournay (1).

La commission signale tout particulièrement à l'Académie la présence des armes de bronze dans un tumulus armoricain; elle souhaiterait que M. l'évêque de Saint-Brieuc pût envoyer quelques-uns des morceaux de poteries dont il parle dans son intéressante relation; car la matière et le mode de fabrication des poteries pourraient fournir les éléments d'une appréciation chronologique qui serait sans doute prématurée actuellement. Elle voudrait obtenir l'autorisation de sacrifier une parcelle de la troisième lame de poignard, afin d'en faire faire l'analyse; enfin elle félicite M. l'évêque de Saint-Brieuc et M. le curé de Plésidy de leur sollicitude pour les monuments antiques dont ils ont enrichi la science.

De Longpérier,
Rapporteur de la Commission.

Nous avons à signaler une autre lecture fort intéressante, celle de M. Miller sur l'inscription archaïque des bas-reliefs de Thasos, récemment déposés par lui au Louvre.— Nous donnons cette courte, mais très-curieuse communication *in extenso* dans le présent numéro. Deux très-belles planches, dues au burin de M. Dardel, aideront à faire mieux comprendre l'intérêt qui, pour tous les amis de l'art grec, s'attache à cet antique et précieux débris du culte d'Apollon. A. B

(1) Chiflet, *Anastasis Childerici Francorum regis*. Anvers, 1655, 4°, p. 252.

Digitized by Google

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

L'Académie des inscriptions a fait, ce mois-ci, une perte qui lui a été bien sensible. M. Victor Leclerc, l'un de ses plus anciens membres, lui a été enlevé après une courte maladie.

— Une découverte intéressante a eu lieu à Vignely, près Meaux (Seine-et-Marne), en septembre dernier. Un ouvrier en extrayant du sable d'une carrière a trouvé un squelette humain enfoui à soixante-dix centimètres à peine de profondeur au-dessous du sol. Autour du cou de ce squelette gisaient un nombre considérable de petites rondelles ayant l'apparence de l'os ou de l'ivoire, et qui avaient évidemment fait partie d'un collier, car elles étaient toutes percées au centre. A ces disques étaient mêlés de petits cylindres également percés d'un trou dans le sens de leur longueur. Le tout du caractère le plus barbare. On a réuni tous ces débris. Ils forment, en effet, un grand collier ainsi composé :

Six cylindres de trente à quarante-cinq millimètres, percés dans leur longueur.

Six petites plaques carrées grossièrement travaillées de dix à quinze millimètres de côté.

Cinquante-neuf disques d'un diamètre moyen de quatorze à quinze millimètres.

Cent soixante-dix petits disques d'un diamètre moyen de huit à dix millimètres.

M. Carro, bibliothécaire de la ville de Meaux, qui a présenté ce collier à la Société des antiquaires, inclinait à croire que les disques et les cylindres étaient en ivoire de morse, et y voyait un collier normand. Mais M. Desnoyers, de l'Académie des inscriptions, après avoir examiné les cylindres et les disques, a déclaré que c'étaient des fragments de coquilles. L'aspect seul du collier annonce, en effet, une époque bien autrement reculée que l'époque normande. Des disques semblables en coquillages ont été à plusieurs reprises découverts sous des dolmens, seulement jusqu'ici

Digitized by Google

ils ne s'étaient montrés qu'isolés. Nous avons cette fois un collier complet qui doit remonter à la période la plus sauvage de nos origines. Ce curieux collier appartient à la Société archéologique de la ville de Meaux.

— Nous lisons dans le *Courrier de Saigon*, du 5 août, la relation suivante, d'une excursion aux ruines d'Angcor (Cambodge) : « Le Meicon (ou grand fleuve du Cambodge), qui se jette à la mer, près de Mitho, et dont les sources encore inexplorées découlent indubitablement des montagnes du Thibet, se divise en deux branches, à la hauteur de Pnom-Penh, le grand point commercial du royaume du Cambodge. La petite branche va aboutir dans le lac de Poly-Sap, sur la frontière du royaume de Siam, y déversant ses eaux pendant six mois de l'année, et pendant les six autres mois, les ramenant à la mer. Il en résulte que cette nappe d'eau, qui présente à peine un mètre de profondeur dans la saison sèche, s'élève jusqu'à dix mètres dans la saison des pluies. Pendant la première, il est sillonné par de nombreux pêcheurs, qui y recueillent en abondance des poissons destinés à être séchés, et qui abandonnent la pêche dès que les eaux remontent, alors que de fréquentes tempêtes rendent cette navigation difficile et dangereuse pour de simples barques. Dans la partie nord du lac vient se jeter une petite rivière qui arrose la province d'Angcor et non loin des bords de laquelle on trouve les ruines d'Angcor-Trôm, ville qui dut être immense, à en juger par les ruines, que recouvre une épaisse forêt. Cette forêt, vingt fois séculaire, n'a pu commencer à croître qu'après la disparition des habitants, chassés sans doute par un ennemi dévastateur. On doit supposer aussi que les eaux du lac s'étendaient alors dans l'intérieur beaucoup plus qu'aujourd'hui, où elles s'arrêtent à trente milles des ruines. Il n'est pas probable que de grands centres de populations se soient établis à une aussi longue distance des eaux.

Le premier objet qui frappe, en entrant dans la forêt, est une porte monumentale, ogivale, à laquelle aboutissent, de chaque côté, deux pans de mur percés d'une galerie intérieure. Les branches d'un gigantesque banian, dont on cherche en vain les racines, entrelacent cette porte, s'échappant par des fissures entre les pierres, et formant un treillage de ramures autour de l'édifice, qui se trouve ainsi pris comme dans un filet.

Dès ce moment, on ne peut plus parcourir cent mètres sans venir buter contre des murs écroulés; contre des palais et des temples, moitié debout, moitié couchés, mais dont chacun a dû être un monument tels que nos cités modernes ne présentent rien d'approchant pour la grandeur, la solidité et le luxe des ornementations. Partout s'élèvent des arbres qui semblent dater de la naissance du monde, et, dans ces sombres taillis, ruines et végétations se sont tellement entremêlées et enchevêtrées, qu'on peut à peine les distinguer les unes des autres. Ces ruines se répandent sur une étendue de plus de quarante kilomètres carrés, étendue complétement envahie par la forêt.

Il faudrait des mois entiers pour parcourir toutes ces ruines et s'en rendre un compte exact. Égarés dans ce dédale, nous n'avons pu saisir

Digitized by Google

que quelques aperçus au hasard, tout en constatant qu'il n'existe pas un seul pan de mur, une seule façade qui ne soit recouvert dans toute sa hauteur de bas-reliefs ou d'ornements sculptés. Parmi les objets qui nous ont le plus frappés, nous avons rencontré quelques portiques debout et presque intacts, un énorme massif de soixante mètres en carré, couronné par une galerie; une sorte de pont ou de chaussée, en forme de portique, enfin un monument de forme irrégulière, flanqué de trente-quare tours, et portant au centre un dôme soutenu par des pilastres. Malheureusement les arbres ont poussé si dru en cet endroit, ils l'embrassent et l'enveloppent si complétement, qu'on ne peut prendre une idée générale de l'ensemble, et que ce n'est, pour ainsi dire, qu'à tâtons qu'on découvre, l'une après l'autre, les diverses parties de cet édifice éminemment remarquable.

C'est à quelques milles en dehors des ruines, au milieu d'une clairière, qu'à l'extrémité d'une chaussée gigantesque s'élève le temple d'Angcor-Watt.

Sur chaque face, cinq dômes à étages de sculptures superposées servent de pendentifs à un dôme central où devait être placée la statue du dieu. Un triple péristyle l'entoure, soutenu par des colonnes rectangulaires. Les parois de la galerie intérieure, dont le développement est de près d'un kilomètre, sont sculptées dans toute leur longueur et fouillées au ciseau. L'artiste y a représenté des batailles, des cérémonies religieuses, des supplices, les diverses scènes de la vie ordinaire, avec une netteté et une perfection d'exécution dont rien que la vue ne peut donner une idée. Quand on demande aux indigènes : Qui a construit ce monument? — C'est l'œuvre des génies, répondent-ils. — Quelques lettrés vous jettent le nom du Roi lépreux.

On suppose que c'est le Roi lépreux qui, pour obtenir du ciel la guérison de l'affreuse maladie dont il était affecté, a fait bâtir ce temple, témoin éclatant d'une civilisation éteinte. Ce qui m'a frappé dans l'examen de ce monument, c'est le sentiment d'unité absolue qui a présidé au plan de l'ensemble et à l'exécution des détails.

Ainsi, dans le plus vaste et le plus magnifique monument des temps modernes, Saint-Pierre de Rome, construit pourtant sous l'influence du catholicisme et à une époque où la foi remuait les pierres, c'est-à-dire engendrait les millions qui les remuent, l'absence de l'unité architecturale se fait sentir à chaque instant. On voit qu'à mesure que l'édifice s'élevait il s'opérait des modifications au plan primitif, des variations conformes aux diverses époques pendant lesquelles se poursuivait l'exécution.

Rien de semblable au temple d'Angcor, qui assurément a exigé autant de travail que Saint-Pierre de Rome. On y remarque tout d'abord un plan unique. C'est bien là l'idée d'un seul homme, sortie tout entière de son cerveau, et suivie, sans l'ombre d'une déviation, comme si ce même homme qui l'avait conçue l'avait ensuite exécutée de sa seule et propre

Digitized by Google

main. Et vraiment, on serait tenté de dire, comme les Cambodgiens : — Ceci n'a pu être que l'œuvre des Génies ! — Rien de plus délicat que ces dentelles de pierre qui surmontent chaque ouverture, et que, sans les avoir jamais égalées, les architectes arabes semblent avoir imitées, à l'Alcazar de Séville et à l'Alhambra de Grenade ; mais en même temps rien de plus varié de motifs ; et cependant tout porte à y reconnaître la touche du même ciseau. Suivez ces innombrables figures sculptées sur les parois de la galerie intérieure ; elles sont là par milliers ; aucune ne se ressemble ; les sujets de composition varient incessamment. Eh bien, en les examinant de près, on ne peut s'imaginer que ce ne soit pas la même main qui ait tracé tous ces contours et qui les ait tracés d'un seul jet.

Quel beau champ d'exploration pour une commission d'artistes et de savants ! La besogne, il ne faut pas se le dissimuler, serait longue et ardue. Mais que de trésors d'antiquités, enfouis depuis des siècles, reparaîtraient à la lumière ! que de découvertes intéressantes on ferait au milieu de ces ruines, dont aujourd'hui encore bien peu d'Européens soupçonnent l'existence ! »

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Des hymnes homériques, par H. Hignard. Paris, Auguste Durand, 1864.

Le frais éclat de l'inspiration primitive ne suffit pas pour expliquer tout l'intérêt qui s'est attaché de nos jours aux petits poëmes grecs, connus sous le nom d'*hymnes homériques*. Dans ces épopées en miniature, dont chacune a pris un dieu pour son héros, l'érudition moderne a reconnu des documents de premier ordre pour l'étude comparée des religions et des langues et pour l'interprétation des monuments figurés, deux des sciences qui contribuent le plus à étendre les conquêtes de l'archéologie. Aussi peu de textes anciens ont-ils été plus cités, plus commentés, plus discutés que le texte des hymnes. Mais aucun critique ne s'était encore placé en dehors de tout système, pour soumettre à un examen spécial, à un triage rigoureux, ce recueil de pièces détachées, entre lesquelles le grand nom qui les couvre ne saurait établir un lien nécessaire. C'est ce travail de philologie et d'histoire qu'a tenté avec succès un des membres distingués de notre Université, M. H. Hignard, qui est passé récemment de la chaire de rhétorique de Lyon à la Faculté des Lettres de la même ville. Il a fait de cette étude le sujet d'une thèse, qui, après avoir été soutenue avec une rare maturité de talent, devant la Faculté de Paris, est demeurée un excellent livre.

L'auteur commence par une revue des manuscrits. Il les reconnaît tous, à des vices de famille, pour des parents assez proches. Cette filiation lui permet de remonter par induction jusqu'au recueil primitif, formé certainement dès l'antiquité. Toutefois, il n'y voit qu'une sorte de collection d'amateur, composée avec des copies de provenance diverse et de valeur inégale, comme le sont encore certains recueils de chants populaires. Le manuscrit qui reproduit le plus complétement cette antique collection est celui qui fut retrouvé en 1771, par Matthæi, et qui contient seul un long fragment en l'honneur de Dionysos et le grand hymne à Déméter. Ces deux pièces ne sont pas ajoutées à la suite des autres, comme on l'a cru d'abord, mais placées en tête même du recueil, ce qui semble prouver, soit dit en passant, qu'il a été formé à une époque ou les dieux des mystères avaient déjà pris le pas sur les autres dieux. Pour consulter ce texte unique, M. Hignard s'est rendu tout exprès à Leyde, où il est conservé. Il a pu ainsi enrichir son travail de plusieurs lettres inédites de Matthæi, qui

Digitized by Google

racontent l'histoire de sa découverte. Dans cette correspondance on apprend que ce n'est point au Saint-Synode de Moscou que se trouvait le précieux manuscrit : il fut en réalité sauvé des mains d'un vieux Russe, qui faisait d'une étable sa bibliothèque et dont l'ignorance cupide ne le cédait en rien à celle des moines grecs. Ces détails augmenteront la reconnaissance des amis de l'antiquité pour le savant dont le zèle prudent et sagace nous a rendu quelques-uns des plus beaux débris de la poésie primitive des Hellènes.

Quant au caractère même de ces chants, le nom d'*hymnes*, qui dans la langue homérique désigne tout ce qu'improvise l'aède, n'indique en rien qu'ils appartinssent au rituel des temples. Si M. Hignard les replace au milieu des cérémonies religieuses de la Grèce, il n'a garde de les mettre dans la bouche des prêtres, mais bien dans celle des chanteurs errants qui venaient faire assaut de poésie, plus soucieux du plaisir de leurs auditeurs que du respect de la liturgie et de la dignité même des dieux. La formule de transition qui termine la plupart de ces compositions et le nom de *proème* que Thucydide donne à l'une d'elles, montrent que c'étaient des préludes en l'honneur du dieu local, patron de la fête, de véritables *ouvertures* poétiques, qui précédaient la récitation de chaque aède. Seulement, pour les plus grands hymnes, il faut admettre que le poëte, au lieu de passer rapidement à un sujet héroïque, faisait parfois de l'éloge même du dieu l'unique objet du chant par lequel il espérait remporter le prix. Du reste, que son héros soit un mortel ou un habitant de l'Olympe, il n'a qu'une manière de le célébrer : c'est de développer les faits de sa légende, dans une série de tableaux qui s'efforcent de la rendre visible pour les yeux. Si les hymnes méritent d'être appelés homériques, c'est assurément par ce caractère, qui se retrouve au plus haut degré dans l'Iliade et dans l'Odyssée, et qui constitue dans l'histoire intellectuelle des Hellènes une classe de créations primitives, intermédiaires entre la littérature et l'art.

L'espace ne nous permet pas de suivre l'auteur dans l'étude particulière qu'il consacre à chaque hymne, après l'avoir fait revivre par une élégante analyse qui en prend toute la fleur. C'est surtout dans cette partie de son travail qu'il lui était difficile de se frayer un chemin à travers le chaos des opinions et des systèmes. Mais il a su, avec une remarquable netteté, réduire à leurs termes essentiels ces multiples débats. Tout en mettant à profit les trésors d'érudition qui y ont été dépensés par ses devanciers, il excelle à trouver les côtés vulnérables de cette critique « dissolvante », toujours prête à immoler les textes à des théories plus ou moins hasardées de grammaire, de métrique, d'histoire littéraire ou religieuse. Plein d'une foi légitime dans la personnalité d'Homère, il est seulement un peu trop préoccupé peut-être de faire au grand aède une part dans les hymnes que l'antiquité a placés sous son nom. C'est ainsi qu'il croit le reconnaître dans l'aveugle de Chio, auteur de l'hymne à Apollon Délien, ou qu'il voit dans l'hymne à Aphrodite la première ébauche d'un passage de l'Iliade. Du reste, dans ces obscures questions, où le mieux souvent serait de ne pas

Digitized by Google

conclure, les conclusions personnelles sur tel point de détail ne peuvent jamais avoir qu'une valeur relative. La supériorité du livre de M. Hignard est avant tout dans une méthode de critique large et franche, qui expose plus qu'elle ne plaide, et qui met le lecteur à même de se former en toute connaissance de cause une opinion indépendante. C'est par ces qualités que l'ouvrage que nous signalons se recommande aux archéologues, qui si souvent, à propos d'une statue, d'un bas-relief, d'une peinture de vase, ont à remonter aux hymnes homériques, comme à la source la plus pure de la mythologie grecque. L. H.

Histoire romaine, par Théodore Mommsen, traduite par C. A. Alexandre. Tome quatrième.

Les trois premiers volumes de la traduction de M. Alexandre ont été très-bien reçus du public. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que le tome quatrième vient de paraître. C'est une bonne fortune pour tous ceux à qui l'ouvrage de M. Mommsen n'est pas accessible en allemand.

Ce volume est, en effet, particulièrement intéressant. Les titres seuls des chapitres l'indiquent assez. — *Troisième guerre de Macédoine.* — *Gouvernement et gouvernés.* — *Économie rurale et financière.* — *Les croyances et les mœurs.* — *La littérature et l'art.* — La Révolution. — *Les pays sujets jusqu'au temps des Gracques.* — Un appendice traite, en outre, de questions spéciales fort curieuses. — *La gens patricienne des Claudius.* — *Le droit d'hospitalité et la clientèle à Rome.*

Nous ne pouvons que féliciter M. Alexandre de nous donner ainsi, chaque année, avec une régularité qui ne se dément pas, un nouveau volume. — Il a fait plus cette fois. M. Mommsen vient de faire paraître une quatrième édition de son livre avec de nombreuses additions et variantes. M. Alexandre a repris tous les paragraphes des trois premiers volumes qui ont été modifiés par l'auteur, et il les donne à la fin de ce tome quatrième. Nous ne pouvons donc que souhaiter un plein succès au nouveau volume que nous annonçons. A. B.

Études sur les origines bouddhiques de la civilisation américaine, par Gustave d'Eichthal. Première partie. Br. in-8 de 86 p., une planche et des bois intercalés dans le texte.

Cette brochure, qui traite une question que le séjour de notre armée au Mexique rend aujourd'hui particulièrement opportune, est en grande partie extraite de la *Revue archéologique*. Elle se termine par une *réponse à quelques observations* de M. Vivien de Saint-Martin; observations qui ont légèrement modifié les vues de l'auteur sur un point qui, d'ailleurs, ne touche point à l'ensemble du système. Nous n'avons point à faire ici l'éloge d'un travail qui a été très-bien accueilli à l'Académie des inscriptions, et qui est l'œuvre de l'un de nos collaborateurs. Nous nous bornons à engager tous ceux que l'histoire de la civilisation américaine intéresse à méditer cette sérieuse étude, où est abordé un des plus curieux problèmes archéologiques que se soit posés notre époque. Les découvertes récentes

Digitized by Google

faites *au Cambodge* de ruines analogues aux grandes ruines du Mexique, en venant apporter de nouveaux éléments à la discussion, ne peut manquer de la rendre plus vive. Il est bon de se préparer à la lutte en réunissant autour de soi tous les matériaux du débat. X.

Les Trois grands peuples méditerranéens et le christianisme, par Gustave d'Eichthal. Br. in-8 de 48 p.

Ces quelques pages forment le premier chapitre d'un travail *sur le christianisme politique* que M. G. d'Eichthal doit prochainement publier. L'importance du sujet a déterminé l'auteur à en faire tirer d'avance quelques exemplaires, afin de pouvoir dès maintenant soumettre ses idées à l'attention des personnes que préoccupent les questions de réorganisation politique et religieuse et qui croient qu'il faut chercher dans l'étude du passé la solution de l'important problème que notre siècle paraît appelé à élucider, sinon à résoudre. M. d'Eichthal s'est toujours distingué par l'originalité et l'indépendance de ses idées; on sent, dans tout ce qu'il écrit, un esprit profondément convaincu, et qui ne se laisse toucher que par le côté le plus élevé des questions historiques, le côté social et religieux. On ne peut que gagner à passer quelques instants avec lui. A. B.

Observations sur les principaux monuments et établissements publics de Paris. *Souvenirs d'un solitaire,* Paris, A. Leleux, éditeur, rue de Larochefoucauld, 43, chaussée du Maine. 150 p., in-18.

Ce petit guide a pour auteur, sous le voile anonyme, un homme connu et estimé des lecteurs du présent recueil, à savoir le fondateur et le premier éditeur de la *Revue archéologique;* éditeur aussi des *Observations,* auxquelles nous devons consacrer et consacrons quelques mots de notice. Ce livret est le discours d'un cicérone qui accompagne le visiteur ou le promeneur à travers Paris monumental. Le pont d'Austerlitz, les Gobelins, le Jardin des Plantes et tous ses musées, Notre-Dame, l'Hôtel-Dieu, le Petit-Pont, la Sainte-Chapelle, le musée de Cluny, la Sorbonne, le Collége de France, les Bibliothèques, l'École des Chartes, les Archives, le Louvre, l'Observatoire, les Catacombes, etc., sont successivement passés en revue. Ce qui distingue ce petit livre de ses congénères, c'est qu'il n'est pas un pur exhibiteur, muni de toutes les complaisances possibles. On retrouve dans les appréciations l'homme qui a vu et qui sait; l'observateur qui a ses idées propres; et l'ongle, parfois un peu acéré, du critique perce plus d'une fois sous le doigt de l'indicateur. A. V.

Digitized by Google

Livres et brochures reçus depuis le dernier numéro :

L'*Art harmonique aux XIIe et XIIIe siècles*, par E. DE COUSSEMAKER. (Il sera très-prochainement rendu compte de cet ouvrage.)

Mémoire sur les ruines et l'histoire de Delphes, par M. FOUCART, membre de l'École française d'Athènes.

Description supplémentaire des médailles gauloises trouvées à Pionsat et à Bridiers, par A. FILLIOUX, conservateur du musée de Guéret. Br. in-8 de 59 p., une planche.

Catalogue des inscriptions du musée gallo-romain de Sens, par M. G. JULLIOT, conservateur du musée. Br. in-8 de 40 p.

ERRATA :

Pag. 393, lig. 16, après façonnée, *ajoutez*, en un ciment grossier.

Pag. 394, lig. 40, le Q initial de QVIESCIT affecte la forme d'un P.

Pag. 395, lig. 29, MERFOLIΔIS *lisez* MEROFLIΔIS avec une S finale d'une forme que nos caractères ne peuvent rendre. On sait, du reste, qu'à moins de faire faire des bois, ce qui serait trop dispendieux, il est impossible de rendre la forme des lettres des inscriptions des basses époques. Il ne faut donc point chercher dans la nouvelle que nous avons reproduite, p. 392, autre chose que des renseignements propres à préparer une publication plus régulière. Nous croyons devoir avertir que ni la forme des lettres, ni même leur disposition n'est parfaitement exacte.

FIN DU DOUZIÈME VOLUME

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DES OUVRAGES PUBLIÉS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

SUR L'ARCHÉOLOGIE ET LA NUMISMATIQUE

Pendant le deuxième semestre de l'année 1865.

ARCHÉOLOGIE

Antiquités. — Moyen âge. — Renaissance. — Peinture sur verre. — Mobilier. Costumes. — Tapisserie. — Céramique, etc., etc.

ALMANACH de l'archéologue français, par les membres de la Société française d'archéologie. 2e année, 1866. In-16, 108 p. et vign. Caen, impr. et libr. Leblanc-Hardel. Paris, libr. Béchet.

ANNUAIRE de l'Institut des provinces, des sociétés savantes et des congrès scientifiques. 2e série, 6e vol. (16e de la collection) 1864 In-8, XXXII-582 p. Caen, impr. et libr. Hardel. Paris, libr. Derache, Hachette, Dentu.

ARNAULD. — Histoire de l'abbaye de Nieuil-sur-l'Autise, depuis sa fondation (1068) jusqu'à sa sécularisation (1721), accompagnée d'un plan et d'une vue de l'église, par Ch. Arnauld. Gr. in-8, 114 p. Niort, impr. Favre et Ce; libr. Clouzot.

(Extrait des Mémoires de la société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres.)

AUBER. — Caractères de l'architecture dans les monuments de la Vendée. Mémoire lu au congrès archéologique tenu à Fontenay en 1864, par M. l'abbé Auber. In-8, 18 p. Caen, imp et libr. Le Blanc-Hardel.

(Extrait du compte rendu des séances archéologiques tenues à Fontenay en 1864.)

AURÈS. — Etude des dimensions de la porte d'un petit temple tétrastyle à Agrigente, par M. Aurès, ingénieur en chef des ponts et chaussées. In-8, 51 p. et 1 pl. Paris, impr. Lahure.

(Extrait du 28e volume des Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France.)

— Etude des ruines de Métaponte au double point de vue de l'architecture et de la métrologie, par M. Aurès, ingénieur en chef des ponts et chaussées. In-4 à 2 colonnes, 14 p. Paris, imp. Claye; libr. Morel.

(Extrait de la Gazette des architectes et du bâtiment.)

BARBE. — Jublains (Mayenne). Notes sur ses antiquités, époque gallo-romaine, pour servir à l'histoire et à la géographie de la ville et de la cité des Aulerces Diablintes, accompagnées d'un atlas, plans et dessins. Descriptions par H. Barbe, membre de la Société française d'archéologie. In-8, 201 p. Le Mans, imp. et libr. Monnoyer frères.

BARBET DE JOUY. — Les gemmes et joyaux de la couronne, publiés et expliqués par Henry Barbet de Jouy, conservateur du Musée des Souverains et des objets d'art du moyen âge et de la renaissance, dessinés et gravés à l'eau-forte, d'après les meilleurs originaux, par Jules Jacquemart. 1e partie. Paris, à la Chalcographie, 1865. In-fol. de 34 p., avec 30 pl.

(Voir la Chronique des Arts du 20 octobre 1865, p. 296.)

BARRAUD. — Notice sur les instruments de paix, par M. l'abbé Barraud, inspecteur de la Société française d'archéologie. In-8, 93 p. Caen, impr. et libr. Le Blanc-Hardel. Paris, librairie Derache.

(Extrait du bulletin monumental, publié à Caen par M. de Caumont.)

BARTHÉLEMY (de). — Le château de Corlay (Côtes-du-Nord), par Anatole de Barthélemy, In-8, 38 p. et grav. Nantes,

Digitized by Google

impr. Forest et Grimaud. Paris, libr. Aubry.

(Tiré à 150 exemplaires. Extrait de la Revue de Bretagne et de Vendée.)

— Notice historique et archéologique sur les communes du canton de Ville-sur-Tourbe (Marne), par Edouard de Barthélemy. In-8, 128 p. Châlons-sur-Marne, impr. Laurent. Paris, libr. Aubry.

(Tiré à 50 exemplaires numérotés.)

BAUDRY. — Mémoires lus par M. l'abbé F. Baudry, curé du Bernard (Vendée), aux séances générales de la 31e session du congrès archéologique de France, tenu à Fontenay-le-Comte en 1864, etc. In-8, 45 p. Caen, impr. Le Blanc-Hardel. Niort, libr. Clouzot.

(Extrait du compte-rendu des séances archéologiques tenues à Fontenay en 1864.)

BEAUMONT (de). Notice sur les gens de guerre du comté de Saint-Paul qui sont enfouis à Coucy depuis 1411, par E. de Beaumont. In-8, 48 p. et 2 gr. Paris, impr. Renou et Maulde; libr. Morel.

BENOIT. — Les Voies romaines de l'arrondissement de Sarrebourg, par M. Louis Benoit. In-8, 18 p. Nancy, impr. Lepage.

BERTRAND. — Les Ruines d'Araq-el-Emir, analyse d'un mémoire de M. de Saulcy, par M. Alex. Bertrand. In-8, 12 p. Paris, impr. Pillet fils aîné; libr. Didier et Ce, Franck, Aug. Durand.

(Extrait de la Revue archéologique.)

BERTRANDY. — Première lettre sur Uxellodunum, adressée à M. Lacabane, directeur de l'Ecole impériale des Chartes, par M. Bertrandy, inspecteur général des archives. In-8, 31 p. Cahors, impr. Laytou.

BILLOT. — Louis Jacquemin. Jugement sur les critiques de sa monographie du théâtre antique d'Arles, par Frédéric Billot. In-8, 15 p. Aix, impr. et libr. Makaire.

BIMBENET. — Genabum. Essai sur quelques passages des commentaires de César, par M. Eugène Bimbenet. In-8, 41 p. Orléans, impr. Jacob.

(Extrait des Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais.)

BOUCHER DE PERTHES. — De l'Homme antédiluvien et de ses œuvres, par M. Boucher de Perthes. 2e édition. In-8, 109 p. Paris, impr. Briez; libr. Jung-Treuttel, Derache, Dumoulin, V. Didron.

BOUGOUIN. — Notice historique sur le château de Nantes, par M. Charles Bougouin fils, membre de la Société archéologique de la Loire-Inférieure. In-8, 149 p. Nantes, impr. Ve Mellinet.

BULLETIN de la Société archéologique et historique de la Charente. 4e série. Tome Ier. Année 1863. In-8, 394 p. et 3 pl. Angoulême, imprimerie Nadaud et Ce.

BULLETIN et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ile-et-Vilaine, Année 1863. In-8, 258 p. Rennes, impr. Catel et Ce.

BULLIOT. — Fouilles de l'Oppidum de Beuvray. Nouvelles indications de la Bibracte de César. Rapport par M. J. G. Bulliot. In-16, 33 p. Autun, impr. Dejussieu.

CANETO. — Le Reliquaire de Sarrant, caractères généraux, détails iconographiques, par l'abbé F. Caneto, vicaire général. Auch, Foix, 1865. In-8 de 16 p.

(Extrait de la Revue de Gascogne.)

CASTAIGNE. — Simple note historique sur l'église collégiale de Blanzac, par J. F. Eusèbe Castaigne, bibliothécaire d'Angoulême. In-8, 16 p. Angoulême, impr. Nadaud et Ce.

(Tirage à 100 exemplaires. — Extrait du bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, année 1863.)

CATALOGUE des antiquités et des objets d'art du musée de Toulouse. In-8, xx-488 p. Toulouse, imp. Vignier.

CESSAC. — Etudes historiques. Commentaires de César. Uxellodunum retrouvé. Fouilles exécutées à Luzech, à Capdenac et à Puyd'Ussolud. Rapide exposé des résultats obtenus, par J. B. Cessac. In-8, 15 p. Paris, impr. Dubuisson et Ce; libr. E. Dentu.

CHAPER. — Notes sur les restes d'un tombeau celtique, situé près de Tallard (Hautes-Alpes), par M. Eugène Chaper. In-4, 13 p. Grenoble, imp. Prudhomme.

CHATILLON (de). — Mémoire historique sur les châteaux, citadelles, forts et villes de Mézières, Charleville et le Mont-Olympe, par le chevalier de Châtillon, directeur des fortifications des places de la Meuse, commandant en chef de l'Ecole du génie de Mézières. 1751. Publié et annoté par Ed. Sénémaud, archiviste des Ardennes. In-8, 84 p. Mézières, impr. et libr. Devin. Reims, libr. Brissard-Binet. Paris, Dumoulin.

(Tiré à 200 exemplaires.)

CHON. — Monuments de Bouvines, par F. Chon. In-8, 4 p. et pl. Lille, impr. Danel.

(Extrait du Bulletin de la Commission historique du Nord, t. IX.)

COFFINET. — Iconographie. Recherches historiques et archéologiques sur les attributs de Saint-Antoine, par M. l'abbé Coffinet, membre de la Société acadé-

Digitized by Google

mique de l'Aube. In-8, 46 p. et 3 pl. Troyes, impr. Dufour-Bouquot.

(Extrait des mémoires de la Société académique de l'Aube, t. XXVIII. 1864.)

Comité archéologique de Senlis. Comptes rendus et mémoires. Année 1864. In-8, LXXXII-304 p. et 5 pl. Senlis, impr. Duriez, tous les libr. du département.

Congrès scientifique de France. 31e session, tenue à Troyes, au mois d'août 1864. In-8, 739 p. Troyes, impr. et libr. Dufour-Bouquot. Paris, libr. Derache.

Coup-d'œil sur l'ensemble des produits de la céramique poitevine, suivie de recherches sur les verriers et les faïenciers italiens établis dans l'ouest de la France aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Fontenay-le-Comte, Robuchon, 1865; in-4 de 36 p., avec bois.

(Extrait de Poitou et Vendée. Voir la chronique des Arts du 25 juin 1865, page 232.)

Cournault. — De l'usage des rouelles chez les Gaulois, par Charles Cournault. In-8, 4 p. et pl. Nantes, impr. Lepage.

Coussemaker (de). L'Art harmonique aux XIIe et XIIIe siècles, par E. de Coussemaker, correspondant de l'Institut. In-4, XII-540 p. Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq. Paris, libr. Durand, Didron.

Crozes. — Monographie de l'ancienne cathédrale de Saint-Alain-de-Lavaur (Tarn), par M. Hippolyte Crozes. In-8, 61 p. Toulouse, impr. Chauvin.

Crozes. — Répertoire archéologique du département du Tarn, rédigé sous les auspices de la Société littéraire et scientifique du département établie à Castres, par M. Hippolyte Crozes, membre du Conseil général du Tarn. In-4, III-67 p. Paris, impr. impér.

(Répertoire archéologique de la France.)

Cuquel. — Uxellodunum à Mursceint. Nouvelles recherches sur l'emplacement de cette ville, par M. l'abbé Cuquel, In-8, 16 p. Cahors, impr. Plantade.

Decloux et Doury. — Histoire archéologique, descriptive et graphique de la Sainte-Chapelle du Palais; par MM. Decloux et Doury, architecte et peintre. In-fol., 32 p. et 25 pl. Paris, imp. Claye, libr. Morel et Ce.

Delisle. — Documents sur les fabriques de faïence de Rouen, recueillis par Naillet et Couronne, et publiés par Léopold Delisle, membre de l'Institut. In-8, IX-85 p. Valognes, imprim. et librairie Martin.

Désandré. — Essai historique sur les christ d'ivoire de Jean Guillermin et sur la confrérie des pénitents noirs, etc., par Amédée Désandré. Avignon, Roumanille, 1865, in-16 de VIII et 168 pag.

Description archéologique et historique de la cathédrale de Clermont, par P.-D. L., membre de la Société française d'archéologie. Clermont-Ferrand, Thibaut, 1865, in-12 de 120 pages.

Desjardins. — Histoire de la cathédrale de Beauvais, par Gustave Desjardins, ancien élève de l'Ecole des chartes, archiviste du département de l'Oise. In-4, 289 p. et 2 pl. Lyon, imprim. Perrin. Beauvais, libr. Pineau.

Devic. — Etude sur les IIe et VIIIe livres des Commentaires de César, pour servir à l'histoire des Bellovaques, des Ambianois et des Atrébates, par M. l'abbé Devic. In-8, VII-113 p. et 4 plans. Arras, impr. Rousseau-Leroy.

Dumont. — Notice historique et statistique sur la commune d'Abbecourt, canton de Noailles, par M. Désiré Dumont, membre de la Société académique d'archéologie, etc., de l'Oise. In-8, 124 p. Beauvais, impr. Desjardins, libr. Pineau, Abbecourt, l'auteur.

Ecrement. — Essai historique sur la ville et l'abbaye de Luxeuil, par L. Ecrement, suivi de la réponse à la Truite du Brenchin, par le même. In-8, 168 p. Lure, impr. Bettend.

Esquié. — Note sur une peinture découverte à l'église Saint-Sernin de Toulouse, par M. Esquié. In-8, 11 p. et pl. Toulouse, impr. Rouget frères et Delahaut.

(Extrait des Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

Fétu. — Le Musée archéologique de Dijon, par Nicolas Fétu. In-16, 55 p. Dijon, impr. Jobard.

Fillon. — Nalliers. Ses dépôts de cendres. Ses antiquités romano-gauloises. Ses seigneurs féodaux. Ses légendes. Son état actuel, par Benjamin et Clémentine Fillon. Fontenay-le-Comte, Robuchon, 1865, in-4 de 32 p. avec une planche gravée par M. O. de Rochebrune.

(Extrait de Poitou et Vendée).

Finot. La porte Saint-Antoine et la croix de Saint-Roch à Troyes. Impr. Dufour-Bouquot.

(Papier vergé).

Fleury. — Les manuscrits à miniature de la bibliothèque de Soissons, étudiés au point de vue de leur illustration, avec 16 pl. lithogr. et 30 lettres gravées dans le texte. Texte et dessins par Edouard Fleury. In-4, III-167 p. Paris, impr. Claye, libr. Dumoulin.

Fleury (de). — Inventaire de quelques chartes concernant l'histoire de l'abbaye de Fontevraud au commencement

Digitized by Google

du XIIe siècle, par M. Paul de Fleury. In-8, 7 p. Poitiers, impr. Dupré.
(Extrait du Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1865).

FOUCART. — Mémoire sur les ruines et l'histoire de Delphes, par M. Foucart, membre de l'Ecole française d'Athènes. Paris, impr. imp., 1865, in-8 de 235 p.
(Extrait des Archives des missions scientifiques et littéraires. Tome II, 2e série).

FOUQUET. — Compte rendu de quelques fouilles opérées en septembre 1864 au pied de cinq menhirs en Pleucadeuc, par le docteur A. Fouquet, de Vannes. In-8, 14 p., Vannes, impr. Galles.
(Extrait du Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 1864).

GALY. — L'église de Saint-Amand-de-Coly, le monastère et ses fortifications, par le docteur E. Galy. In-8, 15 p. Périgueux, impr. Dupont et Ce.

GARDIN. — Notice historique sur la ville de Conches. Ouvrage entièrement inédit et orné d'un grand nombre de dessins, par Alexandre Gardin, membre de la Société française d'archéologie. In-8, 128 p. et 13 pl. Evreux, impr. Bernaudin, libr. Leclerc.

GERMER-DURAND. — Note épigraphique. Inscriptions trouvées au quai Roussy en 1864, inscription relative aux constructeurs de la basilique de Nîmes, une nécropole gallo-romaine à Sainte-Perpétue, sur la date de l'inscription fragmentaire VIII. TRIB. PO., par E. Germer-Durand. In-8, 26 p. Nîmes, impr. Clavel-Ballivet et Ce.
(Extrait des Mémoires de l'Académie du Gard. 1863-1864).

GODARD-FAULTRIER. — La cathédrale d'Angers de 1533 à 1543, par V. Godard-Faultrier. In-8, 44 p. Angers, impr. Cosnier et Lachèze.
(Extrait du Répertoire archéologique de l'Anjou).

GOGUEL. — Le château de Montbéliard, ses anciennes églises Saint-Pierre et Saint-Maimbode (Maimbœuf) et leurs caveaux, légendes et chartes depuis le IXe siècle jusqu'en 1810. Etude historique, par G. Goguel, pasteur. In-12, 150 p. Toulouse, impr. Chauvin, les libr. de Paris, Strasbourg, Mulhouse, Colmar, Montbéliard, Besançon, etc.

GUESNON. — Sigillographie de la ville d'Arras et de la Cité, comprenant 34 pl., avec catalogue analytique, précédé d'un essai sur les sceaux de la commune, par A. Guesnon, professeur au lycée impérial de Rennes. In-4, XXXIX-72 p. Arras, impr. Brissy, libr. Topino, Paris, libr. Durand.

GUILHOU. — Les évêques de Cahors. Coup d'œil général sur l'histoire de Quercy et des évêques de Cahors, suivi du tableau synoptique des évêques, d'après les inscriptions historiques du château de Mercuès, par l'abbé Adolphe Guilhou. In-8, IV-140 p. Cahors, imprim. Layton.

HAUMONTÉ. — Plombières ancien et moderne, avec gravures, plans et vues générales, par J. D. Haumonté, maire de Plombières. In-8, 347 p. Mirecourt, impr. et libr. Humbert. Paris, même maison.
(Le même petit in-8.)

HUILLARD-BRÉHOLLES. — Examen des chartes de l'Eglise romaine contenues dans les rouleaux dits rouleaux de Cluny, par M. Huillard-Bréholles. In-4, 101 p. Paris, impr. impér.
(Extrait du t. XXI, 2e partie des Notices et extraits de manuscrits).

JACOB. — Un mobilier historique des XVIIe et XVIIIe siècles, par P. L. Jacob, bibliophile. In-8, 24 p. Paris, imprim. Meyrueis.

JOUVE. — Notice historique et descriptive sur l'ancienne église cathédrale, aujourd'hui paroissiale, de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme), par M. l'abbé Jouve. In-8, 23 p. Caen, impr. et libr. Leblanc-Hardel.
(Extrait du compte rendu des séances archéologiques tenues à Fontenay en 1864).

LA NICOLLIÈRE (de). — Eglise royale et collégiale de Notre-Dame de Nantes, monographie historique et archéologique, ornée de 6 pl., par Stéphane de La Nicollière. In-8, IX-438 p. Nantes, imprim. et libr. Forest et Grimaud. Paris, libr. Aubry.
(Tiré à 206 exempl., dont 6 sur pap. vergé).

LAPLACE. — Notice historique et archéologique sur Sainte-Foi de Morlaas et les monuments gallo-romains, roman, gothique de Turon (Basses-Pyrénées), par M. l'abbé L. P. Laplace, curé de Bassillon. In-16, 85 p. et plan. Pau, impr. Vignancour).

LE BLANT. — Inscriptions chrétiennes de la Gaule. Préface, par Edmond Le Blant. In-4, CLVIII p. et une carte. Paris, imprimerie impériale.

— Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle, réunies et annotées par Edmond Leblant. Développement d'un mémoire couronné par l'Institut. (Académie des inscriptions et belles-lettres.) T. II. Les Sept provinces. In-4, CLVI-652 p. et 50 pl. Paris. impr. impér., libr. Firmin-Didot frères, fils et Ce, Durand.

LEBRUN-DALBANNE. — Les aumônières du

Digitized by Google

trésor de la cathédrale de Troyes, par M. Lebrun-Dalbane, 1865. In-8 de 12 p. Troyes, Dufour-Bouquot.

LEDIVELLEC. — La presqu'île de Rhuis en Bretagne, ou le canton de Sarzeau, près Vannes (Morbihan), ses antiquités et ses monuments, etc., guide des baigneurs et des touristes, par M. Ledivellec. In-18, VIII-105 p. Vannes, impr. Galles.

LEGOIX. — Des monuments dits celtiques, à propos du dolmen de Chamant, près de Senlis (Oise), par M. l'abbé Legoix. In-8, 26 p. Senlis, imp. Duriez.

(Extrait des comptes rendus et mémoires du Comité archéologique de Senlis, 1864).

LEJEAL et D***. — Note sur une marque de faïence contestée, par le docteur Alfred Lejeal, président de la section d'histoire et de littérature de la Société impériale de Valenciennes, et par M. J. D***, membre de la même Société. In-8, 16 p. Paris, imprim. Jouaust. Valenciennes, libr. Lemaître.

LONGUEMAR (de). — Rapport sur une excursion dans le marais vendéen, par M. de Longuemar. In-8, 23 p. Caen, impr. et libr. Le Blanc et Hardel.

(Extrait du Compte rendu des séances archéologiques tenues à Fontenay en 1864).

LOYDREAU. — Archéologie et photographie. Notice lue à l'Académie de Mâcon le 24 novembre 1859, par le docteur Loydreau, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône. Grand in-8, 11 p. Beaune, impr. Lambert.

— Etude d'iconographie religieuse. Notice lue à la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon, le 14 juillet 1864, par le docteur Loydreau, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône. Grand in-8, 13 p. Beaune, impr. Lambert.

MANTELLIER. — Mémoire sur les bronzes antiques de Neuvy-en-Sullias, par F. Mantellier, président à la Cour impériale d'Orléans, membre de la Société archéologique de l'Orléanais. Lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 8 juillet 1864. Dessins de Charles Pensée. In-4, 48 p. 1 carte et 16 pl. Orléans, impr. Jacob. Paris, MM. Rollin et Feuardent.

(Extrait du t. IX des mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais).

MARCHAND — Rapport sur les communications de M. Bréan. Gien-le-Vieux et ses abords, par M. Marchand, membre de la Société archéologique de l'Orléanais. In-8, 21 pag. Orléans, imp. Jacob.

(Extrait des mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, t. IX).

MARTIN. — Architecture et céramique. Recherches et études sur leurs formes depuis les Egyptiens jusqu'à nos jours, par A. Martin, statuaire. In-4, 8 p. et 2 pl. Bourges, impr. Jollet. Paris, Lejeune, 13, rue Maître-Albert.

— La serrurerie, recueil des ouvrages en fer et en bronze du XIe au XVIIIe siècle, par P. Martin, architecte, juin 1865. Lyon, veuve Lepagnez, 1865. In-4 de 7 p., avec 20 pl.

(Mensuel. Six mois forment un volume. L'abonnement, comprenant 40 planches et texte : 12 fr.)

Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle. In-8, 287 p. Metz, imprim. et librairie Rousseau-Pallez.

Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France. 3e série, t. VIII. 504 p. et 24 pl. Paris, impr. Lahure, librairie Dumoulin, Hérold, au secrétariat de la Société.

MERLET. — Histoire de l'abbaye de Notre-Dame de Coulombs, rédigée d'après les titres originaux, par Louis Merlet, archiviste d'Eure-et-Loir. In-8, XII-259 p. et 12 grav. Chartres, impr. Garnier, libr. Petrot-Garnier.

(Tiré à 230 exempl., 200 sur papier vergé, 15 sur pap. vélin azuré, 12 sur pap. pur vergé de fil, numérotés à la presse, 3 sur pap. vélin fort.)

MOREY. — Recherches sur l'emplacement et la disposition d'ensemble du château du duc Raoul à Nancy, par M. L. Morey, architecte. In-8, 19 p. Nancy, impr. Lepage.

NADAL. — Uxellodunum, études historiques et critiques sur l'emplacement de cette ville celtique, par J. R. D. Nadal. In-8, 64 p. Cahors, impr. Laytou.

Notice historique sur les précieuses reliques de saint François de Sales, depuis leur translation de Lyon à Annecy jusqu'à nos jours, par un curé du diocèse d'Annecy. In-8, 120 p. Annecy, impr. et libr. Burdet.

Notice sur l'abbaye de Saint-Victor-ès-Marseille. In-8, 22 p. Toulon, impr. Vincent.

(Tiré à 100 exemplaires).

PARENTEAU. — Essai sur les poteries antiques de l'ouest de la France, par F. Parenteau. Grand in-8, 22 p. et 5 pl. Nantes. impr et libr. Charpentier.

(Titre rouge et noir).

— Notice sur un atelier de fondeur gallo-romain du premier siècle, découvert à Rezé, par M. Parenteau, conservateur du Musée de Nantes.

Digitized by Google

Caen, Leblanc-Hardel, 1865. In-8 de 8 pages

(Extrait du compte rendu des séances archéologiques tenues à Fontenay en 1864.)

PHELIPPES-BEAULIEUX. — Monographie du prieuré de Notre-Dame de Bois Garant, sur la commune de Sautron (Loire-Inférieure), par M. L. Phelippes-Beaulieux, avocat. 2e édition, augmentée et corrigée, avec les preuves. In-8, 148 p. et pl. Nantes, impr. Charpentier.

(Titre rouge et noir. Il a été tiré de cet opuscule 104 exempl. sur beau papier avec double titre rouge et noir et vignette, et 3 pl.; 208 exempl. sur papier ordinaire avec une seule planche.)

PIGEON. — Description historique et monumentale du Mont Saint-Michel, de la basilique de l'Archange et de l'église souterraine de Notre-Dame du Mont-Tombe, par l'abbé E. A. Pigeon. 2e édit. In-16, XXXVII-190 p. et grav. Avranches, impr. Tribouillard.

(Titre rouge et noir.)

POULLE. — Histoire de l'église paroissiale de Notre-Dame et Saint-Michel à Draguignan, par M. Raymond Poulle, membre de la Société française d'archéologie. In-8, 552 p. Draguignan, impr. Garcin.

QUESTION de Genabum. Existe-t-il des vestiges apparents d'un pont dans le lit de la Loire, en face de Gien-le-Vieux? In 8, 40 p. et pl. Orléans, imprim. Jacob.

(Extrait des Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais.)

RAVERAT. — Autour de Lyon. Excursions historiques, pittoresques et artistiques dans le Lyonnais, le Beaujolais, le Forez, la Dombes et le Dauphiné, par le baron Achille Raverat. Lyon, Jaillet, 1865; in-8 de 797 pages, avec 12 gravures.

RECHERCHES historiques sur la ville de Lunéville. Notice sur l'ancienne église paroissiale Saint-Jacques, démolie en 1745. In-8, 107 p. Lunéville, impr. Majorelle, tous les libr. Nancy, Wiener.

RECUEIL de Notices et Mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine, 1865. In-8, XXIV-192 p. et 11 pl. Constantine, impr. Alessi et Arnolet. Alger, libr. Bastide. Paris, Challamel aîné.

REDON, description de la ville et de ses principaux monuments, avec un précis historique. In-18, XXIX-87 p. Arras, impr. Rousseau-Leroy. Redon, libr. Mlles Thorel.

(Extrait de l'histoire de Redon, par un prêtre, ancien élève du colége Saint-Sauveur.)

RENAUDT. — Excursion archéologique à Coutances et dans son arrondissement pendant le congrès de l'Association normande, par M. Renault. In-8, 54 p. Caen. impr. et libr. Leblanc-Hardel.

(Extrait de l'annuaire normand, année 1866.)

— Rapports faits à la Société des antiquaires de Normandie, dans sa séance du mois de novembre 1864, par M. Renault : l'un sur le rapport adressé à M. le maréchal Vaillant, ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, par M. Ruprich-Robert, sur le château de Falaise; et l'autre sur une note de M. Edouard Frère, de Rouen, sur Pierre Corneille, considéré à tort comme l'auteur du poëme l'Occasion perdue recouverte. In-8, 13 p. Caen, impr. et libr. Le Blanc-Hardel.

(Extrait du 3e volume du Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie.)

RENIER. — Inscriptions de Troesmis dans la Mésie inférieure. Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans les séances des 4 et 18 août 1865, par M. Léon Renier. Impr. Donnaud, libr. Durand.

(Extrait des comptes rendus des séances de l'Académie.)

RING (de). — Tombes celtiques de l'Alsace, nouvelle suite de mémoires, par Maximilien de Ring. In-folio, IV-53 p. et 16 pl. Strasbourg, impr. Simon.

(Tiré à 200 exemplaires numérotés.)

ROCHER. — Description archéologique de l'église abbatiale de Saint-Benoît-sur-Loire, suivie de notes historiques sur les reliques du trésor de l'abbaye et sur les antiquités de la ville et les environs de Saint-Benoît.

(Extrait de la 2e partie de l'Histoire de l'abbaye royale de Saint-Benoît-sur-Loire, par M. l'abbé Rocher. In-8, 90 p. et pl. Orléans, impr. Jacob.)

RONDIER. — Colonne milliaire trouvée à Brioux, décrite et donnée au musée de Niort, par R. F. Rondier. In-8, 16 p. et pl. Melle, impr. et libr. Moreau. Niort, libr. Clouzot.

ROUSSILLON. — Etude sur l'ancienne voie romaine de l'Oisans, par J. H. Roussillon, docteur-médecin. In-16, 51 p. Grenoble, impr. et libr. Maisonville et fils.

SALIN. — L'église de Saint-Sulpice de Favières, par M. Patrice Salin, chef de bureau au Conseil d'Etat. Notice accompagnée de 8 pl. gravées à l'eau-forte et de 6 reproductions lithographiques des inscriptions et des pierres tombales. Gr. in-8, 47 p. Paris, impr. et libr. Ad. Le Clere et Ce.

SAMBUCY-LUZENÇON. — Essais archéo-an-

Digitized by Google

thropologiques, par le comte Félix de Sambucy-Luzençon. In-4, 10 p. Toulouse, impr. Chauvin.

SARRETTE. — Quelques pages des commentaires de César (suite). La Question d'Alesia résolue mathématiquement en faveur d'Alaise, par A. Sarrette, lieutenant-colonel au 86e de ligne. In-8, 32 p. Besançon, impr. Dodivers et Ce.

(Extrait des Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, séance du 8 avril 1865.)

— Uxellodunum. Aspect tout nouveau de cette question, par M. A. Sarrette, lieutenant-colonel au 86e de ligne. In-8, 24 p. Caen, impr. Leblanc-Hardel.

SCHAUENBURG. — La peinture sur verre. Lecture faite le 20 janvier 1865 à la préfecture du Bas-Rhin, par le baron P.-R. de Schauenburg, ancien pair de France. Société littéraire de Strasbourg. Strasbourg. Huder, 1865. In-8 de 29 p.

SIFFER. — Antiquités romaines de Niederbronn (Bas-Rhin), par l'abbé Jér.-Ans. Siffer. 1865. In-8 de 13 p. Strasbourg. veuve Berger-Levrault.

(Extrait du bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace.)

STATISTIQUE archéologique du département du Nord. Arrondissement d'Avesnes. In-8, 175 p. et carte. Lille, impr. Danel.

(Extrait du Bulletin de la Commission historique du département du Nord, t. IX.

THAURIN. — Notices archéologiques sur des monuments historiques du ne au XVIIe siècle, trouvés dans le sol de Rouen, impr. Brière et fils.

THIANCOURT. — Essai sur l'art de restaurer les faïences, porcelaines, terres cuites, biscuits, grès, verreries, émaux, laques, marbres, albâtres, plâtres, etc., par P. Thiancourt, peintre sculpteur, réparateur d'objets d'arts, avec un avant-propos, par J.-C. Davillier. Paris, Aubry, 1865. In-8.

(Voir la Chronique des Arts du 10 juillet 1865, pages 239-240.

VERGNAUD-ROMAGNÉSI. — Notice sur un sceau peu connu de l'ancienne église collégiale royale de Saint-Aignan-d'Orléans, etc., par C. F. Vergnaud-Romagnési. In-8, 7 p. et pl. Orléans, impr. Puget et Ce, libr. Herluison.

VESQUE. — L'ancien Hôtel de Ville du Havre. Pièces historiques, avec une vue de ce monument prise de la rue de la Corderie, par Charles Vesque. Le Havre, Mignot, 1865. In-12 de 21 p. avec grav.

WITTE (de). — Notice sur quelques vases peints de la collection de M. Alexandre Castellani, par J. de Witte, membre de l'Institut. In-8, 40 p. Paris, impr. Thunot et Ce, Rollin et Feuardent.

BIBLIOGRAPHIE ÉTRANGÈRE (1)

BŒTTICHER. — Athenischer Festkalender in Bildern. Gœttingen, Gr. in-8.

BRAMBACH (G.). — De columnis miliariis ad Rhenum repertis commentarius. Elberfeld, in-4.

BRUGSCH (H.). — Recueil de monuments égyptiens. 3e partie contenant : geographische Inschriften altægyptischer Denkmæler in den J. 1863-1865, an Ort und Stelle gesammelt und erlaeutert von J. Duemichen. Leipzig, in-4.

CARA (Gaetano). — Monumenti d'antichita di recente trovati in Tharros e carnus, esistenti nel R. Museo Archeologico della R. Università cagliaritana. Cagliari, tip. Alagna.

CHERUBINI. — Dei Grue e della pittura ceramica in castelli, del cavaliere Gabriello Cherubini. Napoli e Parigi, 1865. In-8.

CHRIST (W.). — Beitræge zur Geschichte der Antiken-Sammlungen Münchens, München, in-4.

CONZE A.). — Die Athenastatue im Parthenon und die neuesten auf sie bezüglichen Entdeckungen. Berlin, in-4.

DIESTERWEG (G.). — De jure coloniarum Græcarum. Dissertio. Berlin, in-8.

DUEMICHEN (J.). — Bauurkunde der Tempelanlagen von Dendera in einem der geheimen Corridore im Innern der Tempelmauer, aufgefunden und erlæuternd mitgetheilt. Leipzig, in-4.

ECKER (A.). Crania Germaniæ meridionalis occidentalis. Beschreibung u. Abbildung von Schædeln früherer u. heuti-

(1) On peut se procurer tous ces livres à la librairie A. Frank, 67, rue de Richelieu.

Digitized by Google

ger Bewohner des südwestl. Deutschlands. Freiburg, grand in-4.

GALSCHET (A.). — Ortsetymologische Forschungeu als Beitrag zu einer Toponomik der Schweiz. I. livr. Berne, gr. in-8

HENNE VON SARGANS (A.). — Manethos, die Origines unserer Geschichte und Chronologie. Gotha. In-8.

— Synoptische Tafel der Alten Chronologie. Gotha, in-8.

HOLLÆNDER (A.) — De anaglyphis sepulcralibus græcis quæ cænam repræsentare dicuntur dissertatio. Berlin, in-8.

INDISCHE Studien. Beiträge für die Kunde des indischen Alterthums. Herausgegeben von A. Weber. T. IX, 2e et 3e liv. Leipzig, in-8.

LAUTH F. J. — Manetho u. der Turiner Kœnigs-Papyrus. Unter sich, mit den Denkmælern und andern Urkunden verglichen und kritisch geprüft. Leipzig. In-4.

LEPSIUS R. — Die Alt-Ægyptische Elle und ihre Eintheilung. Berlin. In-4.

MICHAELIS A. — Thamgris und Sappho auf einem Vasenbilde. Leipzig. In-4.

MŒLLINGER K. — Formlehre der Baukunst des alten Griechenlands, hauptsæchlich der « attischen Schule. » Cassel. Ire liv. In-8.

MULLER F. — Ueber den Ursprung der himjarisch-æthiopischen Schrift. In-8. Wien, Gerold, 6 gr.

NIPPERDEY K. — Die leges annales der rœmischen Republik. Leipzig. In-4.

PFALZ. — Die bayerische, unter den Rœmern. Ein Beitrag zur Fest-Stellung der rœmishen Topographie des linken Rheinufers. Caiserslautern In-8.

PLANUDES. M. Rechenbuch. — Μαξίμου μονάχου τοῦ Πλανούδη ψηφοφορία κατ' Ἰνδοῦς ἡ λεγομένη μεγάλη. Nach den Handschriften der kaiserl. Bibliothek in Paris, herausgegeben von C. J. Gerhardt. Halle. In-4.

RESEÑA histórico-arqueológica, de la antigua Miróbriga (Ciudad-Rodrigo). Leida á la Real Academia española arqueológica y geográfica del Principe Alfonso por el academico de número D. Antonio Maria Lopez y Ramajo. Madrid, 1865, impr. de la Galeria literaria á cargo de Castillo. En 4, 40 páginas.

RITSCHL F. — Die Tesseræ gladiatoriæ der Rœmer. München. In-4.

SPRUNER C. — Atlas antiquus, tertio edidit Ph. Menke, 8e livr. Gotha. In-fol.

TRENDELENBURG A. — Das Ebenmaass, ein Band der Verwandtschaft zwischen der griechischen Archæologie und griech. Philosophie. Berlin. In-8.

WALCOTT (Mackenzie E. C.). — Memorials, Archæological and Historical, of Chester, Manchester, Saint-Asaph, and Bangor. In-8 (Chester, Philipson and Golder), pp. 52.

VALENTIN V. Orpheus und Hercules in der Unterwelt. Ein antikes Bild nach drei Vasengemælden. Berlin. In-8.

WIBEL F. — Die Cultur der Bronze-Zeit Nord-und Mittel-Europa's. Chemisch-antiquarische Uebersicht über unsere vorgeschichtliche Vergangenheit. Kiel. In-8.

NUMISMATIQUE

BARTHÉLEMY (de) — Manuel Roret. Nouveau manuel complet de numismatique ancienne, par J. B. A. A. de Barthélemy, ancien élève de l'Ecole des chartes. Ouvrage accompagné d'un atlas renfermant 12 pl. In-8, IX-460 p. Paris, impr. Thunot et Ce, libr. Roret.

(Encyclopédie Roret).

— Numismatique mérovingienne. Liste des noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes, par Anatole de Barthélemy. In-8, 24 p. Paris, imprimerie Lainé et Havard, librairie Aubry.

(Extrait de la bibliothèque de l'Ecole des chartes, 6e série, t. I).

(Tiré à 100 exemplaires)

BENOIT. — Numismatique de la Lorraine allemande, par M. Louis Benoit. In-8, 26 p. et pl. Nancy, impr. Lepage.

BOISSELET. — Les collections numismatiques de Luxeuil, par M. J. J. T. Boisselet. In-8, 26 p. Besançon, impr. et libr. Jacquin.

(Extrait des Annales franc-comtoises. livraison de juillet 1865).

CASTAIGNE. — Note sur le sceau que l'on apposait du temps du roi Philippe-Auguste sur les obligations dues aux juifs, par F. Castaigne, bibliothécaire d'Angoulême. Angoulême, Nadaud et Ce, 1865. In-8 de 8 p.

(Tiré à 100 exemplaires. Extrait du Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 1863).

DESNOYERS. — Notice sur un sceau de

Digitized by Google

l'Eglise de Saint-Aignan d'Orléans, par M. l'abbé Desnoyers. Orléans, Jacob, 1865. In-8 de 21 p. avec une pl.

(Extrait des mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais).

DUQUENELLE. — Catalogue des monnaies romaines découvertes à Signy-l'Abbaye (Ardennes), par V. Duquenelle, membre titulaire de l'Académie impériale de Reims. In-8, 35 p. Reims, impr. Dubois.

JOLY. — Note sur une médaille de Calvin appartenant à la collection de la Société des antiquaires de Normandie, par M. A. Joly. In-4, 6 p. Caen, impr. Leblanc-Hardel.

MOMMSEN. — Histoire de la monnaie romaine, par Théodore Mommsen, traduite de l'allemand par le duc de Blacas. T. I. Paris, A. Hérold, 1865. In-8 de XLV et 415 p. avec 20 pl.

MOREL-FATIO. — Monnaies inédites de Dezana, Frinco et Passerano, par A. Morel-Fatio. Ire partie. Denaza. Paris, 1865. In-8 de 51 p. avec 4 pl.

(Extrait de la Revue numismatique, nouv. série, t. X, 1865).

VALLET DE VIRIVILLE. — Sceaux du XIVe siècle ayant servi à diverses juridictions de la sénéchaussée de Poitou, par M. Vallet de Viriville. Paris, Lahure, 1865, in-8 de 21 p. avec une planche.

(Extrait du t. XXVIII des Mémoires de la Société des antiquaires).

VERGNAUD-ROMAGNÉSI. — Notice sur un sceau peu connu de l'ancienne église collégiale royale de Saint-Aignan d'Orléans. etc., par C.-F. Vergniaud-Romagnési. Orléans, Herluison, 1865. In-8 de 7 p., avec une planche.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE DOUZIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE.

ARTICLES ET MÉMOIRES.

GHIAOUR-KALÉ-SI, SES MURAILLES CYCLOPÉENNES, SES BAS-RELIEFS TAILLÉS DANS LE ROC, par MM. Perrot et Guillaume..... 1

FOUILLES DU TUMULUS DU MOUSTOIR-CARNAC (rapport à la commission de topographie des Gaules), par M. René Galles..... 15

NOTE A CE SUJET, de M. le docteur Mauricet.... 25

OSTRACA INÉDITS DU MUSÉE DU LOUVRE, par M. Froehner..... 30

SUR UNE INSCRIPTION ROMAINE TROUVÉE EN 1864 A VIEUX, PRÈS CAEN, par M. le général Creuly 30

LE ROI RHAMPSINITE ET LE JEU DE DAMES, par M. S. Birch..... 52

SUR UNE INSCRIPTION GRECQUE EN VERS DÉCOUVERTE A SALONIQUE, par M. E. Miller..... 66

NOTE SUR LES INSCRIPTIONS HÉBRAÏQUES DE NEFER-BERE'IM, par M. F. de Saulcy..... 69

DE QUELQUES URNES SÉPULCRALES DE VOLTERRA, dans lesquelles on croit reconnaître le meurtre de NÉOPTOLÈME PAR ORESTE, par M. Giancarlo Conestabile..... 81

NOTE SUR LA GROTTE DE LA CHAISE, par MM. Bourgeois et Delaunay..... 90

ÉTUDES D'ARCHÉOLOGIE MÉDICALE SUR HOMÈRE, par M. Ch. Daremberg.. 95

LES TERRAMARES DU REGGIANAIS, par M. Gabriel de Mortillet..... 112

LA FOUDRE ET LE FEU SAINT-ELME DANS L'ANTIQUITÉ, par M. Th. Henri Martin..... 124

INSCRIPTIONS GRECQUES INÉDITES DÉCOUVERTES DANS L'ILE DE THASOS, par M. E. Miller..... 139

QUATRE PAGES DES ARCHIVES OFFICIELLES DE L'ETHIOPIE, par M. Aug. Mariette. 161

ARCHÉOLOGIE DE L'AMÉRIQUE DU NORD. Trad. de l'anglais de M. Lubbock, par M. E. Assolant..... 180

INSCRIPTIONS LATINES DE NICE, par M. Adr. de Longpérier..... 187

TEXTES GÉOGRAPHIQUES DU TEMPLE D'EDFOU (*suite*), par M. Jacques de Rougé..... 193

NOTICE SUR DEUX INSCRIPTIONS DE L'ILE DE THÉRA, relative à une société religieuse, par M. C. Wescher.... . 214

RÉCENSION NOUVELLE DU TEXTE DE L'ORAISON FUNÈBRE D'HYPÉRIDE et Examen de l'édition de M. Comparetti, par M. H. Caffiaux..... 228

ETUDES D'ARCHÉOLOGIE MÉDICALE SUR HOMÈRE (*suite*), par M. Ch. Daremberg..... 249

INSCRIPTIONS GRECQUES INÉDITES DÉCOUVERTES DANS L'ILE DE THASOS (*suite*), par M. Miller..... 268

ARCHÉOLOGIE DE L'AMÉRIQUE DU NORD (*suite*). Traduit de l'anglais de M. Lubbock, pa M. E. Assolant..... 277

LA FOUDRE ET LE FEU SAINT-ELME DANS L'ANTIQUITÉ (*suite*), par M. Th. Henri Martin..... 293

VASE ANTIQUE DE VERRE REPRÉSENTANT DES COMBATS DE GLADIATEURS, par M. Fr. Lenormant..... 305

NOTE SUR UN NOM GÉOGRAPHIQUE ATTRIBUÉ A L'ILE DE CORCYRE, par M. Carle Wescher..... 311

TEXTES GÉOGRAPHIQUES DU TEMPLE D'EDFOU (*suite*), par M. Jacques de Rougé 321

ETUDES D'ARCHÉOLOGIE MÉDICALE SUR HOMÈRE (*suite et fin*), par M. Ch. Daremberg..... 337

VASE ARABO-SICILIEN DE L'ŒUVRE SALEMON, par M. Adrien de Longpérier. 366

INSCRIPTIONS GRECQUES INÉDITES DÉCOUVERTES DANS L'ILE DE THASOS (*suite*), par M. E. Miller..... 368

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE DE L'AMÉRIQUE DU NORD (*suite et fin*). Traduit de l'anglais de M. Lubbock, par M. E. Assolant 378

FOUILLES DU GUÉ DE SAINT-LÉONARD (MAYENNE). (Lettre à M. le général Creuly), par M. le baron de Sarcus. 383

INSCRIPTION RÉCEMMENT DÉCOUVERTE A MESVE (NIÈVRE), par M. L. Renier. 386

INSCRIPTIONS DE TROESMIS DANS LA MÉSIE INFÉRIEURE, par M. L. Renier 401

LES GOUGAD-PATEREU OU COLLIERS TALISMANS de Saint-Jean-Brevelay, Bignan, Moustoirac, Locminé (Morbihan), par M. G. de Closmadeuc. 433

BAS-RELIEFS ARCHAÏQUES DÉCOUVERTS DANS L'ILE DE THASOS, par M E. Miller 429

RÉCENSION NOUVELLE DU TEXTE DE L'ORAISON FUNÈBRE D'HYPÉRIDE et Examen de l'édition de M. Comparetti, par M. H. Caffiaux 445

SÉPULTURES ANCIENNES DU PLATEAU DE SOMMA (Lombardie), par M. Gabriel de Mortillet 453

BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

MOIS DE JUILLET. — Sujets proposés pour les concours de 1866, 1867. — Prix ordinaire de l'Académie. — Antiquités de la France. — Prix de numismatique. — Rapport sur les divers concours, par M. Egger. — Eloge de Etienne Quatremère, par M. Guigniaut, secrétaire perpétuel. — Rapport de M. Miller sur des découvertes faites en Grèce, lu par M. A. de Longpérier en l'absence de M. Miller, p. 148 149.

MOIS D'AOUT. — M. L. Renier lit un rapport sur les inscriptions découvertes dans les ruines de *Troesmis* (Mésie inférieure). — M. E. Renan fait une communication sur les *sculptures colossales* du mont Staorin, à Antioche, observations à ce sujet, par MM. A. de Longpérier, A. Maury et Egger. — Communication de M. de Rossi, correspondant, sur ces dernières découvertes dans le cimetière de Flavia-Domitilla. — Résumé de cette communication, p. 242-244.

MOIS DE SEPTEMBRE. — M. L. Renier commente des inscriptions latines. — M. de Longpérier lit une notice sur un vase conservé au Musée du Louvre. — M. Hauréau commence la lecture d'un mémoire sur l'Eglise et l'Etat sous les premiers rois de Bourgogne. — M. Edmond Le Blant lit deux extraits de l'introduction de son recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule. — M. de Wailly donne lecture d'une lettre de M. Paul Meyer, concernant la découverte d'un manuscrit du Britisch museum, qui contient la traduction, par J. de Vignay, d'une chronique attribuée à un auteur du nom de Primat. — M. de Wailly donne, à cette occasion, lecture d'un passage inconnu, relatif aux derniers moments de Saint-Louis, p. 314.

MOIS D'OCTOBRE. — M. de Wailly fait la deuxième lecture de son mémoire sur la date et le lieu de naissance de Saint-Louis. — M. Hauréau termine la lecture de son mémoire sur l'Eglise et l'Etat, sous les premiers rois Bourguignons. — M. de Longpérier fait une communication sous le titre d'une notice sur les *coupes* sassanides. — On lui demande un mémoire sur ce sujet intéressant. — M. L. Renier commente deux inscriptions latines découvertes en Algérie. — Le même membre communique aussi une inscription trouvée à Mesves, et portant le nom latin de cette antique station de la voie d'Orléans à Nevers. — M. de Rougé fait une communication sur l'année égyptienne, p. 389.

MOIS DE NOVEMBRE. — Envoi par M. l'évêque de Saint-Brieuc, d'une lettre à M. le secrétaire perpétuel, au sujet d'objets antiques découverts dans son diocèse, par les soins de M. l'abbé Le Foll, curé de Plésidy. — Descriptions des objets découverts dans le tumulus de Plésidy, connu sous le nom de Tanwedou. — Lecture de M. Miller sur l'inscription archaïque des bas-reliefs de Thasos, p. 469.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES.

L'Académie des inscriptions fait connaître le résultat du concours pour le prix de numismatique. — Fouilles à Melun qui deviennent intéressantes. — M. Ed. Dupont continue à explorer les cavernes de la Belgique. — Atelier de moulages archéologiques sous la direction de M. Abel Maitre, p. 75. — Prospectus de

Digitized by Google

la *Société parisienne d'archéologie et d'histoire*, présidée par M. L. Legay. — Notice de M. l'abbé Bourgeois sur la caverne de Lachaise (Charente), p. 76-77. — Deux grottes dans les communes d'Yserte et de Rebinot (Basses-Pyrénées). — Deux autres dans les communes de Bagnères de Bigorre et de Lourdes (Hautes-Pyrénées). — Une autre à Fouvent (Hautes-Pyrénées). — Deux autres dans la commune de Pène (Tarn). — Grotte du Batteur et de Bruniquel). — Une autre, commune de Bruniquel (Tarn-et-Garonne). — Dix grottes, commune de Charroux (Vienne). — Quatre autres, commune de Couvieix; grotte de la Butière et de Lussac-les-Châteaux; deux autres, commune de Noailles; (grotte de Pron), commune de Chavigny; (grotte de Chaffaud), commune de Saint-Pierre-les-Eglises (Vienne). — Une grotte, commune d'Arcy-sur-Eure; (grotte des Fées) (Yonne). — Extrait d'une lettre de la Revue de M. Mortillet, sur le résultat des fouilles dans les cavernes du Chauffan. — Retour de M. Renan de l'Asie Mineure, p. 77. Lettre de M. Mariette, signalant cinq stèles de Gebbel-Barkhel, arrivés au musée de Boulaq. — L'Académie des inscriptions décerne les prix des antiquités de la France (médailles d'or) à MM. J. Guiffrey, docteur G. de Closmadeuc, l'abbé Lanauer, et des mentions honorables à MM. l'abbé Cochet, Ch. de Linas, Lebrun d'Albunc, Elie A. Rossignol, et P. Levaux. — Prix de numismatique à M. John Evans, p. 150. — Prix Gobert à M. Vallet de Viriville. — Article du journal de la Société d'archéologie lorraine sur une masse de débris provenant d'un cimetière gallo-romain, p. 151. — Rapport à M. de Saulcy, président de la Commission de la topographie des Gaules, sur le cimetière mérovingien de Pommiers, près Soissons, par M. V. Calland, p. 152-134. — Lettre au directeur de la Revue archéologique, par M. de Mortillet, sur les cailloux ouvrés dits celtiques des environs d'Agen, p. 154. — Note sur la tombelle de Brioux, commune de Perre (Vienne), p. 155. — Lettre critique à la Revue archéologique, par M. E. de Rougé, sur une brochure de M. Chabas, concernant la statuette Naophor du Vatican, p. 156-158. — Lettre de M. Vescher sur le décès de M. Hase. — Publication du voyage en Terre Sainte, par M. de Saulcy, p. 159. — Lettre de M. Lartet à l'Académie des sciences sur une lame d'ivoire fossile trouvée en Périgord, p. 245. — Communication de l'abbé Cochet sur des sépultures gauloises de Caudebec et Elbeuf, p. 246.— Lettre de M. Chalons en réponse à M. de Rougé, p. 248. — Acquisitions pour le musée de Saint-Germain de l'album de M. de Ramsauer, p. 315 et 316. — Deux bracelets en or trouvés à Besnay (Seine-Inférieure), acquis par le musée de Saint-Germain. — Donation au même musée par le docteur Closmadeuc d'un collier-talisman, p. 316. — Renseignements fournis par M. de Lachesnais sur un menhir près Laval — Matériaux pour l'histoire de l'homme, par M. de Mortillet, donnant le résumé des découvertes signalées en France, p. 317-318. — Lettre du journal de la Société d'archéologie lorraine sur un cimetière gallo-romain entre Bleinville et Damé-le-Dière, p. 318. — Don au gouvernement d'une collection d'armes et d'ustensiles en pierre découverte à Java, fait par l'entremise de M. le ministre des affaires étrangères. — Compte rendu du Conseil général de l'Isère au sujet des fouilles de la commune d'Aoste, p. 390-392. — Cimetière gallo-romain et mérovingien à Bourges; lettre à la Revue archéologique, par M. Boyer, p. 392-394. — Note sur le décès de M. Victor Leclère. — Découverte à Vignely, près Meaux, d'un squelette humain, ayant au cou un nombre considérable de petites rondelles et de petits cylindres percés d'un trou sur leur longueur, p. 472. — Relation du Courrier de Saigon sur une excursion aux ruines d'Angcor (Cambodge), p. 473-475.

BIBLIOGRAPHIE.

VORSCHULE DER VOLKERKUNDE UND DER BILDUNGSGESCHICHTE. Eléments de l'archéologie et de l'histoire de la civilisation, par Lorenz Dieffenbach. Francfort, 1865.... 78

DESCRIPTION DES DISQUES EN PIERRES DE DIVERSES QUALITÉS, par M. le docteur Marchant. Brevet, gr. in-4, 13 p. avec pl. Dijon, impr. de E. Raporteau, 1865..... 79

LE CHATEAU DE CORLAY (Côtes-du-Nord), par A. de Barthelemy, membre du Comité des Sociétés savantes, etc., etc. Paris, Aubrx, 38 p. in-8 et pl. 1865. 160

SUR LA COMPOSITION DES HACHES EN PIERRES DE DIVERSES QUALITÉS, trouvées dans les monuments celtiques et chez les tribus sauvages, par M. A. Damour (Extrait des comptes-

Digitized by Google

rendus de l'Académie des sciences). (Numéros des 21 et 28 août 1865) 319

La Grèce antique, par M. Grote. 5 vol. déjà paru et traduit par M. de Sadous... 397

Des Hymnes homériques, par H. Hignard. Paris, Durand, 1864..... 470

Histoire romaine, par Théodore Mommsen, traduite par C. A. Alexandre. Tome quatrième..... 477

Études sur les origines bouddhiques de la civilisation américaine, par Gustave d'Eichthal. Première partie. Br. in-8 de 86 p., une planche et des bois intercalés dans le texte 478

Les Trois grands peuples méditerranéens et le Christianisme, par Gustave d'Eichthal. Br. in-8 de 48 p..... 479

Observations sur les principaux monuments et établissements publics de Paris. *Souvenirs d'un Solitaire.* Paris, A. Leleux, éditeur, rue de Larochefoucauld, 44, chaussée du Maine. 150 p., in-18..... 479

FIN DE LA TABLE.

Paris. — Imprimerie Pillet fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

JUL 8 - '57 H

MAR 28 '62 H

BOOK DUE WID

68 97635

NOV 11 1980

AUG 28 1980

Digitized by Google

3 2044 098 933 658

Digitized by Google